

Microfilmed 2001

for the

OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION

of the

NATIONAL LIBRARY OF CANADA

OTTAWA

Microfilmed by the NATIONAL ARCHIVES OF CANADA Microfilmé 2001

pour la

COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES

de la

BIBLIOTHÈQUE DU CANADA

OTTAWA

Microfilmé par les ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 9.

TROISIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMEN!

DU

CANADA.

SESSION 1880-81.



IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL, XIV.—SESSION 1880-81.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

	1
A Nº	I No
Acte relatif à la meilleure administration de la justice, 1878	Débats, chambre des communes
Association co-opérative, officiers des douanes Assurances 13 Auditeur-général, rapport de l' 8	. E
В	Eagan, J. B
Baie d'Hudson, compagnie de la	Estimations, service public 1
Bibliothécaire, rapport du	F
Boston, port d'hiver	Frais de route
20, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 1	G .
Canadien du Pacifique, chemin de fer	Gradués du collège militaire 101 Grain, vià Halifax, tarif. 61 Guides, NO 44
Cap Traverse, do 102 Cascumpec, port de 127 Cautionnements et obligations 30 Charybdis, corvette à vapeur 66	н
Chemins de fer, anciens comptes de construct 5a Chemin de fer de l'lle, C.B	Halifax commission d' 104 Hamilton, Ole de colonisation d', N-O 21m Hareng fumé, inspection du 43 Houille importée 118
Collège militaire, gradués du	τ
32 32 32 32 32 33 34 34	Ile du PEdouard, accident sur ch. de fer de l'. 71

•	No.	Q	No.
Jardin du Château, Québec		Québec et du lac Saint-Jean, chemin de fer de. Q., M., O. et O. acquisition du chemin de fer de.	70 142
		R	
Lac Erié, relèvements Lachine, canal LeSueur, M., mise à la retraite Limites à bois, Territoires du NO do Québec Lislois, Joseph C Locomotives, achat de Londres, agents de Luard, major général, appointements du do do plaintes contre le	29 96 86 42	Recensement 28 et Recettes et dépenses	24 80 63 21n 4 93 117 34
		` s	
Magistrats de police, appointements des	135	Saint-François, rivière Saint-Vincent-de-Paul, pénitencier de Sauvages, territoires du NU Secrétaire d'Etat, rapport du Selkirk, traverse de, chemin de fer C. du P Service de sauvetage Service postal, rive nord Shelburne, officier des pêcheries Shippegan, NB., brise-lames Statistique des chemins de fer. Statuts du Canada, distribution des Squatters, récif de la Pointe Pelée Sucres, vià Halifax	85 10 21 j 72 95 53 100 138 5 t 35
Minerai de fer	83 40 25	Tabac canadien Terrains de chemin de fer, C.B Terres de la ColBritann., ch. de fer C. du P. Territorres du Nord-Ouest.—Nouveaux noms	21/
Minerai de fer	83 40	Terrains de chemin de fer, C.B.,	210 21 <i>k</i> 105 48
Mineral de fer	83 40 25 84 50 92	Terrains de chemin de fer, C.B Terres de la ColBritann., ch. de fer C. du P. Territorres du Nord-OuestNouveaux noms Thames River, relèvements Toile cirée pour fenêtres Toronto, port de Traducteurs français	210 21% 105 48 125 130
Minerai de fer	83 40 25 84 50 92	Terrains de chemin de fer, C. B	210 21 / 105 48 125 130 78
Minerai de fer	83 40 25 84 50 92 137 75 54 99 65 81 134 122	Terrains de chemin de fer, C. B Terres de la OolBritann., ch. de fer C. du P. Territoires du Nord-Ouest.—Nouveaux noms Thames River, relèvements Toile cirée pour fenêtres Toronto, port de Traducteurs français Travaux judiciaires, Québec Travaux publics, rapport du ministère des Tuck, S. P	210 217 105 48 125 130 78 56 6 90
Minerai de fer	83 40 25 84 50 92 137 75 54 99 65 81 134 122 39 38 45	Terrains de chemin de fer, C. B Territores de la OolBritann., ch. de fer C. du P. Territores du Nord-Ouest.—Nouveaux noms Thames River, relèvements Toile cirée pour fenêtres Toronto, port de Traducteurs français Travaux judiciaires, Québec Travaux publics, rapport du ministère des Tuck, S. P U Université Laval V Vallée de la Trent, canal de la	210 217 105 48 125 130 78 56 6 90
Minerai de fer	83 40 25 84 50 92 137 75 54 99 65 81 122 39 845 97 124 62 143	Terrains de chemin de fer, C. B Territores de la OolBritann., ch. de fer C. du P. Territores du Nord-Ouest.—Nouveaux noms Thames River, relèvements Toile cirée pour fenêtres Toronto, port de Traducteurs français Travaux judiciaires, Québec Travaux publics, rapport du ministère des Tuck, S. P	210 21 M 105 48 125 130 78 6 90 47

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

Nos

MATIÈRES DU VOLUME Nº 1.

1...... Comptes Publics:-Pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

BUDGET DU CANADA, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1882.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881.

Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1831.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1892.

MATIÈRES DU VOLUME Nº 2.

2...... COMMERCE ET NAVIGATION:—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1890, compilés des rapports officiels.

MATIÈRES DU VOLUME N° 3.

3...... Intérieur :- Rapport du ministère de l', pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

REVENU DE L'INTÉRIEUR:—Rapports, états et statistique du revenu de l'intérieur du Canada, pour l'aanée expirée le 30 juin 1880.

Supplément nº 1:—Statistique des canaux pour la fin de la saison de navigation de 1880.

Supplément n° 2:-Poids et mesures, 1880.

Supplément nº 3:-Falsification des substances alimentaires, pour 1880.

MATIÈRES DU VOLUME N° 4.

5'..... Chemin de fer et canaux; —Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux, pour l'exercice 1879-80, sur les travaux placés sous son contrôle.

Réponse à un ordre; état donnant les noms des diverses personnes auxquelles a été payée la somme de \$23,931, citée à la page 18 du rapport du ministre des chemins ac fer pour l'année expirée le 30 juin 1880, comme montant total payé pour "construction de voies ferrées, anciens comptes" (Pas imprimée.)

Rapports, statistique des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

5b...

5a ...

1

	·
Nos	TRAVAUX PUBLICS:—Rapport annuel du ministre des travaux publics, pour l'exercice 1879-80,
_	sur les travaux places sous son contrôle,
7	Directeur général des postes :—Rapport du directeur général des postes, pour l'année expirée le 30 juin 1880.
	MATIÈRES DU VOLUME N° 5.
8	Auditeur cénéral :—Rapport de l'auditeur général sur les crédits ouverts pour l'exerce terminé le 30 juin 1880.
9	Milice:-Rapport sur l'état de la milice du Canada, pour l'exercice 1880.
10	SECRÉTAIRE D'ETAT:—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1880.
ł	***************************************
	MATIÈRES DU VOLUME N° 6.
11	Marine et pécheries:Treizième rapport annuel du ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1880.
.]	Supplément n° 1:—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année terminée le 31 décembre 1880.
	Supplément n° 2:—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année expirée le 31 décembre 1880.
1	· ·
i	MATIÈRES DU VOLUME Nº 7.
12	AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'agriculture du Canada, pour l'année de calendrier 1880.
13	Assurances:—Relevé et état des assurances pour 1880, et rapport du surintendant pour 1879.
	man magazini
-	MATIÈRES DU VOLUME N° 8.
14	AFFAIRES DES SAUVAGES:—Rapport annuel du ministère des affaires des Sauvages du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1880.
15B	BIBLIOTHÈQUE DU PABLEMENT:-Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.
16 A	AGENTS À LONDRES:—Réponse à ordre, état indiquant les sommes d'argent que les agents à Longres avaient en mains dans les premiers jours de chaque mois des années 1876, 1877, 1878 et 1879, et faisant mention du taux de l'intérêt alloué sur ces sommes.
17D	ESTITUTIONS:—Réponse à ordre; noms des personnes qui ont été destiguées, déplacées ou déchargées, depuis le 13 février 1879, ainsi que les motifs de ces déplacements ou mises à la retraite.
18M	andats spéciaux :—Etats des mandats spéciaux émis par le gouverneur général, conformé- ment à l'acte 41 Victoria, chapitre 7, section 32.
19 D	ÉPERES IMPRÉVUES: — Etat des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du conseil, depuis le 1er juillet 1880, jûsqu'à date, conformément à l'acte 43 Victoria, chapitre 10, cédule B.
20 T	errain réservé à la colonisation, Manifoda :—Réponse à ordre ; demandes faites pour obtenir des concessions de terre dans la partie affectée à la colonisation, dans la paroisse de Saint-Pierre, Manitoba ; copie de la preuve faite relativement aux droits de feu le chef Pegnis sur des terrains situés dans la dite paroisse. (Pas imprimée).

Nos 21	MANITOBA ET TERRIT	roire du Nord-Ouest:—Réponse à ordre; état indiquant les quantités de terres vendues par le gouvernement du Canada dans la province du Mani- toba et les territ ires du Nord-Ouest; aussi, la quantité de terres octroyées gratuitement ou autrement.
214	Ré	ponse à ordre ; annonces publiées depuis l'arrivée au pouvoir de l'admi- nistration actuelle, au sujet de l'établissement ou de la vente des terres publiques dans aucune partie du Manitoba ou du Nord-Ouest.
21 <i>b</i>	Ré	ponse à adresse ; correspondance concernant la vente de grandes étendues de terrain dans le Nord-Ouest à M. Brassey on à tout autre particulier, et la description de toute telle étendue de terraia. (<i>Pas imprimée</i> .)
21 c	Réj	ponse à ordre; chiffre total d'acres de terre vendus et pris à titre de homesteads et sujets au droit de préemption, à dater de l'acquisition du Nord-Ouest jusqu'au 31 octobre dernier, et le montant total qui en a été perçu en argent.
21 <i>d</i>	Ré	ponse à adresse; copie de tous arrêtés du conseil accordant des octrois de terre dans le Nord-Ouest à aucune compagnic de chemin de fer autre que celle du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba; aussi, de la route ou terminus des dits chemins de fer. (Pas imprimée.)
218	Rép	ponse à adresse; copie de l'arrêté du conseil octroyant environ 1,328,000 acres de terre dans le Nord-Ouest à la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba; aussi, de la route ou du terminus du chemin de fer.
21 <i>f</i>	· Rép	oonse à adiesse; correspondance ou documents non encore produits, tou- chant toute vente de terrains dans le Nord-Ouest à quelque compagnie de chemin de fer.
21 <i>g</i>	Ré _I	ponse à ordre ; état faisant connaître le montant d'argent affecté chaque année au service des terres fédérales, et les sommes dépensées pour arpen- tages et pour administration.
21 <i>h</i>	Rép	ponse à ordre ; état donnant l'étendue des terres à présent arpentées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, les frais de tel arpentage à la date du 30 juin et du 1er novembre derniers ; le nombre d'arpenteurs employés et le nombre moyen de lots arpentés.
211	Rép	onse à ordre; statistique et autres informations sur lesquelles ont été basés les plans et les prix adoptés en 1879 pour les ventes des terres de chemins de fer et de préemption, et maintenant en vigueur. (Pas imprimée.)
21 <i>j</i>	Traverse à Selkirk,	C. P. C.:—Réponse à ordre; correspondance relative aux réclamations présentées par des particuliers dont les terres ont été expropriées pour la traverse du chemin de fer du Pacifique canadien à Selkirk, (<i>Pasimprimée.</i>)
21k	TERRES DE LA COLOM	BIE-BRITANNIQUE, C. P. C.:—Réponse à adresse; arrêtés du conseil et cor- respondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, concernant les terres qui sont ou qui doivent être affectées à la con- struction du chemin de fer du Pacifique dans cette province.
211	Société de colonisa	rion, Manitoba:—Réponse à ordre; documents échangés soit entre le département de l'intérieur, à Ottawa, et le bureau des terres, à Winnipeg, ou le président de la Société de colonisation du Manitoba, se rattachant à l'octroi ou à l'échange des réserves de la dite société aussi bien qu'aux difficultés surrenues en 1877 à propos de l'établissement du township Taché. (Pas imprimée.)
		TION DE HAMILTON, NO.:—Réponse à adresse; correspondance concer- nant la demande faite par des colons établis sur des terres réservées pour la société de colonisation de Hamilton, dans le district de la Queue d'Oiseau, à l'effet qu'il leur soit permis de prendre des terres sujettes au droit de préemption, à un dollar par acre. (Pas imprimée.)
		UBLIQUES, NO: —Réponse à adresse; ordres en conseil en vertu desquels le gouvernement a réservé des terres publiques au Manitoba pour le bénéfice des Métis ou des Sauvages qui y résidaient avant que le gouvernement eût obtenu le contrôle des territoires du Nord-Ouest; aussi, celles qui ont êté réservées pour des Cies de steamers, des Mennonites, des Islandais, etc.
210	Terrains de chemin $1\frac{1}{2}$	(Pas imprimée.) DE FER, CB.: — Réponse à adresse; correspondance et télégrammes échangés entre M. J. W. Trutch et le gouvernement, concernant les terrains de chemins de fer dans la Colombie-Britannique. (Pas imprimée.)

N ^{os} 22	BANQUES D'ÉPARGNES:—Trois minutes approuvées en conseil relativement à l'administration des banques d'épargnes et au mode de calculer les taux d'intérêt accordés sur les dépôts dans les banques, etc., etc.
23	CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN:—Mémoire sur le coût estimatif de la construction de certaines sections du chemin de fer du Pacifique canadien ; aussi, un état du coût du dit chemin de fer à la date du 30 novembre 1880.
23a	Réponse à ordre ; copie de toutes les offres faites au gouvernement pour la construction d'une voie ferrée entre aucun point du chemin de fer projeté du Pacifique canadien et le Sault-Sainte-Marie.
23b	Répouse à ordre ; copies des contrats pour le chemin de fer du Pacifique canadien, aux termes de la section 19 de l'acte 37 Vict., chap. 14. (Pas imp.)
23 2	Réponse à adresse ; copie de la commission royale décernée à MM. Clarke, Keefer et Miall, pour s'enquérir de certaines affaires publiques.
23d	Réponse à ordre ; rapports de toutes explorations faites depuis la dernière session sur la ligne entre la Baie Sud-Est et le Sault-Sainte-Marie, ou sur la ligne entre la Baie Sud-Est et la Baie du Tonnerre.
23e	Réponse à ordre; correspondance relative au contrat pour l'embranchement de la Baie-Georgienne (du chemin du Pacifique) échangée depuis le 9 février 1880; aussi, les détails des arrangements pris en vue de régler les réclamations présentées par Smith, Ripley et Cie, ou Heney, Charlebois et Flood, au sujet du dit contrat.
2°f	Réponse à ordre ; documents indiquant toutes modifications faites en vertu des dispositions d'aucun des contrats pour la construction d'aucune partie du chemin de fer du Pacifique canadien antérieurement au 21 octobre dernier, et de tous estimés ou états dressés quant au résultat de telles modifications sur le coût des travaux.
23g	Réponse à ordre ; carte indiquant les octrois que l'on se propose de faire au chemin de fer du Pacifique, aux termes du contrat déposé sur le bureau de la Chambre. (Pas imprimée.)
23h	Réponse à ordre; état montrant les diverses modifications et changements faits dans le tracé, le plan ou autrement, par le moyen desquels le coût estimatif des sections du chemin de fer du Pacifique entre Kamloops et Yale, entre Yale et Port-Moody, entre la Baie du Tonnerre et Selkirk, entre Selkirk et Jasper, entre Jasper et Kamloops, a subi, en avril 1880, une réduction sur l'estimé de 1878; et un état du montant du dit estimé de 1878.
23i	Réponse à ordre ; état des recettes provenant des chemins de fer du gouver- nement en opération dans la province du Manitoba et le territoire de Kéwatin pendant les mois de septembre, octobre et novembre.
23j	Réponse à ordre ; état mentionnant les études faites dans l'automne de 1879 et l'hiver de 1879-80, par les officiers chargés de l'exploration du chemin de fer du Pacifique, au sujet de la route méridionale ou ligne riveraine, entre le Rocher-Rouge, baie de Népigon, et le terminus du chemin de fer du Pacifique à la Baie du Tonnerre.
23k	Réponse à adresse; correspondance, relative aux contrats pour les deux sections de 100 milles chacune du chemin de fer du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge; et touchant l'annulation d'aucun des dits contrats, l'exécution des travaux sur ces sections, et leur coût.
231	Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de rails d'acier et d'attaches achetés par le gouvernement en 1879, et la moyenne du prix auquel ils ont été achetés, ainsi qu'un état de l'intérêt sur tel prix d'achat à dater du paiement, au prix pour lequel une partie des dits rails et attaches doit être transportée à la Cie du chemin de fer du Pacifique. 2º La quantité de tels rails et attaches déjà livrée. 3º La quantité de tels rails et attaches déjà employée par le gouvernement, et celle requise par le gouvernement pour compléter la partie du chemin de fer qu'il à à construire. 4º La quantité restante qui devra être transportée à la compagnie, et le prix anquel elle sera cédée. 5º La valeur marchande de la dite quantité en dernier lieu mentionnée d'après la moyenne des prix pour chacun des mois de septembre et octobre, A.D.
23m	1880, et d'après le prix à la date du 21 octobre 1880. Une nouvelle proposition pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, soumise à l'honorable sir Charles Tupper, C.C.M.G., M.P., ministre des chemins et canaux, Ottawa, Canada.

23n C	HEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN:—Télégrammes concernant les cautionnements déposée au sujet de la nouvelle proposition pour la construction du chemin de fei du Pacifique canadien.
230	Réponse à ordre ; information sur laquelle le gouvernement a basé sa décision en acceptant le chemin de fer "Union Pacifie" tel qu'originairement construit, comme type déterminant la qualité et la nature du chemin de fei du Pacifique canadien projete, de ses matériaux et de son équipement ; et de toute estimation détaillée qui a été faite par aucun officier du gouvernement au sujet du coût des travaux en cours d'exécution et qui doivent être exécutés par le gouvernement, et de ceux qui doivent être exécutés par la compagnie projetée conformément à ce type.
23р	Réponse à adresse; copie de l'ordre passé en conseil en 1873, désignant Esqui- malt comme le terminus occidental du chemin de fer du Pacifique canadien. (Pas imprimée)
23q	Réponse à adresse; correspondance entre le gouvernement et les propriétaires de la grue hydraulique brevetée de Haggas pour locomotives, qui a été fournie, l'an dernier, au gouvernement, pour la première section du chemin de fer du Pacifique canadien à l'ouest de la Baie du Tonnerre. (Pas imp.)
23r	Réponse à adresse ; rapports au conseil et tous ordres en conseil concernant la mise en disponibilité de Sandford Fleming, ingénieur en chef du che- min de fer du Pacifique canadien. (Pas imprimée.)
238	Réponse à ordre; état donnant la quantité et la valeur des matériaux en fer pour ponts sur le chemin de fer du Pacifique canadien entre Selkirk et Kamloops; aussi, tous les renseignements que possède le gouvernement relativement au nombre, à la longueur et à la nature des ponts. (Pas imp.)
23 <i>t</i>	Réponse à ordre; correspondance concernant la réclamation présentée par C. Horetzky pour une plus forte rémunération que celle qu'il a reçue pour avoir exploré la région comprise entre les rivières Skeena et de la Paix, pendant l'année 1879. (Pas imprimée.)
23u	Communication de M. Drinkwater, secrétaire de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, datée de Montréal, le 25 février 1881, transmettant un extrait des minutes de la première assemblée des directeurs, tenue le 17 février dernier, se rapportant au traité projeté qui doit être conclu entre le gouvernement et la compagnie au sujet de permis de circulation à accorder, sous certaines circonstances, sur une partie du chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la station de Callander, etc.
23v	Etat des sommes requises pour l'embranchement de Pembina du chemin de fer- du Pacifique canadien.
4 REC	ETTES ET DÉPENSES:—Etat détaillé des recettes et dépenses, pour les six mois expirés le 31 janvier 1881.
5 Mise	S A LA RETRAITE :—Etat de toutes les indemnités et gratifications octroyées en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4.
6 Such	E:-Réponse à ordre ; état donnant la quantité de sucre expédiée d'Halifax par la voie de l'Intercolonial à aucuns points en Canada, pendant les années expirant le 31 décembre 1878 et le 11 mars 1880 respectivement, et les tarifs imposés pour le voiturage.
7BANQ	UES:—Liste des actionnaires des diverses banques du Canada. (Pas imprimée.)
	NSEMENT:—Rapport du travail fait et des deniers dépensés au sujet du prochain recense- ment. (Pas imprimé.)
9 CANA	L LACHINE:—Réponse à ordre; correspondance d'ingénieurs au sujet du récent accident survenu sur la section 11 du canal Lachine, actuellement sous contrat. (Pas imprimée.)
GARA	NTIES ET SÉCURITÉS: - Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le dépar- tement du secrétaire d'Etat du Canada. (Pas imprimée.)
Тава	C CANADIEN:—Réponse à ordre; état donnant les noms et le domicile des personnes qui, depuis le premier de mai 1880, ont obtenu des licences pour la fabrication de tabac cultivé en Canada. (Pas imprimée.)
a	Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant du revenu perçu sur le tabac canadien pour l'année expirée le 31 décembre 1880. (Pas imprimée.)

Nos 32	Commissior géologique:—Rapport des opérations, par Alfred R. C. Selwyn, F.R.S., F.G.S., directeur, pour l'année 1878-79. (Pas ré imprimé comme document de la session.)
33,	Major C. Wilson: —Réponse à ordre; correspondance échangée entre le major C. Wilson, du 33e bataillon, et le ministre de la milice, relativement au remboursement de certains droits d'entrée payés sur carabines importées pour l'usage de l'association de tir à la cible du 33e bataillon. (Pas imprimée.)
34	HAVRE DE REFUGE DE RONDEAU:—Réponse à ordre ; état donnant les noms des personnes qui ont présenté des soumissions en vue d'exécuter les travaux pour lesquels des annonces ont été publiées cette année touchant l'amélioration du havre de refuge à Rondeau. (Pas imprimée.)
35	STATUTS:—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 43 Victoria, seconde session du quatrième parlement, 1830. (Pas imprimé.)
36	CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL:—Réponse à ordre; correspondance, rapports et autres documents concernant la réclamation de M. Patrick Ultican, de Belledune, comté de Ristigouche, pour dommages causés à sa ferme par suite d'inondations ou autre cause se rapportant au chemin de fer Intercolonial. (Pas imprimée.)
36a	Réponse à ordre; correspondance concernant la vente du foin dans le comté de King, Nouveau-Brunswick, le long de l'Intercolonial. (Pas imprimée.)
366	Réponse à ordre; correspondance, preuve et sentence arbitrale de M. Simard, arbitre officiel, dans l'affaire de Lucien Morin, Antille, et de plusieurs autres personnes de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnets, comté de l'Islet, qui réclament une indemnité du gouvernement pour des fosses d'emprunt faites sur leurs terres, pour l'Intercolonial. (Pas imprimée.)
36c	Réponse à ordre; copie des avis concernant la vente du foin le long de l'Intercolonial; le nom des soumissionnaires, etc. (Pas imprimée.)
363	Réponse à ordre; documents et comptes se rapportant à une réclamation faite par G. A. Girouard pour une prétendue fourniture de traverses pour l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$2,640 paraît avoir été fait par mandat spécial.
36e	Réponse à ordre; instructions données à Collingwood Schreiber, écr., ingénieur civil, au sujet des enquêtes qu'il a faites, ou qui lui restent à faire, contre certains employés sur la division nord du chemin de fer Intercolonial; aussi au sujet des démissions et destitutions d'employés, sur la même division du chemin de fer. (Pas imprimée.)
36/	Réponse (en partie) à ordre ; état donnant les noms des différents employés sur le cl'emin de fer Intercolonial, dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, leur âge, leur nationalité, à quelle croyance religieuse ils appartiennent, leur résidence, le montant actuel de leur salaire annuel, etc.; aussi un état donnant les noms des différents employés de l'Intercolonial qui ont cessé d'être employés sur le chemia de fer depuis le 18 octobre 1878. (Pas imprimée.)
36g	Réponse à ordre ; décision des arbitres du Canada au sujet de la réclamation du nommé Alexander Forbes pour clôturage sur la ligne de l'Intercolonial, pour laquelle un paiement de \$172.18 paraît avoir été fait par mandat spécial. (Pas imprimée)
36h	Réponse à ordre; contrat passé entre le gouvernement et Denis Coholan, en date du 18 janvier 1877, et cette partie du devis concernant la dimension et le nombre de bacs employés avec les bateaux dragueurs faisant le curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean, NB. (Pas imprimee.)
36i	Réponse à ordre ; copie du contrat de Thomas B. Smith, pour clôturage sur la lique de l'Intercolonial en 1371 et 1872, pour lequel un paiement de \$1,894 50 a été fait par mandat spécial. (Pas imprimée.)
36j	Réponse à ordre; contrats passés depuis le ler février 1877, pour travaux de curage au terminus en eau profonde du chemin de fer Intercolonial, à Saint-Jean, NB. (Pas imprimée.)

N°s 36k.	CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL:—Réponse à ordre ; rapport de l'exploration faite en 1880, en vue de la construction d'un embranchement au chemin de fer Intercolonial, pour amener de Saint-Michel ou de Saint-Charles le terminus à Saint-Joseph-de-Lévis. (Pas imprimée.)
361	Réponse à ordre; état faisant connaître les réclamations des entrepreneurs et autres, se rattachant à la construction de l'Intercolonial, qui ont été présentées, ou sur lesquelles il a été fait rapport, depuis le rapport en date du 27 novembre 1880, fait par F. Shanly, écr.
36m .	Réponse à adresse; arrêtés du conseil concernant les réclamations présentées, depuis le 1er janvier 1880, par des entrepreneurs du chemin de fer Inter- colonial; aussi, copie de toutes instructions adressées à M. Shanly à ce sujet.
36n	Réponse à ordre ; état donnant le chiffre et la nature des réclamations faites par des entrepreneurs de l'Intercolonial depuis son achèvement ; les cas dans lesquels un règlement a été obtenu ; aussi, les rapports de MM. Sandford Fleming, C. Schreiber et Brydges, dans chaque cas.
	MATIÈRES DU VOLUME N° 9.
	}
37	BUREAU DE POSTE DE PARKHILL:—Réponse à ordre ; copie de la preuve faite, cette année, devant l'inspecteur des postes, au sujet des affaires du bureau de poste de Parkhill. (Pas imprimée.)
38	Poisson salé:—Réponse à ordre; états transmis au ministère du revenu de l'intérieur par l'inspecteur ou les sous-inspecteurs du poisson salé, du comté de Shelburne; aussi un état des droits perçus par ces fonctionnaires. (Pas imprimée.)
39	Poids et mesures, nominations et destitutions:—Réponse à ordre; nominations et destitutions faites sous l'autorité de l'acte des poids et mesures, depuis le ler juillet 1879 jusqu'à date, et les motifa de telles destitutions, s'il en est; et les recettes et dépenses, en vertu du dit acte.
39a	Réponse à ordre ; correspondance concernant la réclamation de Théotime Blanchard, ci-devant inspecteur des poids et mesures pour les comtés de Gloucester et Ristigouche, NB., pour qu'on lui rembourse cette partie de son salaire qui a été retenue à titre de contribution au fonds de retraite. (Pas imprimée.)
398	Réponse à ordre; accusations portées contre Horatio N. Tabb, ci-devant sous- inspecteur des poids et mesures; preuve faite à l'enquête instituée au sujet des dites accusations, et verdict rendu par l'officier chargé de faire l'enquête. (Pas imprimée.)
39c	Réponse à ordre ; état faisant connaître les recettes et dépenses de la division des poids et mesures du ministère du revenu de l'intérieur ; aussi, les comptes détaillés de tous les instruments achetés pour l'usage de cette division, et des dépenses de deux voyages en Angleterre faits par le commissaire du revenu de l'intérieur. (Fas imprimée.)
40,	MINERAI DE FER ET D'OR:—Réponse à ordre ; minerais de fer et d'or exportés de Belleville ou du comté d'Hastings au cours de l'année dernière. (<i>Pas imprimée</i>).
41	BÉTAIL EXPORTÉ:—Réponse à ordre ; état comparatif du nombre de bestiaux et de moutons exportés du Canada en Angleterre, pendant les années 1879 et 1880.
42	LIMITES A BOIS, Québec: —Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouverne- ment fédéral et celui de Québec, relativement aux limites de bois situées au nord de la frontière de la province de Québec. (Pas imprimée).
43	Inspection du hareng fumé:—Réponse à ordre; correspondance échangée entre le ministère du revenu de l'intérieur et la Chambre de Commerce d'Halifax au sujet du droit imposé pour l'inspection du hareng fumé. (Pas imprimée.)
44	Guides, Territoire du NO.:—Réponse à adresse; état faisant connaître les noms et la natio- nalité de tous les guides (Land guides) dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et le salaire ou indemnité payé à chacun; aussi, un état détaillé du coût ou des dépenses se rattachant à cette branche du service public.

Nºs 45	APPROVISIONNEMENTS POUR LA POLICE A CHEVAL:—Réponse à ordre; annonces demandant des soumissions pour la fourniture des approvionnements requis pour la police à cheval et pour les Sauvages, et copie des soumissions présentées en réponse à telles annonces. (Pas imprimée.) COURS SUPRÈME ET DE L'ECHIQUIER:—Réponse à adresse; états détaillés des jugements rendus
46	COURS SUPRÉME ET DE L'EORQUIER:—Réponse à adresse; états détaillés des jugements rendus par la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier, depuis le ler jour de janvier dernier, le chiffre des réclamations et le montant des frais dans chaque cas.
	Université Laval:—Réponse à adresse; correspondence et mémoire adressés par l'honorable ministre de la justice à l'honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, depuis le mois de janvier 1879 jusqu'à ce jour, relativement à la modification de la charte royale accordée à l'Université Laval de Québec.
47a	Réponse à adresse demandant les documents suivants:— 1. Le projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université Laval, lequel a été transmis en Angleterre avec une pétition de l'archevêque st des évêques;
	 La réponse du secrétaire des colonies à cette rétition, sinsi que tous les autres documents relatifs à la question de l'Université Laval; La pétition et l'exposé de faits de l'Roole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,"qui ont été enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'Etat pendant le mois actuel. (Pas imprimée comme document de la session.)
48	RIVIÈRE THAMES:—Réponse à ordre; copie de tous relèvements de la rivière Thames entre Chatham et la cité de London, et de tous rapports faits depuis la dernière session en vue d'améliorer la navigation de cette rivière. (Pas imprimée.)
49	CHEMIN DE FER DE L'ILE, CB.:—Réponse à adresse; correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise, ou avec toutes personnes dans cette province, concernant le chemin de fer de l'Ile. (Pas imprimée.)
50	Naufrages, Eaux de l'intérieur:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre sir Edward Thornton et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis au sujet des naufrages et du remorquage dans les eaux de l'intérieur.
51	ACHAT DE LOCOMOTIVES:—Réponse à ordre; état donnant le nombre de locomotives ou autre matériel roulant achetés durant l'année par le gouvernement, en vertu de contrats ou autrement, les localités où ils ont été fabriqués et achetés, et les prix payés.
52	CANAL DE LA VALLÉE DE LA TRENT:—Réponse à ordre; correspondance échangée entre des particuliers résidant à Chicago et le ministère des travaux publics ou celui des chemins de fer et canaux, au sujet de la construction du canal de la vallée de la Trent. (Pas imprimée.)
53	Shelburne, Garde-Péche de :— Réponse à ordre ; Etat des amendes imposées par le garde-pêche du comté de Shelburne, à qui imposées et pour quelle contravention. (Pas imprimée.)
54	Statistique des récheries:—Réponse à ordre; instructions adressées par le ministère de la marine et des pêcheries à ses officiers dans tout le Canada, pour les guider dans le recueil de la statistique relative au rendement annuel des pêcheries. (Pas imprimée.)
515	Allocation de retraite des juges :— Réponse à adresse; état donnant le nombre des charges de juges dans chaque province à l'époque de la Confédération, dont les titulaires se trouvaient aux termes de la loi, avoir droit dans certains cas à des pensions de retraite, et le nombre de juges dans chaque province qui recevaient à cette époque telles pensions de retraite; aussi, un état semblable pour chaque année depuis la Confédération.
56	Travaux judiciaires, Québec :— Répouse à adresse ; mémoires et correspondance concernant le partage des travaux judiciaires dans la province de Québec.
57	Major général Luard:—Réponse à adresse ; correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet de la nomination du major général Luard comme officier commandant la milice du Canada. (Pas imprimée.)
58	Canal de Williamsburgh:—Réponse à ordre; rapport d'ingénieur établissant ce que coûterait l'augmentation de capacité du canal de Williamsburgh. (<i>Pas imprimée.</i>)
59	Mouture du blé en entrepôt:—Réponse à adresse; arrêtés du conseil et règlements officiels concernant la mouture du blé en entrepôt, en Canada, depuis le 14 mars 1879.
59a	Réponse à ordre ; état donnant les noms de toutes les personnes qui ont im- porté du blé dans le but de le mondre en entrepôt ; aussi, un état don- nant la quantité de farine exportée par chacune des dites personnes.

N os 60	E. V. Bodwell:—Réponse à adresse; correspondance et autres documents sur lesquels a ét basée la commission nommée dans le cas de M. E. V. Bodwell, alors surin tendant du canal Welland; aussi, copie de tous documents se rattachan au transfert de M. Bodwell dans la Colombie Anglaise. (Pas imprimée
61	TARIF POUR LE TRANSPORT DU GRAIN viâ HALIFAX:—Réponse à ordre; correspondance au suje du tarif pour le transport du grain en Angleterre viâ Halifax, ou s rapportant en quelque manière à la question du transport du grain o autres produits par le chemin de fer Intercolonial et par steamers o autres navires, du port d'Halifax en Angleterre.
61 a	Réponse supplémentaire à ordre ; correspondance entre le ministère de chemins de fer et canaux et les propriétaires de steamers, au sujet du tari pour le transport du grain en Angleterre viâ Halifax.
62	FER POUR PONTS:—Réponse à ordre; état de la quantité et de la valeur des matériaux en fe pour ponts et des ponts en fer importés des Etats-Unis et déclarés aux douanes du Canada, et le droit perçu sur ces articles depuis le ler janvie: 1875 jusqu'au 15 décembre 1880, et indiquant tous les cas dans lesquels les articles ont été saisis pour évaluation trop basse. (Pas imprimée).
63	Remises de droits:—Réponse à ordre; état de toutes réclamations faites depuis le 14 mars 1879 pour remise de droits sur des articles fabriqués pour l'exportation donnant les noms des personnes qui ont fait ces réclamations, et les articles pour lesquels la remise a été demandée. (Pas imprimée)
64	Evaluation de Marchandises, douanes:—Réponse à ordre; instructions relatives à l'évalua tion de marchandises adressées aux officiers de douane, et tous règle- ments faits sous l'autorité de la section 10, chap. 15, 42 Vic, concernant les évaluations. (Pas imprimée.)
65	Pénitencier:—Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1880.
66	CHARYBDIS:—Message; correspondance relative au don généreux fait par le gouvernement de Sa Majesté au gouvernement canadien de la corvette à vapeur "Charybdis," dans le but d'en faire un vaisseau-école.
67 I	Imigration, via Sarnia et Windsor:—Réponse à ordre; nombre de personnes qui sont passées du Canada aux Etats-Unis par la voie de Sarnia et de Windsor, depuis le ler janvier 1880; aussi, un état du nombre de personnes qui sont venues des Etats-Unis en Canada, par la voie de Windsor et de Sarnia. (Pas imprimée).
68E	MIGRATION, D'IRLANDE AU NORD-OUEST:-Message; ordre en conseil proposant d'assister l'émigration de l'Irlande au Manitoba et au Nord-Ouest, et copie de la dépêche de Son Excellence le gouverneur général transmettant cet ordre.
-	SSOCIATION CO-OPÉRATIVE:—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le ministère des douanes et le percepteur du port de Montréal, concernant les rapports de ce dernier avec l'Association co-opérative ; aussi, copie de tous ordres et règlements du département se rapportant aux officiers de douanes dans de pareil cas. (Pas imprimée)
70 C	HEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN:—Réponse à ordre; rapport de A. L. Light, écuier, ingénieur en chef, de la province de Québec, concernant le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean et la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean (Pas imprimée, le rapport supplémentaire étant une copie revisée.)
70α	Réponse supplémentaire à ordre ; rapport de A. L. Light, écuier, ingénieur en chef de la province de Québec, concernant le chemin de fer de Québec au lac St-Jean et la compagnie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean.
71 CI	HEMIN DE FER DE L'ILE DU PE:—Réponse à adresse (Sénat); correspondance relative à l'accident arrivé au mois d'août dernier sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard entre les stations d'York et de Suffolk; aussi un état du nombre des nouvelles traverses posées sur le dit chemin de fer depuis l'accident dont il s'agit, avec indication du coût de ces traverses. (Pas imprimée comme document de la session.)
2 SE	RVICE DE SAUVETAGE:—Réponse à ordre; correspondance concernant la création d'un service de sauvetage dans les eaux de l'intérieur du Canada. (Pasimprimée.)

N°s 73	FRONTIÈRES, ONTARIO ET QUÉBEC:—Réponse à adresse; correspondance entre le gouverne ment du Canada et les autorités impériales au sujet de questions se rapportant aux limites des provinces d'Ontario et de Québec. (Paimprimée.)
74	RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS:—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur qui a fait des relèvements hydrographiques en 1880, dans la rivière Saint-François, comté de Yamaska. (<i>Pas imprimée</i> .)
75	Exposition de Paris:—Réponse à ordre ; rapport des délégués canadiens à l'exposition de Paris.
75a	Etat donnant les noms, etc., de toutes personnes nommées par le gouverne- ment fédéral en qualité de commissaires, etc., ou en rapport avec la section canadienne de l'exposition de Paris tenue en 1878, ainsi que le détail de tous deniers payés à chacune d'elles à titre d'appointements. Aussi un état détaillé des sommes dépensées pour frais de subsistance.
76	AIDE AUX IRLANDAIS:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales au sujet de l'application de cent mille piastres votées lors de la dernière session par le parlement fédéral pour venir en aide aux Irlandais menacés de famine.
77	Baptémes, mariages et sépultures:—Etat des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts de la province de Québec, pour l'année 1880. (Pas imprimée.)
78	Traducteurs français:—Etat donnant les noms de toutes les personnes employées comme traducteurs français permanents et comme traducteurs français pendant la session, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er février 1880, et les appointements de chacun d'eux respectivement. (Pas imprimé.)
78a	Etat donnant les noms de toutes les personnes employées comme traducteurs français additionnels, traduisant à la page, pendant la dernière session du parlement fédéral. (Pas imprimé.)
786	Réponse à ordre ; correspondance relative à la division du département ou bureau de la traduction française, afin d'avoir un bureau spécial pour la traduction des lois du Canada. (Pas imprimée.)
الم	AGISTRATS DE POLICE:—Réponse à adresse; correspondance relative au droit des administrations locales de nommer des magistrats de police, des juges de paix et des inspecteurs de licences. (Pas imprimée.)
80 R	ECETTES ET DÉPENSES: — Etat des recettes et dépenses, du ler au 10 février 1881, et du ler juillet 1880 au 10 février 1881. (Pas imprimé.)
31P	HARE FLOTTANT DE LA TRAVERSE (en bas):—Réponse à ordre; correspondance au sujet du bois fourni au département de la marine pour le phare flottant de la Traverse, en bas, pendant l'été dernier, et le prix payé pour ce bois, etc. (Pas imprimée.)
2 M	AJOR GÉNÉRAL LUARD:—Réponse à adresse; correspondance relative à la nomination du major général Luard, et copie de toutes plaintes faites au sujet de la gestion des affaires de la milice par le dit Luard. (Pas imprimée.)
з М	INERAI D'ARGENT:—Réponse à ordre ; état donnant le nombre de tonnes de minerai d'argent exporté d'Ontario durant les cinq dernières années. (Pas imprimée.)
4 N.	AUFRAGES DANS LES EAUX CANADIENNES:—Réponse à adresse; informations recueillies au sujet des naufrages dans les eaux canadiennes, plus particulièrement sur les bords des lacs Erié, Ontario et Huron et des rivières Sainte-Claire et Détroit. Aussi, un état des sommes dépensées pour recueillir ces informations, et à qui elles ont été payées. (Pas imprimée.)
5•SA	LUVAGES, T. N. O:—Réponse à ordre; état faisant connaître quelles sont les parties des territoires du Nord-Ouest, où il y a eu "manque absolu" des approvisionnements ordinaires qui servent à la subsistance des sauvages; combien de sauvages se sont trouvés, par suite de ce manque d'approvisionnements, dépendre du département des sauvages pour leur subsistance. (Pas im_trimée.)
ia	Réponse à ordre; correspondance relative à la destitution d'aucun agent des sauvages ou autre fonctionnaire faisant partie de l'administration des affaires des sauvages dans les territoires du Nord-Ouest. (Pas imprimée.)
-	

N°s 856	SAUVAGES, T.N.O. :— Réponse à ordre ; état indiquant quel progrès a été fait dans l'arpentage des réserves des sauvages en vertu de l'autorité de l'acte des Sauvages de 1880. (Pas imprimée.)
85c	Réponse à ordre ; état faisant connaître les noms et la nationalité de chacun des instructeurs des Sauvages dans les territoires du Canada ; le salaire ou l'indemnité payé à chacun d'eux. Aussi un état des dépenses se rattachant à l'instruction des dits sauvages. (Pas imprimée.)
86	LIMITES À BOIS, TERRITOIRES DU NORD-OUEST:—Réponse à adresse; état mentionnant les diverses limites de bois (timber limits) concédés à des particuliers dans les territoires du Nord-Ouest et Kéwatin, et les noms des concessionnaires.
87	ARPENTEUES PÉDÉRAUX:—Réponse à ordre ; état indiquant les noms des différents arpenteurs fédéraux qui, depuis 1873 jusqu'au 15 décembre 1880, ont été employés aux arpentages sur les terres publiques ailleurs que dans leurs différentes provinces respectives, leur âge, etc., avec un résumé indiquant, par province et par nationalité, le nombre d'arpenteurs qui travaillent dans la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nord-Ouest. (Pas imprimée.)
88	ESTIMATIONS, DÉPART. DE L'INTÉRIEUR ET DÉPART. DES AFFAIRES DES SAUVAGES:—Estimation des sommes requises pour le ministère de l'intérieur pour l'exercice 1881-82, et une estimation semblable pour le départ. des affaires des Sauvages.
89	PROJET DE LOI ACCORDANT UNE PRIME D'ENCOURAGEMENT POUR LES NAVIRES CONSTRUITS EN FRANCE;—Réponse à adresse; correspondance au sujet du projet de loi accordant une prime d'encouragement pour les navires construits en France, qui a été passé par la Chambre des députés, et qui est actuellement sous la considération du Sénat français. (Pas imprimée.)
90	S. P. Tuck:—Correspondance relative aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par S. P. Tuck, comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal Saint-Pierre au Cap-Breton. (Pas imprimée.)
91	Canal Beauharnois:—Réponse à ordre; état indiquant la date de la nomination de Thomas Brossoit dit Bourguignon, comme payeur et percepteur sur le canal de Beauharnois, ainsi que le montant de toutes ses dépenses contingentes. (Pas imprimée.)
91 <i>a</i>	Réponse à ordre ; copie des différents baux accordés par le gouvernement à différentes personnes ou compagnies pour l'usage de pouvoirs d'eau et pour certains privilèges, relativement à la construction de quais ou hangars sur le canal Beauharnois. (Pas imprimée.)
916	Réponse à ordre ; rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le changement de pont sur l'écluse du canal de Beauharnois, à Valleyfield. (Pas imprimée.)
91 <i>c</i>	Réponse à ordre ; rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le fermage de certain terrain sur la rive nord du canal de Beauharnois, à Valleyfield. (Pas imprimée)
91 <i>d</i>	Réponse à ordre; montant des péages perçus sur le canal Beauharnois, chaque année depuis 1872 jusqu'à date. (Pas imprimée.)
91 <i>e</i>	Réponse à ordre; rapports faits par Antoine Dosithé Danis, en qualité de percepteur et payeur sur le canal de Beauharnois, soumis par lui aux ministères du revenu de l'intérieur, des travaux publics et des chemins de fer et canaux. (Pas imprimée.)
92	HAVRE DE NEW CARLISLE:—Réponse à ordre; rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du havre de New-Carlisle en 1880. (Pas imprimée.)
93	PASSAGE DE LA RESTIGOUCHE:—Réponse à ordre; correspondance relative à l'émission d'une licence en faveur de M. James Quinn pour le passage de la rivière Ristigouche, entre Uross Point, dans la province de Québec, et Campbellton, dans celle du Nouveau-Brunswick. (Pas imprimée.)
94	BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL:—Réponse à adresse; correspondance depuis le ler janvier 1875, relative à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence par G. H. Ryland, écuier, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord hautcommissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial, en l'année 1841. (Pas imprimée comme document de la session.) Réponse supplémentaire à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, depuis le ler janvier 1875, relativement à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence de cette division par G. H. Ryland, écuier. (Pas imprimée comme document de la session.)
94a	Réponse supplémentaire à adresse; correspondance échangée entre l vernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernem Québec, depuis le ler janvier 1875, relativement à la division du d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en consé de cette division par G. H. Ryland, écuier. (Pas imprimée comm

95 Service Postal, hive nord:—Réponse à ordre; documents et correspondance concernant l'adjudication du dernier contrat pour le service postal sur la rive nord entre Little Gurrent et Sault-Sainte-Marie. (Pas imprimée.) 96	- 10	
97 Police fédérale: Etat de la défenues de la police fédérale pendant l'année 1880, conforment à l'acte 31 Vict., chap. 3, sec. 6. (Pas imprimé.) 98 MESURES LÉGISLATUES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE: —Copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique. 99 PERMIS DE FÉCHE, LACS HURON ET SUPÉRIEUR: —Choje de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique. 99 PERMIS DE FÉCHE, LACS HURON ET SUPÉRIEUR: —Réponse à ordre; permis pour fonds de péche sur les lacs Huron et Supérieur, pendant les deux dernières années. (Pas imprimée.) 100 BERB-LAMES DE SHIPPÉGAN: —Réponse à ordre; correspondance relative aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de péche à Killarney et les environs, dans le district d'Aigoma. (Pas imprimée.) 101 GRADUÉS DU COLLÈGE MILITAIRE: —Réponse à ordre; rapports d'ingénieurs on autres concernant les réparations fâties à la digue ou au brise-lames de Shippigan, NB., en 1880. (Pas imprimée.) 102 GRADUÉS DU COLLÈGE MILITAIRE: —Réponse à ordre; état faisant connaître les noms des gradués du collège militaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de seconde classe lors du dernier examen annuel; les noms de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux de	Ñ ^{os} 95	l'adjudication du dernier contrat pour le service postal sur la rive nord
ment à l'acte 31 Viet., chap. 3, sec. 6. (Pas imprimé) 98 Mesures législatives sur la santé publique:—Copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique. 99 Permis de prèche, Loss Huron et Supérieur, pendant les deux dernières années. (Pas imprimée.) Réponse à ordre ; correspondance relative aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de péche & Killarney et les environs, dans le district d'Algoma. (Pas imprimée.) 100 Bribb-Lambs de Shippéan: —Séponse à ordre ; tats faisant connaître les noms des gradués d'uccilège militaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et les noms de ceux qui ont optenu des certificats de seconde classe lors du ceux qui ont optenu des certificats de seconde classe lors du ceux qui ont optenu des certificats de seconde classe lors du ceux qui ont optenu des ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis. (Pas imprimée.) 102 CHEMIN DE FER DU CAP TOURMENTE ET DU CAP TRAVERSE:—Réponse à ordre ; correspondance échangée pendant les deux dernières années concernant l'établissement unis. (Pas imprimée.) 103 RECENSEMENT:—Réponse à ordre ; état donnant le nombre de personnes inscrites lors du cernière recensement, bien qu'elles fixesent absentes de la localité du l'urs noms ont été enregistrés ; le dit état devant mentionner séparément le prochain recensement, pour obtenir les renseignements suggérés par la présente motion, (Pas imprimée.) 103a Réponse à ordre ; copie de toutes instructions écrites et de toutes formules préparées pour l'usage de chacun de cla cause an	96	M. Lesueur ;—Réponse et réponse supplémentaire; rapport concernant la mise à la retraite de M. LeSueur, ci-devant du ministère des postes. (Pas imprimée.)
98 Mesures législatives que la santé publique :—Copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé publique. 99 Permis de réche, lacs Huron et Supérieur, pendant les deux dernières années. (Pas imprimés.) Réponse à ordre ; correspondance relative aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de pêche à Killarney et les environs, dans le district d'Algoma. (Pas imprimés.) 100 Briss-Lames de Shippégan, NE., en 1850. (Pas imprimés.) 101 Gradués du collège multaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont brein des des certificats de première classe, et de ceux qui ont brein des certificats de première classe, et de ceux qui ont brein des certificats de première classe, et de ceux qui ont brein des certificats de première classe, et de ceux qui ont brein des ceux qui sont entrés dans l'armée anglaise; les noms de ceux qui ont été employés par le gouvernement canadien; et les noms de ceux qui ont été employés par le gouvernement canadien; et les noms de ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-unis. (Pas imprimée.) 102 Chemin de fer du l'He du Prince-Edouard, au chemin de fer de l'He du Prince-Edouard, au chemin et en propose à ordre; état donnant le nombre de personnes inscrites lors du dernière recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où l'aurs noms ont été enrejetirés; le dit état devant mentionner séparément chaque province, et faire la différence entre les personnes que l'on prétandait d'et temporairement à susgérés par la présente motion, (Pas imprimée.) 103a Réponse à ordre; iste donnant le nombre de presonnes que l'on prétandait d'et temporairement à susgérés p	97	Police fédérale:—Etat de la dépense de la police fédérale pendant l'année 1880, conforment à l'acte 31 Vict., chap. 3, sec. 6. (Pas imprimé)
sur les lacs Huron et Superieur, pendant les deux dernières annèes. (Pas imprimée.) Réponse à ordre; correspondance relative aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de péche à Killarney et les environs, dans le district d'Algoma. (Pas imprimée.) BRISE-LAMES DE SHIPPÉGAN.—Ésquase à ordre; paports d'ingénieurs on autres concernant les réparations faites à la digue ou au brise-lames de Shippigan, NB., en 1880. (Pas imprimée.) 101 GEADUÉS DU COLLÈGE MILTAISE:—Réponse à ordre; état faisant connaître les noms des gradués du collège militaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont qui et les noms de ceux qui ont entrès dans l'armée anglaise; les noms de ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis. (Pas imprimée.) 102 CHEMIN DE FER DU CAP TOURMENTE ET DU CAP TRAVERSE:—Réponse à ordre; correspondance échangée pendant les deux dernières années concernant l'établissement de voies ferrées pour relier l'Intercolonial au CAP Tourmente dans le counté de Westmoreland, et le cap Traverse, dans l'Ile du Prince-Edouard, au chemin de fre de l'Ile du Prince-Edouard. (Pas imprimée.) 103 RECENSEMENT:—Réponse à ordre; état donnant le nombre de personnes inscrites lors du dernièr recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où l'auxie de mois de conservant de l'argent de l'argent de la localité où l'auxie et emporaisement absentes de la localité où l'auxie et emporaisement auxie de l'argent et emporaisement auxie de l'argent de la dernière sons mois ont été enregiement absentes de la localité où l'auxie et emporaisement auxie de l'argent de la localité où l'auxie et emporaisement auxie de l'argent de la dernière de la localité où l'auxie et emporaise de l'argent de la dernière de l'argent de l'argen	98	MESURES LÉGISLATIVES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE :—Copie de toutes résolutions de conventions médicales demandant l'adoption de mesures législatives sur la santé
Réponse à ordre; correspondance relative aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de péche à Killarney et les environs, dans le district d'Algoma. (Pas imprimée.) 100 BRISE-LAMES DE SHIPÉGAN: Séponse à ordre; etat faisant connaître les noms des réparations faites à la digue ou au brise-lames de Shippigan, NB., en 1880. (Pas imprimée.) 101 GRADUÉS DU COLLÈGE MILITAIRE: Réponse à ordre; état faisant connaître les noms des gradués du collège militaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont des montres dans l'armée anglaise; les noms de ceux qui ont été employés par le gouvernement canadien; et les noms de ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis. (Pas imprimée.) 102 CHEMIN DE FER DU CAP TOURMENTE ET DU CAP TRAVESEE: Réponse à ordre; correspondance échangée pendant les deux dernières années concernant l'établissement de voies ferrées pour relier l'Intercolonial au Cap Tourmente. dans le comié de Westmoreland, et le cap Traverse, dans l'Ite du Prince-Edouard. 103 RECENSEMENT:	99	sur les lacs Huron et Supérieur, pendant les deux dernières années. (Pas
réparations faites à la digue ou au brise-lames de Shippigan, NB., en 1890. (Pas imprimée.) 101	99 <i>a</i>	Réponse à ordre : correspondance relative aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de pêche à Killarney et les envi-
du collège militaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui on tobtenu des certificats de seconde classe lors du dernier examen annuel ; les noms de ceux qui sont entrés dans l'armée anglaise ; les noms de ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis. (Pas imprimée.) 102 CHEMIN DE FER DU CAP TOURMENTE ET DU CAP TRAVERSE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée pendant les deux dernières années concernant l'établissement de voies ferrées pour relier l'Intercolonial au Cap Tourmente. dans le comité de Westmoreland, et le cap Traverse, dans l'el de un Prince-Edouard, au chemin de fet de l'Ile du Prince-Edouard. (Pas imprimée.) 103 RECENSEMENT :—Réponse à ordre ; état donnant le nombre de personnes inscrites lors du dernier recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où leurs noms ont été enregistrés ; le dit état devant mentionner séparément chaque province, et faire la différence entre les personnes que l'on prétendait être temporairement absentes. Aussi un état faisant connaître les moyens (si aucuns) à prendre, pendant le prochain recensement, pour obtenir les renseignements suggérés par la présente motion, (Pas imprimée.) 103a Réponse à ordre ; itste donnant les noms des divers officiers chargés de faire le prochain recensement, et mentionnant la fonction assignée à chacun d'eux, et le district pour lequel il est nommé. (Pas imprimée.) 103b Réponse à ordre ; copie de toutes instructions écrites et de toutes formules préparées pour l'usage de chacun des officiers qui na fie le recensement en 1871, et des renseignements analogues sur les instructions se rapportant au recensement de 1881. (Pas imprimée.) 104a Commission d'Halifax:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hinds, au sujet d'une statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des l'écheries qui a siègé à Halifax en 1877; aussi copie de tout rapport fait par le	100	réparations faites à la digue ou au brise-lames de Shippigan, NB.,
de voies ferrees pour relier l'intercoinal au Cap Tourmente. dans le comté de Westmoreland, et le cap Trayères, dans l'Ile du Prince-Edouard, au chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard. (Pas imprimée.) RECENSEMENT:—Réponse à ordre; état donnant le nombre de personnes inscrites lors du dernier recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où l'urs noms ont été enregistrés; le dit état devant mentionner séparément chaque province, et faire la différence entre les personnes que l'on prétendait être temporairement absentes. Aussi un état faisant connaître les moyens (si aucuns) à prendre, pendant le prochain recensement, pour obtenir les renseignements suggérés par la présente motion, (Pas imprimée.) Réponse à ordre; liste donnant les noms des divers officiers chargés de fairer le prochain recensement, et mentionnant la fonction assignée à chacun d'eux, et le district pour lequel il est nommé. (Pas imprimée.) Réponse à ordre; copie de toutes instructions écrites et de toutes formules préparées pour l'usage de chacun des officiers qui ont fait le recensement en 1871, et des renseignements analogues sur les instructions se rapportant au recensement de 1881. (Pas imprimée.) Commission d'Halifax:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hinds, au sujet d'une statistique soumise à la "Commission de Halifax," instituée sous l'autorité du traité de Washington. (Pas imprimée.) Correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pécheries qui a siégé à Halifax en 1877; aussi copie de tout rapport fait par le commissaire des pécheries sur cette prétendue falsification. (Pas imprimée.) 105 TERRITOIRES DU NO., NOUVEAUX NOMS:—Réponse à ordre; correspondance concernant les substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du	101	du collège militaire qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont obtenu des certificats de seconde classe lors du dernier examen annuel; les noms de ceux qui sont entrés dans l'armée anglaise; les noms de ceux qui ont été employés par le gouvernement canadien; et les noms de ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-
dernier recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où l'urs noms ont été enregistrés; le dit état devant mentionner séparément chaque province, et faire la différence entre les personnes que l'on prétendait être temporairement absentes. Aussi un état faisant connaître les moyens (si aucuns) à prendre, pendant le prochain recensement, pour obtenir les renseignements suggérés par la présente motion, (Pasimprimée.) Réponse à ordre; liste donnant les noms des divers officiers chargés de faire le prochain recensement, et mentionnant la fonction assignée à chacun d'eux, et le district pour lequel il est nommé. (Pasimprimée.) Réponse à ordre; copie de toutes instructions écrites et de toutes formules préparées pour l'usage de chacun des officiers qui ont fait le recensement en 1871, et des renseignements analogues sur les instructions se rapportant au recensement de 1881. (Pasimprimée.) 104 Commission d'Halifax:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hinds, au sujet d'une statistique soumise à la "Commission de Halifax," instituée sous l'autorité du traité de Washington. (Pas imprimée.) Correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877; aussi copie de tout rapport fit par le commissaire des pêcheries sur cette prétendue falsification. (Pas imprimée.) Territoires du NO., nouveaux noms:—Réponse à ordre; correspondance concernant la substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du Pacifique. (Pas imprimée.) Squatters, Pointe Petrée:—Réponse à ordre; correspondance concernant les droits des squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex. (Pas imprimée.)	102	comté de Westmoreland, et le cap Traverse, dans l'Île du Prince-Edouard,
Réponse à ordre; liste donnant les noms des divers officiers chargés de faire le prochain recensement, et mentionnant la fonction assignée à chacun d'eux, et le district pour lequel il est nommé. (Pas imprimée.) Réponse à ordre; copie de toutes instructions écrites et de toutes formules préparées pour l'usage de chacun des officiers qui ont fait le recensement en 1871, et des renseignements analogues sur les instructions se rapportant au recensement de 1881. (Pas imprimée.) 104 Commission d'Halifax:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hinds, au sujet d'une statistique soumise à la "Commission de Halifax," instituée sous l'autorité du traité de Washington. (Pas imprimée.) 104a Correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877; aussi copie de tout rapport fait par le commissaire des pêcheries sur cette prétendue falsification. (Pas imprimée.) 105 Territoires du NO., nouveaux noms :—Réponse à ordre; correspondance concernant la substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du Pacifique. (Pas imprimée.) 106 SQUATTERS, POINTE PELÉE:—Réponse à ordre; correspondance concernant les droits des squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex. (Pas imprimée.) 107 Publicité et abonnements:—Réponse à ordre; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement.	103	dernier recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où lours noms ont été enregistrés; le dit état devant mentionner séparément chaque province, et faire la différence entre les personnes que l'on prétendait être temporairement absentes. Aussi un état faisant connaître les moyens (si aucuns) à prendre, pendant le prochain recensement, pour obtenir les renseignements suggérés par la présente motion, (Pas
le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hinds, au sujet d'une statistique soumise à la "Commission de Halifax," instituée sous l'autorité du traité de Washington. (Pas imprimée.) Correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877; aussi copie de tout rapport fait par le commissaire des pêcheries sur cette prétendue falsification. (Pas imprimée.) 105 Territoires du NO., nouveaux nons:—Réponse à ordre; correspondance concernant la substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du Pacifique. (Pas imprimée.) 106 Squatters, Pointe Pelée:—Réponse à ordre; correspondance concernant les droits des squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex. (Pas imprimée.) Publicité et abonnements:—Réponse à ordre; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement.		Réponse à ordre; liste donnant les noms des divers officiers chargés de faire- le prochain recensement, et mentionnant la fonction assignée à chacun d'eux, et le district pour lequel il est nommé. (Pas imprimée.) Réponse à ordre; copie de toutes instructions écrites et de toutes formules préparées pour l'usage de chacun des officiers qui ont fait le recensement en 1871, et des renseignements analogues sur les instructions se rappor-
rité du traité de Washington. (Pas imprimée.) Correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877; aussi copie de tout rapport fait par le commissaire des pêcheries sur cette prétendue falsification. (Pas imprimée.) 105 Territoires du NO., NOUVEAUX NOMS:—Réponse à ordre; correspondance concernant la substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du Pacifique. (Pas imprimée.) 106 SQUATTERS, POINTE PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS:—Réponse à ordre; correspondance concernant les droits des squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex. (Pas imprimée.) PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS:—Réponse à ordre; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement.	104	Commission d'Halifax: — Réponse à adresse; correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hinds, au sujet d'une statistique soumise à la "Commission de Halifax," instituée sous l'auto-
substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du Pacifique. (Pas imprimée.) 106 SQUATTERS, POINTE PETÉE:—Réponse à ordre; correspondance concernant les droits des squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex. (Pas imprimée.) 107 PUBLICITÉ ET ABONNEMBNTS:—Réponse à ordre; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement.	104a .,	Correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pécheries qui a siégé à Halifax en 1877; aussi copie de tout rapport fait par le commissaire des pécheries sur cette prétendue falsifi-
odustiers etwons sur les reserves havaies à la rointe-relee, dans le comte d'Essex. (Pas imprimée.) 107 PUBLICITÉ ET ABONIEMENTS: —Réponse à ordre; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement.		substitution de noms nouveaux aux, noms anciens et, historiques dans les
107 Publicité et abonnements:—Réponse à ordre; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement.	106	squatters emons sur les reserves navales a la rointe-relee, dans le comte
	107	UBLICITÉ ET ABONNEMENTS:—Réponse à ordre; état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878 et 1879 pour la publication d'annonces du gouvernement.

Nos 108	J. B. Eager.—Réponse à ordre; état détaillé des sommes d'argent qui ont été payées à J. B. Eager, ci-devant commis dans le bureau de poste de Hamilton, depuis la date de sa mise à la retraite; aussi, correspondance relative à la mise à la retraite du dit J. B. Eager, et le motif de cette mise à la retraite. (Pasimprimée.)
109	Immigration, Manitoba: — Réponse à ordre; état mentionnant le chiffre des immigrants qui se sont rendus dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest pendant l'année expirée le 31 octobre 1880; le nombre de personnes qui ont acheté des terres, et de celles qui ont acquis des homesteads et des droits de préemption; le nombre d'acres de terre vendus. (Pas imprimée.)
.110	Frais de voyage:—Réponse à ordre; détail des dépenses encourues par les différents membres du gouvernement ou toutes autres personnes qui ont été envoyés en Angleterre, ou silleurs, par le gouvernement, depuis le 1er novembre 1878 jusqu'à date.
110a	Réponse à ordre ; état des dépenses encournes par des membres du gouverne- ment et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angle- terre, ou silleurs, pour affaires du gouvernement, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er octobre 1878.
	Deniers payés à la Cie de la B. d'Hudson :—Réponse à ordre ; état détaillé des deniers payés à la Cie de la Baie d'Hudson par les différentes branches de l'administration, depuis la cession de son territoire au Canada. (Pas imprimée.)
111a	Réponse à adresse; correspondance échangée avec la Cie de la Baie d'Hudson ou toute personne agissant en son nom, concernant le quart sud-est et la moitié nord de la section 7 du canton n° 17, rang 20, à l'ouest de la pre- mière grande méridienne, et tous documents, et., concernant la conces- sion du dit territoire à la compagnie. (Pas imprimée.)
-111 <i>b</i>	Réponse à adresse; correspondance adressée au gouvernement depuis la der- nière session du parlement, concernant la navigation de la Baie d'Hudson. (Pas imprimée.)
112	JARDIN DU CHATEAU, QUÉBRC:—Réponse à ordre; documents qui ont été adressés au gouverne- ment en faveur de la réclamation faite par Henry A. P. Holland pour obtenir possession du jardin du Château, à Québec. (Pas imprimée)
	MATIÈRES DU VOLUME N° 10.
.113	Commission du service civil : Rapport de la commission du service civil, et annexe contenant les témoignages.
.114	Bureau de poste, Sorel:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement et Michel Mathieu, écr., avocat, M.P.P., relativement à l'achat d'une propriété pour l'établissement d'un bureau de poste en la ville de Sirel. (Pas imprimée.)
115	Boîtes aux lettres du bureau de poste, Montréal: —Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre des boîtes, tiroirs et casiers non loués avant l'augmentation du loyer, et le nombre de ceux non loués depuis la dite augmentation. (Pas imprime e.)
.116	Port de Wiarton :—Réponse à ordre : copie du rapport de l'ingénieur qui a fait un relèvement du port de Wiarton. (Pas imprimée.)
117	RIZ ET POUDRE, ColBrit.:—Réponse à ordre; état faisant connaître tous les droits perçus sur le riz et la poudre importés dans la province de la Colombie-Britannique pendant la dernière année. (Pas imprimée.)
118	Houille importée: — Réponse à ordre ; état donnant la quantité de houille importée en Canada depuis le 30 juin dernier, et le droit perçu sur la dite houille. (Pas imprimée.)
119	Lac Manitoba:—Réponse à ordre; rapports faits depuis la dernière session, concernant le niveau actuel de l'eau dans le lac Manitoba, et ce qu'il en coûterait pour l'abaisser. (Pas imprimée)
120	Compte-rendu officiel des débats, C. des C:—Etat détaillé du coût réel chaque année, du compte-rendu officiel des débats, pour les quatre dernières années, ainsi qu'un état en détail des montants payés, chaque année, pour ce service. (Pas imprimée.)

TI	v ictoria.	Eliste des documents de la pession.	21. 1001
Nº 121.		INT-VINCENT-DE-PAUL:—Réponse à adresse; correspondance au direction et de l'administration du pénitencier de Saint-Vince depuis le ler janvier 1880. (Pas imprimée.)	
122.	Pointe Saint-Pier	RE-LES-BECQUETS:—Réponse à ordre; document se rapportant rations à faire sur les battures du fleuve Saint-Laurent, vis-à-Saint-Pierre-les-Becquets, ainsi que des rapports et des plan nieurs du gouvernement sur ces travaux. (Pas imprimée.)	ris la pointe
123.	CIE ANGLO-CANADIE	NNE DE PRÉTS ET DE PLACEMENTS:—Etat des affaires et une liste naires de la Cie anglo-canadienne de Prêts et de Placements sabilité limitée), à la date du 31 décembre 1879, en conformi 43 Victoria, chap. 53. (Pas imprimée.)	(à respon-
124	Pont de la Chaudi	ÈRE: — Réponse à ordre ; état indiquant la valeur imposable du pour la construction du pont de la Chaudière, telle que déclarée le montant ajouté à cette valeur par l'estifinateur ou le percept d'Ot:awa, les noms des négociants nommés comme estimateu torité de la sec. 45, chap. 10, 40 Vic., et qui ont été chargés d tion finale. (Le ditétat est aussi en réponse à un ordre de la 620 décembre dernier, pour copie de toute correspondance re saisie ou à l'évaluation des matériaux en fer destinés au pont de fer construit sur la Chaudière, et les résultats de telle s'il en est.)	en douane, eur du port rs sous l'au- e l'estima- l'ambre du lative à la du chemin
135		enétres:—Réponse à ordre ; état donnant le nombre de verges de pour rideaux de fenêtres, importées en Canada pendant les der `mois, et leur valeur totale. '(Pas imprimée.)	
126	BUREAU DE POSTE, I	Рккосотт:—Réponse à ordre ; Correspondance se rattachant au t bureau de poste de Prescott à l'hôtel-de-ville. (<i>Pas imprimée</i>	ransfert du .)
127	PORT DE CASCOMPEC	:—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur sur le relèvement Cascumpec, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, dura 1880, dans le but d'améliorer le dit port.	du port de nt l'été de
128	MAÎTRE DE POSTE DE	Vankleek Hill:—Réponse à ordre; correspondance relative sion de Duncan McDonell, ci-devant maître de poste de Van dans le comté de Prescott; et toute correspondance échangé maître-général des postes et le nommé McLuurin, maître de post Vankleek Hill, touchant sa nomination à la dite charge. (Pas	kleek Hill, e entregle te actuel de
12 9	RIVIÈRE YAMASKA:-	-Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur qui a fait les rele- graphiques, en 1880, de la rivière Yamaska, depuis son embor qu'à la Belle-Peinte, dans les comtés de Bagot et de Saint- (Pas imprimée.)	ichure jus-
130	Lac Erié, relèveme	NTS:—Réponse à ordre ; rapports des relevés hydrographiques fi John Lindsay, écr., I.U., sur la rive nord du lac Erié entre le Pointe-Pelée et l'embouchure de la rivière Détroit. (<i>Pas imp</i>	récif de la
131	PONT TOURNANT, CA	anal de la Baie Burlington:—Réponse à adresse; arrêtés règlant l'usage du pont tournant pour chemin de fer qui traver de la Baie Burlington. (<i>Pas imprimée</i> .)	lu conseil se le canal
132	Mandats sur la po	ste:—Réponse à ordre ; état donnant le montant d'argent ex mandats de poste, en Grande-Bretagne, en Irlande et aux I pendant l'année 1880, et le soût de ces mandats. (<i>Pas imprim</i>	Itats-Unis,
133	Boston, port d'hivi	en:—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le direc ral des postes et les propriétaires, ou les agents des steamers e Allan, concernant le choix qu'ils ont fait de Boston pour leur po ou s'y rapportant en quelque manière. (Pas imprimée.)	ie la ligne
134	PISCICULTURE, NEWC	ASTLE :—Réponse à ordre ; état indiquant les frais d'entretien d sement de pisciculture de Newcastle, Ontario; pour l'année 1876	e l'établis- et chaoune
135	BUREAU DE POSTE, De	sement de pisciculture de Newcastle, Ontario, pour l'année 1876 des années subséquentes, y compris 1880. (Pas imprimée.) MINION CITY:—Réponse à ordre; témoignages pris devant le s de poste de Winnipeg, pendant l'année courante, au sujet de graves proférées contie l'administration du bureau de poste de City. (Cette réponse contient l'information demandée par un	ous-maître s plaintes Dominion ordre seen-
136	PORT DE TORONTO ;-	blable en date du 21 février dernier.) (Pas imprimée.) -Réponse à ordre; rapports faits par des ingénieurs du gou concernant les travaux du port de Toronto, depuis le ler jan (Pas imprimée.)	vernement

Nos 137 Rivii	RE NICOLET:—Réponse à ordre ; correspondance relative au creusement de la rivière Nicolet et d'un port de refuge à l'entrée de cette rivière. (Pas imprimée.)
138 BRISE	LAMES DE SOURIS-OUEST:—Réponse à ordre; correspondance et rapports d'ingénieurs concernant la construction d'un brise-lames à Souris-Ouest, dans le comté de King, Ile du Prince-Edouard. (Pas imprimée.)
139Снем	IN DE FER D'Esquimalt à Nanaïno;:—Réponse à ordre ; rapports de J. W. Trutch concer- nant une voie ferrée entre Esquimalt et Nanaïmo et entre Emory et Burrard Inlet. (<i>Pas imprimée</i> .)
140 Josep	H C. Lislois:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement et M. Joseph Charles Lislois, au sujet de la réclamation faite par ce dernier pour couvrir les pertes qu'il a éprouvées dans l'incendie d'un de ses bâtiments, et copie du rapport de l'arbitre officiel. (Pas imprimée.)
141 MEILL	EURE ADMINISTRATION DE LA JUSTICE:—Réponse à adresse; correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et entre les juges de la Cour Suprême de la Colombie-Britannique et les gouvernements local et fédéral sur l'acte relatif à la meilleure administration de la justice (1878) et sur l'acte de judicature (1879), passés par la législature provinciale—aussi copie de la protestation officielle formulée par ces juges contre l'aveu donné à ces actes. \(\frac{\pi}{2} (Pas imprimée.) \)
142Acqui	sition du chemin de fer Q. M. O. et O.:—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec, concernant l'acquisition, par les autorités fédérales, du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ou touchant l'octroi d'une subvention à ce même chemin. (Pas imprimée.)
143 QUAI À	Port-Hood - Réponse à ordre ; correspondance entre le gouvernement et la personne chargée de la dépense et des réparations faites au quai public à Port-Hood, durant l'été et l'automne derniers. (Pas imprimée.)
144	DE MEAFORD:—Réponse à ordre; état indiquant les dépenses faites pour le port de Meaford pendant les années 1879 et 1880, et les rapports des ingénieurs à ce sujet depuis le mois de janvier 1879. (<i>Pas imprimée</i> .)
145 Juge 1	DE LEEDS ET GRENVILLE:—Réponse à adresse; correspondance relative à la charge de juge de la cour de comté et de juge puîné dans les comtés unis de Leeds et Grenville. (Pas imprimée.)
146 Pont s	SUSPENDU UNION, RIVIÈRE OTTAWA:—Réponse à orlre; état indiquant le revenu et la dépense provenant du pont suspendu Union, sur la rivière Ottawa, depuis 1867 jusqu'au ler janvier 1881. (Pas imprimée.)

(37)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880;—
Pour copie de la preuve faite, cette année, devant l'inspecteur des
postes, au sujet des affaires du bureau de poste de Parkhill.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 11 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

REPONSE

(38)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880 ;—
Pour copie des états transmis au ministère du revenu de l'intérieur par
l'inspecteur ou les sous-inspecteurs du poisson salé, du comté de Shelburne; aussi, un état des droits perçus par ces fonctionnaires.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 7 janvier 1881.

(39)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 décembre 1880;—
Pour un état de toutes nominations et destitutions faites sous l'autorité
de l'acte des poids et mesures, depuis le 1er juillet 1879 jusqu'à date
et les motifs de telles destitutions, s'il en est, et les recettes et dépenses,
en vertu du dit acte, du 1er jour de juillet 1880 au 1er jour de décembre
1880; et aussi, un état faisant connaître les recettes et dépenses, pour
chaque année, sous l'autorité de l'acte des poids et mesures, depuis le
30 juin 1877 jusqu'au 30 juin 1880.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat, 10 janvier 1881. JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

(39a)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1881;—
Pour copie de toute correspondance concernant la réclamation de
Théotime Blanchard, ci-devant inspecteur des poids et mesures pour
les comtés de Gloucester et Ristigouche, N.-B., pour qu'on lui rembourse
cette partie de son salaire qui a été retenue à titre de contribution au
fonds de retraite.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 22 février 1881.

RÉPONSE

(39b)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1881;—
Pour copie des accusations portées contre Horatio N. Tabb, ci-devant sous-inspecteur des poids et mesures, de la preuve faite à l'enquête instituée au sujet des dites accusations, et du verdict rendu par l'officier chargé de faire l'enquête; aussi, copie de toute correspondance relative à ces accusations, et de la décision prise à leur sujet par le ministère du revenu de l'intérieur.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 12 mars 1881.

Secrétaire d'Etat.

REPONSE

(39c)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 février 1881;—
Pour un état faisant connaître les recettes et dépenses de la division des poids et mesures, du ministère du revenu de l'intérieur, depuis sa création; aussi, les comptes détaillés de tous les instruments achetés pour l'usage de cette division, et des dépenses de deux voyages en Angleterre par le commissaire du revenu de l'intérieur; aussi, un état indiquant les appointements payés aux officiers de la dite division.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 18 mars 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(40)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880 ;— Pour un état donnant la quantité du minérai de fer et d'or exporté de Belleville ou du comté d'Hastings au cours de l'année dernière.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 11 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

(41)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880 pour un état comparatif du nombre de bestiaux et de moutons exportés du Canada en Angleterre pendant les années 1879 et 1880; le dit état devant donner le chiffre de l'exportation de chaque mois, et indiquer de quels ports ces bestiaux et moutons ont été exportés.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR.

Secrétaire d'Etat.

Département du secrétaire d'Etat. 5 janvier 1881.

27,400

120 34 155 72

8,960

120 32 151 9,307

6,760

Valeur.

Valeur.

N'bre.

N'bre. | Valeur.

1878. N'bre, Valeur.

1379. e. | Valeur.

1878. N'bre, Valeur.

N'bre.

Valeur.

N'bre.

1879.

1878.

Valeur.

Cramahe

Darlington....

Galt.......

NGuelph

Kingston

London....

Paris Toronto Woodstock...

1878.

Total pour trois mois.

Septembre.

Août.

Juillet.

40 832,720

12,338

567,568

7,689

306,894

5,357

233,967

3,057

310,646

161,736

2,262

215,180

2,583

2,370

Saint-Jean, N.B.... Charlottetown.....

Halifax .

Décembre.

Novembre.

Octobre.

Total pour six mois.

44 Victoria.

Erar comparatif du nombre et de la valeur des bestiaux et moutons exportés des différents ports du Canada en Argléterre, durant chaque mois, pour les années expirées le 30 juin 1879 et le 30 juin 1880, 1cl que demandé par un ordreste la Chambre des communes en date du 16 décembre 1880. CORNES BÉTES À

Brantford Cramahe			12	1,000											18 31	1,910	
Darlington Galt Guelph Kingston London Paris Toronto	26	1,630		<u> </u>	80	3,300			81	4,730			161 120 120 34	8,090 5,860 2,958	335	27,400	
Coaticook Montréal Québec Halifax	1,050	1-4	861-	59,455 20,342	522	42,429 42,010	795	103,990	103	1,030			195 8,332 2,287	9,770 9,770 616,888 131,365		833,201 169,038	
Saint-Jean, N.B								15							1	15	·
	2,124	127,416	1,553	80,797	1,332	89,139		127,047	411	21,070			11,556	805,193	15,245	1,040,564	
		Jan	Janvier.			Fév	Février.			M	Mars.			Total pou	Total pour neuf mois.	[3.	
Brantford. Cramahe Darlington															31	1,910	
Guetph Kingston London	9	180											167	8,276			
Paris, Toronto. Woodstock	275	16,725			142	8,528					15	986	120 34 844 195	5,860 2,958 55,507 9,770	335 15 160	27,400 986 8,960	
Conticook Montréal Québec Halifax									58	2,440			8,332 2,287	2,440 616,888 131,365	10,963	833,201 169,038	
Saint-Jean, N.B											191	17,100			191	17,100	
Charlottetown	781	16.905														40	
~	†				14.6	8,920			28	2,440	206	18,086	18,086 12,037	833,058	15,451	1,058,650	===

estiaux et moutons, etcSuite.	
ratif du nombre de be	
ETAT compar	A COLUMN STATE OF THE PERSON STATE OF THE PERS

		*********				-					-	
	ois.	1880.	Valeur.	\$ 5,311 4,057 13,058 25,560	29,300 2,106 8,960	1,974,066 169,038	53,100	7,600	2,292,161		.ii	8,112 2,700 56,316
	douze me	31	Nombre.		393 33 160	26,996 3,754	531	109	32,680		trois moi	1,518 515 20,158
	Total pour douze mois.	1879.	Valeur.	\$, 2,720 8,270 15,840	45,160 2,958 138,510 9,770	2,440 1,402,768 139,365			1,767,801		Total pour trois mois.	4,932
	······································		N'bre.	<u> </u>	542 34 2,009	58 17,615 2,443			729,495 23,273			
		1886.	Valeur.	\$ 15,880 19,460		6 702,140 17,615 2,443		2,000	729,495			4,932
	Juin.	, ří	N'bre.	84 308		10,076		9	10,509		mbre.	
	,	1879.	N'bre. Valeur.	6		316,190 10,076 8,000			324,190		Septembre.	590 10,968
Suite.						3,741			3,897			
BETES A CORNES—Suite.		1880.	N'bre. Valeur.		1,808	438,725		5,560	466,864	MOUTONS.		1,390 2,700 17,757
A CO	Mai.	_			8	5,957		89	6,360	MOU	Août.	570 515 6,719
27.729	æ	.6481	N'bre. Valeur.		78,843	469,690			569,833		Ao	
		# 			1,101	5,542			6,856			
		1880.	N'bre. Valeur.	es. 23	1,120		36,000		37,152			1,790
-	Avril.				18	<u> </u>	040		360		let.	358
	A	1879.	Valeur.	2,720 15,840	4,166				40,720		Juillet.	
_		37	N'bre.	34					483			
		PORTS,		Brantford Oramahe. Darlington. Galt. Kingston. Kingston.	Paris Toronto Woodstoek	Coaticook	Saint-Jean, N.B.	Charlottetowa				Brantford Brockville Clifton

44 Victoria	Documer	nts de	e la Ses	sion (No. 4	1.)	A.	1881
3,418 3,418 500 711 710 3,064 810	346,667 33,615	1,568		12,012 2,709 56,316		3,064 810	373,546 58,058
612 75 75 127 136 533 136	53,810 8,161	392	Total pour six mois.	2,171 515 20,158		135 135 135	57,944 14,991
2,083 2,083 3,254 2,357 13,911	151,821	176 105	Total por	932	3,283 3,920 665 3,254 3,502	16,911 14,280	198,510 26,477
59 569 568 358 2,073	25,591	29, 520		233	627 760 241 566 559	2,473	33,428 5,628
1,251	53,864	668					
278 278 127 533	9,013	167	abre.				
2,083 1,724 6,623	40,547	54,061	Décembre	932		3,378	
327 330 284 943	6,549	8,729	Ī	233		649	
2,383 500	136,418 9,757	171,805		3,385			14,883 6,638
364 75	20,662	31,725	nbre.	462			2,141
295 1,254 633 1,200	89,312 1,200	93,894	Novembre		1,200 3,920 1,145	66 2,902	16,378 13,103
236 236 200	14,884	15,703	Ī		300 760 201	451	2,432
1,935 700 810	156,385 13,650	185,556		515			11,996 17,805
248 13 6 135	24,135 3,117	30,600	bre.	191			1,993 5,239
6,188	21,962	28,150	Octobre		370	2,934 8,000	30,311 10,990
930	4,158	5,088			182	394 1,354	4,920 2,650
Cobourg. Commahe Darlington Dover. Galt Guelph. Kincardine. London Sangen. Sangen. Sandron Toronto	Coaticook Montreal Québec Ealifax	Unarlottetown	E	Brautford. Brockville Clifton Cobourg Cramahe Cramahe Dover	Gait. Guelph Kineardine London Paris Sangeen Sairt-Phomes	Toronto Woodstock.	MontréalQuébec

Erar comparatif du nombre de bestiaux et moutons, etc.—Suite.

J. JOHNSON,
Commissaire.

		Octo	Octobre.			Nove	Novembre.			Décembre.	nbre.			Total por	Total pour six mois.	
Porrs.	18	1878.	18	.6181	18	1878.	18	1879.	1878.	ø	1879.	.62		1878.	1879.	9.
	N'bre.	Valeur.		N'bre. Valeur.	N'bre.	Valeur.		N'bre, Valeur	N'bre.	N'bre. Valeur.	N'bre.	Valeur.	N'bre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Halifax		⇔		€		69 ÷		69		€9:		₩		€		€
Charlottetown											207	1,000			599	2,568
	9,500	52,605	7,423	30,316	7,067	38,714	4,194	24,906	882	4,310	207	1,000	46,969	271,734	98,274	515,654
		Janvier.	rier.			Fév	Février.		<u>-</u> - 1 .	Mars.	81			Total pou	Total pour neuf mois.	72
Brantford Brockville Clifton Cobourg Cramphe													233	932	2,171 515 20,158	12,012 2,700 56,316
Darlington Dovér							148	664								790
Guelph Kincardine													627 760 241	3,238 3,920 665	278	1,251
Louduon Paris Saugeen					268	186		350			123	984	834 559	$\frac{4,241}{3,502}$	612 268 127	3,418
Toronto Woodstock	700	3,850											3,173	20,761	533	3,064
Coaticook Montréal Québec	971	5,826 - 2,800											971 33,848 5,628	5,826 201,310 26,477	57,	373,546 58,058

1,000	518,787	ois.	18,812 2,700 5 6,3 16	1,460 918	4,651	3,418 2,725	3,064 810	467,986	1,000	2,960	629,054
100	98,715	douze m	3,378 515 20,158	210	:		127 136 533 135	66,949	100	655	110,143
, , ,	285,197	Total pour douze mois.	1,328		3,920	5,681 3,502	20,761 14,280	5,826 244,444 26,477			335,099
1,000	1,984 49,328		309		1,130	1,014	3,173	971 38,249 5,628	:		54,721
1,000	1,984				400 3,400	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		54,526 1,966		:	62,792 54,721
100	223	ri ·	450		400			7,621	:		8,771
		Juin.	3,900 450 2,900			312		30,233			30,545
				918		51		3,282		•	3,333
	1,149		757 3,900	131 918		[0]		39,914		392	46,584
	218	Mai.	757	210				1,384		56	2,538
	186	W				340		12,901		***************************************	13,241
	268					34		1,119			1,153
					603 4,000	119 891			:	•	891
		Avril.	1,328			119			:		119
	12,476	Av	309 1,328		4,000	96 788					6,116
	2,091	Ì	309		203	92					206
Halifax Charlottetown						London Paris Saugeen	Saint-Thomas Toronto Woodstock	Coaticook	Halifax	Charlottetown,	

Ministère des douanes, Ottawa, 4 janvier 1881.

(42)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880;—
Demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de Québec, relativement aux coupes de bois situées
au nord de la frontière de la province de Québec telle que fixée par la
proclamation royale en date d'octobre 1763.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 7 janvier 1881.

RÉPONSE

(43)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880;— Pour copie de toute correspondance échangée entre le ministère du revenu de l'intérieur et la Chambre de Commerce d'Halifax au sujet du droit imposé pour l'inspection du hareng fumé; aussi, copie de toute requête à ce sujet.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat, 7 janvier 1881. JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

[[]Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci dessus ne sont pas imprimées.]

(44)

Afune adresse de la Chambre des communes, (datée 20 décembre 1880), demandant un état faisant connaître les noms et la nationalité de tous les guides (Land guides) dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, le domicile et la profession du chacun d'eux antérieurement à la date de sa nomination, et depuis combien de temps ils étaient domiciliés dans le dit endroit. Si quelqu'un d'entre eux a été destitué ou congédié, la date et la raison de tel destitution ou congé, et le salaire ou l'indemnité payé à chacun. Aussi un état détaillé des dépenses se rattachant à cette branche du service public; la localité spécialement assignée à chaque guide pour l'accomplissement de ses fonctions; et copie de tous arrêtés du conseil ou instructions concernant les fonctions de tels guides.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 11 janvier 1881

Liste des noms des guides fédéraux dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, etc.

		inon hours						2000	.000
Nom.	Nationalité,	Domicile anté- rieur,	Profession.	Depuis quand domicilié à Pen- droit en dernier lieu nommé.	Ap- pointe- ments par mois.	raq noiseoollA -èqxe ne ruoi dition,	Appointements et allocation par jour.	Montant total payé.	Localité.
							Ī		
					& cts.	\$ cts.	& cts.	\$ cts.	
Hayter Keid, ebet Canadien Territ. du N -O., Avocat Trois ans	Canadien	Territ. du N -0	Avocat	Trois ans	100 00	2 00		1,501 33	Winnipeg.
Thomas Steers	đo	Ottawa Commis	Commis		15 00	00			. S- I
W. H. Disbrowe	Anglais	Anglais Inconnu Inconnue	Inconnue		15 00	2 00		870 50	op Op
Rov. L. A. Armstrong Canadien Emerson Bcelesiastique Cinq ans	Canadien	Emerson	Bcclésiastique	Cinq ans			4 50	742 50	Emerson
C. J. Whellams Anglais Rapid City Agent d'immig'n Deux ans	Anglais	Rapid City	Agent d'immig'n	Deux ans				598 50	50 Potite Sealratel
"Hugh C. Dennis Canadien Petite Saskatch- Colon	Canadien	Petite Saskatch-	Colon	op				3 5	rente Saskatonewan.
John Bangs	ф	ewan. Mattewan Traiteur et cul-Vingt ans	Traiteur et cul-	Vinet ans.			9 6		Souris et Montague à la Tortue.
Michael Harris	do	Récemment de	Récemment de Ingéaieur civil	0				430 00	Souris.
John Franklin Boyd	op		l l'explor. C.F.P. Inconnue					00 504	462 00 Montagne a la Tortue.
E. Olementi Smith	do	Peterboro Commis	Commis					00	* Birtle, résigné le 12 juillet 1880.
D. C. Woodman	op	NBrunswick Cultivateur	Cultivateur		75 60		OG e	388 b0 450 00	Birtle, commencé le 13 juillet 1880 Emerson.
					,	Total	-' ! !	7,243 33	
					-				

* Mr. Boyd n'a pas fait connaître le motif de sa résignation.

Nork --On peut voir que les prix réellement payés aux guides sont moins élevés que ceux autorisés par arrêté du conseil.

Bureau des terres fédérules, ministère de l'intérieur, Ottawa, janvier 1881,

J. S. DENNIS, Deputé du ministre de l'intérieur. ETAT détaillé des dépenses se rattachant au service des guides.

1880.	WHITE A PROPERTY AND	\$	ct
			-
	Wright et Harris, pour une tente, selon pièce justificative Thomas Steers, compte de fourrage, péages, etc., pour avril, mai et juin Impressions, avril, mai et juin Compagnie du télégraphe—avril, mai et juin W. H. Disbrowe, compte de la dépense, juin Louage de cheval et faux frais, avril, mai et juin do Roberts et Sinclair, avril, mai et juin Donaldson Frères, papeterie	3′ 30 3	6 0 7 9 0 0 3 9 3 5
do do	Louage de cheval et faux frais, avril, mai et juin do Roberts et Sinclair, avril, mai et juin Donaldson Frères, papeterie Total, juin	184	9 30 5 06
	poep 12		
dododododododododododododododododo	James Reid, comme guide avec cheval Messageries, transport de cartes Thomas Steers, compte de la dépense. Roberts et Sinclair, louage de voiture D. C. Woodman, compte de la dépense Montgomery Frères, forgerons. Compagnie du télégraphe Benson, louage de voiture. Harnais simple	9 180 4 15 2 15	00 13 90 50 50 00 40 00
	Total, juillet \$270 43		
do	W. H. Disbrowe, dépense de juillet Hayter Reid, do R. J. Smith, un harnais Thomas Steers, frais de transport Compagnie du télégraphe Compte du Free Press Benson, louage de chevaux Roberts et Sinclair, do selon pièces justificatives Thomas Steers, compte de transport Compte d'impressions, Times Hayter Reid, transport, etc. Un cheval, W. Gifford	61 12 8 1 11 20 105	00 00 75 00 50
	Total, août \$428 94		
do I do I do I	Thomas Steers, frais de transport W. H. Disbrowe, do D. Hope, fabricant de tentes Thomas Steers, frais de transport Roberts et Sinclair, louage de chevaux Hayter Reid, transport, etc Impressions Total, septembre \$105 13	6 13 8 16 16 35 9	60 50 78 00 6 0
do F	W. H. Disbrowe, frais de transport Phomas Steers, do Hayter Reid, do Porgeron Roberts et Sinclair, louage de chevaux W. H. Disbrowe, frais de transport	15 (40 3 97 (23 4 13 (25 3	35 05 40 00
	Total, octobre		

Etat détaillé des dépenses se rattachant au service des guides—Fin.				
1880.		\$	cts.	
do	Hayter Reid, transport, etc	1	00 65 9 50 10 60 16 50 5 00 32 00	
	Total	1,6	65 31	

Bureau des terres fédérales, ministère de l'intérieur, Ottawa, janvier 1881.

> Ministère de l'Intérieur, Ottawa, 13 avril, 1880.

Mémoire :

Le soussigné a l'honneur de soumettre au conseil le rapport suivant :-

Vu le grand nombre de gens qui partent—immigrants et autres—pour le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, nombre qui va encore augmenter à mesure que la saison avancera, il y a nécessité de fournir à ces immigrants les moyens de se diriger dans ces régions, et le soussigné suggère respectueusement que ce but serait plus efficacement atteint en s'assurant les services de personnes chargées de ce soin. L'une ou plusieurs d'entre elles pourraient recevoir les colons et s'entendre avec eux à leur arrivée dans la province, et d'autres pourraient les aider à choisir les terres.

Le projet suivant est en conséquence soumis à la considération du conseil:—

1. Nommer pour la saison un agent de ce département, lequel devrait s'employer, de concert avec M. Hespeler, l'agent du département de l'agriculture et de l'immigration à Winnipeg, à recevoir les colons et à les diriger. Cet agent devrait aussi faciliter autant que possible (mais non jusqu'à leur fournir un transport gratuit et des aliments) l'expédition des immigrants aux bureaux locaux du district où ils se proposent de prendre des terres.

De temps à autre, dans la saison et lorsqu'il ne serait pas retenu à Winnipeg, l'agent ferait bien d'accompagner les colons sur les vapeurs qui doivent naviguer sur l'Assiniboine, pour les diriger et conseiller de débarquer aux points les plus rapprochés de leur destination.

Il devrait aussi informer les agents des différents bureaux des terres, par la poste ou par toute occasion qui se présentera, de l'arrivée et de l'envoi de colons à destination du district représenté par tel bureau local, afin que les guides des terres ci-après mentionnés soient prêts à les rencontrer à leur descente du bateau, ou autrement, selon le cas.

On exigerait beaucoup de travail de cet agent, auquel un bon salaire devrait être donné, la durée de son service ne devant pas aller au-delà de la fin d'octobre ou de

novembre.

Son salaire devrait être d'environ cent piastres par mois. Ses frais de séjour, soit \$2 par jour, devraient aussi lui être payés, et remise de ses déboursés réels devrait lui être faite alors qu'il serait absent de Winnipeg pour remplir son service.

Le salaire et les allocations de cet officier peuvent être évalués comme suit:

7 mois de salaire, à \$100...... 700 00 Frais de route et de séjour, pendant trois mois de la période ci-dessus:.... 400 00

Total......\$1,100 00

L'on compte qu'une place pourrait lui être trouvée dans le bureau des terres ou de l'in n'gustien à Winnipeg.

2. Nommer deux personnes dans chacun des districts suivants:

Nelsonville, Montagne de la Tortue, Gladstone, Petite Saskatchewan. Byrtle;

en nommer aussi une à Emerson, endroit où descendent du chemin de fer presque tous ceux qui veulent aller s'établir à la Montagne de la Tortue, et une quatrième qui serait sous le contrôle immédiat de l'agent à Winnipeg, lesquelles seraient appelées guides des terres et chargés—exception faite de celles stationnées à Emerson et Winnipeg de recevoir ceux qui arrivent dans le district dans le dessein de s'établir sûr des terres, de les diriger, conseiller et aider dans le choix de ses terres, et de les inscrire ensuite comme colons dans le bureau des terres.

La personne nommée en cette qualité à Emerson—M. L. O. Armstrong est celui que l'on suggère pour cet emploi-devrait se mettre au service des colons quittant le chemin de fer à cet endroit et qui se proposent de s'établir sur les parties sud et ouest de la province du Manitoba. Excepté à Emerson et Winnipeg, ces guides des terres devraient être soumis au contrôle de l'agent local, et celui-ci devraient veiller à ce que leurs services soient utiles au plus grand nombre possible et qu'aucun d'eux n'ait à se plaindre d'avoir une plus forte tâche que les autres à remplir. Il devrait être bien entendu—et l'agent local devrait être tenu responsable de

tout manquement à cette condition de la part des guides sous son contrôle immédiat -que le service des guides des terres ne sera prêté qu'aux colons devant réellement s'établir sur des Homesteads ou sur les terres du chemin de fer, et non aux personnes

qui ne veulent que choisir et acheter des terres du chemin de fer.

3. Ces guides devraient connaître le district pour lequel ils seront nommés. devraient aussi connaître l'arpentage et savoir marquer, à l'aide de pieux et de monticules, les limites des sections, et pouvoir dire aussi le nombre exact de la section et du township où elle est située, ainsi que l'angle de telle section, par les lettres et chiffres marqués sur les pieux C'est une condition essentielle, si l'on veut empêcher qu'il y ait plus d'une demande d'inscription pour une même terre, comme cela arriverait s'il y avait méprise à l'égard du numéro et d'une partie de section.

Règle générale, ces guides des terres devraient être choisis parmi les bons et intelligents propriétaires de biens de famille du district. Il est probable qu'il leur faudrait être constamment sur la route, porter avec eux des provisions de bouche, c'est à dire qu'il leur faudrait avoir un petit équipement de camp et aussi un cheval

avec voiture.

Une juste allocation quotidienne pour les guides pourra	it être celle-ci :			
Gages Subsistance	1 00			
Total	\$ 4 50			
4. Si le projet était mis à exécution, la dépense des guides serait comme suit:				
Gages et allocations pour un, pendant 6 mois, à \$4.50 par jour\$ 828 00				
Puis $\$828 \times 12 =$ \$ 9,936 00 Ajoutez, salaire et dépense de l'agent. 1,100 00	•			
Total	\$11,036 00			

La dépense que devra entraîner l'exécution du projet ne figure pas dans le budget actuellement devant la Chambre, il taudra donc y pourvoir par voie supplémentaire.

Respectueusement soumis,

JOHN A. MACDONALD,

Ministre de l'intérieur.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Evcellence le gouverneur général en conseil.

Vu le mémoire (daté le 13 avril 1880) de l'honorable ministre de l'intérieur, recommandant la nomination et l'emploi d'un agent et de douze guides des terres pendant six mois, pour faciliter la colonisation de la province du Manitoba et du Nord-Ouest, le comité est d'avis que le projet suggéré par le dit mémoire soit approuvé et mis à exécution.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, greffier, C. P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

(45)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 avril 1880;—
Pour copie de toutes annonces demandant des soumissions pour la fourniture des approvisionnements requis pour la police à cheval et pour les Sauvages, et livrables au cours de l'été prochain; aussi, copie des soumissions présentées en réponse à telles annonces.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, Janvier 1881.

,	•	1
f	-	۲
7	J	2
۲	-	5
H	-	_
STATE OF THE PARTY	_	١
ī		
1	2	3
ŕ	=	4
۲	•	₹
٢	1	3
r		7
,	٠,	_
CELEFFERENCE CHAP	ļ	4
Ŀ	-	۲
Ē		,
,	=	4
ľ	Ÿ	3
Ε		3
2	S	Ę
r	ē	š
٠	_	٠
7	1	3
ì	Ξ	1
L		J
ŀ		
•		۰

44	Victoria.	Documents de la Session (No. 46)	A. 1051
NADA.	Remarques.	Appel du jugement de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, débouté. Appel de la Cour d'Appel d'Ontario, maintenu. Appel de la Cour d'Appel d'Ontario; débouté. Appel du jugement de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse; maintenu. Appel d'élection du jugement du juge d'Alt; débouté. Appel au jugement de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick; débouté. Appel du jugement de la Cour Banc de la Reine pour le Bas-Canada (juridiction d'appel); maintenu. Appel du jugement de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick; débouté. Pétition de droit. Appel du jugement de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick; débouté. Appel du jugement de la Cour Suprême la Gour de l'Echiquier; débouté. Appel du jugement de la Cour Suprême pour le Bas-Canada; minintenu. Appel du jugement de la Cour d'Echiquier; débouté d'Echiquier; débouté d'Echiquier de la Cour d'Appel du jugement de la Cour d'Appel du jugement de la Cour d'Appel pour Ontario; débouté.	
E DU CANADA.	Montant des honoraires payés au ré- gistraire en timbres.	\$ cts. 23 35 12 50 12 50 25 00 10 10 10 30 12 30 23 65 23 65 23 65	
IR SUPRÊM	Montant des frais taxés.	\$\$ cts. Trais pas encore taxes. 289 30 289 30 289 30 289 30 289 30 613 40 613 40 613 40 613 40 Frais pas encore taxes. 67 40	
JUGEMENTS RENDUS PAR LA COUR SUPRÊME	Montant ou nature de la dette ou réclamation.	1880. \$2,909.09 avec intérêt et Pas de frais adfrais. 3 do \$20,000 19 do \$20,000 19 do \$20,000 19 do \$20,000 10 do \$20,000	deniers, loyers et pro- fits reçus. Montant en litige, plus de \$6,000.
ENTS RED	Date du jugement.	1880 1880 do d	
(46.) JUGEMI	Titre de la cause.		Ella Gertrude Rose, Delliah Rose, George Gildersleeve Rose, William Herchimer Rose, Harry Isaac Newton Rose, Edith Rose, Fanny Newton Rose, Josephine Arabella Rose et Florence Adèle Rose, intimés.
	46-1	•	

											· .
Remarques.	Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada (juridic-	Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada (juridiction	d'appel); maintenu. Appel du jugement de la Cour d'Appel nour l'Ontario: maintenu.	Appel du jugement de la Cour d'Appel, pour l'Ontario; maintenu.	Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Ganada (juridic-	tion d'appel); maintenu. Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada (juridic-	tion d'appel); deboute. Appel du jugement de la Cour d'Appel pour l'Ontario; débouté.	qo	Appel du jugement de la Gour Suprême du Nouveau-Brunswick ; maintenu.	do	qo
	Appel du jugemer la Reine pour	Appel du jugement de la la Reine pour le Bas-Can	Appel du jugement de nu.	Appel du jugement de la pour l'Ontario; maintenu	Appel du jugemer la Reine pour l	tion d'appel); maintenu. Appel du jugement de la Co la Reine pour le Bas-Ca	Appel du jugement de l pour l'Ontario; débout	ф	Appel du jugemer du Nouveau-Bru	qo	qo
Montant des honoraires payés au régistraire en timbres.	\$ cts. 22 20	11 60	25 20	21 85	27 65	21 65	22 20	24 75	10 35	12 05	21 95
Montant des frais taxés.	\$ cts.	81 67	286 70	Pas de frais, adjugés.	575 60	31.5 00	249 35	332 65	Frais pas encore taxés.	559 30	382 30
Montant ou nature de la dette ou réclamation,	Mallette, appelants, 13 mars \$5,576 06	Appel contradictoire pour réformer des juge-	Solo	Pour recouvrer les loyers Pas de frais ad- et profits et le prix d'a-jugés.	chat de certains terrains dans Kitley, co. Leeds; val d'en. \$1,500 \$2,000 et profits	\$3,280 avec intérêt	\$1,000 de frais	Pour recouvrer possession d'une lisière de terrain dans le township de Nepean; mon-	blement de \$5,000 a. \$7,000. S7,000. Instituée pour éprouver Frais pas encore la constitutionalité de taxés.	ац Силици, 1010.	\$4,000
du ent.	0		:		Ţ					•	•
Date du jugement.	1880. mars	do	do	mars	avri	do	do	do	qo	juin	do
Titre de la cause.	Emery Brunet et Albina Mallette, appelants, 13 et Adelaïde Pilon et al, intimés.	Adelaïde Pilon et al, appelants, et Emery 13 Brunet et Albina Mallette, intimés.	James McQueen, appelant, et la Cie d'assur. 13	Christopher Curry, appelant, et Bliza Ann 13 mars Curry et Anna Maria Connell, intimées.	La Cie d'assurance Ætna, appelante, et Wm. 10 avril'	La Cie d'assurances agricole d'Ottawa, appe-	Francis McConaghy, Mary Elizabeth McCon-10 aghly, Sarah Ann Kennedy et Patrick O'Bros.	₽4	Les maire, échevins et corporation de la cité 13 de Fiédéricton, appelants, et la Reine sur la poursuite de Thomas Barker, intimée.	Charles W. Weldon, appelant, et James 10 juin Vaughan et David Maurice Vaughan,	numes. Les maire, échevins et corporation de la cité 10 de Saint-Jean, appelants, et George Patti- son, intimé.

Documents de la Session (Ne 46.)

44 Vic	toria.	,	Docu	ments	de	la S	ession	(No.	46.)			Α.	1881
Appel du jugement de la Cour Suptême du Nouveau-Brunswick ; maintenu.	Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada (juridic- tion d'appel); débouté. Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada (juridic-	tion d'appel); maintenu. Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada (juridic-	Lou d'appel); uccource. Appel du jugement de M. le juge Armour; maintenu. Annel du jugement de le Cour Sunrême	du Noveau-Brunswick ; maintenu. do year-senswick ; do	Appel du jugement de la Cour du Banc de la Reine pour le Manitoba; maintenu.	Appel du jugemen, de la our d'Appel pour l'Ontario; maintenu.			Appel uu jugemet us ta cour u Appel pour Ontario; débouté. do	do do	do , do	op op	
24 05	25 25 24 40	34 95	46 30	12 30	10 10	21 75		31 80	25 10	25 30	24 00	24 15	
357 70	303 05	243 45	547 90	Trais pas encore taxés.	op	380 55		294 55	294 55	305 75	249 70	212 70	
terêts pour avoir fair faire une cession comp fair with dely dete de	\$19,142,44 \$11,046, avec-intérêt	Plus de \$2,000	Appel de l'élection d'On- tario-Nord.	\$5,000 de domnages-in- têrêts contre un garde-Frais pas encore pêche pour prétendue taxés.	Pour recou, cert, terrains dans le Manitoba. Va-	leur pas mentionnée. \$2,500. Cette action et les trois suivantes ont, été	intentees pour eprouver la constitutionnalité d'un acte de la législa- ture d'Ontario concern	les conditions uniform. des polices d'assuranc. \$2,200	\$3,000	\$3,000	Acte de rachat et pour compte. Mont. en litige,	peut-etre \$3,050. Pour recouy. possession du lot nº 22, 13e con.,	township de Keppel, comte de Grey. Valeur non mentionnée.
:							-						
op	do do	do	do do		qo	qo		qo	qo	do	do	do	
James Domville, appelant, et Patrick Gleeson, 10 intimé.	L'hon. Thomas McGreevy, appelant, et Lucius 10 Bolles Boomer et Lucius Sylvius Boomer, intimés. Thomas Fuller, appelant, et Ames Millard et 10 Gie, intimés.	William McDonell Dawson, appelant, et 10 Dame Marie Eleonore Isabella MacDonald et Arthum Tumontte intimés	George Wheeler, appelant, et William Henry 10 Gibbs, intime. Charles H. Peters, appelant, et Charles C. 10	Hamilton et Edward T. Smith, intimés. John Mowat, appelant, et William McFee, 10 intimés.	William Alexander Farmer, appelant, et 10 William Guy Livingstone, intimé.	c: William Parsons, appelant, et la Cie d'assu-10 rances cont. l'incendie, "Standard," intimée.		Gie d'assurances du Canada dite La Reine, 21	Gie d'assurances des Citoyens du Canada, 21 appelante, et William Parsons, intimée.	Cie d'assurances de l'Ouest, appelante, et 21 Ellen Johnston, intimée.	Catherine Peterkin, appelante, et James 21 McFarlane et autres, et Thomas Burke,	ntimes. Richard Church, appelant, et William John 21 Fenton, intimé.	

CANADA—Fin.	
OUR SUPRÊME DU	
NTS RENDUS PAR LA COUR SUPRÊME DU CA	
CHEMENTS	

Titre de la cause. Data da Montant on nature de la des la cause. Data de la cause. Data da Montant on nature de la cause. Data de la cause la cause de

Le pénitencier du Nouveau-Brunswick 16 juin 17 juin 18 juin	16 juin	Concernant l'autorité du Pas de parlement du Canada, payer. Al dégiférers sons certains rapports à propos des prisonniers à interner, dans le pénitencier dans le pénitencier dans le pénitencier du Nouveau. Brunswick.	Pas de frais à Payer.	as d'hono-'O noraires à payer.	Cause soumise par Son Excellence le gou- verneur général en conseil, en vertu de la section 52 de l'acte de la Cour Supréme et de l'Echiquier.
JUGEMENTS	RENDUS	JUGEMENTS RENDUS PAR LA COUR DE L'ECHIQUIER DU CANADA.	E L'ECHIQUI	ER DU	ANADA.
La Reine, demanderesse, vs. Abel Russell Ward, 2 fér Recouvrement de cor- Mary Permilia Ward et Judith Merick, dé- fendeurs.	2 fév	Recouvrement de cortains terrains touchant au canal Bideau.	103 31	16 50	Jugement par défaut pour la Couronne, avec frais.
L'honorable William McMaster et al. (Cie de 8 juin Pétition de droit—récla- Frais pas encore sauvetage), suppliants, vs. la Reine, défend. Le maître général des postes, demandeur, vs. 28 do Pour recouvrer \$6,000, Robert Wallace amart, Ralph Jones et Wm.	8 juin	mant \$160,000. Pour recouvrer \$6,000, montant du cautionne-	Frais pas encore taxés.	8 95	Exception maintenue, avec frais à la Couronne. Exception du défendeur Smart, mainte- nue, avec frais.
La Cie du chemin de fer Annapolis et Windsor, 28 do\$150,000 de dommagesFrais pas encore suppliants, vs. la Reine, défenderesse. Robertson, Robertson, suppliant, vs. la 7 oct nistre de la marine et do do Reine, défenderesse.	28 do	#150,000 de dommages An sujet du droit du mi- nistre de la marine et des pêcheries de don-	Frais pas encore taxés. do do	10 00	Excep déboutée, avec frais aux suppliants. Jugement pour le suppliant.
Marshall Wood, suppliant, vs. la Reine défen-23 nov Appel de la décision des deresse. deresse. conronne : montant ad-	23 nov	ner des perm. de pêche. Appel de la décision des arbitres officiels par la couronne; montant ad- jugé, \$13,050.	·· op op	11 40	Ordre donné pour d'autres preuves. Cause encore pendante.

(47)

A une adresse du Sénat, en date du 21 décembre 1880;—Demandant copie des lettres, pétitions et autres pièces adressées à l'honorable secrétaire d'Etat des colonies en Angleterre par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du Canada, et d'un mémoire adressé par l'honorable ministre de la justice au dit honorable secrétaire d'Etat des colonies,—depuis le mois de janvier 1879,—relativement à la modification de la charte royale accordée à l'Université Laval de Québec.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 12 janvier 1881.

REPONSE SUPPLÉMENTAIRE

(47a)

A une adresse du Sénat, en date du 21 décembre 1880; —Demandant copie des lettres, pétitions et autres pièces adressées à l'honorable secrétaire d'Etat des colonies en Angleterre par l'intermédiaire de l'honorable secrétaire d'Etat du Canada, et d'un mémoire adressé par l'honorable ministre de la justice au dit honorable secrétaire d'Etat des colonies, — depuis le mois de janvier 1879, —relativement à la modification de la charte royale accordée à l'Université Laval de Québec.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 19 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

(47b)

A une adresse du Sénat, en date du 24 février 1881;—Demandant copie—

1. Du projet d'une nouvelle charte proposée pour l'Université Laval, lequel projet a été transmis en Angleterre avec une pétition de l'archevêque et des évêques; 2. De la réponse du secrétaire des colonies à cette pétition, ainsi que de tous les autres documents relatifs à la question de l'Université Laval; 3. De la pétition et de l'exposé de faits de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal, enregistrés au bureau de l'honorable secrétaire d'Etat pendant le présent mois.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 11 mars 1881.

(48)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880;—
Pour copie de tous relèvements de la rivière Thames de Chatham à la
cité de London, et de tous rapports faits depuis la dernière session en
vue d'améliorer la navigation de cette rivière.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 15 janvier 1881. Secrétaire d Etat.

RÉPONSE

(49)

A une Adresse de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880;

—Demandant copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie anglaise, ou avec toutes personnes dans cette
province, concernant le chemin de fer de l'île.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, Janvier 1881.

(50)

A une adresse de la Chambre des communes datée le 22 décembre 1880, demandant copie de la correspondance échangée entre sir Edward Thornton, ambassadeur britannique à Washington, et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, au sujet des naufrages et du remorquage dans les eaux de l'intérieur, et qui a été transmise au gouvernement canadien; aussi copie de toute correspondance officielle et de tous les arrêtés du conseil du gouvernement canadien se rattachant au même sujet.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, janvier 1881.

OTTAWA, 15 janvier 1881.

Monsieur,—Conformément à un ordre de la Chambre des communes daté le 22 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, ainsi que vous le verrez par la liste ci-jointe, copie d'une correspondance échangée avec le ministre de Sa Majesté à Washington, "au sujet des naufrages et du remorquage dans les eaux de l'intérieur."

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. DEWINTON, lieut-colonel, Secrétaire du gouverneur genéral.

A l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada.

LISTE DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX NAUFRAGES ET AU REMORQUAGE DANS LES EAUX DE L'INTÉRIEUR.

Le gouverneur général à sir E. Thornton	Νo	31	12 ini	n 1879.
" 911 ministère des colonies	"	7 100 100	12 jun	и то <i>го.</i> .
Sir E. Thornton au gouverneur général,	"	23	16	"
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	"	24	18	"
M. Alda au secrétaire de la légation britannique Wesh			10	••
1112 0011,,,,,,,,	,,		OH.	"
Le gouverneur général à sir E. Thornton	"	24	27	"
" au ministère des colonies	"	34	30	"
å sir E. Thornton	,,	186	30	
911 ministàre des colonies	"	38		. 1879.
Ou E. Lucriton an conversaur conord		200	15	"
Le ministère des colonies au gouverneur général		33	19	"
50-1	"	239	30	"

Sir E. Thornton au gouverneur général	No	40	13 août 1879
Le ministère des colonies au gouverneur général	"	261	19 "
"	"	295	12 sept. 1879
Le gouverneur général à sir E. Thornton	"	53	25
" au ministère des colonies	"	266	26 "
"	"	274	2 oct. 1879.
Sir E. Thornton au gouverneur général	"	48	2 "
"	"	50	3 "
Le gouverneur général au ministère des colonies	"	279	7 "
Sir E. Thornton au gouverneur général	"	51	10 "
Le gouverneur général à sir E. Thornton	"	58	14 "
"	"	63	15 nov. 1879.
" au ministère des colonies	"	332	18 "
" à sir E. Thornton	"	73	15 déc. 1879.
" au ministère des colonies	"	363	15 "
Sir E. Thornton au gouverneur général	"	7	5 fév. 1880.
Le gouverneur général à sir E. Thornton	"	6	10 "
au ministère des colonies	"	47	10 "
Le ministère des colonies au gouverneur général	"	$\overline{71}$	11 mars 1880
Sir E. Thornton au gouverneur général	"	28	10 avril 1880
Le gouverneur général à sir E. Thornton	"	28	13 "
" "	"	75	22 nov. 1880.
" au ministère des colonies	"	331	23 "
" à sir E. Thornton	"	77	23
" au ministère des colonies	"	335	24 "
ad minibolo dob cololilos		5.70	· - •

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

N° 31

Québec, 12 juin 1879.

Monsieur,—Relativement à votre dépêche, n° 61, du 18 décembre dernier, et à une correspondance antérieure au sujet des règlements en vigueur sur les côtes des grands lacs concernant les navires qui font naufrage dans les eaux canadiennes, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un rapport du comité du Conseil Privé dans lequel sont exprimées les vues du gouvernement sur cette question.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B., etc.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé du Canada, approuvé par Son Excellence le gouverneur général le 6 juin 1879.

Le comité a pris en considération une dépêche et son contenu que le ministre de Sa Majesté à Washington a adressée à Votre Excellence le 18 décembre dernier au sujet des règlements en vigueur sur les côtes des lacs du Canada concernant les navires qui font naufrage dans les eaux canadiennes.

L'honorable ministre des douanes, auquel la dépèche plus haut mentionnée et son contenu ont été renvoyés, fait rapport que la question paraît avoir été mal comprise par les autorités de Washington, par le fait, croit-il, que l'action du ministère des douanes leur a été représentée non seulement avec exagération, mais encore sous un jour très faux.

Qu'en ce qui concerne la circulaire ministérielle du 8 mars 1878, dont il joint ici une copie, elle était, dit-il, adressée aux percepteurs des douanes seulement et avait pour but de leur rappeler la véritable interprétation des lois douanières au sujet des navires qui font côte dans les caux canadiennes, et ils l'ont parfaitement bien compris.

Aucun officier canadien du fisc n'a interprété la circulaire ou la loi comme les justifiant d'empêcher les navires étrangers de porter secours à d'autres navires en péril et de sauver la vie ou la propriété quand c'était possible, et jamais pareille intervention

n'a eu lieu. Que dans l'affaire du remorqueur à vapeur Sarah Bryant, qui a fait nautrage dans le mois de décembre 1874 et dont parle M. Evarts, il est clair que la circulaire n'a pu influencer les officiers du fisc mis en cause, attendu qu'elle n'a été distribué que $3\frac{1}{2}$ ans après le naufrage en question; et que l'assertion du patron du *Bryant* qui prétend avoir enlevé "les cadavres de la femme du capitaine et d'autres " n'est pas justifiée par les faits, car il existe des témoins et des documents dont la véracité est au-dessus de tout doute pour prouver que vivants et morts ont été enlevés du bâtiment naufragé par l'équipage d'un bateau canadien avant que le remorqueur fût arrivé sur le théâtre du désastre. Le ministre soumet aussi la correspondance échangée sur ce point.

Que dans le cas du Champion il a été admis franchement qu'en opérant la saisie l'officier du fisc était sous une fausse impression quant à l'interprétation de la loi, et qu'il ne faisait que mettre en vigueur la loi qui défend aux bâtiments étrangers de faire le remorquage dans les eaux canadiennes. Les autorités douanières des États-Unis n'ont jamais permis à des bâtiments canadiens de faire ce service dans les eaux américaines. Cependant, le Champion n'a pas été retardé d'une heure, et le seul désagrément qu'il ait éprouvé a été de laisser pendant un court espace de temps, entre les mains du percepteur des douanes, un dépôt de \$400 qui a été remis aussitôt que le commisaire des douanes eut connu les faits.

Que le gouvernement du Canada a toujours désiré et désire encore en venir à une entente afin de perfectionner les lois concernant la navigation côtière de manière à débarrasser les deux pays des restrictions désagréables et incommodes auxquelles sont soumis leurs bâtiments; mais en attendant les lois doivent être respectées, et si les droits de l'humanité ont toujours été et seront toujours reconnus, le ministère des douanes a pour devoir de protéger les droits et les intérêts de la marine marchande

canadienne contre l'étranger.

Que le gouvernement du Canada non seulement y consent, mais désire ardemment que l'interprétation la plus large soit donnée aux lois qui régissent la navigation des lacs et rivières de l'intérieur, et il est prêt à entrer en négociations avec celui des Etats-Unis pour établir à cet égard une politique plus libérale; mais il ne saurait se rallier à une mesure qui donnerait aux armateurs américains, dans les eaux canadiennes, des privilèges qui ne seraient pas également garantis aux armateurs canadiens dans les eaux américaines, pas plus qu'il ne saurait accepter un système de réciprocité partielle qui favoriserait ces derniers aux dépens des premiers.

Le comité concourt dans le rapport qui précède et propose qu'une copie de ce procès-verbal, quand il aura été approuvé, soit expédiée par Votre Excellence pour

l'information du gouvernement des Etats Unis.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

Le marquis de Lorne au très honorable sir M. E. Hicks Beach.

Nº 175.

Québec, 12 juin 1879.

Monsieur,-Relativement à ma dépêche n° 33 du 17 février dernier qui vous transmettait copie d'une correspondance échangée avec le ministre de Sa Majesté à Washington sur la question des secours à porter aux bâtiments qui font naufrage dans les eaux limitrophes des Etats-Unis et du Canada, j'ai l'honneur de vous trans-mettre un double du rapport du comité de mon conseil privé, que j'ai communiqué à sir Edward Thornton en réponse à des représentations faites par les autorités américaines dans une lettre portant la date du 17 décembre et dont une copie faisait partie de la dépêche plus haut mentionnée.

J'ai, etc.

Au très honorable sir M. E. HICKS-BEACH, bart. $50 - 1\frac{1}{3}$

LORNE.

Sir E. Thorton au marquis de Lorne.

Nº 23.

NEWBURYPORT, Mass., 16 juin 1879.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une note que j'ai reçue de M. Evarts au sujet d'un autre cas qui s'est produit, dans lequel les autorités canadiennes ont refusé de permettre à des bâtiments américains de porter secours à d'autres batiments américains menacés de faire nausrage sur les côtes des grands lacs, à moins qu'ils ne fussent accompagnés de remorqueurs appartenant à la compagnie connue sous le nom de Canadian Towing and Wrecking Company.

Je ne sais pas si, au cours de la dernière session du parlement canadien, il a été pris des mesures à cet égard; mais j'ose espérer que, dans le cas contraire, le gouvernement canadien saura trouver le moyen de modifier les ordres actuellement en

vigueur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le Marquis de Lorne, C.C., etc.

M. Wm Evarts à sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ETAT, WASHINGTON, 13 juin 1879.

Monsieur,—Relativement à une correspondance antérieurement échangée à propos du système suivi sur les grands lacs à l'égard des navires qui font naufrage, ainsi qu'à l'entretien que nous avons eu sur ce sujet le 22 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous demander ce que le gouvernement canadien a fait jusqu'ici à cet

égard, et de vous signaler un nouveau cas qui s'est produit récemment.

Le 19 du mois dernier, le remorqueur américain John Owen partait de Tawos. Michigan, ayant à sa remorque un train composé de plus de 2,000,000 pieds de bois de charpente appartenant à un citoyen de l'Etat de New-York et évalué à vingt mille piastres. Peu de temps après avoir passé l'île de la Pointe Pelée, lac Erié, il essuya une violente tempête, et le train de bois, se détachant, alla s'échouer sur l'île de la Pointe Pelée avant qu'on put le retrouver. Le remorqueur Kate Williams, de Détroit, se trouvant sur les lieux, voulut aider à sauver le train de bois; mais les douaniers canadiens s'opposèrent à ce qu'un remorqueur américain tirât le train au large, ou prît au sauvetage d'autre part que celle d'aider aux remorqueurs appartenant à la compagnie canadienne "Towing and Wrecking" de Windsor, à 75 milles de distance; et ils déclarèrent que s'il enfreignait cette défense, le Kate Williams se rendrait passible de saisie pour infraction à la loi canadienne concernant les naufrages. En conséquence, les propriétaires du train de bois furent obligés de le laisser sur l'île exposé pendant plus de 20 heures à de grands dangers, en attendant l'arrivée des secours.

La question en litige est de la plus haute importance pour la marine des Etats-Unis, vous le savez fort bien. Il se fait un trafic considérable sur les lacs, et il est à désirer que le système actuellement en vogue au sujet des naufrages et qui donne si peu de satisfaction soit remplacé par un autre plus en rapport avec l'urbanité internationale et les termes des traités qui existent entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. J'espère donc sincèrement et je m'attends à ce que le gouvernement du Canada en viendra bientôt, sur ce sujet, à une conclusion définie et satisfaisante.

J'ai, etc.,

WM. M. EVARTS.

Le très honorable sir E. THORNTON, C.C.B., etc.

Sir E. Thornton au marquis de Lorne.

Nº 24.

NEWBURYPORT, 18 juin 1879.

Monsieur,—Depuis que j'ai adressé à Votre Excellence ma dépêche nº 23 du 16 de ce mois, j'ai eu l'honneur de recevoir la vôtre, n° 31, du 12, dans laquelle vous me transmettez copie d'un rapport du conseil privé du Canada, portant la date du 6 de ce mois et approuvé par Votre Excellence, au sujet des règlements en vigueur sur les côtes canadiennes des grands lacs concernant les navires qui font naufrage dans les eaux du Canada.

Je transmets une copie de ces documents à M. Evarts, et je serai très obligé si Votre Excellence veut bien me faire envoyer deux ou trois autres copies de la correspondance imprimée, échangée au sujet du remorqueur à vapeur Sarah E. Bryant.

J'ai l'honneur d'être, milord, De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

EDWARD THORNTON.

Son Excellence le marquis de Lorne, C.C.

M. Kidd au secrétaire de la légation britannique, Washington.

OTTAWA, 27 juin 1879.

Monsieur,—J'ai reçu iustruction de Son Excellence le gouverneur général de vous transmettre sous ce pli, en réponse à la demande formulée dans la dépêche de sir Edward Thornton, n° 24, datée le 18 de ce mois, de nouvelles copies de la correspondance imprimée relative au remorqueur à vapeur Sarah E. Bryant.

J'ai, etc., JOHN KIDD, Pour le secrétaire du gouverneur général.

Au secrétaire de la légation britannnique, Washington.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

Nº 34.

Оттама, 30 juin 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous accuser réception d'une nouvelle dépêche, n° 23, du 16 de ce mois, me transmettant une communication dans laquelle M. Evarts signale un nouveau cas où l'on a empêché un bâtiment américain naufragé dans les eaux canadiennes d'être secouru par d'autres que les remorqueurs de la "Canadian Towing and Wrecking Company"; et de vous informer que j'ai saisi mon gouvernement de ces communications.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

Nº 186.

Оттаwa, 30 juin 1879.

Monsieur,—Relativement à ma dépêche n° 175 du 12 de ce mois et à une correspondance antérieure sur le même sujet, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour votre information, copie d'une nouvelle dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington, contenant une note dans laquelle M. Evarts cite un autre cas qui se

rattache à la question de secourir les bâtiments naufragés dans les eaux limitrophes des Etats-Unis et du Canada.

J'ai fait communiquer à mon gouvernement copie de la dépêche de sir E.

Thornton et de son contenu.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable

Sir M. E. Hicks-Beach.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

Nº 38.

CITADELLE QUÉBEC, 11 juillet 1879.

Monsieur,—Relativement à la correspondance échangée sur la question de secourir les bâtiments naufragés sur les côtes des lacs, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour votre information, copie d'un rapport dressé par le capitaine Lewis, que le gouvernement avait chargé de faire une enquête à ce sujet.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

Nº 200.

Québec, 15 juillet 1879.

Monsieur,—Relativement à mes dépêches notées en marge*, transmettant copie de la correspondance échangée avec le ministre de Sa Majesté à Washington sur la question de secourir les bâtiments naufragés sur les côtes des lacs du Canada, j'ai l'honneur de vous inclure copie d'un rapport préparé par le capitaine Lewis, qui avait reçu instruction de mon gouvernement de faire une enquête à ce sujet.

J'ai communiqué une copie de ce document à sir É. Thornton.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable M. E. HICKS-BEACH.

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

Nº 239.

Downing Street, 30 juillet 1879.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la depêche de Votre Seigneurie, N° 186, datée le 30 du mois dernier, renfermant une dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington, ainsi que copie d'une note de M. Evarts concernant le naufrage d'un train de bois de charpente remorqué par un remorqueur américain sur le lac Erié, cas dans lequel on prétend que les autorités canadiennes ont refusé de laisser un remorqueur américain porter secours.

Je serai bien aise d'être informé du résultat du renvoi que vous dites avoir fait à

vos ministres sur ce sujet.

J'ai l'honneur, d'être, milord, de Votre Seigneurie, Le très humble et très obéissant serviteur,

M. E. HICKS-BEACH.

Gouverneur général, le très honorable Marquis de Lorne, C.C., etc., etc.

^{*} No. 33, 13 fév. 1879 ; No. 175, 12 juin 1879; No. 186, 30 juin 1879.

Sir Edward Thornton au marquis de Lorne.

Nº 33.

Washington, 19 juillet 1879.

MILORD, — J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Excellence, n° 38, du 11 de ce mois, transmettant copie du rapport du capitaine Lewis sur le système de sauvetage suivi sur les côtes canadiennes des grands lacs, et d'offrir mes meilleurs remerciements pour l'envoi de cet intéressant document.

J'ai l'honneur d'être, miloid,

De Votre Excellence le très humble et obéissant serviteur.

E. THORNTON.

A Son Excellence le marquis de Lorne, C.C.

Sir E. Thornton au marquis de Lorne.

Nº 40.

NEWBURYPORT, 13 août 1879.

MILORD, - Relativement à une correspondance antérieure, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, sous ce pli, copie d'une nouvelle note que j'ai reçue de M. Seward au sujet des naufrages sur les grands lacs.

J'ai l'honneur d'être, milord, De Votre Excellence le très humble et obéissant serviteur,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le marquis de Lorne, C.T., G.C.M.G., etc.

M. F. W. Seward à sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ETAT, WASHINGTON, 11 août 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 18 juin dernier

se rattachant au sujet des naufrages sur les grands lacs.

En lisant la copie, accompagnant votre note, d'un rapport du comité du conseil privé canadien approuvé par le gouverneur général le 6 juin 1879, on observe qu'il y est déclaré que le gouvernement du Canada est prêt à entrer en négociations avec ce gouvernement dans le but d'adopter en cette matière une politique plus libérale que celle actuellement suivie, mais qu'il ne saurait se rallier à une mesure qui donnerait aux armateurs américains, sur les eaux canadiennes, des privilèges qui ne seraient pas pareillement garantis aux armateurs canadiens sur les eaux américaines, ni accepter un système de réciprocité partielle qui favoriserait en pratique les derniers aux dépens des premiers,

S'il me fait plaisir d'observer chez les autorités canadiennes cette disposition et ce désir d'en venir avec le gouvernement des Etats Unis à une entente qui mettrait fin au système défectueux suivi sur les lacs limitrophes aux deux pays, d'un autre côté je suis surpris qu'elles se soient exprimées comme elles le font dans le rapport en question, vu l'existence de l'acte du Congrès des Etats-Unis, approuvé le 19 juin 1878, intitulé: "Acte concernant les secours à donner aux bâtiments naufragés ou désemparés dans les eaux limitrophes aux Etats-Unis et au Canada," dont copie vous a été transmise le 15 juillet 1878 pour être envoyée au gouvernement canadien et qui a du être prise en sérieuse considération par celui-ci. Je vous inclus sous ce pli une seconde copie de cette loi pour votre information; et je vous prie d'attirer l'attention du gouvernement canadien sur le fait que la pleine réciprocité que l'acte établit attend seulement l'action de ce gouvernement pour être en opération et faire disparaître de la sorte une cause d'embarras graves et dangereux pour les intérêts maritimes des Etats-Unis.

J'ai, etc., F. W. SEWARD, secrétaire intérimaire.

Le très honorable sir E. THORNTON, C.C.B.

Sir M. E. Hicks Beach au marquis de Lorne.

Nº 261.

Downing street, 19 août 1879.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 200, du 15 juillet dernier, renfermant copie d'un rapport du capitaine Lewis, l'officier chargé par votre gouvernement de faire une enquête sur la question des secours à porter aux bâtiments qui font naufrage sur les côtes des lacs du Canada.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie,

Le serviteur très humble et obéissant,

M. E. HICKS-BEACH.

Au gouverneur général le très-honorable Marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G., etc.

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

No 295.

Downing street, 12 septembre 1879.

MILORD,—Relativement à la dépêche n° 21 du 24 janvier dernier et à la correspondance subséquemment échangée au sujet des règlements en vigueur au Canada et aux Etats-Unis concernant les secours à porter aux bâtiments naufragés sur les lacs limitrophes aux deux pays, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu copie de la note de M. Seward à sir Edward Thornton, datée le 11 août, et qui est déjà en la possession de Votre Seigneurie.

Le gouvernement de Sa Majesté apprendrait avec satisfaction qu'un arrangement réciproque a été conclu sur cette question entre le gouvernement des Etats-Unis et

celui du Canada.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie

Le très humble serviteur,

M. E. HICKS-BEACH.

Gouverneur-général le très-honorable Marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G., etc.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

N° 53.

OTTAWA, 25 septembre 1879.

Monsieur,—Relativement à la correspondance échangée au sujet du naufrage de bâtiments étrangers dans les eaux canadiennes, j'ai l'honneur de vous communiquer la copie ci-jointe d'une circulaire publiée par le ministère des douanes et qui définit les termes de la circulaire n° 210 du 5 mars 1878, dont une copie est déjà en votre possession.

J'ai, etc.,

LORNE.

Le très-honorable sir E. THORNTON, C.C.B.

Circulaire n° 231.

Nº 17.

MINISTÈRE DES DOUANES, OTTAWA, 19 septembre 1879.

Monsieur,-Relativement à la circulaire ministérielle n° 210-3 du 5 mars 1878. au sujet du naufrage de bâtiments étrangers dans les eaux canadiennes, le ministre des douanes m'a donné instruction de vous dire que cette circulaire ne doit pas être interprétée comme s'appliquant aux cas où la vie peut être en péril et où la propriété peut être compromise par des retards; dans des cas tels par exemple que l'échouement d'un bâtiment dans des circonstances où des secours immédiats préviendraient le naufrage; il n'y a pas non plus de cas possibles où des bâtiments, à quelque nation qu'ils appartiennent, puissent être empêchés d'aller au secours de personnes ou de bâtiments en péril.

Vous interpréterez les mots "propriété ou bâtiments naufragés dans les eaux canadiennes" comme s'appliquant aux bâtiments et aux cargaisons jetés sur les côtes canadiennes et échoués ou naufragés, nécessitant l'emploi d'appareils pour les déséchouer ou transborder les cargaisons dans d'autres bâtiments, et aux marchandises qui auront pu être débarquées ou mises à flot et jetées sur les côtes, et qui dans ces deux

cas tombent sous les dispositions des lois du fisc.

Je suis, morsieur, Votre obéissant serviteur,

J. JOHNSON.

Au percepteur des douanes.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

Nº 266

OTTAWA, 26 septembre 1879;

Monsieur, — Relativement à la correspondance échangée sur la question de l'aide à donner aux bâtiments naufragés sur les côtes des lacs du Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour votre information, copie d'une circulaire publiés par le ministère des douanes canadiennes et qui explique celle publiée le 5 mars 1878. J'ai transmis copie de cette circulaire au ministre de Sa Majesté à Washington.

J'ai l'honneur, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir M. E. HICKS-BEACH, etc.,

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

Nº 274

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 2 octobre 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 295 du 12 du mois dernier, au sujet de l'aide à donner aux bâtiments naufragés sur les côtes des lacs du Canada, et dans laquelle vous dites que le gouvernement de Sa Majesté apprendrait avec satisfaction qu'un arrangement réciproque a été conclu sur cette question entre mon gouvernement et celui des Etats-Unis.

Dans ma dépêche n° 266 du 26 du mois dernier, j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie d'une circulaire que le ministère des douanes canadiennes venait de publier sur ce sujet et qui, mon gouvernement l'espère, va faire disparaître toute cause de plainte

de la part des autorités américaines.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très humble et obéissant serviteur.

LORNE.

Au très honorable sir M. E. HIGKS-BEACH, etc.

Sir E Thornton au marquis de Lorne.

Nº 48

Washington, 2 octobre 1879.

MILORD, - J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Excellence, n° 53 du 25 du mois dernier, transmettant copie d'une circulaire publiée par le ministère des douanes du Canada et qui définit la teneur de la circulaire n° 210 du 5 mars 1878 relative au naufrage de bâtiments dans les eaux canadiennes; et en vous remerciant de cette communication, j'ai l'honneur de vous informer que j'en ai transmis une copie au secrétaire des Etats-Upis.

> J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, Le très humble et obéissant serviteur,

> > EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le MARQUIS de LORNE, C.C.G.C.M.G., etc., etc.

Sir E. Thornton au marquis de Lorne.

No 50.

Washington, 3 octobre 1879.

Micorp,—Relativement à ma depêche à Votre Excellence, n° 48, en date d'hier, j'ai l'honneur de veus inclure sous ce pli copie d'une note que j'ai reçue de M. Hunter, secrétaire d'Etat intérinaire, exprimant le plaisir avec lequel son gouvernement à appris que le ministère des déuanes du Canada avait publié une circulaire définissant la teneur de la circulaire du 5 mars 1878 au sujet du naufrage de bâtiments étrangers dans les eaux canadiennes.

> J'ai l'honneur d'être, milord, de Votre Excellence, Le très humble et obéissant serviteur,

> > EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le MARQUIS de LORNE, C.C., G.C.M.G., etc., etc.

M. W. Hunter à sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ETAT, WASHINGTON, 20 octobre 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 30 du mois dernier, transmettant copie d'une circulaire publiée par le ministère des douanes du Canada et dans laquelle elle définie la teneur de la circulaire nº 210 du 5 mars 1878 relative au naufrage de navires étrangers dans les eaux canadiennes, et de vous exprimer le plaisir qu'elle a causé à ce gouvernement.

J'ai, etc.,

W. HUNTER, secrétaire intérimaire.

Au tiès honorable sir E. Thornton, C.C.B. etc.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks Beach.

Nº 279.

Hotel Du Gouvernement, Ottawa, 7 octobre 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington, renfermant copie d'une lettre qu'il a reçue du sccrétaire

des Etats-Unis et dans laquelle celui-ci exprime l'approbation donnée par les autorités américaines à la teneur de la circulaire publiée par le ministère des douanes du Canada au sujet des secours à porter aux bâtiments étrangers naufragés, circulaire dont une copie vous a été transmise dans ma dépêche n° 266 du 24 septembre.

> J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très humble et obeissant serviteur,

> > LORNE.

Le très honorable Sir M. E. HICKS-BEACH, etc., etc.

Sir E. Thornton au marquis de Lorne.

Nº 51.

Washington, 10 octobre 1879.

Milord, -J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une note que j'ai reçue de M. Hunter, secrétaire d'Etat intérimaire, au sujet de la saisie opérée par le remorqueur canadien Prince Alfred, du remorqueur américain Relief et d'un train de bois qu'il avait à sa remorque. On prétend que la saisie, qui eut lieu le 27 septembre dernier, a été opérée dans les eaux américaines, à un tiers de mille des côtes du Michigan, près l'embouchure de la rivière Sainte-Claire.

M. Hunter exprime le désir du gouvernement des Etats-Unis que cette affaire soit portée à l'attention du gouvernement canadien, non-seulement à cause des dommages occasionnés à un citoyen américain, ainsi qu'il le dit, mais aussi parce que la saisie a

eu lieu dans les limites des Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, milord, De Votre Excellence le très humble et obéissant serviteur,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le Marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G., etc., etc.

M. W. Hunter à sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ETAT, WASHINGTON, 9 octobre 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur de porter à votre attention certaines circonstances qui entournent un cas auquel les lois canadiennes du fise ont récemment donné lieu. Il parait que le remorqueur à vapeur américain Relief, propriété de Evans, Gouin et Cie, de Tonawanda, New-York, a été, ainsi qu'un train de bois de pin qu'il avait à sa remorque, saisi le 27 juillet dernier par le remorqueur à vapeur canadien Prince Alfred, ayant à son bord un effectif de trente à quarante hommes. Il paraît aussi qu'au moment de la saisie le Relief se trouvait dans les eaux américaines, à environ un tiers de mille de la côte du Michigan, près l'embouchure de la rivière Sainte-Claire. Il parait que la raison pour laquelle les autorités canadiennes ont opéré la saisie dont on se plaint a été une prétendue violation des lois du Canada par le patron du Relief, en en payant pas le droit sur le bois et en ne déclarant pas l'arrivée de son bâtiment aux autorités du fisc pour obtenir un acquittement. Après la saisie, le Relief fut, avec le train de bois, amené de force à Port Sarnia, et ensuite le train de bois fut conduit de là à Windsor, Canada. Informations prises, les autorités canadiennes constatèrent que le patron du Relief avait pris un train de bois à un endroit de la baie Georgienne où il n'y avait pas de bureau de double de la baie Georgienne de l de douanes auquel il aurait pu faire rapport, et qu'il avait reçu ordre de M. Evans, le propriétaire du train de bois, de conduire ce dernier à Port Sarnia, d'y payer les droits sur le bois et d'y présenter les papiers du bâtiment afin d'obtenir un acquitte-

ment pour Tonawanda, New-York. Après avoir été retenu pendant trente heures à Port Sarnia, le remorqueur Relief fut remis et liberté. Les droits sur le bois ont été acquittés le 28 juillet dernier, au bureau des terres de Toronto, et le train de bois fut

aussi subséquemment libéré.

D'après les représentations qui ont été faites à ce ministère, il paraîtrait que la saisie du remorqueur Relief et du train de bois a été opérée dans les éaux américaines. avant que le patron ait eu le temps d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu d'aller s'annoncer aux autorités canadiennes à Port Sarnia, dans le but d'obtenir un acquittement pour Tonawanda, New-York, et avant d'avoir eu le temps de payer les droits sur le bois; et que, de plus, les droits en question ont été acquittés dans un temps raisonnable après que l'endroit où ils étaient payables pût être atteint.

Ce gouvernement désire que l'attention des autorités canadiennes soit portée, non seulement sur les dommages sérieux causés à un citoyen américain par la retenue du remorqueur à vapeur Relief, mais encore sur la circonstance grave que la saisie a été faite, ainsi qu'allégué, pendant que le bâtiment était dans les limites des Etats-Unis. Je dois ajouter que ce gouvernement a d'autant plus d'inquiétude sur ce sujet qu'on a récemment porté à son attention d'autres cas semblables, également vexa-

toires, en rapport avec l'administration des lois fiscales du Canada.

J'ai, etc.,

W. HUNTER, secrétaire intérimaire.

- Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

Nº 58.

OTTAWA, 14 octobre 1879.

Monsieur,-J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, n° 51, du 10 de ce mois, renfermant copie d'une note du secrétaire intérimaire des Etats-Unis, au sujet de la saisie, opérée par le remorqueur canadien *Prince Alfred*, du remorqueur américain *Relief* avec un train de bois qu'il avait à sa remorque, et que j'ai fait donner copie de ces communications à mon gouvernement pour qu'il fasse une prompte ∞enquêto.

J'ai, etc.,

LORNE.

Le marquis de Lorne à sir E, Thornton,

Nº 63.

OTTAWA, 15 novembre 1879.

Monsieur,—Relativement à votre dépêche n° 23 du 16 juin dernier et à la correspondance échangée au sujet des naufrages sur les côtes des lacs du Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un rapport du comité du conseil privé exprimant son adhésion à un mémoire présenté sur cette question par le ministre des douanes.

J'envoie une copie en double de ce document au gouvernement de Sa Majesté. J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B., etc., Légation britannique, Washington.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé du Canada, approuvé par Son Excellence le gouverneur général le 12 novembre 1879.

Le comité du conseil a pris en considération la dépêche de sir E. Thornton à Votre Excellence, datée le 16 juin dernier, au sujet du prétendus refus des autorités canadiennes de permettre à des bâtiments américains d'aider à sauver une propriété

américaine en danger de faire naufrage sur la côte canadienne des grands lacs, à moins que ce ne fût en compagnie des remorqueurs de la "Canadian Towing and Wrecking Company,"—dépêche dans laquelle le ministre britannique exprime l'espoir que le gouvernement du Canada trouvera moyen de modifier les règlements en vigueur sur cette matière, et transmet une dépêche à lui adressée par M. le secrétaire Evarts à la date du 13 juin, dans laquelle il est dit que le 19 mai dernier les officiers canadiens ont refusé de permettre au remorqueur Kate Williams d'aider à sauver un train de bois qui était remorqué par le remorqueur John Oven dans le voisinage de l'île Pelée sur le lac Erié, et que par suite une grande partie de ce train a été perdue. Le comité a également pris en considération un mémoire daté le 7 novembre

Le comité a également pris en considération un mémoire daté le 7 novembre 1879 et préparé par l'honorable ministre des douanes à qui cette dépêche a été renvoyée; il abonde dans les opinions et recommandations qui y sont présentées, et

propose que le dit mémoire soit approuvé et qu'on agisse en conséquence.

Pour cepie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

Le soussigné, ministre des douanes, a l'honneur de soumettre à Son Excellence le gouverneur général en conseil le mémoire suivant sur la dépêche de sir Edward Thornton à Son Excellence, datée le 16 juin dernier, au sujet d'un prétendu refus des autorités canadiennes de permettre à des bâtiments américains d'aider à sauver une propriété américaine en danger de faire naufrage sur la côte canadienne des grands lacs, à moins que ce ne fût en compagnie des remorqueurs de la "Canadian Towing and Wrecking Company,"—dépêche dans laquelle le ministre britannique exprime l'espoir que le gouvernement Canada trouvera moyen de modifier les règlements en vigueur sur cette matière, et transmet une dépêche à lui adressée par M. le secrétaire Evarts à la date du 13 juin dans laquelle il est dit que le 19 mai dernier les officiers canadiens ont refusé de permettre au remorqueur Kate Williams d'aider à sauver un train de bois qui était remorqué par le remorqueur John Owen dans le voisinage de l'île Pelée, sur le lac Erié, et que par suite une grande partie de ce train a été perdue.

Le soussigné a l'honneur de faire observer que les autorités des Etats-Unis sont sous une fausse impression quant à la véritable interprétation qui doit être faite des ordres donnés par le ministère des douanes du Canada. Pour faire disparaître cette fausse impression, il soumet ici copie d'une circulaire distribuée sur son ordre par le commissaire des douanes, portant la date du 19 septembre dernier et qui se lit comme suit :

"Relativement à la circulaire ministérielle n° 210 du 5 mars 1878, au sujet du naufrage de bâtiments étrangers dans les eaux canadiennes, le ministre des douanes m'a donné instruction de vous dire que cette circulaire ne doit pas être interprétée comme s'appliquant aux cas où la vie peut être en péril et où la propriété peut être compromise par des retards; dans des cas tels par exemple que l'échouement d'un bâtiment dans des circonstances où des secours immédiats préviendraient le naufrage; il n'y a pas non plus de cas possibles où des bâtiments, à quelque nation qu'ils appartiennent, puissent être empêchés d'aller au secours de personnes ou de bâtiments en péril.

"Vous interprêterez les mots "propriété ou bâtiments naufragés dans les eaux canadiennes" comme s'appliquant aux bâtiments et aux cargaisons jetés sur les côtes canadiennes et échoués ou naufragés, nécessitant l'emploi d'appareils pour les déséchouer ou transborder les cargaisons dans d'autres bâtiments, et aux marchandises qui auront pu être débarquées ou mises à flot et jetées sur les côtes, et qui dans les deux cas tombent sous les dispositions des lois du fisc."

Le soussigné soumet également, ci-jointe, copie d'un rapport dressé par l'inspecteur des douanes d'Ontario sur les résultats de l'enquête qu'il a faite relativement à la cause des remorqueurs John Owen et Kate Williams et du train de bois qu'on dit avoir fait naufrage sur l'île Pelée. Les faits suivants ressortent de ce rapport:

1° Le train de bois était remorqué par les deux remorqueurs américains plus haut mentionnés, quand il a été avarié.

2° La cause de ces avaries a été une violente tempête, jointe au fait que les remorqueurs ont dépensé une trop grande force de halage pour empêcher le train de bois d'être poussé à la côte, ce qui a eu pour conséquence que les dits remorqueurs ont mis le train de bois en pièces.

3° Aucun officier canadien n'a refusé aux remorqueurs des Etats-Unis d'aller au

secours du train de bois.

4° Aucune demande n'a été faite à des officiers de douanes du Canada de permettre à un navire américain de donner de l'aide dans ce cas, et à l'époque de l'acci-

dent il n'y avait aucun douanier canadien sur l'île Pelée.

5° Les patrons des remorqueurs John Owen et Kate Williams exposent qu'ils n'ont pas été gênés dans leurs mouvements; et M. S. P. Bliss, le propriétaire du train de bois, non-seulement n'a pas été partie à la plainte, mais répudie l'idée d'ouvrir des plaintes ou des causes de plainte contre les officiers des douanes canadiennes dans ce cas.

En conséquence, le soussigné recommande qu'une réponse à la dépêche en question, basée sur les faits ci-dessus, soit autorisée par Son Excellence le gouverneur général en conseil et transmise, ainsi que le rapport de l'inspecteur, au ministre de Sa Majesté à Washington, avec l'expression du regret que des accusations aussi

dénuées de fondement aient été portées contre les autorités canadiennes.

Le soussigné a examiné avec soin la dépêche du 13 juin dans laquelle M. Evarts suggère une modification des instructions données par la circulaire du 5 mars 1878 au sujet des naufrages dans les eaux canadiennes, et constate que ces ordres n'ont été donnés qu'après des refus répétés de la part d'officiers américains de permettre à des remorqueurs canadiens de porter secours à des bâtiments britanniques naufragés dans les eaux des Etats-Unis, et qu'après que des instructions eussent été envoyées de Washington à l'effet d'empêcher des remorqueurs britanniques de porter secours comme il vient d'être dit—instructions dont voici copie:—

"Washington, 14 juin 1877.

"Les bâtiments échoués dans les eaux américaines passent aux mains des autorités douanières des Etats-Unis, les naufrageurs étrangers ne peuvent en prendre possession.

" H. F. FRENCH, sous-secrétaire.

" A. R. SHULENBERG, Windsor."

Alors il a été jugé à propos, dans l'intérêt du Canada, de publier la circulaire ministérielle du 5 mars 1878, et depuis lors des bâtiments canadiens ont reçu la mission spéciale de remorquer et porter secours aux bâtiments naufragés; et tant que l'interprétation la plus large a été donnée à la dite circulaire ministérielle afin de prévenir la possibilité de saisir les bâtiments en danger, ou tant qu'il sera possible de sauver la vie ou la propriété, le soussigné ne juge pas à propos, dans l'intérêt général du Canada, de recommander à Son Excellence le gouverneur général en conseil de modifier du dit ordre autrement qu'il l'est dans la circulaire du 19 septembre dernier, plus haut mentionnée.

M. BOWELL.

Ministères des douanes, Ottawa, 7 novembre 1879.

Hamilton, 16 octobre 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 septembre dernier (dossier 2,689, '79), renfermant copie d'une lettre adressée par le secrétaire d'Etat, Washington, au ministre de Sa Majesté, sir Edward Thornton, au sujet du prétendu refus d'officiers de douanes de permettre au remorqueur John Owen de porter secours à un train de bois partiellement éparpillé par une tempête, dans le voisinage de l'île Pelée, au mois de mai dernier; avec prière de me rendre de suite à Kingsville, et à l'île si c'était nécessaire, dans le but de m'informer de l'affaire et d'en dresser ensuite un rapport.

14

Lorsque je reçus votre lettre, j'étais malheureusement retenu à la maison par la maladie qui m'a empêché d'aller à Kingsville, etc. Toutefois, je me suis mis de suite en communication, par télégrammes et par lettres, avec des personnes dignes de foi et que je croyais en mesure de me donner des renseignements exacts, et j'espère qu'on sera satisfait du résultat.

Voici copie d'un extrait de la lettre du secrétaire d'Etat, Washington, que vous

m'avez inclus dans votre lettre du 8 septembre dernier:-

"Le 19 du mois dernier, le remorqueur américain John Owen partait de Terras, Michigan, ayant à sa remorque un train composé de plus de 2,000,000 de pieds de bois de charpente appartenant à un citoyen de l'Etat de New-York et évalué à \$20-Peu de temps après avoir passé l'île de la Pointe Pelée, lac Erié, il essuya une violente tempête, et le train de bois, se détachant, alla s'échouer sur l'île de la Pointe Pelée avant qu'on pût le retrouver. Le remorqueur Kate Williams, de Détroit, se trouvant sur les lieux, voulut aider à sauver le train de bois; mais les douaniers canadiens s'opposèrent à ce qu'un remorqueur américain tirât le train au large de l'île ou prît au sauvetage d'autre part que celle d'aider aux remorqueurs appartenant à la compagnie canadienne "Towing and Wrecking," de Windsor, à 75 milles de distance; et ils déclarèrent que s'il enfreignait cette défense, le Kate Williams se rendrait passible de saisie pour infraction à la loi canadienne concernant les naufrages. conséquence, les propriétaires du train de bois furent obligés de le laisser sur l'île, exposé pendant plus de 30 heures à de grands dangers, en attendant l'arrivée des secours.

Avant d'aller plus loin, j'attire respectueusement votre attention sur les faits suivants qui sont bien connus des propriétaires de remorqueurs et américains et canadiens: Si un train de bois traîné par un remorqueur échoue ou sur le rivage ou dans la boue, que ce soit dans les eaux canadiennes ou dans les eaux américaines, le remorqueur a parfaitement le droit de le tirer sans empêchement et sans entrave; mais s'il a besoin d'aide, il doit demander un remorqueur américain dans les eaux américaines, ou un remorqueur canadien dans les eaux canadiennes. Cette règle peut n'être pas la loi écrite, mais elle est comprise et acceptée par les propriétaires des remorqueurs qui font le service de la rivière Détroit. Ainsi, par exemple, le Parker, propriété de la "Wrecking Company," de Windsor, remorquait la goëlette Two Fannies, lorsqu'en passant il y a quelque temps l'île Grassi, à quelques milles en aval de Détroit, la goëlette toucha fond sur les bords; son propriétaire, pour plus de certitude de n'être pas tracassé, se rendit à Détroit et demanda à M. le percepteur Bell, la permission que celui-ci, me dit-on, lui donna avec beaucoup de courtoisie, ajoutant que le même privilège avait toujours été accordé aux remorqueurs américains par les autorités canadiennes. Jusque là, tout alla bien; mais lersqu'il fut constaté que le remorqueur Parker ne pouvait pas aider à la Two Fannies, qu'arriva t-il? Le Prince Albert, appartenant au même armateur que le Parker, et qui se trouvait à quelques milles du theâtre de l'accident, où il aurait pu se porter en moins d'une heure, fut empêché d'y aller; le propriétaire se vît obligé d'aller à Détroit et d'engager un remorqueur américain, ce qui lui occasionna plus de dépenses que s'il avait pu se servir du Prince Albert. Je tiens ce fait du proprietaire du Parker qui, je crois, est prêt à en attester la vérité.

Je cite ce cas, parce qu'il se rattache indirectement, j'oserais même dire directe-

ment, à celui dont nous nous occupons.

Je vous inclus copies de lettres et télégrammes numérotés comme suit :

A. Télégrammes des percepteurs, Amherstburg et Kingsville, datés le 12 septembre 1879.

B. Lettre de M. le percepteur Benson, Windsor, datée le 15 septembre 1879. C. Lettre de M. le percepteur Benson, Windsor, datée le 17 septembre 1879. D. Lettre de M. le percepteur King, du Port de Kingsville, datée le 20 septembre

E. Lettre de M. le sous-percepteur Scott, de Leamington, datée le 20 septembre

F. Lettre de M. le percepteur Anderson, Port d'Amhertburg, datée le 18 septembre 1879.

G. Lettre de M. le percepteur Benson, Windsor, datée le 6 octobre 1879.

H. Lettre de M. Angus Macdonald, gérant de la "Canada Wrecking and Towing Company," Windsor, datée le 9 octobre 1879.

I. Copies de questions posées par M. l'inspecteur Mewburn à M. le sous-percepteur

Scott, du port extérieur de Leamington, et des réponses de ce dernier.

La semaine dernière j'ai visité Windsor et Amherstburg, et lundi je me suis

rendu à Tonawanda pour voir le propriétaire du train de bois.

J'ai profité de m'n voyage à Windsor pour visiter Détroit avec M. le percepteur-Benson; ensemble nous allames voir M. Owen, le propriétaire du remorqueur John Owen. Il nous déclara positivement qu'il n'avait pas été lésé le moins du monde. Il était allé à Windsor, à la demande de son père, pour voir M. le percepteur Benson; il s'était ensuite rendu à Amherstburg pour voir M. le percepteur Anderson, qui lui avait donné toutes les facilités possibles et lui avait dit de se servir du remorqueur comme bon lui semblerait, attendu que le train de bois était à sa remorque. Il corrobora pleinement les lettres de MM. Benson et Anderson.

Je lui fis part du sujet de la plainte. Il dit qu'il n'avait pas de plainte à porter qu'il était bien traité, que son remorqueur était frêté à la journée, et non à l'entreprise.

De là j'allai voir M. Murphy, le propriétaire du remorqueur Kate Williams, à qui je communiquai la lettre de M. le percepteur Benson marquée B, ainsi que la teneur de la plainte. Il admit que la lettre de M. Benson était une version exacte de cequi avait été dit dans le temps; il ajouta, toutefois, qu'en soumettant ses papiers, il avait trouvé un télégramme du patron du Kate Williams relatif au fait qu'il n'avait pas obtenu l'entreprise, le basant sur les mots dont s'était servi le sous-percepteur-Scott, et que le remorqueur ne courait pas le risque d'être saisi. M. Murphy n'avait pas à se plaindre; son remorqueur n'avait été aucunement molesté. La seule réserve qu'il ait faite, c'est la manière dont Scott avait dit les mots: "Si vous avez besoin d'aide, il vous faudra prendre un remorqueur canadien;" mais je ne puistrouver aucune preuve que Scott se soit servi de ces mots de la manière dont parle-M. Murphy.

M. Owen déclara que si son remorqueur avait été maltraité, le patron en aurait certainement fait rapport. M. Owen et M. Murpny admettent tous deux qu'avant son échouement le train de bois était remorqué par le John Owen et le Kate Williams, qui essayaient de le tenir au large, et qu'une des causes de l'accident est la tropgrande force des deux remorqueurs. Ceux-ci ont mis le train de bois en pièces d'abord—non le coup de vent,—puis il a touché terre, il n'y a que la carcasse du train qui a été retenue par le Owen ou le Kate Williams (car il parait y avoir désaccord sur la question de savoir lequel des deux est allé à Leamington); dans tous les cas, un des remorqueurs retint cette partie du train de bois jusqu'à ce que M. Booth eut été à Leamington avec l'autre remorqueur et en fât revenu; cependant, quand le train de bois toucha terre, c'était dans un endroit sûr. C'est une règle bien reconnue parmi les flotteurs de bois et les remorqueurs qu'il est plus prudent de laisser un train de bois aller à terré plutôt que d'attendre qu'il soit brisé, comme la chose a eu lieu dans le cas actuel. Si, cependant, le train de bois a été exposé au péril pendant 30 heures avant qu'on pût se procurer de l'aide (c'est-à-dire après qu'il eût échoué) comment se fait-il que M. Booth a refusé le secours qui était offert?

Pendant que j'étais à Amherstburg, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer le capitaine James Brown, qui était patron du remorqueur Parker à l'époque où le train de bois fit naufrage. Que dit-il? J'étais à Leamington avec le remorqueur Parker quand le capitaine du Owen y vint. Je télégraphiai à mon propriétaire que je pouvais avoir une entreprise, je demandai au capitaine du Owen s'il désirait de l'aide? Il répondit: "Non; j'attends un télégramme de mes propriétaires qui sont à Détroit." Le remorqueur Parker est resté à Leamington près de vingt-quatre heures. Le capitaine Brown est prêt à faire un affidavit à cet effet. Il réside à Amherstburg, où il est bien connu, et on peut facilement avoir son affidavit si c'est nécessaire. Ce qui

précède m'a été dit en présence de M. le percepteur Anderson.

Si, donc, le train de bois était en péril, pourquoi le patron n'a-til pas acceptél'offre du remorqueur canadien *Parker*, qui aurait pu partir à un moment d'avis et serendre en moins de deux heures sur le théâtre du désastre. Assurément, l'individu qui a porté une aussi grave accusation contre nos officiers de douanes ne peu t avoir eu connaissance des faits; c'est le moins qu'on en puisse dire.

Ne le connaissant pas, je n'ai pu le confronter avec ceux qui connaissent l'affaire. C'est avec la plus grande peine que je suis parvenu à trouver le propriétaire. Il demeure à Buffalo et a un bureau à Tonawanda. C'est ici que je le rencontrai.

J'allai voir M. Seth Bliss, qui me dit être le propriétaire du train de bois. Il me dit aussi que M. Booth avait charge du train lors de l'accident; que M. Booth était maintenant employé dans son bureau, mais qu'il était allé à Buffalo ce jour-là; qu'après avoir reçu un télégramme de Booth à Leamington, il alla à Amherstburg le même soir; qu'il était satisfait de la manière dont il avait été traité; que la cause de l'accident arrivé au trai de bois avait été la trop grande force des remorqueurs Owen et Kate Williams; que si on avait laissé aller le train à terre auparavant, ça n'en aurait été que mieux, et que quand il y est allé il n'était pas du fout en péril. L'Owen remit en train environ 1,290,000 pieds de bois qu'il remorqua sur le côté américain. Il engagea ensuite le Jessie, de la "Canadian Wrecking Company"; il remit le reste du bois en train et le remorqua à Rondeau, où il réunit quelques autres pièces de bois qui s'étaient détachées l'automne dernier, et le Jessie les remorqua à Tonawanda. Après que le train de bois eut touché terre, il n'eut pas besoin de l'aidé du remorqueur Kate Williams. Alors je lui fis lecture de la plainte. A mon étonnement, M. Bliss me demanda ce que cela voulait dire? "Navez-vous pas, lui demandai-je, autorisé cette plainte, comme propriétaire du train de bois?"—"Non, me répondit-il, et pourquoi l'aurais-je fait? Je n'ai pas de plainte à faire; je suppose qu'elle vient des employés de remorqueurs de Détroit qui voulaient avoir une entreprise et ne l'ont pas eue."-Je lui demandai alors de permettre à M. Booth de m'envoyer une déclaration à l'effet de me laisser connaître si on lui avait refusé secours ou s'il avait été empêché par des douaniers de sauver son train de bois. Il me dit que oui. Ceci se passait lundi dernier, et comme je n'ai pas entendu parler de M. Booth depuis, j'en suis sous l'impression qu'il n'a pas à se plaindre.

Le patron du Erie Belle, steamer faisant le service entre Windsor et l'île Pelée, à passé le train de bois et vu les remorqueurs John Owen et Kate Williams le traîner de

toutes forces; il n'a pas cru qu'ils avaient besoin d'aide et n'en a pas offert.

La preuve que je viens de donner peut se résumer comme suit:—
Le 19 mai dernier, le remorqueur John Owen partit de Terras, Michigan, avec un train de bois à sa remorque; en doublant l'île Pelée il essuya un coup de vent; le remorqueur américain Kate Williams l'aida à empêcher le train de bois d'aller à terre les remorqueurs ayant trop de force de halage et étant mal dirigés, le train de bois fut mis en pièces, d'abord par les dits remorqueurs, et ensuite par le coup de vent; en allant à terre, il n'était pas en péril, tout au contraire; le train de bois a eu du Kate Williams toute l'aide dont il avait besoin, et à preuve qu'il n'était pas en danger, M. Booth, subrécargue du propriétaire, refusa l'aide du remorqueur Parker; aucun officier des douanes canadiennes n'a refusé de permettre au Kate Williams d'aider, pour la simple raison que cette permission n'a pas été demandée, et que le propriétaire du train de bois n'a pas demandé de secours. On n'a pas essayé de communiquer avec le ministère des douanes à Ottawa ou avec le percepteur de Kingsville, à une distance de quelques milles seulement,—ce qui aurait pu être fait par voie télégraphique de Leamington, si les intéressés l'avaient désiré.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai, etc.,

T.C.MEWBURN,
Inspecteur.

J. Johnson, écr., Commissaire des douanes, Ottawa.

A.

AMHERTSBURG, 12 septembre 1879.

Ne connais rien du Kate Williams en rapport avec le train de bois d'Owen.

E. ANDERSON, percepteur.

T C. MEWBURN, inspecteur des douanes.

Ce qui précède est une réponse au télégramme envoyé par M. l'inspecteur Mewburn, demandant si on avait gêné l'action du Kate Williams.

KINGSVILLE, 12 septembre 1879.

Je n'ai pas empêché le remorqueur Kate Williams, et McCormack n'aurait pu l'empêcher non plus, n'étant pas alors nommé. Ecrirai après que je l'aurai vu.

J. A. KING, percepteur.

T.C. MEWBURN.

Ce qui précède est une réponse au télégramme envoyé par M. l'inspecteur Mewburn, demandant si le percepteur avait empêché le Kate Williams de porter secours au train de bois, ou si M. McCormack, sur l'île, l'en avait empêché.

B.

Douanes, Windsor, 15 septembre 1879.

Mon cher M. Mewburn,—Votre note du 12 m'est parvenue ce matin, et j'ai fait tout ce que j'ai pu pour me procurer les renseignements demandés. Je suis allé à Détroit, où j'ai vu le propriétaire du remorqueur Owen, qui est venu me consulter lorsque le train de bois s'est brisé. Il m'a quitté pour aller à Amherstburg, où le remorqueur s'était rendu dans le but de prendre des chaînes, etc., et il m'informe que M. Anderson a permis au remorqueur d'aller au secours du train de bois, et qu'il n'a pas su du capitaine ni de personne que le bateau eut été molesté avant ou après. Celui qui en était alors le patron a quitté son service, et je n'ai pu le voir, attendu qu'il est maintenant à bord d'une barge à vapeur qui sera probablement à Détroit dans trois ou quatre jours; si vous le désirez, je vais le guetter au passage, afin de savoir de lui tout ce que je pourrai. Voilà pour le John Ou en.

J'ai été plus heureux relativement au Kate Williams; pendant que je causais avec son propriétaire le patron est entré, et j'ai pu avoir de ce dernier des détails directs. Il m'apprit qu'il descendait le lac à la recherche d'un remorquage quand il aperçut le Owen essayant de faire doubler la pointe au train de bois, qu'il l'aida dans cet effort et qu'à la demande du patron il maintint le train de bois pendant près de

quatre heures, temps que le patron prit pour aller à terre et revenir.

Le patron du Owen n'a fait aucune observation sur l'intervention des officiers de douanes ou de qui que ce soit, et n'étant pas prié de rester ou de rendre d'autres services, il continua sa route.

L'Erie Belle traverse à l'île tous les lundis et mercredis, partant d'Amherstburg à

10 a. m.

Il est trop tard pour que ma lettre parte par la malle de ce soir ; mais je n'ai pu écrire plus tôt. Si je puis faire plus à ce sujet dites-le.

WM. BENSON, percepteur.

T. C. MEWBURN, écr., Inspecteur de ports, Hamilton.

DOUANES, WINDSOR, 17 septembre 1879.

Mon cher M. Mewburn,-Lorsque je vous ai écrit lundi, je n'avais pu m'enquérir auprès de la "Canadian Wrecking Company"; par conséquent, je n'en ai rien dit. J'ai vu aujourd'hui son gérant, M. McDonald, de qui j'ai appris que l'un des remorqueurs de la compagnie était à Leamington lorsque le train de bois a touché sur l'île, et c'est là que le Owen est allé d'abord; aucune aide n'a été demandée de ce bateau, et on n'a pas même essayé de retenir le Owen. M. McDonald m'informe de plus qu'une partie du train de bois a été laissée sur l'île et que son propriétaire, M. Bliss, à engagé de lui le Jessie pour le descendre. Ayant causé du premier contre-temps, il me dit qu'il était très satisfait de la manière dont il avait été traité. Je suis intimement convaincu qu'aucun de ceux qui sont attachés à la "Wrecking Company" n'a fait des menaces; et quand même des menaces auraient été proférées, je ne vois pas en quoi cela pourrait influencer la cause puisqu'elles n'étaient nullement autorisées par les douaniers.

WM. BENSON. Percepteur.

D.

Douanes, Kingsville, 20 septembre 1879.

Cher monsieur,—J'ai vu le sous-percepteur McCormack hier, mais je n'ai pu obtenir de lui beaucoup de renseignements sur les circonstances qui ont accompagné

le naufrage du train de bois dont parle votre lettre.

Le capitaine McCormack sait seulement qu'un train de bois s'est échoué et qu'un ou des remorqueurs a ou ont été employés à le déséchouer; il est sous l'impression que l'accident eut lieu au commencement de la tempête de vent qui a duré deux ou trois jours, et il pense que quand même un remorqueur se serait trouvé sur les lieux, il n'aurait pu donner aucune aide avant que la tempête se fut calmée. N'étant pas officier à cette époque, le capitaine McCormack ne s'est aucunement informé de

Je n'ai pu avoir de plus amples renseignements de deux autres habitants de l'île

que j'ai questionnés sur ce sujet.

Je me rappelle moi-même l'échouement du train de bois, mais je crois ne l'avoir appris que quelques jours après. La première nouvelle que j'en eus a été une lettre ou un télégramme me demandant des renseignements sur l'accident; mais je ne me souviens pas de qui venait cette demande.

Le capitaine McCormack dit que le train de bois fut mis en pièces avant d'échouer

sur l'île.

Je ne suis pas en mesure d'ajouter plus de détails pour le moment; mais si j'apprends quelque chose d'assez grande importance, j'en ferai le sujet d'une autre communication.

J. A. KING, percepteur de douanes.

T. C. Mewburn, écr., inspecteur de douanes.

É.

HAMILTON, 20 septembre 1879

Monsieur, — Je viens de recevoir la vôtre d'hier, et j'ai à vous dire, au sujet de l'affaire en question, que j'ai rencontré, au mois de mai dernier, le capitaine Booth, du remorqueur John Owen; il m'annonça que son train de bois était échoné sur l'île Pelée, et je lui dis que s'il avait besoin de l'aide d'un autre remorqueur, il lui faudrait prendre un remorqueur canadien. J'ignore s'il a demandé ou obtenu l'aide du $50 - 2\frac{1}{2}$

Kate Williams ou d'un autre remorqueur, car il n'a jamais communiqué avec mois depuis ; j'ai seulement appris par la suite qu'il avait déséchoué son train de bois avec très peu de pertes.

Votre,

M. W. SCOTT, sous-percepteur.

T. C. MEWBURN, écr., percepteur de douanes.

F.

PORT D'AMHERSTBURG, 18 septembre 1879.

Mon cher monsieur,—Votre lettre du 17 vient de m'arriver. Elle a trait au remorqueur John Owen; mais celle du 10 parle surtout du Kate Williams à propos

duquel je ne connais rien.

Le propriétaire du John Owen est en effet venu me voir et m'annonça que le train de bois qu'il remerquait s'était brisé et était allé s'échouer à l'île de la Pointe Pelée, qu'il avait renvoyé l'Owen à l'île avec des chaînes et autres outils pour le déséchouer et le reformer; et il me demanda si j'y avais objection, ce à quoi je répondis: "Certainement non.". Il me demanda ensuite si, dans le cas où il deviendrait nécessaire d'avoir un autre remorqueur plus petit et d'un plus faible tirant d'eau pour aider à remorquer les débris du train de bois d'un bout de l'île à un antre, il pourrait employer un remorqueur américain. Je lui répondis que je croyais qu'il aurait dans ce cas à s'adresser au ministère des douanes à Ottawa; que l'île de la Pointe Pelée se trouvait dans les limites du port de Kingsville, que Kingsville et Leamington étaient comparativement à proximité, qu'il y avait là des bureaux de télégraphe, et de faire sa demande par l'intermédiaire des officiers de ces localités; que d'ailleurs j'exprimais simplement mon opinion.

Au cours de notre conversation, aucune compagnie ni aucun remorqueur n'ont

été mentionnés en particulier entre M. Owen et moi.

E. ANDERSON, percepteur.

T. C. MEWBURN, écr., inspecteur de douanes.

G.

Douanes, Windsor, 6 octobre 1879.

Mon cher M. Mewburn,—Mon télégramme d'aujourd'hui vous aura informé de mon absence de samedi. Dans ma dernière lettre, je vous disais que j'avais vu le gérant de la "Wrecking Co.," et que j'avais eu une conversation avec lui. L'ancien patron du remorqueur John Owen n'est pas venu à Détroit, et par suite je n'ai pu le voir; mais le propriétaire dit qu'il est certain que l'information donnée par lui est exacte. Le capitaine monte maintenant une barge à vapeur qui ne touche pas à Détroit.

M. McDonald, le gérant de la "Wrecking Co.," dit qu'il n'a rien à ajouter aux renseignements qu'il a déjà donnés, c'est-à-dire: que le remorqueur chargé du train de bois n'a été en aucune manière entravé par lui ou par ses employés, attendu qu'en cet endroit il n'y a pas eu de communication entre le rivage et le remorqueur. M. McDonald m'informe de plus que le propriétaire du train de bois l'a employé à remorquer une partie de ce dernier, et s'est déclaré satisfait de la manière dont il avait été traité. Je ne pense pas que vous puissiez vous procurer îci des renseignements qui diffèrent de ceux que je vous ai donnés.

WM. BENSON, percepteur.

Windson, 9 octobre 1879.

CHER MONSIEUR,—Sur votre demande, je vais vous exposer tous les faits qui sont en ma possession relatifs au désastre du train de bois de S. P. Bliss, de Buffalo, qui s'est échoué sur l'île de la Pointe Pelée pendant qu'il était remorqué par le remor-

queur américain John Owen, le ou vers le 19 mai dernier.

Le premier avis que j'eus de l'échouement du train de bois fut un télégramme du patron du remorqueur canadien Parker qui m'apprit le fait, ajoutant que son bateau pourrait avoir là une entreprise. Je lui répondis que l'Owen avait parfaitement le droit de travailler à son train de bois, mais, naturellement, d'avoir l'entreprise s'il le pouvait. Toutefois, le Parker ne fut pas employé.

Le John Owen continua de travailler au train de bois pendant six ou huit jours sans être gêné, et il réussit à réunir 1,200,003 pieds de bois qu'il traîna à Sandusky,

où il les reforma en train.

Le propriétaire du train de bois, voyant que l'Owen était un remorqueur lourd, d'un trop grand tirant d'eau et dispendieux, me demanda par voie télégraphique de le rencontror à Windsor afin de prendre des arrangements pour un bateau d'un plus faible tirant et moins coûteux. Je me rendis à sa demande. M. Bliss voulût de suite louer le Jessie qu'il avait déjà employé et dont il connaissait le patron (Conolly) pour être un homme de grande expérience dans le remorquage des trains de bois. Il déclara spontanément que le Jessie était précisément le remorqueur qu'il lui fallait pour ce service, ayant un faible tirant et une plus grande force motrice que tous les autres remorqueurs, américains ou canadiens, employés dans ces eaux.

Je lui dis alors de faire son prix pour les services du Jessie; il offrit de suite \$100 par jour, et l'envoya pour remorquer le train de bois, quand il serait remis à flot, à Tonawanda, sa destination. Le Jessie fut employé pendant huit ou neuf jours à remorquer les débris du train dans le port Rondeau, et le train, une fois reformé, à

Tonawand a.

Le remorqueur américain fut employé à aider le John Owen à remorquer le train de bois pendant la tempête et avant que ce dernier échoua; et M. Bliss attribue la principale cause du désastre au fait que ces deux gros remorqueurs Owen et Kate Williams avaient une trop grande force de halage, ce qui fait que le train de bois a été partiellement brisé avant d'échouer.

Je dois dire qu'en aucun temps je n'ai demandé aux autorités douanières d'empêcher l'Owen ou le Kate Williams de travailler au train de bois, et je ne sache pas

que personne s'y soit opposé non plus.

ANGUS McDONALD,

Gérant, "Canada Towing and Wrecking Company," Windsor.

THOMAS C. MEWBURN. Inspecteur de douanes.

I.

Questions posées par M. l'inspecteur Mewburn à M. le sous percepteur Scott, de Leamington, au sujet de la perte sur l'île Pelée du train de bois apportenant à M. Seth Bliss, de Buffalo, pendant qu'il était remorqué par le John Owen; et réponses de M. le sous-percepteur Scott.

1. A quelle époque le train de bois s'est-il échoué?—Je ne m'en souviens pas.

2. A quelle heure du jour et combien longtemps après que le train de bois se fût échoué le remorqueur Owen est-il arrivé à Leamington? - Dans la circonstance dont il s'agit, j'ai rencontré le capitaine H. Booth, du remorqueur John Cwen, au bureau du télégraphe de Leamington; je le connaissais déjà. Il me dit qu'il télégraphiait aux propriétaires que le train de bois à la remorque du Kate Williams et du John Owen était échoué sur l'île Pelée, que l'Owen le maintenait; qu'il y était inutile de le désechouer parce que la mer était trop grosse. Il était venu sur le Williams pour télégraphier.

3. Qu'est ce que le capitaine ou M. Booth vous a dit au sujet d'avoir de l'aide?— Au cours de la conversation le capitaine Booth demanda si le Kate Williams avait le

droit d'aider à déséchouer le train de bois quand la mer se serait calmée.

4. Quelle réponse avez-vous faite? Veuillez être explicite, et relater aussi exactement que vous vous en rappelez la conversation qui eut lieu.—Je dis que je croyais qu'il ne pouvait y avoir objection à cela, car ce n'était pas tout-à-fait un naufrage; mais que si le train de bois était entièrement échoué, il serait nécessaire d'employer des remorqueurs canadiens.

5. A-t-il demandé s'il pourrait lui être permis d'avoir l'aide du Kate Williams, mouillé à l'île?—Le capitaine Booth m'informa que le Kate Williams était alors mouillé dans le bassin de Leamington, car il était venu de l'île à son bord. (Voir

réponse à la question n° 4-)

6. Le remorqueur Parker, appartenant à la "Wrecking Company" de Windsor, était-il alors à Leamington?—Je l'ignore; je crois que non.

7. S'il était à Leamington lorsque le remorqueur John Owen y est arrivé, le capitaine a-t-il demandé de l'aide au Parker?-M. Scott a oublié de répondre à cette

8. Le Parker aurait-il pu donner de l'aide aussi bien que le Kate Williams?—Si le Parker s'était trouvé là, je crois qu'il aurait pu donner de l'aide aussi bien que le

Williams.

9. N'avez-vous rien dit ou fait qui pût faire croire aux propriétaires du John Owen ou du train de bois que s'ils employaient le Kate Williams il serait saisi?—Je n'ai rien dit qui pût faire croire cela.

10. Le propriétaire du John Owen aurait-il pu télégraphier au commissaire des

douanes à Ottawa, s'il l'eût voulu?-Oui.

11. Combien de temps l'Owen est-il resté à Leamington?-Je ne le sais pas exactement; probablement une couple d'heures, je crois.

12. Combien de temps la tempête dura t-elle, après que le train de bois eut

échoué?—Je ne m'en souviens pas.

13. Avez-vous dit au capitaine qu'il devait demander la permission au percepteur de Kingsville, ou saviez-vou qu'il était obligé à cette formalité?-Je n'ai pas dit au capitaine qu'il était obligé de demander la permission au percepteur. Je ne pensai pas que les circonstances l'exigenient.

14. N'aviez-vous pas fait la menace que si le Kate Williams était employé, il serait saisi par vous ou par un des officiers de la douane?-Je n'ai fait aucune menace

quelconque.

15. Veuillez donner tout autre renseignement que vous pouvez avoir.—J'ajouterai que ma rencontre avec le capitaine Booth a été purement accidentelle, que selon toute apparence il n'avait auparavant manifesté aucune intention de me voir. Lorsque je vis le capitaine, il ne connaissait pas l'état du train de bois, et il ignorait très certainement qu'il fût échoué. Je ne considérais pas que les circonstances fussent de nature à exiger mon intervention.

M. W. SCOTT,

Sous-percepteur.

Ce qui précède a été reçu par moi le 15 octobre 1879.

T. C. M.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

Nº 332.

Ottawa, 18 novembre 1879.

Monsieur,—Dans ma dépêche n° 186, du 30 juin 1879, je vous ai transmis copie d'une lettre et le son contenu que j'avais reçu de sir Edward Thornton, au sujet du prétendu refus, de la part de ce gouvernement, de permettre à des bateaux des Etats-Unis d'aider à sauver des propriétés américaines en péril de naufrage sur la côte canadienne des lacs. Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous communiquer, pour votre information, une copie en double d'un rapport du comité de mon conseil privé qui a été transmis au ministre de Sa Majesté à Washington, en réponse aux représentations faites à ce sujet par les autorités des Etats-Unis.

J'ai, etc..

LORNE.

Au très honorable sir M. E. HICKS-BEACH, etc., etc.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

Nº 73.

Ottawa, 15 décembre 1879.

Monsieur,-J'ai soumis à mon gouvernement copie de votre dépêche no 51 du 10 octobre transmettant copie de la note que vous avez reçue des autorités des Etats-Unis relativement à la saisie faite par le remorqueur canadien Prince Alfred du remorqueur américain Relief; et j'ai maintenant l'honneur de vous communiquer, pour l'information du secrétaire d'Etat des Etats-Unis, copie d'un rapport du comité du Conseil Privé, accompagné d'un mémoire préparé sur ce sujet par le ministre des douanes.

J'ai. etc..

LORNE.

P. S.—J'envoie une copie de cette correspondance au ministre des colonies.

Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B., Légation britannique, Washington.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé du Canada, approuvé par Son Excellence le gouverneur général, le 10 décembre 1879.

Le comité du conseil a pris en considération une dépêche, datée le 10 octobre dernier, de sir Edward Thornton, renfermant copie d'une note de M. Hunter, secrétaire d'Etat intérimaire, datée le 9 octobre, relative à la saisie faite par le remorqueur canadien Prince Alfred du remorqueur américain Relief, ainsi que d'un train de bois que celui-ci avait à sa remorque, et dans laquelle il est allégué que la saisie qui eut lieu le 27 juillet dernier, a été effectuée dans les eaux canadiennes, à un tiers de mille de la côte du Michigan, près l'embouchure de la rivière Sainte-Clair.

Le comité a aussi examiné un rapport, daté le 26 novembre 1879, de l'honorable ministre des douanes, à qui la dite dépêché et son contenu ont été renvoyés, et il recommande que copie de ce rapport ainsi que des déclarations sous serment dont il fait mention soient transmises à sir Edward Thornton, pour l'information du gouverne-

ment des Etats-Unis.

Pour copie conforme,

W.A. HIMSWORTH, G.C.P.

Le ministre des douanes soussigné soumet à la considération de Son Excellence le gouverneur général en conseil le mémoire suivant sur la dépêche de sir Edward Thornton, datée le 10 octobre dernier, et sur une lettre de M. W. Hunter, secrétaire d'Etat intérimaire, portant la date de Washington le 9 octobre 1879, qui attire l'attention du la conseil de la cons tion du gouvernement sur la saisie, par le remorqueur canadien Prince Alfred, sur l'ordre d'un officier des douanes canadiennes, du remorqueur américain Relief, pour une prétendue infraction des lois fiscales du Canada qu'il aurait commise en remorquant un train de bois d'un port de la baie Géorgienne, Canada, à Tonawanda, port de l'Etat de New-York.

Il est allégué par le secrétaire intérimaire, M. Hunter, que la saisie du dit remorqueur américain Relief était illégale, pour la raison qu'il n'y avait pas, au port de la baie Georgienne, d'où le train de bois a été enlevé, un douanier canadien auquel le patron du remorqueur Relief aurait pu s'annoncer,"—parce que "le patron du ditremorqueur Relief avait reçu de M. Evans, le propriétaire du train de bois, à Sarnia, l'ordre d'acquitter les droits sur le bois, et de lui présenter les papiers du bâtiment, afin d'obtenir un acquittement pour Tonawanda, New-York,"— et par ce que "le ditremorqueur américain Relief se trouvait, au moment de la saisie, dans les eaux américaines, à un tiers de mille de la côte du Michigan, à l'embouchure de la rivière Sainte-Claire."

Relativement au droit du douanier de saisir le bâtiment, le soussigné a l'honneur de dire que la loi des douanes décrète que tous les bâtiments, étrangers ou canadiens, sont tenus de faire leur déclaration à quelque port d'enregistrement avant de transporter des marchandises ou articles de ou à quelque port du Canada; à maintes reprises de fortes amendes et pénalités ont été infligées à des bâtiments qui avaient violé cette loi; le dit remorqueur américain Relief était allé dans un port canadien de la baie Georgienne sans avoir préalablement fait sa déclaration dans un des ports d'enregistrement qu'il a passé avant d'arriver à celui qui vient d'être mentionné, et en avait remorqué un train de bois qui était sujet à deux impôts, savoir: le droit de souchetage, décrété par les lois de la province d'Ontario, qui est payable avant que le bois soit enlevé d'une localité, et un droit d'exportation imposé par le parlement du Canada,—droits qui n'avaient pas été acquittés lorsque la saisie fut opérée. Par conséquent on verra que le patron du Relief, n'ayant pas rempli ces dispositions de la loi, ce remorqueur tombait sous le coup des dites lois fiscales et était passible de saisie.

Le soussigné regrette d'avoir à dire qu'il s'est vu obligé de faire sentir à ses officiers disséminés sur toute la frontière la nécessité d'apporter plus de vigilance dans l'exécution de leurs devoirs, en raison des irrégularités qui ont été commises dans le passé par certains patrons de remorqueurs canadiens et étrangers qui ne faisaient pas la déclaration voulue dans les ports d'enregistrement pendant qu'ils naviguaient dans les eaux canadiennes et visitaient des ports canadiens, éludant ainsi la loi et donnant naissance à "des cas vexatoires en rapport avec l'administration des lois fiscales du Canada."

C'est pourquoi le soussigné suggère que le gouvernement des Etats-Unis soit respectueusement prié de seconder le gouvernement canadien sous ce rapport, en faisant voir aux marins américains qui naviguent dans les eaux canadiennes et font le commerce dans des ports canadiens, la nécessité de respecter les lois qui pourront être en vigueur concernant la navigation et le cabotage du Canada, et que le gouvernement des Etats-Unis soit assuré que dans l'exécution de ces lois et règlements les autorités canadiennes prendront toutes les précautions nécessaires pour empêcher tout conflit inutile avec les bâtiments américains naviguant dans les eaux canadiennes

et visitant des ports canadiens.

Le percepteur sur l'ordre duquel le dit remorqueur américain Relief a été saisi fait rapport au ministre des douanes qu'aucune déclaration ne lui a été faite par aucun de ceux qui avaient charge du Relief ou qui lui étaient de quelque façon attachés, ni par M. Evans, le propriétaire du train de bois, ni par personne en son nom, avant ou au moment de la saisie, à l'effet que "l'ordre avait été donné de conduire le train de bois à Port Sarnia, d'acquitter les droits sur le bois, et de présenter les papiers du bâtiment afin d'obtenir un acquittement pour Tonawanda, New-York," ou pour tout autre port. Par conséquent il ne pourrait avoir connaissance d'une telle intention si elle existait; au contraire, l'expérience du passé le portait à croire qu'on voulait éluder la loi, et dès lors il était justifiable d'opérer la saisie.

Quant au second allégué, que le remorqueur Relief a été saisi dans les eaux des Etats-Unis, le ministre des douanes fera observer qu'aussitôt que cette accusation fût portée à sa connaissance, il institua une enquête minutieuse sur tout ce qui se rattache à la saisie, et il constata que cet allégué n'est pas soutenu par les faits,—à preuve de quoi il soumet ici les déclarations sous serment de quatorze personnes qui les connaissent tous et qui étaient présentes lorsque la saisie fut opérée,—déclarations que peuvent corroborer, au dire du percepteur qui a fait la saisie, nombre d'autres personnes respectables et de position connaissant les faits relatifs à cette affaire.

Le soussigné a l'honneur de recommander qu'une dépêche renfermant la substance de ce rapport soit transmise, avec les déclarations en question, au ministre de Sa Majesté à Washington, en réponse à sa dépêche du 10 octobre 1879.

M. BOWELL.

Ministère des douanes, Ottawa, 26 novembre 1879.

Dans l'affaire de la saisie du remorqueur *Relief* et d'un train de bois par le percepteur des douanes au port de Sarnia.

PROVINCE D'ONTARIO,
COMTÉ DN LAMBTON,
Sarnia, percepteur des douanes de Sa Majesté; William
Savoir:

J. Keays, de la dite ville de Sarnia, régistraire de la cour
maritime d'Ontario; Joshua Fourth Adams, de la ville de Sarnia, preposé au débarquement, douanes de Sa Majesté; Joseph McIntyre, de la ville de Sarnia, preposé
au débarquement, douanes de Sa Majesté; Jarcd S. Thatcher, de la ville de Sarnia,
constable chef; George Pitfield, de la ville de Sarnia, officier du shérif, et Reuben C.
Palmer, de la dite ville de Sarnia, commis de marché, déclarons solennellement:

1° Que nous étions à bord du remorqueur à vapeur *Prince Alfred*, dans l'aprèsmidi du dimanche le vingt-septième jour de juillet dernier, et avons pris part à la saisie du remorqueur *Relief* et de son train de bois, sur le lac Huron, par le dit

remorqueur Prince Alfred, le dit jour.

2º Que nous avons personnellement examiné la carte qui nous est montrée et marquée comme pièce À, et nous sommes convaincus au-delà de tout doute qu'au moment de la saisie du dit remorqueur Relief et du train de bois ils étaient dans les eaux canadiennes et, à notre avis, plus près de la côte canadienne qu'indiqué dans la dite pièce À; et vous faisons cette déclaration solennelle consciencieusement, la croyant vraie, et en vertu de l'acte édicté dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte à l'effet de supprimer les serments volontaires et extrajudiciaires."

Les dits déposants George N. Matheson, William J. Keays, Joshua Fourth Adams, Joseph McIntyre, Jared S. Thatcher, George Pitfield et Reuben C. Palmer, ont fait cette déclaration devant moi, en la ville de Sarnia, dans le comté de Lambton,

ce 10me jour de novembre A.D. 1879.

James A. McDowall, Commissaire, etc.,

> G. N. MATHESON, W. J. KEAYS, J. F. ADAMS, JOSEPH McINTYRE.

J. S. THATCHER, GEORGE PITFIELD, R. C. PALMER.

Dans L'Affaire de la saisie du remorqueur Relief et d'un train de bois par le steamer-Prince Alfred.

Ontario,
Comté d'Essex, dans le comté d'Essex, capitaine marchand; Andrew Dunlop, de la ville de Kingston, dans le comté de Frontenac, capitaine marchand; et John McIntosh, de la dite ville de Windsor, marchand de bois, déclarons solennellement:—

 1° Que nous étions à bord du steamer $Prince\ Alfred\$ dimanche le vingt-septième jour de juillet dernier, et avons été témoins de la saisie du remorqueur Relief et de son train de bois par le dit steamer $Prince\ Alfred$, le dit jour.

2° Que nous avons personnellement examiné la carte qui nous est montrée et marquée comme pièce A, et nous sommes convaincus que les positions du dit steamer

Prince Alfred, du remorqueur Relief et du train de bois, telles qu'indiquées sur la dite carte, correspondent exactement à celles qu'ils occupaient au moment de la saisie; et nous faisons eette déclaration consciencieusement, la croyant vraie, et en vertu de l'acte édicté dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte à l'effet de supprimer les serments volontaires et extra-judiciaires.

JAMES REED INNIS, ANDREW DUNLOP, JOHN McINTOSH.

Les dits déposants, James Reed Innis, Andrew Dunlop et John McIntosh, ont fait cette déclaration devant moi, en la ville de Windsor, dans le comté d'Essex, ce 3me jour de novembre A.D. 1879.

J. C. Patterson, commissaire, etc.

Ontario, Comté d'Essex, savoir :

Je, soussigné, James Reed Innis, de la ville de Windsor, dans le comté d'Essex, province d'Ontario, capitaine marchand, déclare solennellement:—

1. Que je suis le patron du remorqueur Prince Alfred, appartenant à la "Canada

Towing and Wrecking Company."

2. Que dimanche, le vingt-septième jour de juillet dernier, le dit steamer Prince Alfred était mouillé dans le bassin à charbon de Thompson, à Port-Huron, Michigan, et que là, M. Matheson, percepteur des douanes au port de Sarnia, Canada, vint à bord et demanda "si nous venions de Windsor et si nous avions rencontré des trains de bois en remontant la rivière." Lui ayant dit que non, il me donna instruction de tenir le Prince Alfred prêt à intercepter le remorqueur Relief traînant à sa remorque un train de bois de pin, et qui, croyait-on, descendait le lac Huron en route pour Tonawanda, New-York, s'il venait dans les eaux canadiennes. Pendant que nous causions, un remorqueur arriva du lac, et étant monté à son bord, j'appris que le Relief remorquant un train de bois était à environ cinq milles en dehors du phare du Fort Gratiof. Je communiquai cette nouvelle à M. Matheson, qui me donna instruction de courir sur le lac, et, si le Relief venait dans les eaux canadiennes (ce que la direction du vent, qui soufflait de l'est, me fit croire fermement qu'il ferait) de le saisir, ainsi que le train de bois, et de les amener tous deux dans la baie de Sarnia; ou, si l'occasion ne se présentait pas de les arrêter dans les eaux canadiennes du lac, de les suivre jusqu'à ce qu'ils fussent indubitablement dans les eaux canadiennes, fût-il même nécessaire d'aller jusqu'à l'embouchure de la rivière Détroit ou au-delà. Arrivé sur le lac Huron, le Relief et le train de bois furent signalés tout près de la côte américaine, apparemment en panne. A l'aide de la lunette, on vit qu'il raccourcissait le câble de halage pour entrer dans la rivière, et peu après, il mit le cap sur l'est par la côte canadienne, afin, comme je l'avais prévu, de mettre le train de bois au vent pour l'empêcher d'échouer sur la pointe du phare. M. Matheson m'ordonna de prendre le large, attendu que la présence du *Prince Alfred* ayant une bande d'hommes à son bord pourrait donner l'alarme au Relief et l'empêcher de s'avancer trop près de la côte canadienne. Je descendis alors pour souper, et de retour sur le pont une demiheure après, je constatai que le Relief était assez avancé pour établir au-delà de tout doute qu'il se trouvait dans les eaux canadiennes. Je fis observer la position du remorqueur à M. Matheson, qui m'ordonna d'approcher du Relief, ce qui fut fait de suite, et ayant amarré les deux bâtiments l'un à l'autre, le Relief et le train de bois furent amenés dans la rivière et amarrés au quai de la compagnie d'huile Dominion, en aval de Sarnia. Je déclare positivement que quand le Prince Alfred aborda le Relief, ce dernier était dans les eaux canadiennes, et si j'avais eu le moindre doute à cet égard, je ne serais intervenu pour aucune considération. Je déclare, de plus, que depuis vingt ans j'ai navigué sur les rivières Détroit et Sainte Claire, ainsi que sur les lacs voisins, et ai cu occasion en différents temps de connaître la ligne frontière sur

divers points; et dans cette circonstance particulière, connaissant la grande importance d'être exact, je me suis pleinement convaincu que le Relief, au moment de la saisie, était dans les eaux canadiennes. Et je fais cette déclaration consciencieusement, la croyant vraie, et conformément à l'acte édicté dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte à l'effet de supprimer les serments volontaires et extra-judiciaires.

Declaration faite devant moi, en la ville de Windsor dans le comté d'Essex, ce 17me jour d'octobre, A.D. 1879.

J.R. INNIS.

J.C. PATTERSON, commissaire.

ONTARIO,
COMTÉ D'ESSEX,
savoir:

Je, soussigné, Angus Macdonald, de la ville de Windsor,
dans le comté d'Essex, et la province d'Ontario, gérant de la
"Canada Towing and Wrecking Co.," déclare solennellement.

1º Que le steamer Prince Alfred appartient à la dite "Canada Towing and

Wrecking Company.

2° Que j'étais à bord du dit *Prince Alfred* le vingt-septième jour de juillet dernier, et ai été temoin de la saisie du remorqueur *Relief* opérée le dit jour par le dit *Prince Alfred* sur le lac Huron.

3° Qu'au moment de la dite saisie, le dit remorqueur Relief était entièrement

dans les eaux canadiennes.

Et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, la croyant vraie, et conformément à l'acte édicté dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte à l'effet de supprimer les serments volontaires et extra judiciaires."

Déclaration faite devant moi, en la ville de Windsor, dans le comté d'Essex, ce 20me jour d'octobre A.D. 1879.

ANGUS McDONALD.

JEREMIAH O'CONNOR, commissaire.

ONTARIO,
COMTÉ D'ESSEX,
Savoir:

Je, soussigné, Charles McLeod, du village de Southampton, dans le comté de Bruce, marin, déclare solennellement:

1° Que je suis le second du steamer *Prince Alfred*, appartenant à la "Canada Towing and Wrecking Company," et que j'étais à bord du dit steamer le vingt-septième jour de juillet dernier.

2° Que j'ai navigué sur les rivières Détroit et Sainte-Claire ainsi que sur les lacs Sainte-Claire et Huron depuis nombre d'années, et que je sais parfaitement où se trouve

la ligne frontière sur différents points des dits lacs et rivières.

3° Que j'étais présent et témoin à la saisie du remorqueur Relief, le vingt-septième

jour de juillet susdit, par le steamer Prince Alfred, sur le lac Huron.

4° Que le dit remorqueur Relief était entièrement dans les caux canadionnes au moment de la saisie.

Et je fais cette déclaration consciencieusement, la croyant vraie, et en vertu de l'acte édicté dans la trente septième année du règne de Sa Majesté, ințitulé: "Acte à l'effet de supprimer les serments volontaires et extra-judiciaires."

Déclaration faite devant moi, en la ville de Windsor, dans le comté d'Essex, ce 17me jour d'octobre A.D. 1879.

JOHN CHARLES McLEOD.

J. C. PATTERSON, commissaire.

ONTARIO,
COMTÉ D'ESSEX,
Savoir:

Je, soussigné, John McIntosh, de la ville de Windsor, dans le comté
d'Essex, marchand, déclare solennellement:

1° Que j'étais à bord du *Prince Alfred* le vingt-septième jour de juillet dernier, et ai été témoin de la saisie du remorqueur *Relief* par le dit steamer *Prince Alfred* sur le lac Huron, le dit jour.

2° Je suis parfaitement convaincu, d'après des observations que j'ai faites alors, que le dit remorqueur Relief était entièrement dans les eaux canadiennes au moment

de la dite saisie.

Et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, la croyant vraie, et en vertu de l'acte édicté dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte à l'effet de supprimer les serments volontaires et extra-judiciaires."

Déclaration faite devant moi, en la ville de Windsor, dans le comté d'Essex, ce 20me jour d'octobre A.D. 1879.

JOHN McINTOSH.

JEREMIAH O'CONNOR, commissaire.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

OTTAWA, 15 décembre 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour votre information, copie d'une dépêche et de son contenu que j'ai reçus du ministre de Sa Majesté à Washington, au sujet de la saisie par le remorqueur canadien *Prince Alfred* du remorqueur américain *Relief* pour infraction aux lois fiscales du Canada. J'envoie aussi copie en double d'un rapport du comité du Conseil Privé que j'ai transmis à sir E. Thornton, en réponse aux représentations des autorités des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable Sir M. E. HICKS-PEACH, etc.

Sir E. Thornton au marquis de Lorne.

Nº 7.

Washington, 5 février 1880:

MILORD,—Relativement à ma dépêche n° 50 du 3 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous inclure sous ce pli copie d'une note et de son contenu que j'ai reçus de M. Evarts au sujet des systèmes suivis à l'égard des naufrages sur les grands lacs, et du désir du gouvernement américain de mettre en pratique le principe de la réciprocité dans les socours à porter aux bâtiments en détresse dans les limites respectives des Etats-Unis et du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, De Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le Marquis de Lorne, C.C., etc.

M. W. M. Evarts à sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ETAT, WASHINGTON, 3 février 1880.

Monsieur,—Relativement à la volumineuse correspondance que j'ai eu l'honneur d'échanger avec vous au sujet des naufrages sur les grands lacs et spécialement au suiet de la préconisation par ce gouvernement d'une libérale politique internationale qui permettrait aux Etats-Unis et au Canada d'employer mutuellement leurs appareils de sauvetage, pour secourir les bâtiments en péril dans les limites de l'un ou l'autre pays, - j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre, pour votre information, copie d'une lettre de mon collègue de la Trésorerie,—renfermant des rapports d'officiers de douanes stationnés à Wilson et à Olcott, dans le district du Pont Suspendu, New-York, concernant certains bâtiments canadiens qui se sont échoués dans le lac Ontario au mois de novembre dernier, et l'aide qui leur fut donné par des remorqueurs canadiens.

Je ne veux pas rouvrir le débat des arguments qui ont été déjà si longuement traités dans votre correspondance antérieure, non plus que des rapports du Conseil Privé canadien que vous avez eu l'obligeance de me transmettre de temps à autre; mais plutôt vous démontrer que ce gouvernement, non seulement désire, mais a déjà commencé à mettre en pratique le principe de la réciprocité en facilitant les secours

donnés à des bâtiments désemparés, à quelque nation qu'ils appartinssent.

La Jane McCloud en est une preuve notable. Cette goëlette s'échoua à l'embouchure de la crique de Six Milles, près Wilson, dans la matinée du 2 novembre dernier et fut déséchouée par un remorqueur canadien qui, non-seulement ne fut pas détenu et condamné à payer une forte amende, mais eût la permission d'accomplir son œuvre d'humanité sans qu'on ait pris la peine de vérifier son nom. Je n'ai guère besoin de parler du traitement qu'un remorqueur américain aurait pu subir en pareilles circonstances dans les eaux du Canada, attendu que notre correspondance antérieure a servi à nous familioriser tous deux avec ce côté de la question et à rendre évident le conflit que provoquerait, dans un tel cas, l'exercice du pouvoir discrétionnaire de décider si la vie ou la propriété était ou n'était pas dans un péril éminent, suivant l'interprétation de la récente circulaire explicative du gouvernement canadien.

J'ai, etc.,

WM. M. EVARTS.

Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B., etc.

Contenu: M. Sherman à M. Evarts, et autres pièces.

M. J. Sherman à M. Evarts.

MINISTÈRE DU TRÉSOR, 27 décembre 1879.

Monsieur, - Relativement à une correspondance antérieure au sujet du naufrage de bâtiments canadiens sur nos côtes, j'ai l'honneur de vous inclure sous ce pli, pour votre information, copie des rapports d'officiers de douanes stationnés à Wilson et Olcott, dans le district du Pont Suspendu, New-York, sur certains bâtiments échoués dans le lac Ontario au mois de novembre dernier et l'aide qui leur a été donnée par des remorqueurs canadiens.

Ces rapports ont été transmis au ministère par le percepteur des douanes au

Pont Suspendu.

Très respectueusement,

JOHN SHERMAN, secrétaire.

Hon. WM. E. EVARTS, secrétaire d'Etat.

M. Henry Kenney à M. E. Nichols.

OLCOTT, COMTÉ DE NIAGARA, 13 décembre 1879.

CHER MONSIEUR,—La votre d'hier m'est arrivée, et j'ai pris note de sa teneur. En répense, je dirai que deux goëlettes se sont partiellement échouées à ce port. toutes deux canadiennes. La Gold Hunter, capitaine Landry, a touché fond entre les jetées, en dedans du port, le 3 novembre, et a reçu des avaries considérables; elle fut allégée de son charbon, quelques trois cents tonneaux, aidée par le remorqueur C. P.

Morey, d'Oswego, et amenée par le remorqueur Neelon, le 10 novembre 1879. Le 5 décembre 1879, la Wave Crest, de Toronto, frappa sur la jetée est de ce port, alla échouer à l'est des jetées, où elle coula bas, et, après quelques heures fut déséchouée et amenée dans le port, prit le charbon qu'y avait laissé la Gold Hnuter et partit pour Toronto. Une fois lors des jetées, elle tourna et alla s'échouer à l'ouest de la jetée de l'ouest. Après avoir jeté 75 à 100 tonnes de charbon par dessus bord, elle fut ramenée dans le port, où elle resta jusqu'au 8 décembre, alors que le remorqueur Samuel Perry arriva de Sainte-Catherine pour la remorquer.

Je vous enverrai avec plaisir toute autre information que vous pourriez désirer.

Durant la saison sept bâtiments américains et onze étrangers sont venus chercher

dans ce port un abri contre le mauvais temps.

Très respectueusement. HENRY KENNEY, sous-percepteur.

E. S. Nichols, sous-percepteur spécial.

M. R. Stockwell à M. E. Nichols.

Wilson, 12 décembre 1879.

Monsieur,—En réponse à la vôtre du 9 de ce mois, j'ai à faire rapport que le seul bâtiment qui soit venu dans ce port pour cause de mauvais temps a été la goëlette J. J. Hill, de Youngtown, commandée par le capitaine Henry Bunn. Ce bâtiment est venu chercher un abri dans ce port pendant la nuit du 1er novembre et l'aprèsmidi du 12; il n'était pas désemparé et n'avait pas besoin d'aide. La goëlette Jane McCloud, bâtiment britannique commandé par F. McPherson, avec une cargaison de charbon et allant d'Oswego à Toronto, s'est échouée à l'embouchure de la Crique de Six Milles dans la matinée du 2 novembre; ce bâtiment a été déséchoué et amené au port par un remorqueqr canadien dont le nom m'est inconnu. Vers le même temps, la goëlette St. Andrews, autre bâtiment britannique commandé par Samuel Rogers, s'est échouée à deux milles à l'est de l'embouchure de la crique; elle avait aussi un chargement de houille, et allast d'Oswego à Toronto. On me dit que ce bâtiment a été déséchoué et amené au port par un remorqueur de Buffalo. Les cargaisons des deux ont été sauvées. Les capitaines de ces bâtiments m'ont dit que s'il y avait eu un phare, ils auraient pu entrer dans le port pour s'y abriter.

Respectueusement à vous,

R. STOCKWELL, sous-percepteur.

E. S. Nichols, sous-percepteur spécial.

Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.

Nº 6

OTTAWA, 10 février 1880.

Monsieur,—J'ai fait communiquer à mon gouvernement copie de votre dépêche nº 7 du 5 de ce mois, qui renferme copie d'une note et de son contenu, venant de M. Evarts, au sujet des naufrages sur les grands lacs.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir E. Thornton, C.C.B.,

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

Nº 47

OTTAWA, 10 février 1880.

Monsieur,-Relativement à ma dépêche n° 332 du 18 novembre 1879, j'ai l'honreur de vous transmettre sous ce pli copie d'une autre dépêche et de son contenu, que j'ai reçus du ministre de Sa Majesté à Washington au sujet des naufrages sur les grands lacs.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir M. E. HICKS-BEACH, bar.

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

Nº 71.

Downing Street, 11 mars 1880.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 47 du 10 du mois dernier, renfermant copie d'une courte dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington, au sujet du secours à donner aux bâtiments naufragés sur les côtes des grands lacs.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie le serviteur très humble et très obéissant,

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur général,

Le très honorable marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G.

Sir E. Thornton au marquis de Lorne.

Nº 28

Washington, 10 avril 1880.

MILORD,-J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli copie d'une note que j'ai reçue de M. Evarts, relativement à une plainte portée par M. E. Evans, le propriétaire du remorqueur américain Relief, contre ce qu'a fait le percepteur des douanes de Port Dover, province d'Ontario, à l'occasion d'un train de bois qui, remorqué par le dit bâtiment, a été jeté par une tempête sur un banc de sable à l'extrémité extérieure de Long Point et s'y est brisé. Je serais très obligé si Votre Excellence voulait bien instituer une enquête sur

les causes de la plainte, et avait la bonté de m'en communiquer le résultat, afin que je

puisse faire une réponse convenable à la note de M. Evarts.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, Le très humble et très obéissant serviteur,

EDWARD THORNTON.

Son Excellence le marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G.

M. Wm. Evarts à sir E. Thornton.

MINISTÈRE D'ETAT, WASHINGTON, 8 avril 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de porter votre attention sur une plainte dont j'ai été récemment saisi par M. Evans, un citoyen de Tonawanda, New-York, et propriétaire du remorqueur Relief, bâtiment américain faisant le service des lacs entre les Etats-Unis et le Canada. M. Evans déclare que le ou vers le 1er septembre dernier, le Relief ayant à sa remorque un train de bois de pin en destination de Port au Sable,

Michigan, au port de Tonawanda, New-York, se trouvant vis-à-vis Long Point, lac Erié, fut pris par un coup de vent qui jeta le train de bois sur un banc de sable à l'extrémité extérieure de Long Point, où il se brisa. M. Evans ajoute que, la tempête s'étant calmée, il commença à reformer le train de bois et à le préparer pour être rem orqué à sa destination par le Relief, mais qu'il fut arrêté par le percepteur des douanes de Port-Dover, province d'Ontario, qui lui donna avis de ne pas toucher au train de bois avec le remorqueur Relief ou tout autre remorqueur américain, à peine de saisi e

Vous observerez que cette affaire semble porter la prescription des secours

américains plus loin encore qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Je veux parler de la négation du droit qu'avait le remorqueur de reformer son train de bois après la tempête et de continuer sa route, dont il avait été détourné temporairement.

Je croirai difficilement que cette cause puisse tomber sous le monopole de secours

que les règlements canadiens paraissent consacrer.

Vu les allégués de M. Evans, j'ai l'honneur de demander que les autorités du gouvernement de Sa Majesté à qui il appartient instituent une enquête sérieuse sur cette affaire, afin que le plaignant reçoive la satisfaction à laquelle ii a droit si les faits, après enquête, établissent la justice de sa réclamation. Je dois ajouter que ce gouvernement a cette affaire à cœur, d'autant plus que mon ministère a été saisi dans ces derniers temps de nombreuses plaintes à l'effet que les lois du Canada concernant les naufrages sont administrées de façon à gêner passablement la navigation des eaux entre les États-Unis et le Canada par les bâtiments américains.

J'ai, etc.

WM. M. EVARTS.

Très honorable sir E. Thornton, C.C.B., etc.

Le marquis de Lotne à sir E. Thornton.

Nº 28.

OTTAWA, 13 avril 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 28 du 10 de ce mois, transmettant copie d'une note du secrétaire d'Etat des Etats-Unis relativement à une plainte portée par le propriétaire du remorqueur américain Relief contre ce qu'a fait le percepteur des douanes de Port-Dover à l'occasion d'un train de bois qui, remorqué par le dit bâtiment, s'est brisé sur un banc de sable sur la pointe de Long Point.

J'ai ordonné qu'une enquête soit immédiatement instituée sur les circonstances de cette affaire, et je ne tarderai pas à vous en communiquer le résultat aussitôt que je serai en mesure de le faire.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir Thornton, C.C.B.

Le marquis de Lorne au chargé d'affaires, Washington.

Nº 75.

OTTAWA, 22 novembre 1880.

Monsieur,—Relativement à la dépêche de sir Edward Thornton, n° 7 du 5 février, et à la correspondance antérieurement échangée sur le même sujet, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'un rapport approuvé d'un comité du Conseil Privé, concernant les naufrages sur les grands lacs.

J'ai, etc.,

LORNE.

RAPPORT d'un comité de l'honoral·le Conseil Privé du Canada, approuvé par Son Excellenc e le gouverneur général, le 19 novembre 1879.

Le comité du conseil a pris en considération une dépêche (avec son contenu) de sir Edward Thornton, nº 7 du 5 février 1880, à Son Excellence le gouverneur général, au sujet du système suivi relativement aux naufrages sur les grands lacs.

Le ministre des douanes, à qui ces documents avaient été renvoyés, a présenté les

observations suivantes;-

La communication de M. Evarts à sir Edward Thornton, portant la date du 3 février, renvoie à une correspondance antérieure échangée sur le même sujet, et transmet pour l'information de sir Edward copie d'une lettre du secretaire du trésor des Etats-Unis, ainsi que des rapports d'officiers des douanes américaines stationnés à Wilson et Olcott, dans le district du Pont Suspendu, dans l'Etat de New-York, au sujet de certains bâtiments canadiens qui se sont échoués sur la côte américaine du lac Ontario pendant le mois de novembre A.D. 1879, et de l'aide donnée dans ces occasions par des remorqueurs canadiens,—signalant spécialement le Jane McLeod, qui s'est échoué le 2 novembre 1879, à la Crique de Six milles, dans l'Etat de New-York et qui fut deséchoué par un remorqueur canadien qui, fait observer M. Evarts, nonseulement ne fut par détenu et condamné à l'amende par les autorités, mais eut la permission d'accomplir son œuvre d'humanité sans qu'on ait pris la peine de vérifier son nom ou sa nationalité."

Le ministre expose que l'aide donnée dans ce cas au bâtiment en détresse sans qu'on ait pris la peine de vérifier le nom ou la nationalité du remorqueur qui accomplissait cette "œuvre d'humanité," est un acte qui, s'il eût été accompli par un remorqueur américain à l'égard d'un bâtiment pareillement en détresse sur la côte canadienne, eût été traité de la même manière et avec la même considération que lui ont

accordé les officiers des douanes des Etats-Unis.

Le ministre fait observer que les cas des goëlettes canadiennes Gold Hunter et Wave Crest qui ont coulé bas dans le port d'Olcott paraissent, d'après la déclaration du sous-percepteur d'Olcott, se résumer comme comme suit:—Ces bâtiments, après avoir coulé bas, ont été relevés et remi-à flot sans l'aide d'aucun remorqueur canadien; mais ils furent ensuite conduits dans des ports du Canada par des remorqueurs canadiens,—le remorquage de ce genre étant reconnu par l'usage comme un droit appartenant aux bâtiments des deux nations parfaiteme nt compatible avec les règlements de cabotage en vigueur aux Etats-Unis et au Canada.

Des cas des deux bâtiments mentionnés par le sous-percepteur du port de Wilson, l'un paraît avoir été celui d'une goëlette qui, après s'être échouée, fut dégagée par un remorqueur américain de Buffalo. Il n'y a donc, dans les deux cas, rien qui

porte sur la question en litige.

Le ministre ajoute que le ministère des douanes canadiennes a toujours mis en pratique "le principe de la réciprocité dans l'aide à donner aux navires désemparés, à quelque nation qu'ils appartiennent," aussi bien que les Etats-Unis disent l'avoir fait dans les cas cités par ces dépêches.

Le comité concourt dans les observations qui précèdent et recommande qu'une copie de ce rapport, quand il aura été approuvé, soit transmise à sir Edward Thornton

pour l'information du gouvernement aux Etats-Unis.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

Le marquis de Lorne au comte de Kimberley.

Nº 331.

OTTAWA, 23 novembre 1880.

Milord,—Relativement à ma dépêche nº 47 du 10 février dernier, transmettant copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington, au sujet du système suivi par rapport aux naufrages sur les grands lacs, j'ai l'honneur de vous commu-50-3

niquer le double d'un rapport du conseil privé que j'ai envoyé au chargé d'affaires de Sa Majesté à Washington.

J'ai, etc.,

LORNE,

Au très honorable comte de Kimberley.

Le marquis de Lorne au Chargé d'Affaires, Washington.

Nº 77.

Ottawa, 22 novembre 1380.

Monsieur,—Relativement à la dépêche de sir Edward Thornton, n° 28 du 10 avril, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un rapport du comité du conseil privé, renfermant un mémoire préparé par le ministre des douanes au sujet de la plainte portée par M. Evans, propriétaire du remorqueur Relief, contre le percepteur des douanes à Port-Dover, province d'Ontario.

J'ai, etc.

LORNE.

Chargé d'affaires de Sa Majesté, Washington.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé du Canada, approuvé par Son Excellence le gouverneur général le 19 novembre 1879.

Le comité du conseil a pris en considération la dépêche (et son contenu) de sir Edward Thornton à Son Excellence le gouverneur général, datée le 10 avril 1880, relative à "une plainte portée par M. E. Evans, le propriétaire du remorqueur américain Relief, contre ce qu'a fait le percepteur des douanes de Port-Dover, province d'Ontario, à l'occasion d'un train de bois qui, remorqué par le dit bâtiment, a été jeté par une tempête sur un banc de sable à l'extrémité extérieure de Long Point, et s'y est brisé."

L'honorable ministre des douanes, à qui ladépêche et son contenu ont été renvoyés, fait rapport que la cause de la plainte dans ce cas, ainsi que le dit M. Evarts dans sa dépêche à sir Edward Thornton, c'est que "la tempête s'étant calmée, il (M. Evans) commença à reformer son train de bois et à le préparer pour être remorqué à sa destination par le Relief, mais qu'il fut arrêté par le percepteur des douanes de Port-Dover, province d'Ontario, qui lui donna avis de ne pas toucher au train de bois avec le remorqueur Relief ou tout autre remorqueur américain, à peine de saisie."

En réponse à cette déclaration, le ministre des douanes soumet les documents

suivants:

1. Copie d'un télégramme de M. Evans au commissaire des douanes.

2. La réponse du commissaire des douanes à ce télégramme.

3. Un télégramme du percepteur des douanes de Port-Dover, province d'Ontario, et 4. Copie d'une lettre de T. B. Barrett, percepteur des douanes à Port-Dover.

Et il dit que la preuve fournie par ces documents établit clairement le fait qu'en aucun temps on n'a empêché M. Evans ou son remorqueur de faire le genre d'opérations pour lesquelles ce dernier est construit, qu'au contraire on a tenu compte des intérêts du premier et que le percepteur Barrett, de Port-Dover, lui a offert toutes les facilités possibles pour protéger sa propriété.

Le comité recommande qu'une copie de ce rapport, quand il aura été approuvé, ainsi que des documents dont il y est fait mention, soit transmise à sir Edward

Thornton pour l'information du gouvernement des Etats-Unis.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

Le soussigné, ministre des douanes, a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la dépêche de sir E. Thornton à Son Excellence le gouverneur général datée le 10 avril 1880, relative à "une plainte portée par M. E. Evans, le propriétaire du remorqueur américain Relief, contre ce qu'a fait le percepteur des douanes de Port Dover, province d'Ontario, à l'occasion d'un train de bois qui, remorqué par le dit bâtiment, a été jeté par une tempête sur un banc de sable à l'extrémité extérieure de Long Point, et s'y est brisé."

La cause de la plainte dans ce cas, ainsi que le dit M. Evarts dans sa dépêche à sir Edward Thornton, c'est que, "la tempête s'étant calmée, il (M. Evans) commença à reformer son train de bois et à le préparer pour être remorqué à sa destination par le Relief, mais qu'il fut arrêté par le percepteur des douanes de Port Dover, province d'Ontario, qui lui donna avis de ne pas toucher au train de bois avec le remorqueur

Relief ou tout autre remorqueur américain, à peine ne saisie."

En réponse à cette déclaration, le ministre des douanes soumet les documents suivants:—

1. Copie d'un télégramme de M. Evans au commissaire des douanes.

2. La réponse du commissaire des douanes à ce télégramme.

3. Un télégramme du percepteur des douanes de Port Dover, province d'Ontario, et

4. Copie d'une lettre de T.B. Barrett, percepteur des douanes à Port Dover.

Copie d'un télégramme au commissaire des douanes.

PORT DOVER, 27 août 1879.

Le train de bois de mon remorqueur Relief brisé à Long Pont. Pas d'autres remorqueurs, ici, assez forts pour le sauver. Veuillez autoriser le percepteur Barrett de permettre au Relief de faire ce sauvetage. Réponse immédiate. Train de bois en grand danger.

E. EVANS.

J. Johnson, commissaire des douanes.

Cepie d'un télégramme du commissaire au percepteur de Port Dover.

OTTAWA, 27 août 1878.

Si vous êtes pleinement convaincu que le train de bois serait perdu ou très avarié avant qu'un remorqueur canadien put l'aider, vous pouvez permettre, mais vous devez en prendre la responsabilité.

J. JOHNSON.

Au percepteur des douanes, Port-Dover.

Copie du télégramme du percepteur de Port-Dover.

PORT-DOVER, 27 août 1873.

Je connais la position du train de bois de M. Evans. J'ai vu le message qu'il vous adresse, et je me porte garant de son exactitade.

T. B. BARRETT.

J. Johnson, commissaire des douanes.

Douanes, Port-Dover, 22 avril 1880.

Monsieur,—En réponse à votre communication du 20 de ce mois au sujet du train de bois de M. E. Evans jeté à la côte de Long Point au mois d'août dernier, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit: Dans le message que je vous adressai le 27 août dernier, je me portai garant de l'exactitude du télégramme que M. Evans vous envoyait le même jour; et au reçu de votre réponse, qui se lisait comme suit:—"Si vous êtes pleinement convaincu que le train de bois seruit perdu ou très avarié avant qu'un remorqueur canadien pût l'aider, vous pouvez permettre (c'est-à-dire au remorqueur américain Relief de faire le sauvetage); mais vous devez en prendre la responsabilité,"—j'allai à Long Point, distance d'environ 20 milles, à bord du steamer Annie Craig, et constatai que M. Evans avait engagê le petit remorqueur New Era (britannique) à réunir les pièces de bois éparpillées et dont quelques-unes se trouvaient dans une baie et sur la côte dont un gros remorqueur n'aurait pu approcher. Sur la barre qui formait cette baie, la plus grande partie du train de bois était échouée.

Je jugeai presque tout l'ouvrage qu'il s'agissait de faire était de réunir les pièces de bois, et c'est ce qu'a fait le remorqueur canadien. On avait besoin du gros remorqueur pour ramener en eau profonde la partie du train de bois échouée sur la barre.

queur pour ramener en eau profonde la partie du train de bois échouée sur la barre.

Le remorqueur Relief n'était pas sur les lieux quand j'y arrivai (vers 6.30 p.m.); il était allé à Érié, Pa., pour y prendre du charbon, et on l'attendait d'un moment à l'autre. Le vent recommençait à souffier du nord-ouest, et s'il devait continuer et augmenter, ce qui était très probable, tout le train de bois aurait été éparpillé. L'intention de M. Evans était de tenir son remorqueur prêt, si le vent augmentait, à conduire cette partie du train en eau profonde et d'attendre que le remorqueur canadien eût réuni les pièces de bois, de les reformer en train et de les conduire à destination. M. Evans avait dix ou douze canadiens (anglais) de Port-Rowan occupés à réunir les pièces de bois et à les reformer en train.

M. Evans, qui m'avait accompagné sur le Annie Craig, resta avec le train de bois, et je me rendis à Port-Rowan sur le même Annie Craig. Le lendemain matin, en revenant de Port-Rowan, j'ai pu voir que le remorqueur Relief était de retour d'Erié; à la distance où nous nous trouvions, je n'ai pu m'assurer s'il travaillait ou s'il était à l'arcre, mais j'appris de personnes qui se trouvaient là que ce qu'il avait fait avait été de retirer de la barre la principale partie du train de bois et de le conduire en eau profonde, et il attendait que les blocs de fois fussent réunis en train, ce qui prit trois jours. Dans la soirée du 30 août, le remorqueur canadien New Era amena ici le patron du Relief, selon les instructions que j'avais données, afin qu'il pût déclarer son bâtiment à la sortie, quand il serait prêt à partir.

On aurait pu se procurer à temps un remorqueur canadien, si on avait su seulement que le vent tomberait; mais les apparences étant toutes au contraire, je crus devoir user du privilège qui m'était accordé et de permettre au remorqueur américain d'enlever de la barre la ou les parties du train de bois échoué.

J'inclus une copie de la déclaration à la sortie faite par le Relief en partant. Je considère que l'ouvrage a été principalement fait par un remorqueur canadien et par

des habitants du Canada.

J'ai, etc.,

T. B. BARRETT, percepteur.

DÉCLARATION À LA SORTIE EN TRANSIT.

Port de Dover, 30 août 1879.

Contenu du remorqueur américain Relief, James Parish, patron, pour Tonawanda,

167 tonneaux, 12 hommes, construit à l'étranger, de Niagara, E.-U.

E EVANS.—Un train de bois brisé, déséchoué à Long Point, où le remorqueur américain Relief avait un permis spécial d'aider à l'enlever de la barre et où il a travaillé pas plus que huit heures à ce faire.

Moi, James Parish, patron du bâtiment plus haut nommé, déclare que le contenu ci-dessus écrit est une énumération juste et vraie de toutes les marchandises chargées à bord de mon bâtiment pour le présent voyage, ainsi que des localités des Etats-Unis pour lesquelles ces marchandises sont consignées.

Signé et déclaré devant moi, au bureau des douanes, Port-Dover, ce 30me jour

d'août 1879.

JAMES PARISH.

T.B. BARRETT, percepteur. (Moyennant une amende de \$400).

Le ministre est d'avis que l'exposé des faits ci-dessus établit clairement qu'en aucun temps on n'a empêché M. Evans ou son remorqueur de faire le genre d'opérations pour lesquelles ce dernier est construit, qu'au contraire on a tenu compte des intérêts du premier, et que le percepteur Barrett, de Port-Dover, Ontario, lui a offert toutes les facilités possibles pour protéger sa propriété.

M. BOWELL.

Ministère des douanes, Ottawa, 15 novembre 1880.

Le marquis de Lorne au comte de Kimb erley.

N° 335.

OTTAWA, 24 novembre 1880.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour l'information de Votre Seigneurie, copie d'une correspondance échangée avec le représentant de Sa Majesté à Washington au sujet d'une plainte portée par M. Evans, propriétaire du remorqueur américain *Relief*, contre les autorités douanières de Port-Dover, dans la province d'Ontario, à l'occasion du naufrage, sur un banc de sable près de Long Point, d'un train de bois que ce bâtiment remorquait.

J'ai, etc..

LORNE.

Au très honorable comte de Kimberley.

(51)

A un ordre de la Chambre des communes, daté du 20 décembre 1880, pour un état donnant le nombre de locomotives, voitures à voyageurs, wagons à marchandises, ou autre matériel roulant, achetés durant l'année par le gouvernement, en vertu de contrats ou autrement, les localités où ils ont été fabriqués et achetés et les prix payés.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT, 20 janvier 1881. Etat donnant le nombre de locomotives, voitures à voyageurs, wagons à marchandises, ou autre matériel roulant, achetés durant l'année 1880 par le gouvernement en vertu de contrats ou autrement, les localités où ils ont été fabriqués et achetés et les prix payés.

10.000			
Nombre.	Description du matériel roulant	Où fabriqué.	Prix payé.
3 8 5 2 3 1	do		\$ cts. 28,555 43 73,938 31 47,100 00 22,296 50 29,700 00 10,720 £0 11,148 50
6 1 1 1	(Wagon de 1re classe (officiel)	Cobourg, Ont do Chicago, E-U do	27,984 00 5,977 00 3,315 89 6,373 30
2		Saint-Jean, NB	·
2	Fumoir et wagon-poste	Cobourg, Ont	5,750 00
2 2 1	Wagon à bagage	Saint-Jean, NB	3,500 00 6,230 00 2,100 00
1 7 5 1 60	do	Moneton, NB	650 00 3,990 00 3,259 00 475 00 41,400 00
45 40 75 70	do	Cobourg, Ont	23,240 00 22,000 00 35,925 00 31,200 00
12 2	Chasse-neige do	Saint-Jean, NB	15,150 00 2,609 00
3 6	Chasse-neige à ailerons	Saint-Jean, NB London, Ont	3,750 00 11,100 00
- 3 6	Herses à neigedo	Saint-Jean, N -B	2,250 00 7,920 00

(52)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880;—
Pour copie de toute correspondance échangée entre des particuliers résidant à Chicago et le ministère des travaux publics ou celui des chemins de fer et canaux, au sujet de la construction du canal de la vallée de la Trent.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 24 janvier 1881.

RÉPONSE

(53)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880 ;— Pour un état des amendes imposées par le garde-pêche du comté de Shelburne, à qui imposées et pour quelle contravention, et copie de la preuve faite, et transmise au ministère dans chaque cas.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 24 janvier 1881.

(54)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880;—
Pour copie des instructions adressées par le ministère de la marine et
des pêcheries à ses officiers dans tout le Canada, pour les guider dans
le recueil de statistique relative au rendement annuel des pêcheries;
aussi, copies des formules employées par les dits officiers, et des états
par district, transmis au ministère, pour la présente année, par le
garde-pêche du comté de Shelburne.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 24 janvier 1881.

(55)

A une adresse de la Chambre des Communes, du 16 décembre 1880,—demandant un état du nombre de charges de juges dans chaque province à l'époque de la confédération, dont les titulaires se trouvaient, aux termes de la loi, avoir droit, dans certains cas, à des pensions de retraite, et le nombre de juges dans chaque province qui recevaient à cette époque telles pensions de retraite; aussi, un état semblable pour chaque année depuis la confédération quant à chaque province faisant partie de la confédération pendant telle année, jusqu'à 1880 inclusivement.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 25 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

Tableau A.—Nombre de charges de juge dans chaque province à l'époque de la confédération dont les titulaires avaient droit, dans certains cas, à des pensions de retraite.

Année.	Province.	Nombre.	Observations.
1867 1867 1870 1871	Haut-Canada	Aucune. do	3, B. R.; 3, P. C. et 3, chancellerie. 5, B. R.; 18, C. S. et une dans la cour de vice-amir. Par acte spécial.

Nork.—Dans le Bas-Canada, il n'existe pas de loi accordant des pensions ou désignant les juges qui y ont droit; mais en vertu d'une loi, une somme ronde est mise à la disposition du gouvernement pour pensions à des juges.

Tableau B.—Nombre des juges, dans chaque province, qui recevaient des pensions de retraite lors de l'union fédérale.

Année.	Province.	Nombre.	`	" Pension annuelle.
1867 1867 1870	Haut-Canada	1 2 2 Aucune. do 1 Aucune.	1	Par acte spécial.

TABLEAU C.—Nombre de charges de juges dans chaque province du Canada, pour chaque exercice, depuis la confédération, et dont les titulaires, en certains cas, ont droit à des pensions de retraite.

-			
Exercice finissant le 30 juln.	Province.	Nombre.	Cbservations.
	,		
1868	Ontaro	9 24 6 6 9	3, B. R.; 3, P. C., et 3 chancellerie, 31 Vic., ch. 33. 5, B. R.; 18, C. S., et 1 c. de vice-am. do 5, C. S. et 1 c. de vice-amirauté, 31 Vic., ch. 33. 5, C. S. et 1 cour de vice-amirauté do
1869	Ontario	25 6 6	Un autre juge adjoint à la cour supérieure de Québec.
1870	Ontario	9 25 6 6	
1871	OntarioQuébec	26 6 6	Un autre juge adjoint à la cour supérieure de Québec.
1872	Ontario	9 32 8 6 3	Six juges adjoints à la cour supérieure de Québec. Deux juges adjoints à la cour supér. de la NEcosse. 3 C. S. et 6 magistrats stipendiaires ou juges de C. C.
1873	Ontario	57 32 8 11 3 9	49 juges et juges puinés de la cour de comté. en Ontario, ayant eu droit en vertu de la 36e Vic., chap. 31. Cinq juges de cour de comté, ayant eu droit en vertu de la 36 Vic., chap. 31. Cour d'appel créée avec 4 nouveaux juges.
1874	Ontario	32 8 11 3 9	3 de la cour suprême et 3 de la cour de comté.

Tableau C.—Charges de juges dans chaque province du Canada, etc.—Fin.

		!	
Exercice	i ·	1	
terminé le 30	Province	Nombre.	Observations.
juin.	l	1	
•	ĺ	1	
(Ontario	61	
. !	Québec	32	
	Nouvelle-Ecosse	8	
1875	Nouveau-Brunswick	11	1
	Manitoba	3	
. 1	Colombie-Britannique	- 9	
Ų.	Ile du Prince-Edouard	6	F 1 4 115 15 15
. []	Canada	6	Juges des cours suprême et d'échiquier.
1	Ontario	61	1
1 1	Québec	32 15	7 juges de cour de comté y ont eu droit.
1876	Nouveau Brunswick	11	It luges de cour de comte à out en atoit.
! !	Manitoba	. 3	
	Colombie-Britannique	9	
	Ile du Prince-Edouard	6	
	Canada	6	·
į į	Ontario	61	1
	Québec	32	
	Nouvelle-Ecosse	15	
	Nouveau-Brusswick	11 '	
	Manitoba Colombie-Britannique	3 9	
. 1	Ile du Prince-Edouard	6	· ·
	Canada	6	
	Ontario	61	
1.	Québec	32	
1878	Nouvelle-Ecosse	15	
	Nouveau-Brunswick	11	
	Manitoba	3	
	Colombie-Britannique	9	
	Ile du Prince-Edouard	6 6	•
	Canada	61	*
	Québec	32	
11:	Nouvelle-Ecosse	15	
	Nouveau-Brunswick		Un juge adjoint à la cour supérieure du NB.
	Maritoba	3	
	Colombie-Britannique	9	
	le du Prince-Edouard	6	•
	Janada	6	
	Ontario	61	
1 17	Québec	32 15	
1880 { 1	Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick	12	
	Manitoba	3	•
	Colombie-Britannique	9 1	
	le du Prince-Edouard	6	•
		- 1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
			

Note.—Le tableau ci-dessus est applicable au semestre expiré le 31 décembre, excepté quant aux deux juges adjoints par acte de la législature de Québec, l'un à la cour du banc de la reine et l'autre à la cour supérieure; mais les nominations ne sont pas encore faites, et dans la Colombie six magistrats stipendiaires ont été révoqués et remplacés par deux juges de plus à la cour supérieure.

Tableau D.—Nombre de juges recevant des pensions de retraite dans chaque province du Canada, pour chaque exercice depuis la confédération, y compris le semestre expiré le 31 décembre 1880.

Exercice terminé le 30 juin.	Province.	Nombre total.	Tota par anné	r	Observations.
			\$	cts.	
	Ontario	2	6,666	66	
	Québec Nouvelle-Ecosse		7,068 2,400	05	
	Nouveau-Brunswick		2,200	00	!
Ì	Ontario	. 2	6,666		,
1869	Québec Nouvelle-Ecosse	3 2	7,068 2,400		
1	Nouveau-Bruswick	Aucun.	2,400	00	•
Ì	Ontario	2	6,666		
1870	Québec	3	7,068		A
i i	Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick.	Aucun.	3,426	00	Augmentation sur 1869 de \$1,026.00:
	Ontario	2	6,666	00	
	Québec	4	9,201		Augmentation sur 1870 de \$2,133.32.
1871 }	Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick.	Aucun.	3,426	00	
	Manitoba,				
. }	Ontario	1	3,333		Diminution de \$3,333.33.
11	Québec	5	11,068		Augmentation de \$1,866.64.
872 {	Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick.	2 Aucun.	3,426	00	
	Manitoba	Aucun.			i ·
[]	British Columbia	1	2,435		•
[]	OntarioQuébec	1 4	3,333 8,899		Diminution de \$2,168.09.
7 !	Nouvelle-Ecosse	$\overset{4}{2}$	3,426		minusion de \$2,100,00.
010]	Nouveau-Brunswick.	Aucun.	,		
	Manitoba	Aucun.	1	i	Diminution de @0 425 00
	Colombie-Britanniq Ontario	Aucun.	4,933	00	Diminution de \$2,435 00. Augmentation de \$1,600 00.
	Qubéec!	7	19,566		do \$10,666.65.
	Nouvelle-Ecosse	4	7,892	66	do \$4,466.66.
	Nouveau-Brunswick. Manitoba	1 Aucun.	2,133	33	do \$2,133.33.
	Colombie-Britanniq.	Aucun.	İ		
[]	lle du Prince-Ed	Aucun.	!	i	
	Ontario	1	1,600		Diminution de \$3,333 33.
	Québec Nouvelle-Ecosse	. 8 .	21,899 9 3,866		Augmentation de \$2,333.33. Diminution de \$4,026.00.
	Nouveau-Brunswick.	ĩ	2,133		· ·
į į!	Manitoba	Aucun.		1	
	Colombie-Britanniq	Aucun.	9 000 4	ا ۵۰	Augmentation de \$2,000.00.
	lle du Prince-Ed	l Aucun.	2,000 (Diminution de \$1,600.00.
j-10	Québec	9	24,566	56 j.	Augmentation de \$2,666.66.
	Nouvelle-Ecosse	2	3,866		
	Nouveau-Brunswick. Manitoba	l Aucun.	2,133 3	33	
	Colombie-Britannig.	Aucun.		i	
[]]	le du Prince-Ed	Aucun.		1	Diminution de \$2,000.00.
	Ontario	Aucun.	95 70C	.	Anamontation da El 200 00
168	QuébecVouvelle-Ecosse	9 1	25,766 5 3,866 6		Augmentation de \$1,200.00.
377	Vouveau-Brunswick.	ī	2,133 3		
1 3	Ianitoba	Aucun.	,	1	
110	Colombie-Britanniq.	Aucun.		- 1	*

Tableau D.—Nombre de juges recevant des pensions de retraite dans chaque province du Canada, etc.—Fin.

		A STREET STREET, STREET STREET, STREET	ex term coperate and con-	CHARLES OF THE STATE OF THE STA
Exercice terminé le 30 juin.	Provinces.	Nombre total.	Total par année.	Observations.
1878	Ontario	3 9 1 1 Aucan. Aucun.	\$ cts. 4,800 00 25,776 56 1,200 00 2,133 33	Augmentation de \$4,800.00. Diminution de \$2,666.66.
1879	Canada	2 4 10 2 Aucun Aucun. Aucun.	6,400 00 28,333 22 3,866 66	do \$2,666.66. do \$2,666.66. Diminution de \$2,133.33.
1880	Ontario Québee Nouvelle-Eeosse Nouvelle-Brunswick Manitoba Colombie-Britanniq	1 2 3 10 2 Aucun. Aucun.	2,000 00 9,999 99 4,800 00 28,333 22 3,866 66	Augmentation de \$2,000.00. Diminution de \$1,600.00.
mestre, depuis le ler juillet jusqu'au 31 décembre 1880.	Ontario Ontario Outario Outario Outario Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick. Manitoba Colombie-Britanniq	1 2 2 10 1 Aucun. Aucun.	9,999 99 3,200 00 29,666 56 2,666 66	Diminution de \$1,600.00. Augmentation de \$1,333.34. Diminution de \$1,200.00. Magistrats stipendiaires ou juges de cour de c.

(56)

Présentée à une adresse de la Chambre des communes en date du 16 décembre 1880, demandant la production de tous mémoires, représentations ou correspondances concernant le partage des travaux judiciaires de la province de Québec.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR.

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat. 18 janvier 1881.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 10 novembre 1816.

Le comité du Conseil Privé a examiné le rapport ci-annexé de l'honorable ministre de la justice sur une pétition adressée à Votre Excellence par le barreau du Bas-Canada, à présent la province de Québec, section du district de Montréal, relativement à l'administration de la justice dans ce district; et rapporte respectueusement qu'il approuve les conclusions du dit rapport et qu'il recommande qu'il en soit transmis une copie ainsi que des présentes, au gouvernement de Québec.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, Greffier du Conseil privé.

A l'honorable secrétaire d'Etat.

Canada, province de Québec, district de Montréal.

A Son Excellence le très honorable sir Frederick Temple Hamilton Blackwood, comte de Dufferin, vicomte et baron Clandeboye, gouverneur général et viceamiral du Canada, etc., etc.

La requête de la section du district de Montréal du barreau du Bas-Canada, représente humblement:

Que les affaires judiciaires du district de Montréal occuperont incessamment les dix juges nommés pour l'administration de la justice dans ce district.

Qu'aucun de ces juges ne devrait être appelé à siéger en dehors de la ville de Montréal, et que tout juge qui, pour une cause ou pour une autre, devient temporairement ou permanemment incapable de remplir ses fonctions devrait être remplacé.

Que l'administration de la justice dans la cour supérieure du district de Montréal

est tout à fait inefficace par suite du refus de l'honorable juge Mondelet de siéger dans la cour des faillites, et dans la cour de révision lorsqu'il s'y présente aucune question relevant de l'acte de faillite, et de sa détermination de ne pas donner effet à l'acte fédéral des élections contestées.

56 - 1

Que tout en reconnaissant les longs services, la fermeté et l'intégrité de l'honorable juge Mondelet dans l'exercice de ses fonctions, le barreau est d'avis qu'il est temps, dans l'intérêt de la justice, que le savant juge, se trouvant incapable d'administrer en conscience les lois en vigueur, soit remplacé.
C'est pourquoi vos requérants prient Votre Excellence de bien vouloir prendre les

mesures nécessaires pour remédier à l'état de choses dont ils se plaignent.

WILLIAM H. KERR, Batonnier.

Montréal, 4 novembre 1876.

La requête a été présentée au soussigné le 8 du courant par la députation chargée de le faire. Le même jour le soussigné fit rapport sur cette requête et le conseil s'est

occupé aujourd'hui de la chose.

Le soussigné recommande que le secrétaire d'Etat accuse officiellement réception de la requête à M. W. H. Kerr, C.R., bâtonnier, Montréal, et l'informe que Son Excellence s'en est occupé, et que les vues du gouvernement sur le sujet sont exposées dans le rapport approuvé du soussigné, dont copie devra aussi ètre envoyée à M. Kerr. Cet envoi ne devra cependant être fait que par le courrier qui suivra celui auquel sera confié l'arrêté du conseil qui sera envoyé au lieutenant-gouverneur de Québec.

E. B., *M.J*.

9 novembre 1876.

Département de la justice, 8 novembre 1876.

Le soussigné a l'honneur de rapporter que le 8 novembre courant, une requête a été présentée à Son Excellence par le barreau du Bas-Canada, aujourd'hui Québec, section du district de Montréal, accompagnée des documents suivants:

A M. W. H. Kerr, C.R., bâtonnier du barreau du Bas-Canada (province de Québec), section du district de Montréal.

Nous soussignes, membres du barreau de Québec, section du district de Montréal, vous prient de convoquer, aussitôt que possible, une assemblée du barreau de la dite section, pour s'occuper de l'état peu satisfaisant de la cour supérieure et de la cour de révision du district de Montréal, résultant du refus péremptoire de l'honorable juge Mondelet de connaître des causes ou des procédures relevant de l'acte de faillite de 1875, et surtout de l'attitude prise par le dit juge en se retirant de la dite cour de revision le vingt-quatre octobre courant pendant l'audition des plaidoiries d'une cause, et en refusant de connaître la cause à son tour; et pour prendre les mesures qui pourront être jugées à propos pour remédier à ce défectueux état de choses et pour faire remplacer le dit juge.

Leo. H. Davidson, J. Wurtele, C.R., L. N. Benjamin, Thos. W. Ritchie, J. E. Robidoux, E. C. Monk, lvan Wotherspoon, R. A. Ramsay, D. Girouard, C.R., Chas. C. de Lorimier. F. X. Archambault, W. W. Robertson, N. H. Bourgouin,

T. J. Doherty, W. Hutchinson, W. S. Walker, J. S. Hall, jr., J. C. Lacoste, O. Auzé, D. Macmaster, Duhamel et Kainville, L. A. Jette, DeBellefeuille et Linjen, S. Pagnuelo, P. H. Roy, E. Holton,

N. W. Trenholme, Jas. M. Glass. C. A. Geoffrion. Chas. Thibault. M. E. Charpenter, Longpré et Dugas. A. Lacoste, C.R., D. E. Bowie. W. G. Cruickshanks. L. Laflamme. John L. Morris. C. B. Carter. Dunlop et Lyman, W. Prevost, C. P. Davidson, C.R., A. Cross, C.R., Jas. R. Gibb. Lemuel Cushing, F. O. Rinfret, P. A. Archambault, Chas. A. W. Vilbon, P. V. Taché, R. A. Prefontaine, F. G. Boutillier, J. J. Curran, C.R., W. B. Lambe, F. Lexebere. H. L. Snowdon, L. L. Maillet. A. McMahon, F. J. D. Ricard, L. H. Archambault, Z. Renaud, E. Lareau, A. Archambault, J. G. D'Amour, P. N. Durand, Theo. Berthaud, Urzel A. Denis. D. D. Messier, M. J. D. LaRivière,

J. T. Archibald, A. W. Grenier, A. Gélinas. Lucien Huot P. J. Cayle, Alp. Desiardins. D. Barry, H. C. St. Pierre, Frank O. Wood. Edmund Barnard. O. B. Devlin, Henry W. Austin, A. Branchaud. L. A. Ouimet, F. T. Judah, D. Major, F. S. Sarrasin, T. Ouimet, A. Ouimet, S. A. Lebourveau. H. B. Rainville, J. G. W. McGowan, D. E Gauthier, Ernest DesRosiers. T. P. Butler, M. S. Lonerzan, T. C. DeLorimier, J. B. Abbott, L. O. Taillon, F. L. Béïque, G. Joseph, M. M. Tait, Chas. S. Burroughs, J. Ald. Ouimet, N. Driscoll, G. H. Borlase, L. Piché, O. McMahon, C. Rochon, J. J. MacLaren, F. E. Gilman.

En conformité de la demande qui précéde, je convoque par les présentes une assemblée des membres du barreau de la province de Québec, section du district de Montréal, qui aura lieu au palais de justice de cette ville, dans la salle des avocats, vendredi, le vingt-septième jour d'octobre courant, à trois heures de l'après-midi.

Montréal, 25 octobre 1876.

WILLIAM H. KERR, Batonnier.

Pour copie conforme P. H. BOY, secrétaire.

A une assemblée générale des membres du barraau de la province de Québec, section du district de Montréal, qui a cu lieu après convocation régulière le vingt-septième jour d'octobre mil huit cent soixante seize;

56—11

ETAIENT PRÉSENTS:

W. H. Kerr, écuier, C.R., bâtonnier, président.

F. X. Archambault, E. Lareau, D. Messier, F. L. Béique, G. B. Cramp, L. A. Jetté, J. Doutre, Q.C., Charles Thibault, J. B. Abbott, P. H. Roy, Jos. Duhamel, M. Lonergan, R. Préfontaine, A. B. Longpré, S. Pagnuelo, J. E. Robidoux, P. J. Coyle, O. B. Devlin, C. A. Dugas, D. E. Bowie, U. A. Denis, J. S. Archibald, Ivan Wotherspoon, E. Lef. DeBellefeuille, C. B. Carter, C. A. Geoffrion, L. Cushing, A. Adam,

J. B. Doutre, J. L. Morris, F. G. Boutillier, G. H. Borlase, J. S. C. Wurtele, C.R. J. O. Turgeon, N. W. Trenholme, C. H. Stephens, W. Scallon, W. Prevost, T. J. Doherty, J. J. MacLaren, D. Macmaster, J. S. Hall, Ernest DesRosiers, John Dunlop, J. G. D'Amour, T. T. Ouimet, R. A. Ramsay, W. S. Walker, Alexandre Lacoste, M. M. Tait, N. H. Bourgouin, W. B. Lambe, L. O. Loranger, Jas. M. Glass, L. Laflamme, J. M. Loranger,

F. O. Rinfret.

Après la lecture faite par le secrétaire M. P. H. Roy, de la demande de convocation.

Il a été proposé pour Joseph Doutre. C.R., appuyé par M. G. H. Borlase, et

résolu que :--

Les affaires judiciaires de ce district occupent incessamment les six juges nommés pour l'administration de la justice dans ce district, qu'aucun de ces juges ne devrait être appelé à sièger en dehors de la ville de Montréal, et que tout juge qui, pour une cause ou pour une autre, devient temporairement ou permanemment incapable de remplir ses fonctions, devrait être remplacé.

Proposé par J. S. C. Wurtele, C.R., appuyé par W. Prévost, C.R., résolu:—Que l'administration de la justice dans la cour supérieure, la cour des faillites et la cour de révision du district de Montréal, est tout à fait inefficace, par suite du refus de l'honorable juge Mondelet de siéger dans la cour des faillites, la cour supérieure, et la cour de révision, pour y connaître des causes relevant de l'acte de faillite, et de sa détermination de ne pas donner effet à l'acte fédéral des élections contestées, ainsi que de l'impossibilité où se trouvent les autres juges de la cour supérieure de suffire à l'ouvrage additionnel qui leur est imposé:

Proposé par M. Leo H. Davidson, appuyé par M. F. L. Béique, résolu:—Que tout en reconnaissant les longs services, la fermeté et l'intégrité de l'honorable juge Mondelet dans l'exercice de ses fonctions, le barreau est d'avis qu'il est temps, dans l'intérêt de la justice, que le savant juge, se trouvant incapable d'administrer en

conscience les lois en vigueur, soit remplacé.

Proposé par M. Ivan S. Wotherspoon, appuyé par M. C. A. Geoffrion, résolu:—Qu'une requête à Son Excellence, basée sur les résolutions adoptées, soit rédigée, signée par le bâtonnier de cette section, et que MM. W. H. Kerr, C.R., Joseph Doutre, C.R., S. Bethune, C.R., et J. S. C. Wurtele, L. O. Loranger, L. H. Davidson, J. Duhamel, le proposant et l'appuyant, soient nommés membres d'une députation chargée de présenter cette requête au ministre de la justice, et de lui exposer l'urgence des mesures à prendre pour remédier à l'état de choses actuel.

(Pour copie conforme.)

P. H. ROY, Secrétaire.

MM. Kerr, Doutre et Duhamel eurent le même jour une entrevue avec le soussigné au sujet de cette requête, en conformité de la résolution suivante adoptée par le barreau:

Qu'une requête à Son Excellence, basée sur les résolutions adoptées, soit rédigée, signée par le bâtonnier de cette section et que MM. W. H. Kerr, C. R., Joseph Doutre, C. R., S. Bethune, C. R., et J. S. C. Wurtele, L. O. Loranger, L. H. Davidson, J. Duhamel, le proposant et l'appuyant, soient nommés membres d'une députation chargée de présenter cette requête au ministre de la justice, et de lui exposer l'urgence des mesures à prendre pour remédier à l'état de choses actuel.

D'après les documents officiels présentés au soussigné il appert que l'assemblée par laquelle fut adoptée la requête a été convoquée sur une demande signée de 108 membres du barreau, et qu'à l'assemblée même, cinquante-huit membres étaient présents.

L'importance de la question et le point qu'il faudra attacher aux représentations qui sont faites, sont très grands. Grace aux sources ordinaires de renseignements, le soussigné n'est pas depuis un certain temps sans savoir que de graves difficultés entravent l'administration de la justice dans le district de Montréal.

Ces difficultés lui ont paru résulter surtout de la répartition défectueuse des juges dans la province de Québec, mais aussi à la façon dont M. le juge Mondelet interprète

ses devoirs, selon qu'il appert par la requête.

Le soussigné n'ignore pas combien sont limités les pouvoirs du gouvernement canadien dans cette affaire. Pas plus qu'il n'en a le pouvoir, ce gouvernement ne désire porter atteinte aux droits constitutionnels et s'immiscer dans les responsabilités des autorités provinciales; et le soussigné est sûr que l'on ne se méprendra pas sur la nature des intentions qui lui dicteront les recommandations qu'il va faire.

D'après l'acte d'Union, c'est des gouvernements provinciaux que relèvent la constitution, le maintien et l'organisation des tribunaux judiciaires et l'administration de la justice; mais le Canada (auquel il appartient de décider si telle loi provinciale créant de nouvelles charges de juges devra prendre effet, de déterminer et de payer les traitements des juges, ainsi que de les nommer, et dont les lois sont administrées par les cours provinciales) a un si grand intérêt dans l'efficacité du système judiciaire, qu'en face des représentations qui lui sont faites par cette requête, il n'est pas inconvenant pour le soussigné de signaler au gouvernement provincial les difficultés qui existent et de suggéror quelques remèdes de nature à les amoindrir.

Pour faire disparaître tout à fait ces difficultés et mettre le système judiciaire sur un pied d'efficacité parfaite, il faudrait peut-être des changements importants et radicaux que le soussigné n'aura pas la présomption de définir. Il se bornera à suggérer quelques simples modifications, qui, en attendant un plan de réforme plus complet,

pourront alléger le mal sinon y remédier tout-à-fait.

Le soussigné a déjà parlé de la répartition défectueuse des juges. Dans plusieurs districts auxquels il est assigné un juge de la cour supérieure, les affaires paraissent

être peu nombreuses et loin de suffire à occuper le juge.

Le coût de l'administration de la justice dans ces districts est ainsi très-grand sans nécessité. En même temps, dans d'autres endroits, au moins dans le district de Montréal, les affaires sont très-nombreuses et donnent un surcroît de besogne aux juges

spécialement assigné à ce district. Ainsi, tandis que le soussigné n'a pas lieu de croire que les juges de la province, s'ils étaient répartis comme ils devraient l'être, ne suffiraient pas à leur tâche, il ne peut s'empêcher d'arriver à la conclusion que la répartition actuelle ne permet pas aux juges de s'acquitter d'une façon satisfaisante de l'ouvrage qui leur incombe.

L'article 14 du chapitre 78 des statuts refondus du Bas-Canada, décrète que,-

"Dans toutes les procédures commencées et conduites en vacance devant un juge de la cour supérieure, il est et sera, dans le cas de maladie ou d'absence de tel juge, loisible à tout autre juge de la dite cour de siéger à sa place et d'exercer le pouvoir et l'autorité qui auraient été exercés par le juge ainsi malade ou absent s'il eût continué

(16 Vic., c. 194, s. 23.)

In amendement à cet article pourrait introduire dans le système un élément d'élasticité qui rendrait possible d'employer dans tout district ou à toute fonction judiciaire des juges d'autres districts, si le besoin s'en fait sentir soit en raison de la maladie ou de l'absence de quelque juge ou à cause de la surabondance de l'ouvrage. Il ne serait pas difficile de rédiger un article de loi autorisant l'exécutif à prendre des mesures nécessaires pour fournir l'aide voulue, sur la demande des juges du district ou du lieutenant-gouverneur.

L'article 19 du même acte est dans les termes suivants:

"Si le seul juge de la dite cour s'en trouve inévitablement absent, ou est en congé, ou si pour cause de maladie ou autrement, il est incapable de remplir ses devoirs,-le juge en chef de la cour Supérieure, en étant informé, communiquera l'information par lui reçue aux juges puismés résidant dans le district de Québec ou de Montréal, et l'un de ces juges, y compris le juge en chef, résidant dans ces districts, suivant qu'il aura été arrêté entre eux, remplacera tel juge et remplira ses devoirs, et dans tous les cas d'urgence, un juge suppléant de la dite cour pourra être nommé en vertu de la section onze, qui pourvoit à telle nomination." (20 Vic., c. 44, s. 40.)

Une légère modification de cet article pourrait le mettre à l'avantage des juges de la cour en général, au lieu de n'être applicable que lorsqu'il s'agit d'un juge de

Un membre de la députation a présenté au soussigné un certificat du médecin de M. le juge Mondelet, exprimant l'opinion que l'état de santé actuel de ce magistrat demande qu'il soit relevé au moins pour quelque temps des labeurs de sa charge; d'un autre côté on m'a appris que le savant juge désirait obtenir un congé d'un an, à l'expiration duquel il avait l'intention de demander à se retirer avec la pension déterminée par la loi.

La députation a témoigné son désir de voir le gouvernement accepter cette offre et prendre des mesures pour que les fonctions du juge Mondelet soient remplies pen-

dant son absence.

La députation était d'avis qu'il était évidemment impossible que ces fonctions fussent remplies par les autres juges actuellement assignés au district de Montréal, et pour qu'elles pussent être confiées à quelques-uns des juges d'autres districts il fallait

à la loi un amendement dans le sens indiqué ci-dessus par le soussigné.

Le soussigné expliqua à la députation la règle de conduite que suit le gouvernement lorsqu'il lui est demandé quelque congé d'absence; il réfère la demande au lieutenant-gouverneur de la province, demandant à être informé si le congé peut être accordé sans préjudice à l'administration de la justice, et la réponse étant reçue le conseil privé est saisi de la question.

Le soussigné fit remarquer que pour arriver à un résultat avantageux il serait nécessaire de faire subir à la loi quelque modification de la nature de celle suggérée

plus haut.

La députation l'informa que l'on se proposait de signaler au gouvernement et à la législature de la province pendant la session qui doit commencer le 10 du courant, la nécessité de faire subir à la loi certains changements, parmi lesquels ceux dont il vient d'être question.

Le soussigné se déclara disposé à recommander qu'il fût pris des mesures de nature à atteindre le but de la députation, et à cette fin qu'il fût envoyé au gouvernement local une note exposant la manière de voir de Son Excellence en conseil à ce

sujet.

Le soussigné ajouta que si la difficulté du remplacement du juge Mondelet pouvait être surmontée, il serait prêt (sauf les objections qui pourraient naître du rapport du lieutenant-gouverneur) à recommander que l'on accordât la demande que l'on disait le juge Mondelet disposé à faire.

La difficulté de nommer un juge ad hoc ne fut pas oubliée dans la discussion; au contraire les objections que présentent ces nominations sont tellement sérieuses que le sousssigné déclara qu'il n'était pas disposé pour le moment de recommander une

nomination de cette nature.

Vu le projet qui fut proposé dans le cours de la discussion de mettre à exécution, pour remédier aux maux signalés, il ne paraît pas au soussigné à propos de taire rapport sur certaines allégations de la requête; ces allégations n'ont pas échappé à son attention, mais il ne croit pas qu'elles doivent l'engager à changer la ligne de

conduite qu'il se propose de suivre.

Le soussigné recommande qu'une copie de ce rapport, s'il est approuvé, soit transmise au lieutenant-gouverneur de Québec, qui devra être prié de le soumettre à son gouvernement, en l'informant que le gouvernement fédéral sera disposé, si le gouvernement le désire, à conférer avec lui sur tout point relativement auquel action commune pourrait être à désirer.

EDWARD BLAKE.

Ministre de la Justice.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT, 10 novembre 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour l'information du gouvernement de la province de Québec, copie d'un ordre de l'honorable conseil privé et d'un rapport de l'honorable ministre de la justice relatif à l'administration de la justice dans le district de Montréal.

J'ai l'honneur, etc.,

R. W. SCOTT, Secrétaire d'Etat.

A Son Honneur l'administrateur du gouvernement de la province de Québec, Québec.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT, 11 novembre 1876.

Monsieur,—Je suis charge d'accuser réception d'une requête du barreau du Bas-Canada, section de Montréal, signée par vous comme bâtonnier, au sujet de l'admi-

nistration de la justice dans la cour supérieure du district de Montréal.

Je dois vous informer que depuis la présentation de cette requête au ministre de la justice, le 8 du courant, le sujet auquel elle a trait a occupé l'attention de Son Excellence le geuverneur général en conseil, et que l'opinion du ministre de la justice est exposée dans un rapport dont je vous envoie copie en même temps que de l'arrêté du conseil basé sur ce rapport.

J'ai l'honneur, etc.,

E. J. LANGEVIN, Sous-secrétaire d'Etat.

M. W. H. Kerr, C.R., Bâtonnier, etc., Montréal. Hôtel du Gouvernement, Québec, 11 novembre 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 10 du courant, transmettant copies d'un ordre de l'honorable conseil privé, et d'un rapport de l'honorable ministre de la justice, relatifs à l'administration de la justice dans le district de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

A. A. DORION,
Administrateur du gouvernement.

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

Montréal, 20 février 1877.

Monsieur,—Nous soussignés, juges de la cour supérieure du Bas-Canada siégeant dans le district de Moutréal, avons l'honneur de vous représenter que l'intérêt de l'administration de la justice dans ce district demande impérieusement que les juges assignés à ce district soient aidés dans l'exercice de leurs fonctions, et que se serait les aider efficacement que de nommer un juge spécial pour les affaires de faillites dans le district de Montréal.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, Vos très obéissants serviteurs,

> F. G. JOHNSON, R. MACKAY, F. W. TORRANCE, V. P. W. DORION, A. C. PAPINEAU.

A l'honorable ministre de la justice.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 1er mars 1877.

Le comité s'est occupé du rapport de l'honorable ministre de la justice en date du 27 février 1877, sur la lettre de M. le juge Johnson, M. le juge Mackay, M. le juge Torrance, M. le juge W. Dorion, et M. le juge Papineau, en date du 20 février 1877, représentant que l'intérét de l'administration de la justice dans le district de Montréal demande impérieusement que les juges assignés à ce district soient aidés dans l'exercice de leurs fonctions, et que ce serait les aider efficacement que de nommer un juge spécial pour les affaires de faillites dans le district de Montréal.

Le comité approuve le rapport du ministre de la justice et recommande que ce

qu'il suggère soit approuvé et adopté.

W. A. HIMSWORTH, Greffier du Conseil Privé.

A l'honorable secrétaire d'Etat.

Département de la justice, Ottawa, 27 février 1877.

Relativement à une lettre de M. le juge Johnson, M. le juge MacKay, M. le juge Torrance, M. le juge Dorion, et M. le juge Papineau, en date du 20 février 1877,

représentant que l'intérêt de l'administration de la justice dans le district de Montréal demande impérieusement que les juges assignés à ce district soient aidés dans l'exercice de leurs fonctions, et que ce serait les aider efficacement que de nommer un juge spécial pour les affaires de faillites dans le district de Montréal, j'ai l'honneur de faire rapport que les fréquentes déclarations rapportées par les journaux comme faites par des membres de la cour supérieure au sujet de l'insuffisance du personnel du tribunal dans le district de Montréal, ont de nouveau attiré mon attention sur ce sujet.

Le 8 novembre dernier j'ai fait un rapport sur une requête du barreau de cette section, représentant que les affaires judiciaires du district demandaient le travail incessant des six juges nommés pour administrer la justice dans ce district, et qu'aucun de ces juges ne devrait être appelé à siéger en dehors de la ville de Montréal. La requête signalait des faits qu'il est aujourd'hui inutile de rapporter en détail, mais qui, dans l'opinion du barreau, rendaient nécessaire qu'il fût pris des mesures relativement à l'un des juges en particulier. Ce juge est mort depuis cette époque et a été remplacé.

A sa dernière session la législature de Québec a passé une loi sur laquelle je n'ai pas encore pu faire un rapport, s'opposant à ce que les juges de Montréal exercent leurs fonctions judiciaires dans le district de Terrebonne, remédiant ainsi—si rien n'empêche que cette loi prenne son cours—aux autres inconvénients signalés parti-

culièrement dans la requête.

On remarquera que la requête du barreau ne prétend pas qu'il faille plus de six juges de la cour supérioure pour satisfaire aux affaires judiciaires du district, que par suite de la loi et des autres faits dont j'ai parlé, les autres griefs dont on se plaint se trouvent disparus; mais je vois par les journaux, quoique je n'en aie aucune information officielle, que l'un des six juges est depuis un certain temps malheureusement empêché par la maladie d'exercer ses fonctions judiciaires.

Dans mon rapport du 8 novembre sur la requête du barreau, dont j'ai déjà parlé, je suggérais que l'on écrivît au lieutenant-gouverneur de Québec pour l'engager à considérer s'il ne serait pas à propos d'amender la loi de façon à permettre de remé-

dier plus facilement à l'absence temporaire de quelque juge.

Cette recommandation fut adoptée par le conseil, et dans le cours de la dernière session de la législature de Québec, le bill dont j'ai déjà parlé, apporta à la loi existante des modifications en ce sens, mais moins complètes que je n'avais espéré.

Bien qu'il ne m'aît pas été fait part de la maladie du juge Rainville, et que la lettre des juges ne mentionne pas cette maladie comme étant la cause des inconvénients dont ils se plaignent, je crois cependant qu'il serait à propos de transmettre au lieutenant-gouverneur de Québec, ainsi qu'au juge en chef de la cour supérieure de la province, copies de la lettre des savants juges, pour qu'il puisse être pris des mesures

pour aider, s'il est possible, les juges du district de Montréal.

Pour ce qui est du moyen suggéré par les juges pour alléger leurs fonctions trop onéreuses, et consistant à nommer un juge spécialement chargé des affaires de faillites dans le district de Montréal, j'ai l'honneur de faire rapport que l'exécutif n'a pas le pouvoir de créer une pareille charge; qu'il ne saurait faire la nomination demandée que dans le cas où le parlement passerait une loi créant une cour, autorisant la nomination du juge, pourvoyant à son traitement en même temps qu'aux appointements des officiers de cette cour, ainsi qu'aux autres dépenses entraînées par sa création.

Ni la requête du barreau dont j'ai déjà parlé, ni la lettre des juges, vu la maladie du juge Rainville, ne démontrent qu'il faille plus de six juges pour faire face aux travaux judiciaires. Si cette insuffisance devenait manifeste, resterait la question, mentionnee dans mon rapport du 8 novembre, de savoir s'il n'y aurait pas moyen d'y remédier par une nouvelle répartition des juges dans la province.

Si je ne suis pas mal informé, le procureur général de Québec a exprimé en Chambre l'opinion que si les juges étaient répartis comme ils devraient l'être, leur

nombre serait tout à fait suffisant pour les affaires judiciaires de la province.

Si néanmoins il devenait nécessaire d'imposer au public la charge de maintenir un nouveau juge, resterait la question de décider si la chose se ferait par la législa-

tion provinciale, ou en établissant, pour le district de Montréal seulement, une cour

de faillite en vertu d'un acte du parlement canadien.

Il est vrai que le gouvernement du Canada a le pouvoir d'établir des tribunaux additionnels selon les besoins de l'administration des lois fédérales; mais depuis la confédération, la règle générale a été de faire exécuter ces lois par les cours établies par les différentes provinces. Cette règle générale à été suivie relativement à la loi de faillite, et il semble qu'il ne serait pas judicieux d'établir pour un seul district un tribunal exceptionnel pour l'admininistration d'une loi fédérale, qui dans tous le reste du pays est confiée aux cours provinciales; je ne suis pas d'opinion que l'administration de la loi de faillite y gagnerait à n'être confiée qu'à un seul juge.

D'un autre côté, vu l'opinion publique relativement à la loi de faillite, il faudrait y songer sérieusement avant de proposer l'établissement au frais du public d'un

tribunal additionnel pour l'administration de cette loi.

Somme toute, je ne saurais pour le moment recommander que le parlement soit invité à adopter une loi autorisant la nomination et le paiement d'un juge de faillites pour le district de Montréal.

EDWARD BLAKE.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA.

OTTAWA, 7 mars 1877.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, copie d'une lettre, en date du 20 février dernier, adressée à l'honorable ministre de la justice par l'honorable juge Johnson, et quatre autres juges de la cour supérieure pour le Bas Canada, représentant qu'il était nécessaire de donner de l'aide additionnelle aux juges de cette cour dans le district de Montréal, et demandant en conséquence la nomination d'un juge spécial pour la faillite dans ce district.

Cette lettre vous est communiquée afin que des mesures puissent être prises pour

donner toute l'aide possible aux juges du district de Montréal.

Je dois ajouter qu'une semblable copie a aussi été transmise à l'honorable juge en chef de la cour Supérieure à Québec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> R. W. SCOTT, Secrétaire d'Etat.

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Québec.

> Hotel du Gouvernement, Québec, 10 mars 1877.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 7 du courant, transmettant copie d'une lettre adressée à l'honorable ministre de la justice par l'honorable juge Johnson et quatre autres juges de la cour supérieure, demandant la nomination d'un juge spécial pour la faillite dans le district de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

L. LETELLIER,

Lieutenant-gouverneur.

A l'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

QUÉBEC, 10 mars 1877.

Monsieur,—J'ai reçu hier votre lettre du 7 courant me transmettant copie d'une lettre adressée au ministre de la justice par les juges de la cour supérieure à Montréal.

Aussitôt que possible je soumettrai conformément à la loi ces documents à mes

collègues.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant serviteur,

> W. C. MEREDITH, Juge en chef de la cour supérieure.

A M. E. J. Langevin, Sous-secrétaire d'Etat.

Percé, 10 mars 1876.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une résolution du conseil du comté de Gaspé, passée à sa dernière séance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> W. FLYNN, !Secrétaire-trésorier du comté de Gaspé.

A l'honorable ministre de la justice, Ottawa.

A une assemblée générale trimestrielle du conseil du comté de Gaspé, tenue à Percé, jeudi le neuvième jour de mars, mil huit cent soixante et seize.

La résolution suivante a été adoptée unanimement:

Proposé par M. Thomas A. Remon, appuyé par M. John Ascat:—Qu'il soit fait à l'honorable ministre de la justice du Canada, et à l'honorable procureur général de Québec, des représentations pour les engager à prendre les mesures nécessaires pour obliger l'honorable L. B. Caron, juge de la cour supérieure, à résider à Percé, le chef-lieu de Gaspé, ainsi que tous les autres officiers de la cour tenus de demeurer en cet endroit.

Que l'administration de la justice a beaucoup souffert de l'absence de Son Honneur le juge Caron, surtout pendant les époques fixées pour les termes de la cour de circuit, de la cour supérieure et de la cour du banc de la reine qui n'ont pu avoir lieu l'honorable juge étant absent; qu'au moins six personnes sont depuis déjà longtemps détenues dans la prison de Percé et auront à y passer encore six mois avant de subir leur procès, sans pouvoir sortir sous caution à cause de l'absence de l'honorable juge, bien qu'il soit probable qu'en définitive plusieurs d'entre elles ne soient pas trouvées coupables.

Que copies des présentes résolutions soient adressées à l'honorable ministre de la

justice du Canada et à l'honorable procureur général de la province de Québec.

Que copie des présentes résolutions soit aussi envoyée à M. John Short, membre des communes du Canada représentant le comté de Gaspé, avec instruction de demander au gouvernement d'obliger l'honorable juge Caron à résider à Percé, chef-lieu du district pour lequel il a été nommé et que lui assigne sa commission.

JOSEPH EDEN, préfet.

Pour copie conforme,

W. FLYNN, secrétaire-trésorier.

HôTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 24 avril 1877.

Monsieur,—Au sujet de votre dépêche en date du 7 mars dernier, j'ai l'honneur de représenter à Son Excellence le gouverneur général qu'une des causes des difficultés en rapport avec l'administration de la justice à Montréal, signalée par le ministre de la justice le 8 novembre dernier, est la distribution défectueuse du

personnel des juges de la cour supérieure.

Dans le but d'apporter un remède à ce mal, la légisture de cette province a durant la dernière session passé l'acte 40 Victoria, chapitre 13. Par cet acte, le juge en chef de la cour supérieure, peut requérir un ou plusieurs des juges des districts autres que ceux le Québec et de Montréal, d'exercer temporairement leurs fonctions dans tel district. La 4e section de cet acte pourvoit aussi à ce que le juge qui exerce ses fonctions dans le district de Beauharnois les exerce également dans le district de Terrebonne, assigné jusqu'alors aux juges résidant à Montréal.

La mise à exécution de cet acte aurait l'effet, sinon de faire disparaître entière-

ment le mal existant, au moins de le diminuer notablement.

Je crois de plus devoir faire observer que par la loi, un juge de la cour supérieure doit résider dans le comté de Bonaventure, et un dans le comté de Gaspé. Le transport du juge Caron à Québec, a créé une vacance dans le comté de Gaspé. Cette vacance ne devrait pas être remplie; un seul juge suffirait pour administrer la justice dans ces deux comtés. Le juge qui serait nommé à la place du juge Caron pourrait être appelé à remplir ses fonctions à Montréal. Le gouvernement de Québec sera prêt à modifier la loi en conséquence. Par ce projet le nombre des juges de la cour supérieure ne serait pas augmenté, et les inconvénients dont on se plaint à Montréal disparaît aient.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

L. LETELLIER,

Lieutenant-gouverneur.

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, OTTAWA, 3 mai 1877.

J'ai l'honneur d'attirer confidentiellement l'attention du conseil sur la correspondance qui a été échangée au sujet des juges du district de Montréal, et en général de la répartition des juges dans la province de Québec.

Je renvoie le conseil à mon rapport du 8 novembre dernier sur la requête du barreau de Montréal et la correspondance qui a été échangée à ce sujet, ainsi qu'à mon rapport du 27 février dernier sur la lettre de M. le juge Johnson et autres, et à la

correspondance échangée à ce sujet.

La dernière lettre à ce sujet est celle du lieutenant-gouverneur de Québec, en date du 24 avril, en réponse à une dépêche du 7 mars. Le lieutenant-gouverneur fait remarquer que dans la défectuosité de la répartition des juges de la cour supérieure se trouve l'une des causes des difficultés que j'ai signalées le 8 novembre relativement à l'administration de la justice à Montréal. Il mentionne un acte passé dans le cours de la dernière session de la législature provinciale, décrétant que certains juges peuvent exercer temporairement les fonctions judiciaires dans des districts étrangers. Il est d'avis que la mise à exécution de cet acte aurait l'effet, sinon de faire disparaître le mal existant, au moins de le diminuer notablement. Il ajoute qu'il croit devoir faire observer que suivant la loi il devrait résider un juge de la cour supérieure dans le comté de Bonaventure et un autre dans le comté de Gaspé. Il fait remarquer que le transfert du juge Caron à Québec a créé une vacance dans le district de Gaspé, mais

il dit que cette vacance ne devrait pas être remplie, attendu qu'un même juge suffirait pour administrer la justice dans ces deux comtés; que le juge qui serait nommé à la place du juge Caron pourrait être appelé à remplir ses fonctions à Montréal; que le gouvernement de Québec serait prêt à faire modifier la loi en ce sens, et qu'ainsi les inconvénients dont on se plaint à Montréal disparaîtraient sans que le nombre des juges de la cour supérieure fût augmenté.

Je crois que ce plan mérite d'être adopté. Autant que j'ai pu m'en convaincre, c'est à peine s'il y a quelque chose à faire pour les juges de Bonaventure et de Gaspé, et le gouvernement de Québec ayant judicieusement pris sur lui la responsabilité de proposer que la loi soit modifiée de façon à ce qu'un seul juge soit chargé des comtés de Gaspé et de Bonaventure, et que le juge qui serait nommé pour remplacer celui de Gaspé fut nommé pour Montréal, je crois que le gouvernement ne devrait rien faire pour entraver la réalisation d'une réforme aussi considérable.

Néanmoins il est de mon devoir d'attirer l'attention du conseil sur les consé-

quences probables de ce changement.

10 Îl est probable qu'il faudra augmenter le traitement du juge de Bonaventure si la sinécure de Gaspé est réunie à la sinécure de Bonaventure. A l'heure qu'il est le traitement du juge de Bonaventure est de \$3,500.

Le chiffre fixé par la loi pour les traitements de deuxième classe est de \$4,000. Je suppose qu'il suffirait de porter à cette somme le traitement de ce juge. Ceci

entraînerait une dépense de \$500.

20 Si le nouveau juge demeure à Montréal, il faudra probablement lui donner le traitement des juges de cette classe. Or le traitement des juges de Montréal est de \$5,000. Le traitement des juges de Gaspé étant de \$3,500 il y aurait donc augmentation de \$1,500.

So Ces arrangements ne pourraient se parfaire que sur l'autorisation du parlement obtenue après que la législature provinciale aurait passé une loi à cet effet; mais en attendant il serait toujours possible de nommer un juge pour le district de Gaspé en lui donnant le traitement affecté à ce district, avec l'entente que si la législation nécessaire se faisait, il serait transféré à Montréal, et qu'en attendant ses services seraient autant que la loi le permettrait utilisés à Montréal.

4° Il est de mon devoir d'attirer l'attention sur le mémoire ci-annexe du conseil de Gaspé, se plaignant de ce que le juge ne réside pas dans son district, et représentant que les intérêts de la justice demandent que le juge nommé réside dans le district. Je dois ajouter que j'ai reçu de personnes demeurant à Québec des lettres dans le

même sens.

Avant de partir d'Ottawa j'ai cru devoir écrire ces quelques observations afin que le conseil puisse en prendre connaissance avant d'arriver à une décision sur le sujet.

EDWARD BLAKE.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 26 octobre 1877.

Le comité a pris connaissance d'un mémoire de l'honorable ministre de la justice en date du 22 octobre 1877, attirant l'attention du conseil sur la lettre adressée à l'honorable secrétaire d'Etat par Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Québec, en date du 24 avril dernier, au sujet des juges du district de Montréal, et en général de la répartition des juges dans la province de Québec; il approuve les opinions qui y sont exprimées et les recommandations qui y sont soumises, et en conséquence il recommande que le lieutenant-gouverneur soit informé, en réponse à sa dépêche du 24 avril, que ce gouvernement acquiesce aux opinions exprimées par ses conseillers sur le sujet.

Pour copie conforme,

JOSEPH O. COTÉ,

Greffier-adjoint.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, OTTAWA, 22 octobre 1877.

J'ai l'honneur d'attirer l'attention du conseil sur la lettre adressée par le lieutenant-gouverneur de Québec au secrétaire d'Etat en date du 24 août dernier, au sujet des juges du district de Montréal et en général de la répartition des juges dans la

province de Québec.

Dans cette dépêche le lieutenant-gouverneur dit qu'afin de faire disparaître les difficultés qui existent relativement à l'administration de la justice dans le district de Montréal, la législature de la province de Québec a passé un acte (40 Vic., ch. 13) autorisant le juge en chef de la cour supérieure à requérir un ou plusieurs juges de districts autres que ceux de Québec et de Montréal d'exercer les fonctions judiciaires dans d'autres districts que celui qui leur est assigné. Le quatrième article de cet acte décrète que la juridiction du juge du district de Beauharnois s'étendra au district de Terrebonne, et que les juges de Montréal ne seront pas tenus de siéger dans ce district.

Le lieutenant-gouverneur suggère que la place de juge de Gaspé ne soit pas remplie parce qu'un seul juge suffirait à administrer la justice dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé, et que le juge à nommer à la place du juge Caron le soit pour le district de Montréal, ce qui ferait droit aux plaintes venues de ce district sans augmenter le nombre de juges de la province; le lieutenant-gouverneur déclare que le gouvernement de Québec est disposé à faire modifier la loi en ce sens.

L'avantage de ce plan est évident, mais il a nécessité du délai dans le remplacement du juge Caron, et l'administration de la justice dans le district de Gaspé va dépendre de l'adoption pour la législature de la proposition du gouvernement pro-

vincial.

La nomination du nouveau juge avant que le projet de loi soit adopté par la législature, eût été excessivement difficile en raison de la précarité de la position et du traitement qui y eût été attaché. Le traitement du juge de Gaspé est déterminé par la loi, mais si la personne à nommer pour remplir la vacance créée par le transfèrement du juge Caron doit être nommée juge du district de Montréal, le gouvernement canadien ne peut prendre aucune mesure en cette matière avant de savoir si la législature de Québec doit réaliser les intentions du gouvernement provincial. Il a été impossible d'offrir une position aussi précaire à aucune personne en état de remplir les fonctions de juge pour le district de Montréal, et conséquemment l'on a considéré qu'il était plus prudent de retarder la nomination jusqu'à ce que le gouvernement et la législature de Québec aient agi d'une façon décisive.

Comme la législature provinciale est sur le point de se réunir, je recommande que le lieutenant-gouverneur soit informé, en réponse à sa dépêche du 24 avril que ce gouvernement acquiesce aux opinions exprimées par ses conseillers sur le sujet.

R. LAFLAMME.

E Département du secrétaire d'Etat du Canada, Ottawa, 29 octobre 1877.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour l'information de votre gouvernement, copies d'un ordre de l'honorable conseil privé en date du 26 du courant, ainsi que d'un rapport de l'honorable ministre de la justice, relatifs à votre dépêche en date du 24 avril dernier au sujet des juges dans le district de Montréal, et généralement de la distribution du pouvoir judiciaire dans la province de Québec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obeissant serviteur,

R: W. SCOTT,

A Son Honneur

Secrétaire d'Etat.

. Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Québec.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

UEBEC, 2 novembre 1877.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche en date du 29 octobre dernier, transmettant copies d'un ordre en conseil et d'un rapport du ministre de la justice relatifs aux juges dans le district de Montréal, et généralement de la distribution du pouvoir judiciaire dans la province de Québec.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

L. LETELLIER,

Lieutenant-gouverneur

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

MONTRÉAL, 26 juin 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre que j'ai adressée au procureur général de la province de Québec, au sujet de la création additionnelle projetée de deux charges de juge de la cour supérieure de cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obeissant serviteur,

J. W. TORRANCE.

A l'honorable

JAMES MACDONALD, ministre de la justice.

Montreal, 21 juin 1880.

Monsieur,—Comme il a été annonce dans la législature de Québec que l'on se propose de prendre les mesures pour la nomination de deux nouveaux juges,—l'un pour la cour du banc de la reine et l'autre pour la cour supérieure, — l'occasion me paraît bonne pour vous adresser quelques observations sur l'administration de la

justice dans la province de Québec.

Il est singulier que sur le nombre des juges de la cour supérieure de cette province, au moins dix (10) sont à la retraite. La province d'Ontario n'a que trois juges de comtés à la retraite, et pas un seul juge de la cour supérieure. Il y a eu à maintes reprises des plaintes de portées coûtre l'administration de la justice dans la province de Québec, et il est probable que les juges de cette province ne trouvent pas leur position si agréable qu'ils veulent l'occuper plus que le temps suffisant à leur donner droit à prendre leur retraite. Aussi pourquoi les juges de la cour supérieure doivent-ils être obligés à Québec de donner la moitié de leur temps à un travail qui, dans les autres provinces, est accompli par des juges de comté? Pourquoi le vénéré juge en chef de la cour supérieure doit-il être tenu de passer un temps précieux à dispenser la justice aux domestiques, aux ouvriers et au petit commerce, dans des cours où il n'entrait jamais, à l'époque où il passait pour avoir la plus grande clientèle de la province. Dans les autres provinces les juges des cours supérieures ont été dispensés de l'obligation d'administrer la justice dans les cours de circuit. Manitoba et Québec seuls font exception à la règle.*

Je dois faire remarquer ici qu'il a été dit quelque fois que l'administration de la justice dans la province de Québec coûte plus cher qu'elle ne devrait. Je ne crois guère que ce reproche soit bien fondé, s'il est vrai que pour l'exercice terminé le 30 juin 1879, le Canada ait payé à cette fin \$198,585.85 pour Ontario, et \$152,173.39 pour

^{*} Ontario a 51 juges de comté; la Nouvelle-Ecosse, 7; le Nouveau-Brunswick, 5; l'Ile du Prince-Edouard, 3; la Colombie-Britannique, 5.

Québec. Ce qu'il faut à Québec, c'est une nouvelle répartition équitable des fonctions

et du travail judiciaires.

Actuellement la répartition est des plus mauvaises. Par exemple, le district de Montréal est reconnu comme donnant plus de travail aux juges que tout le reste de la province ensemble. Les juges de ce district sont constamment occupés, tandis qu'il est des districts où le juge de la cour supérieure qui leur est assigné, n'a pas pour un

mois d'ouvrage par année, peut-être pas pour une semaine.

Il est temps que les juges de nos cours supérieures siègent chacun leur tour à Montréal et à Québec. C'est là surtout que se groupent les hommes de loi les plus éminents, que l'on trouve les bibliothèques, et que l'esprit d'association et le commerce des idées peuvent se développer de façon à produire des résultats avantageux. Un barreau nombreux et érudit exerce indubitablement une influence salutaire sur la magistrature qui sort de ses rangs; et de son côté, celle-ci ne manque pas d'influence sur le barreau, s'il y a entre ces deux corps la sympathie qui doit naturellement les lier. Mais les districts ruraux ont droit à la même justice que les villes, et les mêmes juges devraient conséquemment à tour de rôle administrer la loi à la ville et à la campagne. Je crois que le barreau et le bane s'accordent à trouver radicalement défectueux le système actuel qui relègue à la campagne quelques-uns de nos meilleurs avocats et de nos meilleurs juges.

Le remède à appliquer serait simple. Il ne nécessiterait aucun changement soudain. A mesure qu'il se fait des vacances, les juges de la cour supérieure pourraient être nommés avec injonction de résider à l'endroit que l'on jugerait le plus

avantageux pour les intérêts généraux de la province.

Celle-ci est divisée en vingt districts judiciaires, dont dix sont dans la division de Québec, et dix dans celle de Montréal. La cour supérieure a un juge en chef. Je

proposerais qu'il en fût nommé un autre pour le district de Montréal.

Ontario a quatre juges en chef, y compris le chancelier. Il vaudrait même que Québec en eût trois au lieu de deux. Quant aux dix-huit districts ruraux, à mesure qu'il s'y ferait des vacances, des juges de districts devraient être nommés avec les mêmes pouvoirs, A part des sessions des cours présidées par les juges de districts, il pourrait être tenu des sessions de la cour supérieure trois fois par année, et je donnerais au demandeur l'option d'inscrire sa cause pour être plaidée au mérite devant le juge de district ou devant trois juges de la cour supérieure en session. Si le jugement était rendu par le juge de district, la partie se trouvant lésée aurait le droit d'inscrire la cause en révision comme aujourd'hui ou dans son propre district si elle le préférait.

Je joins à ce mémoire un aperçu du mode d'opération du système projeté. Sous la direction d'un juge en chef responsable de son fonctionnement, je suis persuadé qu'il serait infiniment supérieur au système actuel, et aurait l'approbation des juges.

du barreau et des plaideurs.

Pour les villes de Montréal et de Québec, je proposerais que des juges de districts fussent nommés dans la proportion de trois pour Montréal et deux pour Québec : ces juges relèveraient ceux de la cour supérieure de l'obligation de siéger en matière de

faillites, en cour de circuit, et aux enquêtes.

La juridiction de la cour de circuit pourrait être portée de \$200 à \$500. Trois des juges supérieurs pourraient toujours être employés aux circuits suivant le besoin, et les barreaux ruraux comme ceux des villes seraient beaucoup mieux servis qu'ils ne peuvent l'être aujourd'hni. Mon projet a cet autre avantage, qu'une fois en opération régulière il ne coûterait pas plus que le système actuel. Si même il était possible de l'établir sans transition, les dépenses qu'il entraînerait ne seraient que de \$144,500 au lieu des \$176,000.

Avant de terminer je soumets humblement les observations suivantes:

1. Avec le système actuel, un seul juge additionnel ne suffira pas aux besoins de la cour supérieure à Montréal. Il en faudra deux.

2. Si l'on consultait les juges eux-mêmes, je crois qu'ils ne suggèreraient pas la

nomination de nouveaux juges de la cour supérieure.

3. Si le système judiciaire était modifié dans le sens indiqué plus haut, il y aurait toujours un juge de la cour supérieure qui pourrait aider aux juges du banc de la reine (au criminel) à Montréal et à Québec.

4. La création d'une sixième charge de juge du banc de la reine n'est pas néce-saire.

5. Il est indispensable dans l'intérêt de la cour supérieure que les juges aient continuellement des occasions de se réunir et d'échanger leurs idées. Ces occasions leur seraient données s'ils avaient à siéger à tour de rôle dans les grands centres.

6. L'économie étant une question sérieuse pour la législature fédérale, l'addition de deux nouveaux juges de la cour supérieure aux dix-sept juges demeurant dans les villes de Montréal et de Québec, attirerait fatalement l'attention sur le contraste du

nombre correspondant pour Outario, qui n'est que de treize.

7. Les choses sont dans un tel état qu'il faudrait qu'une commission fut chargée de proposer un système judiciaire en rapport avec les besoins de la province. Un projet de loi pourrait être rédigé en conformité des idées émises par cette commission, et soumis pour un an ou deux à l'examen des juges, du barreau et du public. Alors seulement un changement pourrait se faire sans préjudice.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

Au procureur général de la province de Québec. F. W. TORRANCE.

ANNEXE A.

1 juge e 3 juges ; 14 2	n chefpuisnés	. 45 000 . 56,000)
3 juges :	additionnels pour les districts vacants, soit	\$114,000 12,000 \$ 26,000	-

Les districts vacants sont ceux de Terrebonne, de Montmagny et du Saguenay

ANNEXE B.

Système proposé—Cour Supérieure.

2 juges en chef, 1 Montréal, 1 Québec\$	12,000
10 juges puisnés	50,000
5 juges de district, \$3,000 chacun; Québec, 2; Montréal, 3.	15,000
18 juges de district, \$2,500 chacun, pour les districts	,
ruraux, devant remplacer, survenant des vacances,	
les juges actuels de la cour Supérieure pour ces	
districts	40,000
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
ф·	117 000

\$117,000

Ce nombre suffirait aux besoins du moment.

Pour compléter le système, 3 autres juges de district, lorsque le besoin s'en ferait sentir pour les districts vacants, soit à \$2,500 chacun.....

7,500

124.500

Mêmes allocations pour déplacement que dans les autres provinces. 56-2

ANNEXE C.

Montréal (ville).

Les sessions seraient les mêmes, grâce aux changements proposés, les juges pourraient satisfaire entièrement le barreau.

Montréal (partie rurale).

9 districts, 3 sessions (au civil) de 3 jours chacune, 3 juges	243	iours.
9 districts, 2 sessions (au criminel) de 3 jours chacune, 1 juge		"
•	297	"

Je m'abstiens de faire l'application du système à la division de Québec.

(57)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 décembre 1880;

—Demandant copie de la correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet de la nomination du major-général Luard comme officier commandant la milice du Canada.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 24 janvier 1881.

REPONSE

(58)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 5 janvier 1881;—
Pour copie du rapport d'ingénieur établissant ce que coûterait l'augmentation de capacité du canal de Williamsburgh.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 26 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

(59)

A une adresse de la Chambre des communes, datée du 5 janvier 1881, demandant copie de tous arrêtés du conseil et règlements administratifs rendus et établis depuis le 14 mars 1879, et concernant la mouture du blé en entrepôt.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT, 26 janvier 1881.

Extrait de la Gazette du Canada de samedi, 19 juillet 1879.

ARRÊTÉ DU CONSEIL.

Hôtel du gouvernement, Ottawa, jeudi, 10 juillet 1879.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'honorable ministre des douanes, et en vertu de l'autorité conférée par le 125me article, paragraphe 1, de l'acte 40 Vic., c. 10, intitulé : "Acte pour amender et refondre l'acte concernant les douanes,"—

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général ordonner, et il est par le présent ordonne, que la mouture et l'empaquetage du blé, du mais et autre grain, en

entrepôt, sera sujette aux règlements suivants :--

I. Le percepteur des douanes, à tout port d'entrée, recevra des déclarations de blé, maïs ou autre grain devant être moulu et empaqueté en entrepôt peur l'exportation ou la consommation et livrera ou fera livrer tel blé, maïs ou autre grain, pour être expédié au port de destination où se trouve le moulin ou les moulins dans lesquels tel blé, maïs ou autre grain doit être moulu et empaqueté en entrepôt, tel qu'autorisé par la loi.

2. Le blé, maïs ou autre grain, sera ainsi expédié, sujet à des obligations qui devront être prises par le percepteur au port d'entrée ou par le percepteur au port de destination, selon qu'il conviendra le mieux à l'importateur, lesquelles obligations seront prises pour un montant qui couvrira les droits imposables sur le dit blé, maïs ou autre grain, et porteront pour condition que les droits seront régulièrement acquittés si le blé, maïs ou autre grain, ou la quantité de fleur ou de farine représentant tel blé, maïs ou autre grain, est livré à la consommation, ou que tel blé,

maïs ou autre grain, ou leur produit en fleur ou farine, sera exporté; et sur preuve du paiement de ces droits ou de l'exportation comme il est dit précédemment, dans la période d'une année, à partir de la date des dites obligations, ces obligations seront annulées; et si ces obligations sont consenties au port de destination, un certificat du paiement des droits ou de l'exportation, sous le sceau du percepteur des douanes à ce port, sera expédié au percepteur du port d'entrée auquel tel blé, maïs ou autre grain aura été importé ou déclaré pour être manufacturé en entrepôt.

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

Nº 18.

DOUANES.

(Cautionnement spécial-Mouture et empaquetage du blé en entrepôt.)

CANADA

Règlements.—21 avril 1880. 40 Vic., chap. 10, article 59.

Sachez par ces présentes que nous *

sommes engagés envers notre Souveraine Dame la Reine, ses successeurs et ayantscause, pour la somme de argent du cours de ce pays, et qui doit être payée à notre dite Dame la Reine, ses successeurs et ayants-cause, et au paiement de laquelle nous nous engageons conjointement et séparément, tous et chacun de nos héritiers, exécuteurs et administrateurs, sous nos seings respectifs, ce de la année du règne de Sa Majesté, et dans l'année

de Notre Seigneur mil huit cent

Considérant que par un acte passé dans la session du parlement du Canada, tenue dans la quarantième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour amender et refondre les actes concernant les douanes," il est entre autres choses prescrit que l'importateur de blé, maïs ou autre grain, pourra le faire moudre et empaqueter en entrepôt, pourvu que telle mouture et empaquetage soient faits selon les règlements et restrictions que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre établir à cette fin, et que les dits règlements permettront de substituer la farine à une quantité équivalente de tel ble, maïs ou autre grain ; et considérant que le 21 avril 1880 le gouverneur général en conseil a établi certains règlements et restrictions à cet égard, lesquels règlements et restrictions sont comme suit :

1. Le percepteur des douanes, à tout port d'entrée, recevra des déclarations de blé, maïs ou autre grain devant être moulu et empaqueté en entrepôt pour l'exportation ou la consommation, et livrera ou fera livrer tel blé, maïs ou autre grain au port de destination où se trouve le moulin ou les moulins dans lesquels tel ble, mais ou autre grain

doit être moulu et empaqueté en entrepôt tel qu'autorisé par la loi. 2, Le blé, maïs ou autre grain sera ainsi expédié sujet à des obligations qui devront être prises par le percepteur au port d'entrée ou par le percepteur au port de destination, selon qu'il conviendra le mieux à l'importateur, lesquelles obligations seront prises pour un montant qui couvrira les droits imposables sur le dit blé, mais ou autre grain, et porteront pour condition que les droits seront régulièrement acquittés si le blé, mais ou autre grain, ou la quantité de fleur ou de farine représentant tel blé, mais ou autre grain, est livré à la consommation, ou que tel blé, mais ou autre grain, ou leur produit en fleur ou farine, sera exporté; et sur preuve du paiement de ces droits ou de l'exportation comme il est dit précédemment, dans la période d'une année à partir de la date des dites obligations, ces obligations seront annulées; et si ces obligations

Nom de l'importateur ou propriétaire des articles importés et des deux cautions, avec indication du domicile des parties au cautionnement.

sont consenties au port de destination, un certificat de paiement des droits ou de l'exportation sous le sceau du percepteur des douanes à ce port, sera expédié au percepteur du port d'entrée auquel tel blé, mais ou autre grain aura été importé ou déclaré pour être manufacturé en entrepôt.

Et considérant que le soussigné (2) a récemment importé au une certaine quantité de (3) pour être moulu et empaqueté en entrepôt pour l'exportation ou là consommation, laquelle quantité

est comme suit:

et dont les droits s'élèvent à la somme de (4)

n'ont désire

pas été payés, et lequel article (5) le dit (6) entrer en vertu des dits règlements ainsi faits et imposés par le gouverneur général

en conseil conformément au dit acte.

paie au percep-L'obligation ci-dessus est telle, que si le soussigné ou à telle autre personne qui pourra être régulièrement autorisée à les recevoir, la pleine somme de tous les droits payables avant que tel blé, maïs ou autre grain, ou la quantité de farine représentant ce blé, maïs ou autre grain, et dont suit la quantité et description, savoir:

et si elle est destinée à la consommation, ou si le dit exporte tel blé, maïs ou autre grain, ou son produit en farine; et que de plus il prouve avoir payé tels droits, comme susdit, dans le cours d'un an à compter de la date de la présente, et bien et fidèlement rempli les conditions de tous les règlements imposés à ce sujet par l'autorité compétente, alors l'obligation ci-dessus sera nulle, autrement elle restera en pleine vigueur.

Signé, scellé et délivré en présence de

ARRÊTÉ DU CONSEIL.

Rèclements relatifs à la mouture et à l'empaquetage du blé, du maïs ou autre grain

1. Le percepteur des douanes, à tout port d'entrée, recevra des déclarations de blé, maïs ou autre grain devant être moulu et empaqueté en entrepôt pour l'exportation ou la consommation, et livrera ou fera livrer tel blé, mais ou autre grain, pour être expédié au port de destination où se trouve le moulin ou les moulins dans lesquels tel blé, maïs ou autre grain doit être moulu et empaqueté en entrepôt, tel

qu'autorisé par la loi.

2. Le blé, maïs ou autre grain sera ainsi expédié sujet à des obligations qui devront être prises par le percepteur au port d'entrée ou par le percepteur au port de destination, selon qu'il conviendra le mieux à l'importateur, lesquelles obligations seront prises pour un montant qui couvrira les droits imposables sur le dit blé, maïs ou autre grain, et porteront pour condition que les droits seront régulièrement acquittés si le blé, maïs ou autre grain, ou la quantité de fleur ou de farine représentant tel blé, maïs ou autre grain, est livré à la consommation, ou que tel blé, maïs ou autre grain, ou leur produit en fleur ou farine, sera exporté; et sur preuve du paiement de ces droits ou de l'exportation comme il est dit précédemment, dans la période d'une année à partir de la date des dites obligations, ces obligations seront annulées; et si ces obligations sont consenties au port de destination, un certificat du paiement des droits ou de l'exportation, sous le sceau du percepteur des douanes à ce port, sera expédié au port d'entrée auquel tel blé, maïs ou autre grain aura été importé ou déclare pour être manufacture en entrepôt.

W. A. HIMSWORTH, G. C. P

(6) Nom de l'importateur.

⁽²⁾ Nom de l'importateur ou propriétaire.
(3) Articles importés.
(4) Montant des droits payables sur l'article importé
(5) Article importé.
(6) Nom de l'importateur

Bureau du Conseil Privé, Ottawa, 22 avril 1880.

Je certifie par le présent que les réglements qui précèdent, faits conformément à la 125me section, ler paragraphe, de l'acte 40 Vic., chap. 10, intitulé: "Acte pour amender et refondre l'acte concernant les douanes," ont été approuvés par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 21 avril 1880, et substitué au règlement approuvé par arrêté du conseil du 10 juillet 1879.

J. O. COTE, G. C. P.

RÉPONSE

(59a)

A un ordre de la Chambre des communes du 5 janvier 1881;—pour un état donnant les noms de toutes les personnes qui ont importé du blé dans le but de le moudre en entrepôt, la quantité importée par chacune, la date de la déclaration en douane, et le port où elle a été faite; aussi, un état donnant la quantité de farine exportée par chacune des dites personnes et la date de l'exportation, depuis le 21 avril jusqu'au 1er décembre 1880; aussi, les dates de toutes les obligations données, et les dates auxquelles elles, ou aucune d'elles, ont été annulées; et de quelle manière ces obligations ont été annulées, si c'est par suite de l'exportation du blé ou de la farine, ou à raison de l'acquittement des droits.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat

Secrétariat d'Etat, 8 février 1881.

A. 1881

par de ta oblig	par chacune de toutes les obligations o	par chacune des difes personnes et la date de l'exportation, depuis le 21 avril jusqu'au ler décembre 1880; aussi, les dates de toutes les obligations données, et les dates auxquelles elles, ou aucune d'elles, out été annulées; et de quelle manière ces obligations ont été annulées, et si par suite de l'exportation du blé ou de la farine, ou à raison de l'acquisition des droits.	et les da par suit	tes auxq e de l'exj	uelles elle portation	ss, ou auci du blé ou	ne d'elle de la fari	s, ont été ne, ou à 1	annulées; et de aison de l'acquis	quelle manière ce tition des droits.
				д	PORT DE	BELLEVILLE.	LB.			
<u>ه</u> ،	Date de l'impo	-Nom de l'importateur	orté pour moulu en pôt.	Quantité	Quantité de blé exportée par chaque partie.	ortée par ie.	Date des obli-	Date	Annulée, soit par exportation ou	
ration.	tation.		Bléimp terte entre	Date.	En blé.	En farine.	gations données.	lation.	par paiement du droit,	Observations.
1,392	1880. 22 avril	H. Corby, jun	Boiss. 418		Boiss.		1880. 22 avril	1880. 17 sept	Brls. 1880. 1880. Droit pay6	WM. Webster, Percepteur.
				PORT	DE	CHATHAM,	ONT.			
1,912	3 mai 8 do	A. Campbell et Cie	1,000				3 mai			
		Total	2,000	•						J. G. PENNERATHER, Percepteur.
				PORT	DE	COLLINGWOOD	00D.			
153 2	21 juillet.	Geo. W. Strange	4,990	1			20 juillet.	***************************************	20 juillet Non annulée	GRO. WATBON, Percepteur.
				А	PORT DE GALT, ONT.	GALT, OF	TI,	The state of the s		
1,021 1,079 2	10 mai 21 do 26 do	Cherry Frères (Cambridge Mills)de	1,190	9 juillet	9 juillet.	289 489 106	9 juillet. 14 9 do - 14 9 do - 14	juille	uillet. Certificat d'export do var Pont Sus., N.Y., do Zpour GBret. de la	

					Déclarat, 198, droit payé le 2 sept. 1880, sur	136 boissecaux, et balance exportée en fa- rine le 14 janvier 1881.	Axporte 16 14 Jany. 1881.	99	do	op Op		THOS. BRYAN, Percenteur.	qui, avec les 136 boiss, de ble dont le droit affets mars donne le	or owner (a ful		Grande-Bretagne
	وق _	Stats-Unis.		Glasgow Ecosse.	<u>e</u>	rine le 14 janvier 1881.		·					boiss. de blé dont le d	nens données.	erica ani kalma spreppagagar mana amma a sa s	Exporté do
14 jany. Gertificats 14 jany. d'annula- 14 do tion non	jany 14 ju do 14 ju do 14	août 17 aoûs	sept 31 do	60 31 Go	1881.	nane O	99	es di noi	Sec. Sec. Sec. Sec. Sec. Sec. Sec. Sec.	3 60		}	qui, svec les 136	chinre des obliga	\$ * *	21 avril 30 juin 37 do 30 do 18 mai 18 mai 18 do 26 do
270 14 490 14	268 17 74 17 185 17			372 15 266 15					82 14		109		6,178 ce		GUELPH.	326 300 310 210 220 210
								***************************************							Port de guelph	mai do do do
14 jany	1880. 17 juin 17 do 17 de		15 sept	999	1881. 14 janv	14 do	: : 8.8.	: :	14 do	1880.	111	9000				3 mai 3et8 do 18 do 26 do
1,239	1,236 340 850	452		1,707	466	422		408	3,247		450 50 3 2,500	28,453				1,500 1,352 1,193
	Thomas Todd (Glen- morris Mills	J. Z. Detweiler (Dover Mills) Richd. Blain (Dickson	Mills) do	999	•p	go go	996	900	op	Gilchrist et Henne	(Stockwell Mills)	Ajoutez, total exporté en fazine, 14 jany. 1881	Total, farine exportée			Shirk et Snider
16 août 9 aov	11 mai 17 do 26 do	11 do	do juin.	14 do	2 sept	14 do	25 do 4 oct	12	22	24 août Gilchrist	25 do 7 sept	otal exporté	Total, far			3,110 21 avril Shirk e 3,213 27 do 3,455 10 mai J. Z. Do 3,456 18 do d
139	1,027 1,067 1,076 1,090	1,070	1,078	1,134 1,140 1,161	197	246 294	323	350 383	480	169	175 226	Ajoutez, te			Berli Guel	73 8 3,11(75 1 3,21; 825 3,451

			1											•						
		Observations.			do do	do do	qo	qo	đo	op	۵0 پَرَ	qo	do do	do	ф	do do	do do	Grande-Bretagne.	Montreal.	do.
	Annulée, soit par exportation ou	par paiement du droit.	And the second s	Exporté		•	•р	do	op op	-		do ob	op	Ī	ор	:		do do		qo
	Date	lation.	1880.	juin	15 do	15 do			24 do 24 do	do août	anough		19 do	do	6 sept	20 oct		Juillet22 juillet do29 do		29 do
Fin.	Date des obli-	gations données.	1880,	29 mai 12	do juin	do do	qo	ор ,	e Jiji	22 do	400	do		ф	qo	13 sept		12 juillet 22 do	-	(ze do
UELPH-	ortée par e.	En farine.	Brls,	232	261 266	96	192	263	435 421	249	139	376	167 337	7.	189	500	: :	102	al G	ŝ
PORT DE GUELPH-Fin.	Quantité de blé exportée par chaque partie.	En blé.	Boiss.																	*****
ď	Quantité ch	Date.	1880.	26 mai 12 juin	14et15 juin 15 do	15 do	30 do 30 30 juin.)	12 juill. }	op qo	22 do 22 juil. }	14 août J 14 do	£19	19 19et31 do	19et31 do 31 do)	6 sept.	6et14 oct.		22 Juill. — 29 do — 29	29 do)	août.
ŧ	orté pour moulu en pôt.	Blé imr etre entre	Boiss.	861	,	437	088	1,200 {	1,997	1,142	~	1,716	1,544	341	867 {	2,250		397 466.		282
	Nom de Pimportateur.			mai J. Z. Detweiler						•						Snider et Cie et Snider.	do do	do do do do		
				J. Z. Det		9 op -			g op				do do		ì	Wm. Shirk	op go	Dramma do	•	
	Date de Pim-	portation.	1880.	29 mai	•	ф ф	g e	3 6		op cr 20 do	5 août	do				0.3			6	on dz
	Numéro de la déclara-	tion.	Guelph.		3,595 31	3,664 10 $3,751 12$		_		338 20	450	503 9	585 16	500				343,22	96 917	
	Num In dé	\$	Berlin.	869	893	916	05.0	1 6	182	93	1117	128	148	158	189	251	267	389	Ø	2

422 sol yullies bramm freres							
1985 200	Grande-Bretagne. do do do do do do	ao Metiré de l'entrepôt de Montréal. do	Grande-Bretagne. do do do	00000000000000000000000000000000000000	00000000000000000000000000000000000000	ao do do Bal. de l'exp. de 280 boiss. Entreposé.	Droit payé, v. áéel. 415. Grande-Brétagne. THOMAS A. HEFFERNAN.
1976 1976		<i>:</i> :			• • • • •		rté.
1975 1975	Expor do do do do do		99999			::	
10 10 10 10 10 10 10 10					18 do 18 do 18 do 18 do 18 do 14,81janv.	14,781 do 14,15'81 do do do	ore ler nov 20 déc
10 10 10 10 10 10 10 10	D juiller a soft A déc Br sept Br do C do C do C do C do						0.00
Section Statement Section Se						98 298 11 430 1	186 250 12,703
Sept		:: <u>~</u> ~~					
Stramm frees Stra	5et 14 août 14 do 9 déc 6 sept. 6 et 10 do 10et 13 do 13et 18 do 18 sept.	18et23 do 23et25 do 5 oct.	5 do 5 do 5etll do 11etl9 do 19 do	30 do 30 do 15 déc. }	15 do 15 do 15 do 15 do 15 do 16 do 6,21 jany. 6,21 do	6,81 do 6,8,81 do 10,81 do	
with the branch of the control of th	819 610 610 910 910 855 855 855 855	943	387 814 2,250 1,224 800 882	1,283 2,523 400 855	1,214 1,214 1,000 826 803 400	450 1,366 2,256 900 860 3,134	940 853 900 65,512
with the branch of the control of th	freresthweiler						S. Snider nider et Cie
22	Bramm do do do J. Z. De de de de				ಶರ್ಶಕ ಕೆ ಕ		E. W. I Wm. Si Cherry T
22 45 45 45 45 45 45 45	unllet léc	op		octobre do nov do	do do do do	9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	sept octobre déc
28	229 30 J 51 5 8 94 1er 95 1er 98 4 75 6 30 7	61 15	77 20 86 21 92 22 93 22 00 24 06 29	01 28 (09 36 90 9 06 11		62 13 63 13 77 15 89 18 56 21 52 28	52 13 12 6 66 10
	22218 22218 242 242 888 888 888 888 888 888 888 88	282 96	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	171 1,6 179 1,6 115 1,7 131 1,8	563 1,8 584 1,9 614 2,0 617 2,0 635 2,1 638 2,1	645 2,2 646 2,2 660 2,2 672 2,2 682 2,2 707 2,3	269 9 381 1,3 634 2,1

Documents de la Session (No. 59.)

		Observations.		D. Dorr, Percepteur.		W. H. Кіттвом,	1	
	Anulée,	paiement de droit.	Sacs de 1880. 1880. Non annulée. 200lbs. ch. 29 nov. do			Exportédo do d		
	Date		Sacs de 1880. 1880. 6,750 11 août 1870. 29 nov 187 de 187 do 187 de 187 de 187 do 187 de 187 do 187 d			25 25	-	7 juin
H,	Date des obli-	gations données.	11 août 29 nov 1er déc 1er do		zi.	8 mai 17 do 21 do	_	27 avril 5 mai
GODERIC	ortée par e.	En farine.	Sacs de 2001bs, ch. 6,750	6,750	PORT D'HAMILTON.	Barils. 349 349 151 113 372 385	PORT DE LONDON.	714 500 590
PORT DE GODERICH,	Quantité de blé exportée par chaque partie.	En blé.	Boisseaux		PORT D'	18 msi	PORT DE	
	Quantite	Date.	1880.			18 mai 18 do 25 do		16 mai 21 do 28 do
	oortê pour moulu en jôg.	Blé imi Stre entre	Boisseaux. 87,540 18,000 13,980 15,335 15,335	149,841	;	1,598 1,211 1,702 4,511		4,474 2,243 4,256
	Nom de Vimportateur.	4	Ogilvies et Hutchisondodo do	Total	-	Plews et Snider do do		J. D. Saunley, London do do do
	Date de l'im-	ortation.	1880. 3 août Oq 25 octobre 17 nov 17 do 26 do			8 mai P] 17 do 21 do	-	27 avril J. 5 mai
	۰.	ration.	51 160 169 170 171	10		2,752 13,047 13,279		6,235 6,414 6,609

	S.		R. Rein, Percepteur.		(Farine exporter depuis dec. 1880; obligation ralable pour le reste. Nood, Percepteur.
ation à Glasgow, Beosse.		The Management of Management on Landau and Management of State of			L'obligation exis toujours.
9 juin 6 juillet 3 juillet 6 do 12 do 10 do 24 do 10 do 4 août 4 août 4 do 23 do 6 do 73 oct 6 do 73 oct 74 do 75 do	20 do	5 août do 10 do	[7 août 5 nov
9 juin 29 do 3 juille do 15 do 15 do 16 do 17 do 18 do 19 do 20 do 11 do 20 do 21 do 21 do 22 do 23 do 24 do 25 do 26 do 27 do 27 do 27 do 27 do 28 do 28 do 29 do 20 do 20 do 20 do 20 do 21 do 22 do 21 do 22 do 23 do 24 do 25 do 25 do 26 do 27 do 27 do 27 do 27 do 27 do 27 do 28 do	282 182 189 1 188	5 août	·	H.	
600 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00			14,176	PORTJ D'OSHAWA.	500
9 juin 0 do do do 6 juillet 8 do 6 juillet 7 sept 7 sept		16 déc		PORTJI	
9 juin 10 do	5 oct	15 déc		-	27 nov
	2,620 2,099 1,200 900 900 1,103 1,152 1,792 2,024	2,000 2,816 7,95 2,343	64,967		10,082 900
9 juin J. D. Saunley, London 23 juio do do do 12 do do do do 20 do do do do 4 août do do do 6 do do do do 6 do do do do 7 sept	do do do do do do do do do Sincombe, Stra	Frank E. Gibbs, Listowell do	Total		T. N. Gibbs do Total
	20 do 10 juillet 27 do 28 do 7 août 16 nov 11 mai 11 mai	5 août 3 do 10 do 18 do 6 sept	-		7 août 5 nov
7,137 1,498 206 206 338 372 469 651 711 711 868 1,365	1,658 6,181 179 179 540 724 724 3,661 6,826	688 688 641 777 777 1,348			

		Observations.	Exporté à Glasgow 2,022 boiss. en 500 brls.	2,025 do en 500 do	2,025 do en 2,025 do en 2,025 do en	2,025 do en 500 2,025 do en 500 2,025 do en 500 259 do en 500	boiss. s Hall, Percep	1	J. STRATTON,
icain.)	Annulée, soit par exportation ou	par paiement du droit.	Exporté à Glasgow	m op op	do do do à Leith	do à Glasgow. do do do do à Leith			Non annulé. do
du blé amér	Date	lation.		əį zism nədəb z	: stsofitte el èlunna	o 29[i&'L 9100#9		-	2 ao t
ı mêlê avec	1	gations données.	1880. 14 juillet	500 21 juillet	5 août		. •		2 ao t ler sept
PARIS (10 pour cent de blé canadien mêlé avec du blé américain.)	ortée par e.	En farine.	Brls.		500 500 500 500	500 500 500 500 500	4,500	PETERBORU',	
oour cent de	Quantité de blé importée par chaque partie.	En blé.	Boiss.					PORT DE PI	
ARIS (10 p	Quantité cl	Date.	1880. 16 juillet	24 juillet		13 do 14 do 19 do 23 do		PO	**************************************
PORT DE P.	porté pour moulu en dôt.	Blé imi erte ertre	Boiss. 1,600 422 365 2,012 1,350	863 1,282 3,712	4,850		16,456		413
. P0	Nom de l'importateur.		Whitlaw		0000	:::::	Total		Geo. C. Rogers
	Date de Pimpor-	tation.	P=(+ >	24 do 27 do 29 do	août do do	ရှိ ရှိစ			2 août ler sept
-	Numéro de la Date la décla- de l'impor- N	ration.	23 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		60 61 62 63				61

=		H. H. COLLIER, Percepteur.		Aucune de ces quantités délarées pour paiement de droits ou pour l'exportation. Gro. N. Matherson,		8 nov Export, de farine Tous les importateurs ont exporté plus de farine que n'en pou- 6 do do do tité de blé importée de do Non annulée le ler déc do do do
	10 12 août. Exporté. 10 12 août. do do do li sept. Exporté. 11 sept. Exporté. 12 août. do do lo li sept. Exporté. 12 août. Exporté. 13 août. Exporté. 15 août. Exporté. 16 août. Exporté.			***************************************		Export. de fa do do do
	3,294 13 mai 2 juin 3,774 21 do 12 août 2 août 4,320 6 do 11 sept 6 do 6 do 6 do 6 do 6 do 6 do 7 sept 14 sept 14 sept 14 sept 14 sept 16 sept				-	\ ,
ATHERINE	113 m 21 c 22 c 22 c 6 c 6 c 6 c 12 c 10 m	14,684	NÏA.	29 avril	TFORD.	120 28 déc
Port de sainte-catherine		14	Port de sarnía		PORT DE STRATFORD.	
PORT I	2 juin. 12 août. 11 sept. 11 do		1		POF	24 août
	15,180 17,300 16,157 15,060 19,060 19,060 19,868 19,868 19,868 19,860	170,407		2,333 800 800 2,063 1,215 13,506	-	1,179 1,679 463 2,050 933 2,078 4,500 4,495 3,813
	James Sylves James d d d d d Sylves	Total		James King		Geo. Malcolm
-	13 mai 21 do 2 acút 2 do 6 do 6 do 12 sept 14 oct		-	29 avril 12 jull 12 do 10 août 26 oct 11 déc		30 juillet. 14 août 16 do 16 août 17 do 17 do 18 do 15 oct
	2,021 2,261 239 240 280 281 281 282 283 283 283 1,284 1,285			2,754 101 102 102 396 1,300 1,733		196 206 273 247 247 247 247 247 807 609

Brar donnant les noms de toutes les personnes qui ont importé du blé dans le but de le moudre en entrepôt, etc., etc.-Suite.

Numéro de la décla-	e Date	Nom de Pimportateur.	orté pour moulu en pôt.	Quantit	Quantité de blé exportée par chaque partie.	portée par ie.	Date des obli-	Date		0.14-2-2-4
ration.	tation.		Blé imi ente entre	Date.	En blé.	En farine.	gations données.	l lation.	par paiement du droit.	,
	1879.		Boiss.	1880.	Boiss.	Brls.	1879.	1880.		
4,448	4,448 21 août	W. J. Spink	3,000	3,000 21 juillet		280		21 juillet	21 août 21 juillet *580 barils de farine exportés. 529 bois.	0
17,558	3 dée	Spink et Howland	1,015						de blé ont p. le dr.	
		Total	4,015			280	3			JNO. DOUGLAS, inspect., Sous-percepteur.
* L atrepôt c	* Le certificat ôt des 2,471 bo	d'annulation produit et c isseaux; on allègue que	déposé à ce l'excédant	port indiq exporté es	ue une plus t sorti d'au	grande qui tres moulin	sntité de fa	rine export	ée que ne pouvait en	* Le certificat d'annulation produit et déposé à ce port indique une plus grande quantité de farine exportée que ne pouvait en produire la mouture en entrepôt des 2,471 boisseaux; on allègue que l'excédant exporté est sorti d'autres moulins.
				FOI	FURT DE WOODSTOCK, ONT.	OUSTOCK	, ONT.		-	
17 64 238 456	17 10 juillet 64 30 do 238 8 sept 456 29 nov	Forrest et Halldo do do do	10 4,835 9,40	10 oct ler nov 29 do	10 oct		10 juillet 10 30 do 10 8 sept 1 29 nov 29	10 oct 10 do 1er nov 29 do	300 10 juillet 10 oct Exporté	3,328 boiss. Non encore annulée.
		Total	6,651			725				W. H. VANINGEN, Percepteur,
					PORT DE	PORT DE MONTRÉAL.	ij			
573	573 18 août	J. McDougail	6,012	24 sept	24 sept. 28 do 21 do 21	104 458 613 136	27.82	sept 24 oct do Voir note. do 27 oct	Exporte do do do	Par le Valetta. Lac Champlain. Lac Nepigon.

	•	gux.	5,971 3,001 1,772	10,744			
Polynesian. Vanguard. Commodore. Vanguard. Lac Champlain. Toronto.	Ontable. Commodore. Ontario. do Lac Champlain. Somerly.	188	.1	-	rian.	Аугева	
Polynesian. Vanguard. Commodore. Vanguard. Lac Champl Toronto. Commodore.	Chuarie. Commod Ontario. do Lac Cha Somerly.	Ottawa. Toronto. Ottawa. do	trepôtdo do		le Moravi Brooklyn. Texas. Effective. Cybele.	Buenos A. Belsize. Valetta. Francis.	Valetta. Francis. Belsize. St. Luce. Valetta. Grecian.
		Ottawa, Toronto Ottawa, Ottawa, do do	trepô d		Oir note. Exporté	H V Be	G V K B F G
			-	-[<u> </u>	
				# 8 8 4 IC			
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		Bois. 9,868 32,389 10,744 53,001	orté.	• • • •	
					E G G G G	9999	
Voir note 27 do 27 do Voir note do 27 nov	oct27 nov do do do do do ept do nov do do				note	do do do	1 do 21 do Voir note. 31 août ler oct
	Voir no do do do do do				>	21	1 do 21 do Voir note. 31 août 1er oct
do d	oct do do sept	ao oet do			juin do do	: :::::::::::::::::::::::::::::::::::::	000000
	ca ·	23.55					222428
25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 2	436 602 342 313	100 100 125	7,067	ATIO	200 286 1,000 1,040	1115 115 115 115	2,000 2,000 2,000
				LLOT			
	9,868		9,868	Bié exporté			
				e [8]	::::::::::::::::::::::::::::::::::::::	: : <u>;</u> : :	
A 4		233 233 233 233 233 233 233 233 233 233	6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	ris. ég ipôt	•—•	2 2 80 2 40 3 40 40	2.1
			<u> </u>	067 b entre		525	
4,500 2,000 4,300	2,000 2,758 3,000 11,215	3,742 8,544 9,001	1,772	Blé exporté. Farine exportée, 7,06' Balance restant en en Entr	18,081	iò	18,479
				porté. expo se rest			
			•	Blé ex Farinc Balan	t Fils		
Douge do do	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	0 0 0 0 0 0 0	့		e pįno	do	do
J. McDougall do do	0.0.0				Ira Gould et Fils		
			:			llet	:
995 20 sept 996 20 do 090 28 do	29 do do 29 do do 29 do do 29 do 20 do 29 do 20 do 29 do 20		25 do		3,333 3 juin	30 juillet	30 40
995 20 8 996 20 1,090 28 1,169 29	1,112		018,		333	319	320

		30iss. 1,550 1,550	
mers	on.	do Boiss. Restant en entrepôt 1,556 1,550	
divers steam do Canadian. Québec. Nestorian. Strathairley. Effective. do do do do Assertanistres. Assertanistres.	westorian. Grecian. Nestorian. Nestorian. Ottawa. Lakwanitoban. Poronto. Toronto. Lake Nepigon. Lake Nepigon. Lake Nepigon. Jutawa.	ntre	le Cybelle, Strathairley, Brl King. Ao Etrathairley, Montréal. Colina. Mississippi.
divers ste do Canadian Québec. Nestorian do Strathairl do do do do Strathairl	Nestorian, Grecian, Nestorian, Manitoban, Ottawa, Manitoban, Toronto, Lake Nepig Toronto, Lake Nepig Dominion, Ottawa,	do	le Cybelle Strathairle Erl King. do Strathairle Montréal. Colina. do
Ca Con Str. Str. Str. Str. Str. Str. Str. Str.	ODE TO THE OBSET OF THE OBSET O	stan	Str Erle Kril Mo Ool
<u>g</u>			P. B.
		boise.	
		7,259 boiss 3,518 ". 1,550 ". 2,327 ".	
	* : : : : : : : : : : :	37 1123 102	
x x y y y y y y y y y y y y y y y y y y	999999999999999999999999999999999999999	op	Exporté
<u>題</u> 			<u> </u>
ir not do do do do do do do	දෙර දෙර දෙර දෙර දෙර දෙර දෙර දෙර දෙර දෙර දෙර		juillet do do do do do do do do
Λo		RÉCAPITULATION. RÉCAPITULATION. RÉCAPITULATION.	222222222
Septdooddooddooddoodddo			juin 27 do 27
20000000000000000000000000000000000000		ğ	
25 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		N N	22277772
974 255 32 32 3445 1,600	250 250 21 250 658 658 662 121 374 899 137 72 72 72 72 72 73	26,950 ATIO	714 498 1,543 1,021 1,63 767 232
29 (28) (28) (29) (29) (29) (29) (29) (29) (29) (29		gr	
		### 64.950 617 7.00	3,860
21,850		37,259 RÉCAPI	3,860
ept		 	uin 3,860 do do d
	200000000000000000000000000000000000000		ugi do do do do do do do do do do do do do
211239 8888888110	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	- 6ga	22 22 23 24 24
21,850 11,000 5,550 14,442 4,736	3,801 243 2,673 5,834 4,666 1,274 1,274	rills,	·
21, 11, 11, 14, 4,	8, 4, 1, 2, 3, 4, 1, 2	162,327 50 baril	9,414
			<u></u> : :
13.		rté portée, 26 in entrepô Batr	.t .C
et fi		orté.	vie
do do do do	40 40 40 40	Total expo	Ogil do do
ත <u>ි</u>		Blé Far Ball	×
23 do Ira Gould et fils 23 do do			mai A. W. Ogilvie et Cie juin do
do	25 do 19 nov 19 do 19 do 24 do 25 do		aai ¹¹ in 10
	25 27 19 19 19 25 25		28 m 15 ju
1,048 1,049 1,082 1,083	1,512 1,590 1,957 1,958 1,959 1,993 2,009		3,143 28 mai 3,532 15 juin 3 CO1 21 40
ਜ਼ਜ਼ਜ਼ੋਂ ਜ਼ੱਜ			ത്ത്ത
59a—2	1	7	12 m

Brar donnant les noms de toutes les personnes qui ont importé du blé dans le but de le moudre en entrepôt, etc.—Suife.

44 Victoria.

																_				==			<u> </u>		=
		Observations,		Par le Mississippi. Orchis	do	Lombard.	do Orchis.	Grecian.	Indus.	Montréal.	Colina.	Mississippi.	go	Ligne Donaldson.	Waldensian.	Ocean King.	Grecian.	do	Buenos Ayrean	Trust.	Quebec	Venice.	Bateau.	Bessie.	
	Annulée, soit par exportation ou par paiement du droit.			27 do do Orchis	do	op	do ob	do	do do	do	op op		do		op	op	op	-		do Prov. de bord	do Prov de hord		•	ор	
	Date	lation.	1880.	27 juillet.	ફ		op 91	27 do		19 do		13	19	19	<u> </u>	op 61			op 61	2	Voir note.		11 oct	do 4 janvier.	
-Suite.	Date des obli-	gations données.	1880.	2,8		· 00 c	10 do	12 do	29 do	29 do	1 4 août.	g	2 10	-		14 do	14	7,	Ξ.	6 sept	11 do	11 do	12 do	30 12 do	
ONTREAL	portée par	En farine.	B:13.	623			<u>.</u>			1,020			350			1,008			⊼ 	9 25 8			210		
PORT DE MONTREAL-Suite.	Quantité de blé exportée par chaque partie.	En blé.	Boiss.	1,643				7,257	į									-	-			do ob	• ф	do	
PC	Quantité	Date.	1880.	24 juin	28 do	8 do	3 'O '	do	ည်	30 do	août.		2 g		: 000 2.7.				do 61	o sept	11 do	11 do	12 do	112 do	
	ree pour moulu en 1ôq	qmi əld 1. 91 19 1. 91 119	Boiss.	4,500		15,975		2.732		15.874					1,025									.1	
	Nom de l'importateur.			A. W. Ogilvje et Cie.		op		, Q		op op				•	ep Op		-								
	Numéro de Date	tation.	1880.	23 juin		23 do	_	12 juillet		12 do	-				op 61					•					
	Numéro de	ration.		3,623		3,624	18	134		135				,	197										

	•		•			•		
Marie, Warielench Dominion, do	Ocean King. do Severn. Hexham.	Brooklyn. do Waldensian. Ontario. Dominio.	Hexham. Dominion. Hexham. Hexham. Ocean King. do	Restant en entrep 16,508 Par Ottawa. Nestorian. Scotland. Pera.	n. et	do Restanten entrep. 7,193 do Par Thanes.	73,094	
Exportésde bord do prov. de bord do						Restant en er Par Thames.		27,453 boisseaux. 146,984 73,091 ‡ " 247,531
				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0				884 boi
1880 20 nov Voir note 19 oct Voir note Yoir note Yoir note Voir note.	:::: 66666	9999		00000000000000000000000000000000000000	00000000000000000000000000000000000000	do do do e		27,4 146,9 73,0
1111			TITIT		1111	:: ;		
au	2825 2825 2825 2825 2825 2825 2825 2825		1 do 0 do	: -	2 do 0	op 60		
1100 11			211 11 837 11 809 11 740 20 510 12		414 15 694 22 326 22 922 29	127 30 98 29	32,069	RÉCAPITULATION, 27,468 Fraine exporté
							27,453	RÉCAPITULATION,
sept do oct.	22 23 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	8888	21 do	30 oct 30 do 10 nov 15 do	9999	30 do		brls., égal Total
18,254		11,847			5,080 {	450 49,390	247,531	rtée, 32,069 ntrepôt
rie et Cie			::::::		: :	I. I		é exporté uine expoi lance en e
do'A. W. Ogilvie et Cie		op qo	00 00 00 00 00 00 00	qo	do do	op .	Total	B
		sept	do d	op	22 do	op		
328 30		853 9	972 17 1,012 21 1,013 21 1,267 7 1,308 11 1,368 14	1,578 26	1,837 10	1,994 24		•

19

Erar donnant les noms de toutes les personnes qui ont importé du blé dans le but de le moudre en entrepôt, etc., etc.—Suite.

					
	Observations			Par Valetta. Bugenia. Midred. St. Luce. Howick.	Jno. Lewis, Percepteur
Fin.	Annulée, soit par exportation ou	par paiement du droit.		b août Yoir noto. Exportés	
	Date Date des obli-	lation.	1880.	Voir note. do ler oct 22 sept	
	Date des obli-	gations données.	1880.	5 août 6 do 11 do 13 do 8 sept	,,
PORT DE MONTRÉAL-Fin.	oortée par e.	En blé. En farine.	Brls.	50 500 600 11 479 139 8	1,668
RT DE MC	Quantité de blé exportée par chaque partie.	Bu blé.	Boiss.	août	74,580
PO	Quantite	Date.	1880.	5 août 6 do 11 do 13 do 8 sept	76,646 egal à 74,580
	uə ninom	ımi əld əriə ərinə	Boiss.	76,46	1
-	Numéro de Date Date			392 4 août Magor frère et Cie	TotalGrand total
	Date de l'impor-	tation.	1880.	4 août	
	Numéro de la décla-	ration.		392	•

Norm.-Obligations annulées sur la preuve de l'exportation du blé ou de son produit. Voir règlements établis par arrêtés du conseil, 22 avril 1880.

Erar donnant les noms de toutes les personnes qui ont importé du blé dans le but de le moudre en entrepôt, etc.—Suite.

		t du Observations.	1007) (A Management of managem	-				J. W. Dunsdomb. Percepteur.			,	La istiae.	Brls.	64,5 8 1 68,884	133,466
	Annulée, soit par	par paiemen droit.	The second section of the second section		:					٠,	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Boiss. Br	74,580 68	74,580 138
	Date	de l'annu- lation.							-		En entrenôt			571,994 513,607	1,085,601
	Date des obli-	gations données.	1880.	14 août	ler oct	25 do		le nov			. E				·
РОКТ ВЕ QUÉBEC.	oortée par e.	En farine.	Brls.	300				1,130	-	RÉCAPITULATION.					Total
PORT D	Quantité de blé exportée par chaque partie	En blé.	Boiss.	14 soût 25 sept	Z nov					RÉCAPI					
	Quantit	Date.	1880.	14 août 25 sept	Z nov			-,							al
	orté pour moulu en pôt.	Bléimi Bléire Etre Entre	Boiss.	18,172	3,985	4,000 929 8,010	_	43,102	insport.						Tot
-	Date de l'impor- Nom de l'importateur.			14 aoûtJ. B. Renaud et Cie	do	000 000		Total	*Venu de Montréal par déclaration de transport.			The second secon	Province d'Ontario	do de Québec.	
	Date de l'impor-	tation.	1880.		ler oct	25 do	26 do	-	de Montréa						
59 a-	C Numéro de ta déclara.	tion.		*1,603	*3,428	4,342 *4,391	*4,393		*Venu		-				

RÉPONSE

(60)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880;

—Demandant copie de la correspondance et autres documents sur lesquels a été basée la commission émise dans le cas de M. E. V. Bodwell, alors surintendant du canal Welland; de la commission et de toutes instructions y relatives; de toutes correspondances et documents touchant la nomination d'un conseil de la commission; du rapport et de la preuve; de toute correspondance à ce sujet; de tous arrêtés du conseil ou de toute autre mesure prise par le gouvernement dans cette affaire; avec un état détaillé des dépenses s'y rapportant, y compris la somme payée à M. Bodwell ou à son conseil; aussi, copie de tous documents se rattachant au transfert de M. Bodwell dans la Colombie anglaise, et un état donnant le salaire et les indemnités attachés à chaque emploi, et toute indemnité payée pour frais de route ou autres dépenses incidentes.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat, 1er février 1881. JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

RAPPORT

CORRESPONDANCE

RELATIVE À

HALIFAX COMME PORT D'HIVER

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1881

RAPPORT

(61)

Présenté en réponse à une Ordonnance de la Chambre des Communes en date du 20 décembre 1880, pour la production de toute la corres pondance, consistant soit en lettres soit en télégrammes, échangée entre le département des chemins de fer et canaux ou ses officiers, et les propriétaires de paquebots ou leurs agents et autres, relativement au prix de transport du grain en Angleterre, vid Halifax, ou relativement à la question du transport du grain et des autres denrées sur le chemin de fer Intercolonial ou sur des navires à vapeur ou autres entre le port d'Halifax et la Grande-Bretagne.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR.

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, Ottawa, 28 janvier 1881.

> CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ECOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK, BUREAU DU SURINTENDANT GÉNÉRAL, HALIFAX, N.-E., 28 août 1869.

Monsieur,-J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport soumis par M. l'ingénieur Alex. MacNab, sur les travaux nécessaires au terminus à Halifax. Ce rapport est accompagné des estimations et des plans fournis conformément à votre lettre portant le numéro 491 et la date du 15 février dernier et adressée à M. A. Longley.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

L. CARVELL.

A M. F. BRAUN, Secrétaire des travaux publics, Ottawa.

> CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ECOSSE, Bureau de l'ingénieur, Halifax, 24 juillet 1869.

Monsieur,—J'ai l'honneur de dire que le 25 février dernier, il m'a été adressé une lettre par M. Avard Longley, alors commissaire des chemins de fer du gouvernement de cette province, contenant copie d'une minute de la commission du chemin de fer Intercolonial, et copie d'une lettre reçue par lui du secrétaire du département des travaux publics. "signalant l'insuffisance des bâtiments et des dépendances du terminus à Richmond, ainsi que l'absence des ateliers convenables, etc., nécessaires aux besoins actuels du chemin et à ceux que l'avenir ne saurait manquer de créer en plus grands nombres."

La lettre du secrétaire mentionnée ci-dessus me chargeait de faire les plans et mesurages nécessaires et de faire rapport sur le coût des travaux et le coût probable du terrain à acquérir.

61 - 1

En jetant un coup-d'œil sur le plan n° 1, qui accompagne le présent rapport, on verra que la ville d'Halifax est située sur une péninsule, et fait face à l'est sur le spacieux port qui répond si bien aux besoins de la navigation et dont la réputation

est si universellement établie.

On peut dire que l'entrée du port est à environ six milles et demi au sud de la ville. A ce point la largeur n'est pas moindre de quatre milles et demi. Il s'étend de là dans la direction du nord-ouest sur neuf milles et un tiers, diminuant graduellement en largeur jusqu'aux Narrows, où la distance entre les rives est de moins d'un demimille. A cet endroit le fort s'élargit tout-à-ccup et forme une magnifique nappe d'eau appelée Bedford Bassin. Au fond se trouve la station du chemin de fer de Bedford.

La largeur moyenne de ce bassin est de deux milles, et sa longueur à partir des Narrows, est de quatre milles en ligne directe, tandis que par le chemin de fer qui

longe la rive de l'ouest, la distance est de sept milles.

Le terminus actuel fait face au port, un peu au sud des Narrows, et est à deux milles du palais de la législature provinciale et du nouvel édifice provincial où seront éventuellement réunis les principaux bureaux du gouvernement fédéral à Halifax.

Ces édifices sont dans le voisinage immédiat des différentes banques, et peuvent

être considérés comme au centre des affaires.

Les inconvénients qui résultaient constamment de la distance entre la station extrême et Halifax, engagèrent le gouvernement en 1860 à ordonner une exploration destinée à déterminer s'il serait possible de prolonger le chemin jusque dans l'intérieur de la ville, et à établir quel serait le coût de l'entreprise. Cette exploration fit conduite par M. Alexander Light, qui fit son rapport dans le cours de février 1861, et recommanda l'adoption du tracé désigné par une ligue rouge dans le plan

soumis avec le rapport.

Cette ligne devait consister en une voie simple, et suivant les termes mêmes du rapport, être la continuation de la voie actuelle, à partir du terminus à Richmond, longeant le bord du bassin Bedford sur environ un quart de mille, puis faisant un détour de droite et de gauche d'au moins 1250 pieds de rayon, et se prolongeant de là en droite ligne sur un quart de mille, passant à l'ouest de la poudrière, jusqu'à l'intersection de la rue Water, et delà le long de cette rue jusqu'à la halle du côté sud de la rue George (à l'exception d'une légère déviation au coin du terrain de l'artillerie).

La halle dont il s'agit est un édifice en brique d'une certaine grandeur, faisant face à la rue George, à la rue Lower Water, ainsi qu'à Bedford-Row, et est vis-à-vis du nouvel édifice provincial. M. Light proposait qu'elle fût achetée et convertie en

gare à voyageurs.

Le plus que ce prolongement de la ligne pouvait coûter, suivant l'estimation, était \$100,000; mais cette estimation ne tenait aucun compte des fortes sommes qu'il eût fallu payer pour traverser sur 3,500 pieds de longueur, les propriétés des départe-

ments de la guerre et de la marine ainsi que des particuliers.

Pour donner une idée de cette dépense, je dirai que le conseil-de-ville d'Halifax a dernièrement fait évaluer certaines propriétés qu'il eût fallu acheter pour le prolongement de la rue Lockman, et que cette évaluation a porté à \$54,000 quelques 1,600 pieds de longueur de terrain, sur lesquels étaient élevés quelques bâtiments, la plupart en bois et très vieux.

Laissant de côté la question des frais, je ne suis pas très sûr que si les autorités impériales croyaient contraire à leurs intérêts de permettre le passage d'un chemin de fer à travers leur propriété, elles n'auraient pas le droit de refuser leur consente-

ment.

Le gouvernement n'ayant pas donné suite à ce rapport, une compagnie obtint une chartre de la législature provinciale, en date du 29 avril 1863, après s'être formée avec un capital de \$250,000 divisé en actions de \$100 chacune, pour la construction d'un tramway, autorisé à transporter les voyageurs et les marchandises de la gare de Richmond à Freshwater, c'est-à-dire d'une extrémité de la ville à l'autre, et sur toutes les rues que le conseil-de-ville pourrait déterminer par la suite.

En vertu de ces pouvoirs, cette compagnie bâtit une voie d'environ neuf milles de longueur, y compris une double voie d'environ trois milles entre la gare de Richmond et Freshwater, occupant sur une longueur d'un mille et quart la même rue (Water) que recommandait M. Light pour le prolongement projeté du chemin de ter provincial, c'est-à-dire, depuis l'hôpital jusqu'à la halle.

Au mois de juin 1866 le tramway fut ouvert à la circulation du public, et à l'exception de quelques semaines d'hiver, que les traîneaux sont employés, les chars ont depuis lors fait leur service quotidien, passant à un point donné tous les quinze

minutes dans chaque direction.

La largeur de la voie est de quatre pieds huit pouces et demi, et les rails, qui reposent sur des pièces longitudinales supportées par des traverses placées de trois pieds en trois pieds pèsent vingt-quatre livres par verge de longueur.

La compagnie a ce mois- i modifié son tableau des heures de départ et d'arrivée

ainsi que son taraif, afin de satisfaire davantage le public.

Les chars partent du bureau de la compagnie, à Richmond, à 8.10 a.m. et de Freshwater à 8.40 a.m. et continuent leurs courses dans chaque direction à sept minutes et demie d'intervalles jusqu'à 8.30 et 9. p.m. respectivement, et après cela à intervalles de dix minutes, le dernier char quittant Richmond à 10.30 p.m. et Freshwater à 11 p.m. Les chars font aussi correspondance au terminus à l'arrivée et au départ des différents convois du chemin de fer provincial.

Places d'adultes, payées en monnaie, sept cents et demi; places d'enfants, quatre cents; payées en billets, sur la ligne provinciale, six cents et quart, ou seize pour une piastre, et sur la ligne de Spring-Garden, cinq cents ou vingt pour une piastre.

Comme la commission ci-dessus mentionnée n'a soumis aucun plan défini pour être adopté par le gouvernement, j'ai cru à propos de donner les renseignements ci-dessus sur la construction et le service de ce tramway, afin que le département soit à même de juger jusqu'à quel point cette entreprise pourrait nuire au prolongement du chemin de fer provincial jusque dans l'intérieur de la ville, ou jusqu'à quel point elle pourrait être utilisée en connexion avec les arrangements actuels du chemin de fer. Il ne peut certainements pas y avoir de difficulté légale s'opposant au prolongement de ce dernier, vu que les droits du tramway ne s'étendent qu'à l'exclusion de tramways rivaux; néanmoins si cette nouvelle voie ferrée était construite, il n'est pas très sûr que la compagnie ne serait pas fondée en équité à réclamer qu'on l'indemmise, soit en achetant son tramway ou autrement, des dommages sérieux qu'elle ne saurait manquer d'éprouver.

Il a déjà été dit plus haut que le capital de la compagnie lorsqu'elle fut constituée par la législature était de \$250,000, mais il faut aussi dire que les frais de construction

et d'équipement du tramway ne se sont pas élevés au quart de cette somme.

Il faut admettre qu'il se présente plusieurs questions à résoudre dans le choix de l'endroit le plus propre pour le terminus de l'Intercolonial, de même que dans les décisions à prendre relativement aux édifices et aux différents travaux de garage

nécessaires au service d'un chemin de cette importance.

Je me suis sérieusement occupé de ces questions depuis qu'on m'a référé la chose, et j'en suis arrivé à la conclusion que le plan qui serait le plus avantageux pour le département et pour le public en général, consisterait dans le prolongement de la ligne principale le long du port sur une longueur de 1,900 pieds jusqu'à la propriété de Kage (bornée au nord, au sud et à l'ouest par les rues Hanover, Young et Victoria, et à l'est par le port) et dans le remaniement et l'amélioration du terminus actuel de Richmond.

Il faut non-seulement considérer en ceci les besoins actuels du public, mais encore ceux de l'avenir, qui seront bientôt considérables dans un endroit aussi important, qui ne peut manquer de devenir avant longtemps le terminus maritime du chemin de fer Intercolonial, et je donne ci-après quelques-unes des raisons qui m'ont fait arriver à la conclusion que je viens d'énoncer.

La ville s'étend rapidement vers le nord et dans le voisinage de Richmond.
 On a déjà dépensé de fortes sommes dans l'érection d'édifices et dans des travaux d'excavation pour les besoins du chemin de fer à la station de Richmond.

3. Comme il faut pourvoir à la commodité du chargement et du déchargement des voiliers ou des bateaux à vapeur faisant correspondance, et comme il faudra, lorsque l'Intercolonial sera terminé, un grand nombre de voies d'évitement et de garage, et de grands dépôts à marchandises pour le service du chemin, l'emplacement du terminus actuel est le plus propre qu'on puisse choisir.

4. Les frais du prolongement du chemin de fer dans l'intérieur de la ville pour l'avantage des voyageurs, seraient très grands, et ce prolongement ne diminuerait pas considérablement les dépenses nécessaires à Richmond pour le réarrangement et l'amélioration des dépendances du terminus.

5. Le prolongement de la rue Lockman, qui est en voie de se faire, va raccourcir le temps de la course à la gare, la rue Water étant étroite et souvent encombrée.

6. Il n'en coûtera pas plus à la majorité des voyageurs pour atteindre la gare projetée qu'il ne lui en coûterait si le chemin était prolongé jusque dans l'intérieur de la ville; le prix de la course en tramway étant de sept cents et demi, et en fiacre,

de vingt-cinq cents, ne serait probablement pas réduit.

Il a fallu un temps assez considérable pour faire les explorations, ainsi que les plans et les estimations qui accompagnent le présent rapport; mais ces travaux étaient nécessaires pour fournir les renseignements voulus par la lettre du secrétaire des travaux publics, et pour déterminer exactement la nature et l'étendue des différents ouvrages à faire pour mettre à exécution le projet soumis aujourd'hui au gouvernement.

Ci-suit la liste des plans dont il est question ci-dessus.

N° 1. Plan général de la ville et des faubourgs d'Halifax, de la ville de Darmouth et du terminus du chemin de fer provincial; le prolongement de ce chemin y est indiqué en rouge.

N° 2. Plan des édifices et des changements de voies actuels à Richmond.

N° 3. Plan du prolongement projeté de la ligne principale, du réarrangement et de l'amélioration proposés du terminus actuel, ainsi que du terrain dont il est suggéré de faire l'acquisition.

Nº 4. Plan, élévation et section de la gare à voyageurs qu'il est proposé de

construire en bois.

Nº 5. Plan, élévation et section des ateliers proposés pour la construction des chars, en bois.

Nº 6. Plan, élévation et section des hangars en marchandises proposés, à être construits en bois.

N° 7. Plan, élévation et section des hangars à charbon proposés, à être construits en bois.

N° 8. Plan, élévation et section du magasin proposé, à être construit en brique. N° 9. Plan, élévation et section de l'addition proposée aux ateliers pour les

machines, en brique.

Le surintendant des locomotives, m'informe que l'espace qui se trouve entre la remise et l'atelier des machines devrait être occupé par un bâtiment en brique où pour-raient se fabriquer les chaudières, etc. Il me dit de plus qu'il faudra pour environ \$6,000 de machines pour les ateliers proposés pour la construction des chars, et

\$4,600 pour l'addition aux ateliers pour les machines.

En sus de ces constructions, un quai de 750 pieds de longueur et de 50 pieds de largeur devrait être construit en caissons, surmontés d'une superstructure en chevalets pour la commodité de l'embarquement de la houille apportée des houillères de New-Glasgow par le chemin de fer; une addition de 175 pieds au quai actuel devrait aussi être bâtie, ainsi qu'une série de caissons en face du côté ouest du quai, et un quai reposant sur pilotis vis-à-vis la nouvelle gare à voyageurs.

Ces quais, avec celui qui existe déjà, présenteront aux navires une longueur de

4,700 pieds.

Le plan proposé place à un endroit des plus désirables la gare des voyageurs, qui se trouverait ainsi rapprochée d'un demi-mille de la ville. Plus tard un bateau à vapeur pourrait faire le trajet entre la ville et la gare, s'il était nécessaire, pour le transport des voyageurs et d'une certaine classe de marchandises, vû qu'il serait facile de pousser jusqu'au quai une voie de chargement et de déchargement.

L'arrangement actuel des voies à Richmond est des plus mauvais, tout le système

se trouvant en courbe excentrique de faible rayon.

Les voies de garage sont peu nombreuses et insuffisantes pour les besoins actuels du service; il serait par conséquent impossible d'accomplir beaucoup à cette station, où les marchandises doivent cependant principalement converger (même si la voie principale est prolongée jusque dans la ville), sans de nouveaux édifices et sans un nouvel arrangement des voies en même temps que de plus grandes facilités générales pour le service.

On verra par le plan n° 3 qu'il est suggéré que l'on achète toute la propriété située entre le chemin Campbell et les ateliers du chemin de fer. A l'heure qu'il est

cette propriété, y compris les bâtiments, peut valoir \$20,000.

S'il était décidé de fixer le terminus du chemin de fer Intercolonial à Richmond, je suis d'avis que cette propriété, ainsi que les autres colorées en vert, devraient être acquises le plus tôt possible, car autrement leur valeur monterait considérablement en raison des travaux projetés.

La valeur de l'emplacement de la gare à voyageurs est portée à \$32,000. Je ne crois pas que l'on puisse l'acheter à moins, attendu qu'elle fait face à trois rues, et qu'elle borde le port sur une longueur de 800 pieds, ce qui constitue sa principale

valeur.

La superficie du terminus actuel est d'environ vingt et un acres, et celle du terrain dont l'acquisition est recommandée est de sept acres; en ajoutant à cette étendue la superficie du terrassement qui pourrait être fait selon le plan, on pourrait obtenir une étendue totale de trente-deux acres et demie pour le terminus projeté.

ESTIMATION.

Excavation comprenant l'enlèvement de la terre et du roc du mor ceau de terrain triangulaire en arrière de la remise aux locomo tives, ainsi que du terrain aboutissant au côté est du chemin Campbell, et le nivellement latéral pour la gare des voyageurs Voies d'évitement et de garage y compris les rails, les chaînes, les traverses, les carvelles et le sable pour dix milles de voie, le fer des voies de garage actuelles (2½milles) pouvant être	\$80,000
utilisé Edifices et travaux, y compris la gare des voyageurs, l'atelier pour la construction des chars, les hangars à marchandises et à houille, le magasin en brique, l'addition en brique à l'atelier aux machines, les machines et l'outillage nécessaire à ces ateliers, l'atelier aux chaudières et les quais	
Valeur actuelle du terrain colorié en vert sur le plan No 3	60,000 \$342,000
Frais imprévus	34,200

Comme le système du plan soumis est sur une échelle d'une certaine proportion, le soussigné suggère que l'emploi de la somme ci-dessus ne se fasse que dans le cours d'un certain nombre d'années, et que la pose des voies d'évitement et l'exécution des différents travaux se poursuivent selon que les circonstances les rendront nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

ALEX. MACNAB.

M. LEWIS CARVELL,

Surintendant général, chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ECOSSE, BUREAU DE L'INGÉNIEUR, HALIFAX, 27 juillet 1871.

Monsieur,—Conformément à votre lettre d'instructions en date du 1er février dernier (No 1,309, Sub. 964 et 959. Ren. 1,209), j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur les explorations récemment faites pour le prolongement projeté du chemin de fer provincial jusqu'à la Commune d'Halifax, et à partir de Windsor Junction jusqu'à un dépôt à proximité d'eau profonde sur le port d'Halifax du côté de Darmouth, en vue de choisir un endroit avantageux pour le terminus du chemin de fer Intercolonial à l'extrémité de l'est.

Les plans Nos 1, 2, 3 représentent le profile et le tracé de la ligne aboutissant à la Commune d'Halifax, et les plans 4 et 5, le profile et la route explorée de Darmouth. Le plan No 6 est celui d'un hangar à marchandise pour l'un ou l'autre des terminis

projetés.

La ligne en premier lieu mentionnée se détache du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à un endroit situé à quatorze cents pieds au nord de la "Maison-des-troismilles" sur le bassin Bedford, et à un mille et trois quarts au nord du terminus actuel à Richmond.

La ligne projetée se raccorde à la ligne actuelle à l'extrémité sud d'une tangente de huit cents pieds de longueur, et après avoir longé les hauteurs qui bordent le bassin en courbes variant de 1433 à 1273 pieds de rayon, traverse la route postale entre Halifax et Truro, et entre dans une vallée s'étendant à l'extrémité du North-West-Arm.

La hauteur moyenne de la commune d'Halifax est de 140 pieds au-dessus du niveau de la mer et environ 131 au-dessus du niveau des rails au point de raccordement projeté; mais même en suivant la route la plus avantageuse et la plus économique, il y aura à surmonter une différence de niveau de 169 pieds.

En quittant le chemin provincial avec une rampe de 55½ pieds par mille, la ligne passerait par une excavation considérable, et sur la propriété de James Stanford à 175 pieds de sa demeure, elle traverserait deux étangs ou réservoirs servant à sa

tannerie.

L'eau de ces étangs n'a pas plus de trois pieds, et si l'on peut en juger par les sondages qu'ou a faits, les terrassements nécessaires reposeraient sur un fond solide à une profondeur moyenne d'environ neuf pieds au-dessous du niveau de l'eau. Afin d'éviter les hauteurs qui se trouvent à l'est de la ligne, et pour obtenir une rampe d'au plus 1 en 94, ou 56½ par mille, la ligne décrit une courbe de 1,910 pieds de rayon et 1,877 pieds de longueur, et un tangente longue de 178 pieds la réunit à une autre courbe de même rayon et de 1,425 pieds de long mais inclinée dans une direction opposée.

Avec des tangentes additionnelles représentant une longueur de 1,996 pieds et des courbes d'un rayon moyen de 1,364 pieds ou de 4° 12′ de déflexion, et d'une longueur totale de 3,139 pieds, la ligne atteint un point adjacent à l'école industrielle, et

situé à 150 pieds au nord du chemin de Liverpool.

La voie suit de là une ligne parfaitement droite et parallèle à ce chemin sur une longueur de trois quarts de mille, et après avoir traversé le coin sud-ouest de la Commune d'Halifax en décrivant une courbe de 1,433 pieds de rayon et de 1,247 pieds de longueur, elle prend une tangente qui la mène finir dans l'enceinte triangulaire entourée par les rues Summer, Bell et Park, dans le voisinage immédiat du fort George et des Horticultural-Gardens.

La ligne a été tracée à 150 pieds du chemin de Liverpool, afin qu'elle puisse occuper la seconde rangée de lots, la première rangée pouvant être bâtie, et pour éviter de morceler à grands frais la propriété, qui dans toute la péninsule d'Halifax

est d'une valeur très élevée.

Une étendue d'environ vingt acres a été réservée sur le plan n° 2 pour la station. Le même plan fait aussi voir la position de la gare des voyageurs et de la gare aux marchandises, et le nombre des voies de garage, dont la longueur totale est portée à 11,400 pieds sur le plan, et pourra être augmentée quand le besoin s'en fera sentir.

Comme'il faudra fermer les cinq rues qui traversent le terrain choisi pour le

terminus, il est proposé d'ouvrir deux chemins pour la commodité du public.

Le système linéaire et celui des rampes se trouvent exposés dans les tableaux suivants :

Nombre.	Lignes.	Rayons des courbes en pieds.	Longueur en milles.
9 6 4 1	Tangentes	1,910 1,433 1,364 1,274	1.816 1.011 9.560 0.206 0.037
	Total		3.570

Courbure totale, 320 degrés.

Courbure moyenne, 90 degrés par mille.

	Loi	les.		
Rampes.	Niveau.	Montée vers Halifax.	Descente vers Halifax.	Total en milles.
De niveau	0.388		0:492	0·388 0·492
57-72 pieus par mitte 44 do do		0·284 0.378 1·308 0·720		0·284 0·378 1·308 0·720
Total milles	0.388	2.690	0.492	3.570

Les montées entre le chemin de la N.-E. et la Commune d'Halifax, équivalent à 150 pieds.

Les descentes do do do $18\frac{1}{2}$ do

On verra par ce qui précède que la longueur totale du prolongement projeté est de $3\frac{5}{100}$ milles, que la plus forte rampe est de $59\frac{7}{100}$ par mille et que la plus forte courbe est de 1274 pieds de rayon.

D'après les indications de la surface du sol, il est probable que les deux tiers des excavations seront dans le roc. Il y aura à bâtir quelques ponceaux et petits ponts en maçonnerie, mais ils ne coûteront pas cher.

Estimations.

Les estimations suivantes comprennent tous les travaux nécessaires à la construction de l'embranchement.

Frais imprévus, 10 pour cent	313,140 31,314
A cela il faut ajouter pour travaux d'amélioration néces- saires au service des marchandises à Richmond, y compris, excavation dans le roc, bâtiments, etc	
	163,140
traverse, sable et voie de garage	15,000
2º Superstructure, rails en fer et attaches, transport et distribution, aiguilles et croisements, pose de la voie,	
clôturage et ouverture de deux chemins	102,100

344,454

La somme de \$150,000 a été ajoutée à l'estimation de l'embranchement (\$163,140) pour le réarrangement et l'amélioration du terminus actuel à Richmond, nécessités par la quantité rapidement croissante des marchandises dirigées sur la mer, vu que les voies de garage actuelles sont tout à fait insuffisantes et trop mal disposées même pour les besoins actuels.

Le 24 juillet 1869, à la suite d'une demande faite par lettre (N° 491, sub. 959, ren. 795) adressée à M. Avard Longley, alors commissaire des chemins de fer de cette province, par le secrétaire du département des travaux publics, j'ai soumis un rapport accompagné de plans, relativement au terminus projeté du chemin de fer Intercolonial

Ce rapport suggérait qu'il serait à propos d'améliorer le terminus actuel du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à Richmond pour le service des marchandises, et de pousser la ligne principale le long du port jusqu'à la ligne nord de la propriété du gouvernement impérial, c'est-à-dire à un demi-mille plus près de la ville (étant supposé qu'il serait impossible de prolonger le chemin jusqu'à l'arsenal de la marine à cause de l'opposition des autorités navales et militaires); le coût des différents travaux se rattachant à cette entreprise, et du terrrain à acheter était porté à \$376,209.

Embranchement de Darmouth à Windsor-Junction.

Facilité d'accès, profondeur d'eau, étendue de quais et commodité de garage, tels sont certains points importants à considérer dans le choix d'un endroit pour le terminus maritime du chemin de fer Intercolonial.

Avec ces objets en vue, l'exploration de la rive du port d'Halifax, côté de Darmouth, fut commencé à l'endroit indiqué au plan n° 4; et après avoir examiné différents endroits on en est venu à la conclusion qu'aucun autre n'offre de meilleurs avantages et plus de facilités pour l'expédition économique et prompte des affaires qui doivent converger vers ce terminus.

La voie commence à la ligne nord de la propriété de l'asile des aliénés, et se dirige en ligne droite sur une longueur de 3,092 pieds, à une distance de la rive variant de 25 à 300 pieds; elle fait un détour vers l'est, et suivant une dépression naturelle du terrain en arrière de la ville, elle atteint le premier lac de Darmouth à une hauteur de 65 pieds au-dessus du niveau de la mer à une distance de 1,700 mille.

A partir de ce point, la direction générale de la ligne est nécessairement guidée par les rives des lacs qui s'étendent dans la direction du bassin de Minas sur la baie de Fundy, cette direction étant la plus directe et la plus favorable pour le raccordement voulu avec le chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à Windsor-Junction.

La charte de la compagnie du canal Shubénacadie a donné en 1862 droit à cette compagnie de passer par ces lacs leur canal projeté, et peu après ont été commencés les travaux de canalisation.

Ces travaux furent cependant interrompus à plusieurs reprises, et après avoir dépensé de fortes sommes en excavation, maçonnerie, etc., la compagnie abandonna fralement l'autorité avoir instillement l'autorité avoir de la compagnie abandonna fralement l'autorité avoir de la compagnie abandonna fralement l'autorité avoir de la compagnie abandonna fralement l'autorité avoir de la compagnie abandonna france de la compagnie abandonna de la compagnie aban

dépensé de fortes sommes en excavation, maçonnerie, etc., la compagnie abandonna finalement l'entreprise comme inutile.

Le lac Charles qui est à 92 pieds au-dessus du niveau de la mer, forme le point

Le lac Charles qui est à 92 pieds au-dessus du niveau de la mer, forme le point culminant de cette chaîne de lacs, et est joint au deuxième lac Darmouth au sud au moyen de deux écluses et d'une tranchée de 3 milles de longueur, et au nord séparé du lac William par un plan incliné de 800 pieds de longueur et dont la déclivité est de 31 pieds.

Comme les bords de ces lacs sont en certains endroits irréguliers, très élevés ou coupés par des criques de grande profondeur, les deux rives ont été soumises à une exploration soignée qui a résulté du choix du côté ouest du premier et du second lac Darmouth et du lac Charles; l'extrémité de ce dernier est à $6\frac{1}{2}$ milles du terminus projeté

La ligne traverse ensuite du côté est du lac William, à un endroit favorable près de Post Bello, à environ 2,000 pieds au sud du plan incliné dont il est question plus haut, et, suivant le cours général du chemin principal entre Darmouth, Truro, etc., le

long du rivage, elle atteint le village de Waverley à une distance de $3\frac{1}{2}$ milles du lac Charles.

Après avoir passé à travers ce village, comme l'indique le plan, la ligne traverse à l'extrémité sud du lac Thomas et en longe la rive ouest sur une longueur de 1,500 pieds. Elle quitte alors la chaîne des lacs, et faisant un détour vers le nord, monte vers Windsor Junction en deux efforts de 52.80 pieds de rampe par mille, séparés par un trajet de niveau de 1,500 pieds de longueur, et se raccorde au chemin de fer provincial à l'extrémité ouest de cette station à 130 pieds au-dessus du niveau de la mer, à une distance totale de $12\frac{0.9}{100}$ milles du terminus de Darmouth.

Le système linéaire et celui des rampes se trouvent exposés dans les tableaux suivants:

Nombre.		,	1	Lignes.		Rayons des courbes en pieds.	Longueur en milles.
1 6 1 13 5 2	Tangentes Courbes de do do do do do do	30' de 1° 39' 2° 2° 30' 3° 30' 3° 59'	déflexion do do do do do do	par 100 pi do do do do do do	eds	11,459 3,476 2,865 2,292 1,910 1,637 1,4°9	6·368 0·043 0 066 0 850 0·360 1·362 0·805
12	do	4° Tota	do	d o		1,433	12.090

Courbure totale, 980 degrés. Courbure moyenne, 81 degrés par mille.

	Lo	Total en		
Rampes.	Niveau.	Montée vers le port d'Halifax.	Descente vers le port d'Halifax.	milles.
Niveau 4·20 pieds par mille 7·92 do do 7·90 do do 8·40 do do 3·70 do do 90·90 do do 92·89 do do 3:30 do do	5-560	0·964 0·378 0·549 0 567	0°378 0 284 0°378 0°437 1°667 0°946	5·560 0·946 0·378 0·284 0·378 0·378 0·549 0·437 2·234 0·946
Total	5.560	2.440	4.090	12:090

Les montées entre Windsor-Junction et Dartmouth équivalent à 60 pieds. Les descentes do do 180 do En examimant ces tableaux en verra que les rampes et l'alignement seront trèsfavorables si Darmouth est choisi comme terminus maritime. On y aura en outre un spacieux débouché sur le port en même temps qu'autant de facilités de garage qu'il est possible d'en désirer.

Si cet embranchement se fait il faudra établir entre le terminus et quelque point central de la rive du port, du côté d'Halifax, un service de bateau à vapeur puissant et commode pour les besoins de l'important commerce du principal port de mer canadien sur l'Atlantique.

La propriété du gouvernement impérial, coloriée en vert sur le plan n° 4, et connue sous le nom de Quai de la Reine, est favorablement située pour cela, et avec quelques frais raisonnables pour édifices nécessaires, pourrait être rendue capable de répondre amplement aux besoins. On croit en outre qu'en prenant les mesures nécessaires, on pourrait en faire l'acquisition à un prix au-dessus de sa valeur, vû que les autorités désirent concentrer les différents établissements militaires dispersés actuellement par la ville.

On croit que l'excavation du roc ne dépasserait pas un sixième de l'excavation totale, et les tranchées qui ont été pratiquées en différents endroits entre Porto-Bello et Wawerley pour le chemin principal, indiquent que le sol est aussi favorable que possible.

Si les droits des intéressés à la propriété du canal Shubénacadie étaient achetés, on serait dispensé de construire trois ponts tournants, attendu que des ponceaux ordinaires seraient alors suffisants.

Ci-suit une estimation du coût de cet embranchement, à l'exclusion du prix des terrains à acheter.

1. Excavation dans la terre et dans le roc, maçonnerie de ponts et ponceaux, superstructure de ponts, travaux d'assèchement et clôturage, etc	
2. Voie permanente, y compris rails de fer et attaches, transport et distribution, posage de la voie, aiguilles et croisements, traverses et sable, et trois milles de voies d'évitement	116,100
3. Terminus, y compris les gares à voyageurs et à marchandises, la remise aux locomotives, le magasin, le terrassement dans le port d'Halifax, le coffrage et le dragage, le bateau passeur et les travaux se rattachant à son service	
Frais imprévus, 10 pour cent	\$678,300 67,830
Total	\$746,1±0

L'achèvement de l'Intercolonial, et la construction de l'embranchemet entre Bangor et Saint-Jean, mettra Halifax en communication directe avec l'ouest du Dominion et avec le système du chemin de fer des Etats-Unis. La question peut donc être considérée comme ayant une importance nationale, et re doit être soumise à aucune influence locale ou individuelle, attendu que dans sa décision sont également en jeu les intérêts des habitants de l'intérieur et ceux des résidents de l'est.

Windsor-Junction étant un point commun aux deux lignes, j'ai préparé le tableau comparatif suivant, permettant d'embrasser dans un seul coup d'œil les traits caractéristiques des deux routes, et pour la justesse de la comparaison, la partie du chemin

de fer provincial qui va de la "Maison-des-trois-milles" à Richmond, n'a pas été comprise dans ce tableau.

	Windsor- Junction à la Commune d'Halifax.	Windsor- Junction à Darmouth.	Différence.
Longueur du chemin en milles	1.76	12·09 63·30 0·94	2·76 1·50 0·82
tique		0.56	1.84
Longueur en milles des trajets de niveau	3.01	5.56	2.55
Montées totales en pieds	183.00	60.00	120.00
Descentes totales en pieds	175.00	180.00	5.00
Hauteur du point culminant au-dessus du niveau de la mer, à	100.00	58.00	102.00
l'exclusion de Windsor-Junction, en pieds	160.00		0.17.00
Rayon le plus faible des courbes, en pieds	792 00	1,433.00	641.00
Hauteur du terminus au-dessus d'Halifax, en pieds.	104.00	980.00	114.00
Tadacat da sciminas au-dessus d Hallian, en pieds.	140.00	10.00	130.00

On verra par le tableau ci-dessus qu'à tous les points de vue du génie, l'embranchement de Darmouth est préférable, et son exploitation serait conséquemment moins dispendieuse; mais ces avantages ne s'obtiendraient qu'au prix d'une différence de frais de construction entre cette route et celle de la Commune d'Halifax, attendu que pour la première $12\frac{09}{100}$ milles de chemin de fer sont à construire, devant probablement coûter \$746,130, tandis que pour la dernière, $3\frac{57}{100}$ milles seulement sont à faire, et que le coût ne sera que de \$344,454; y compris les améliorations à Richmond.

Si l'on permet à la considération des dépenses de déterminer le choix à faire, la route de la Commune d'Halifax aura sans doute la préférence. Si, d'un autre côté, l'importance des différents intérêts en jeu est considérée comme suffisante pour engager à s'assurer des avantages que j'ai mentionnés plus haut au prix d'une différence raisonnable dans la somme à dépenser, le terminus devra être fixé du côté de Darmouth,

selon le plan nº 4.

Je dois, cependant, en terminant, exprimer ma conviction que s'il était possible d'obtenir un droit de passage à travers la propriété du gouvernement impérial, permettant de pousser la ligne depuis Richmond jusqu'à l'extrémité sud de l'arsenal naval, c'est à dire 11 mille plus loin, ou même une certaine étendue de terrain à l'extrémité nord, on ne pourrait trouver d'endroit plus commode et plus désirable pour une gare à voyageurs, et avec les améliorations proposées à Richmond selon le plan n° 3 accompagnant mon rapport du 24 juillet 1869, on aurait à aussi bas prix que possible un terminus offrant des facilités illimitées pour le service des marchandises et des voyageurs.

Ce projet réunirait tous les avantages des autres routes.

10 La gare des voyageurs serait centrale et de facile accès, soit par tramway, soit par voitures de place.

20 La station des voyageurs et celle des marchandises feraient toutes deux face au port.

30 Cela éviterait la difficulté de la route aboutissant à la Commune d'Halifax, c'est à dire plus de trois milles de montée continuelle jusqu'à un terminus situé à 140 pieds au-dessus du niveau de la mer.

40 La longueur et le coût du chemin serait moindre que ceux de toute autre

route sur laquelle il a été fait rapport.

Ce prolongement, indiqué sur le plan n° 1 par une ligne ponctuée rouge, nécessiterait l'enlèvement de quelques bâtiments qui se trouvent sur la proprieté du gouvernement, et la construction à l'est du chemin de fer, d'un mur de pierre d'environ 1,600 pieds de longueur semblable à celui qui longe la rue Water, et qui

protégerait parfaitement l'arsenal contre le public.

Les opinions émises ci-dessus sont le résultat d'une étude soignée de la question. Si, cependant, il était décidé d'adopter l'une des routes aboutissant soit à la commune d'Halifax, soit à Darmouth, les explorations qui ont été faites sont suffisamment complètes pour que les travaux puissent être commencés aussitôt qu'on le désirera.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

ALEX. MACNAB.

A M. F. Braun, Secrétaire des travaux publics, Ottawa.

Halifax, 20 janvier 1879.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez avec la présente un document qui pourra vous être utile dans les entrevues que vous pourrez avoir avec sir Hugh Allan au sujet du projet de faire d'Halifax un port d'hiver. Vous y verrez le resultat de mes calculs basés sur des données qu'il nous a fournies lors de notre entrevue. Tous les items de ces calculs marqués d'un * peuvent être garantis par MM. Doull, Bremner, etc., qui étaient présent à cette entrevue, comme ayant été donnés par sir Hugh Allan.

S'il est permis à quelqu'un qui a pris un vif intérêt à cette question, de soumettre une opinion, je ferai observer que, vû que le contrat accordant une subvention à la ligne Allan expire cette année, il serait peut-être bon que quelque habile agent du gouvernement se mette en communication soit par lettre soit personnellement, avec toutes les autres lignes de steamers, et tâche d'obtenir que la compagnie qui recevra la subvention s'engage à donner aux marchandises et aux voyageurs d'Halifax à Liverpool, un avantage d'au moins un sixième des prix généralement demandés dans les ports américains.

Je crois qu'il est des compagnies tout aussi avantageuses que la ligne Allan (les lignes "Anchor" et White Star" par exemple, et autres), qui consentiraient volontiers à un arrangement comme celui-là afin d'obtenir la subvention.

Sincèrement à vous,

GEO. P. BLACK.

A l'honorable Dr Chs. Tupper, C.B., Ministre des Travaux publics, Ottawa.

Port d'hiver.

Les paquebots de la ligne Allan ayant cessé de fréquenter Portland et Philadelphie en hiver, et ne pouvant aller à Boston et New-York, Halifax n'a donc à lutter qu'avec Baltimore pour ces steamers.

Les estimations qui suivent sont basées sur des déclarations faites à plusieurs marchands par sir Hugh Allan, lors d'une entrevue qui eut lieu à Halifax le 23

novembre 1878

Il admet que pour ce qui est de la distance, à partir de Liverpool, Halifax l'emporte sur Baltimore de $3\frac{1}{2}$ jours aller et retour, ce qui ferait 7 jours de gagnés sur le voyage complet.

Il dit que les frais du service de ses steamers sont de £100 sterling par jour, ce qui porterait le coût des voyages complets viá Baltimore à £700, c'est-à-dire \$3,500.00.

de plus que viá Halifax.

Il dit que le fret sur connaissements directs de Chicago à Liverpool est de 62½c. par 100 lbs. ou 12s. 6d. par quarter de grain, et 75c. par 100 lbs. pour autres articles; et que les steamers ont la moitié de ces prix, c'est-à-dire 31½c. par 100 lbs. de grain ou 6s. 3d. par quarter, et 37½c. par 100 lbs d'autres marchandises.

Les steamers prennent 4,000 quarters de grain, ce qui est 40 p. c. ou $\frac{2}{5}$ de la cargaison, les autres 60 p. c. ou $\frac{3}{5}$ sont composés de provisions, etc., le $\frac{2}{5}$ d'une cargaison, ou 4,000 quarters de grain à 480 lbs. par quarter, égalent 1,920,000 lbs., les $\frac{3}{5}$ d'une cargaison de provisions, etc., pèsent approximativement 2,880,000: cargaison totale, 4,800,000 livres; 1,920,000 lbs. de grain à 6s. 3d. le quarter ou $31\frac{1}{5}c$. le 100, donnent 86,000, et 2,880,000 lbs. de provisions, etc., à $37\frac{1}{2}c$ le 100 donnent \$10,800.00, soit \$16,800.00 de recettes brutes pour la cargaison en destination d'Europe. La cargaison en destination d'Amérique, soit environ les $\frac{2}{3}$ de l'autre, donne probablement \$11,200.00. Les passagers pour le voyage complet donnent \$6,000.00. Soit pour le

voyage complet \$34,000.00 de recettes brutes.

La traversée de Liverpool à Halifax, étant de 10 jours, le retour, 10 jours, soit 20 jours, avec 10 jours dans les deux ports, le voyage complet prend 30 jours; de Liverpool à Baltimore, 13½ jours, retour, 13½ jours, soit 27 jours, avec 10 jours dans les deux ports, en tout 37 jours pour le voyage complet. Il se ferait donc par la voie d'Halifax 12½ voyages en un an, et 9½ par celle de Baltimore. Recettes brutes de l'année vià Halifax, \$34,000, x 12½ = \$413,666.00; vià Baltimore, \$34,000.00 x 9½ = \$321,111.00: Avantage d'Halifax sur Baltimore, \$92,555.00. A cela il faut ajouter la différence dans les frais de voyages: vià Baltimore, 9½ voyages de 27 jours, soit 255 jours, à \$500 = \$127,500.00; vià Halifax, 12½ voyages à 20 jours, soit 243½ jours, à

\$500 = \$121,666. Différence, \$5,834.00; en tout, \$98,389.00.

Or, si MM. Allan consentaient à fixer le tarif entre Halifax et Liverpool à 1s. 3d, sur le grain de moins qu'ils ne reçoivent à Baltimore, et faire une réduction correspondante sur le fret des autres marchandises, cela équivaudrait à une réduction de 20 p.c. ou de $\frac{1}{5}$ de leurs recettes annuelles pour marchandises en destination d'Europe vid Halifax, comme suit: \$16,800.00 x 12 $\frac{1}{5}$ = \$204,400.00 @ $\frac{1}{6}$, \$40,880.00; ce qui donnerait encore un avantage brut de \$57,509 pour la route d'Halifax.

La distance de Liverpool à Baltimore est de 3,260 milles, et à Halifax de 2,480,

ce qui constitue pour Halifax un avantage de 780 milles ou de 31½ p.c.

Les calculs ci-dessus s'appliquent au service d'un seul steamer; naturellement les profits de la compagnie seraient proportionnés au nombre de steamers qu'elle emploierait; ils sont aussi basés sur la supposition que les voyages du steamer seront directs de l'un à l'autre de ces deux ports. Si le steamer allant à Baltimore arrête à Halifax, il fera moins de voyages par année, attendu qu'il ne reviendrait à Halifax que 14 jours après l'avoir quitté pour Baltimore.

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes disposés à envoyer un steamer à Halifax prendre des chargements en destination de Glasgow, Liverpool, Avonmouth (Bristol) ou Londres, pourvu que l'on puisse y trouver un commerce rémunératif,

mais nous ne voudrions pas tenter l'expérience sans garantie.

Le prix dont vous parlez, 5s. par quarter, pourrait satisfaire s'il y avait à transporter une certaine quantité d'autres articles, tels que beurre, fromage, lard fumé, farine, etc., à un prix plus élevé, et aussi un certain nombre d'animaux à environ £6 par tête.

Les prix que vous suggérez pour le beurre, le fromage, etc., c'est-à-dire, 15s. ou 17s. 6d. sont tout-à-fait insuffisants; nous n'avons jamais moins et souvent plus que 35s. et 40s. de New-York. Il y aurait sans doute quelques avantages à charger à Halifax plutôt qu'à New York, mais ils seraient loin d'être aussi considérables qu'on le pense à Halifax.

Il nous semble que la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, au lieu de faire preuve de l'esprit d'entreprise dont les compagnies américaines lui donnent l'exemple,

veut développer le port d'Halifax aux dépens des propriétaires de navires.

Si vous voyez qu'il y a du commerce, vous pourrez nous télégraphier et nous répondrons aussitôt. Il nous faudra envoyer le steamer sur lest ou à peu près, et le résultat du voyage dépendra entièrement de la cargaison de retour.

Ci-suit une liste des différentes capacités de quelques-uns de nos steamers qui

pourront être disponibles:

1,500 tonneaux, pds, 2,000 tonneaux, mesure, 100 têtes de bétail. 2,000 2,800 200 2,000 " " " " 2,700 200 " 2,000 66 " " 3,000 200

Le poids indiqué est celui que peut porter le steamer en sus du charbon nécessaire, et le nombre d'animaux est celui qu'il peut en sûreté charger entre le premier et le second pont; s'il y avait autant d'animaux que cela à charger, la capacité du steamer pour le reste de la cargaison serait naturellement moindre. Nous pourrions probablement avoir un steamer à Halifax pour prendre un chargement en mars, et nous exigerions une cargaison complète à 30s. au moins, et environ 100 têtes de bétail à £6. Si vous ne pouvez obtenir cela, faites-nous savoir, ce que vous aurez de mieux à offrir.

Commerce du grain.

La distance de Liverpool à				Plus loin qu'à Halifax			Différence de durée des voyages.		
Halifax, est	de	2,480	milles,						
Montréal	"	2,800	"	320	milles.		$1\frac{1}{4}$ jour.		
Portland	"	2,810	"	330	"		1½ "		
Boston	"	2,889	"	409	"		$1\frac{1}{2}$ "		
New-York	"	3,000	"	520	"		2 jours.		
Philadelphie	"	3,150	"	670	"		$2rac{3}{4}$ $^{\prime\prime}$		
Baltimore	"	3,260	"	780	"	•	$3\frac{1}{2}$ "		

Suivant l'admission de sir Hugh Allan, les frais du service des steamers sont de £100 sterling par jour, mais ce chiffre est indubitablement au-dessous de la réalité; d'autres personnes expérimentées évaluant ces frais à 50 p. c. de plus. Mais même à ce bas chiffre, on peut démontrer qu'à égalité de prix de transport, les steamers de sir Hugh Allan réaliseraient annuellement £100,000 de plus en arrêtant à Halifax au lieu de se rendre à Baltimore, et qu'en réduisant ces prix de 1s. 3d. pour le grain, et proportionnellement pour les autres articles, ses steamers rapporteraient encore £30,000 de plus en faisant de Halifax leur terminus de l'ouest.

Quand sera venu le temps d'accorder une subvention, que le gouvernement demande des soumissions, et impose comme condition que la compagnie devra s'engager à faire sur le prix du transport du grain et des autres articles, la réduction ci-dessus mentionnée, en faveur d'Halifax, prenant pour base de calculs les prix de

New-York.

Avec cette différence en notre faveur, nous pourrions alors convaincre les exportateurs de Chicago et des autres endroits de l'ouest, qu'en exportant par connaissements directs viá Halifax, leur grain serait transporté à Liverpool pour 12d. par quarter de moins que par toute autre route, comme on verra par les calculs donnés ci-après; ils accepteraient volontiers l'offre; nos chemins de fer et Halifax en particulier en profiteraient, et tout le pays en général.

Différence nette en faveur d'Halifax $3\frac{1}{2}$ c. ce qui équivaut à $1\frac{3}{4}$ d. sterl.

D'après un ouvrage de M. Thos. Hunter, actuellement sous presse, sur les frais des différents ports du monde, ceux d'un navire de six cents tonneaux sont ainsi donnés pour les ports suivants:—

Hiner.

	Baltimore.	Boston.	Philadelphie.	New-York.
Déchargement	792	589	959	8 52
Chargement	1,417	1,071	1,307	1,385
,				
	\$2,209	\$1,660	\$2,2 66	\$2, 23 7
		14		

II

	\boldsymbol{E}	té.			
Déchargement	Baltimore. . 742 . 1,367	Boston. 576 1,071	Philadelphie. 735 1,108	New-York 728 1,321 	
	\$2,109	\$1,647	\$1,843		
n navire de cette capacit Pilotage, tonnage, dre et à la sortie Déchargement de la c Chargement, soit 4,00 Un cinquième de la c des sacs à 4 cents Main-d'œuvre du clois	eargaison, de o q. de grai argaison do	estination on a 1c. partite et e	tres, à l'entrée d'Haiifax e boisseau en sacs, loyernt se vendre à	49 160 320	00 00 00 32
Liverpool au moi	ins au prix	coutant)		40	

La différence en faveur d'Halifax est considérable.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, OTTAWA, 13 décembre 1879.

Monsieur,—Je soumets avec la présente le rapport de M. P. S. Archibald sur l'exploration d'une ligne de chemin de fer destinée à faire communiquer le chemin de fer Intercolonial jusqu'à la ville de Dartmouth; ce rapport est accompagné d'un plan et d'un profile.

Deux lignes ont été explorées; la ligne rouge se détachant du chemin Intercolonial à peu de distance de Bedford, et suivant la rive du Bassin Bedford, sa longueur totale étant de $6\frac{74}{100}$ milles. La ligne part de l'Intercolonial en décrivant une courbe brusque et sur une âpre rampe de 55 pieds au mille; du reste l'alignement et les rampes sont favorables.

Les frais de construction de cette ligne sont estimés à \$197,500.

La ligne bleue quitte l'Intercolonial à environ un mille au nord de la station de Bedford et se dirige vers l'intérieur du côté de Dartmouth. Elle est longue de $6\frac{83}{100}$ milles.

A environ 1½ mille de l'Intercolonial elle rencontre une chaîne de rocs élevés, qui nécessitent le creusement d'un tunnel de 1,500 pieds de longueur; à part cela, les travaux ne sont pas considérables; l'alignement et les courbures sont plus favorables à l'exploitation du chemin que ceux de la ligne rouge. Le prix de construction est estimé à \$238,000.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER,

Ingénieur en chef des chemins de fer en opération.

A M. F. Braun, Secrétaire des chemins de fer et canaux.

Moncton, 3 décembre 1879.

CHER MONSIEUR,—L'exploration de la ligne de chemin de fer destinée à faire communiquer le chemin de fer Intercolonial à la ville de Dartmouth, a été terminée, et j'ai l'honneur de soumettre avec le présent rapport, les plans, profiles, et estimations approximatives des deux tracés proposés.

15

Je joins aussi à mon rapport un plan indiquant, sur une échelle d'un mille au pouce, la ligne principale du chemin Intercolonial de Windsor-Jonction à Halifax, les tracés proposés dont il est question ci-dessus, une ligne pointillée rouge correspondant au tracé accompagnant la requête de la ville de Dartmouth, et une ligne $vi\vec{a}$ le lac William, explorée par A. MacNab en 1872.

La ligne pointillée rouge est la première dont je me suis occupé. Après avoir examiné moi-même le terrain et m'être abouché avec le préfet et d'autres personnes de la ville de Dartmouth, j'organisai un corps d'exploration que je confiai à mon aide

Mr. W. B. Mackenzie.

M. Mackenzie fut assisté de M. A. C. Hill, engagé par les autorités de la ville. Le nivellement fut pris sur la ligne pointillée rouge à partir du lac Rocky sur une longueur de vingt-six cents pieds vers Dartmouth. Le niveau avait monté de quatre-vingt-deux pieds. De chaque côté on fit un examen complet du sol, que l'on trouva être une suite de chaînes de rochers élevés s'étendant du lac Rocky au lac William, et rendant impossible la construction d'un chemin de fer à un prix raisonnable.

La ligne rouge, ou ligne de la rive est la plus courte et la moins dispendieuse. Mais si l'une ou l'autre devait être bâtie, je recommanderais la bleue, en raison de ses rampes qui sont plus douces, de son meilleur alignement, et de son raccordement plus

avantageux avec la ligne principale du chemin de fer Intercolonial.

L'exploration de la ligne bleue a été faite par M. Hill, et je vous communique son rapport sur ce qu'il regarde comme les avantages de la ligne bleue sur la ligne rouge. Les plans et les estimations sont faits pour une ligne de chemin de fer égale sous

tous les rapports à l'Intercolonial.

Si la ligne n'était destinée qu'à servir le commerce local de Dartmouth, les frais de sa construction pourraient être réduits d'au moins 25 pour cent, en élevant les rampes, en brusquant les courbes et en substituant des chevalets en bois aux terrassements:

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> P. S. ARCHIBALD, Ingénieur résident.

A M. C. Schreiber,

Ingénieur en chef, chemins de fer du gouvernement, Ottawa.

Embranchement de Dartmouth, ligne du rivage.

Estimation approximative des frais de construction:—	
Excavation dans la terre, 168,083 vgs cubes @ 25c	\$42,020 75
" le roc, 32,941 " "\$1.20	39,529 20
Emprunts de terre, 67,763 " 20	13,552 00
Maçonnerie des ponceaux, 305·3 " 2e classe, a \$10	3,053 00
" 980·8 " sèche, à \$5	4,9 0 4 00
" en pierres perdues, au \triangle 70.75 et $125 {=} 800 \text{ vgs}$	-,
cubes, à \$2	1,600 00
" pavage, 141.4 vgs cub., à \$2	272 80
Ballastage, à 3,500 vgs cub. par mille, 23,415 vgs cub., à	
60c	14,049 00
Traverses, 14,240, à 20c. chacune	2,848 00
Rails d'acier, 11,200 pds lin. à 60 lbs par vg., 712 tonnes	2,020 00
de 2,000 lbs, à \$35 par tonne	24,920 00
Eclisses et boulons, 2,739 paires, à 24 lbs, 33 tonnes à	21,020 00
\$35	1,155 00
Carvelles, $56,480 = 31,770$ lbs, à $5c$	1,588 50
16	1,000 90

Main-d'œuvre, distribution des traverses, posage et assu- jétissage des rails, 6·74 milles, à \$300 par mille	2,022 00
Déboisement et essartement, 62½ acres, à \$20	1.250 00
Devoisement of essai tement, 022 acres, a \$20	,
Clôturage, 4,033 perches, à 80c	3,226 40
7 fosses à bestiaux, à \$50, et 7 passages à niveau de che-	,
mins de ferme, à \$30	560 00
Station, réservoir, nivellement du terrain de garage	25,000 00
Raccordement avec la voie principale, ch. de fer Int	200 00
Frais imprévus	10,000 00
Manager du vénia	\$191,761 25
Travaux du génie	5,752 83
	@10E #14 00
	\$197,514 08

P. S. ARCHIBALD, ingénieur résident.

Moncton, N.-B., 3 décembre 1879.

Embranchement de Dartmouth, ligne bleue (viâ le lac d'Anderson.)
Estimation des frais de construction:

Excavation:

Total	••••	\$237,976	78
dement Estimation du coût de la ligne entre le raccorden et le terminus.	ent.	\$200,420 37,555	
Coût total de la ligne rouge jusqu'au point de rac	eor.		
Tracé et service d'ingénieurs	••••	6,000	
naccordement avec le chemin de fer Intercoloni	al	200	
Fassage a niveau de chemins de ferme		50 175	
Passage à niveau du chemin public	•••••	1,600	
Posage de la voie, 62·5 milles à \$300 Clôturage " " 256	•••••	1,875	
Traverses, 13,200 a 20c.		2,640	
Ballastage, 21,875 verges à 60c		13,125	
Ralls et attaches, 683 8 tons, à \$35		23,933	
Abattage et essartement, 75.7 acres, à \$20		$9,460 \\ 1,514$	
Fondations70	00 00		0.0
" 668 " 5 3,34	10 00		
Maçonnerie, 542 verges à \$10	30.00	Ф199,040	OU'
	00 00	\$139,848	. 00.
\$1,20	36 80		
59,014 " roc dans les tranchées à			
ligne), à 25 cts	0000		
68,448 verges de terre (tranchées pour la	19 00		
00.440		·	

Moncton, 3 décembre 1879.

P. S. ARCHIBALD.

BEDFORD, N.-E., 1 décembre 1879.

Monsieur,— En vous transmettant le plan, le profile et l'estimation des frais de construction de la ligne de chemin de fer proposée entre la ville de Dartmouth et le chemin de fer Intercolonial, $vi\acute{a}$ la vallée du lac d'Anderson, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans de longues considérations, sur les explorations ou sur les mérites relatifs des deux routes explorées et respectivement indiquées par une ligne rouge et une ligne bleue.

Un coup d'œil sur le plan et le profile suffira pour démontrer la grande supériorité de la ligne bleue sous le rapport des rampes et des courbures, qui pourront encore être réduites, cette route n'offrant pas de rampes de plus de quarante pieds au

mille, et n'ayant qu'une seule courbe de moins de 3,900 pieds de rayon.

En faisant l'exploration j'avais d'abord eu l'idée de continuer le niveau atteint au haut de la montée de Bedford jusque de l'autre côté du tunnel proposé, et le profile au nord du point culminant indique approximativement le terrain choisi avec cet objet en vue, attendu que je n'ai pas eu le temps de faire une seconde ligne adaptée au niveau progressif subséquemment adopté entre l'Intercolonial et le tunnel proposé.

Conséquemment le profil indique immédiatement au nord du tunnel une forte rampe qui peut être réduite à volonté en portant le tracé de 50 à 100 pieds à l'est

sans augmenter l'excavation ni brusquer beaucoup les courbes.

En divers autres endroits sur la ligne il sera possible de diminuer considérable-

ment les emprunts, et les estimations ont été faites en conséquence.

Je désire vous faire remarquer que la ligne bleue évite entièrement la montée de Bedford, le point de raccordement avec l'Intercolonial étant placé au point culminant de l'élévation.

Sous ce rapport elle offre un important avantage sur la ligne rouge qui, à son point de raccordement, au sommet d'une forte rampe d'un mille de longueur, se trouve en face la rampe encore plus raide de l'Intercolonial qu'il faut monter sur près d'un mille encore avant d'arriver au niveau normal de la ligne bleue.

Si le gouvernement décide de construire l'embranchement de Dartmouth, en adoptant la route du lac indiquée par la ligne bleue, il fournira aux habitants de Dartmouth le chemin de fer qu'ils demandent, et il aura en même temps à son terminus un bout de chemin digne de la grande voie intercoloniale.

Vu l'importance qu'il y a d'atteindre ce double but, le surplus de dépenses que nécessiterait cette ligne ne doit pas ètre, selon moi, considéré comme un obstacle au

choix de ce tracé.

On m'informe que les quais du chemin de fer à Richmond auront bientôt besoin d'être agrandis, réparés ou entièrement renouvelés. Si l'on décidait de les remplacer par des constructions plus solides, en pierre, et suffisantes pour les besoins d'un commerce déjà considérable et constamment augmentant, il serait important de considérer s'il ne serait pas mieux de placer des constructions permanentes aussi dispendieuses au terminus d'une ligne exempte des défauts qu'offre la partie de l'Intercolonial qui se trouve entre le sommet de la rampe de Bedford et la ville d'Halifax.

Tel serait l'embranchement de Dartmouth, et son terminus proposé à Black-Rock offre un emplacement favorable pour tous les quais et les constructions que pourrait nécessiter l'immense commerce auquel le port d'Halifax serait si éminemment propre,

s'il faut en croire la presse de cette ville.

La construction de cet embranchement peut ainsi devenir une question non pas seulement de pourvoir aux besoins du commerce insignifiant de Dartmouth, mais à ceux d'un grand commerce transcontinental et maritime convergeant au port d'Halifax, et c'est ayant en vue de pourvoir à ce commerce comme il convient et à temps, que j'ai l'honneur de recommander le projet de construction d'un embranchement à Dartmouth vid le lac d'Anderson.

Respectueusement à vous,

ARTHUR E. HILL, B. A.

M. P. S. ARCHIBALD,

Ingénieur résident, Ch. de fer Int., Moncton.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX, Ottawa, 18 février 1880.

Monsieur,—Le télégramme de John Doull adressé aujourd'hui à M. W. H. Richey, au sujet de l'exportation du grain au port d'Halifax, m'ayant été référé, j'ai l'honneur de faire rapport, que conformément aux instructions reçues de l'honorable ministre, de grands efforts ont été faits dans le cours de cette saison pour engager le commerce de grain de l'ouest à se servir de l'Intercolonial et prendre la mer à Halifax, mais sans succès. A un certain moment, cependant, nous avons cru pouvoir compter sur quelques cargaisons, mais nous avons été désappointés, et je regrette de dire que pour cet hiver les chances de succès sont faibles. Nous n'en continuerons pas moins nos efforts pour arriver à un résultat si désiré par le gouvernement, bien que, je l'avoue, nous soyons quelquefois découragés et désappointés.

M. Doull dit dans son télégramme que s'il est possible d'expédier du grain, le gouvernement devrait construire des élévateurs immédiatement. Je ne saurais cependant recommander la construction d'élévateurs avant d'être certain qu'un commerce de grain peut être établi avec succès entre l'ouest et le port d'Halifax par la

voie de l'Intercolonial. A M. F. BRAUN,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

Sec. chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 1er mars 1880.

Monsieur, —En réponse à votre lettre du 20 du mois dernier, je dois dire que j'ai télégraphié à M. Pottinger de donner ordre à M. Taylor, préposé général aux marchandises, de vous donner immédiatement les renseignements que vous voulez sur les efforts qui ont été faits pour obtenir l'expédition du grain par la voie d'Halifax.

Je dois vous rappeler que les prix ont été mis beaucoup plus bas que le chiffre auquel mon prédécesseur avait consenti à les réduire, pour deux cargaisons d'essai, et beaucoup plus bas que ce que M. Brydges considérait comme simplement suffisant pour payer le coût de transport. M. Black, qui a été choisi par la Chambre du Commerce d'Halifax comme l'homme le plus habile que vous pouviez trouver pour mener les négociations, a été employé avec un fort traitement comme agent voyageur pour l'Intercolonial, avec instruction d'employer toute son énergie à cet objet particulier.

M. Taylor expliquera les difficultés qui ont été rencontrées et l'impossibilité qu'il y a eu de réussir l'année dernière, mais je puis vous assurer qu'il sera fait de conti-nuels efforts en ce sens, dans l'espoir pour l'avenir de faire d'Ha ifax un port d'hiver pour l'expédition du grain. J'espère que vous serez persuadé que je n'ai rien épargné

pour réaliser les attentes que j'ai pu éveiller.

CHARLES TUPPER.

M. John Doull.

LIGNE ALLAN.

(Hugh and Andrew Allan, agents.)

Montréal, 8 mars 1880.

Monsieur,-Chaque fois que je visite Halifax on me demande quelles sont les chances pour cette ville de devenir un port d'hiver pour l'expédition des produits. Ne pouvant donner aucune réponse définitive sur le sujet, je dis aux gens que la chose est plutôt leur affaire que la mienne; mais la persistance avec laquelle ils tiennent à l'idée que quelque chose pourrait être fait, m'engage à vous soumettre un plan qui me semble être le seul qu'il soit de nature à atteindre l'objet en vue.

Si le gouvernement voulait entreprendre de placer le terminus du chemin de fer Intercolonial à Dartmouth, en face d'Halifax, avec les dépôts à marchandises nécessaires et les autres arrangements et constructions propres à un terminus, nous entreprendrions d'y acheter les terrains nécessaires, et d'y construire des quais et des

élévateurs suffisants pour un grand commerce.

Ceci nous forcerait à une dépense de \$200,000 à \$250,000; et afin de nous justifier de l'entreprendre, il nous faudrait avoir du gouvernement une garantie que les $61 - 2\frac{1}{2}$

marchandises seront transportées de l'ouest à Liverpool et vice versa sur conneissements d'entier parcours et certains percentages spécifiés, et cet arrangement devra être pour un temps considérable, afin que nous puissions compter sur un certain rendement pour les dépenses à faire.

Une autre condition que nous mettons à cette entreprise, c'est qu'on nous garan-

tira la durée de nos arrangements avec le gouvernement pour le service postal.

Il est clair que sans quelques garanties de cette nature, nous ne pouvons entreprendre de dépenser beaucoup à construire des quais, d'autant plus que si nos steamers n'ont à fréquenter Halifax que pour le service de la poste, nous pouvons nous contenter de peu.

Il est clair aussi qu'Halifax ne pourra devenir un port considérable d'expédition sans quelques arrangements de cette nature, car aucune ligne de steamer n'y viendra dans l'espoir d'y prendre du fret, et jamais depuis que nous y allons y avons-nous trouvé une cargaison suffisante pour un grand steamer.

Si le gouvernement veut prendre quelques arrangements de cette nature, je serab

bien aise de conférer avec vous sur les détails, quand il vous conviendra.

En attendant, je suis bien à vous,

HUGH ALLAN.

LIGNE ALLAN.

(Hugh & Andrew Allan, agents.)

Montreal, 15 mars 1880.

CHER SIR CHARLES,—Je regrette n'avoir pu vous voir à Ottawa jeudi dernier. Bien que je ne tienne pas beaucoup à l'exécution du plan d'Halifax, vu qu'il comporte pour nous une grande dépense d'argent et qu'il pourrait ne pas rapporter en proportion, je désire vous exposer le projet sur toutes ses faces, et si vous l'approu-

vez, je veux bien me soumettre aux conséquences.

Ce que je voulais vous dire, c'est que les pertes annuelles de l'exploitation de l'Intercolonial étant actuellement de \$500,000 environ par année, sans probabilité-qu'elles diminuent à l'avenir, je crois que ces pertes ne seraient pas augmentées par le plan que je suggère, mais pourraient être diminuées. Il pourra arriver lorsque le commerce sera bon et que les quantités transportées seront considérables, qu'il y ait compensation pour les mauvaises années, et que les pertes, qui semblent actuellement inévitables, soient ainsi réduites. Il n'y a pas de doute que le chemin peut proportionnellement à meilleur marché faire face à un commerce plus considérable, attendu que le personnel et le matériel ne sont pas augmentés en proportion du surplus d'ouvrage à faire, et si une fois l'exportation du pays prend cette direction d'une façon quelque peu marquée, il est probable qu'elle continuera en augmentant. Mais ces considérations ne sont peut-être pas nouvelles pour vous et je n'ai que faire d'en parler.

Je désirais aussi vous demander de bien vouloir me donner une décision dans l'affaire du lopin de terre qu'a demandé la Compagnie de coton de Montréal, à Valley-

field. Je vous en ai déjà parlé.

Bien à vous,

HUGH ALLAN.

A l'honorable SIR CHARLES TUPPER, C.C.M.G., Ottawa.

HALIFAX, 18 mars 1880.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme du 1er du courant. Quelques jours après M. Taylor est venu me trouver. J'ai eu avec lui plusieurs entrevues d'une nature tout à fait satisfaisante, et je considère que le prix que vous fixez de 30 c. par quarter de grain de Chaudière-Junction à Halifax, comme très raisonnable, et comme vous le verrez par le rapport du cemité-

de la Chambre de Commèrce que je vous adresse aujourd'hui, suffisants pour que le commerce de transport du grain se dirige vers notre port durant les mois d'hiver, pourvu qu'il soit construit un élévateur à Richmond. J'ai reçu un télégramme de M. Taylor le 16, me demandant s'il y avait des voiliers dans le port et me priant de m'informer de ce qu'ils demanderaient pour du grain en relâchant à Cork pour instructions. Il n'y avait pas de voiliers, mais j'aurais pu avoir un petit steamer à des conditions très raisonnables si le grain eût été sur les lieux. Je mentionne ceci pour démontrer qu'il est impossible de s'attendre au commerce de transport du grain sans élévateur. Aussitôt qu'il sera entendu qu'en tout temps il y a du grain disponible dans un élévateur, les navires recevront l'ordre d'arrêter ici, attendu qu'Halifax n'est guère éloigné de la route des navires en destination de Portland, Boston et même de New-York. Avec l'espoir que le rapport du comité de la Chambre de Commerce que je vous adresse, et qui est signé par des personnes qui vous sont connues et dans la parole desquelles vous pouvez reposer la plus entière confiance, engagera le gouvernement à ordonner l'érection immédiate d'un élévateur, et à assurer à notre pays l'avantage d'un commerce de transport de grain.

J'ai l'honneur d'être, cher sir Charles, Votre obéissant serviteur,

JOHN DOULL.

A sir CHARLES TUPPER, C.-B., Ottawa.

HALIFAX, N.-E., 18 mars 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'un comité de la Chambre de commerce d'Halifax chargé de constater les avantages qu'offre cette ville comme port d'hiver et de vous les représenter.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur,

JOHN DOULL,

Président de la chambre de commerce d'Halifax.

A l'honorable sir Charles Tupper, C.-B., Ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT.

Le comité que vous avez chargé de constater les avantages qu'offre la ville

d'Halifax comme port d'hiver, a l'honneur de faire le rapport suivant :

Après un examen attentif nous trouvons les frais du port remarquablement minimes comparés à ceux des ports des Etats-Unis où il s'expédie du grain, et à l'appui de cette assertion nous joignons au présent rapport un tableau comparatif des prix.

Nous avons l'honneur de faire observer de plus qu'Halifax étant le terminus du chemin de fer Intercolonial, son port donnant immédiatement sur l'Atlantique, la distance de ce port à ceux de l'Europe étant de plusieurs centaines de milles moindres que celle d'aucun autre port faisant le commerce de l'expé lition du grain, et les prix du port étant extrêmement bas, les navires demanderaient au moins six deniers sterling de moins par quarter que dans les ports américains, les frais de terminus étant égaux. Notre opinion est confirmée par le témoignage de propriétaires de navires. Le commerce de l'expédition des bestiaux y gagnerait aussi, attendu que les steumers qui font aujourd'hui le transport des bestiaux expédiés d'Halifax, sont obligés de s'arrêter à quelque port américain pour compléter leur cargaison. A l'heure qu'il est plusieurs navires font d'Halifax un port d'arrêt à cause du commerce d'expédition de bois qui s'y fait, et bon nombre de ces navires accepteraient volontiers du grain à des prix moins élevés que ceux qu'ils demandent dans les autres ports.

En faisant d'Halifax un port d'expédition pour le grain, l'on garderait au pays une grande partie de la somme évorme d'argent dépensée annuellement dans les ports américains par nos navires, et l'on empêcherait les produits de notre grand ouest de chercher un débouché vers l'Europe par la voie des chemins de fer et des ports américains.

Attendu qu'en imposant un droit sur la houille étrengère, le gouvernement tâche de mettre les provinces maritimes en mesure de fournir aux autres leur combustible, le transport du grain par l'Intercolonial et de la houille par voie de retour dans des wagons spéciaux, seraient d'un avantage immense pour les provinces de l'Est, établiraient une communication avec Ontario et Québec sur le territoire canadien et dimi-

nueraient le prix du combustible pour ces deux dernières provinces.

Le comité est venu à la conclusion qu'avant de pouvoir expédier du grain de ceport avec avantage, il est indispensable qu'il y aît un élévateur bien installé, et il désire représenter avec instance au gouvernement que le terminus de son chemin defer ne saurait être complet sans un de ces établissements, et que des mesures devraient être immédiatement prises pour l'érection d'un élévateur dans le cours de l'été prochain, de manière à ce qu'il soit prêt avant la clôture de la navigation du Saint-Laurent.

S'il en est ainsi, le comité n'hésite pas à dire qu'avec les prix fixés par le département des chemins de for, les exportateurs de grain du Canada se trouveront en position avantageuse de lutter avec leurs concurrents du sud sur les marchés européens, et que bon nombre de nos propriétaires de navires donneront à leurs capitaines instruction de se rendre à Halifax, ce qui leur permettra de surveiller euxmêmes leurs bâtiments de ce côté de l'Atlantique, ce qui est une considération.

Après avoir mentionné à un point de vue général les avantages qu'il y aurait à faire d'Halifax le port d'hiver du Canada, le comité prend la liberté de considérer le projet à un point de vue national. Il suggère respectueusement que vous représentiez au gouvernement que les énormes dépenses faites pour la construction du chemin de fer du Pacifique dans le but de créer un débouché pour les produits du grand ouest, deviendraient tout à fait inutiles dans un cas de malentendu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis qui fermeraient aux navires anglais l'accès des ports américains. Pour prévenir une pareille éventualité, il est du devoir du gouvernement d'avoir dans les limites de son territoire un port d'hiver ne manquant de rien.

Respectueusement soumis,

J. J. BREMNER, T. E. KENNEY, ISAAC MATHERS, W. J. STAIRS, M. DWYER et H. M. DOULL.

A M. John Doult, Président de la Chambre de Commerce d'Halifax. CHARTE-PARTIE d'un chargement de bois de sciage dans les ports de la Nouvelle-Ecosse, équivalents pour grain, et prix du transport du grain pris à New-York aux mêmes dates.

•					<u> </u>			
Date.	Bâtiment,	Nom.	Port de charge- ment, Nouvelle- Ecosse.	Ton- nage.	Prix par Standard.	Fret brut.	Equivalents pour grain.	Prix du trans- port du grain pris à New-York.
1877.			TT 1'6	386	s. d.	£stg.	s. d. 4 5	s. d.
12 mars 26 "	Barque	Wm. Wilson	HalifaxLaHave	697	65 0	1,090	4 9	
10 avril	do	Garhilda	do	699	62 6	* 1,050		5 6 5 6 5 6
15 mai		Chili Brothers.	do Havre du Navire	649 537	67. 6 68 9	1,020 830	4 10 4 10	
16 "	do		BSte-Marguerite	463	70 0	730	4 103	5 6 5 6 5 6
29 "	Petite barg	Flora	Halifax	571	70 0	780	4 2 *	5 6
29 "	Barque	Walle,	Port-Medway	599	70 0	980	$\begin{array}{cccc} 4 & 10\frac{1}{2} \\ 6 & 0 \end{array}$	5 6 5 6 5 6 7 3
23 oct	Brigantin	Eliza Morton	Sheet Harbor	433	75 0	670	6.0	7 3
1878.				i		i l		i
12 mars	Barque	Peter Crerar	LaHave	628	62 6	960	4 9	5 6
6 avril		Director	Halifax	679	62 6	1,000	4 6	5 6 5 6 5 6 5 10}
22 mai 23 "	do	Mariner	Havre du Navire LaHave	695 695	62 6 65 0	1,000 910	4 6	5 6
	Brig	Concel	Rivière Clyde	318	65 0	500	4 6	5 103
11 avril	Barque	Hesperia	Halifax	510	60 0	600	4 3	5 6
11	do	Gerda	do	396	60 0	560	4 6	5 6 5 9 5 6 5 6
30 mai		Swansea	BSte-Marguerite.	746	62 6	1,050	$4 4\frac{1}{2}$	5 6
28 juin	do	Montreal	LaHave	806	62 6	1,100	4 4½	5, 6
			1	,				

ETAT COMPARATIF des frais de port, à Baltimore, Philadelphie, New-York et Halifax; barquentine Flora 571 tonneaux, portant 3,800 quarters.

	Baltimore.	Philadel- phie.	New-York	Halifax.	Frais de port par quarter.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Déclaration à la douane Pilotage d'entrée Remorquage d'entrée dh dans le port Gardien du port Déchargement du lest Consul anglais Quaiage Pilotage de sortie Remorquage de sortie Cofficier de santé Certificat Maître du port Droit de tonnage	9 00 38 50 35 00 16 00 12 00 6 00 90 00 35 00 2 00 10 00	5 00 58 00 35 00 15 00 2 00 40 00 24 00 77 00 10 00 10 00 10 00 399 00	22 70 72 00 40 00 17 00 9 00 12 00 32 00 54 00 28 00 10 00 38 170	11 42 16 00 25 00 15 00 30 00	Baltimore, 9,3% c. Philadelphia, 10,5% c. New-York, 10,7% c. Halifax, 3,1% c.

Note de MM. T. et E. Kenny, Halifax.

HALIFAX, N.-E., 8 mars 1880.

CHER MONSIEUR,—La différence dans le coût du chargement du grain entre Halifax et New York, serait d'environ six à neuf deniers sterling par quarter en faveur d'Halifax, pourvu que les prix du cloisonnage, de la mise en sac et du service de l'élévateur soient les mêmes. Nous parlons d'un bâtiment de 600 tonneaux.

Bien à vous,

T. ET E. KENNEY.

M. WILLIAM DOULL.

Note de Mr. L. E. Baker, de Yarmouth, N.-E.

HALIFAX, 10 mars 1880.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la question que vous me posez, sur ce que je considère devoir être la différence dans les prix de transport du grain expédié d'Halifax ou de New-York au Royaume-Uni ou au continent, après avoir pris en considération les dépenses de port à Halifax, qui sont très-minimes comparées à celles de New-York, ainsi que la différence dans la distance, je dois dire que je serais disposé à prendre du grain à six deniers sterling par quarter de moins à Halifax qu'à New-Xork. J'espère que vous allez avoir un élévateur et que vous ferez de votre magnifique port le port d'hiver du pays pour l'expédition du grain.

Bien à vous,

L. E. BAKER.

M. JOHN DOULL.

ETAT COMPARATIF des frais de port de la barque Erinna, 1,130 tonneaux à New-York et d'un bâtiment du même tonnage à Halifax, en novembre 1879—capacité 8,125 quarters.

New-Ycrk.	New-Ycrk. —		<u> </u>	
Déclaration à la douane Officier de santé Droits de tomnage Pilotage à l'entrée do à la sortie Remorquage à l'entrée do à la sortie Quaiage Lest	54 50 339 00 10 00 48 10 102 12 60 00 45 00	Droits d'hôpital	21 00 12 50 5 00 35 00	New-York, 10 ⁻¹⁷ 0c. par qr. Halifax, 1 ⁶³ 0c. par qr.

Navire Esther Roy, 1,533 to	onneaux.	Frais de po	ort. Philadelphie et Halifax.
_	Philadel- phie.	Halifax.	
Déclaration à la douane	470 00	0 50 23 00 50 00 0 80 329 66	7 quarters au tonneau. Différence par quarter en faveur d'Ha- lifax, 8 7 % c.

Navire Wm. Douglass, 1,263 tonneaux. Frais de port New-York et Halifax.

	New-York.	Паlifax.	
	I THEW - TOTAL	maniax.	
Droit de tonnage (une fois l'an)	18 94 63 00 110 87 50 00 55 00 36 00 93 18	59 00	Capacité, 8,841 qrs. New-York, 9,70°c. par qr. Halifax, 1,3°0°c. par qr.
le loyer des sacs Acquit à la donane Consut	23 70 14 46 10 00	25 00 167 00	

Barque W. J. Stairs, 1,060 tonneaux. Dépenses de port. Baltimore et Halifax.

	Baltimore.	Halifax.		
Déclaration à la douane Droit de tonnage (une fois l'an) Quarantaine Pilotage à l'entrée Remorquage à l'entrée Quaisge Acquit à la douane Consul Remorquage à la sortie Maître du port Droits d'hôpital Officier de santé Total	1 88 70 00	40 00 0 50 40 00 5 00 21 20	Capacité, 7,420 qrs. Baltimore. 8 100 c. Halifax, 2c.	

OTTAWA, 9 avril 1880.

Monsieur,— J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 du mois dernier, transmettant le rapport d'un comité chargé par la chambre de commerce d'Halifax de constater les avantages qu'offrent cette ville comme port d'hiver, et je dois vous dire que ce rapport recevra l'attention qu'il mérite.

F. BRAUN, secrétaire.

M. John Doull, Président de la chambre de commerce, Halifax, N.-E.

> Bureau de D. Falconer, marchand à commission, 249, rue Hollis, Halifax, N.-E., 27 mars 1880.

CHER MONSIEUR,—Je vous ai envoyé les rapports d'exploration et documents relatifs à l'embranchement de Dartmouth. Je vous avais promis dans ma lettre de vous envoyer, aussitôt que je les aurais reçus, tous les renseignements relatifs au droit de passage de la ligne entre le point de raccordement et l'anse Dartmouth; mais les conseillers n'ont pas encore fait leur rapport, bien qu'ils auraient dû le faire il y a déjà quelques mois. Le 25 j'ai écrit au président une lettre dont je vous adresse une copie en même temps que la réponse qui y a été faite, et que je viens de recevoir. J'espère que le délai ne nous a pas fait tort, et j'espère en outre que vous et les autres membres du gouvernement vous intéresserez à cette entreprise dont le besoin se fait impérieusement sentir. Je vous serai fort obligé d'une réponse.

Bien sincèrement à vous,

D. FALCONER.

A l'honorable sir Charles Tupper, Ministre des chemins de fer.

DARTMOUTH, 25 mars 1880.

CHER MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 23 courant, me demandant des renseignements sur le droit de passage à Dartmouth Cove pour l'embranchement projeté du chemin de fer Intercolonial, je dois vous répondre comme suit : La route, qui a été explorée à plusieurs reprises, du lac Fletcher au deuxième lac Darmouth, n'offre aucune difficulté quelconque à la construction. La voie traverse dans une grande mesure une région inculte qui n'a pas grande valeur, et au lieu de faire tort aux propriétaires elle ne fera que leur profiter; plusieurs d'entre eux donneront sans

26

compensation la lisière de terrain nécessaire au chemin. Quant au delà de l'extrémité du deuxième lac, je possède une grande partie des rives de ce lac ainsi que celles du premier lac, et je donnerai volontiers au gouvernement, le droit de passage nécessaire à condition d'avoir l'usage du chemin. Lorsque le chemin aura à traverser quelque terrain cultivé comme sur le premier lac, j'accepterai la compensation que des arbitres m'accorderont. A partir du pied du premier lac et dans le voisinage du port, le chemin traverse une étendue de terre d'une grande valeur, surtout les propriétés de M. Mott, de M. Troop, de l'honorable Dr Parker, etc., et je ne m'aventurerai pas à parler des indemnités qu'il faudra accorder aux propriétaires. Je considère comme unique sur ce continent le magnifique emplacement de chemin de fer qui se trouve au sud du quai de M. Mott jusqu'au quai Mount-Hope. Il serait très facile d'y construire des dépôts de houille, des élévateurs de grain, des étables, etc., sur le bord du port.

Comme la ligne qui se rend à Halifax n'est pas suffisante pour le commerce qui augmente, et comme l'embranchement se rendant à Dartmouth ne ferait que donner à la partie est du comté un avantage que l'ouest a déjà, j'espère que le gouvernement verra le projet d'un bon œil. Je serai toujours très-heureux de vous donner tous les

renseignements que vous pourrez désirer de moi sur cet important sujet.

Veuillez me croire, Bien à vous,

G. A. S. CRIGHTON.

M. D. FALCONER.

DEPARTEMENT DES CHEMINS DE FER,

Moncton, 13 avril 1880.

CHER MONSIEUR,—En conformité de votre télégramme du 27 mars, j'ai télégraphié le contenu des deux lettres ci-incluses de Sir Hugh Allan, Nos 21964 et 21965, que m'a envoyées M. Braun dans une lettre me demandant de faire rapport.

Le 29 mars je fis, par le télégraphe, selon mes instructions, le rapport suivant: "Le prix du prolongement jusqu'à Dartmouth est estimé à cent soixante et dix mille piastres, à part le droit de passage, les bâtiments, les voies de garage, etc.,

qui conteraient encore au moins cent mille piastres.

"Il y aurait alors un chemin de fer de chaque côté du bassin de Bedford, parce qu'il serait impossible d'abandonner le chemin actuel, et le commerce d'Halifax serait divisé entre ces deux chemins, ce qui augmenterait considérablement les frais d'exploitation.

"Il y aurait de Bedford à Halifax, deux lignes qui coûteraient plus cher d'entre-

tien qu'une voie double et qui n'en auraient pas les avantages.

"Entre la remise aux locomotives à Richmond et l'extrémité nord de l'arsenal, il a assez d'espace pour la construction des quais et des élévateurs nécessaires à un grand commerce.

"Tout arrangement pour la division des tarifs de transport d'entier parcours devra être fait conjointement avec le Grand Tronc et être bien mûri, parce que s'il était pris quelqu'arrangement de nature à favoriser une compagnie de steamers plutôt qu'une autre, on nous accuserait de partialité.

Une compagnie de steamers à lâquelle appartiendraient les élévateurs, et en faveur de laquelle serait faite une division des tarifs plus favorable, que pour les autres

aurait virtuellement un monopole.

Ceci serait contraire aux întérêts du chemin de fer.

Considérant que le Grand-Tronc doit bientôt être en connexion avec Chicago, et que le chemin de Toronto à Ottawa est sur le point d'être construit, il ne serait pas prudent de prendre des arrangements pour le transport des marchandises pour plusieurs années, attendu que les prochains changements vont affecter considé-

rablement le commerce des chemins de fer, et l'Intercolonial devrait être laissé en mesure de profiter des éventualités.

Je ne crois pas avoir autre chose à dire sur le sujet.

Votre obéissant serviteur,

D. POTTINGER.

M. Collingwood Schreiber,
Ingénieur en chef, chemins de fer du gouvernement,
Ottawa

Chemins de fer du gouvernement, Bureau de l'ingénieur en chef, Ottawa, 13 avril 1880.

Monsieur,—Le rapport de la chambre de commerce d'Halifax, en date du 10 du mois dernier, concernant l'idée de faire d'Halifax un port d'hiver, et la possibilité d'en faire un port pour l'expédition du grain, m'ayant été référé, j'ai l'honneur de faire rapport que si, selon l'attente de la chambre de commerce, les avantages du port d'Halifax et le tarif du chemin de fer Intercolonial pour le grain (qui a été mis à un chiffre très bas dans le but d'attirer le commerce), doivent engager le commerce du grain à prendre dans une grande mesure la voie d'Halifax, il deviendra indispensable d'avoir des élévateurs pour la régularité et la rapidité du service.

Le 18 février dernier, j'ai eu l'occasion de faire un rapport sur un télégramme de la chambre de commerce d'Halifax, dans lequel je disais : "Je ne saurais recommander la construction d'élévateurs avant d'être certain qu'un commerce de grain peut être établi avec succès entre l'ouest et le port d'Halifax par la voie de l'Intercolonial." Je dois cependant dire que je ne crois guères qu'en l'absence d'élévateurs, un grand steamer consente à prendre une cargaison de grain, car le chargement serait nécessaire-

ment très lent.

Si je ne me trompe, l'essai du commerce d'expédition devrait alors se faire avec de petits steamers ou des voiliers. D'un autre côté si les chances d'attirer le grain avec le tarif de l'Intercolonial étaient bonnes et considérées comme suffisante garantie pour la construction d'un élévateur d'une centaine de mille boisseaux, avec l'étendue de quai nécessaire (le quai actuel n'etant pas propre à cette fin et étant d'ailleurs occupé), dans ce cas l'ouvrage devrait se faire l'été prochain.

Le prix de construction d'un élévateur de 100,000 boisseaux avec l'étendue de

quai nécessaire, est estimé comme suit :

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

A M. F. Braun, Secrétaire, chemins de fer et canaux.

> CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT EN OPÉRATION, BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF, OTTAWA, 13 avril 1880.

Monsieur,—Les documents relatifs au projet de pousser un embranchement de l'Intercolonial jusqu'à Dartmouth m'ayant été référés, j'ai l'honneur de faire rapport que le prix de cet embranchement est estimé à \$197,500, à part le droit de passage, les bâtiments, les voies de garage, les quais et les dépendances d'un terminus, qui coûteraient presque encore autant.

Attendu qu'il serait impossible d'abandonner le chemin actuel se rendant à Halifax, il y aurait avec cat embranchement un chemin de fer de chaque côté du bassin de Bedford, et le commerce d'Halifax serait divisé entre ces deux chemins, ce qui augmenterait considérablement les frais d'exploitation.

Une voie double de Bedford à Halifax pourrait être entretenue à beaucoup meilleur marché, et aurait à mon avis plusieurs avantages sur les deux lignes. Il y a ample espace entre Richmond et l'arsenal pour un système complet de quais et d'élévateurs suffisants pour un commerce considérable. Il y aurait ainsi concentration et

l'exploitation serait beaucoup plus économique.

Considérant que le Grand-Tronc va bientôt être en connexion avec Chicago, et qu'il doit ouvrir de nouvelles voies de communication entre l'ouest d'Ontario et Québec, je ne crois pas qu'il soit à propos de prendre pour plusieurs années aucun arrangement pour le transport des marchandises, attendu que ces changements vont affecter considérablement le commerce des chemins de fer, et le gouvernement devrait,

dans l'intérêt du pays, rester en mesure de profiter des éventualités.

S'il doit se faire un commerce d'expédition de grain au port d'Halifax, il est sans doute de la plus haute importance de construire un élévateur avec l'étendue de quai nécessaire, afin de donner à ce commerce les facilités voulues; mais je prévois qu'il y aurait des inconvénients à accorder à une compagnie de steamers des avantages sur une autre, et une compagnie de steamers à laquelle appartiendraient les élévateurs et qui recevrait des chemins de fer des avantages particuliers de tarifs, aurait virtuellement un monopole, ce qui serait une source de plaintes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

Halifax, N.-E., 7 octobre 1880.

Honorable monsieur,—Grâce à la dernière concession faite dans le tarif de l'Intercolonial pour les envois à l'étranger, il se présente une occasion de réaliser l'idée de faire d'Halifax le port d'hiver d'où le Canada pourra expédier ses grains et autres produits. Je suis persuadé que dans une entrevue avec vous je pourrais vous démontrer les avantages qu'il y aurait dans la réalisation d'un plan que j'ai conçu pour faire de cet endroit un port que décidément les agents et propriétaires de navires anglais reconnaîtraient, et pour assurer l'expédition en Europe de plusieurs cargaisons

par la voie de ce port dans le cours de l'hiver prochain.

Permettez-moi de joindre à ce mémoire un certain nombre de tableaux, dont l'un, à la page 15, lettre E, revêle le fait singulièrement avantageux qu'un tarif de 12s. sterling pour le trajet total équivaudrait pour le navire à l'avantage de ne payer que 5 c. et une fraction pour la distance entre la Chaudière et Halifax; ce qui porte virtuellement la part du navire à 21 c. et une fraction de plus qu'elle n'était lorsque le tarif à partir de la Rivière-du-Loup était de 26½c. A ce tableau est attachée copie d'une lettre adressée à M. George Taylor, préposé général aux voyageurs et aux marchandises de l'Intercolonial, et je vous demande la faveur de la lire. Si après avoir parcouru ces tableaux et les observations que j'y joins, vous décidez que, vû l'importance de la question, vous pouvez donner quelque temps à son étude, je serai heureux de recevoir votre invitation, et je serai à Ottawa pour vous soumettre mes arrangements à quelle que date que vous fixerez.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre respectueux serviteur,

JOHN MACKASEY.

Sir CHARLES TUPPER, K.C.M.G., Ministre des travaux publics, Ottawa.

HALIFAX, N.-E., 23 mars 1880.

Monsieur.—Quand i'ai eu l'honnenr d'être présenté à vous, le 3 du courant, dans le bureau d'affaires de MM. Doull et Miller, Halifax, vous m'avez témoigné le désir de me rencontrer à mon bureau. J'y suis resté toute la journée du lendemain dans l'espoir de vous v voir.

Je regrette extrêmement que vous n'avez pas eu le temps suffisant pour me rencontrer, car j'aurais beaucoup aimé à avoir un entretien avec vous au sujet du port d'hiver, question d'un grand intérêt pour les gens d'Halifax et d'une importance

générale pour le pays.

Dans le court entretien que nous avons eu. vous m'avez appris que le Grand-Tronc a cédé au gouvernement les 118 milles de son chemin entre la Rivière-du-Loup et la Chaudière, et que le ministre des chemins de fer et des canaux se propose de demander 3½c. par quarter de grain pour cette distance, ce qui portera à trente cents le prix de transport de huit boisseaux de grain depuis la station de la Chaudière jusqu'au port d'Halifax, distance de 679 milles.

Si le gouvernement demandait pour ces 118 milles un prix proportionnel au prix ci devant demandé entre la Rivière du-Loup et Halifax (261c), il faudrait payer 32166 cents pour la distance entre la station de la Chaudière et Halifax. J'ai aussi compris que le Grand-Tronc transporterait le grain jusqu'à la Chaudière au prix qu'il demande pour le transporter à Portland, moins une réduction proportionnelle pour

les 118 milles cédés au gouvernement. La part du Grand-Trone dans le tarif pour le trajet total (sur la farine, le grain, et les marchandises lourdes) en destination de l'est, de Toronto à Portland, est de 45 p.c.; il en était de même de Toronto à la Rivière-du-Loup. Il y a 630 milles de Toronto à Portland. Or, si 630 milles valent 45 p.c., 118 milles vaudront 364 p.c.; c'est-à-dire, le prix sera de 8\cdot p.c. moindre qu'il n'était de Toronto à la Rivière du-Loup.

Le grand obstacle qu'offrait ci-devant le tarif à l'établissement d'Halifax comme port d'expédition de grain pendant l'hiver, a été détruit par cette dernière concession du gouvernement, et tout ce qu'il nous faudrait à présent serait les commodités nécessaires; et nous les aurions si le gouvernement construisait un élévateur et faisait les réparations et les améliorations nécessaires aux quais du dépôt des marchandises à

Richmond.

Je puis ajouter que le port d'Halifax est sans égal, et est sans exception le plus beau et le plus commode du monde; il est d'accès facile, exempt de tous dangers et d'obstacles pour la navigation; c'est le point de l'Amérique le plus rapproché de l'Europe, et sa position géographique sur le bord de l'Atlantique en fait pour ainsi dire le seuil de l'Amérique britannique. Quand il sera connu à l'étranger qu'on y trouve du fret, les navires de l'Europe venant en Amérique à la recherche de cargaisons, ferent d'Halifax leur port favori ; et si nous pouvons fournir des cargaisons à des prix rémunérateurs, les navires attendront, et les expéditeurs de l'ouest et des Etats-Unis, dès qu'ils comprendront leurs intérêts, seront forcés dans une grande mesure (soit qu'ils aiment ce port ou non) à nous envoyer leur grain, pouvant compter de trouver des navires dans le grand port d'Halifax.

Je désire vous soumettre les états suivants, qui pourront intéresser l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux, et qui démontrent comment cette réduction du tarif du chemin de fer du gouvernement, doit faire d'Halifax le port d'hiver

du Canada.

Je prends Portland pour point de comparaison, parce que ce port est le moins dispendieux des ports américains, et le plus rapproché de l'Europe après Halifax.

Si nous pouvons l'emporter sur Portland, nous pouvons faire plus que concur-

rence aux autres ports américains.

A. Page 10.—Etat indiquant la part des chemins de fer et celle des navires, dans un tarif de 11s 3d. sterling par quarter, de Toronto à Liverpool via Portland et Halifax, avant la réduction, et les recettes brutes des navires dans les deux ports, la balance étant très considérable en faveur de Portland.

B. Page 11.—Etat indiquant la part des chemins de fer et celle des navires, dans un tarif de 11s. 3d. sterling par quarter de Toronto à Liverpool viá Portland et Halifax depuis que le tarif, de la Chaudière à Halifax, est de 30 c. par quarter, et des recettes brutes des navires dans les deux ports, la balance étant à l'avantage d'Halifax, mais faible.

C. Page 12. Etat indiquant le fret net d'un navire de 1,400 tonneaux, déduction faite des frais de port et de douanes à Portland et à Halifax, sur un tarif de 11 s. 3 d. sterling pour trajet complet de Toronto à Liverpool depuis que le tarif, de la Chaudière

à Halifax, est de 30c. par quarter, la balance nette étant en faveur d'Halifax.

D. Page 14. Etat indiquant le fret brut d'un navire de 1,400 sur un tarif de 8s. sterling pour trajet complet de Toronto à Liverpool viâ Portland et Halifax, la part de l'Intercolonial étant de 30c par quarter.

Le même état indique aussi la part des chemins de fer et des navires, et le fret net (déduction faite des frais de port et de douane), la balance étant à l'avantage de

Portland, mais faible.

E. Page 15. Etat indiquant l'augmentation du fret que vaut aux navires la détermination du tarif de l'Intercolonial à partir de la Chaudière à 30c., sur ce qui pouvait être donné aux navires lorsque le tarif était de 26½c. à partir de la Rivière-du-Loup, les chiffres suivants étant donnés pour le prix du transport sur le trajet total à parcourir: 8s., 9s., 10s., 11s. 3d., et 12s. sterling.

F. Page 16. Frais de port et de douane d'un navire de 800 tonneaux à Halifax, comparés à ceux d'un même navire dans les quatre principaux ports d'exportation

américains.

G. Page 17. Frais de port et de douane d'un navire faisant le commerce de grain de 800 tonneaux, dans quatre ports américains, y compris les différentes dépenses se rattachant à la cargaison.

H. Page 18. Exportation totale du froment, du maïs, de la farine (en boisseaux)

de cinq des principaux ports d'Amérique en 1879, et augmentation sur 1878.

Page 19. Remarques sur les frais de port et les dépenses.

A M. GEORGE TAYLOR,

Préposé général aux voyageurs et aux marchandises, Moncton, N.-B.

Part du Grand-Trong de Toronto à Portland 45 nour

A.—Tarif de Toronto à Liverpool, 11s. 3d. sterling, ou \$2.73\frac{3}{4} cours canadien, par quarter.

Viâ Portland.

Total \$2 73\frac{3}{4}\$ Viâ Halifax. Part du Grand-Trone, de Toronto à la Rivière-du- Loup, 45 pour cent 1 23\frac{3}{6}\$ Part de l'Intercolonial, depuis la Rivière-du-Loup 26\frac{1}{2}\$ Balance par le navire 1 24\frac{1}{16}\$ Total \$2 73\frac{3}{4}\$	cont	$\begin{array}{ccc} 1 & 23\frac{3}{1.6} \\ 1 & 50\frac{9}{1.6} \end{array}$
Part du Grand-Trone, de Toronto à la Rivière-du-Loup, 45 pour cent	Total	\$2 73\frac{3}{4}
Loup, 45 pour cent	Viâ Halifax.	•
01	Loup, 45 pour cent	$\frac{1}{24\frac{1}{16}}$

Fret brut.

Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800 quarters à \$1.50 \(\frac{9}{16} \), Portland.—Brut	$14,755 \ 12\frac{1}{2}$
Navire de 14,000 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800 quarters à \$1.24\frac{1}{6}, Halifax.—Brut	$12.158 \ 12\frac{1}{2}$
Différence à l'avantage de Portland	\$2.597.00

B.—Tarif de Toronto à Liverpool, 11s. 3d. sterling, ou $$2.73\frac{3}{4}$, cours canadien, par quarter.

Via Portland.

Part du Grand-Trone, de Toronto à Portland, 45 p.c. Balance pour le navire		$23\frac{3}{16}$ $50\frac{9}{16}$
Viâ <i>Halifax</i> .	\$2	733
Part du Grand-Trone, de Toronto à la Chaudière, 364 pour cent	1 0 1	$00\frac{4}{35}$ 30 $43\frac{89}{140}$
Total	. 2	$73\frac{3}{4}$
Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800 quarters à \$1.50 \(\frac{1}{6}\), Portland.—Brut Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau,	14,755	-
9,800 quarters à \$1.43 ⁸⁹ ₁₄₀ , Halifax.—Brut	14,076	
Différence en faveur de Portland	\$67 8	$82\frac{1}{2}$

C.—Tarif de Toronto à Liverpool, 11s. 3d. sterling ou $\$2.73_{4}^{3}$, cours canadien, parquarter.

Via Portland.

Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800 quarters à \$1.50 \frac{9}{16} pai quarter	14,755 12½
A déduire les frais de port et de douane:—	
Déclaration du navire	2 50
	3 00
Droit de l'inspecteur	420.00
Pilotage, \$2.50 par pied de tirant d'eau à l'entrée, et \$1.50 à la sortie, soit 22 pieds	88 00
Trois jours de surstarie, aller et retour, £50 ster- ling par jour	
	\$1,243 50
	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *

Vià Halifax,

Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800 quarters à \$183\frac{189}{140} par quarter	14,076	30
Droit d'hôpital, 2 c par tonneau	28	00
Droit de signaux	1	00
Droit du maître du port	5	00
Pilotage à l'entrée et à la sortie	35	00
-	\$69	00
Balance nette du fret d'Halifax	\$14,007	30
Différence à l'avantage d'Halifax	\$495	${67\frac{1}{2}}$

Surstarie.

Un steamer prendrait trois jours pour se rendre d'Halifax à Portland et revenir. Les retards d'un steamer du port de 1,400 tonneaux coûtent au moins \$50 par jour, ce qui, pour trois jours, s'élèverait à \$730 cours canadien.

Pour un voilier de 1,400 tonneaux à Philadelphie, la surstarie est de £19 sterling.

Pour un steamer elle est déterminée par convention spéciale.

Il est difficile de dire le temps qu'un voilier mettrait à faire le voyage d'Halifax à Portland aller et retour, cela dépend entièrement du vent; j'ai eu connaissance qu'un voilier a fait le trajet en aussi peu de temps qu'un steamer, et j'en ai vu d'autres qui n'ont pas mis moins d'une quinzaine à faire le voyage. En conséquence je crois qu'en calculant le temps perdu pour un navire en faisant le voyage entre les deux ports, il vaut mieux compter le temps que prendrait un steamer, c'est à dire environ trois jours. Ceci donnerait un avantage de \$495.67½ à un navire de 1,400 tonneaux prenant un chargement de grain à Halifax, comme on peut voir par l'état C.

D.—Tarif de Toronto à Liverpool, 8s. sterling, ou \$1.94\frac{2}{3} cours canadien par quarter de 8 boisseaux.

Viâ Portland.

Part du Grand-Tronc, 45 pour cent		$\begin{array}{c} 87\frac{3}{5} \\ 07\frac{1}{15} \end{array}$
Total	\$1	$94\frac{2}{3}$
Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800 à \$1.07\frac{1}{15} par quarter, de Portland,—Brut, Déduire les frais de port et de douane:—	\$10,492	$53\frac{1}{5}$
Déclaration du navire 2 50		
Droit de l'inspecteur		
année 420 00		
Pilotage entrée et sortie		
Différence de temps entre Portland et Halifax, aller et retour, 3 jours à		
£50 sterling par jour 7.0 00		
Quegagas become production	1,243	5 0
Fret net à Portland	\$9 ,249	03 1

Part du Grand-Trone, réduction du parcours		
Belance pour le navire	Viâ Halifax.	
Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800 quarters à 93,8% c. par quarter, de Halifax,—Brut	De la Chaudière à Halliax	0 30
A déduire les frais de port et de douane:— Droit d'hôpitaux, 2 c. par tonneau	Navire de 1,400 tonneaux, 7 quarters au tonneau, 9,800	
Fret net à Halifax	A déduire les frais de port et de douane :— Droit d'hôpitaux, 2 c. par tonneau	
Balance à l'avantage de Portland \$157 55\frac{1}{5} E.—Tarif, 8s. sterling, ou \$1.94\frac{2}{5} cours canadien, de Toronto à Liverpool, vid Halifax. Part du Grand-Trone, réduction de 8\frac{2}{5} pour cent, en raison de la réduction du parcours 0 16\frac{2}{5}\frac{1}{5}\fra	Fret net à Halifax	
E.—Tarif, 8s. sterling, ou \$1.94\frac{2}{3} cours canadien, de Toronto à Liverpool, viá Halifax. Part du Grand-Trone, réduction de 8\frac{2}{3} pour cent, en raison de la réduction du parcours	Balance à l'avantage de Portland	-
Part du Grand-Trone, reduction de 83 pour cent, en raison de la réduction du parcours	 E.—Tarif, Ss. sterling, ou \$1.94\frac{2}{3}\$ cours canadien, de Toronto à I Part du Grand-Tronc, réduction de 8\frac{2}{3}\$ pour cent, en raison de la réduction du parcours	Liverpool, vid Halifax. $0 \ 16\frac{814}{625}$
Tarif, 10s. sterling, ou \$2.43\frac{1}{3}\$ cours canadien, de Toronto à Liverpool, vid Halifax. Part du Grand-Tronc, réduction de \$3\frac{2}{7}\$ pour cent en raison de la réduction du parcours	en raison de la réduction de 83 pour cent, en raison de la réduction du parcours	$0 \ 18\frac{321}{700}$
Tarif 11s. 3d. sterling, ou \$2.73\frac{3}{4}\$ cours canadien, de Toronto à Liverpool viā Halifax. Part du Grand-Trone, réduction de 8\frac{3}{7}\$ pour cent en raison de la réduction du parcours	Tarif, 10s. sterling, ou \$2.43\frac{1}{3} cours canadien de Toronto à Liv Part du Grand-Tronc, réduction de 8\frac{3}{7} pour cent en raison de la réduction du parcours	verpool, vid Halifax. 0 20\frac{107}{210}
Avantage résultant pour les navires \$0 $19\frac{4}{7}$ Tarif, 12s. sterling, ou \$2.92 $\frac{1}{5}$ cours canadien, de Liverpool, $vi\acute{a}$ Halifax. Part du Grand-Tronc, réduction de $8\frac{3}{7}$ pour cent, en raison de la réduction du parcours 0 $24\frac{2199}{3500}$ A déduire la part du gouvernement pour les 118 milles	Tarif 11s. 3d. sterling, ou \$2.73\frac{3}{4} cours canadien, de Toronto à I Part du Grand-Tronc, réduction de 8\frac{3}{7} pour cent en raison de la réduction du parcours A déduire la part du gouvernement pour les 118	o 23 ₇₀
milles $0 3\frac{1}{2}$	Avantage résultant pour les navires Tarif, 12s. sterling, ou \$2.92\frac{1}{5} cours canadien, de Liverpool, vid Part du Grand-Tronc, réduction de 8\frac{3}{7} pour cent, en raison de la réduction du parcours	\$0 19 ‡ Halifax.
	milles	$\begin{array}{c} 0 \ 3\frac{1}{2} \\ \hline 80 \ 21\frac{449}{3500} \end{array}$

En déduisant les balances à l'avantage des navires, des 26½ c. du ci-devant tarif à partir de la Rivière du-Loup, on verra ce qu'un navire recevra à Portland de plus qu'à Halifax.

F.—Frais de port et de douane comparés d'un navire de 800 tonneaux à Halifax, et dans quatre des principaux ports américains.

Frais.	Halif	ax.	New-Y	ork.	Baltim	ore.	Phil delph		Bosto	on.
Pilotage, à l'entrée et à la sortie Droit de tonnage par année Droit de port	5		145 240 12	00 00	\$ 150 240	00		00	\$ 105 240	00
Officier de santé Droit d'hôpital. Douane Droit des signaux	16	00 00	5	50 90 00	5	00 00 00		00		30
Totaux	52	50	415	90	410	00	424	00	361	30

^{*} Le pilotage à Halifax est le moins dispendieux du continent.

G.—Frais d'un navire de 800 tonneaux transportant du grain, dans les ports suivants.

Frais.	New-York.	Baltimore.	Phila- delphie.	Boston.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Pilotage, à l'entrée et à la sortie Droit de tonnage par année Remorquage, à l'entrée et à la sortie Quaiage, 10 jours Droit de port Officier de santé Droit d'hôpital Douane Déchargement du lest Dépenses d'élévateur Sacs pour ½ de la cargaison Commission du courtier Arrimage Certificat d'inspecteur Cloisonnage	70 00 70 00 12 00 6 50 7 00 120 00 313 60 248 85 408 80 90 00	150 00 240 00 156 00 20 00 8 00 7 00 100 00 168 00 149 00 408 80 75 00	157 00 240 00 105 00 35 00 10 00 10 00 7 00 100 00 223 00 436 80 154 88	105 00 240 00 95 00 15 00 none. 8 00 72 50 407 40 62 80 15 00 448 00	
Totaux	2,073 15	1,990 80	1,871 08	1,577 00	

Lorsque les navires arrivant à New-York viennent de ports infectés, les dépenses sont considérablement augmentées: honoraires supplémentaires de l'officier de santé, \$8.00; fumigation, \$20.00; et frais d'allège à la quarantaine supérieure.

H.—QUANTITÉ de froment, maïs et farine (en boisseaux) expédiée, dans cinq des principaux ports d'Amérique en 1879.

AT TO I	Boisseaux.
New-York	119,502,350
Baltimore	55,560,924
Philadelphie	32 224 767
Boston. Montréal.	15 756 308
Montráal	10,100,000
TITOH 01 CAE-************************************	10,130,322

Total, 241,000,000 boisseaux, soit une augmentation de 47,900,000 boisseaux sur-le mouvement de 1878.

FRAIS DE PORT.

On peut voir par le tableau F que les frais de port et de douane d'un navire de

800 tonneaux sont de \$360.40 plus élévés à New-York qu'à Halifax.

Par l'état G on verra que le droit de tonnage et la commission de courtage forment une partie considérable des dépenses d'un navire dans les ports américains. Les frais de remorquage sont si faibles dans ce port qu'il ne vaut guère la peine de s'en occuper en calculant les dépenses d'un navire; le courtage ne dépassera pas la moitié de ce qu'il coûte dans les ports américains. La main-d'œuvre de toute sorte est beaucoup moins dispendieuse ici; le bois pour le cloisonnage, qui constitue un item considérable aux États-Unis, peut être fourni ici à beaucoup meilleur marché; et, de même qu'à Boston et Philadelphie, l'élévateur peut être gratuit. Je n'hésite pas à dire que pour un navire de 800 tonneaux portant du grain, les dépenses seraient de \$1,000 de moins qu'à New-York.

Votre respectueux serviteur,

JOHN A. MACKASEY.

OTTAWA, 26 octobre 1880.

Monsieur,—Je dois accuser réception de votre lettre du 7 du courant avec les documents qui l'accompagnaient, au sujet du tarif des marchandises du chemin de fer Intercolonial, et vous informer que le gouvernement s'occupe de la question.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

M. John A. Mackasey, Halifax, N.-F.

Ottawa, 1er décembre 1880.

Messieurs.—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été représenté à l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, que les mesures que vous avez prises au sujet du fret d'hiver en destination de l'ouest, enlève ce fret au port d'Halifax et aux chemins de fer canadiens par lesquels il passait les années précédentes, et lui fait

prendre la direction du port de Boston et des chemins de fer américains.

L'honorable ministre désire vous faire quelques observations à ce sujet et exprimer sa surprise de vous voir prendre une ligne de conduite préjudiciable aux intérêts du Canada, lorsqu'il sait que vous n'ignorez pas qu'afin de donner plus d'importance au commerce qui se faisait par la voie d'Halifax et des chemins canadiens, il a, dans le cours de la dernière annee, fait agrandir et améliorer les quais et les hangars à Halifax, et pris des mesures pour le service le plus prompt possible d'un commerce considérable sur l'Intercolonial cet hiver. En outre, dans le but de fournir à vos steamers des cargaisons de grain pour vos traversées de retour, il s'est efforcé d'encourager un commerce de l'ouest à l'est viá Halifax, en établissant pour le grain un tarif si bas que les propriétaires de navires le regardent comme un élément important d'encouragement pour ce commerce et comme éminemment satisfaisant. Du reste, votre part du tarif d'entier parcours restant la même, et la création du tarif sur les marchandises en destination de l'ouest étant entre vos mains, il semble à l'honorable ministre que votre intérêt dans cette question devrait s'accorder avec ceux du Canada et que vous devriez être disposés à lui aider à faire prendre au commerce de l'ouest la voie du Canada, au lieu de le diriger sur les voies américaines.

Je dois de plus vous rappeler que dans le but d'arriver à une entente parfaite avec vous sur cette affaire, le surintendant en chef et le préposé général aux marchandises du chemin de fer Intercolonial vous ont rencontrés à Montréal au commencement de la saison, afin de conférer avec vous et de faire les arrangements nécessaires pour assurer au Canada l'avantage de ce commerce de transport. Ces deux officiers ont rapporté qu'une entente parfaite avait été établie, entente si satisfaisante pour vous que vous vous êtes déclarés convaincus, bien que vous vous attendiez

à une rude concurrence de New-York, que vos steamers et les chemins de fer canadiens pourraient l'emporter sur tous leurs rivaux; et vous vous êtes montrés si satisfaits des commodités offertes par l'Intercolonial et le Grand-Trone, que vous avez témoigné l'intention d'envoyer aux agents et aux importateurs de l'ouest une circulaire démontrant les avantages du choix de vos steamers et de nos chemins de fer.

L'honorable ministre n'a pas encore eu connaissance de l'envoi d'aucune circu-

laire de cette nature.

A la suite des assurances que vous avez données, l'honorable ministre comptait sur un commerce considérable vers l'ouest par la voie d'Halifax et des chemins de fer canadiens, et il a été grandement désappointé d'apprendre que vous n'avez pas pris les mesures que vous avez coutume de prendre à Halifax pour faire face aux affaires ordinaires, et que vous n'avez envoyé à ce port qu'un seul commis pour recevoir la première cargaison de la saison, au lieu de trois ou quatre commis et un certain nombre de tonnelliers, comme ci-devant, et lorsqu'on lui a appris que votre premier steamer était reparti d'Halifax en n'y laissant que quelques tonneaux de marchandises et emportant à Boston le gros de la cargaison destinée à l'ouest, l'honorable ministre n'a pu s'empêcher de comprendre que des mesures avaientété prises pour faire passer par un port américain les marchandises qui éta ent ci-devant déchargées à Halifax.

L'honorable ministre a conséquemment donné instruction au surintendant en chef du chemin de fer Intercolonial de se rendre immédiatement auprès de vous, et de s'enquérir de ce qui a pu causer cette soudaine modification de votre ligne de conduite, et de conférer de nouveau avec vous sur cet important sujet; et il espère que les agents du chemin de fer Intercolonial, qui font des efforts pour faire prendre au commerce la voie du Canada, pourront encore, avec votre co-opération, developper

le commerce de transport dans le cours de cet hiver.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur.

MM. HUGH et Andrew Allan, Montréal.

F. BRAUN, secrétaire.

Lique Allan.

REGLEMENTS POUR LA SAISON D'HIVE?.

A la clôture de la navigation du Saint Laurent, les steamers postaux de la ligne Allan feront de Boston leur port d'hiver, et arrêteront à Halifax aller et retour.

Le premier steamship de Liverpool à Boston, sous l'empire de ce règlement, sera le *Polynesian* et quittera Liverpool le 11 novembre. Il quittera Boston le 1er décembre,

et Halifax samedi, le 4 décembre.

Les billets de passage pourront être pour Halifax ou pour Boston. Les steamers du service bi-mensuel entre Baltimore, Halifax, Saint-Jean-de Terre-Neuve, Queenstown et Liverpool, quitteront Baltimore comme par le présent, le mardi, de quinzaine en quinzaine.

H. Boucher, préposé général aux voyageurs, ligne Allan, coin des rues King et

Young.

HALIFAX, N.-E., 29 octobre 1880.

Mon cher sir Charles,—Je vois qu'il est annoncé que les steamers de la ligne Allan feront de Boston leur port d'hiver sur ce côté de l'Atlantique pour la saison que nous allons prendre, au lieu de Baltimore comme ci-devant. Ceci ne s'applique qu'aux steamers hebdomadaires. La substitution de Boston à Baltimore n'affectera sans doute pas le service postal, vû que les steamers arrêteront ici aller et retour comme auparavant, mais j'ai peur que le gros du fret destiné à l'ouest ne passe pas par iei, mais par Boston.

J'en parlais à l'honorable James McDonald aujourd'hui, et il m'a suggéré de vous télégraphier à ce sujet. Cependant je suis sûr que la chose est parvenue à votre

connaissance.

Je crains que ce changement ne nuise sérieusement au rendement de l'Interco-

lonial durant l'hiver prochain.

Est-ce que la plus grande partie du fret pour Montréal et l'Ouest ne sera pas transportée à Boston, et delà par le Vermont Central et autres chemin de fer américains? Est-ce qu'il n'y aura pas de mesures de prises pour le transport de ce fret par la voie des Etats-Unis, et probablement, puisque la distance est moins grande, à meilleur marché que par l'Intercolonial? Je suis sûr que vous vous êtes déjà occupé de ces questions, non seulement dans l'intérêt d'Halifax, mais encore dans celui de l'Intercolonial.

Je ne puis prendre connaissance ici du contrat postal passé entre le gouvernement et la ligne Allan. Il y a peut être quelque clause de ce contrat qui puisse mettre le gouvernement en mesure d'exiger que cette ligne fasse d'un port canadien son port d'hiver, ou au moins ne donne pas à un port étranger une préférence préjudiciable à nos ports ou à nos chemins de fer.

Je voudrais me tromper dans mes craintes, et je serais bion aise s'il était en

votre pouvoir de me rassurer.

Je demeure bien sincèrement à vous,

M. B. DALY.

HALIFAX, N.-E., 19 novembre 1880.

Monsieur,—En ma qualité de président de la Chambre de Commerce d'Halifax, j'ai eu l'honneur de soumettre à votre examen et à celui du département dont vous êtes le chef, un rapport du comité chargé par cette Chambre de constater les commodités et les avantages offerts par Halifax comme port d'hiver pour le Canada.

Ce comité était composé de marchands considérables, qui tous avaient beaucoup

étudié la question, et leur rapport était le résultat de consciencieuses recherches et d'une froide comparaison des faits, en face desquels ils s'étaient convaincus qu'il serait possible d'avoir une flotte considérable disposée à faire le transport du grain pris à Halifax, à six deniers sterling par quarter de moins que dans les ports américans, les frais se rattachant aux terminus étant égaux. Cette conviction a été confirmée par le témoignage de l'un de nos plus considérables propriétaires de navires de Yarmouth; qui de lui-même et par ses propres calculs est venu à la même conclusion. Je vous ai adressé le rapport le 18 de mars dernier, et le 9 avril suivant, j'ai reçu de votre secrétaire un accusé de réception; j'ai aussi reçu de M. l'ingénieur en chef Schreiber une courte lettre m'annonçant que le sujet était sérieusement à l'étude. Depuis lors, ni moi, ni la Chambre de commerce que j'ai l'honneur de représenter, n'avons roçu de communications à ce sujet ni de vous ni de votre département, et je n'ai pas entendu dire qu'il aît été fait aucune tentative de règler la question d'une manière satisfaisante. Si les données fournies par le comité n'étaient pas suffisantes, le comité eût volontiers fait tout en son pouvoir pour fournir tous les renseignements voulus sous le plus court délai, et il encore prêt à le faire. Si au contraire le rapport était satisfaisant, et si ses données ont été vérifiées par les département, permettez-moi de vous demander de bien vouloir me dire, aussitôt qu'il vous sera commode de le faire, quelles mesures ont été prises pour mettre le projet à l'essai l'hiver prochain.

La ville s'est grandement alarmée à la nouvelle que la ligne Allan annonce qu'elle transportera les marchandises de la Grande-Bretagne destinées aux provinces supérieures, par la voie de Boston, pour le même prix d'entier parcours que par la voie d'Halifax, et qu'elle va faire de Boston son port terminal pour l'hiver prochain. Si la raison de ce changement est le retard subi par les marchandises à destination de l'ouest sur le chemin de fer Intercolonial l'hiver dernier, a-t-il été pris des mesures pour empêcher ces retards de se répéter, et s'il en est ainsi, le commerce en a-t-il

reçu avis?

Vû la forte somme payée annuellement à la ligne Allan pour le service postal, je ne peux m'empêcher de dire que ses propriétaires montrent une étrange apathie à l'égard des intérêts de ce port et du chemin de fer Intercolonial.

A l'avenir, quand il sera demandé des soumissions pour le service postal, ne serait-il pas à propos de stipuler que toute ligne soumissionnant devra être disposée à

faire d'Halifax son port terminal pendant les mois d'hiver?

S'il en était ainsi et si les intérêts du chemin de fer Intercolonial étaient identifiés avec ceux de la ligne de paquebots, je ne puis m'empêcher de croire qu'il en résulterait un mouvement rémunérateur pour l'un et l'autre, et ce serait en même temps racheter la promesse si alléchante qu'on nous faisait lors de la confédération et lors de la construction du chemin de fer Intercolonial, pour ne rien dire de celles qu'on nous prodiguait au cours de la dernière élection, de faire d'Halifax le port d'hiver du Canada.

Si vous eussiez été dans le pays, je vous aurais écrit plus tôt à ce sujet, et j'espère sincèrement que vous me ferez prochainement l'honneur d'une réponse aussi précise qu'il sera possible. Si le gouvernement a décidé que le projet est impraticable, le plus tôt nos marchands en recevront un avis motivé, le mieux ce sera, car, ils ne serait guères généreux de nous laisser continuer l'agitation de ce projet, tandis que les

autorités l'auraient définitivement rejeté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

JOHN DOULL.

Président de la Chambre de Commerce d'Halifax.

A l'honorable

Sir CHARLES TUPPER, C.B., Ministre des chemins de fer et canaux.

29 novembre 1880.

En réponse à votre lettre du 19 novembre, je dois vous dire que j'ai donné instruction au surintendant du chemin de fer Intercolonial de s'assurer de deux cargaisons de grain cette année, afin de constater s'il est possible d'établir ce commerce, et subséquemment, de soumettre au parlement le projet de construire un élévateur à Halifax; si la tentative réussit, l'on est à prendre des mesures à cette fin.

Le département des chemins de fer a pris pour le transport des marchandises viá Halifax, des mesures que MM. Allan frères ont déclarées tout à fait satisfaisantes, et le gouvernement n'a épargné ni n'épargnera aucun effort pour faire d'Halifax le port d'hiver du Canada. Comme vous savez, le gouvernement a dépensé cette année de fortes sommes en construction de quais additionnels et autres travaux destinés à faciliter le mouvement du commerce à Halifax.

CHARLES TUPPER.

M. JOHN DOULL,

Président de la chambre de commerce d'Halifax.

Halifax, 23 novembre 1880.

Mon cher sir Charles,—Je vous ai écrit il y a quelque temps au sujet de l'effet probable du changement qui va avoir lieu relativement au port terminal d'hiver des steamers de la ligne Allan. Le premier steamer hebdomadaire de la saison est venu il y a quelques jours et reparti pour Boston. Une faible quantité des marchandises en destination du Canada a été débarquée ici (environ sept tonnes) et le reste a été porté à Boston. Le steamer n'est pas même allé au quai de Richmond, et l'intention des propriétaires de la ligne semble réellement être dedonner tout le commerce qu'ils feront au Vermont Central plutôt qu'au chemin de fer Intercolonial.

Cet état de choses donne naissance à beaucoup de remarques critiques, et j'espère sincèrement que vous allez être capable de faire quelque chose pour remédier au mal. Je crains que nous n'ayons toujours à faire face à quelque difficulté de cette nature, jusqu'à ce qu'Halifax soit en mesure de trouver des cargaisons de retour pour ces navires. Dans l'intérêt du chemin de fer Intercolonial, il est selon moi très à désirer

que rien ne soit épargné pour atteindre le but que l'on se propose. La construction d'un élévateur est de la première nécessité. J'espère que le parlement votera le crédit nécessaire à la prochaine session. Je ne vous écris que pour vous tenir la chose en mémoire, et je compte que vous allez pouvoir prendre des mesures qui empêcheront nes amis de nous reprocher, comme ils semblent disposés à le faire, de n'avoir avancé à rien avec la question du port d'hiver.

Sincèrement à vous,

M. B. DALY.

CORDERIE DE DARTMOUTH, HALIFAX, N.-E., 24 novembre 1880.

Cher monsieur,—Je vous ai écrit le 12 du courant, et vous prie de me pardonner si je m'adresse de nouveau à vous au même sujet. Avant de recevoir la présente, vous aurez eu connaissance de l'anxiété dans laquelle se trouve Halifax au sujet du port d'hiver, et le gouvernement aura probablement sous peu à s'occuper de cette question. Je prends la liberté de vous demander de bien vouloir alors user de votre influence pour le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Dartmouth, ou, en d'autres mots, pour la construction, du côté de Dartmouth, des élévateurs et des quais qui peuvent être nécessaires.

J'ai toujours travaillé pour le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à Dartmouth, parce que les manufactures en ont besoin, que la partie est du comté y a droit, et que Dartmouth peut offrir des probabilités d'un mouvement suffisamment avantageux pour engager l'Intercolonial à construire cet embranchement; mais quelque poids que puissent avoir ces considérations, les autres qui se présentent ont aussi droit à

être pesées.

Si je vous écris et vous dérange si tôt après ma dernière lettre, c'est afin que lorsqu'il s'agira de donner à Halifax de nouveaux avantages, vous ayez présentes à votre esprit les prétentions de Dartmouth. Je tiens d'autant plus à vous les soumettre de bonne heure que je sais qu'il existe parmi les habitants d'Halifax un sentiment de jalousie hostile à Dartmouth, et je crois qu'il serait à regretter que de nouvelles dépenses à Halifax forçassent le gouvernement à décider qu'il ne peut rien faire de plus pour cette partie du pays, ce qui remettrait à plusieurs années la réalisation du projet anquel nous travaillons.

Lors de ma dernière lettre, j'ai aussi écrit à sir Leonard Tilley, qui a donné audience à une députation à ce sujet lorsqu'il était ici, dans laquelle je lui ai demandé de vous voir. Il m'a répondu qu'il le ferait quand vous seriez de retour du Nord-Ouest. J'espère qu'avec la coopération du ministre de la justice il vous sera possible

de recommander au gouvernement la réalisation du projet.

Je demeure sincèrement à vous,

JOHN F. STAIRS.

A l'honorable sir Charles Tupper, C.C.M.G.

HALIFAX, N.-E., 26 novembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Il passe tant de marchandises à notre porte, que la chose devient réellement sérieuse.

Le tarif de la politique nationale a été arrangé de façon à nécessiter l'importation directe du thé et du sucre, et nous espérions qu'aumoins ceux de ces produits qui viendraient de la Grande-Bretagne seraient débarqués ici; mais il semble qu'ils peuvent être débarqués à Boston sans que les droits en soient augmentés. Les bestiaux sont envoyés à Portland et Boston au lieu d'Halifax. Tout cela prive Halifax et l'Intercolonial du commerce canadien qui se fait aujourd'hui à l'avantage des ports américains. Nous avons demandé à M. Taylor plusieurs questions importantes au sujet du tarif sur les marchandises anglaises en destination de l'ouest, et nous attendons depuis longtemps déjà ses réponses avec impatience. La France

frappe d'un droit plus élevé les marchandises canadiennes qui lui sont expédiées par la voie de Londres, que lorsqu'elles lui sont envoyées directement. Ne peut il rien être fait pour établir Halifax comme port d'hiver national. S'il fallait payer double subvention à la ligne Allan pour la forcer à charger et décharger ici, l'augmentation du mouvement qui en résulterait sur l'Intercolonial serait une compensation suffisante.

On nous offre deux steamers prêts à charger ici, mais personne n'est prêt.

Bien vous,

T. A. S. DEWOLF ET FILS.

A l'honorable Sir Charles Tupper.

HALIFAX, N.-E., 30 octobre 1880.

Cher monsieur,—Vû que les steamers qui viennent d'Angleterre et re'âchent à notre port portent à Boston les marchandises qu'ils ont en destination du Canada, au détriment du chemin de fer Intercolonial et de notre port, ne serait-il pas possible d'arranger la subvention payée à ces steamers pour le service postal de façon à les forcer à décharger toutes ces marchandises ainsi que prendre leurs chargements ici? Cola donnerait à l'Intercolonial le commerce qui lui appartient, à n tre port les avantages de la politique national, et ferait d'Halifax véritablement un port d'hiver. Les exportateurs d'iei pourraient alors avoir pour l'expédition des bestiaux, des produits, etc., des facilités qu'ils ne peuvent obtenir pour le moment. S'il était demandé des soumissions pour le service postal, plusieurs compagnies répondraient. Veuillez nous pardonner de suggérer cette mesure, mais les intérêts en jeu le demandent.

Je demeure sincèrement à vous,

CHARLES F. DEWOLF.

A sir CHARLES TUPPER, Ottawa.

Halifax, 3 décembre 1880.

Cher sir Charles,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme du 30 du mois dernier, que je n'ai pas manqué de soumettre à la Chambre de commerce qui était alors en séance. Il ne pouvait arriver plus opportunément, bien qu'il n'aît pas, comme vous l'avez peut-être remarqué, été reçu avec la généreuse approbation que vous pouviez raisonnablement attendre après cette expression d'ardent intérêt à l'égard de la question qui nous occupe tous.

Permettez-moi de vous exposer en aussi peu de mots que possible les raisons auxquelles il me semble falloir assigner ce défaut d'enthousiasme chez nos marchands, qui, je le crois, sont tous animés d'un seul désir, celui de voir Halifax devenir le port

d'hiver du Canada.

Je dois d'abord vous faire observer que l'idée d'expédier des cargaisons d'essai, vient de M. Brydges et non du comité collectif de la chambre de commerce, du conseil de ville, et de l'association des importateurs. M. Brydges rencontra M. Black à Moncton; M. Black était alors en chemin à la recherche de renseignements qu'il espérait obtenir dans l'ouest sur cette question. M. Brydges répudia l'idée sous l'impression de laquelle le comité avait été mis, savoir, que le gouvernement était disposé à transporter le grain de la Rivière-du-Loup à Halifax sur l'Intercolonial pour 1s. 3d. sterling le quarter. Il consentit cependant à ce chiffre pour deux cargaisons d'essai, et M. Mackenzie, alors premier ministre, après avoir refusé la chose finit par y consentir. Après beaucoup de travail accompli par M. Black, employé à concilier les intérêts de l'Intercolonial, du Grand-Tronc et de la ligne Allan, tout fut arrangé pour les deux voyages d'essai à l'exception de la mise en sac du grain, ce à quoi il fut immédiatement pourvu au moyen d'une souscription par les marchands de la ville. L'affaire fut retardée, la compagnie Allan n'étant pas pour le moment en mesure de mettre des steamers à la disposition du comité dans un délai suffisant pour le rassemblement de la cargaison. Il est vrai que sir Hugh Allan télégraphia à M. Black, le représentant du comité, que le steamer Austrian prendrait une cargaison à Halifax, si elle était prête à une certaine date, mais le délai était trop court pour permettre au

41

comité de prendre les arrangements nécessaires, d'autant plus que M. Black était

revenu de son voyage; et l'affaire en resta là.

Il n'est que juste que je mentionne ici qu'un certain nombre des membres du comité et des intéressés du dehors, étaient et sont encore fortement d'avis que la tentative de mettre à exécution cette idée de cargaison d'essai eût été absolument fatale au grand projet lui-même, vû que l'Intercolonial n'étant pas pourvu des commodités nécessaires il en fut résulté des délais et des mésaventures désastreuses pour l'entreprise, ce qui aurait mis entre les mains des adversaires du projet une arme à laquelle il eût été difficile de faire face.

En second lieu, je ne sache pas que le département auquel vous présidez, aît pris les mesures nécessaires au succès de l'essai proposé; et je ne vois pas non plus pour quoi l'exécution de l'idée générale ne scrait pas entreprise d'une façon définitive, sans être soumisé à une épreuve que pourraient rendre fatale certains délais ou autres

causes

Troisièmement, vû les dépenses énormes que le gouvernement a décidé de faire sur la partie occidentale de la ligne, il manquerait de générosité et de justice, envers les intérêts de l'est s'il hésitait à fournir les fonds nécessaires pour munir le terminus d'Halifax d'un élévateur et des autres constructions qu'il faut pour faire de notre port ce à quoi la nature l'a destiné, c'est-à-dire, le port d'expédition du Canada pour la saison d'hiver. Comme vous me l'avez demandé je vous ai envoyé par la poste une copie de votre télégramme du 1er mars dernier. Le secrétaire de la Chambre de Commerce a accusé réception de votre télégramme du 29 du mois dernier. Je désire vous remercier personnellement de votre prompte réponse à ma lettre. Votre dépêche ne touchait pas à tous les points de ma lettre, mais je présume que vous répondrez plus explicitement plus tard.

Bien à vous,

JOHN DOULL.

A sir Charles Tupper, Ottawa.

OTTAWA, 14 décembre 1880.

Monsieur,—J'ai reçu instruction de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, d'accuser réception de vos lettres, en dates du 19 du mois dernier et du 3 courant, sur le projet de faire d'Halifax le port d'hiver du Canada; ainsi que du rapport de la Chambre du Commerce accompagnant votre lettre du 18 mars.

En réponse, je dois vous assurer que l'honorable ministre est convaincu de la grande importance du projet, et j'ai à vous soumettre un aperçu des efforts qu'il a faits pour son succès, efforts qui ne se ralentiront pas, tant qu'il restera quelque chose à

accomplir.

Le dernier gouvernement, en 1877, autorisa une réduction du tarif à 30c. par quarter entre la Rivière-du-Loup et Halifax pour deux cargaisons d'essai seulement. En consultant les officiers du département, sir Charles Tupper constata que 26½ c par quarter était le coût réel du transport du grain sur l'Intercolonial entre la Rivière-du Loup et Halifax, et afin d'encourager le commerce européen à prendre la route d'Halifax, le tarif fut immédiatement réduit à ce chiffre. La ligne du Grand-Tronc entre la Rivière-du-Loup et Lévis fut aussi achetée par le gouvernement et des rails d'acier furent substituées aux vieux rails de fer. Cela fut fait en août 1879, et depuis lors, cette portion du chemin a fait partie du système du chemin de fer Intercolonial. Lors de ce changement il fut demandé un tarif proportionnel pour toute la ligne; la demande fut accordée et après une étude de la question, le tarif fut fixé à 32½ c entre Québec et Halifax et subséquemment réduit au chiffre rond de 30 c.

Ce tarif fut admis par les propriétaires de navires et autres comme tout à fait satisfaisant et de nature à attirer le commerce; mais il n'est pas encore pas sé de grain en destination de l'Europe. Les choses en étant ainsi il est fait de grands efforts pour obtenir deux cargaisons destinées à soumettre la question à une épreuve pratique, et instruction a été donnée de tenir un compte détaillé de toutes les dépenses, de sorte que la mise en sacs et les autres frais qui ne seraient pas nécessaires avec un éléva-

teur, ne puissent être invoqués contre le résultat de l'expérience. Tous les efforts possibles sont aussi faits pour obtenir du commerce les renseignements nécessaires. Tout cela est fait dans le but d'arriver à une conclusion sûre relativement aux chances de ce commerce, lorsqu'il serait conduit à l'aide d'un élévateur et des autres facilités

qui seraient pourvues.

Dans le but de débarrasser du commerce de bois le quai des marchandises générales à Halifax, le ministre a fait construire de nouveaux quais, et, afin d'augmenter les facilités du commerce en général, a fait ajouter considérablement à la capacité des hangars. De plus, pour engager les steamers à aller à Halifax, il a fait enlever la barrière de rocs du voisinage des dépôts de charbon, afin de permettre aux grands navires d'approcher en sûreté pour y prendre leur charbon. En outre de tout cela, il a fait prendre des mesures pour le transport le plus rapide des marchandises sur l'Intercolonial, mesures dont MM. Allan se sont déclarés si hautement satisfaits que, suivant eux, la route canadienne, vid le Grand-Tronc, l'Intercolonial et le port d'Halifax, à l'aide des arrangements pris avec les steamers Allan, pouvait supporter pour le commerce avec l'Europe la concurrence de n'importe quelle autre route.

Après cette expression d'opinion de la port de MM. Allan, la surprise du ministre fut grande lorsqu'il apprit que leurs steamers portaient le fret en destination du Canada à un port américain. Il avait en plusieurs entrevues représenté à sir Hugh Allan la nécessité de sa co-opération pour assurer ce commerce au Canada, et pour

faire réussir la tentative qui se fait.

A la suite d'une de ces entrevues, sir Hugh Allan proposa par écrit au gouvernement que si le gouvernement voulait établir le terminus du chemin de fer Intercolonial à Dartmouth, sa compagnie achèterait en cet endroit des propriétés et y construirait des quais et des élévateurs suffisants pour un mouvement considérable. Mais comme cette proposition était accompagnée de conditions qui ne semblaient pas avantageuses au ministre, elle ne fut pas acceptée, et sir Hugh Allan demanda subséquemment que la chose fût remise.

Je suis chargé d'ajouter qu'il ne sera épargné aucun effort pour arriver à un résultat aussi à désirer que l'établissement d'Halifax comme port d'hiver du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur.

F. BRAUN, secrétaire.

A M. John Doull, Président de la Chambre de Commerce, Halifax.

Montréal, 11 décembre 1880.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er du courant.

Dans cette lettre vous nous informez que certaines personnes ont représenté au ministre des chemins de fer et canaux que notre manière d'agir à l'égard du fret destiné à l'ouest, prive de ce fret le port d'Halifax, l'Intercolonial et le système de chemins de fer canadien, route qu'il suivait ci-devant, au profit de Boston et des ports américains; et vous nous faites des remontrances et exprimez de la surprise au sujet de notre ligne de conduite, prenant les représentations faites à l'honorable ministre comme fondées, sans nous avoir donné l'occasion d'exposer les faits.

Nous nous proposons donc d'abord de soumettre à l'honorable ministre notre

réponse à ces représentations.

Lorsque nous reçûmes instruction de livrer et recevoir les malles à Halifax il mous fallut nous occuper de trouver les moyens de nous procurer assez de fret et de passagers pour nos steamers, car tout le monde sait que le commerce du port d'Halifax n'est pas suffisant pour les steamers que nous employons au service postal. Nous choisîmes alors Baltimore comme étant le port où nous pourrions le plus sûrement avoir le fret nécessaire pour compléter nos cargaisons, et nous fîmes de ce port le terminus d'hiver de notre ligne jusqu'à dernièrement.

En même temps nous faisions tout en notre pouvoir pour faire passer par Halifax et le chemin de fer Intercolonial le fret en destination de l'ouest, et nous avons établi un tarif pour entier parcours de nature à permettre la concurrence avec les routes américaines, bien que les marchandises eussent à parcourir 500 milles de chemin de fer avant d'arriver à un point correspondant à Portland, Boston et New-York en fait de distance, relativement aux centres de commerce canadiens, la dépense additionnelle qui en résultait retombant nécessairement sur les entrepreneurs du transport par mer.

Mais en dépit des efforts que nous faisions ainsi, on ne peut dire comme dans votre lettre que le fret en destination de l'ouest prenait pendant l'hiver la route de l'Intercolonial; vu que le gros de ce fret a toujours passé par les ports de New-York, Boston et Portland. Et nous devons dire que les marchandises expédiées par ces ports arrivaient à distination plus promptement que celles qui passaient par l'Intercolonial et le Grand-Trone; et les délais et les dommages ainsi subis par les consignataires créèrent beaucoup de mécontentements au détriment de la ligne Allan.

Le seul changement qui aît été fait dans nos arrangements, pour l'année courante est l'adoption du port de Boston au lieu de celui de Baltimore comme terminus de notre ligne. Quant aux marchandises en destination de l'ouest, les arrangements sont les mêmes qu'ils ont toujours été depuis qu'Halifax est le port d'hiver

pour le service postal.

Nous avons adopté un tarif uniforme pour le fret entre l'Angleterre et tous les points du Canada, soit qu'il passe par Halifax ou par Boston. Les circulaires que nous avons envoyées à nos agents ne font aucune distinction entre les routes. Par nos affiches et nos circulaires nous offrons de transporter les marchandises et les passagers de Liverpool soit à Halifax soit à Boston. Nous offrons de donner des connaissements de Glasgow ou Liverpool au Canada via Halifax ou via Boston, et nous disons que nous faisons correspondance via Halifax avec l'Intercolonial et le Grand-Tronc, et via Boston avec le Vermont-Central et le Grand-Tronc, et avec le Boston et Albany, le New-York Central et le Grand-Occidental.

Nos instructions formelles à nos agents sont d'envoyer tout le fret en destination de Québec et de Montréal par Halifax, à moins que la voie de Boston ne soit spécialement demandée. Et nous sommes prêts à donner au fret en destination de l'ouest par Halifax les mêmes facilités et la même attention qu'au fret expédié viá Boston.

Nous ne pouvons pas concevoir ce qu'on peut nous demander de plus; et si quelqu'un nous croit obligé à faire davantage, il y a malentendu sur notre situation et nos affaires.

Il faut remarquor, comme nous l'avons dit plus haut, que la longueur de chemin de fer à parcourir en plus via l'International, relativement à Boston, Portland et New-York, est de 500 milles, c'est-à-dire de toute la distance entre Halifax et la Rivière du Loup. Il n'est probablement pas nécessaire de faire observer que le transport par terre est plus dispendieux que le transport par eau, ou en d'autres termes, qu'un navire peut transporter son fret 500 milles plus loin à meilleur marché qu'il ne pourrait être transporté 500 milles par un chemin de fer. Néanmoins, dans le but de favoriser le gouvernement, nous transportons virtuellement le fret à la Rivière du Leup pour le même prix que nous le transportons à Boston, puisque le coût du transport d'Halifax à la Rivière-du-Loup est autant de moins que nous recevons pour notre part du tarif d'entier parcours. En sus de ce désavantage, en arrêtant à Halifax nous détruisons notre commerce de transport de passagers. Le contingent d'Halifax est très-restreint, et les gens préfèrent aller à New-York ou Boston plutôt que d'avoir à faire le trajet de l'Internationel, et cela, bien que nous fassions pour les passagers ce que nous faisons pour les marchandises, c'est-à-dire, bien que nous payions le prix du voyage sur l'Intercolonial à même le prix de la traversée.

S'il y avait beaucoup de trafic à Halifax, ces désavantages seraient jusqu'à un certain point amoindries, mais virtuellement, nous pouvons dire qu'il n'y en a pas. Tout le fret local porté par le *Polynesian* à Halifax à son dernier voyage, consistait en quatre tonneaux de poids et vingt-quatre tonneaux de volume; et tout le fret local porté par le *Moravian* à son dernier voyage était de neuf tonneaux de poids et trente

tonneaux de volume. Halifax nous aide donc bien peu dans nos efforts pour favo-

riser l'idée de faire d'Halifax le port d'hiver du Canada.

Nous avons déjà dit un mot de la diminution du commerce par la voie de l'Intercolonial, et des raisons qu'il faut en donner. Nous désirons dire à présent que les années précédentes, nous avons constamment reçu des plaintes sur le surplus de temps pris pour le transport des marchandises par la voie d'Halifax comparativement au temps pris par la voie des ports américains; et quelques-uns de nos meilleurs clients d'Ontario nous ont signifié qu'ils ne pourraient plus nous confier leurs marchandisés si elles étaient expédiées par Halifax.

Nous savons que le gouvernement a agrandi ses quais et ses hangars à Halifax, comme vous annoncez dans votre lettre, et nous croyons que l'Intercolonial peut faire

face à un mouvement considérable.

Nous sommes disposés à aider l'honorable ministre autant que possible à donner au fret la direction de la route canadienne; et bien que nous ne saurions parler de l'entrevue que nous avons eue avec M. Pottinger, dans les termes que vous employez dans votre lettre, nous admettons que nous avons eu à notre propre demande une courte entrevue avec lui, dans laquelle il nous a informé en effet que le fret serait expédié aussi promptement que possible. Et nous répétons que nous n'avons rien fait qui puisse faire dire avec raison que notre manière d'agir tend à priver Halifax et la route canadienne des marchandises d'hiver en destination de l'ouest.

Si les mesures prises par le gouvernement, et nos propres sacrifices en faveur de la voie d'Halifax, n'ont pas réussi à engager le commerce à prendre cette voie nous n'y sommes pour rien du tout. Nous ferons observer que puisque nous offrons les mêmes avantages par les deux routes, le choix doit nécessairement dépendre du consignateur ou du consignataire et ne saurait dépendre de nous ni être influencé par nous. Et si une route est choisie de préférence à l'autre ce doit être en raison soit de quelque avantage offert au commerce par cette route plutôt que par l'autre, entre le terminus et le point de destination. Il est clair que nous n'y pouvons rien.

Quant au personnel envoyé à Halifax on nous a reproché l'année dernière dans les journaux d'avoir un grand nombre d'employés. Nous n'avions pas besoin d'eux à

Montréal et Baltimore eût été trop loin.

Cette année comme nous avions besoin de commis et d'employés à Boston, et que nous nous rappelions les objections faites à leur présence à Halifax, nous résolûmes d'engager à Halifax même les gens dont nous aurions besoin et d'envoyer une personne d'expérience pour diriger l'ouvrage. Vous admettrez que si l'on nous blâme également d'envoyer des employés à Halifax ou de n'en pas envoyer, notre situation devient difficile; et la solution la plus simple de la difficulté est d'agir suivant que nos affaires le requièrent tout en nous acquittant de nos engagements relatifs au service d'Halifax.

Mais nous devons faire observer encore qu'ayant fait notre part pour donner (à notre détriment) des chances égales au commerce viá Halifax et au commerce viá Boston, nous ne voyons pas comment on peut nous demander de faire plus, ni comment on peut nous tenir responsables de l'insuccès des efforts faits jusqu'à présent pour attirer à Halifax et à l'Intercolonial le mouvement des marchandises en destination de l'ouest:

Nous avons des rapports considérables avec les compagnies de chemins de fer du nord des Etats-Unis, de même qu'avec celles du Canada, et il est impossible pour nous, comme entrepreneurs de transport par mer, de nous faire les agents d'une ligne particulière au détriment des autres, sans nous attirer l'opposition concertée de toutes les autres compagnies, sur lesquelles nous dépendons dans une certaine mesure

pour notre commerce.

Une ligne de chemin de fer courte et expéditive, doit toujours avoir la préférence sur une longue route. Cette difficulté peut sans doute être jusqu'à un certain point surmontée par un système de sollicitations persistentes et énergiques, en établissant un tarif exceptionnellement bas, et en utilisant l'esprit d'entreprise des marchands de l'endroit qu'il s'agit de favoriser. Mais aucun de ces devoirs ne nous appartient.

Nous ne savons pas quels efforts les agents de l'Intercolonial ont faits pour attirer le commerce. Mais il est évident que ces efforts ont peu réussi.

Le succès de l'entreprise de l'établissement d'Halifax comme port d'hiver du Canada, dépend donc suivant nous, de plusieurs circonstances, au nombre desquellesle bon marché et l'efficacité du service du transport de mer ne comptent que pour

une. Nous avons fait notre part sous ces rapports.

Nous sommes prêts à faire le transport des marchandises aux mêmes conditions. par les deux routes. Mais nous oserons faire remarquer qu'une des conditions essentielles à la création d'un port d'hiver est qu'il y soit envoyé des marchandises, et quesi l'on ne peut attirer à Halisax assez de fret pour charger nos steamers, on ne saurait nous refuser le privilège d'aller en chercher ailleurs. Et tandis que nous offrons des avantages égaux aux deux ports que nous fréquentons, on ne peut nous blâmer si l'un de ces ports a plus de succès que l'autre.

Nous avons l'honneur, d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs.

H. ET A. ALLAN.

A Mr F. Braun, secrétaire.

Ottawa, 15 décembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Au sujet de ma lettre d'aujourd'hui, relative à la cargaison du Polynesian, j'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir de Montréal un télégramme, disant que les marchandises débarquées à Halifax par ce steamer le 22: du mois dernier sont arrivées à Montréal le 25, deux semaines avant celles qui ont passé par Boston.

Bien à vous,

GEORGE TAYLOR.

Mr C. Schreiber, ingénieur en chef.

Montréal, 16 décembre 1880.

A GEORGE TAYLOR, Ottawa.

Fruits venus par le Moravian viá Boston n'est arrivé que mardi dernier. Pas informé qu'aucun fruit venu par le Circassian pour Montréal aît encore quitté Boston. Les marchands sont dégoûtés et font venir leurs commandes par Halifax. Quantitéde fruit sera débarqué là par le steamer Sardinian.

G. W. ROBINSON.

Halifax, 16 décembre 1880.

A GEO. TAYLOR, Ottawa.

On m'a donné à entendre que le Sardinian, le premier paquebot postal venant de Liverpool, débarquera à Halifax 76 immigrants et environ trois cents tonneaux de marchandises pour Québec et l'ouest du Canada.

R. McDONALD.

Le Circassian est arrivé à Halifax le 12 et parti pour Boston le 13, comme dit dans ma lettre d'aujourd'hui.

G. T.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, OTTAWA, 16 décembre 1880.

CHER MONSIEUR, - J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli copie d'un télégramme que je viens de recevoir de notre agent à Montréal, relativement au transport des marchandises venues d'Angleterre par le Circassian, viá Halifax, et par le Sarmatian,

Le Sarmatian est arrivé à Halifax à 12:15 a.m., le 6 dn courant, en route pour Boston. La première partie de sa cargaison est arrivéo à Montréal aujourd'hui, dix.

jours après avoir quitté Halifax. Le Circassian est arrivé à Halifax le 12, et y a débarqué une cargaison de fruits pour Québec et Montréal. Le contingent de Québec est arrivé à destination de bonne heure le 15 du courant, environ deux jours après avoir quitté Halifax, et celui de Montréal est arrivé au point du jour ce matin, c'est-à-dire en moins de trois jours. Vous verrez ainsi que la cargaison partie de Liverpool une semaine plus tard est arrivée par la voie d'Halifax plus tôt à sa destination que celle qui est venue par la voie de Boston.

Respectueusement à vous,

GEO. TAYLOR.

Mr C. Schreiber, ingénieur en chef.

Télégramme mentionné plus haut.

Montréal, 16 décembre 1880.

M. GEO. TAYLOR,

Fruit débarqué à Halifax par le *Circassian* arrivé à Québec de bonne heure hier matin, et à Montréal avant le jour ce matin. Le premier wagon des marchandises débarquées à Boston par le *Sarmatian* arrivé aujourd'hui seulement.

GEO. W. ROBINSON.

MONTRÉAL, 11 novembre 1880.

Monsieur,—Le Chili, belle barque en fer de 678 tonneaux, vient d'arriver de Manille à Halifax avec une cargaison de sucre consignée à moi pour la raffinerie de sucre du Saint-Laurent, à Montréal. Le propriétaire a donné instruction à la barque d'aller à Portland si elle ne trouvait pas ici une cargaison de grain. Or je suis prét à affréter ce navire à Halifax avec du grain pour quelque port du Royaume-Uni ou du continent;. et comme je suis informé que le gouvernement désire qu'il soit expédié une ou deux cargaisons d'essai pour juger des avantages d'Halifax comme port d'hiver, voulez-vous avoir la complaisance de donner instruction aux officiers de l'Intercolonial d'accorder les facilités nécessaires pour le chargement du navire, et un tarif équivalent à celui de Portland ou Boston plutôt que de voir un aussi beau navire arrivant chargé à Halifax s'en retourner sur lest. Je suis un ferme partisan de la politique nationale, et j'espère sincèrement que vous saisirez cette occasion, vû qu'il n'y a pas de temps à perdre, et je suis sûr que vous ferez cet essai. On me dit que telle est l'intention de votre gouvernement; vous ne sauriez avoir une meilleure occasion, vû l'état dans lequel se trouve actuellement le commerce d'importation à Halifax en voie de développement du côté des Indes.

> J'ai l'honneur d'être, monsieur, Respectueusement à vous,

S. B. HEWARD.

SIR CHAS. TUPPER, C.C.B., ministre des chemins de fer.

Département du chemin de fer, Moncton, 13 décembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Mercredi, le 1er décembre étant à Montréal, je me présentai à M. Sargeant et à M. Porteous, du Grand-Tronc, et je conversai avec eux au sujet du commerce de transport des marchandises d'Angleterre en destination de Montréal ou de l'ouest. Je les vis séparément. Tous deux dirent que bien que le Grand-Tronc reçoive une partie du tarif lorsque ces marchandises viennent par Boston, lorsqu'elles viennent par Halifax il reçoit beaucoup plus, et conséquemment ce serait l'avantage du Grand-Tronc de voir ce commerce revenir à Halifax.

Ils ne sont cependant pas disposés à lutter pour obtenir ce commerce, attendu que le mouvement du Grand-Tronc est déjà presque aussi considérable qu'il peut facilement être, mais ils seraient contents de voir Halifax reprendre son commerce, et ils feraient diligence dans le transport de toute marchandise venant de ce port afin de

mettre l'Intercolonial en état de supporter la concurrence qui lui est faite du côté, de Boston.

M. Sargeant déclara que la manière d'agir de M. Allan était clairement en contradiction avec l'entente établie entre nous au mois d'août dernier, que cet arrangement était parfaitement satisfaisant et que le Grand-Tronc était prêt pour sa part à le mettre à exécution.

M. Porteous dit que le fret du premier steamer de la saison est composé principalement de marchandises lourdes, et que pour cette raison MM. Allan préféraient

probablement le porter jusqu'au terminus à Boston, ce fret servant de lest.

Le lendemain, 2 décembre, à 11 a.m., heure fixée pour un rendez-vous, je fis visite à MM. Allan, accompagné de M. G. W. Robinson. M. Andrew Allan et M. Smith nous reçurent. Je dis que l'objet de ma visite était de conférer sur le sujet du commerce de transport, voulant savoir, s'il était possible, la raison pour laquelle l'arrangement fait en août dernier, ne s'exécutait pas, et les marchandises en destination de l'ouest étaient

presque toutes expédiées par Boston au lieu d'Halifax comme par le passé.

M. Allan répliqua que, lors de ma visite en août dernier, ils ne savaient pas où leurs steamers feraient le service cet hiver. La décision fut prise subséquemment, et parce qu'il fallait moins de steamers pour faire le service entre Boston et Liverpool qu'il n'en fallait entre Baltimore et Liverpool, six steamers faisant aujourd'hui le service au lieu de sept. La maison Allan désirait aussi se refaire, leur commerce de transport de marchandises et de passagers ayant toujours diminué depuis qu'ils fréquentaient Halifax. Il voulaient aussi être en mesure d'avoir leur part des marchandises en destination de l'ouest qui venaient d'ordinaire par la voie de New-York.

Je demandai à M. Allan si en considération des relations d'affaires que sa maison entretenait depuis plusieurs années avec l'Intercolonial, et après l'entrevue que j'avais eue avec lui en août dernier à sa demande, il n'eût pas été plus courtois de la part de sa maison de donner avis, soit aux officiers de l'Intercolonial soit au département, à Ottawa, aussitôt que possible, d'un changement d'état de choses qui devait en toute probabilité affecter l'Intercolonial d'une façon si considérable, afin que nous pussions nous préparer à ce changement et faire même autant que le Vermont-Central qui a envoyé une personne en Angleterre pour solliciter de la clientèle.

M. Allan répondit qu'aussitôt que les arrangements furent pris faisant de Boston notre port d'hiver, la chose fut annoncée dans les journaux, c'était la première fois qu'il entendait dire que le Vermont-Central eût envoyé un agent en Angleterre.

M. Allan et M. Smith déclarèrent tous deux qu'ils n'avaient donné aucun avantage à la route de Boston sur celle d'Halifax, et qu'ils n'employaient pas leur influence en faveur de Boston. Ils lurent une lettre adressée à leur agent de Liverpool en date du 15 octobre, lui disant de n'user de son influence en faveur d'aucune route et de laisser les consignateurs faire leur choix. Subséquemment, lundi, le 29 novembre, jour où le Moravian arriva à Halifax, ils télégraphièrent à leur agent à Liverpool, d'envoyer par Halifax toutes les marchandises en destination de Montréal et de Québec lorsqu'il n'y aurait pas d'instructions spéciales de les expédier par Boston. Ils disent que durant l'été, le Grand-Tronc faisait un service expéditif de Lévis à Montréal et à Toronto; mais qu'au delà, même en été, les délais étaient considérables. L'hiver dernier les marchandises ont subi beaucoup de délais sur le Grand-Tronc, et MM. Allan et Smith n'osaient pas espérer qu'ils n'en serait pas de même cet hiver. Ils dirent que l'Intercolonial apporte les marchandisss à la Chaudière rapidement et d'une façon satisfaisante, mais que le Grand-Tronc ne se presse pas pour les expédier, attendu qu'il est plus intéressé à la route de Portland.

M. Smith lut un certain nombre d'extraits des rapports de leur agent voyageur, pour faire voir la difficulté qu'ils ont à obtenir et retenir le commerce d'Ontario, même en été, en conséquence de la concurrence que leur font les lignes de New-York; la durée moyenne du voyage de Liverpool à Toronto par les lignes de New-York étant de quatorze ou quinze jours seulement, la différence de temps étant encore plus marquée pour les points à l'ouest de Toronto. Quelques importateurs refusent même de faire venir leurs marchandises par le Grand-Tronc en conséquence des délais qu'elles subissent sur cette ligne. Une des raisons données par quelques-uns des

marchands de Toronto pour ne pas achalander cette ligne, est le temps qu'elle prend à régler les réclamations qui lui sont présentées. On dit d'un autre côté que les

lignes de New-York règlent promptement.

M. Allan et M. Smith déclarèrent tous deux positivement qu'il serait tout-à-fait inutile de solliciter de la clientèle à l'ouest de Toronto. Ils dirent que lorsque tous les autres chemins avaient des agents-solliciteurs, l'Intercolonial n'en avait pas et que jusque-là leur agent avait fait la besogne de l'Intercolonial. Je lui demandai pourquoi, puisque cela était d'une si grande nécessité, ils n'en avaient rien dit lors de ma visite du mois d'août. Ils ne répondirent pas à ma question, mais dirent qu'ils avaient parlé de la chose à M. Taylor, M. Black et M. Robinson.

J'expliquerai ici que lorsque les steamers Allan fréquentaient Baltimore, et débarquaient à Halifax leur fret en destination du Canada, il y avait entre la maison Allan et l'Intercolonial, communauté d'intérêt, de sorte que les agents de la maison Allan en travaillant pour celle-ci faisaient en même temps l'affaire de l'Intercolonial.

M. Taylor me dit que MM. Allan ne lui ont jamais parlé d'un agent-solliciteur, et M. Robinson m'a dit qu'il n'en avait jamais été question avant la veille de notre visite.

Vous remarquerez que M. Allan a dit qu'il n'était pas donné d'avantage à la route de Boston, et que les prix étaient les mêmes par Halifax ou par Boston. Je trouve néanmoins en examinant leur tarif des passagers que pour une classe de passagers de chambre, le prix est plus bas par Boston que par Halifax, comme suit:

De Montréal à Liverpool:

Chambre, viá Halifax..... \$67, \$78, \$88. Domestiques en chambre. \$68 Chambre, viá Boston...... 58, 78, 88. Domestiques en chambre. 58 78, 88. Domestiques en chambre. 58 Billets de retour, de Montréal à Liverpool et retour à Montréal.

Chambre vid Halifax..... \$121, \$147, \$162. Domestiques en chambre. \$121 Chambre vid Boston..... 112, 147, 162. Domestiques en chambre. 112 M. Allan admet que leur tarif pour le transport par mer vid Boston, est de \$50,

tandis qu'ils exigent \$54 d'Halifax à Liverpool. La part des chemins de fer pour le transport par terre étant de \$13 de Montréal à Halifax, ajoutée à \$54, donne \$67 le

chiffre le plus bas du tarif d'Halifax.

Par tout ce qui précède vous pouvez facilement voir qu'il n'y a pas grande aide à attendre de MM. Allan pour alimenter le mouvement de la route canadienne. Comme vous avez sans doute remarqué, bien peu de passagers ont débarqué des steamers à Halifax, la plupart des passagers canadiens passant par Boston; et la quantité des marchandise débarquées à Halifax est assurément bien faible. M. Hickson vint par le Sarmatian, et vous vous rappelez que vous envoyâtes le char 34 de l'Intercolonial pour le recevoir à Halifax. Le char particulier du Vermont-Central fut aussi envoyé, et M. Drinkwater, son assistant, alla le rencontrer. J'ai été informé par Rechot, le conducteur du char, qu'il vit M. Hickson et l'engagea à débarquer, mais que le capitaine du steamer lui dit qu'il lui faudrait quatre heures pour débarquer son bagage, vû qu'il était enseveli sous un monceau de bagage en destination de Boston. En conséquence il resta à bord et se rendit à Boston. nant cela, j'envoyai le télégramme suivant à MM. H. et A. Allan, Montréal:

"Vous m'avez dit, si j'ai bien compris, qu'aucun obstacle n'était mis à la réalisation du désir des passagers voulant débarquer à Halifax au lieu de se rendre à Boston. J'apprends néanmoins qu'on fait des difficultés à ce sujet. Un passager du Sarmatian pour Montréal désirait débarquer à Halifax, mais le capitaine lui dit qu'il

taudrait quatre heures pour débarquer ses effets."

Le 7 décembre, je reçus la réponse suivante :

"Non seulement il n'est pas fait d'embarras, mais au contraire, toutes les facilités sont offertes aux passagers qui désirent passer par Halifax. Le passager dont vous parlez avait sans doute lors du départ opté pour la voie de Boston, et son bagage avait été placé en conséquence. Si vous nous donnez le nom de la personne, nous instituerons une enquête et vous feront connaître les faits."

Malgré l'assertion contenue dans le télégramme ci-dessus qu'on ne s'oppose pas au débarquement des passagers à Halifax, je suis convaincu qu'il y a quelques influences en œuvre à bord des steamers pour engager les passagers à passer par Boston.

Seulement six passagers de chambre ont débarqué du steamer Circassian dimanche matin, bien qu'un plus grand nombre en destination des provinces supérieures fussent inscrits pour la voie d'Halifax.

Le steamer arriva à huit heures du matin, et le convoi postal partit à 10.15 a.m., de sorte que l'heure était tout à fait raisonnable, et je suis convaincu que si les passagers n'avaient pas été influencés à bord, ils n'eussent pas changé d'avis et continué

ju-qu'à Boston.

De même que les marchandises, les malles et les passagers sont servis sans retard sur l'Intercolonial. Les malles et les passagers du *Circassian* ent été transportés

d'Halifax à Montréal en vingt-huit heures et trois quarts.

Jusqu'à présent les marchandises de Boston à Montréal ont subi de grands délais, et les marchandises débarquées à Halifax sont arrivées à destination plusieurs jours avant les autres. MM. Allan ont informé les importateurs que les délais de la voie de Boston sont dus aux arrangements douaniers, et qu'il n'est pas probable qu'ils se renouvellent.

J'avais presque oublié de dire qu'un des embarras auxquels nous avons à faire face dans le transport des marchandises arrivant par les steamers de la ligne Allan, est que ceux-ci ne viennent plus au quai du chemin de fer à Richmond comme par le passé, mais qu'ils restent au quai de Cunard, dans la ville, et débarquent là ce qu'ils laissent pour l'ouest et Saint-Je n et ce qu'ils ont pour Halifax. Toutes les marchandises qui ont à être transportées par chemin de fer ont à être charroyées du quai de Cunard au dépôt de North street.

Naturellement cela cause des délais et occasionne plus ou moins de dommages

aux marchandises, mais le délai est surtout important pour le moment.

Pour donner une idée de ce délai, je cite ce qui a cu lieu pour les marchandises venues par le Sarmatian. Ce steamer arriva lundi matin à 12.15 a.m. Comme ceux qui l'ont précédé, ce steamer alla au quai de Cunard et y déchargea toutes les marchandises; à 7 a.m. nous commençames le charroyage, et celui-ci ne fut terminé qu'à temps pour permettre aux marchandises de partir de Richmond par notre convoi de 3.50 p.m., quinze heures et un quart après l'arrivée du steamer.

Si ces marchandises avaient été débarquées à nos quais à Richmond comme l'année dernière, elles fussent parties au moins dix heures plus tôt et eussent été

rendues à Montréal avant l'arrivée du steamer à Boston.

J'ai écrit à MM. Allan au sujet de ce délai, et leur ai demandé d'envoyer à l'avenir leurs steamers décharger à nos quais à Richmond, vû que le déchargement au quai de Cunard et le charroyage qui en résulte fait tort à la route canadienne.

Nous faisons tous les efforts possibles pour recouvrer le commerce de l'ouest. M. Taylor est parti pour l'ouest par le convoi postal hier soir, et il visitera lui-même tous les principaux importateurs dans le but de les engager, s'il est possible, à télégraphier en Angleterre pour faire expédier leurs marchandises par la voie d'Halifax. Je m'attends en conséquence, à recouvrer bientôt la plus grande partie de notre commerce.

Votre obéissant serviteur.

D. POTTINGER.

Mr C. Schreiber, ingénieur en chef.

OTTAWA, 15 décembre 1880,

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour que le gouvernement en soit informé, certaines résolutions passées à une assemblé des citoyens d'Halifax le 3 du courant.

Nous aurons l'honneur de nous présenter à vous, demain, dans le but de vous prier de faire prendre des mesures propres à réaliser les vœux de l'assemblée.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

M. H. RICHEY, M. B. DALY.

Halifax, 10 décembre, 1880.

M. H. RICHEY, M.P., et M. B. DALY, M.P.,

Représentants de la ville et du comté d'Halifax.

Messieurs, —Nous sommes chargés de vous transmettre certaines résolutions passées à une assemblée des citoyens d'Halifax qui a eu lieu à l'Académie de musique le 3 du courant, et de vous prier de les faire parvenir à la connaissance du gouvernement par l'entremise de l'honorable ministre des chemins de fer.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs,

Vos obéissants serviteurs, STEPHEN TOBIN, maire, et président de l'assemblée. J. A. MACKINTOSH, secrétaire.

1RE RÉSOLUTION.

Attendu qu'il est préjudiciable non-seulement aux intérêts de l'Intercolonial, mais encore à ceux de la ville d'Halifax, de la province de la Nouvelle-Ecosse et de la Confédération en général de diriger vers des ports et des chemins de fer étrangers, le commerce de transport des marchandises canadiennes de l'est et de l'ouest;

Il est résolu—que de l'avis de cette assemblée, la subvention des steamers pour le service postal ne devrait être payée qu'à ceux qui s'engageront à faire d'un port

canadien leur port terminus.

2me Résolution.

Attendu que le chemin de fer Intercolonial n'a pas encore rempli la promesse qu'on nous a faite avant la confédération, qu'Halifax deviendrait le port d'hiver du pays, et attendu que les commodités nécessaires à cette fin ne sont pas encore établies.

Il est résolu—que cette assemblée prie nos députés au parlement fédéral de représenter au gouvernement la nécessité de construire immédiatement un élévateur à grain, et de faire les travaux nécessaires pour donner à l'Intercolonial une part raisonnable de commerce canadien, tant vers l'est que vers l'ouest.

3ME RÉSOLUTION.

Attendu qu'il résulterait de grands avantages pour l'Intercolonial et pour nos concitoyens de toutes les classes, de l'établissement d'Halifax comme port d'hiver pour le Canada;

Il est résolu—que nous devons faire tout en notre pouvoir tant en public qu'en particulier, pour arriver à cette fin, et que les autorités civiles doivent être priées de

coopérer avec nous.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, OTTAWA, 14 décembre 1880.

Poste anglaise, viá Halifax.

Cher Monsieur,—J'ai à vous informer que le steamer Circassian est arrivé à Halifax, dimanche le 12 du courant à 8 heures a.m. Les malles et les passagers furent transférés et un convoi spécial partit pour Québec, Montréal et l'ouest à 10.15 a.m. Le convoi était composé de cinq wagons.

Détails du voyage.

 Départ d'Halifax
 10.15 a.m.
 6h. 40m.

 Arrivée à Moncton
 4.55 p.m.
 6h. 40m.

 Délais, prise d'eau, etc., sur la route, 30 minutes.
 Changement de locomotives, etc., repas à Moncton, 35 minutes.
 Départ de Moncton
 5.30 p.m.
 5h.

 Arrivée à Campbellton
 10.30 p.m.
 5h.

Délais, prise d'eau, etc., sur la route, 25 minutes. Changement de locomotives et repas, à Campbellton, 20 minutes. Délais, prise d'eau, etc., sur la route, 30 minutes. Changement de locomotives, 10 minutes.

Rapidité moyenne, y compris les temps d'arrêt, d'Halifax à la courbe de la Chaudière, 32 milles à l'heure.

Rapidité moyenne, à part les temps d'arrêt, d'Halifax à la courbe de la Chau-

dière, 36 milles à l'heure.

Départ de la Courbe de la Chaudière..... Délais, prise d'eau et de bois, et dîner à Richmond, environ 40 minutes. Rapidité moyenne, y compris les temps d'arrêt, 27 milles à l'heure. Rapidité moyenne, à part les temps d'arrêt, environ 32 milles à l'heure. D'Halifax à Montréal, vingt-huit heures et quarante minutes (28 h. 40 min.) Rapidité moyenne du voyage entier, y compris tous les temps d'arrêt pour prise d'eau et de combustible et pour repas, environ 30 milles à l'heure.

Je considère que cette rapidité est parfaitement sûre.

Respectueusement à vous, . GEORGE TAYLOR.

A Mr C. Schreiber, ingénieur en chef, Ottawa.

Montréal, 17 décembre 1880.

Monsieur,—J'ai vu M. Taylor, de l'Intercolonial, aujourd'hui. Il a certainement fait de son mieux avec le peu de temps qu'il avait à sa disposition; mais d'après ce que je puis voir, et afin de permettre au navire de recevoir ce que j'appelle un fret raisonnable, mais très bas néanmoins, c.-àd., 4s. ou 4s. 3d. par quarter, chiffre que j'ai demandé ce soir par télégramme au propriétaire d'accepter, le prix demandé par M. Taylor est encore quatre centins par cent livres de trop, et ne devrait pas dépasser 25c. par 100 livres de Détroit à Halifax. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de temps à perdre, attendu que le grain doit être expédié d'abord de Chicago à Détroit. La promptitude de vos agents me convainc parfaitement du désir que vous avez d'aider au projet, et je ne puis qu'espérer que pour une si faible réduction vous ne permettrez pas qu'il manque et que ce navire s'en retourne sur lest. Pour ma part je fais tout ce que je peux, et ne veux que donner au navire ce à quoi il a droit, c'est-à-dire un fret raisonnable et modéré, rien de plus, afin de faire réussir le projet d'essai et faire voir à Halifax si son port est aussi bon que ceux de Portland et Boston pour le commerce de grain pendant l'hiver.

Je demeure, etc.,

S. B. HEWARD.

Sir Charles Tupper, C.C.B., Ottawa.

Toronto, 22 décembre 1880.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un télégramme recu de notre agent, au sujet des wagons envoyés à Halifax, pour l'arrivée du steamer Sarmatian, le 6 du courant. "Le wagon du Vermont-Central partit d'Halifax à 3.20 a.m., le 6 du courant, arriva à Montréal à 8.30 a.m., le 7, partit de Montréal pour Boston à 6 p.m., le même soir, et arriva à Boston à 10 a.m., le 8 du courant. D'Halifax à Boston, cinquante-deux heures et quarante minutes."

Le steamer arriva à Boston dans la nuit, débarqua ses passagers à 9 a.m. mercredi, le 8 du courant. Ainsi vous voyez que le wagon, partit d'Halifax par le convo

postal, fut traîné à Montréal, qu'il y passa neuf heures et demie et arriva à Boston à peu près à l'heure où le steamer débarquait ses passagers. lébarquait ses process Votre obéissant serviteur, GEO. TAYLOR.

A Mr C. Schreiber. ingénieur en chef, Ottawa.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL, BUREAUX DES MARCHANDISES ET DES VOYAGEURS, Montréal, 3 janvier 1881.

Cargaison de grain pour la barque "Chili."

Cher monsieur, -- Au sujet de cette cargaison et de ma lettre du 27 du mois dernier, MM. Lord et Munn, m'ont informé mercredi soir que voyant qu'il est impossible d'obtenir assez de grain convenable à Brockville et autres endroits du Canada. ils ont décidé de prendre la cargaison entière à Jubuit et m'ont demandé de mettre à leur disposition, sous le plus court délai, un nombre suffisant de wagons. Je l'ai fait, et samedi quatre-vingt dix wagons étaient rendus et commençaient à charger immédiatement, les derniers wagons sont partis hier pour Halifax.

Ainsi, eu égard à la perte d'au moins une journée dans le rassemblement des wagons, en raison d'une tempête de neige par un froid intense, cette promptitude

est considérée comme remarquable, et satisfait tous les intéressés.

Bien à vous,

G. W. ROBINSON.

A Mr C. Schreiber, ingénieur en chef, Ottawa.

P.S.—Un autre navire, d'une capacité d'environ 2,200 quarters, est prêt à prendre un chargement d'Halifax, et une offre de 4s. 3d. sterling est faite. Pas encore de décision.

G.W.R.

Montréal, 31 décembre 1880.

Monsieur, -Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre, en date du

20 du courant, au sujet du port d'hiver pour le Canada.

Comme cette lettre ne demande pas particulièrement de réponse, nous ne vous dérangerions pas à ce sujet, si ce n'était en raison de quelques impressions erronées sous le quelles se trouve l'honorable ministre des chemins de fer et canaux et qu'en justice pour nous-mêmes nous voudrions faire disparaître.

Au sujet de la proposition faite par la lettre de sir Hugh Allan du 8 mars dernier, votre lettre ne mentionne qu'une seule des conditions qu'il faisait à la construction de quais, d'élévateurs, etc., et ne tient pas compte des autres, savoir : qu'il faudrait un arrangement avec le gouvernement pour le transport des marchandises sur connaissements pour entier parcours à certain percentage fixé; que cet arrangement serait pour un temps considérable; et que la continuation de la subvention postale devrait nous être assurée.

Nous vous ferons aussi remarquer que dans sa lettre sir Hugh Allan n'exprime aucune opinion sur le succès probable des mesures suggérées. Le fait est que sa lettre énonce simplement qu'en prenant certaines précautions raisonnables contre des pertes sérieuses, nous sommes disposés à seconder le gouvernement en offrant les meilleures conditions possibles pour la réalisation d'un projet que nous ne sommes

pas du tout certains de voir réussir.

Le ministre est encore sous une fausse impression au sujet de la conversation que nous avons eue avec le surintendant en chef de l'Intercolonial. Nous n'avons jamais supposé que la route canadienne avec ses 500 ou 600 milles de surplus de longueur pût faire concurrence aux autres voies ferrées pour le commerce en destination de l'est, et, assurément, nous n'avons jamais émis en présence du surintendanten-chef une opinion comme celle que mentionne votre lettre, vû qu'une semblable opinion serait contraire à ce que nous pensons à ce sujet.

Nous avons donc la même opinion qu'auparavant sur la probabilité d'un grand

commerce de l'Intercolonial par la voie d'Halifax.

Mais nous sommes aussi comme toujours désireux de plaire au gouvernement en lui offrant toutes les facilités en notre pouvoir pour le développement de cette route et serons bien aise si jamais nous voyons que nos craintes d'insuccès ne sont pas réalisées.

Nous vous prions aussi d'exprimer au ministre la satisfaction que nous avons d'apprendre que les marchandises en destination de l'ouest sont expédiées avec une promptitude si satisfaisante. Nous espérons qu'aussitôt qu'il sera connu que vous atteignez une telle rapidité de transport, la quantité des marchandises qui s'expédient par Halifax augmentera considérablement.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, Vos obéissants serviteurs,

H. ET A. ALLAN.

A Mr F. Braun, secrétaire, Ch. de fer et canaux.

HALIFAX, N.-B., 21 janvier 1881.

Honorable monsieur,—Dans le cours de la semaine dernière, j'ai eu plusieurs entrevues avec M. Dewolfe, relativement à l'idée de faire rembourser par la ville d'Halifax les frais de port et de douane des navires qui prendraient dans ce port des chargements de grain ou des cargaisons mixtes en destination de l'Europe.

Faire d'Halifax un port libre serait la meilleure réclame que le port pourrait avoir. La chose devenant généralement connue des propriétaires de navires des provinces et de l'Europe, le mouvement du port en recevrait une grande impulsion, aussi-

tôt que les travaux nécessaires seraient terminés dans le port.

M. Dewolfe et moi avons vu plusieurs des échevins et le maire à ce sujet, et tous se sont déclerés disposés à rendre le port d'Halifax libre aux navires y prenant des

cargaisons de grain.

Hier, nous avons eu une longue entrevue à ce sujet avec l'échevin McIntosh, (de la maison Almon et McIntosh, banquiers) qui est un grand et ardent ami du gouvernement, et il m'a autorisé à vous annoncer que notre port sera fait port libre. M. McIntosh est tout-à-fait convaincu qu'il en résultera pour la ville de grands avantages au point de vue du commerce et des finances. Il me demanda de vous expédier une copie des résolutions passées par le conseil au mois de décembre dernier. (Vous trouverez ces résolutions sous ce pli, et écrites de la main du greffier de la ville, M. Thos. Rind).

Vous verrez par le dernier paragraphe que la ville promet de donner au port d'hiver tous les avantages que la loi leur permettra de donner. M. McIntosh désire aussi que je dise qu'en vertu de ces résolutions passées par le conseil, le remboursement des droits payés par les navires sera décidé dès que le question s'en présentera.

Le Chili a complété hier l'embarquement de la partie de cargaison chargée en grenier; il est en ce moment au quai neuf à charger le reste de la cargaison mis en sacs, et l'on s'attend à ce qu'il sera prêt à prendre la mer mardi ou mercredi prochain. Le capitaine est très satisfait de la diligence faite, et il a déclaré préférer prendre un chargement à ce port pour £250 sterling de moins que dans un port américain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN A. MACKASEY.

Sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G., Ministre des chemins de fer et canaux. Extrait des procès-verbaux du conseil-de-ville, 8 décembre 1880 :-

Attendu, qu'à une assemblée des citoyens d'Halifax représentant chacun des intérêts de la ville qui a eu lieu à l'Académie de musique vendredi dernier le 3 du

courant, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Attendu qu'il est préjudiciable non-seulement aux intérêts de l'Intercolonial, mais encore à ceux de la ville d'Halifax, de la province de la Nouvelle-Ecosse et de la Confédération en général, de diriger vers des ports et des chemins de fer étrangers, le commerce de transport des marchandises canadiennes de l'est et de l'ouest; $-\Pi$ est résolu, que, de l'avis de cette assemblée, la subvention de steamers pour le service postal ne devrait être payée qu'à ceux qui s'engageront à faire d'un port canadien

leur port terminus.

Attendu que le chemin de fer Intercolonial n'a pas encore rempli la promesse qu'on nous a faite avant la Confédération, qu'Halifax deviendrait le port d'hiver du pays, et attendu que les commodités nécessaires à cette fin ne sont pas encore établies; Îl est résolu—que cette assemblée prie nos députés au parlement fédéral de représenter au gouvernement la nécessité de construire immédiatement un élévateur à grain, et de faire les travaux nécessaires au port, ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour donner à l'Intercolonial une part raisonnable du commerce canadien tant vers l'est que vers l'ouest.

Attendu qu'il résulterait de grands avantages pour l'Intercolonial et pour nos concitoyens de toutes les classes, de l'établissement d'Halifax comme port d'hiver pour le Canada; il est résolu—que nous devons faire tout en notre pouvoir tant en public qu'en particulier, pour arriver à cette fin, et que les autorités civiles doivent être

priées de coopérer avec nous.

Résolu, que le conseil-de-ville d'Halifax est sincèrement en communauté d'idées avec la chambre de commerce et le comité des citoyens, dans la demande qu'il font au gouvernement fédéral du Canada de tenir les promesses qu'il a faites de faire d'Halifax le port d'hiver du Canada; et Résolu que ce conseil est disposé à faire tout ce que la loi lui permettra pour aider la chambre de commerce et le comité des citoyens à arriver à l'objet en vue.

Résolutions adoptées à l'unanimité.

JNO. RHIND, greffier de la ville.

DÉPARTEMENT DU CHEMIN DE FER, Moncton, 13 janvier 1881.

CHER MONSIEUR, — Vous apprendrez avec plaisir que nos efforts pour recouvrer le transport des marchandises canadiennes passant par la ligne Allan ont été raisonnablement heureux.

Je vous envoie un état indiquant les quantités de marchandises arrivées par chacun des steamers jusqu'aujourd'hui.

Le fret débarqué à Halifax pour le Canada a augmenté de 7 tonneaux à 603 ton-

neaux, débarqués par le Moravian arrivé le 11.

D'un autre côté le fret en destination du Canada déchargé à Boston a diminué de 1,009 à 326 tonneaux. La rapidité remarquable avec laquelle les marchandises canadiennes ont été transportées sur l'Intercolonial a engagé un grand nombre d'importateurs à donner instruction à MM. Allan et à télégraphier à leurs correspondants en Angleterre d'expédier leurs marchandises viá Halifax et l'Intercolonial.

Lors de son récent voyage dans l'ouest, M. Taylor alla voir un grand nombre d'importateurs et réussit à les convaincre presque tous des avantages qu'offre la voie

d'Halifax.

On peut s'attendre qu'à mesure que les lettres et les télégrammes des marchands canadiens produiront leur effet, la quantité de marchandises débarquées à Halifax augmentera en même temps que diminuera la quantité de marchandises canadiennes passant par Boston.

Dès l'abord, lorsque les steamers commencèrent à aller à Boston, je n'étais pas certain si nous pourrions réussir à faire concurrence à Boston, mais à mesure que la saison augmente et que les affaires prennent leur cours, il est devenu évident pour moi que Boston et le chemin de fer Vermont-Central ne peuvent pas du tout faire concurrence à Halifax et à l'Intercolonial, quant au temps, pour les marchandises venant par les mêmes steamers.

Ainsi le steamer postal arrive à Halifax, débarque les malles au quai de Cunard, et delà va à notre quai de Richmond ou il commence à décharger la cargaison canadienne. A mesure que se fait le déchargement, le chargement et l'expédition se font sur les wagons, de sorte qu'au moment où le déchargement est fini, tout ce qui reste à expédier est quelques charges de wagons venant d'ètre débarquées. La première partie du chargement a déjà fait beaucoup de chemin dans la direction de la chaudière; et toute la cargaison débarquée sera, à moins de quelque accident sérieux, rendue à la chaudière, terminus de notre ligne, avant que le steamer puisse en toute possibilité arriver à Boston.

De cette façon tant que le même steamer fera le service d'Halifax et de Boston, nous pouvons nous rassurer sur le résultat de toute concurrence que la route de Boston pourrait nous faire pour le commerce canadien.

pour pour une rous inite pour 10 commerce vanadic

Votre obéissant serviteur,

D. POTTINGER.

Mr C. Schrieber, ingénieur en chef, Ottawa.

Marchandises d'Angleterre en destination du Canada, non compris les provinces maritimes, par la ligne Allan:

	1880,			Viâ Halifax,	Via Boston.		
21	novembre.	Polynesian	7	tonneaux.	*950	tonneaux.	
30	"	Moravian	7	"	282	"	
6	décembre.	Sarmartian	43	"	544	"	
12	"	Circassian	41	"	1,009	"	
20	"	Surdinian	292	"	†624	"	
28	"	Hibernian	375	"	342	. "	
	1881.						
2	janvier.	Polynesian	507	"	578	"	
11	"	Moravian	603	" "	326	"	

Chemin de fer Intercolonial, bureau du préposé général aux marchandises, Moncton, N.-B, 15 janvier 1881.

Cher Monsieur,—J'ai reçu votre lettre du 23 novembre dernier au sujet des importations des marchandises de Liverpool en destination de l'ouest du Canada, faites par la ligne Allan par voie de Boston, au lieu d'Halifax comme ci-devant.

Je désire vous informer que le 12 du mois dernier je partis pour l'ouest dans le but de constater les dispositions des marchands relativement à l'importation d'Europe viá Halifax.

A Toronto je me présentai chez les principaux importateurs, et, toutes choses égales, ils sont disposés à préférer la route d'Halifax et de l'Intercolonial.

MM. McMaster et McCluney sont satisfaits de la rapidité et des prix de transport de l'année dernière, et ont convenu de commander un envoi par chaque route (Halifax et Boston) comme essai de rapidité, etc. Je leur ai garanti que les prix seraient les mêmes, et leur ai assuré que jusqu'à présent, cette année, notre route l'emportait en promptitude sur aucune autre route de Liverpool.

^{*} Estimation. † Y compris les marchandises en destination des Etats de l'Ouest.

Je me rendis chez MM. McMaster Bros., mais malheureusement pour notre route plusieurs délais subis l'année dernière les avaient très mal disposés. Je leur ai expliqué les difficultés auxquelles nous avions à faire face l'année dernière, et réprésenté qu'ayant aujourd'hui des rails d'acier sur tous le parcours de la ligne, ayant de nouveaux quais et plus de locomotives que par le passé, je pouvais lerr garantir, à moins de circonstances tout-à-fait extraordinaires, qu'ils séraient complètement satisfaits, vû que nous n'avions jamais été mieux en mesure de faire face à un mouvement considérable. Nous parlâmes longuement de la question, mais M. McMaster ne voulut pas me donner une réponse définitive, et voulut bien cependant promettre qu'il y songerait. Je pris un arrangement avec M. Moodie pour que celui-ci se présentat à eux plus tard et tâchât de leur faire télégraphier à leurs correspondants anglais; ce qu'ils firent finalement, comme en fait foi le télégramme suivant:

"Toronto, 28 décembre 1880.

"GEO. TAYLOR, Montréal.

"MM. McMaster ont télégaphié ordre d'expédier toutes leurs marchandises par Halifax.

R. B. MOODIE,"

Je me présentai aussi chez MM. Ogilvie et Cie, grands importateurs, et j'appris de M. Ogilvie que la route de Boston ne satisfaisait pas du tout le commerce, que des marchandises arrivées à Boston par le *Moravian* avait été quatre jours à se rendre à Toronto. Il écrivit à MM. H. A. Allan d'expédier toutes ses marchandises par Halifax. Je lui assurai que les prix seraient les mêmes et lui garantis célérité de transport. Il m'informa qu'il donnerait toujours la préférence à notre route.

Je me rendis ensuite chez MM. Hughes Bros, importateurs très considérables, et eus une entrevue avec M. Hughes (le chef de la maison) dans laquelle je lui expliquai ma mission. Il prit des renseignements tout particuliers, et après avoir constaté qu'on lui expédiait beaucoup de marchanqises par Boston, il dicta immédiatement en ma présence une lettre à MM. H. A. Allan, leur donnant instruction d'expédier toutes ses marchandises par Halifax, et déclara franchement, que la célérité était plus grande par cette voie, il préférait donner autant que possible, sa clientèle aux chemins de fer du Canada, les autres considérations étant égales.

Je visitai aussi M. Edgar, qui m'informa que ses marchandises venaient par la voie de Boston. Il déclara aussi qu'il préférait la route d'Halifax et promit de donner instructions à ses correspondants européens d'expédier ses marchandises par cette voie. Ses importations, dit-il, seraient légères jusqu'au mois de février, de sorte que

ma visite s'est trouvée faite dans le bon temps.

Je me présentai ensuite chez les grandes maisons suivantes, MM. John Macdonald et Co, MM. Boyce, McMurrich et Co, et autres; mais vu la saison des fêtes je ne pus

voir ces messieurs.

J'allai voir aussi MM. Wyld, Brock, Darling et Crawford, et trouvai qu'ils importent considérablement viá New-York (White Star line). Ils ne sont pas très-disposés à achalander la ligne Allan. Je crois cependant que le préjugé peut être effacé avec le temps. M. Moodie ira voir MM. Wyld, Brock, Darling et Crawford, et autres que je n'ai pus rencontrer.

A Montréal, j'allai voir les importateurs de fruits: MM. Hart et Tuckwell, MM. Vipon et M. Bride, O. et E. Hart, M. Barry, M. Louis Livermore, J. R. Clogg et autres, et les trouvai tous mécontents des délais de la route de Boston, et tous, à l'exception de MM. Vipond et de M. Bride, avaient commandé leurs importations vid Halifax.

Souvent les fruits importés sont arrivés à destination par notre ligne quatre ou einq jours et quelque fois une semaine avant ceux qui tout en étant venus par le même

steamer avaient passé par Boston.

MM. Vipond et M. Bride ne savaient pas qu'il se débarquait des marchandises à Halifax. Ils ont convenu de nous donner une partie de leur clientèle. Ils importent aussi par la ligne Dominion viá Portland et disent que les prix sont un peu plus bas par cette ligne.

57

Les marchands de fruits étaient tous parfaitement satisfaits de la rapidité de notre route et se sont déclarés disposés à lui donner la préférence.

Je visitai alors un certain nombre des plus grands importateurs de marchandises

sèches.

M. W. F. Gault, de la maison Gault Bros, dit qu'au commencement de la saison, des marchandises leur avaient été expédiées via Boston à leur insu, mais qu'ayant toujours été satisfaits de notre route, ils avaient télégraphié d'expédier par Halifax.

MM. McLean et Cie m'informèrent qu'ils avaient donné instruction d'expédier leur marchandises par Halifax, vû que la route de Boston était tout-à-fait trop lente.

Chez MM. Thos. May et Cie, je rencontrai M. Wolf qui dit qu'ils avaient eu des marchandises par Boston, mais que les délais étaient excessifs. Une fois même des marchandises avaient été trois semaines en route. Conséquemment ils avaient donné instruction à leurs correspondants d'Europe d'abandonner la route de Boston et de toujours expédier par Halifax.

Je visitai ensuite MM. Johnston et Cie, qui m'informèrent que, lorsqu'ils découvrirent que leurs marchandises venaient par Boston, ils télégraphièrent à leurs agents en Europe d'expédier par Halifax et Portland. Je suppose qu'ils sont disposés à donner à la ligne *Dominion* ou à la *Beaver* une partie de leur clientèle, car je n'ai pas de doute

que leur prix sont quelque peu plus bas.

Je visitai aussi MM. Robertson, Linton et Cie, et vis M. Robertson qui est chargé du département de l'importation. Il est bien disposé envers notre route, et à lui donner la prétérence. Ils importent des marchandises viá Portland, Halifax, et quelques unes viá Boston. M. Robertson me promit de consulter son frère aîné (le chef de la maison) à ce sujet. Leurs grandes importations ne sont pas encore commencées.

MM. Sutherland, Lindsay et Cie, nous donneront aussi la préférence, toutes choses

égales d'ailleurs.

J'allai ensuite chez MM. E. K. Green et Cie. qui dirent qu'il importaient viât Boston. Leur acheteur, (M. Edgar) qui vient d'arriver d'Anglerre dit qu'il a été mis sous l'impression à Liverpool que tous les objets expédiés par express et les malles étaient débarqués à Halifax, mais que les marchandises lourdes étaient débarquées à Boston. Je demandai à M. Green de télégraphier et offris de payer les frais; mais il exprima le désir de voir MM. Allan auparavant.

" Montréal, 30 décembre 1880.

"GEO. TAYLOR,

"Arrangements concernant l'*Hibernian* très satisfaisants et utiles pour moi. MM. Robertson, Linton et Cie., et Green, Sons et Cie., ont promis de télégraphier d'expédier viá Halifax.

"G. W. ROBINSON."

Je visitai plusieurs autres maisons d'importation, et fis comprendre à M. Robinson la nécessité de faire à nos clients des visites périodiques fréquentes, car la concurrence pour cette clientèle est très active non-seulement de la part de Boston, mais encore de la part de New-York et des autres ports américains. Je sais que les plus vigoureux efforts sont faits par les lignes rivales de steamers et de chemins de fer pour obtenir la clientèle canadienne, et il va falloir de notre part toute l'énergie et la vigilance possibles pour la garder. Le succès dépendra dans une grande mesure de la rapidité du transport entre Halifax et la Chaudière, et d'une organisation complète de sollicitations dans l'ouest, surtout dans les villes concurrentes. Ces sollicitations peuvent être faites à Montréal par notre agent M. Robinson, et à Toronto, London, Hamilton, et dans les autres endroits d'Ontario, par M. Moodie, notre nouvel agent de l'ouest, qui est parfaitement au fait des affaires dans la partie occidentale d'Ontario, et personnellement populaire à Toronto, notre principal centre d'affaires dans l'ouest.

Il est agréable de constater l'augmentation graduelle et régulière des affaires canadiennes pienant la voie Halifax. Le dernier steamer, l'Hibernian, avait au-de-là de 600 tonneaux de marchandises, soit environ 180 tonneaux seulement de moins

que le steamer correspondant de l'année dernière.

La rapidité avec laquelle ont été transportées les marchandises ang aises a été jusqu'à présent très satisfaisante cette année. Une fois, je crois elle a atteint la moyenne de 17 milles à l'heure. Si cette moyenne peut être gardée ou même ne descendre qu'à 12 milles par heure, je n'ai pas de doute que nous pouvons recouvrer le mouvement que nous avions par le passé, et, grâce à notre organisation dans l'ouest, probablement l'augmenter. Je vous assure que je ferai dans ce but tous mes efforts.

Au sujet des deux cargaisons de grain que l'honorable ministre voulait faire passer par Halifax, je dois dire qu'une cargaison a été expédiée, et se charge en se moment. Les détails complets seront envoyés quand le chargement sera terminé.

Bien à vous,

GEO. TAYLOR.

Mr D. POTTINGER, S.C.C.I.

Moncton, N.-B., 26 janvier 1881.

Messieurs,—Le ministre des chemins de fer et canaux me charge de dire qu'il lui a été remis une circulaire envoyée par votre maison, qui explique suffisamment comment il se fait que le commerce ci-devant passant par Halifax a pris la route de Boston. Voici une copie de cette circulaire.

La facture en double et copie du connaissement doivent être envoyées par le steamer à H. et A. Allan, Boston.

LIGNE ALLAN.

Route postale de l'hiver pour le Canada, par les steamers de la ligne postale royale du Canada et des Etats-Unis.

ENTRE LIVERPOOL ET BOSTON.

Polynesian	Jeudi.	11	novembre.
Moravian		18	6.
Sarmatian	"	25	44
Circassian	"	2	décembre.
Sardinian	"	9	"
Peruvian	í,	16	44
Polynesian	"	23	"
Caspian	"	80	"

Et hebdomadairement après, faisant l'arrêt ordinaire pour l'embarquement et le débarquement des malles.

Tarifs d'entier parcours, comme suit :

Les transbordements se font directement du steamer aux wagons du chemin de fer.

QUÉBEC ET MONTRÉAL.

Toronto, London, Hamilton et Guelph, Paris, Woodstock, Ingersoll, Pont Suspendu et Brantford.

 Marchandises en ballots et en boîtes, de Londres à Montréal, 35s. 6d.; à Québec et Kingston, 40s.; à Toronto, Hamilton et London, 42s. 6d.; à Ottawa, 47s. 6d.; et aux autres endroits 7s. 6d., en sus des tarifs locaux. Le steamer remboursant le prix de transport sur chemin de fer et les frais de Liverpool.

Belleville,	Napanee,	Prescott,
Bowmanville,	Newcastle,	Scarborough,
Brighton,	Newtonville,	Trenton,
Brookwille	Oshawa, 50s.	Whitby,
Cobourg, 50s.	Port Hope,	Williamsburg, 50s.
Colborne,	Port Huron,	Berlin.
Cornwall,	Ottawa.	Georgetown,
Gananoque.	,	Stratford,
	Caledonia,	Galt,
	Chatham,	, ,
Carleton,	Dunnville,	*
Sarnia,	Dundas,	*
Ste. Maric,	Port Eric	
Clinton, 50s.	Port Stanley, 50s.	Peterboro,
Goderich,	Perth.	Collingwood, 55s.
Mitchell,	Port Colborne	Lindsay,
Seaforth,	St. Catherines	,
··/	St. Chomas	

Fret lourd et grossier, suivant convention, avec le chapeau de fréteur ordinaire de 10 pour 100, et sujet aux conditions énoncées dans les connaissements de la ligne. Pour fret, passage ou plus amples détails, s'adresser à H. et A. Allan, Montréal ou Boston; J. et A. Allan, Glasgow; ou Allan Bros. et Cie., 19 Jones street, Liver-

pool.

29 octobre, 1880.

Tarif sujet à revision jusqu'engagement pris.

En sus du service ci-dessus ayant Liverpool pour point de départ, nous avons encore un service hebdomadaire semblable partant de Glasgow.

Dans ce document le port d'Halifax est entièrement passé sous silence, et il n'y est seulement pas dit que les steamers y font escale en se rendant à Boston, tandis que la route canadienne par voie de Boston, y est mise en évidence relative, ment aux villes de Québec, Montréal, Toronto, London, Hamilton, Guelph, Paris-Woodstock, Ingersoll et plusieurs autres endroits.

Il n'y a pas de doute que cette circulaire ne pouvait que faire tort à la route d'Halifax et du chemin de fer Intercolonial, route dans l'intérêt de laquelle le gouvernement a dépensé tant d'argent pour assurer la promptitude du service et la rapi-

dité du transport.

Il est vrai que les efforts faits pour l'Intercolonial lui ont fait recouvrer une partie de son commerce, mais le ministre me charge de dire qu'il considère que la circulaire en question n'aurait pas dû être lancée par une compagnie subventionnée par le gouvernement du Canada.

Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, F. BRAUN, secrétaire.

TARIF REVISÉ.

Les marchandises pour le Canada, peuvent être envoyées soit par Halifax soit par Boston, au choix du consignateur. Les expéditeurs devront donner avis par écrit de la route préférée, et se rappeler que pour les marchandises pour le Canada expédiées par Boston, les factures en double doivent être envoyées par le steamer, comme suit: pour Toronto, London et Hamilton (marchandises sèches seulement) adressées au "Merchant's Despatch Co.," Boston; pour toutes les autres marchandises

et les autres endroits, adressées à H. et A. Allan, Boston. Pas besoin de facture pour les marchandises pour le Canada viá Halifax.

LIGNE ALLAN.

Route postale de l'hiver pour le Canada, par les steamers de la ligne postale 10 yale du Canada et des Etats-Unis, entre Liverpool, Halifax et Boston.

Sarmatian	Jeudi,	9 jar	ovier.
Circassian		13	46
Sardinian	"	20	"
Hibernian		27	
Polynesian	66	3 fé	vrier
Caspian		10	
Sarmatian	"	17	"
Circassian	"	24	"

Et hebdomadairement après, faisant l'arrêt ordinaire pour l'embarquement et le débarquement des malles.

Tarifs d'entier parcours, comme suit:

Marchandises en ballots et en boîtes de Londres à Montréal, 32s. 6d.; à Québec et Kingston, 37s. 6d.; à Toronto, Hamilton et London, 40s.; à Ottawa, 45s.; et aux autres endroits, 7s. 6d. en sus des tarifs locaux; le steamer remboursant le prix de transport sur chemin de fer et les frais de Liverpool.

QUÉBEC ET MONTRAL.

TORONTO, LONDON, HAMILTON, GUELPH, PARIS, WOODSTOCK, INGERSOLL, PONT SUSPENDU, BRANTFORD, BRAMPTON ET KINGSTON.

	- ·
Belleville Bowmanville Brighton	Stratford Galt Carleton
Brockville	Sarnia
Coburg	StMary's
Colborne	Clinton
Cornwall	Goderich
Gananoque \rangle 42s. 6d. à 50s.	Mitchell
Napanee	Seaforth 42s. 6d. à 50s.
Newcastle	Caledonia
Newtonville	Chatham
Oshawa	Dundas
Port Hope	Fort Erie
Port Huron	Port Stanley
Ottawa J	Perth
	Port-Colborne
Prescott	Ste. Catherine
Scarboro'	St -Thomas
Trenton	
Whitby $42s. 6d. a 50s.$	Peterboro'
Williamsburg	Collingwood 47s. 6d. à 55s.
Berlin	Lindsay)
Georgetown J	* .

Fret lourd et grossier, suivant convention, avec le chapeau de frêteur ordinaire de 10 pour cent, et sujet aux conditions énoncées dans les connaissements de la la ligne.

Pour fret, passage ou plus amples détails, s'adresser à H. et A. Allan, Montréal

ou Boston; J. et A. Allan, Glasgow; ou

ALLAN FRÈRES ET CIE, 19 James stret, Liverpool.

28 décembre 1880.

Tarif sujet à revision jusqu'à engagement pris.

En sus du service ci-dessus ayant Liverpool pour point de départ, nous avons encore un service hebdomadaire semblable partant de Glasgow.

Montréal, 28 janvier 1880.

Monsieur, -- J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 26 courant.

La circulaire que le ministre des chemins de fer et canaux vous a chargé de nous signaler, a été lancée par les agents de la compagnie à Liverpool, en octobre dernier, à notre in u, et avant qu'ils eussent reçu les instructions dont nous avons parlé

dans notre lettres précédentes.

Les circulaires subséquentes lancées par nos agents à Liverpool et dont je vous envoie copie, informent les exportateurs que les marchandises pour le Canada peuvent être expédiées soit par Halifax soit par Boston au choix du consignateur; et depuis plusieurs semaines nos agents ont en leur possession nos instructions leur disant que toutes les marchandises pour Toronto et les endroits à l'est de Toronto doivent être envoyées par Halifax, à moins qu'elles ne soient spécialement dirigées sur Boston.

Les trois derniers steamers postaux portaient sur connaissements d'entier par-

cours viá Halifax :

		Tonneaux
	de poids.	du volume.
Moravian	. 46	595
Sarmatian		688
Circassian	. 88	836

et nos renseignements par le câble nous apprennent que le Sardinian est en route avec 49 tonneaux de poids et 764 tonneaux de volume sur connaissements d'entier parcours viâ Halifax

Depuis que nous vous avons écrit à ce sujet, nos steamers de Glasgow ont reçu

instruction de faire escale à Halifax en route pour Boston.

Le Nestorian y est ainsi arrêté la semaine dernière, et le Manitoban sera à Halifax

dans le cours de quelques jours.

Le mouvement considérable du commerce européen viá Halifax sur l'Intercolonial, est principalement le résultat des efforts et des représentations de nos agents et de nous-mêmes, et n'est qu'en bien faible partie dû aux efforts ou aux sollicitations des représentants du chemin de fer.

Nous espérons que ces explications convaincront le ministre que nous n'épargnons aucun effort, non plus que nos agents dans le Royaume-Uni, pour favoriser le

chemin de fer Intercolonial.

Mais nous ferons respectueusement remarquer au ministre que nos obligations en vertu du contrat postal ne se rapportent qu'au service postal exclusivement, et non pas au transport de cargaisons, et que si nous transportons des marchandises véá Halifax et sur l'Intercolonial à meilleur marché que si elles passaient par Boston, nous ne le faisons conséquemment que parce que nous le voulons bien et non parce que nous y sommes tenus, témoignant ainsi de notre désir d'encourager les voies de communication de notre pays et aider à sa prospérité.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

H. et A. ALLAN.

A Mr F. Braun, secrétaire du ministère des chemins de fer et canaux.

Ottawa, 14 décembre 1880.

Monsieur,—J'ai reçu instruction de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, d'accuser réception de vos lettres en date du 19 du mois dernier et du 3 courant, sur le projet de faire d'Halifax le port d'hiver du Canada; ainsi que du rapport de la Chambre de commerce accompagnant votre lettre du 18 mars.

En réponse, je dois vous assurer que l'honorable ministre est convaincu de la grande importance du projet, et j'ai à vous soumettre un aperçu des efforts qu'il a faits pour son succès, efforts qui ne se ralentiront pas, tant qu'il restera quelque

chose à accomplir.

Le dernier gouvernement, en 1877, autorisa une réduction du tarif à 30 c. par quarter entre la Rivière-du-Loup et Halifax pour deux cargaisons d'essai seulement. En consultant les officiers du département, sir Charles Tupper coustata que 26½ c. par quarter était le coût réel du transport du grain sur l'Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Halifax, et afin d'encourager le commerce européen à prendre la route d'Halifax, le tarif fut immédiatement réduit à ce chiffre. La ligne du Grand-Trone, entre la Rivière-du-Loup et Lévis, fut aussi achetée par le gouvernement et des rails d'acier furent substitués aux rails de fer. Cela fut fait en avril 1879, et depuis lors cette portion du chemin a fait partie du système du chemin de fer Intercolonial. Lors de ce changement, il fut demandé un tarif proportionnel pour toute la ligne; la demande fut accordée et après une étude de la question le tarif fut fixé à 32½c. entre Québec et Halifax, et subséquemment réduit au chiffre rond de 30c.

Ce tarif fut admis par les propriétaires de navires et autres comme tout à fait satisfaisant et de nature à attirer le commerce; mais il n'est pas encore passé de grain en destination de l'Europe. Les choses en étant ainsi il est fait de grands efforts pour obtenir deux cargaisons destinées à soumettre la question à une épreuve pratique, et instruction a été donnée de tenir un compte détaillé de toutes les dépenses, de sorte que la mise en sacs et les autres frais qui ne seraient pas nécessaires avec un élévateur, ne pui sent être invoqués contre le résultat de l'expérience. Tous les efforts possibles sont aussi faits pour obtenir du commerce les reuseignements nécessaires. Tout cela est fait dans le but d'arriver à une conclusion sûre relativement aux chances de ce commerce, lorsqu'il serait conduit à l'aide d'un élévateur et des autres facilités qui seraient pourvues.

Dans le but de débarrasser du commerce de bois le quai des marchandises générales à Halifax, le ministre a fait construire de nouveaux quais, et afin d'augmenter les facilités du commerce en général, il a fait ajouter considérablement à la capacité des hangars. De plus, pour engager les steamers à aller à Halifax, il a fait enlever la barrière du voisinage des dépôts de charbon, afin de permettre aux grands navires d'approcher en sûreté pour y prendre leur charbon. En outre de tout cela, il a fait prendre des mesures pour le transport le plus rapide des marchandises sur l'Intercolonial, mesures dont MM. Allan se sont déclarés si hautement satisfaits que, suivant eux, la route canadienne, viá le Grand-Tronc, l'Intercolonial et le port d'Halifax, à l'aide des arrangements pris avec les steamers Allan, pourrait supporter pour le commerce avec l'Europe la concurrence de n'importe quelle autre route.

Après cette expression d'opinion de la part de MM. Allan, la surprise du ministre fut grande lorsqu'il apprit que leurs steamers portaient le fret en destination du Canada à un port américain. Il avait en plusieurs entrevues représenté à sir Hugh Allan la nécessité de sa coopération pour assurer ce commerce au Canada et faire réussir la tentative qui se fait.

A la suite d'une de ces entrevues, sir Hugh Allan proposa par écrit au gouvernement que si le gouvernement voulait établir le terminus du chemin de fer Intercolonial à Dartmouth, sa compagnie achèterait en cet endroit des propriétés et y construirait des quais et des élévateurs suffisants pour un mouvement considérable. Mais comme cette proposition était accompagnée de conditions qui ne semblaient pas avantageuses au ministre, elle ne fut pas acceptée, etsir Hugh Allan demanda subséquemment que la chose fût remise.

Je suis chargé d'ajouter qu'il ne sera épargné aucun effort pour arriver à un résultat aussi à désirer, que l'établissement d'Halifax soit le port d'hiver du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

A M. John Doull, président de la Chambre de Commerce, Halifax.

REPONSE SUPPLÉMENTAIRE

(61a)

A un Ordre de la Chambre des communes du 20 décembre 1880 ;-Pour copie de toute correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le ministère des chemins de fer et canaux, ou ses officiers et les propriétaires de steamers ou leurs agents, et autres, au sujet du tarif pour le transport du grain en Angleterre, viû Halifax, ou se rapportant en quelque manière à la question du transport du grain ou autres produits par le chemin de fer Intercolonial et par steamers ou autres navires, du port d'Halifax en Angleterre.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat.

17 mars 1881.

OTTAWA, 16 mars 1881.

Monsieur,—J'ai reçu instruction de vous transmettre la copie ci-incluse d'une lettre—laquelle fait partie de la correspondance sur la question du port d'hiver d'Halifax—et qui, par inadvertance, a été omise dans la réponse à l'ordre de la Chambre des communes du 28 janvier dernier.

> J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> > F. BRAUN, secrétaire.

E. J. LANGEVIN, sous-secrétaire d'Etat.

20 décembre 1880.

Messieurs,-J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 de ce mois,

au sujet du port d'hiver du Canada.

En réponse, je dois vous dire que l'honorable ministre reconnaît parfaitement En réponse, je dois vous dire que l'honorable ministre reconnaît parfaitement qu'il est tout naturel, eu égard à l'avantage offert par la situation géographique, que le commerce de transport se dirige de préférence vers un port américain. Il sait également qu'en fait de choix d'une route, vous devez, la plupart du temps, vous soumettre à celui de vos expéditeurs; mais lorsque sir Hugh Allan écrivit sa lettre (le 8 mars dernier) à sir Charles Tupper, ces considérations ne parurent pas primer les avantages résultant des efforts du ministre pour conserver ce commerce à la route canadienne. Par la lettre en question, sir Hugh Allan offre de faire une dépense de \$200,000 à \$250,000 pour l'acquisition de terrains et la construction de quais, d'un élévateur, etc., à Dartmouth, à la condition que le gouvernement veuille établir le terminus du chemin de fer Intercolonial à cet endroit, et qu'il consente à certaines stipulations y mentionnées. Cependant, lorsque vous avez donné au surintendant en chef de l'Intercolonial l'assurance qu'avec les arrangements pris la liene canadienne chef de l'Intercolonial l'assurance qu'avec les arrangements pris la ligne canadienne pouvait défier toute concurrence, la situation géographique de la route était la même qu'aujourd'hui.

Il semble au ministre que les raisons que vous donnez pour détourner en hiver le commerce de transport de la route canadienne étaient aussi plausibles alors que maintenant. Il est en conséquence très-surpris que ses espérances et les vôtres soient aussi complètement déçues, et cela en présence du fait que des chargements expédiés d'Angleterre au Canada par notre route sont arrivés plus tôt que d'autres expédiés à des ports américains, quoique les premiers fussent partis un semaine plus tard. Aux yeux de sir C. Tupper, les avantages qu'offrent nos lignes n'ont pas encore été l'objet de toute la considération qu'ils méritent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> F. BRAUN, Secrétaire.

RÉPONSE

(62)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880;—
Pour un état de la quantité et de la valeur des matériaux en fer pour
ponts et des ponts en fer importés des Etats-Unis et déclarés aux
douanes du Canada, et le droit perçu sur ces articles, depuis le 1er janvier
1875 jusqu'au 15 décembre 1880, faisant la distinction entre chaque
déclaration; avec les noms des importateurs et du port d'entrée, et
indiquant tous les cas dans lesquels les articles ont été saisis pour
évaluation trop basse, et toute entrée corrigée pour évaluation trop
élevée.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d' État.

Secrétariat d'Etat, 2 février 1881.

RÉPONSE

(63)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880;—
Pour un état de toutes réclamations faites depuis le 14 mars 1879, pour remises de droit sur des articles fabriqués pour l'exportation, donnant les noms des personnes qui ont fait des réclamations, leur siège principal d'affaires, les articles pour lesquels la remise a été demandée et le montant de chaque réclamation; établissant la différence entre les réclamations auxquelles il a été fait droit et celles qui ont été refusées, et le motif de tel refus, et entre celles sur lesquelles aucune décision n'a été prise; aussi, copie des règlements qui ont pu être faits par le département.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 2 février 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(64)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880; —
Pour copie de toutes instructions relatives à l'évaluation de marchandises, adressées aux officiers de douane, et tous règlements faits sous
l'autorité de la section 10, chapitre 15, 42 Victoria, concernant les
évaluations.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 2 février 1881. Secrétaire d'Etat.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

RAPPORT

DŪ

MINISTRE DE LA JUSTICE

SUR LES

PÉNITENCIERS DU CANADA

POUR L'EXERCICE QUI A FINI LE 30 JUIN 1880

Imprimé par ordne du Panlement



OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1881

A Son Excellence le Très Honorable sir John Douglas Sutherland Campbell, communément appelé le marquis de Lorne, l'un des membres du Très Honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier du Très Ancien et Très Noble ordre du Chardon, et chevalier grand-croix de l'ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur général et vice-amiral du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'inspecteur des pénitenciers, avec tableaux et états financiers et statistiques, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence le très obéissant serviteur,

JAMES McDONALD,

Ministre de la justice

Département de la justice, Ottawa, 24 janvier 1881.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport annuel de l'inspecteur au ministre de la justice	1-23
Rapport annuel de l'inspecteur au ministre de la Justice.	1-2
Nombre des détenus, du 30 juin 1879 au 30 juin 1880.	1-2
Nombre total des détenus dans les penitenciers, le 30 juin 1880	2
Nombre des détenus, du 30 juin 1879 au 30 juin 1880. Nombre total des détenus dans les pénitenciers, le 30 juin 1880. Augmentation ou dimition dans chaque pénitencier.	2
Nombre des décès. La proportion actuelle restera probablement la même. Changement de la période des rapports.	2 2 3 3 3
Le proportion actuelle restera probablement la même	2
Changement de la période des rennorts	3
Unangement de la periode des rapportes	,
Explication du changement fait en 1875. Raisons en faveur de l'année solaire.	0
Raisons en faveur de l'année solaire	3
Etats financiers du comptable général	3
Exemples des désavantages du système actuel	3
A mendement de la loi recommandé	3
Amende du transférement en département de la justice du contrôle des constructions et des	
Demande du transferement au departement de la justice du controle des constructions et des	_
réparations. Système suivi avant 1874. Plaintes relatives au système actuel. Le contrôle du département des travaux publics a été préjudiciable aux pénitenciers éloignés	3
Système suivi avant 1874	3
Plaintes relatives au système actuel	4
Le contrôle du département des travaux publics a été préindiciable aux pénitenciers éloignés	4
Attention et coopération de l'architecte en chef.	$\overline{4}$
O	**
Cas parattelecommission des prisons penates d'Iriande	4
Retour à l'ancien système, et au contrôle du ministre de la justice	_5
Transfèrement des détenus de l'Ile-du-Prince-Edouard et d'Halifax à Kingston	5
Plus d'aide-inspecteur au Manitoba.	5
Cas parallele—commission des prisons penales d'Irlande. Retour à l'ancien système, et au contrôle du ministre de la justice. Transfèrement des détenus de l'Ile-du-Prince-Edouard et d'Halifax à Kingston. Plus d'aide-inspecteur au Manitoba. M. Nixon. Direction directe du département, préférable. Il n'est pas besoin d'aide-inspecteur, le préfet étant compétent et sûr.	4 5 5 5 5 5 5 6 6
Dissortion dissorts and department sufficiently	5
Direction directe du departement, preferable	. 2
If n'est pas besoin d'aide-inspecteur, le prefet étant compétent et sur	b
	6
Ameublement pour le pénitencier de Dorchester	6
Nouveau plan amélioré de lit de prison	6
Ameublement pour le pénitencier de Dorchester	6 6 6
Availages de ce nouveau it a management de la company de l	ŏ
Recommande pour d'autres prisons	6
Raison du retard de l'ouverture du pénitencier de Dorchester,	6
Raison du retard de l'ouverture du pénitencier de Dorchester. Etats de travaux importants à l'ouverture du pénitencier.	6
Reprise du temps perdu	6
Nécessité de séparer les plus mauvais sujets de ceux qui sont moins dépravés	6667777777888899999
La communauté tend à corrompre et démoraliser Le classement n'est pas praticable à présent au Canada L'isolement des criminels endurcis peut se faire aisément	7
La communante tend a corrompre et demoranser.	4
Le classement n'est pas praticable a present au Canada	3
L'isolement des criminels endurcis peut se faire aisément	.7
Avantages de la séparation de la séparation à Belfast, Irlande. Demande de remplacer le pétrole par le gaz. Recommandation du système de chauffage par la vapeur pour tous les pénitenciers. Etat sanitaire des différents pénitenciers.	7
Résultats heureux de la sénaration à Relfast. Irlande	7
Demande de remple cer le nétrole ner le cer	•
Demande de l'emplacer le peutoie par le gaz-renne mont anno mont a	
Recommandation du système de chauftage par la vapeur pour tous les penitenciers	8
Etat sanitaire des différents pénitenciers	8
Un défaut	8
Catastrophe possible	8
Expérience den gereuse	ă
Tanna at line name la démanant dinna conquisation	ŏ
Meson de mai pout le denouement d'une conspiration	9
mesure de precaution suggeree	9
On defaut. Catastrophe possible Expérience dangereuse. Temps et lieu pour le dénouement d'une conspiration. Mesure de précaution suggérée. Conduite des officiers du service pénal. Zèle et dévouement des aumôniers en général. L'aumônier catholique de Saint-Vincent-de-Paul.	9
Zèle et dévouement des aumôniers en général	9
L'aumônier catholique de Saint-Vincent-de-Paul	9
	•
PÉNITENCIER DE KINGSTON.	
	•
Succès de l'administration	9
Output 1 duministration and the second state of the second state of the second	
Cond ate des détenus,	10
Travail	10
Santé.	10
Conduite des officiers subalternes.	10
Enseignement moral et reli jieux	10
Ecole et bibliothèque,	10
acore et protto meque,	
Le médecin.	10
Bâtiments de la prison. Amélioration de la ferme, etc. Intérêt du préfet dans l'établissement.	10
Amélioration de la ferme, etc.	10
Intérêt du préfet dans l'établissement.	10
Le bâtiment restauré	10
MO NUMITATA LODBURT d' 27500 2521 10010 10000 1000000	ΤΛ

	PAG
Moulin à farine Valeur des commandes du gouvernement. Quels ouvrages peuvent être faits. Prison des femmes. Conduite et activité des détenues. La directrice.	. 1
PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL:	
Long intervalle durant lequel il n'a pas été fait d'inspection	. 11
Renvoi sommaire de trois officiers.	1
Accusations portées contre lui par l'honorable J. H. Bellerose. Enquête ordonnée. "ajournée. Congé d'absence du préfet. Administration transférée provisoirement au sous-préfet.	11
ajournée.	1
Congé d'absence du préfet	1
Administration transferee provisoirement au sous-prefet	11
Le préfet provisoire. La discipline peut souffrir.	12
La discipline peut souffrir	12
Conduite des détenus	12
Officiers subalternes. Espionnage —ses mauvais effets.	12
Peine de l'espion et du préfet qui l'encourage	12 12
Etat de l'établissement Etat sanitaire.	12
Etat sanitaire Egoûts et eau	13 13
Besoins.	13
Besoins. Activité des prisonniers. Les nouveaux corps de bâtiments. Agrandissement de la chapelle catholique.	13
A grandissement de la chapelle catholique.	13
Industries	1.5
La ferme	13
Travail des détenus et les nouveaux corns de hûtiments	- 13
Ouvriers formés dans le pénitencier	13
Enseignement religieux et littéraire des détenus	13
Aumöniers et leurs devoirs	13
Aumôniers et leurs devoirs	14
PÉNITENCIER DE SAINT-JEAN.	
Ancun changement; fonctionnement de l'établissement	14
Difficultés de l'administration	14 14
Surplus de bois, ce qui en est fait	14
Transfèrement des machines	14 15
Ancun changement; fonctionnement de l'établissement Difficultés de l'administration Articles fabriqués Stransferement des machines Transferement des machines Transport à Dorchester de certains biens du pénitencier. Activité dans la fabrication de l'æmeublement de Dorchester Conduite et travail des détenus Donduite des officiers Bannort sanitaira	15
Conduite et travail des détenus	15
Rannert sanitaire	15 15
Rapport sanitaire	15
Officiers transférés à Dorchester	15 15
Officiers démis. Le comptable est nommé comptable général	15
L'établissement ne saurait être convenable pour un pénitencier	16
PÉNITENCIER D'HALIFAX.	
Statu quo.	16
	16
tat de la prison	16 16
Cersonnel	16
ndustries	16 16
ii	-4

•	*	
		PAGE
Salubrité du pénitencier		. 16
La médacin Dr R S Rlack		. 16
Le médecin, Dr R. S. Black. Aumôniers	· ·····	. 17
Faola	*** ***********************************	17
Roole Transfèrement des détenus à Dorchester	******* ****** *******	11
Officiary transfering A Doubleston	•••• ••••	17
Officiers transférés à Dorchester. Officiers démis		17
Recommandation relative au préfet.	• • · · • • • • · · · · · · • • • • • •	417
Recommendation relative au pretet.		17
Agréable conp-d'œil restrospectif Formeture du péaitencier.		17
refineture du pentiencier		17
PÉNITENCIER DU MANITOBA.		
PENITENCIER DU MANITOBA.		
Fonctionnement de l'établissement	***********	17
Plaintes contre les délais du département des travaux publics		18
Conduite des prisonniers	*** ******* *******	18
Conduite des prisonniers	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	18
Règles dans la Grande-Bretagne et l'Irlande au sujet des châments corporels	***************************************	18
Pourquoi nos préfets ont de plus grands pouroirs et comment ils en usent. Chauffage à la vapeur Besoin pressant d'une clôture d'enceinte. Besoin de terrain additionnel	••• ••••••	19
Chauffage à la vapeur	****** ****** ********	19
Besoin pressant d'une clôture d'enceinte		19
Besoin de terrain additionnel		19
		19
Avantages qui résulteront du chemin de fer		19
Travail des détenus	**** .******	19
Conduite des prisonniers pendant les exercices religieux	*********	19
Avantages qui résulteront du chemin de fer. Travail des détenus. Conduite des prisonniers pendant les exercices religieux. Résignation du Père Lacombe. L'assiduité des aumôniers sera moins onéreuse à l'avenir.		19
L'assiduité des aumôniers sera moins onéreuse à l'avenir.		20
Il va bientôt falloir un nouveau corps de bâtiment		20
PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.		
Mauvaise conduite des détenus.		20
Qualqua abora va mal		20
Resain probable d'une visite de l'inspecteur		20
Besoin probable d'une visite de l'inspecteur. Capacité du sous-préfet. Besoin d'une clôture. Coût d'une clôture convenable.	********	20
Rassin d'una alâtura	******** 1. **** *****	20
Cout d'une disture conveneble		21
Page of the ground court challenge and the court of the c		
Ansign heard du grand appropriate of any department of any departm		21
Besoin d'un grand atelier. Ancien hôtel du gouvernement et ses dépendances, de nouveau sur le tapis		21
Aspports des aumoniers sur la conduite des detenus	* ** ****	21
PÉNITENCIER DE DORCHESTER.		
PENITENCIER DE DORCHESTER.		
I male coment		0.1
Emplacement	**** ** ** ** ** ***	21
Position de l'édifice.	* ******** `*******	21
Le devant de l'édifice.	**** *** **** *****	21
La rotonde	**** ******* *****	22
L'Alle		22
L'aile		22
Terrain	**** ********	22
Eau		22
Pierre.		22
La clôture.		23
Manufacture de balais	******	23
Le personnel		23
-		
ETAT DE SITUATION, ETATS FINANCIERS, STATISTIQUES, E	TC.	
Pénitencier de Kingston—Rapport du préfet.		24
de i admonter protestant		25
" catholique		26
" du médecin, avec états	***************************************	27
" de la directrice "		3i
" de l'instituteur		31
Revenu	***************************************	32
Dépenses		3 3
Dettes actives et dettes passives		33 34
Statisticus criminalla	*** ***** /******* Č	
Descriptique crimineries	,, i	34
iii		

	I	PAG
Pénitencier de Kingston-	-Officiers	4
46	Etat général de la valeur du travail	4
46	Mouvements des détenus	4
"	Mouvement compare des détenus pendant les 10½ dernières années	4
"	Distribution des détenus	4
66	Décès.	4
	Péincarcérations	4
"	Réductions de peine Châtments, département des hommes	4
"	Châtiments, département des hommes	4
Pénitengier de Saint-Vine	Ferme Rannort du préfet provisoire	4 3
1 chitemoler de Daint-Vint	cent-de-Paul—Rapport du préfet provisoire	3
""	rotestant	4
11	" du médecin	5
	de l'instituteur	5
"	Officiers Détenus, leur emploi	5. 5.
44	" graciés	5
"	"réincarcérés	5
"	"réduction de peines	5
46	Mouvement des détenus.	5
"	Etat comparé du mouvement des détenus Nombre des détenus dur. l'année, et moyennes mensuelles.	5 5
4.6	Statistique criminelle	5
"	Statistique criminelle	6
"	Depenses	6
46	Revenu	6: 6:
"	Etat comparé des dépenses	6
"	Tableau comparé du travail	63
46	général de la valeur du travail	64
. "	" du travail non rémunéré	64
"	Frais d'entretien du pénitencier	65 66
"	Liste des immeubles	67
66	Matériel des départements	68
	Créances	68
"	Réclamations	68
"	Ferme et étables, en compte	69 70
"	Atelier des tailleurs	72
"	" des charpentiers	73
"	Forge	74
"	Atelier des ferblantiers Briqueterie	76 78
"	Maçonnerie	78
"	Boulangerie	78
Pénitencier de Saint-Jean	-Rapport du préfet	79
::	de l'aumonier catholique	81
"	" du médecin	82 82
"	" de la directrice	83
"	" de l'instituteur	83
"	Maladies traitées par le médecin	84
	Revenu	86 85
**	Travall lait dans le département des femmes	87
"	Provisions en magasin, le 30 juin 1880	87
"	Matériaux en magasin "	88
"	Mouvement des forcets	88 88
**	Mouvement des forçats	89
"	Crimes et délits des détenus	89
"	Orimes et délits des détenus Instruction et état civil des prisonniers Culte et caractère Peines des détenus Prises l'ifét étans	90
"	Unite et caractère	90
"	Nationalité et âges	91 91
"	Culte, instruction et nationalité de tous les prisonniers.	92
и .	Personnel	92
Péritencier d'Halifax—Ra	pport du préfét	93
"	de l'aumômier catholique	103

		•	
Distancian Altralies	D	1 /1 +	PAGE
Penitencier d'Halliax-	Kapport o	du médecin	102
"	"	de l'instituteur	104
		de la directrice	104
	Depenses		93
"	Págumá á	essante resolves reason accounts ready everyone resolves ready and the second ready and the second ready are ready as the second ready as the second ready are ready as the second ready a	94
"	resume (de l'inventaire	95
6 6	Etat des	l'évaluationincarcérations pour l'année expirée le 30 juin 1880	95 96
44	Movenne		97
44	Réduction	quotidienne des prisonniers "	97
£4	Mouveme	ent des détenus	98
••	Personne	1	100
**	Valeur du	u produit de la ferme	100
**	Valeur di	u travail non rémunéré	101
	Nombre d	le prisonniers employés dans chaque département	101
66	Nombre d	de journées de travail	101
**	Punitions	š	102
Pénitencier du Manitob	a— Rappo	ort du préfet	105
••	**	de l'aumônier catholique	105
4¢	• 6	" protestant	106
"	"	du médecin	106
"	Statis	tique criminelle	107
"	Mouve	ement des prisonniers.	107
"	Delits	commis par les détenus	108
"	Puniti	ions sommaires	108
44	Table	tions de peine	109
"	Dánan	au du travail non rémunéré.	109
45	Moladi	tition du temps	110
44	Rilan	es traités à l'infirmerie	110
44	66	cordonnerie	111
46	Reven	Q	112
6.	Dépen	Ses	113
44	Officie	rs, 1880	114
44	"	1879	117
££	Ouvra	ges faits dans la cordonnerie et l'atelier des tailleurs	115
44		nts dus aux	115
- 4	Tables	u météorologique	116
Pénitencier de la Colom	bie-Brita:	anique—Rapport du sous-inspecteur	118
••		" du préfet	119
"		" de l'aumônier protestant	120
44		" cataolique	121
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		" du médecin	121
		de l'instituteur	123
"		Revenu	134
		Personnel	124
44		FORMS	125
"		Mouvements des prisonniers	125
"		Réductions de peine	126
44			126
· · ·			127
£¢.		Evasions et reprises	$\frac{127}{127}$
"		Statistique criminelle.	128
		Compression of the contraction consens consensus contractions contractions	140

CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

L'INSPECTEUR DES PÉNITENCIERS

Dυ

CANADA

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1880.

Département de la justice, BUREAU DE L'INSPECTEUR DES PÉNITENCIERS. OTTAWA, 11 janvier 1881.

A l'honorable James McDonald, ministre de la justice.

Monsieur,—Conformément à l'acte concernant les pénitenciers, Rapport souj'ai l'honneur de vous adresser, pour Son Excellence le gouverneur mis conformégénéral, mon rapport annuel sur les pénitenciers du Canada, pour des péniten-l'exercice terminé le 30 juin 18:0, et j'y joins les rapports des préfets ciers. et autres officiers de ces institutions en même temps que les états de situation et les relevés statistiques de chacune d'elles.

Le mouvement de la population des différents pénitenciers pendant Nombre des la période écoulée entre le 30 juin 1879 et le 30 juin 1880, a été comme détenus, du 30 suit:

juin 1879 au. 30 juin 1880.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

H.	F.
Population, au 30 juin 1879 733	26 = 759
Entrés dans le cours de l'exercice	10 = 236
Sortis, par expiration de la peine, grâce, etc. 248.	15 = 263
Restant, au 30 juin 1880 711	21 = 732
SAINT-VINCENT-DE-PAUL.	
Population, au 30 juin 1879	307
Entrés dans le cours de l'exercice	153
	465
Sortis, par expiration de la peine, etc	
Restant, au 30 juin 1880	345
65—1	

HALIFAX.

Population, au 30 juin 1879 Entrés dans le cours de l'exercice		1= 1=	92 49
Sortis, par expiration de la peine, etc	139 75	2= 0=	141 75
Restant, au 30 juin 1880	64	2=	66
SAINT-JEAN, NB.			
Population, au 30 juin 1879 Entrés dans le cours de l'exercice	$\begin{array}{c} 67 \\ 25 \end{array}$	3= 0=	$\begin{array}{c} 70 \\ 25 \end{array}$
Sortis, par expiration de la peine, etc	92 33	3= 1=	95 34
Restant, au 30 juin 1880	59	2=	61
MANITOBA.			
Population, au 30 juin 1879 Entrés dans le cours de l'exercice	32 13	2 <u>=</u> 2 <u>=</u>	34 15
Sortis, par expiration de la peine, etc	45 7	4= 0=	49 7
Restant, au 30 juin 1880	38	4=	42
COLOMBIE-BRITANNIQUE.			
Population, au 30 juin 1879 Entrés dans le cours de l'exercice	30 10	0=	30 10
Sortis, par expiration de la peine, etc	40 7	0= 0= 0=	40 7
Restant, au 30 juin 1880	33	0=	33

Nombre total des détenus dans les pénitenciers. Augmentation ou dimition dans chaque pénitencier.

Nombre des décès. La population totale des pénitenciers du pays, le 30 juin 1880, était de 1,279, tandis qu'à la même date en 1879, elle était de 1318, ce qui accuse une diminution de 39.

Bien qu'ayant reçu 30 détenus transférés d'Halifax et 8 de l'Ile du Prince-Edouard, Kingston accuse une diminution de 27; déduction faite du nombre de forçats transférés à Kingston, la diminution à Halifax a été de 26; à Saint-Jean elle a été de 9; tandis qu'à Saint-Vincent-de-Paul il y a eu augmentation de 38, au pénitencier du Manitoba de 8 et de 3 à celui de la Colombie-Britannique.

Le nombre des décès a été de 15, savoir: 9 hommes et 2 femmes à Kingston, 2 hommes à Halifax et 2 hommes à la Colombie-Britan-

nique; ce qui est une proportion très faible.

on Je ne m'attends pas à ce que le rapport de la population des pénitenciers avec celle du pays change considérablement. L'expérience prouve qu'une certaine partie de ceux pour qui l'école de réforme et la prison commune sont des étapes sur la route du péni-

La proportion actuelle restera probablement la même. tencier, sont perdus pour la société, et la moyenne de cette classe

restera la même, je crois, dans nos institutions pénales.

En 1877, un amendement à l'Acte des pénitenciers de 1875 a Changement de la période établi que le rapport annuel de l'inspecteur doit s'étendre à l'exer-des rapports. cice budgétaire au lieu de l'an solaire. Ce changement a été fait afin que le rapport pût tournir d'une manière complète et intelligible les statistiques financières se rapportant aux pénitenciers.

Avant 1877, les statistiques comprensient le dernier semestre Explication d'un exercice et le premier semestre de l'exercice suivant, et consé-du changequemment n'offraient aucun moyen de comparaison avec celles du 1875. département des finances données dans les comptes publics soumis au parlement. Il a donc été jugé à propos de faire correspondre l'exercice des pénitenciers à l'exercice budgétaire. Un nouvel est déchargé amendement à la loi a relevé en 1879 l'inspecteur de toute respon- de toute ressabilité concernant la comptabilité, et, en conséquence, après l'exer-ponsabilité cice de 1879-80 le rapport de l'inspecteur ne fournira plus de statistiques financières, à moins que l'on ne décide d'y joindre celles du lité des pénicomptable. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est beaucoup à désirer tenciers, par comptable. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il est beaucoup a destret aucoiss, par que l'on restitue au rapport annuel de l'inspecteur la période de l'Ance en de l'Acte en l'année solaire.

Une considération qui me fait suggérer ce changement, c'est que Raison en le rapport n'est ordinairement préparé que quelques semaines avant faveur de la réunion des chambres et qu'il ne leur est soumis qu'en manuscrit l'année solaire. et non pas imprimé, comme les rapports des autres départements. Il pourrait donc comprendre les évènements du semestre terminé le 31 décembre, et non pas comme aujourd'hui garder le silence sur tout ce qui s'est passé entre le 30 juin et le 1er janvier suivant.

Si l'on décide que le rapport du comptable général des péniten- Le rapport annuel du ciers doit être compris dans le rapport de l'inspecteur, comme je comptable crois qu'il devrait l'être en effet, il ne saurait pour cela y avoir d'in-général convénient au changement que je suggère.

Quelques faits feront comprendre les désavantages du mode actuel l'inspecteur. de faire rapport.

Vers le milieu du mois de juillet dernier les détenus d'Halifax et Exemples des de Saint-Jean furent transférés aux pénitencier commun des prodésavantages du système vinces maritimes à Dorchester. Une enquête importante sur la actuel. conduite et l'administration du préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul fut commencée en mai dernier et terminée au mois d'octobre. Et cependant bien qu'ils se soient passés depuis plusieurs mois, ces faits ne peuvent trouver place dans ce rapport si je m'astreins aux limites qui lui sont assignées.

Je dois en conséquence recommander que la loi soit amendée dans Amendement le cours de cette session de façon à faire correspondre le rapport de de la loi recommandé.

l'inspecteur à l'année solaire.

Je désire vous signaler une autre question d'importance qui Demande du devrait je crois amener un changement dans le contrôle départemen- transfèrement taire. Je veux parler de l'autorité exercée par le département des au département des travaux publics dans les questions de construction, de réparation et justice du d'amélioration de bâtiments dépendant des pénitenciers. Avant que contrôle des le dernier gouvernement eût, dès son arrivée au pouvoir, réglé qu'il constructions en serait autrement, ces choses étaient sous le contrôle et la directions. tion du département de la justice. Un architecte, ou plutôt deux, Système suivi étaient attachés au pénitencier de Kingston, et recevaient relative- avant 1874. ment aux travaux à faire, leurs instructions du bureau des directeurs selon les vues et les décisions du ministre de la justice, sanctionnée; lorsqu'il y avait lieù, par un arrêté du conseil.

pourra faire partie du rap-

A cette époque je dois faire remarquer, les fonctions de ces architectes étaient limitées au pénitencier de Kingston, jusqu'à ce qu'il fût décidé de créer un nouvel établissement à Saint-Vincent-de-Paul, et leurs services furent dès lors employés là. Les prévisions budgétaires annuelles pour les pénitenciers, comprendient les sommes jugées par le bureau, d'après l'avis des architectes, nécessaires pour bâtiments nouveaux, les améliorations et les réparations. Le département de la justice avait ainsi contrôle absolu de ce crédit et de son emploi. Il s'en suivait que tous les travaux de construction ou de réparation. étaient faits promptement et d'une façon satisfaisante, sous la direction de nos propres architectes, et avec la plus stricte économie.

Plaintes tème actuel, surtout en ce qui concerne du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Depuis que le département des travaux publics a eu le contrôlecontre le sys- de la construction et des réparations, à venir jusqu'à l'année dernière, je regrette d'avoir à dire que les plaintes pour retards dans l'exécution des travaux les plus urgents, et surtout pour les nombreux et le pénitencier graves défauts des nouveaux pénitenciers du Manitoba et de la Colombie-Britannique, étaient désagréablement fréquentes. est trop bien connu de vous et des autorités du département des travaux publics, pour qu'il soit besoin de faire plus que le mention-Les bévues grossières, pour ne pas dire plus, commises à la Montagne-de-Pierre et à New-Westminster, sous le rapport des égoûts, du chauffage et des nombreux autres défauts de ces établissements n'auraient certainement pas été commises si la construction de ces édifices eût été sous la direction d'un architecte soumis au contrôle du département de la justice et responsable à ce département. De même, les retards si faciles à éviter, survenus dans l'érection d'une palissade ou d'une clôture quelconque, de bâtiments de dépendance, et de logements pour les officiers, pour ces nouveaux pénitenciers eussent été évités si le ministre de la justice eût eu le contrôle des crédits votés pour ces fins. On s'occupe aujourd'hui de réparer ces erreurs.

Le contrôle du départ. des travaūx publics a été préjudiciable aux pénitenciers éloignés.

Attention et coopération de l'architecte-en-chef.

C'est mon opinion bien arrêtée, et fondée sur ma connaissance personnelle des faits, que le contrôle qu'a eu le département des travaux publics sur la construction des nouveaux bâtiments et sur les réparations, a eu jusqu'à dernièrement un effet nuisible au bien-être et à l'avancement des pénitenciers éloignés, qui n'ont pas été sous la surveillance directe et immédiate de l'architecte en chef ou de son représentant à Kingston ou à Saint-Vincent-de-Paul. Et ici, je dois dire que j'ai toujours reçu de l'architecte en chef, M. T. S. Scott, une attention empressée et un concours cordial chaque fois que je me suis adressé à lui au sujet des besoins des pénitenciers. A qui ou à quoi étaient dus les délais dont se sont plaints si souvent à si juste droit les préfets des pénitenciers, je ne saurais le dire. Je suppose que les autres nombreux et importants ouvrages du département des travaux publics l'empêchent de donner à la construction et à la réparation des pénitenciers l'attention nécessaire.

Cas parallèle des prisons pénales d'Irlande.

A ce sujet, il n'est peut-être pas hors de propos de mentionner que -commission pendant plusieurs années la commission de direction des institutions pénales en Irlande, a fait voir dans ses rapports annuels la nécessité absolue de son affranchissement du contrôle de la commission des travaux publics pour la construction et les réparations de ses édifices et établissements.

Dans leur vingtième rapport annuel pour l'exercice expiré le 31 décembre 1873, un des directeurs des pénitenciers d'Irlande, s'exprime comme suit:

"Je crois que si le crédit pour bâtiments, réparations, chauffage et éclairage, etc., était sous le contrôle du service pénal, au lieu d'être comme aujourd'hui en partie sous le contrôle de la commission des travaux publics, et en partie sous celui des ingénieurs royaux, il en résulterait une très grande économie pour l'Etat. En Angleterre, ce crédit est contrôlé par le département pénal."

Plus loin le même rapport contient ce qui suit au sujet de la prison

pénale de Spike-Island :

"Il est bon de signaler ici les difficultés que présentent les questions de réparations, altérations, etc., de cette prison, en raison de ce que le crédit pour les travaux nécessaires est sous le contrôle de la commission des travaux publics. Aucun ouvrage, quelque urgent qu'il soit, ne peut être entrepris avant d'être approuvé par le département des prisons et finalement sanctionné par la commission des travaux publics. Je demande que de même qu'en Angleterre, ces questions soient laissées au département pénal. Avec le secours d'un préposé aux travaux compétent, toutes les réparations, tous les changements et les travaux d'entretien de cette prison, pourraient être faits par les prisonniers, d'une façon très économique pour le pays."

Si je ne me trompe, il me semble qu'un rapport subséquent annonce que le contrôle du crédit pour réparations, altérations, etc.,

a été transféré aux directeurs.

D'après l'expérience que j'ai des deux systèmes, je n'hésite pas à dire que les travaux de construction, de réparation, etc., se font d'une façon plus satisfaisante, plus expéditive et plus avantageuse, sous le contrôle de ce département que sous celui du ministère des travaux publics. A moins qu'il n'y ait de graves raisons pour continuer le système actuel, je recommande donc qu'un architecte com- l'ancien syspétent, et expérimenté dans la construction de prisons, soit placé tème, et au sous le contrôle de ce département, et que ses fonctions soient de contrôle du préparer les plans et devis des nouveaux bâtiments, d'en surveiller ministre de la justice. personnellement l'érection et de donner aux préposés aux travaux, lorsqu'il y aura lieu, les instructions nécessaires pour lui permettre d'exécuter les réparations, les altérations et en général les travaux d'entretien des établissements.

Neuf forçats, détenus dans les prisons de Charlottetown et de Transfère-Summerside, I.-P.-E., ont été transférés à Kingston, en compagnie de ment des détenus de trente autres forçats d'Halifax, dont le transfèrement avait été rendu l'Ile-du-P.-E. nécessaire par l'encombrement du pénitencier de la Nouvelle-Ecosse, et d'Halifax Ce transfèrement d'un grand nombre de forçats, dont plusieurs à Kingstonétaient notoires pour leurs mauvaises dispositions, s'est accompli, sur Le transfèreune distance de plus de mille milles, sans aucun incident fâcheux. d'une manière Les arrangements pris avec les chemins de fer Intercolonial et satisfaisante. Grand Tronc étaient parfaits et ont été mis à esécution d'une façon

extrêmement satisfaisante.

Le département a cru à propos de se dispenser des services de Plus d'aide-

l'aide-inspecteur du Manitoba comme n'étant pas nécessaires.

Le pénitencier de cette province a été administré avec beaucoup de capacité et de succès par le préfet, depuis l'abolition de cette charge, il y a un an. Je dois à M. Nixon de le proclamer comme M. Nixon. officier actif et laborieux. Je suis d'opinion-et cette opinion est Direction confirmée par l'expérience—que les affaires d'un pénitencier sont directe du mieux conduites, qu'il y a moins de malentendus et de désagréments, département, lorsque le préfet reçoit ses instructions directement du département, préférable. que lorsqu'elles lui arrivent par l'entremise d'un tiers qui a peu ou Il n'est pas point d'expérience des affaires de pénitencier, et qui ne saurait besoin d'aide-prendre suffisamment d'intérêt à l'exécution de fonctions consi-inspecteur, le

inspecteur au Manitoba.

préfet étant compétent et

Inconvénients et délais résultant de l'entremise des aides-inspecteurs.

dérées comme peu importantes et ajoutées par surcroît à d'autres plus rémunératives et entraînant plus de responsabilité. préfet est un homme capable, sûr, et au fait de ses devoirs, il n'y a pas besoin d'un aide-inspecteur pour lui dicter sa conduite ou prendre constamment note de ses actes officiels. des cas de difficulté ou d'accident, s'il devient nécessaire pour l'aide-inspecteur de communiquer avec l'inspecteur pour en recevoir des instructions, le préfet peut en faire autant lui-même. La chose est tout aussi facile et plus expéditive. Bien plus, la distance de la demeure de l'aide-inspecteur, tant dans la Colombieanglaise qu'au Manitoba, a souvent été d'un grand inconvénient pour les rapports de l'officier avec l'établissement confié à ses soins, et causé beaucoup de retards dans la transmission des rapports et de la correspondance des préfets. L'inspection du pénitencier du Manitoba peut aujourd'hui se faire semi-annuellement presque aussi facilement que le pouvait jusqu'à dernièrement celle des pénitenciers de Saint-Jean et d'Halifax.

pour le pénitencie: de Dorchester.

Les préparatits pour le transfèrement à Dorchester des forçats. Ameublement de Saint-Jean et d'Halifax ont été faits en temps convenable. Vous avez approuvé la recommandation que j'ai faite il y a plus d'un an de faire fabriquer par les forçats de Saint-Jean l'amoublement des cellules, des chapelles et du réfectoire, ainsi que l'outillage considérable nécessaire au nouveau pénitencier. Ce qui a résulté en

amélioré de lits de prison.

A vantages de

ce nouveau

Recommandé pour d'autres prisons.

Raison du retard de pénitencier de Dorchester.

Etats de travaux importants à l'ouverture du pénitencier. Reprise du

temps perdu. Nécessité de séparer les plus mauvais moins dépra-

vés.

Nouveau plan une économie importante. J'ai fait venir de la prison d'Etat à Concord, Mass., le modèle d'un nouveau lit en fer admirablement propre aux prisons, et en ai fait construire par les forçats cent quatre-vingts exemplaires sous la direction de l'ingénieur Perrie. Les avantages de ce lit sont doubles. D'abord la paille ou les herbès employées généralement ne sont plus. nécessaires. Ceci aide à la propreté de la cellule, ne produit aucune poussière, ne loge aucune vermine, et n'offre aucun réceptacle pour passe-partout, scies en ressorts de montre, poignards ou autres instruments employés dans les tentatives d'évasion. En second lieu, pendant les heures de veille que le forçat passe dans sa cellule, le lit peut être plié en forme de siége à dossier, comme il n'en a jamais été fourni dans nos pénitenciers, et sur lequel le prisonnier peut lire ou se reposer avec une certaine aise. Quand l'occasion s'en présentera il sera bon de remplacer par ce lit celui qui est maintenant dans les pénitenciers, là où les cellules sont suffisamment grandes. A Kingston les cellules sont trop petites pour ce lit.

Dans mon rapport de l'exercice terminé le 30 juin 1879, j'avais l'ouverture du recommandé que l'ouverture du pénitencier de Dorchester fût retardée jusqu'au 1er juillet 1880, dans le but de donner au département des travaux publics le temps de terminer autant que possible tous les travaux nécessaires avant le transfèrement des forçats. L'appareil de chauffage a été fini à temps, mais l'aqueduc, la palissade, le quartier des gardes et les ateliers, n'avaient pas été commencés lors de l'arrivée des forçats. Je dois dire qu'après l'ouverture du pénitencier tous les efforts ont été faits pour reprendre le temps perdu, surtout en ce qui concerne l'aqueduc et la palissade.

Dans mes rapports précédents j'ai signalé l'urgente nécessité depourvoir à la séparation des criminels endurcis d'avec ceux qui sont. sujets de ceux moins dépravés. L'aumônier catholique du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul parle de ce sujet d'importance vitale avec force et clarté, dans son rapport, à propos des délibérations du congrès de Stockholm. Cette question a longtemps occupé l'esprit de ceux qui s'intéressent à l'administration des institutions pénales. Nos pénitenciers étant bâtis de façon à ce que les forçats y soient indistincte-

ment réunis, il arrive malheureusement qu'ils peuvent en quelque La commusorte devenir des écoles de vices, et tendre à la propagation plutôt corrompre et qu'à la diminution du crime. Il peut en résulter une injustice démoraliser. grave, tant à l'égard des prisonniers eux mêmes, que pour la société en général, au sein de laquelle ils peuvent retourner à l'expiration de leur peine, plus dépravés et plus dangereux qu'auparavant. Il serait beaucoup à désirer de même que très-salutaire, que nous pussions adopter dans nos pénitenciers, le système de classement suivi sions adopter dans nos penitenciers, le système de classement suivi dans la Grande-Bretagne et en Irlande. Le plan de nos édifices le classement s'oppose à l'adoption de cet excellent système à moins qu'on n'en-ticable à précoure de grandes dépenses. Néanmoins, il peut être fait quelque sent au chose pour remédier à ce défaut si malheureux de notre système Canada. pénitentiaire comparativement si parfait sous tous les autres rapports essentiels. Plus d'une fois dans mes rapports annuels, j'ai signalé des moyens faciles de pourvoir dans les différents péniten-ciers à l'isolement des forçats de mauvaises dispositions. Dans les des criminels additions encore à construire aux pénitenciers de Saint-Vincent-de- endurcis peut Paul, de Dorchester, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, il se faire aisépourrait être construit un nombre suffisant de cellules grandes et ment. bien éclairées, où les criminels endurcis pourraient être enfermés avec leur tâche quotid enne pendant trois, six, neuf ou douze mois, ou aussi longtemps que leur isolement pourrait être jugé nécessaire. C'est à Kingston, où les édifices sont maintenant au complet et où les cellules sont très-petites que l'isolement des prisonniers présente la plus grande difficulté. Cependant, comme la population du pénitencier diminue et ne sera probablement plus augmentée par des détachements d'autres pénitenciers, une des ailes de l'édifices pourrait prochainement être consacrée à cette fin. Les prisonniers pourraient remodeler les cellules de façon à les mettre dans les conditions nécessaires.

Non-sculement le système de séparation offre une certaine mesure Avantages de de protection pour les moins dépravés contre de nouvelles influences la séparation. délétères, et empêche les plus pervers de propager leur corruption, mais il donne encore à ceux-ci l'occasion de rentrer en eux-mêmes et de recevoir sans interruption le seul enseignement moral et religieux donné à ces détenus. La séparation assure au moins l'empire d'un principe primordial qu'il est du devoir de l'état de ne pas perdre de vue, savoir, que la prison ne doit pas renvoyer à la société de plus mauvais sujets qu'elle n'en a reçus, et, comme conséquence nécessaire, elle tend à réduire le nombre des crimes en séparant le maître de l'élève, et en prévenant l'initiation de nouveaux adeptes dans les différents artifices des criminels de profession. Je crois qu'il est parfaitement possible d'arriver à ce but désirable sans courir les dangers qui sont généralement attribués à la séparation; attendu que l'application de ce système est tout à fait compatible avec l'accomplissement d'une certaine somme de travail de peine, et le maintien de la santé physique et mentale. Et cette opinion n'est pas théorique, mais basée Résultats sur l'expérience du fonctionnement du système à Belfast (Irlande), heureux de la où il a été en opération assez longtemps pour permettre de juger de séparation à ses résultats, et où les avantages moraux ont été obtenus sans infrac-tions de la company de la compan tions aux règlements de séclusion, de travail forcé et de diète; la santé des prisonniers soumis à cette discipline, ne rendant aucun relâchement nécessaire.

Permettez-moi encore une fois de recommander que l'attention du pemande de département des travaux publics soit attirée sur les avantages qu'il remplacer le y aurait à employer le gaz dans les pénitenciers, où ce mode d'éclai- pétrole par le rage ne coûterait pas en définitive beaucoup plus que le système gaz.

actue!. A Kingston, à Saint-Vincent-de-Paul, à Dorchester et dans la Colombie-Britannique, la houille peut être obtenue à des prix modérés. Tous les travaux d'installation, et la fabrication même du gaz peuvent se faire par les détenus. Le gaz est universellement employé dans les principales intitutions pénales de la Grande-Bretagne, d'Irlande et des Etats-Unis. Le surplus de lumière, l'économie de travail, les avantages du gaz sous le rapport de la propreté et de la sûreté, compenseraient pour la différence entre le prix de cet éclairage et la valeur des lampes, du pétrole, des objets cassés, et du temps des prisonniers chargés des lampes. Bien qu'il ne soit encore, heureusement, résulté de l'emploi de pétrole aucun accident érieux dans les pénitenciers, il est cependant évident que la combustion d'une matière explosive dans des lampes qui sont à la portée de gens mal intentionnés ou faibles d'esprit, est accompagnée de grands risques.

Recommandation du système de chauffage par la vapeur pour tous les pénitenciers.

Etat sanitaire des différents pénitenciers. Je dois aussi recommander de nouveau le changement du système de chauffage dans les pénitenciers de Kingston, de Saint-Vincent-de Paul et de la Colombie-Britannique. Il est inutile d'insister sur l'avantage du système que j'ai déjà suggéré sur celui qui est employé actuellement dans ces établissements.

L'état sanitaire des différents pénitenciers durant l'année a été très satisfaisant, comme on verra par les rapports des médecins. Ces rapports feront voir que l'on prend les mesures sanitaires nécessaires, et que les résultats en sont bons. Si l'on considère qu'en général les forçats appartiennent à un ordre plysique peu élevé, qu'ils naissent et sont élevés dans des conditions peu favorables à la santé, qu'ils sont de bonne heure adonnés aux vices, et que leurs excès ruinent ou détériorent leur constitution, on peut dire que les statistiques de la mortalité et des traitements médicaux, soit à l'hôpital ou au dehors, démontrent, que sous le rapport sanitaire, les prisonniers reçoivent les soins nécessaires, et que les conditions de leur existence, leur logement, leurs vêtements et leur diète, sont meilleurs que lorsqu'ils sont en liberté. Il n'est arrivé aucun accident très-grave dans le cours de l'année, et la chose fait honneur aux officiers, attendu que vû la nature des travaux et le nombre des détenus, il est évident que de grandes précautions doivent avoir été prises et que l'on doit avoir exercé beaucoup de prévoyance pour empêcher les accidents.

Un défaut.

Je désire attirer votre attention sur une chose qui m'a longtemps paru, ainsi qu'aux différents officiers supérieurs des pénitenciers, être d'une importance sérieuse. Comme vous savez, les forçats déjeunent et dînent en commun. Ils soupent dans leurs cel-Au déjeûner tout le personnel est présent; mais il n'en est pas La moitié des officiers seulement sont sur les lieux, ainsi du dîner. les autres étant chez eux, où ils prennent à la hâte un malheureux repas. Au bout d'une demi-heure (12.30) ces derniers reviennent relever ceux qui font le service au réfectoire et ailleurs, afin de leur permettre de manger avant la reprise du travail à une heure. A Kingston, à peu près 700 forçats sont quotidiennement réunis au dîner, et au moins la moitié de ce nombre à Saint-Vincentde-Paul. En dépit de la plus stricte vigilance et des plus grandes précautions, il est bien connu que dans les institutions pénales il se trame des complots de révolte générale ayant l'évasion pour but. Quelquefois l'émeute se déclare dans les ateliers, quelquefois dans le préau de la prison; mais on entend rarement parler de troubles. dans un réfectoire, parce que dans la plupart des institutions pénales

Catastrophe possible.

du vieux monde et des Etats-Unis, les repas sont servis aux prisonniers dans leurs cellules. La raison en est, comme on m'en a informé en plusieurs cas, dans l'appréhension qu'il pourrait résulter quelques dangers de la réunion d'un si grand nombre de mauvais sujets. Au Canada, nous avons pendant plusieurs années fait l'expérience du système de communauté dans le travail, les repas et les exer- Expérience cices religieux, et heureusement jusqu'à présent les résultats n'ont pas dangereuse. été mauvais. Mais que cette expérience soit accompagnée de grands dangers, c'est ce que personne ne saurait nier. Il n'y a pas de moment de la journée qui soit plus favorable à une révolte dans un pénitencier, que l'heure du dîner où les détenus sont rassemblés dans toute leur force. Il ne saurait être choisi de meilleur endroit pour le dénouement d'une entreprise de cette nature, que le Temps et lieu réfectoire, où un petit nombre d'officiers seulement ont la garde de pour le dé-plusieurs centaines d'hommes, munis de couteaux et de fourchettes, nouement qui entre les mains d'un si grand nombre peuvent devenir des armes ration. formidables. Ayant signale une éventualité qui peut se réaliser d'un jour à l'autre, et contre laquelle devraient être prises toutes les précautions suggérées par la prudence, je prends la liberté de suggérer, comme moyen de prévenir le danger ou d'y faire face, que pendant que les détenus sont au réfectoire, tout le personnel des gardiens et des gardes soit dans l'enceinte du pénitencier. Si cette Mesure de recommandation est adoptée, il faudra fournir le dîner aux gens précaution chargés du service de la police, c'est-à-dire aux gardes, aux gardiens suggérée. et aux instructeurs qui font les fonctions de gardes et de gardiens. Ce serait une dépense quotidienne d'environ 12½: par tête. Les légumes nécessaires sont récoltés sur le terrain du pénitencier, et la viande s'obtient aux prix stipulés dans le contrat d'entreprise.

La dépense serait donc pour tous les pénitenciers du pays, d'envi Coût approxiron \$1,000, et elle ajouterait beaucoup à la sûreté des personnes et matif. des biens, ainsi qu'au bien-être d'une digne classe de serviteurs publics dont les fonctions sont constantes et onéreuses.

C'est avec beaucoup de plaisir que je puis de nouveau rendre Conduite des témoignage au zèle, à la capacité, et à la bonne conduite des officiers du service pénal, les exceptions à faire étant à peine appréciables sur un nombreux personnel.

officiers du service pénal.

Je dois exprimer d'une façon toute particulière ma haute appré - Zèle et déciation du dévouement et du zèle que les différents aumôniers aumôniers en mettent à l'exercice de leurs fonctions. Sans vouloir blesser per-général. sonne ni reconnaître à aucun aumônier plus de mérite que les autres ne seraient prêts à lui reconnaître, je dois dire que plus que tout autre l'aumônier catholique de Saint-Vincent-de-Paul se dévoue cœur L'aumônier et âme à sa mission. En moyenne il passe au pénitencier, quand la catholique de maladie où l'absence ne l'en empêche, six ou sept heures par jour à Saint-Vinenseigner, exhorter et consoler les prisonniers confiés à sa charge. cent-de-Paul. Le ton et l'esprit de ses rapports annuels montrent d'une façon non équivoque le profond intérêt qu'il prend à tout ce qui se rapporte aux progrès de la discipline pénale, à l'élévation du caractère des officiers, et au bien moral des détenus.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

Cet établissement, qui est le plus grand et le plus peuplé de nos Succès de pénitenciers, a été administré cette année avec tout le jugement, la l'administracapacité et le succès, qui ont marqué jusqu'à présent la carrière tion. officielle du préfet actuel.

Conduite des détenus.

Somme toute, la conduite des prisonniers a été satisfaisante. Il ny a à enregistrer aucuns délits sérieux et aucuns cas graves de mauvaise conduite. La discipline a été bien maintenue, et il a été comme par le passé fait assez de travail pour occuper d'une façon ou d'une autre la forte population de l'établissement.

Travail.

Les détenus se sont bien et industrieusement occupés des tâches qui leur a été assignées.

Santé.

L'état sanitaire du pénitencier a été aussi satisfaisant que possible; aucune maladie sérieuse ou contagieuse n'ayant sévi dans le cours de l'année.

Conduite des officiers subalternes. La conduite des officiers subalternes n'a rien eu à reprendre, et aucun rapport de conséquence n'a été fait contre les membres du, personnel.

Enseignement moral et religieux. Ecole et bibli-

Les aumôniers se sont occupés avec zèle de l'enseignement moral, religieux et intellectuel des prisonniers.

L'école a été fréquentée avec fruits par un très-grand nombre tandis que la bibliothèque a été une source fructueuse de récréation et de progrès intellectuels. Les effets salutaires de ces différents avantages se voient dans le maintien et dans la conduite générale des détenus.

Le médecin.

othèque.

Le médecin a été ponctuel et diligent dans le traitement des détenus, y compris les cas de démence.

Bâtiments de la prison.

Le préfet a entretenu en bon état les lâtiments et les dépendances, au moyen du travail des détenus.

Amélioration de la ferme, etc. Le préfet mentionne dans son rapport les améliorations qui ont été faites à la ferme et à l'établissement en général. Les efforts de M. Creighton pour augmenter la valeur du pénitencier et des dépendances sont constants et infatigables. En effet l'établissement lui appartiendrait, qu'il ne saurait se montrer plus intéressé à son progrès et à sa prospérité.

Intérêt du préfet dans l'établissement. Le bâtiment

Le corps de bâtiment restauré destiné à servir d'asile d'aliénés, de moulin, etc., sera bientôt terminé. La construction a été lente et s'est faite sous le contrôle du département des travaux publics; mais la bâtisse dans tous ses détails est solide, massive et bien faite.

Moulin à farine.

restauré.

Je vous prie de sanctionner avant la fin de l'exercice actuel l'emploi du crédit voté à la session 1880 pour un moulin. L'économie qui résultera de la fabrication à Kingston de la farine nécessaire aux trois pénitenciers de l'est, comme le démontrent les rapports du préfet à ce sujet, vaut la peine qu'on tente l'expérience. Le coût du moulin ne dépassera probablement pas \$600, et selon les calculs de M. Creighton, ce chiffre n'atteint pas celui de l'économie qui en résultera chaque année.

Valeur des commandes du gouvernement. Le préfet mentionne les avantages retirés des quelques commandes principalement de vêtements—qu'il a obtenues du gouvernement. L'importance qu'il y a de donner aux pénitenciers toute l'aide possible en fait de commandes d'ouvrages pour les différents départements, est évidente. Tout ce qui peut tendre à faire de ces pénitenciers des établissements se soutenant d'eux-mêmes, est un avantage pour tout le pays.

Quels ouvrages peuvent être faits.

Toutes sortes d'ouvrages peuvent être exécutés par les détenus, tels qu'extraction, taillage et posage de la pierre, charpenterie et 10

menuiserie, peinturage, tonnellerie, fonderie et forgeronnerie, confection de vêtements, cordonnerie, etc. On voit par cela que le pénitencier de Kington peut être chargé de la construction du gros matériel roulant des chemins de fer, tel que wagons à marchandises fermés ou plats, et de tous les articles en fonte nécessaires aux chemins de fer. Ceci peut engager les ministres qui ont le contrôle des grands travaux publics du pays, ainsi que les compagnies de chemins de fer, à voir s'ils ne sauraient être servis par M. le préfet Creighton à meilleures conditions qu'ailleurs.

Le département des femmes a comme par le passé été admirable ment administré. Les arrangements de la prison n'ont pas été changés. La conduite des détenues a été très-satisfaisante, d'après le rapport de la directrice. Les travaux des détenues, consistant en Conduite et blanchissage, tricotage, raccommodage, couture grossière, travaux activité des de cuisine et de ménage, ont employé tout leur temps et ont été faits détenues. avec bonne volonté. La directrice fait tout en son pouvoir pour le La directrice. bien moral de celles qui lui sont confiées. J'ai raison de croire que plusieurs, ou plutôt le plus grand nombre, profitent grandement de ses enseignements. Le pays peut se féliciter du petit nombre de femmes qui occupent ses pénitenciers.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Pour des raisons administratives qu'il n'est pas nécessaire de Long interdonner ici et que vous connaissez déjà, je n'ai pas inspecté ce péni- valle durant tencier depuis près de deux ans; ce qui fait que je n'ai pas eu occa- lequel il n'a sion de connaître l'état des affaires de ce pénitencier sous l'adminis- d'inspection. tration du préfet.

Pendant les trois premières années qui ont suivi la nomination du Dr Duchesneau, et jusqu'à la date de ma dernière inspection dans le du Dr Duchescours de l'été 1878, je n'ai pas trouvé matière à reproches dans sa neau pendant conduite ou ses actes officiels. Jusqu'au mois d'avril dernier je les trois pren'avais pas l'ombre d'an soupçon qu'en qualité de chef de cette im- mières années. portante institution, il pût y avoir donné lieu à une mise en accusa-sation. Le renvoi sommaire et très-arbitraire de trois officiers maire de troisdignes et de bonne conduite, pour une faute qui avait été laissée pas- officiers. ser par un ci-devant ministre de la justice et par l'inspecteur, après Accusations investigation, entraîna une série d'accusations contre le préfet et la portées par demande d'une investigation de la part de l'honorable sénateur Bel-l'honorable

A mon retour des provinces maritimes, l'été dernier, vous m'avez Enquête chargé de faire sur ces chefs d'accusation une enquête que j'ai com- ordonnée. mencée vers le 18 mai. L'enquête a continué jusqu'au 21 juin, et a été alors ajournée pour me permettre de diriger l'ouverture du nou- Enquête veau pénitencier de Dorchester, et le transfèrement des détenus des ajournée. pénitenciers de Saint Jean, N.-B., et d'Halifax. Nombre de témoins ont été examinés sous serment et leurs dépositions prises par écrit avant l'ajournement.

Vu la nature des témoignages, et les sentiments de défiance et d'hostilité se manifestant de part et d'autre entre le préset et la majorité des officiers tant supérieurs que subalternes, j'ai cru de mon devoir de recommander qu'il fût accordé au préfet un congé d'absence Congé d'abjusqu'à ce que l'enquête fût terminée et que vous eussiez donné votre sence du décision. Vous avez approuvé ma recommandation, et l'administration du préfet. Administration du pénitencier a été provisoirement confiée à M. le sous préfet tion trans-

rement au sous-préfet.

férée provisei- H. B. Mackay, qui s'est acquitté de sa tâche avec soin, prudence et habileté.

Enquête reprise.

L'enquête a été reprise le 13 septembre et conformément à vos instructions sous la présidence commune du sous-ministre de la justice et de moi même. Elle a continué jusqu'au 22 octobre, jour où elle a fini après que cent trente témoins eussent été entendus et que près de cinq mille pages de dépositions eussent été écrites. En attendant votre décision sur le résultat de cette enquête, il ne conviendrait pas que j'en dise davantage, au moins quant au préfet.

Le préfet provisoire.

En dépit des grandes difficultés auxquelles le préfet provisoire avait à faire face, parmi lesquelles la moindre n'était pas la froideur d'une certaine partie du personnel, il a, comme je l'ai déjà dit, rempli les fonctions qui lui incombaient, avec capacité et de façon à lui faire honneur.

La discipline peut souffrir.

La discipline a pu souffrir un peu parmi les officiers et les détenus depuis que l'enquête est terminée et que l'affaire est en suspens. Dans un établissement comme celui-ci, lorsque les fonctions du chef sont remplies par un remplaçant, on doit s'attendre qu'un certain relâchement s'introduira insensiblement et irrésistiblement, malgré la plus stricte vigilance et les plus vigoureux efforts de la part de l'officier en charge pour le prévenir. Jusqu'à l'heure où j'écris, depuis plus de six mois que M. Mackay est chargé du pénitencier, nien de fâcheux n'est survenu qui ne fût pas arrivé et qui de fait n'arrive pas dans tout pénitencier administré par un chef permanent. Vû que de fausses rumeurs ont été habilement mises en circulation au préjudice du préfet provisoire, ce dernier paragraphe n'est pas hors de propos ni sans sa raison d'être.

Fausses rumeurs.

détenus.

Conduite des Les rapports établissent qu'en général la conduite des détenus a été satisfaisante. Lors d'une récente inspection, les livres n'accusaient aucun acte de violence ni autre sérieuse infraction de la règle.

Officiers subalternes.

Autant que j'ai pu savoir, les officiers subalternes ont rempli leurs devoirs fidèlement et avec capacité.

Espionnage ses mauvais effets.

Quelques uns semblent avoir été disposés à jouer le méprisable rôle d'espions, en faisant en sous-mains des rapports au préfet, au préjudice de leurs camarades, et ceux-ci n'ont pas eu l'avantage de s'expliquer ni de se défendre. Comme cet odieux système d'espionnage est essentiellement propre à détruire parmi les officiers toute confiance et esprit de corps, sans lesquels un pénitencier ne saurait être gouverné comme il doit l'être, j'ordonnerai, avec votre approbation, que tout officier qui, à l'avenir, s'abaissera au point de se permettre ou d'encourager cette pratique démoralisatrice, soit destitué. Si un préfet n'a pas assez de vigilance et de discernement pour se former une idée juste des mérites et du caractère de ses officiers sans se servir d'espions-qui, vu la nature compromettante du service rendu, se font pour le momennt ses égaux sinon ses maîtres—il n'est pas propre à sa position, et il doit être sur le champ renvoyé. Mieux vaut destituer dix préfets que de leur permettre de rabaisser le caractère d'un établissement sur lequel on s'attend qu'ils exerceront une influence régénératrice.

Peine de l'espion et du préfet qui l'encourage.

Etat de l'établissement.

J'ai trouvé les bâtiments, y compris les chapelles, l'infirmerie, les cellules, les ateliers, le réfectoire, la cuisine, etc., en un excellent état d'ordre et de propreté, la literie propre et suffisante; et les provisions de qualité irréprochable.

L'état de santé des prisonniers et des officiers reut être regardé Etat sanicomme excellent.

Le système d'égoûts se développe et s'améliore, et l'eau est abon- Egoûts et eau. dante et bonne.

If y a grandement besoin d'une buanderie, d'une sècherie et d'une Besoins. infirmerie, en dehors des bâtiments actuellement occupés. Ces bâtiments seront sans doute construits avant longtemps.

L'activité des détenus a été très-satisfaisante, à en juger par la Activité des somme et la variété de l'ouvrage fait.

La nouvelle aile dont j'ai parlé dans mon rapport de l'année der-Les nouveaux nière comme en voie de construction, a été terminée et est occupée corps de depuis plusieurs mois. Une autre aile est en voie rapide de cons- de bâtiments. truction et sera, je suppose, prête à être occupée l'été prochain.

La chapelle catholique a été agrandie et est à présent suffisamment spacieuse.

Un grand nombre de détenus ont été constamment et avec profit Industries. employés à l'extraction et au taillage de la pierre, à la maçonnerie et comme charpentiers, forgerons, plombiers, ferblantiers, etc., rour la nouvelle aile.

La ferme a été beaucoup améliorée par de nouveaux travaux d'assè- La ferme, chement ainsi que par une culture habile, et a donné un bon rendement

Grâce au nombre et à la variété des emplois qui peuvent être Comment donnés à tout détenu en état de travailler, ainsi qu'à la bonne vo-l'administration et à l'époperie des efficient en général le têche d'administration est renlonté et à l'énergie des officiers en général, la tâche d'administrer due facile. ce pénitencier de façon à mériter l'approbation de ce bureau, est comparativement aisée.

Il est bon de dire au sujet des nouveaux bâtiments, que la brique Travail des a été fabriquée, la pierre tirée de la carrière, la chaux cuite, le bois préparé et les ferrures des portes, des grilles et des fenêtres, forgées, corps de par les détenus. Le coût réel de ces constructions n'est pas de moi-bâtiments. tié aussi élevé que si elles eussent été faites à l'entreprise.

Bien que tout le travail ait été fait par des détenus, il ne faut pas Ouvriers croire qu'il se trouvât parmi eux tous les ouvriers nécessaires à ces fournis das le ouvrages. Les cinq sixièmes au moins d'entr'eux ont appris leurs pénitencier. métiers au pénitencier. A présent que ces gens ont à leur disposition des moyens de gagner honnêtement leur vie, il y a tout lieu d'espérer et de croire qu'ils seront moins sujets à retomber dans la crime lorsque sera expirée leur peine. C'est un avantage immense pour les détenus que d'avoir ainsi l'occasion d'apprendre des métiers Métiers et ils l'apprécient comme ils le doivent. Il y en a tant qui désirent appréciés par apprendre qu'on en a fait un privilège attaché à la bonne conduite. les détenus. Il est de plus à remarquer que les cas de mauvaise conduite parmi les prisonniers travaillant à des métiers sont moins nombreux que parmi ceux qui sont employés à des tâches d'occasion, bien que le travail de ces derniers soit beaucoup plus aisé.

L'enseignement moral, religieux et littéraire des détenus a été Enseignement l'objet de soins assidus. Les aumôniers n'exercent leur ministère religieux et que dans le pénitencier; ils peuvent en conséquence consacrer tout détenus leur temps au profit des prisonniers. Personne ne contestera les Aumôniers avantages qu'il y a à inculquer des sentiments religieux chez ces et leurs individus, et malgré les doutes qu'ont créés à ce sujet d'indiscrètes devoirs. exagérations des résultats de l'influence religieuse, et de fausses idées répandues sur les véritables fonctions des aumôniers dans les

Agrandisse-ment de la chapelle catholique.

pénitenciers, il est certain que ces avantages sont fort appréciés des forçats, et les efforts des ministres de la religion portent peut-être autant de fruits parmi eux que dans les rangs de la société.

Bibliothèque et école.

Ici, comme dans les autres pénitenciers, la bibliothèque et l'école relèvent des aumôniers. Des livres purement religieux, instructifs ou récréatifs sont fournis aux prisonniers, parmi lesquels ils sont très L'école est extiêmement bien conduite par le zélé recherchés. instituteur, et les progrès de la plupart des détenus sont très-satisfaisants. L'aumônier catholique visite l'école tous les jours, et par sa présence et son influence, donne à l'instituteur une aide morale qui contribue grandement au succès de l'école.

Nécessité d'acquérir plus de ternain.

J'ai parlé dans mon dernier rapport annuel de l'avantage qu'il y aurait à acheter plus de terrain pour permettre d'agrandir la ferme Le préau est à présent rétréci de la façon la plus et l'enceinte. incommode par les additions faites aux bâtiments originaires, et je recommande avec instance que l'on s'occupe de cet agrandissement nécessaire. La terre attenant au pénitencier est à vendre et peut être acquise, dit on, à un prix raisonnable. M. le Dr Taché, dans son rapport comme commissaire, insiste sur l'acquisition de la ferme Germain, et mentionne le chiffre exact pour lequel elle pouvait être achetée lorsqu'il était à Saint-Vincent-de-Paul, en 1879. Je recommande que l'on s'informe du prix qu'il faudrait aujourd'hui en donner, et qu'un crédit soit en conséquence porté au budget. L'agrandissement du préau n'est pas à discuter. Tous ceux qui le voient et sont en état de se former une opinion, admettent cette nécessité. Le mur d'enceinte ne peut être reculé sans une addition de terrain : conséquemment, la conclusion à tirer est trop évidente pour être mentionnée.

PÉNITENCIER DE SAINT-JEAN.

Aucun chanl'établissement.

Il n'y a pas eu de changements dans les arrangements de la prison gement; fonc- ni dans l'emploi des détenus, à l'exception de la fabrication des meutionnement de bles du pénitencier de Dorchester, dont j'ai déjà parlé. Il est agréable de rapporter que le fonctionnement de l'établissement a été de nature à faire honneur au préfet et aux autres officiers.

Difficultés tration.

L'administration a dû faire face, l'année dernière, à des difficultés de l'adminis- considérables, et a demandé infiniment de circonspection et d'acti-Cet état de choses était dû à l'incertitude de la durée du séjour dans ce pénitencier, différentes dates ayant été fixées pour le transfèrement des forçats à Dorchester. Dans l'attente de la nouvelle phase de leur captivité, les prisonniers sont entrés dans un état d'excitation extrême, et ont été plus que jamais à l'affût d'occasions de s'échapper. Mais la vigilance et l'énergie du personnel ont déjoué toute tentative d'évasion,

Articles fabriqués.

La fabrication de balais, de cuves et de seaux, a été continuée jusqu'au transfèrement des détenus, au mois de juillet. La demande de ces articles a été meilleure que l'année précédente, et les prix quelque peu plus élevés.

Surplus de -est fait.

Le surcroît de pièces d'épinette et de pin, achetées l'année derbois, ce qui en nière pour la fabrication, a été en partie converti en meubles et en partie seié pour l'usage du pénitencier de Dorchester.

Transfèrement des machines.

La machine, la chaudière et l'outillage des ateliers, ont été démontés et mis en état d'être transportés au nouveau pénitencier, où ils seront utilisés.

Il a été transporté à Dorchester une quantité considérable des Transport à Dorchester de biens du pénitencier, consistant en vêtements, literie, provisions, certains biens chevaux, voitures, cochons, outils, etc.

du péniten-

Je ne saurais trop louer le zèle et l'activité déployés par le pré-Activité dans fet, et les officiers chargés des détachements au travail, ainsi que la fabrication des détenus eux-mêmes employés à la fabrication d'un grand nombre de l'ameuble. de meubles, d'outils, etc., que j'avais commandés pour le péniten-Dorchester. cier de Dorchester. La commande a été exécutée en très peu de temps et de façon à faire honneur à tous.

Somme toute, il n'y a pas de reproches sérieux à faire aux prison- Conduite et niers sous le rapport de la conduite ou de l'activité. Le préfet ne travail des détenus. m'a rapporté aucune faute grave ni infraction sérieuse à la disci-

L'année s'est passée sans qu'il ne m'ait été fait de rapport de mau- Conduite des

vaise conduite ou de négligence de devoir de la part des officiers officiers. subalternes. La santé des officiers et des forçats a été bonne. Prenant en con-Rapport

sidération l'encombrement de la prison, les défauts de la ventilation sanitaire, des cellules, du dortoir, et de l'infirmerie, située immédiatement sous le toit, en même temps que la malpropreté et la mauvaise santé de la plupart des prisonniers simples à leur arrivée, l'état sanitaire du pénitencier m'étonne depuis plusieurs années.

La position qu'il occupe sur le bord de la baie de Fundy, où les occupants ont l'avantage de respirer en abondance l'air fortifiant de la mer, doit être la raison de sa salubrité. Le médecin, le Dr Daniels, a toujours été à son poste, et prompt à prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'empiètement des maladies.

Le 14 juillet dernier, cinquante huit forçats (hommes) ont été Transfèretransférés de ce pénitencier à celui de Dorchester. Deux femmes ment des pour lesquelles il n'y avait pas alors de places de préparées, et un détenus à détenu trop malade pour être transféré ont été laissés. Le transfèrement s'est fait sans accident ni encombre. Les officiers du pénitencier de Saint-Jean, sous la direction de l'inspecteur, ont eu la charge du transfèrement, pendant lequel les prisoniers se sont bien conduits.

Les officiers suivants, ci-devant employés ici, forment à présent Officiers partie du personnel du pénitencier de Dorchester: le gardien-chef, transférés à le mécanicien, chargé des fonctions de gardien-chef adjoint, trois gardiens, six gardes, et la directrice, qui remplira les fonctions de sousdirectrice.

Les officiers suivants ont été retenus ici pour garder les trois Officiers forçats et les prisonniers simples, jusqu'à la fermeture du péniten-démis. cier au mois d'octobre; époque où le besoin de leurs services a cessé: le préfet, l'aumônier catholique, l'aumônier protestant, le chirurgien, le commis du magasin, le garde-magasin, deux gardes, le gardien de duit et la sous-directrice. Le préfet a été mis à la retraite avec pension, et une gratification proportionnée au service, a été accordée à chacun des autres officiers, excepté un à qui le gouvernement a refusé cette faveur pour raisons suffisantes.

M. le comptable George L. Forster, dont j'ai plusieurs fois signalé Le comptable l'habileté et la droiture, dans le cours des six dernières années, a été est nommé nommé par vous comptable général des pénitenciers. Je suis per-général. suadé qu'il se montrera digne et à la hauteur de cette position, qui fournit un plus grand champ à l'exercice de ses capacités et de son application au travail.

L'établissement ne saurait être convenable pour un pénitencier. Le changement est avantageux pour les détenus

Je ne puis m'empêcher d'exprimer ma sincère satisfaction de voir que l'ouverture du pénitencier de Dorchester a fermé celui de Saint-Jean comme établissement pénal. Dès ma première visite et iusou'à ma dernière, j'ai toujours considéré et rapporté cet établissement comme ne convenant pas à sa destination. Il aurait pu passer, comme prison commune—et très commune encore—mais comme pénitencier il était tout-à-fait impropre. Rien dans les arrangements matériels de l'établissement n'était de nature à eucourager ou élever, ou influencer agréablement l'esprit du malheureux détenu pendant la période de sa peine. Tout était sombre et triste. C'est pourouoi ie suis heureux que les forcats du Nouveau-Brunswick aient été soustraits à influence délétère qu'avait sur eux leur constante association avec les simples prisonniers et que leur condition matérielle ait étéen même temps améliorée d'une façon si marquée.

PÉNITENCIER D'HALIFAX.

Statu quo.

A part du transfèrement de trente détenus à Kingston dont j'ai parlé plus haut, rien n'est arrivé de remarquable depuis le 30 juin 1879.

Charactère de l'administration.

L'administration a été bonne et économique, et la discipline bien maintenue. Quant au transfèrement, ce que j'ai dit relativement au pénitencier de Saint-Jean s'applique également à celui-ci.

Etat de la prison.

Pendant toute l'année la prison a été bien entretenue, sûre, propre, en ordre, bien aérée et fournie d'excellente eau.

Conduite et travail des détenus.

L'examen que j'ai fait des rapports et des livres de punitions. ainsi que la déclaration du préfet lors de mes visites, me permettent de dire que la conduite et l'activité des forçats ont été louables. C'est ce qu'on peut voir par le rapport des punitions infligées. Cela fait vraiment honneur au préfet de pouvoir maintenir une rigoureuse discipline sans punir plus souvent.

Personnel.

C'est avec plaisir que je rends témoignage au bon caractère des membres du personnel et à la fidélité qu'ils déploient dans l'exercice de leurs fonctions. J'eusse été bien aise de pouvoir retenir les services de chacun d'eux à Dorchester.

Industries.

L'ouvrage qui s'est fait consiste dans la fabrication de balais, de chaussures, l'extraction de la pierre, la culture du sol en petit, le cassage de la pierre, et les travaux ordinaires de routine.

Augmentadu terrain.

Comme à Saint-Jean, la valeur du terrain dépendant du pénitencier, tion de valeur a été beaucoup augmentée dans le cours des cinq dernières années. Plusieurs acres de terre apparemment impropres à la culture, ont été défrichés et produisent aujourd'hui différents légumes et autres

Salubrité du pénitencier.

La position du pénitencier sur le Bras-du-Nord-Ouest, est grandement favorable à la santé. Outre l'avantage de respirer toute l'année l'air pur et fortifiant qui vient de l'Atlantique, les forçats ont encore celui de prendre en été des bains d'eau salée au quai du pénitencier, dans une enceinte construite il y a quelques années pour cette fin. Aussi, les cas de maladie grave parmi les officiers ou les prisonniers ont été rares. Le Dr Black, qui a été trente-six ans le chirurgien de ce pénitencier, a été extrêmement ponctuel et infatigable dans la dispensation de ses soins à ceux qui ont eu besoin de ses services professionnels. Peu d'hommes comprennent mieux que lui la nature protéique, les caprices et les singularités des innombrables stratagèmes que les forçats mettent en œuvre pour tromper un médecin,

Le médecin. Dr R. S. Black.

et sauraient mieux comment traiter les imposteurs sans exciter leurs mauvais vouloir ou leur colère.

Aussi parmi les officiers ou les détenus qui depuis 1844 ont passé par cet établissement, peu ont quitté celui-ci sans emporter un bon souvenir de l'homme aimable et bienveillant, qui tout en guérissant leurs maux physiques, ne manquait jamais, par ses conseils ou ses consolations, de verser un baume salutaire dans leurs cœurs souffrants. Mes rapports officiels et personnels avec le Dr Black ont toujours été des plus agréables, et je regrette de les avoir vu cesser.

Les aumôniers ont régulièrement célébré les offices divins et ensei- Aumôniers. gné la religion, aux jours prescrits par la règle. Ces messieurs ont tous deux été très zélés et assidus à travailler à la réforme et au bien spirituel des détenus confiés à leurs soins.

L'école a très bien réussi. Elle a été conduite par M. le comptable Ecole. John F. Cotton, dont l'habileté comme instituteur est démontrée par le progrès régulier qu'ont fait ses élèves depuis plusieurs années.

Le transfèrement de cinquante-sept détenus de ce pénitencier à Transfèrecelui de Dorchester, s'est fait le 16 juillet dernier par la voie de ment des Grace aux excellentes mesures qui avaient été Dorchester. l'Intercolonial. prises, le transfèrement s'est fait de la façon la plus tranquille et dans un ordre parfait.

Deux femmes ont été laissées en arrière pour la même raison que celles du pénitencier de Saint-Jean.

Il a été transporté à Dorchester une grande quantité d'effets, etc.

Sur le personnel de ce pénitencier, le gardien-chef, qui a été Officiers nommé économe, deux gardiens et cinq gardes, ont été transférés au transférés à pénitencier de Dorchester. pénitencier de Dorchester.

Les officiers suivants ont cessé d'être employés: le préfet, mis à officiers la retraite avec pension, l'aumônier protestant, l'aumônier catholique, démis. le médecin, la directrice, le comptable, un instructeur de métier, et deux gardes, qui tous ont reçu des gratifications convenables.

Relativement à la mise à la retraite du préfet, je prends la liberté Recommande signaler à votre bienveillance, le préjudice permanent que sa santé dation a souffert du coup meurtrier qui lui a été porté à la tête, il y a envi-relative au ron deux ans, par un des détenus dont il essavait d'empâcher l'éga. ron deux ans, par un des détenus dont il essayait d'empêcher l'évasion. Un malheur comme celui-là arrivant à un digne officier dans l'exécution de son devoir devrait, je crois, lui donner des titres à une indemnité quelconque en sus de la pension accordée par la trésorerie.

Je me rappellerai toujours avec satisfaction mes visites au péni- Agréable tencier d'Halifax et mes bons rapports avec ses officiers. Jamais coup d'œil dans mes relations personnelles avec eux ni dans la correspondance restrospectif. échangée, il ne s'est rien passé de fâcheux, excepté une fois. Le pardon suivit alors la censure et le mal fut fini.

Ce pénitencier a aussi été fermé définitivement à la fin d'octobre, Fermeture du et a passé avec celui de Saint Jean sous le contrôle du département pénitencier. des travaux publics.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

N'ayant pas eu le temps ou l'occasion de visiter cette institution Fonctionnedepuis le mois de janvier dernier, lors de l'abolition de la charge d'aide-ment de l'éta-inspecteur, je puis simplement dire, sur la foi des rapports de M. Nixon, blissement. pour le premier semestre de l'exercice, et de ceux du piéfet, pour le

dernier, que les affaires du pénitencier ont progressé d'une manière favorable.

Plaintes contre les délais du département des travaux publics. Je regrette de ne pouvoir en dire autant de ce qui a été fait sous le contrôle du département des travaux publics. Les plaintes, qui sous l'ancienne administration, me venaient du préfet, lorsque celuici me représentait que rien ne se faisait pour remédier à des maux évidents, continuent encore, mais ont changé de nature.

Le ci-devant ministre des travaux publics a reçu maintes demandes de faire voter des crédits pour le chauffage, les réparations et les améliorations nécessaires pour le logement des officiers et pour les bâtiments extérieurs. Les quatre murs du pénitencier-qui renferment autant de vices de construction qu'il peut s'en trouver dans un édifice de la même nature et des mêmes dimensions-semblent avoir été considérés comme tout à fait suffisants pour tous les besoins d'un établissement destiné à la garde et à l'emploi des criminels. Au milieu de la vaste prairie nue, dans un climat où la température se maintient pendant longtemps entre 30° et 40° au dessous de zéro. quelques vieux poëles ont été jugés suffisants pour le bien-être des hôtes grelottants du pénitencier de la Montagne-de-pierre. Les rapports que faisait le médecin des cas de pneumonie, de bronchites, d'influenza, de rhumatisme, de toux, de catarrhes et autres maladies qui ne peuvent s'attribuer à une température régulièrement chaude, bien au contraire, quoique transmis avec les urgentes recommandations des ministres de la justice, surtout de M. Blake—restaient sans réponse. Les demandes faites pour la construction d'étables, d'abris d'hiver pour les animaux, la houille et les voitures; de granges pour le foin, la paille et autre fourrage; de maisons pour les officiers, si longtemps soumis à des inconvénients et des incommodités; d'une clôture pour aider à prévenir les évasions—étaient toutes inutiles. Le ministre actuel des travaux publics a fait voter par le parlement, des crédits pour la plupart de ces améliorations, après s'être donné la peine de s'assurer qu'elles étaient nécessaires. Les plaintes du gardien sont maintenant basées sur les grandes difficultés qu'il a à obtenir les matériaux nécessaires pour les ouvrages autorisés par le ministre des travaux publics. Il est inutile pour moi d'ajouter qu'il est beaucoup à désirer que les travaux en voie d'exécution soient terminés sous le plus court délai possible.

Conduite des prisonniers. Autant que j'ai pu savoir, la conduite des forçats a été assez bonne.

Châtiments corporels.

Je vois par les statistiques, qu'on a eu recours en certains cas à des châtiments corporels. Ceci indique qu'il aurait été commis quelque grave infraction aux règlements ou à la discipline, vû que ce n'est que dans ces cas que le fouet est employé. Lorsqu'un préfet a été obligé d'avoir recours au fouet, il serait mieux qu'il expliquât les circonstances qu'il l'ont forcé à se servir de ce moyen extrême, mis à sa disposition par la loi pour les délits commis par les forçats confiés à sa garde. Tout en jugeant nécessaire de demander ces renseignements, je crois devoir dire que je ne crains nullement qu'un préfet aît recours à cette mesure de rigueur arbitrairement ou par caprice. Néanmoins, lorsqu'un rapport officiel indique que la flagellation a été employée comme châtiment, le public est naturellement curieux d'en connaître la raison. Celle-ci peut-être donnée en termes généraux, la nature du délit étant mentionnée en chaque cas. En Angleterre et en Irlande, le directeur, dont les fonctions, comme celles de l'inspecteur ici, sont magistrales, décrète

Règles dans la Grande-

la peine du fouct pour les fautes graves. Le directeur seul a le Bretagne et la peine du fouct pour les fautes graves. Le directeur sont à le l'Irlande au diroit d'imposer cette peine, et seulement encore pour certaines l'Irlande au sujet des châfautes définies par le secrétaire d'Etat, et après investigation com-ments corplète faite sous serment et de la manière la plus formelle. La porels. grande distance qui sépare quelques-uns de nos pénitenciers du siège du gouvernement, et les délais considérables qu'entraîneraient Pourquoi nos l'échange d'un rapport et d'une réponse entre le préfet et l'inspec- préfets ont de teur, ainsi que, d'un autre côté, l'importance de la promptitude dans pouvoirs et l'administration du châtiment, pour qu'il puisse avoir un effet efficace comment ils et préventif, ont fait donner à nos préfets des pouvoirs plus considé- en usent. rables sous ce rapport que ne sont ceux des préfets du système anglais. Je suis heureux d'attester que ces pouvoirs ont toujours été, au moins depuis que je suis en fonctions, exercés avec jugement, modération et humanité.

Il y a lieu de croire que l'on va changer le système actuel tout-à- Chauffage à fait défectueux et insuffisant de chauffage au moyen de poêles. J'es- la vapeur. père que je pourrai dans mon prochain rapport annuel mentionner la chose comme un fait accompli.

Je dois aussi rapporter qu'il y a grand besoin d'une clôture. Sans Besoin presune ceinture quelconque autour du pénitencier, il est extrêmement sant d'une difficile d'empêcher les prisonniers de s'évader. En outre les officiers clôture d'enceinte. sont dans un constant état d'anxiété en raison de la grande responsabilité que leur impose le peu de sûreté de l'établissement. Il devrait être construit aussitôt que possible une clôture provisoire entourant quelques acres de terre. Le mur permanent, qui doit enclore une étendue de douze acres, devrait être commencé au printemps. Il faudra un crédit pour ce travail, pour couvrir le prix d'instruments pour extraire la pierre de la carrière, d'outils de construction, de poudre à miner, et de bois de chauffage pour la cuisson de la chaux.

Qu'on me permette, pour ce rénitencier comme pour celui dont Besoin de j'ai parlé plus haut en dernier lieu, de faire remarquer la sagesse et terrain addil'économie définitive qu'il y aurait à ajouter environ deux cents acres tionnel. à la réserve du pénitencier. Avec cette addition de terrain, la viande, les légumes, y compris les pommes de terre, et le fourrage nécessaire à l'usage du pénitencier, pourraient être annuellements produits sur ferme. Plus tôt l'on se procurera la terre, moins cher on aura à la payer, et sa valeur augmente d'année en année.

Je regrette de voir par le rapport de l'aumônier catholique que les Rapport de détenus catholiques re sont pas traités comme ils devraient l'être par mauvais traicertains officiers. C'est, que je sache, la première fois qu'un officier l'égard des d'un pénitencier porte une plainte comme celle-là. A ma prochaine défenus visite, je ferai une investigation. En attendant, je vais demander au catholiques. préfet de me rapporter les faits qu'il peut connaître à ce sujet.

Grâce à l'ouverture du chemin de fer entre Winnipeg et la Mon-Avantages tagne-de-pierre, on peut s'attendre à quelque économie sur le prix de qui résulte-certains articles, comme le combustible, dont le charroyage a été min de fer. jusqu'à présent un item considérable de dépense.

A juger par les statistiques du travail fournies par le préfet avec Travail des son rapport, les détenus semblent avoir été constamment employés à détenus. des travaux utiles sur la ferme ou pour le pénitencier.

Conduite des prisonniers exercices religieux.

Les aumôniers se déclarent satisfaits de la conduite des prisonniers pendant les dans leurs chapelles.

Je regarde la resignation du père Lacombe comme une perte pour Résignation les détenus qui lui étaient confiés. Son expérience au milieu d'eux du Pèle

Lacombe.

et son zèle pour leur bien, ne sauraient être exagérés. tout le zèle et l'assiduité dont son successeur pourra faire preuve, ce ne sera pas avant longtemps qu'il pourra acquérir autant d'influence salutaire sur les prisonniers qu'en exerçait le père Lacombe.

L'assiduité des aumôniers sera moins onéreuse à l'avenir.

Jusqu'à présent, pendant une grande partie de l'année, les deux aumôniers ne pouvaient se rendre aux pénitenciers sans beaucoup de peine et de difficulté. Mais l'ouverture du chemin de fer a dans une grande mesure remédié aux inconvénients.

Il va bientôt falloir un nouveau ment.

Vu l'augmentation graduelle du nombre de forçats et l'accroissement rapide de la population de la province, le temps approche où corps de bâti- il va falloir ajouter une autre aile à l'édifice actuel. Un faible crédit voté pour cette fin cette année ne serait pas prématuré. S'il pouvait être employé un homme connaissant parfaitement et capable d'enseigner la maçonnerie et le taillage de la pierre, il pourrait être possible de faire faire cette construction par les forçats.

> Que l'on commence ou non la construction de la nouvelle aile cette année, l'extraction de la pierre pour les fondations, le rez-de-chaussée et le mur d'enceinte, ainsi que la fabrication de la brique et de la chaux, devront commencer au printemps.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Mauvaise conduite des détenus.

Quelque

Les rapports du sous-inspecteur et du préfet s'accordent à représenter la conduite des forçats comme mauvaise durant l'année. préfet attribue la chose au caractère particulièrement méchant des forçats entrés dans le cours de l'année. C'est étrange. Il me répuchose va mal, gnerait de jeter du blâme sur un officier sans être parfaitement convaincu de sa culpabilité; néanmoins, je no puis m'empêcher de constater qu'il doit y avoir quelque négligence ou incapacité dans l'administration des règles et règlements, lorsqu'il devient nécessaire de rapporter que trente-trois forçats ne peuvent être tenus à l'ordre par le préfet et tout le personnel d'un pénitencier.

> Je suis prêt à admettre que l'absence d'une clôture et la tentation qui en résulte pour les forçats, sont des circonstances de nature à entretenir ceux-ci dans un état d'excitation continuelle et à les distraire de la fidèle exécution de leur tâche; mais cependant, je ne puis m'empêcher de croire qu'en faisant preuve de jugement et de fermeté avec les plus mauvais sujets parmi les forçats, on eût pu obtenir de bons résultats. Il serait peut-être bon, après les deux années écoulées depuis l'ouverture du pénitencier, que l'inspecteur y fît une visite pour s'enquérir de son fonctionnement et des changements à faire pour en améliorer l'administration.

Besoin pro-bable d'une visite de l'inspecteur.

Capacité du sous-préfet.

L'aide-inspecteur et le préfet parlent en termes très favorables de l'efficacité et de la vigilance du sous-préfet. Il a été choisi parmi les membres du personnel de Kingston en raison de ses capacités supérieures et de sa compétence. J'espère que l'on fera bon accueil aux recommandations qui sont faites en sa faveur relativement à une augmentation de traitement en raison de la valeur de ses services.

Besoin d'une clôture.

J'attire votre attention sur les observations que fait l'aumônier catholique dans son rapport, sur les inconvénients qui résultent de l'absence d'une clôture. Cinq tentatives d'évasion, dont deux ont réussi-ont été faites dans le cours de l'année. Le pénitencier est situé sur les confins d'une profonde forêt qui invite à l'évasion et qui rend les poursuites extrêmement difficiles. Je recommande

avec instance qu'il soit voté un crédit pour acheter assez de bois pour entourer d'une clôture deux ou trois acres de terre, en attendant que le mur d'enceinte soit construit.

Lorsque j'étais à New-Westminster, j'ai examiné la clôture qui Coût d'une entoure l'asile des aliénés en cet endroit, et il m'a paru qu'une clôture conclôture comme celle-là conviendrait justement au pénitencier. Elle venable. entourait environ 5 acres, et le prix de sa construction, à l'entreprise, avait été au-dessous de \$3,000. Naturellement une clôture pareille coûterait bien moins étant construite par les détenus.

Le grand atelier que le préfet demande pour abriter les détenus Besoin d'un au travail, dans la saison des pluies, est d'une nécessité pressante. grand atelier. Cet atelier peut encore être construit par les forçats, si le département des travaux publics fournit les matériaux.

Le préfet rapporte que le vieil hôtel du gouvernement est inoc-Ancienhôtel cupé, et que le beau terrain qui en dépend souffre beaucoup de la da gouverneviolation qu'on en fait.

ment et ses dépendances,

Les officiers mariés n'ont pas de logements dans l'enceinte ni dans de nouveau le voisinage du pénitencier. Ils ont à vivre à New-Westminster, à une trop grande distance de l'établissement. L'hôtel et les dépendances étant sur la réserve du pénitencier, il paraît fort étrange assurément qu'il y ait objection à ce que l'édifice soit occupé pour des fins convenables se rattachant aux pénitenciers. Dans mon dernier rapport, j'ai fortement recommandé le transfert au pénitencier de l'ancien hôtel du gouvernement et de ses dépendances, à l'encontre du désir de quelques-uns de réserver cette propriété pour en faire un endroit de pique-nique, et je suis plus que jamais convaincu que les besoins du pénitencier exigent impérieusement la cession ·de cet hôtel.

Les deux aumôniers rapportent que les détenus ont été respec-Rapports des tueux et attentifs pendant les exercices religieux et les instructions. aumôniers sur la conduite

Les rapports sur l'école, conduite par le comptable, sont favo- des détenus. rables, les progrès des prisonniers qui l'ont fréquentée ayant été satisfaisants.

Il y a grandement besoin d'un nouvel approvisionnement de livres pour la bibliothèque.

Le médecin rapporte que l'état sanitaire s'est amélioré. Il parle avec raison de l'incommodité qui résulte de l'absence d'une infirmerie avec salles à part, ainsi que d'un bureau convenable pour l'exercice de ses fonctions.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER.

Cet établissement est situé à environ un mille et demi de la sta- Emplacement tion de l'Intercolonial, et à un mille à peine de l'alerte et coquet petit village de Dorchester, dans le comté de Westmoreland; à vingt-huit milles de Moncton et vingt et un d'Amherst.

Les bâtiments reposent sur un plateau considérablement élevé. Aux Position de voyageurs des convois de l'Intercolonial ils présentent une appa- l'édifice.

rence tout-à-fait imposante.

La partie du pénitencier qui est bâtie contient, sur le devant, les Le devant de bureaux de l'inspecteur, du préfet et des autres officiers supérieurs ; l'édifice. la chapelle qui sert aux protestants et aux catholiques; le logement du sous-préfet, de la directrice et de la sous-directrice; des chambres pour l'aumônier catholique et le médecin; des cellules provisoires et l'atelier des femmes, et une salle d'infirmerie provisoire.

La rotonde.

La rotonde, entre le bâtiment de devant et l'aile occupée par les détenus est une salle spacieuse, élevée et bien éclairee, surmontée d'une coupole et entourée de trois rangées de galeries qui conduisent des cellules à la chapelle. De ce corps de bâtisse, les corps additionnels seront projetés en forme de rayons comme à Kingston. A présent la salle sert de réfectoire.

L'aile.

Le bâtiment des détenus contient cent vingt cellules de bonne grandeur, c'est-à-dire de 4 pieds 6 pouces de largeur sur 6 pieds de long. Les corridors qui avoisinent les cellules sont spacieux, bien éclairés et parfaitement aérés. Dans le rez-de-chaussée sont la cuisine, la dépense, le lavoir de la cuisine, la salle de bains des détenus, les magasins, la chambre à la machine et les caves à la houille.

Chauffage.

Les bâtiments sont chaussés par la vapeur, une machine de 34 chevaux ayant été posée de bonne heure l'année dernière. On croit qu'il faudra une autre machine de la même force pour suffire au chaussage dans les froids extrêmes, et pour être prête à servir au cas où quelque accident empêcherait l'autre de servir ou nécessiterait des réparations.

Terrain.

Environ 600 acres de terre dépendent du pénitencier; 150 seulement sont défrichés ou découverts, y compris les terres basses, près de la rivière Memramcook, qui sont bonnes en prairies et en pâturages. Le reste est tout-à-fait sans valeur pour le pénitencier soit à cause de la stérilité absolue d'une partie du terrain, soit à cause de la grande distance qui sépare le pénitencier des lots succeptibles deculture. Il y a sur le terrain une grande quantité de bois qui pourra être utilisé plus tard.

On s'est procuré une eau excellente à un mille à peine du pénitencier, sur le versant d'une colline, sur le sommet de laquelle est un petit lac constamment alimenté, qui trouve une issue à environ deux cents verges plus bas, où le réservoir a été construit. Des expériences faites avec soin, en différents temps de l'année, ont permis de constater que l'issue du bassin de la cime est capable de fournir une abondance d'eau pour tous les besoins. La hauteur de la source donne plus que suffisamment d'impulsion à l'eau pour lui faire dépasser le toît du pénitencier, au cas d'incendie. Les fosses ont étécreusées et les tuyaux posés par les forçats sous la direction d'en-

voyés compétents du département des travaux publics.

Pierre.

Lorsque l'emplacement fut choisi, en 1875, l'architecte nommé pour diriger la construction, feu M. Stead, M. George Chandler, de qui a été achaité la propriété sur laquelle est construit le pénitencier, son père, feu le licutenant-gouverneur Chandler, et, je puis ajouter, Sir Albert J. Smith, déclarèrent tous avec confiance qu'on trouverait sur le terrain une ample quantité de belle pierre à bâtir. Me reposant sur la parole de ces messieurs, qui me paraissait corroborée par mes propres observations des pierres trouvées à la surface en plusieurs endroits, je mentionnai dans mon rapport au ministre de la justice, avant l'achat du terrain, que l'on y pourrait sans doute trouver de la pierre en quantité suffisante. Néanmoins, l'entrepreneur, M. J. G. Macdonald n'a pas réussi à trouver de carrière lors de la construction du pénitencier.

Il faut dire cependant que toutes les mesures n'ont pas été prises. A ma pressante sollicitation le ci-devant ministre des travaux publics consentit à porter au budget une demande de crédit de \$1,000 pour faire face aux dépenses nécessaires pour excavations à la recherche d'une carrière. Le crédit fut voté et mis sous le contrôle de Sir A. J. Smith; mais en raison des préoccupations que lui causaient d'autres affaires plus importantes peut-être, et par suite-

de son absence à Halifax, relative à la commission des pêcheries, ce crédit ne fut pas utilisé et devint caduc à la fin de l'exercice. Les expériences nécessaires pour constater s'il y a ou non une carrière sur le terrain peuvent à présent être faites aisément et presque sans dépenses, en faisant creuser les détenus partout où les indications semblent favorables.

Si l'on vient à découvrir de la pierre en quantité suffisante pour donner de l'ouvrage à un bon nombre de forçats, ce sera une industrie profitable d'établie. La pierre en cet endroit étant une pierre de taille grise, elle est très-prisée dans les Etats de l'est pour la construction de résidences particulières. Une crique de la baie de Fundy, à deux milles du pénitencier, où il y a des quais avec voies de service reliées à la ligne principale du chemin de fer Intercolonial, rend facile l'expédition de cette pierre par cau à n'importe quelle destination.

Une palissade de 12 pieds de hauteur entourant environ douze La clôture. acres, a été construite par les détenus sous la direction d'un attaché du département des travaux publics. Cette palissade ajoute beaucoup à la sûreté du pénitencier. Le mur d'enceinte, en pierre, sera construit par les forçats à l'intérieur de cette clôture provisoire,

quand l'entreprise pourra se commencer avantageusement.

Pendant l'hiver, lorsqu'il ne sera pas possible de donner de l'em-Manufacture ploi convenable à tout le monde, il pourrait être profitable de de balais.

reprendre la fabrication de balais.

Le personnel est composé comme suit :—le préfet, M. Blair Bots- Le personnel ford; l'aumônier protestant, le Rév. R. Symonds; l'aumônier catholique, l'abbé E. L'Abbé; le sous-préfet, M. John B. Forster; le médecin, le Dr Robert Mitchell; le comptable, M. John A. Gray; le gardien-chef, M. George Keeffe; le garde-magasin, M. John Fraser; l'économe, M. Charles Ross; le préposé à l'infirmerie, M. P. McGowan; le mécanicien, M. Robert J. Cook; l'aide mécanicien, M. John R. Perrie; le maître d'école, M. Thomas Short; la directrice, Mme A. Chipman; la sous directrice, Mme Catharine Keeffe; cinq gardiens; vingt gardes; un cultivateur-jardinier, et deux conducteurs d'attelage.

Il est trop tôt pour exprimer une opinion sur les mérites individuels et collectifs d'officiers qui n'ont pas encore fait leurs preuves. J'espère cependant, que le préfet les trouvera bientôt capables,

zélés et intelligents.

En terminant, qu'il me soit permis, monsieur, de reconnaître de nouveau avec gratitude vos bons traitements et votre amabilité à

mon égard, tant officiellement que personnellement.

C'est aussi avec beaucoup de plaisir que je consigne ici l'expression de ma reconnaissance envers le sous-ministre de la justice, M. Lash, pour les conseils et l'aide précieuse que j'ai en toute occasion reçus de lui relativement à l'exécution de mes importants devoirs.

> J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> > J. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers du Canada.

PÉNITENCIER DE KINGSTON.

RAPPORT DU PRÉFET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 juin 1880.

PENITENCIER DE KINGSTON, 1er juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon dixième rapport sur l'administration du penitencier de Kingston, accompagné des états de situation ordinaires,

pour l'exercice expiré le 30 juin 1880.

L'administration des affaires de ce pénitencier pendant les neuf ans et demi que j'ai été en fonctions, a confirmé pour moi la croyance dans laquelle j'étais en acceptant la charge de préfet, c'est-à-dire que même ceux que nous regardons comme formant la classe la plus mauvaise et la plus dégradée de la société, peuvent être gouvernés aisément et avec de bons résultats par la bonté plutôt que par la rigueur; que la plupart des hommes et des femmes, quelque bas qu'ils soient tombés, apprécient un traitement généreux en même temps que ferme, et qu'il y a plus de chances de les soumettre en cultivant le peu de respect de soi-même qui peut leur rester, que de les contrôler par la sévérité et la rudesse.

Je n'ai pas eu recours cette année à la dégradante peine du fouet. Je trouve que deux ou trois mois d'isolement cellulaire ont un meilleur effet sur les incorrigibles

qui se trouvent dans tous les grands établissements de la nature de celui-ci.

Je ne me flatte cependant pas que l'on puisse produire beaucoup de bien avec le système actuel. Les mauvaises influences qui s'exercent là où existe le système de travail en commun ou par escouade, doivent nécessairement porter leurs fruits sur les novices dans le crime, et dans la plupart des cas les peines que l'on prend pour leur bien ne peuvent contrebalancer le mal qui leur est fait, et ils quittent le pénitencier plus

dépravés qu'ils n'y sont entrés.

Le simple classement des criminels, sans isolement ne sert pas à grand'chose. Trèssouvent les forçats les plus instruits et les plus rangés sont plus à redouter que les ignorants ou ceux de bas étage. Les vices et les associations des premiers peuvent avoir été d'une nature plus polie, mais, ils n'en sont que plus dangereux. Ils ne se sont pas occupés de petits larcins, ce n'est pas l'ivresse qui les a menés là; leur éducation, leurs manières et leur habileté leur ont ouvert de plus larges voies criminelles. Cependant, ce sont eux qui reçoivent le plus de sympathie, qui deviennent en prison des objets de curiosité publique et de commisération. Ils auraient probablement le premier rang dans un classement de détenus, bien que ces gens soient les plus grands criminels de l'établissement et fussent les plus dangereux membres de la societé s'ils avaient leur liberté. L'isolement complet pendant la durée de leur peine, aurait le meilleur effet sur eux.

On peut facilement établir des règles pour la conduite extérieure des prisonniers, et l'exécution de ces règles peut être obtenue soit par la force, soit par la persuasion—j'incline pour cette dernière methode. Mais après tout, si l'on n'a pas amendé le

cœur, on n'a pas accompli grand'chose.

Certaines gens semblent croire et prétendre qu'un forçat doit être plus susceptible de recevoir de bonnes impressions que les gens qui fréquentent les églises dans le monde; mais la chose est absurde. La contrainte nécessairement imposée à tous les prisonniers les tient dans un état de presque constante irritution mentale; et ce n'est pas là une disposition d'esprit qui rend possibles les bonnes impressions. Les prisonniers sont beaucoup plus portés à accepter les mauvais renseignements de compagnons vicieux. C'est ce qui me fait croire, que la seule chance d'amélioration—je ne dirai pas de réforme complète—qu'il y ait pour les prisonniers, est dans leur isolement absolu les uns des autres depuis leur entrée au pénitencier jusqu'à leur sortie.

Un détenu peut faire tout autant, à certains ouvrages, seul dans une cellule convenable—dans laquelle il mange, dort et travaille—que lorsqu'il fait partie d'une escouade de quinze ou vingt, ou qu'il est dans un atelier avec cent ou cinquante com-

pagnons.

Quoi qu'il en soit, je m'efforcerai de tirer le meilleur parti possible du système que j'ai trouvé établi, mais je n'en attends guères d'autres résultats que celui de protéger le public contre les criminels qui sont pris, durant la durée de leur peine.

La conduite des prisonniers en général a été très bonne. D'ordinaire la plupar t d'entre eux remplissent assez bien leur journée de travail, et il arrive—s'il est nécessaire—qu'ils travaillent avec autant d'application que s'ils étaient employés à un travail libre.

Tous les forçats capables de travailler ont à faire un travail quelconque. Heureusement il y a assez d'ouvrage et la variété en est assez grande, pour que tous

aient une part convenable.

La ferme, les jardins, les carrières, les chemins, etc., en dehors des murs, et les différents et spacieux ateliers, à l'intérieur, donnent de l'ouvrage à tous, surtout depuis que les différents départements du gouvernement trouvent avantageux de nous donner une partie de leurs commandes.

Le 30 juin 1879, il restait dans le pénitencier 733 hommes et 26 femmes ; total,

759 détenus.

Reçus depuis—des prisons communes, 180 hommes et 8 femmes, total 188; du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, 4 hommes et 2 femmes, total 6; du pénitencier d'Halifax, 30 hommes; de l'Ile du Prince-Edouard, 8 hommes; de la maison de réforme de Pénétacouchine, 3 hommes; réintégré, 1 homme. Total reçu, dans le cours de l'exercice, 226 hommes et 10 femmes; en tout, 236. Ajouté au chiffre cidessus de 759, le grand total des détenus de l'exercice se trouve porté à 995.

Sortis dans le cours de l'exercice, — par expiration ou rémission de peine, 203 hommes et 10 femmes; par grâce, 35 hommes et 2 femmes; transférés à l'asile des aliénés à l'expiration de leur peine, 1 homme et 1 femme; total 248 hommes et 15 femmes, en tout 263; laissant, après déduction de 995, 711 hommes et 21 femmes,

soit 732 détenus dans le pénitencier, au 30 juin 1880.

Moyenne quotidienne de la population, 7373.

La moyenne du coût de chaque détenu se répartit comme suit: personnel, \$55.99; rations, \$34.73; habillement, \$12.13; habillement pour les détenus libérés et allocation de sortie, \$9.28; chauffage, \$9.41; éslairage, \$1.93; literie, \$1.49; divers, \$1.73; réparations aux bâtiments, \$8.48; total, \$135.22. Si l'on en déduit les produits versés au trésor, soit, \$20.07 pour chaque détenu, le coût de chaque détenu dans

le cours de l'exercice, se trouve porté à \$115.15.

Les principaux travaux de l'année ont été: la construction d'un asile pour les criminels aliénés, qui sera terminé, j'espère, vers le premier janvier, ainsi que d'une grange en pierre, avec cave à légumes, sur la nouvelle forme, qui sera probablement finie à temps pour recevoir les résoltes de l'annés. Il est aussi question de construire une maison de pierre double, près de la grange, pour servir de logement à un confucteur d'attelage pour la ferme et à l'officier chargé du soin de la cave aux légunes et de la porcherie. Cette mesure a été jugée nécessaire à la protection des biens du pénitencier.

La santé des prisonniers continue à être excellente. La propreté, une nourriture substantielle et bonne, et des habillements convenables, contribuent beaucoup à l'état satisfaisant des prisonniers sous le rapport de la santé, et sans doute aussi au bon

ordre comparatif qui règne dans l'établissement.

Je suis, monsieur, Votre obéissant serviteur,

JOHN CREIGHTON, préfet.

Mr J. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers, Ottawa.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT POUR L'EXERCICE EXPIRÉE LE 31 JUIN 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de rapporter que, durant l'année dernière, j'ai fait 1,465 visites à des détenus à l'infirmerie, le nembre des détenus visités étant de 117, dont 8 sont décédés: 7 hommes et 1 femme. De ces derniers, 3 ont été baptisés en particulier, et 4 ont reçu le sacrement ; 4 autres ont aussi reçu le sacrement à l'infirmerie. C'est là que s'accomplit la partie la plus satisfaisante de notre mission, les hommes étant alors séparés des autres et n'étant pas soumis aux influences contraires. Chaque année me fait croire davantage que le système d'isolement serait le meilleur au point de vue moral, pourvu qu'il fût réglé de façon à ne pas nuire à la santé du corps ou de l'esprit du détenu.

Je dois aussi rapporter que les offices du dimanche et de la semaine ont été régulièrement célébrés ; que j'ai enseigné 1,489 détenus en classes, et remplir les autres

devoirs se rattachant à la charge d'aumônier.

Je demeure respectueusement à vous,

C. E. CARTWRIGHT, aumônier protestant.

A Mr J. G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, Ottawa.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, octobre 1881.

Monsieur,—Quelques mots suffirent à tout ce que j'ai à dire dans mon rapport pour l'exercice terminé avec le mois de juin 1880. La prison a été bien administrée, les détenus, en général, ont été en bonne santé et se sont bien conduits. Nous n'avons eu que deux décès parmi les catholiques. Les deux morts ent reçu toutes les conso-

lations de la religion.

En parlant de la santé des détenus, je dois dire que j'ai lu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt le rapport de MM. Taché et Miall, commissaires extraordinaires du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Je trouve dans ce rapport un paragraphe qui demande quelques explications. C'est celui qui est intitulé Etat sanitaire de la prison. Nous y trouvons que le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul accuse la plus faible proportion de mortalité, de cas d'insanité ou de perte de la faculté du travail, de tous les pénitenciers du pays, et celui de Kingston, la plus forte. Je comprends facilement la chose, vû que pendant le temps dont parle cet excellent rapport, le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul nous a envoyés ses malades, ses gens à moitié en démence et ses incapables. Le fait est, qu'à peu d'exceptions près, les forçats reçus de Saint-Vincent-de-Paul étaient impropres au travail lorsqu'ils nous ont été envoyés.

Je suis, etc.,

P. A. TWOHEY, ptre., aumonier catholique.

Mr J. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers, Ottawa.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 2 juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'exercice terminé-

le 30 juin 1880.

L'établissement n'a jamais été, sous le rapport hygiénique, en meilleur état qu'il n'est à présent. Il ne saurait y avoir de cela une preuve plus concluante que les statistiques qui accompagnent le présent rapport. Les précautions prises et les mesures adoptées par le préfet, depuis quelques années, pour maintenir, autant que possible la santé dans l'établissement, out eu les meilleurs résultats.

Dans une institution de cette nature, la vigilance sous ce rapport doit être exercée constamment et d'une manière toute particulière, et le moindre relâchement dans les précautionns préventives se ferait bientôt sérieusement sentier. Heureusement pour l'établissement, le préfet tâche de pénétrer tous les officiers et les détenus de l'importance de la chose. Les forçats les plus intelligents apprécient les efforts qui sont faits pour prévenir les maladies, et donne le bon exemple aux autres. Ils y en a plusieurs qui a leur arrivée semblent avoir perdu tout-à-fait le sens de la propreté; à ceux-là on en enseigne immédiatement les avantages, et en plusieurs cas,

c'est le premier pas fait vers le retour à de bons sentiments.

Comme il a déjà été dit dans des rapports précédents, un grand nombre de forçats arrivent à ce pénitencier minés de santé physique et mentale, il faut du temps pour faire disparaître les effets de longues années de dissipation. Je suis heureux de dire que l'humanité avec laquelle ces gens sont traités par les autorités du pénitencier, porte ses fruits; des hommes et des femmes perdus à tous sentiments de honte et de respect de soi-même à leur arrivée ici, ont quitté la prison avec un sentiment au moins plus élevé de ce qui est dû à l'humanité qu'ils n'auraient pu acquérir sous l'influence d'un traitement contraire. Les tableaux dont j'accompagne mon rapport montrent que nous n'avons été visités par aucune maladie épidémique. Je n'ai eu à traiter que des cas ordinaires, comme on les rencontre au dehors. La mortalité annuelle varie; elle est beaucoup influencée par le fait qu'il nous arrive des forçats dont les maladies ne laissent aucun espoir.

Les ordonnances données quotidiennement durant l'année, à part celles destinées

aux détenus traités à l'infirmerie, se sont élevées au chiffre de 34.

Dans tout ce qui concerne le département médical, le préfet prend un profond

et sympathique intérêt qui contribue grandement à son efficacité.

Quant à ce qui concerne les aliénés, il en est à peu près de même que d'ordinaire; il n'y a rien de particulier à dire à leur sujet. Le nombre des aliénés varie peu. Aussitôt qu'il est jugé à propos, quelques-uns sont mis au travail, ce qui a un bon effet. Plusieurs parmi les forçats ne jouissent pas de toute leur facultés; ceux-là sont quelque fois mis parmi les aliénés, et après quelque temps de repos semblent mieux.

La conduite des aliénés est la même que celles des habitants des asiles ordinaires. La santé physique de ces individus est bonne. Il n'y a pas eu de décès parmieux cette année.

J'ai, dans la personne de M. Halliday, l'infirmier, un excellent aide, avec lequel les officiers et les garçons remplissent leurs fonctions d'une façon très efficace.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

M. LAVELL, M.D., médecin.

Mr J. G. Moylan, inspecteur des pénitenciers.

PÉNITENCIER DE KINGSTON

RAPPORT ANNUEL des malades qui ont été sous traitement à l'infirmerie, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.

	Restant.	Entrés.	Renvoyés.	Décédés.	Restant.		Observations.	
Abcès		8	7		1	Movenne	quotidienne, 9	•13
Anasarque		l ĭ	i	••••			quotidien des	
Anévrisme de l'abdomen		lī		1		1.23.	1	
Apoplexie		1		Ιĩ				
Ascite	i	1	1	1		l		
Asthme	-1	3	4		:	l		
Furoncles		3	3	İ		1		
Bronchites		5	4	1		(_
Brûlures		8	8	l		1.		
Carie		1	1	l]		
Céphalée		1	1	ļ	ç	1		
Cholérine		15	l 15	·		1	,	
Danse de Saint-Guy	1		[1				
Colique		2	2			i		
Dontusion		16	16	l		!		4
Maladie cutanée	,	8	8		l			
Débilité		1		1		i		
Démense		3	3					
Diarrhée		14	14-			i		
Dyssenterie		1	1					*
Dyspepsie		10	10					
Epistaxis		1	1					
Erysipèle		1	1					
Fébricule	1	54	55					
Fièvre intermittente		3	2		1			
Fièvre typhoïde		14	14			•		
Rupture		1	1					
Hémoptysie		1	1		· · · · · ·			
Hémorrhoïdes		3	3					
lydrocèle		1	1					
Typochondrie		1	1					
Tystérie	••••••	`1	1 }		•••••			
umbago!		5	5		i			1
eignant la maladie		18	17		1			
léningite		1		1 .				
Vévralgie		3	3					
Ophthalmie	••••••	8	8					
orchite		, 1	1			*		
ériostite		- 2	2					
éritonite	1	1		2			•	
hthisie pulmonaire	1	1.	1	1				
neumonie		2	1	1				
heumatisme	1	10 !	11					
crofule,		4	3	1				
iaus		1	1					
ntorse	!	5	5		j			
tricture		2	2 ;					
yphilis		1	1 !					
lcère		6	6					
anaris	!	1	1		ļ			
lessures	3	15	18					
į.].							
- Total	9	271	266	11	3			

M. LAVELL, M. D., médecin.

Pénitencier de Kingston, 1er juillet 1880.

M. LAVELL, M. D., chirurgien.

Rapport annuel des décès survenus à l'infirmerie du pénitencier de Kingston, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.

n 1880.	Observations.	•	380.	Observations:	
30 jui	Obse		uin 18	s 2100 t 9i19mihni'l	31 20 29
et 1879 au	Jours à l'infirmerie.	160 6 6 48 178 158 109 109	879 au 30 j	'accident.	taché sous le ciseau plosion prématuée l'une mine levant une pierre
, du ler juill	Pays d'origine.	Etats-Unis Canada Ganada Ganada do do do do do do do do do do do do do	ler juillet 18	Cause de l'accident.	e, Détaché sous s's Explosion d'une mine
gston	Pay	Etats Cana Cana Allen Cana do do do Angle Etats	n, du		gauch e brûl(
tencier de Kin	Décédé,	1er juillet 1879 Etats-Unis	ier de Kingsto	Nature de l'accident.	e pierre à l'œil vue
irinerie du péni	Botré à l'hôpital.	4 juin 1879. 2 août 1879. 3 août 1879. 4 juillet 1879. 8 décembre 1879. 6 décembre 1879. 9 février 1880. 5 mars 1880. 77 février 1880.	nus du pénitenc	Nature de	Frappé par un éclat de pierre à l'œil gauche, perte partielle de la vue
a Uni		,	c déte		Frapp Perte Doigt
LAFFORT ANNUEL GES GECGS SULVENUS & l'inhrinerie du pénitencier de Kingston, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.	Maladie.	Péritonite 27 juin 1879. 1er juillet 1879 Etats-Unis Danse de Saint-Guy. 1 a nil 1879 4 juillet 1879 Canada 2 a out 1879 1 a out 1879 Canada 4 juillet 1879 Canada 2 a out 1870 2 a out 1880 Canada 2 a out 1870 C	RAPPORT des accidents arrivés aux détenus du pénitencier de Kingston, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.	Où employé.	17 janvier Jas. McCarthy Hangar à la pierre Frappé par un éclat de pierre à l'œil gauche, Détaché sous le ciseau
n Ts	Age	22 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2	3 28 00		
MALFORI ANNO	Nom.	Isaiah Butler	RAPPORT de	Nom.	Jas. McCarthy Thos. Hagarty Charles Finlay
T .	No.	1 Isaiah E 2 Peter H 3 Alexand 4 John Av 6 Ellen M 6 Ellen M 8 Frederic 9 John R 10 Chance	Toronto de la constitución de la	Date.	1880, 17 janvier 15 mars 28 mai

Pénitencier de Kingston, 1er juillet 1880,

29

Mouvement des aliénés, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.

Distribution.	Hommes.	Femmes.	Total.
Sous traitement le 30 juin 1879	20 8 4	1	21 9 4
Nombre total de ceux qui ont été sous traitement dans le cours de cette période	32	2	34 4 3 2
Restant sous traitement le 30 juin 1880	24	1	25

Punitions infligées dans le département des femmes, pénitencier de Kingston, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1880.

	Tota
Rapports, et détenues rapportées, 1 en novembre et 3 en mars	4
Réprimande, 1 en mars	1
Isolement cellulaire, 1 en novembre	1
" et reprimande, 1 en mars	1
Perte partielle du privilège de réduction de peine, 1 en mars	1

OUVRAGE fait dans la prison des femmes pendant l'exercice expiré le 30 juin 1880.

Nombre d'ar- ticles.	Ouvrage fait.	Jour- nées.	Valeur de la journée.	Montant.	Tota	1.
78	Paires de bretelles	15≩	cts.	\$ cts. 6 24	\$ 	cts
3 30	do de pantalons	33 0	40	132 00	1	
1,237	Mouchoirs—pour la prison et les libérés	123^{-7}_{10}		49 48	1	
471	Paires de caleçons	314	40	125 60		
417	Chemises de flanelle et de coton	417	40	166 80		
685	Cravates	$68\frac{1}{2}$	40	27 40	!	٠
36	Peignoirs	9	40	3 60		
12	Tabliers de boulangers	4	40	1 60		
6	Casquettes do	1	40	0 40		
34	Sacs à pudding.	$5\frac{2}{3}$	40	2 27		
57	Bandages pour hôpitaux	44	40	1 90		
	Linceuls do	14	40	5 60	!	
248	Coutils à oreillers	$41\frac{3}{4}$	40	16 54		
1,719	Paires de chaussettes	1,719	40	687 60		
1,347	Essuie-mains	$134\frac{7}{10}$	40	53 88		
400	Rouleaux pour essuie-mains	1 66%	40 40	0 40 26 67		
400 53	Taies d'oreillers	53	40	20 07		
191	Paires de mitaines	95 1	40	38 20		
191		175	40	70 00		
•••••	Racommodage pour la prison des hommesdo des femmes	250	40	100 00		
	Ménage, cuisine, soin des malades, etc	2,948	40	1,175 20		
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	menage, emsine, som des maiades, etc	2,340	40	1,110 20	2,712	KΩ
	Ouvrages de commande		i		68	
: 1	Ouviages de Commande	•••••			•	••
· ·	Pour le gouvernement.	- 1		1		
128	Chemises de flanelle grise pour le départ, des sauvages.		25	32 00 1		
136	Chemises de flanelle grise pour le départ. des sauvages Cravates pour le département des sauvages		10	13 60		
1,190	Chemises de flanelle grise p. la police à cheval du NO.		25	297 50		
-,-50	The state of the s				343	10
		į		l	3,123	68

DÉPARTEMENT DES FEMMES, PÉNITENCIER DE KINGSTON. 30 juin 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur le dépar-

tement des femmes du pénitencier de Kingston pour l'année qui finit aujourd'hui.

Le 1er juillet 1879, il restait dans ce département 26 détenues. Dans le cours de l'année, 8 autres femmes ont été reçues de différentes prisons, et 2 du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. Total, 36.

Dans le cours de l'année, 10 ont été élargies, 2 graciées, 1 envoyée à un asile d'aliénés à l'expiration de sa peine, et 2 sont mortes. Ces nombres, déduits, il reste

actuellement 21 détenus dans le pénitencier.

La conduite de ces femmes a été très bonne; il n'y a eu lieu d'administrer que de rares punitions et encore ont-elles été légères. L'ordre et la tranquilité qui existe dans ce département contrastent grandement avec l'état de choses qui y règnait dans les premiers temps de mon service, il y a à peu près dix-neuf ans.

L'activité des détenues a été remarquable, et l'ouvrage fait se distingue autant par la qualité que par la quantité. Je les ai généralement trouvées disposées à obéir à mes instructions plutôt pour me plaire que par la crainte des punitions.

L'état qui accompagne ce rapport indique la nature et la quantité de l'ouvrage fait.

Je suis, monsieur, votre obéissante servante.

MARY LEAHEY, Directrice.

Mr J. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

PENITENCIER DE KINGSTON, 1er juillet, 1880.

Monsieur,—Au nom de mes cinq aides et en mon propre nom, j'ai l'honneur de rapporter qu'en moyenne 218 forçats ont fréquenté quotidiennement l'école dans le cours de l'exercice.

MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT-ÉPELLATION, LECTURE, ÉCRITURE ET ARITHMÉTIQUE. Le système de faire faire la classe par six officiers du pénitencier pendant 40 minutes prises sur l'heure du dîner, a produit des résultats très-satisfaisants. De cette façon, il n'y a pas d'interruption dans le travail. Les officiers maintiennent la discipline et beaucoup plus d'ordre. L'application des détenus est aussi beaucoup plus grande et leurs progrès plus marqués.

Il arrive fréquemment que des détenus condamnés à deux ans seulement de pénitencier apprennent à lire et à écrire suffisamment pour écrire eux-mêmes leurs lettres à leurs amis. Outre les travaux de l'école, grand nombre de détenus ayant des livres d'école, des ardoises et des cahiers d'écriture dans leurs cellules, consacrent à l'étude deux ou trois heures du soir.

Somme toute, nous avons lieu d'être satisfaits des progrès qui se font.

J'ai l'honneur d'être. monsieur, Votre obéissant serviteur,

> J. B. MATTHEWSON. Instituteur.

Mr J. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

REVENU du pénitencier de Kingston pour l'exercice 1879-1880.

- Вт	•				•		Av.
1879.				\$ cts	1880.	<u> </u>	\$ ets.
11 août 1er sept 10 do 20 do 3 oct 8 nov. 20 do 9 déc.	do do do do do		nces.	439 41 527 10 706 59 1,221 53 45 21 370 25	30 juin 30 do 30 do 30 do 30 do 30 do 30 do 30 do 30 do 30 do	Travail des détenus	243 70 99 70 272 00 68 00
1880. 7 janv 15 do 29 do 10 fév 10 do 4 mars 13 avrii 25 mai 29 juin 3 juill 13 do	do do do do do do do	656 do 677 do 755 do 755 do 832 do 61 do 158 do 172 do 209 do		1,100 00 365 95 234 00 2,043 65 1,279 90 1,216 70 174 72 1,000 00 351 62			
				14,797 20			14,797 20

ETAT comparatif de la dépense et du crédit affecté aux dépenses du pénitencier de Kingston, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880, avec indication de l'excédant ou du déficit de chaque item du crédit.

Service.	Crédit.	Dépense.	Comparai dépense ave	
pervice.	Orcur.	Doponso.	En moins.	En plus.
			In mons.	wu bins.
		\$ cts.	6	
Personnel-Appointements-	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ et∎
1 préfet	2,600 00	2,600 00		
1 sous-préfet	1,400 00	1,400 00		
2 aumôniers-protestant	1,200 00	1,200 00		
-catholique romain	1,200 00	1,200 00		-
1 chirurgien	1,800 00	1,800 00		
1 commis du préfet	1,000 00	999 98	0 02	
1 gardien en chef	700 00	699 96	0 04	
1 garde-magasin	800 00	799 92	0 08	
1 instituteur	700 00	699 96	0 04	
1 économe	600 00	600 00		
1 commis des travaux et instructeur en chef		649 92	0 08	
des métiers	1,000 00	999 96	0 04	
2 instructeurs de métiers—lère classe	1,400 00	1,399 92	0 08	
4 do 2e classe	2,240 00	2,239 68	0 32	•
1 infirmier	700 00	699 96	0 04	
6 gardiens	3,000 00	2,499 60	500 40	
43 gardes 2 do département des aliénés	19,350 00	18,606 43	1,643 57	
4 charretiers	900 00 1,400 00	1,399 68	1 ' 1	
1 directrice	500 00	499 92	0 32 i	
1 sous-directrice	300 00	300 00	0 00 1	
1 sous-directrice adjointe	300 00	142 34		142 34
Gratification de retraite	1,925 00	142 34	1,925 00	144 34
Uniformes	1,598 00	1,570 28	27 72	
Entretien	56,288 58	45,162 22	11,126 36	
Dépenses d'exploitation	20,366 00	17,479 07	2,886 93	
Compte du capital	1,300 00	1,068 03	231 97	
Mont. nécess. p. 50 détenus, l'addition au pénitenc.	,	,		
de St-Vincent-de-Paul n'étant pas prête à temps.	6,000 00			
Montant consacré aux industries		5,797 07	202 93	
1	130,917 58	112,513 90	18,546 02	142 34
Excédant du crédit			18,403 68	***************************************

Je certifie de l'exactitude de ce compte, qui a été examiné d'après mes instructions.

J. L. McDOUGALL, auditeur général.

Examiné, John B. Simpson.

CRÉANCES du pénitencier, le 30 juin 1880.

Bonnes	
Total	\$2,670 56
The same of the sa	

Réclamations contre le pénitencier.

Au 30 juin 1880 Payé	

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 30 juin 1880.

Statistique criminelle, pénitencier de Kingston, exercice expiré le 30 juin 1880.

	Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.		Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.
		H	E.	L ₂			H	-F	L L
Race	Blanc De couleur Sauvages	201 21 3		211 21 21 3	Pays	Danemark	1 2 225		235
		225	10	235	I.			-	255
Etat civil	Célibataires Mariés Veufs	169 50 6	4		Culte	Congrégationalistes Catholiques Anglicans Méthodistes	1 64 72 44	5 3	69 75
		225	10	235		Presbytériens Baptistes Luthériens	13 3 1		13 3 1
Age	Au-dessous de 20 ans De 20 à 30 ans		4	38 114 38		Disciples Sans culte	225	10	1
	" 40 à 50 "	25 9 9		26' 10 9	Crimes	Félonie	 		i
		225	10	235	 -	Vol de chevaux Tentative de viol	17		17 1 23
	Ne sachant lire Sachant lire seulement. " lire et écrire	51 16 158	1 1 8	52 17 166		Effraction de nuit Larcin Meurtre Blessures	23 61 3 10	1	67 4 11
Habitudes		225	10	235		V. de fait av. int. de vol Ach d'effets volés, etc. Larcin et recel Crime d'incendie	1 2 5 9		1 2 5 9
morales	Abstèmes Tempérants Intempérants	65 90 70	1 6 3	66 96 73		Vol av. effract. de nuit. Décharge d'arme à feu. Obstruction de c. de fer	19 4 1	1	20 4 1
.	,	225	10	235	,	Vol de chevaux et lar-l cin	- 1		5 2 2
- []	Angleterre Irlande	27 22 6	5	27 27 6		" et détour- nement	1		17
	Ontario	100 10 7 18	3	103 11 7 18		Vol Détournement En possession d'outils d'effraction.	3		3 3
	le du Prince-Edouard nde	18 7 1 24	1	7 1 25	4	Vol et blessures	1.		1

Statistique criminelle, pénitenciers de Kingston.—Suite.

		_			11				
	Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.		Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.
Crimes	Vol de chevaux et de		1						
(bétail	. 1	ι	1	Comté	Stormont, Dundas et	i	İ	1
	Bigamie	.[].	L	1		Glengarry	2	l	2
•	Tuer un cheval			1		Lennox et Addington	1		1
	Tentative de meurtre			11		Ontario Middlesex	6		6
	ViolRecel	1		İ		Welland		•••••	11
	Vol de grand chemin	ĺ		5		Grev	9		1 79
	Faux prétexte			i 1	11	York	43		
	Incend. et larcin			2		Kent	2	1	
-	Infanticide		1			Lincoln	8	••••	8
	Homicide Larcin et voies de			3	il	Simcoe	5 8	•••••	5 8
	fait graves		l	1		Wentworth	. 8	1	
.1	Domm. à la propriété	l î		i		Brant	9		. 9
	Vol de bureau de poste.	1		1		Essex		•••••	6
	Effract. de nuit et inc			1		Frontenac	1		1
	Possess.d'instrum.emp.				[]	Carleton	10		$\frac{12}{4}$
	par les faux monnay. Envoi de lettres mena-	1 4		1	li ·	Oxford Northumberland et			} 4±
	cantes	. 1	1	1	ĺ	Durham	3		3
	Circulation de fausse			1		Prince-Edouard	3		3
	monnaie	3		3	1	Pénitencier de Saint-			
	Voie de fait grave	5	, 	5		Vincent-de-Paul	4	2	6
		225	10	235	li ·	Prescott et Russell		••••	2 4
ļ		220	10	230		Wellington	4	•••••	3
l	•					Haldimand	1		î
Occupation	Plombier	1		1		Waterloo	3		3
	Cultivateurs	.8		8		Norfolk	8		. 8
	Journaliers	115		115		Lambton	8	1	9
	Horlogers Mouleurs	2		$\frac{2}{2}$	ŀ	Bruce	20		2 30
	Cuisinier	í		1		Prison de l'Ile du	30	••••••	50
	Charpentiers	14		14	1	Prince-Edouard	8		8
1	Bouchers	4		4)]	Leeds et Grenville	3		3
§	Tailleur de pierre		•••••	1		Renfrew	2	•••••	2
i	Imprimeur			9		Halton Hastings	1	·····	1
	Tailleurs	9		9		Ecole de réforme de	1		L
	Ferblantier	ĭ		il	1	Pénétancouchine	3		3
1	Fabricants de cigares	2		2	1.	Lanark	1'.		1
	Cordonniers								
	Peintres			8	ì		225	10	235
li	Forgerons Maçons	4		4	l				
	Fonnelliers	3		3	Peines	2 années	56	6	62
	Commis			5	2 0120011 11111	2 do et 1 jour	1.		1
	Marchands			2		2 do 2 jours	2.	!	2
	Barbiers			3		2 do 6 mois	4.		4
	Serrurier	1 2	•••••	$\frac{1}{2}$		2 do 9 do 3 do	$^{1}_{62}$	3	1 65
	Briquetiers Charpent. de navire	- 1		1		3 do et 3 mois	1:	اد	1
	Fabricant de chaudière			î		3 do 6 do	î.		ĩ
. []	Fabricant de wagons	1		1		4 do	20		20
	Conduct. de machine	1		1!		4 do 6 do	1.	j	1
	Fabricant de pompe	1'	•••••	1		5 do	33	•••••	33
	Machiniste	1		1		6 do 7 do	1¦. 19.	•••••	1 19
計	Boulanger Entrepreneur	- 1		1		7 do 9 do	11.		13
11	Brossier	î,		î'		10 do	12		12
19	Chaisier	1		1		11 do	1 .	Í	1
ĮI.	Femmes		10	10		12 do	1 .		1
1	.	225	10	925		14 do 15 do	3	•••••	3 1
•	, 1	440	10,	235 38		10 40	T1.		_
				Ð.	,				

Statistique criminelle, pénitencier de Kingston-
--

	Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.		Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.
Peines	25 années A perpétuité	1 3 225		1 4 235	1	Assises	44 50 4 30 8		44 55 5 30 8
Cours	Sessions intérimaires do générales	66 23	3 1	69 24	·		225	10	235

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

1er juillet, 1880.

Monsieur,—Conformément aux règles et règlements du service pénitentiaire, j'ai l'honneur de vous transmettre les rapports annuels, les comptes et les statistiques de

ce pénitencier pour l'exercice expiré le 30 juin dernier.

Vû que la charge du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul ne m'a été confiée que le 21 juin dernier, date où j'ai été nommé préfet provisoire, par suite du congé d'absence accordé à M. le préfet Duchesneau, c'est-à-dire, neuf jours seulement avant la fin de l'année, je considère qu'il ne m'appartient pas de parler de l'administration de cet établissement antérieure à ma nomination. Comme vous êtes déjà au fait des choses, je me contenterai d'exprimer la satisfaction que je ressens de pouvoir vous rapporter que la discipline, est maintenue et les travaux en voie d'exécution et les opérations en général, conduits avec le zèle et la diligence si nécessaires au succès, dans l'administration des affaires de tout établissement pénal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. BRODIE MACKAY.

Préfet provisoire.

Mr J. G. Moylan, Inspecteur des pénitenciers, Ottawa.

Texte original.

RAPPORT ANNUEL DE L'AUMONIER CATHOLIQUE DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, A M. L'INSPECTEUR, ETC.

Monsieur,—Le 22 août 1878, s'ouvrait à Stockholm, en Suède, un congrès pénitentiaire dont je n'ai pu encore me procurer le rapport officiel. Ce que j'ai sous les yeux est un travail sur ce congrès, publié par deux de ses membres, MM. Desportes et Lefebure.

En parcourant ce livre, qui n'est rien autre chose qu'un résumé fidèle des travaux du congrès, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé en voyant les membres de cette assemblée distinguée, venus de toutes les parties du monde et appartenant soit aux administrations pénitentiaires, soit aux corps diplomatiques, soit aux sociétés particulières et aux académies des divers pays, soit à la science pénitentiaire, émettre les mêmes doctrines que j'ai moi-même émises dans mes rapports officiels ou privés.

Je mentionne ce fait, non pour en tirer vanité, mais pour faire comprendre qu'une étude et une expérience sérieuses des questions pénitentiaires, ne peuvent manquer d'amener tout le monde à tomber d'accord quant aux grands principes qui doivent servir de base à toute administration pénitentiaire bien entendue.

Une opinion que j'ai déjà plusieurs fois émise, et que je trouve consacrée par un vote du congrès, c'est la nécessité qu'il y a d'adopter sous une forme ou sous une autre, le régime cellulaire. L'expérience faite dans la plupart des pays du monde, a donné partout les résultats les plus satisfaisants. "Soit qu'il embrasse toute la durée de la peine, soit qu'il constitue seulement la première période d'un régime progressif

applique aux longues peines, l'emprisonnement individuel fonctionne aujourd'hui dans toutes les parties du monde, sous toutes les latitudes."

Les raisons qui me font insister pour obtenir l'essai du régime cellulaire, je les trouve dans les paroles suivantes empruntées au rapport sur le congrès de Stockholm. On voudra bien remarquer que ces raisons, je les ai déjà et à plusieurs reprises données moi-même dans mes rapports des années précédentes. La forme peut être différente, mais le fond de l'idée est le même. Je cite: "La plupart des crimes qui se commettent, sont le résultat direct des influences sociales, de l'inégalité, de la pression, de la démoralisation, de la dégradation qui entourent les malfaiteurs et pèsent sur eux. Voilà ce qu'a été la société et dans quel milieu s'est développé ce qu'on appelle leur instinct de sociabilité. Eh bien! c'est à ce milieu qu'il faut d'abord les arracher, c'est à ces influences qu'il faut les soustraire, dans le présent et pour l'avenir! Quelle inconséquence de les tirer d'un milieu où ils n'ont rencontré que de mauvaises influences, mais dans lequel ils auraient pu et pourraient en rencontrer aussi de bonnes, pour les plonger dans un autre milieu restreint, limité, où forcément, nécessairement, ils ne pourront en rencontrer que de détestables! et c'est dans ce milieu qu'on espère les corriger, les amender, les transformer! Vous redoublez l'intensité de l'air empesté qui a détruit chez eux la santé morale et vous espèrez les guérir! Et vous croyez que vous y parviendrez à l'aide de contre-maîtres qu'ils détesteront, d'instituteurs dont ils se moqueront et d'aumôniers qu'ils chargeront d'approbres!

Quelles précautions prendrez-vous contre l'inévitable contagion du vice? l'isolement pendant la núit, les repas, les récréations? Vous éviterez ainsi dans une certaine mesure les dernières objections; mais éviterez-vous, dès que vos prisonniers se rejoindront, les conversations criminelles, la forfanterie des souvenirs, et la fureur des espérances. Vous dites: mais la loi du silence; voilà vraiment qui est inhumain et contre

nature." (S. P. au Congrès de Stockholm.)

Dans plusieurs de mes rapports précédents, comme je l'ai dit plus haut, j'ai fait valoir les mêmes arguments, que ceux que je viens d'emprunter. It ces arguments, je les ai toujours trouvés, et les trouve aujourd'hui plus que jamais irréfutables. Le simple bon sens nous dit que ce n'est pas en exposant le criminel à la contagion d'une société corrompue qu'on l'amendera. Pour cellule, disait autrefois M. de Metz, donnez au criminel si bon veus semble, la place publique, j'y consens, mais à une condition:

c'est que vous en éloignerez les malfaiteurs.

Ainsi donc, le système cellulaire, n'a en vue qu'une chose, soustraire le détenu à la contagion du vice en l'isolant de ceux qui peuvent lui nuire, ou de ceux à qui luimême peut nuire. Voilà le système tel qu'il est aujourd'hui compris et mis en pratique, tel que le veulent tous ceux qui ont à cœur l'amélioration du régime pénitentiaire. Ayant soustrait le criminel aux influences pernicieuses, mettez-le en rapport aussi fréquent que vous pourrez avec les gardiens, les aumôniers, les visiteurs charitables, etc., etc. Entourez-le d'une bonne société. Dans ces conditions vous aurez droit de compter sur son amendement.

La raison qui me fait insister de nouveau pour que l'on fasse l'essai de ce système, le seul qui me paraisse rationel, c'est que le gouvernement fait actuellement construire des additions considérables au pénitencier de Saint-Vincent de Paul. Or, ne serait-il pas à propos de construire une ou deux des ailes qui restent à construire, sur un plan qui nous permît de faire l'essai du régime cellulaire. Rien de plus facile, il me semble. Il n'y aurait qu'à changer le plan des divisions intérieures des bâtisses à construire et à adopter les cellules aux besoins du nouveau régime. Tout

cela peut se faire sans grandes dépenses, et sans changer l'apparence extérieure des construction. Quant aux résultats sur le bon gouvernement de l'institution, l'amendement des détenus, la diminution de la récidive, je suis sûr que sur ces différents points nous ne pouvons qu'y gagner beaucoup.

Je me permettrai aussi de signaler dans le présent rapport un état de chose qu'il est peut-être difficile de changer, mais qui toujours, selon moi, entravera l'uniformité et le progrès de notre système pénitentiaire, c'est que nos prisons et nos

pénitenciers ne sont pas soumis à une même et seule direction.

Nos pénitenciers, nos prisons communes, nos réformes, la prison centrale, etc., sont toutes sous la direction de gouvernements et d'inspecteurs différents. De là l'impossibilité d'une action uniforme dans la direction de nos institutions pénales. Or ayez, si vous le voulez, les pénitenciers les plus sagement administrés, si les autres institutions pénales, se rattachant aux pénitenciers ne viennent pas à votre aide, si ces institutions sont dirigées d'après des idées opposées ou différentes, vous n'aurez jamais le succès que vous seriez en droit d'attendre. Le même esprit doit se faire sentir à tous les degrés de la peine que la loi inflige, depuis la station de police de nos grandes villes, jusqu'au pénitencier.

L'administration des institutions pénales voilà une des choses où la contralisation ou l'unité degouvernement me paraît nécessaire. Le congrès de Stockholm a insisté fortement sur ce point, et après une longue discussion où furent savamment exposées toutes les raisons pour et contre, le congrès dans sa séance du 25 avril, vota sans opposition la résolution suivante: "Il est non-seulement utile, mais nécessaire, qu'il y ait dans l'Etat un pouvoir central, qui dirige et surveille toutes les prisons, sans aucune exception, et aussi tous les établissements affectés aux jeunes délin-

. quants."

Toutefois, il faut bien l'avouer, quelle que soit la sagesse des lois et des règlements, le succès laissera toujours à désirer, si on n'a pas pour faire fonctionner la loi des hommes à la hauteun de leur position. "La véritable garantie du système pénitentiaire réside essentiellement dans le personnel, disait M. le conseiller T. Canonico, devant le congrès de Stockholm. Donnez-moi le meilleur règlement avec un mauvais directeur, vous n'aurez aucun résultat. Donnez-moi un bon directeur, même avec un règlement

médiocre, et je vous réponds que toute ira à merveille."

Rien de plus vrai, car c'est surtout des institutions pénitentiaires qu'il faut dire : les institutions valent ce que valent les hommes. Or ici, aussi longtemps que l'on ne mettra pas plus de soin qu'on en met aujourd'hui, dans le choix du personnel des pénitenciers, tant que la politique exercera son contrôle tyrannique, non-seulement dans le choix des administrations pénitentiaires, mais encore jusque dans la régie intérieure de ces établissements, tant que les positions qui entraînent le plus de responsabilité seront données en échange de services rendus à tel où tel parti politique, il est inutile de tenter aucune réforme sérieuse. Il y a des intérêts, disait le comité d'organisation du congrès de Cincinnati, tels que ceux de la religion et de l'education, auxquels la politique ne devrait jamais toucher. L'administration pénitentiaire est du nombre.

Disons toutefois que ces remarques ne s'appliquent pas généralement aux différents ministères qui se sont succédés depuis l'ouverture du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul ni à l'inspecteur. Loin de là, il est à ma connaissance personnelle que certains ministres, ainsi que l'inspecteur, à plusieurs reprises et sous différentes administrations, ont censuré officiellement l'introduction de la politique dans l'administration pénitentiaire. Si leurs leçons eussent été suivies par leurs subalternes, bien des misères auraient été évitées, bien des divisions intestines auraient été empêchées, divisions qui mettent le malaise partout, empêchent cette bonne entente qui devrait exister entre tous les membres d'une même administration, et paralysent les efforts de ceux qui ont à œur de faire le bien.

Non-seulement il faut à la tête des prisons des hommes intègres, intelligents et entièrement occupés de l'œuvre qui leur est confiée; il faut aussi que les chefs soient entourés d'un personnel de gardiens capables de les seconder. Or, rien de plus difficile à trouver qu'un bon personnel de gardiens. La classe sociale dans laquelle

ils sont choisis, leur manque d'éducation et d'instruction les rendent souvent impropres à la charge difficile qui leur est imposée. M. de Metz pensait que "la tâche de réformer les hommes vicieux ne peut être confiée au premier venu. On n'improvise pas, ajoutait-il, des hommes chargés d'implanter l'amour du bien dans des natures vicieuses; on n'obtient les transformations morales que par des efforts persévérants et un zèle éclairé." "Il faut bien," ajoutait M. Richard Peterson, directeur de la prison cellulaire de Christiana, "convaincre chaque employé de prison de la valeur d'une âme humaine."

Or au risque de répéter ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, j'ajouterai encore aujourd'hui, que nous n'aurons jamais un personnel d'employés à la hauteur de leur mission, aussi longtemps que l'on continuera de les choisir avec le manque de discernement qui a jusqu'aujourd'hui caractérisé le choix d'un bon nombre d'entre eux. Mais pour être en état de faire un choix il faut aussi être en état d'offrir à ceux que l'on veut enrégimenter dans le service des prisons un salaire convenable, c'est une condition indispensable. Aussi le congrès de Stockholm a-t-il voté la résolution suivante après une longue discussion sur le sujet qui nous occupe: "La section est d'avis qu'il importe que les gardiens, avant d'être définitivement admis, reçoivent un enseignement théorique et pratique. Elle estime aussi que les conditions essentielles d'un bon recrutement de gardiens consistent dans l'allocation d'émoluments qui attirent et retiennent les sujets capables, et dans certaines garanties destinées à assurer la stabilité de leur situation. (Séance du 22 août.)

Un mot maintenant sur le patronage des prisonniers libérés. Si l'on veut combattre la récidive, il faut de toute nécessité venir en aide d'une manière quelconque au prisonnier libéré. Un conseil, une surveillance sage et discrète, un secours donné à temps, empêcheraient un grand nombre de criminels de tomber dans la récidive. Puisque le but de la peine est non-seulement de punir, mais de réformer le coupable, il faut prendre les moyens d'arriver à ce double résultat. Le châtiment se trouve nécessairement dans la prison elle-même; sur ce point le but de la loi aura sûrement son effet. Quant à l'amendement, il ne peut pas toujours s'opérer dans les murs de la prison, il faut donc continuer en dehors l'action moralisatrice commencée en dedans des murs. Bien plus, c'est à sa sortie que le détenu a le plus besoin qu'on lui tende la main. Abandonné à lui-même, repoussé de tout le monde, entouré de séductions de toutes sortes, que fera t-il si personne ne lui vient en aide. Il retournera forcément à ses anciennes habitudes. Il redeviendra criminel, parce qu'on ne lui aura pas donné les moyens de devenir honnête homme. L'expérience d'un grand nombre d'années m'a convaincu qu'il serait facile d'empêcher la récidive de beaucoup de criminels, au moyen de sociétés de Patronage pour les prisonniers libérés. Si tout mon temps n'était pas employé aux devoirs de la position que j'occupe, je me ferais un devoir de tenter la formation d'une telle société. Et je serais sûr de réussir, surtout dans nos grandes villes, où de telles sociétés seraient le plus utiles. Mais il me faudrait pour cela consacrer un temps dont je ne puis disposer, et encourir des dépenses que je ne suis pas en état de faire. Espérons que d'autres se chargeront de cette mission importante.

Depuis mon dernier rapport les travaux de construction ont été poussés avec vigueur. L'aile sud a été achevée et livrée aux détenus. Cette nouvelle aile est très certainement la plus belle partie des bâtiments, tant pour la commodité que pour le fini de l'ouvrage. La chapelle catholique a été terminée à l'exception de certains détails d'ornementation auxquels on travaille actuellement. Une aile nouvelle devant contenir (132) cent trente deux cellules est en voie de construction, et s'élève rapidement. Cette dernière construction commencée au printemps sera terminée avant la fin de l'automne. D'autres travaux, tels que canaux, excavations pour égouts, etc. marchent aussi avec rapidité. Ces différents travaux fournissent aux détenus une occupation qui leur est utile à eux-mêmes, en tant qu'ils leur donnent l'occasion d'apprendre différents métiers, tout en aidant puissamment au maintien de la discipline;

car le travail est la plus sûre garantie d'une bonne discipline.

A propos de discipline, je dois faire remarquer, que depuis que nous avons cessé d'envoyer à Kingston nos prisonniers les plus récalcitrants, il devient plus difficile de

39

maintenir la même discipline qu'autrefois. Sous certains rapports ces migrations qui avaient licu une ou deux fois chaque année, nous étaient d'un grand secours, en ce qu'elles nous permettaient de nous débarrasser de nos sujets les plus difficiles à conduire. Je fais cette remarque en passant, pour rendre justice à qui de droit.

L'école continue à donner pleine satisfaction. Dans les circonstances, je crois qu'il serait difficile de désirer davantage. L'instituteur remplit son devoir avec zèle et intelligence, et ses succès sont remarquables. Jamais l'école n'a été sur un pied aussi efficace depuis le commencement de l'institution. L'heure consacrée à l'école n'est pas comme autrefois une heure perdue. C'est l'heure la mieux employée de la Aussi les progrès sont-ils dans bien des cas vraiment surprenants. Tous les trois mois, mon collègue et moi faisons à l'école un examen minutieux, et consignons par écrit les remarques que nous avons à faire sur les progrès et la tenue de l'école. Jusqu'à présent, nous n'avons eu que des louanges à donner tant à l'instituteur qu'à ses élèves.

Le nombre des récidivistes a été cette année considérable. Sur cent soixante (160) prisonniers reçus pendant l'année, trente-cinq (35) étaient des récidivistes de première, seconde et troisième fois. C'est un percentage beaucoup trop élevé. Il y

a peu de pays, je crois, où le nombre des récidivistes soit aussi considérable.

Outre ces trente-cinq (35) ayant déjà passé par le pénitencier, quatre-vingt dixsept (97) autres ont passé par les prisons de réforme, et les prisons communes, quelques uns jusqu'à (40) quarante fois. Total déjà emprisonnés (132) cent trente deux. Vingt-huit (28) seulement se trouvent à n'avoir subi aucun emprisonnement antérieur à leur condamnation au pénitencier.

Pendant l'année, dix (10) détenus, dont sept catholiques et trois protestants, ont été graciés par le gouverneur général. Cent cinq ont été libérés par expiration de leur peine; quatre lunatiques et deux femmes ont été transférés à Kingston, et un s'est évadé. En tout cent-vingt-deux (122) départs contre cent-soixante (160) admis-

sions.

Sur les cent soixante (160) admis pendant l'année, cent vingt-huit (128) étaient

catholiques et trente-deux (52) protestants.

Le 30 juin 1879, la population totale du pénitencier était de trois cent sept (307) dont deux cent soixante et onze (271) catholiques et trente-six (36) protestants. A la fin de la même année, ou le 30 juin 1880, le nombre total était de trois cent-quarantecinq (345) dont cinquante-quatre (54) protestants.

Pendant l'année cinquante un (51) détenus sur les cent vingt deux (122) dé-

chargés avaient appris à lire et à écrire au pénitencier. Quelques observations sur les quatre (4) lunatiques transférés à Kingston me paraissent nécessaires. L'un des quatre m'a avoué quelque temps avant son départ que depuis déjà plusieurs années il avait commence à simuler des attaques d'épilepsie pour être envoyé de la prison à l'asile de la Longue-Pointe. Il réussit alors à se faire déclarer fou et à passer quelques mois à ne rien faire à l'asile. Condamné plus tard au pénitencier, et ayant horreur du travail il essaya le même jeu, croyant réussir comme la première fois. Mais quand il vit qu'il lui fallait partir pour Kingston au lieu de la Longue-Pointe, il avoua que sa folie n'était que simulée. Mais il était trop tard; les arrangements avaient été pris pour son transfert.

Un autre était une espèce d'imbécile, ayant passé une grande partie de sa vie en prison. Il était ici l'objet des moqueries et des mauvais traitements des autres, ce qui contribua à le rendre intraitable et à rendre nécessaire son renvoi dans un asile.

Un troisième avait passé la plus grande partie de sa vie au milieu des bois. C'était un de ces caractères indomptés qui ne peuvent guère s'accommoder d'une vie sédentaire et régulière. Il donna dès son arrivée des signes d'excentricité qui le firent remarquer. Son état empira graduellement, jusqu'à ce qu'enfin il devint impossible de le contrôler.

Enfin j'attribue la folie du quatrième à des malheurs domestiques, et à des troubles de famille. Il s'était évadé, avait été repris, et avait reçu une addition à sa première sentence, le tout ensemble l'avait jeté dans une sorte de désespoir qui lui fit perdre la

tête.

La santé des détenus a été très-bonne. Peu d'institutions publiques ont été aussi favorisées que le pénitencier sous ce rapport. Il n'y a eu aucun décès. A propos je ferai remarquer que l'hôpital étant un lieu où nécessairement un peu plus de liberté doit être accordée aux détenus, il s'ensuit qu'une surveillance plus active devrait y être exercée. Or je crois et j'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention des autorités sur ce point, que la surveillance à l'infirmerie laisse beaucoup à desirer. Il serait très à propos, je crois, que l'on vît à ce que l'infirmerie ne fut pas un lieu de rendez-vous, pas plus pour les détenus que pour les officiers.

La conduite à la chapelle est satisfaisante. Le chant et les cérémonies du culte

s'y font autant que possible avec toute la solennité du rituel catholique.

Je crois pouvoir dire en terminant que la plupart des employés font leur possible pour remplir consciencieusement leurs devoirs. Il peut y avoir des exceptions, mais, grâces à Dieu, elles sont assez rares. Et puis la perfection se trouve difficilement sur

la terre, surtout dans les pénitenciers.

J'ai tâché de rendre mes rapports avec tout le monde aussi agréables que possible. Je comprends que le concours du chapelain est nécessaire aux autorités, et ce concours elles sont en droit de l'exiger. Je comprends aussi que sans l'assistance des officiers l'œuvre du chapelain ne pourrait être fructueuse. Il est donc nécessaire qu'il y ait de la bonne volonté et de l'entente entre tous. Cette bonne volonté et cette entente, j'ai tâché de les promouvoir autant qu'il m'a été possible de le faire.

Enfin, je terminerai ces quelques remarques en exprimant le désir que les visites de l'inspecteur soient à l'avenir plus fréquentes qu'elles n'ont été par le passé. Pour ma part, je n'ai aucun doute que bien des difficultés auraient été évitées, si l'inspecteur ent visité plus souvent le pénitencier. Je ne blame personne, je constate un fait. J'ai déjà dit dans mes rapports précédents que deux visites par année n'étaient

pas suffisantes. Que dire quand il n'y a aucune visite. Si je puis dire toute ma pensée, j'ajouterai, que le plan suggéré par les commissaires-enquêteurs MM. Taché et Miall, de reconstituer l'ancien bureau des directeurs des pénitenciers, serait le plus sûr moyen d'assurer une surveillance efficace. Un seul homme quelles que soient ses capacités, ne pourra jamais suffire seul à la besogne.

> J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très humble serviteur,

> > JOS. U. LECLERC, Aumônier catholique.

A Mr J. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 1er juillet 1880.

Liste des officiers et employés du pénitencier de Kingston à la date du 30 juin 1880, indiquant le chiffre de leurs traitements, appointements et salaires, leur âge et la date de leur nomination.

John Creighton.	Nom.	Grade.	Appointe- ments.	Age	Date de la nomination.	Observa tions.
			\$ ets.			
	ohn Creighton	Préfet	2,600 00	63	ler ian. 1871	
	ohn Flanigan	Sous-préfet	1.400 00			
evr. P. A. Twoney Caumonier catholique. 1,200 00 31 18 dec. 1875. enry A. Jones. Commission 700 00 51 20 mail 1869 atrick O'Donnell. Garde-magasin 700 00 44 19 juin 1857. homas McCarthy Gardien-chef 800 00 44 25 sept. 1872. homas McCarthy Early Directrice 800 00 44 15 jan. 1861. ary Leahy Directrice 300 00 42 15 jan. 1861. ary Bostridge. Sous-directrice 300 00 42 15 jan. 1861. argaret O'Loane Alde sous-directrice 250 00 38 16 r fevrier 1870. argaret O'Loane Alde sous-directrice 250 00 38 16 r mai 1880. homes Adams Instructeur chef. 1,000 00 47 19 janv. 1870. homes Halliday Gardien de l'hôpital 700 00 53 29 janv. 1867. homes Halliday Gardien de l'hôpital 700 00 53 29 janv. 1867. homas Davidson do 500 00 44 6 sept. 1859 homas Davidson do 500 00 44 16 sept. 1859 homas Davidson do 500 00 44 16 sept. 1859 homas Davidson do 500 00 44 1871 homas Davidson do 500 00 47 17 juill. 1871 homas Davidson do 500 00 47 18 janv. 1870. homas Oarter do 500 00 47 1854 homas Davidson do 500 00 47 1854 homas Davidson do 500 00 47 1864 homas Davidson do 500 00 47 1864 homas Davidson do 500 00 47 1865 homas Davidson do 500 00 47 1864 homas Davidson do 450 00 37 holliam Gromell do 450 00 37 halliam Homas Market do 450 00 37 halliam Homas Market do 450 00 37 halliam Homas Market do 450 00 37 halliam Homas Market do 450 00 37 halliam Homas Market do 450 00 37 halliam Homas Market do 450 00 38 hall 1860. 1877 1866. hall 1877 18	ichael Lavell	Chirurgien	1,800 00		ler oct. 1872	
ev. F. A. Twoney Aumonier catholique. 1,200 00 31 18 dec. 1875. 18 dec. 1875. 19 mail 1869 20 mail 1869 20 mail 1869 21 mail 1869 22 mail 1869 22 mail 1869 23 mail 1869 24 mail 1875. 24 mail 1869 25 mail 1860 25 ma	oney W. Scobell	Comptable	1,000 00		ler déc. 1879	
enry A. Jones.	év. O. L. Oartwright	Aumonier protestant	1,200 00			-
Strick O'Donnell	enry A. Jones	Commis				!
mines B. Matthewson Instituteur	atrick O'Donnell	Garde-magasin				
Domas McCarthy	imes B. Matthewson	Instituteur		44	26 sept. 1872	•
ary Leahy	homas McCarthy	Gardien-chef		44	ler déc. 1856	
ary Bostridge. Sous-directrice. 300 00 54 ler fevrier 1870. alragaret O' Loane Aide sous-directrice 250 00 38 ler mai 1880. mes Adams Instructeur en chef. 1,000 00 47 ler.mars 1869.						
Aide sous-directrice						
Instructural Property 100	argaret O'Loane	Aide sons-directrice.				
Instructural property 100	mes Adams	Instructeur en chef				
Instructural property 100	'illiam Gemmell	Instructeur tailleur		74	19 janv. 1870!	
Chael Leahy Gardien 560 00 49 Len nov. 1859 Len nov. 1855 Len no	JUCEU OLEWALLO	instructeur forgeron		56	17 juill. 1871	
hn Burgess.	mes Halliday	Gardien de l'hôpital		53	29 janv. 1867	
B. Mathewson	hn Rurges	Gardien				
lexander Elsmere	R. Mathewson					
Domas Davidson					13 avril 1859	
Domas Carter.	iomas Davidson					
Illiam Coward	omas Carter	do	500 00			× 1.
Illiam McConnell	illiam Coward	Boulanger		25	6. juin 1878	
Starles McManus Garde	hn Swift	Messager				•
illiam Grawford do 450 00 66 Octobre 1846. llan McDonald do 450 00 53 24 avril 1855 chard Holland do 450 00 59 Mai 1858 chard Holland do 450 00 39 1858 do 450 00 39 15 jan. 1863 lward Mooney do 450 00 37 27 sept. 1864 cholas Hugo do 450 00 67 Mars 1865 corge Holland do 450 00 67 Mars 1865 chael Brennan do 450 00 37 3 oct. 1865 obert Priestly do 450 00 57 Février 1866 mes Lindsay do 450 00 57 Février 1866 mes Bryson do 450 00 57 Février 1866 mes Bryson do 450 00 57 Février 1866 nemis O'Driscoll do 450 00 57 Février 1866 nemis Payne do 450 00 57 Février 1866 niel Fitzgibbon do 450 00 52 ler jan. 1868 nomas Romath do 450 00 52 ler jan. 1868 narles McNeil do 450 00 52 ler jan. 1868 narles McNeil do	herles McMenus	Gardo				
chard Holland						
chard Holland						
ward Mooney				43		
Compaignee Com					15 jan. 1863	
corge Holland				37	27 sept. 1864	
Chael Brennan	choras Hugo					
Dett Priestly						
mes Lindsay do 450 00 57 Février 1866 mes Bryson do 450 00 35 7 juin 1866 remiah O'Driscoll do 450 00 35 7 juin 1866 nomas Payne do 450 00 57 13 déc. 1866 nomas Smith do 450 00 52 1er jan. 1868 nomas Smith do 450 00 41 9 mars 1860 hn Regan do 450 00 51 18 oct. 1859 narles McNeil do 450 00 60 18 août 1859 mes Evans do 450 00 41 8 jan. 1868 mes Doyle do 450 00 43 mai 1870 nomas Moore do 450 00 43 mai 1870 hn Morton do 450 00 37 ler juillet 1877 remiah Dillon do 450 00 37 ler juillet 1877 dward Burke do 450 00 32 ly juin 1868 hn Mills do 450 00 31 jan. 1868 bert McCauley do 450 00 30 31 jan. 1868 mes Weir do </td <td>bert Priestly</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	bert Priestly					
mes Bryson	mes Lindsay					
A	mes Bryson			35	7 juin 1866	
miel Fitzgibbon do	remiah O'Driscoll			49	10 oct. 1866	
Description Comparison Co	iomas Payne				13 dec. 1866	
hn Regan do 450 00 51 18 oct 1859 alrayes McNeil do 450 00 60 18 août 1859 alrayes McNeil do 450 00 60 18 août 1859 alrayes Byans do 450 00 41 8 jan. 1868 alrayes Byans do 450 00 41 8 août 1868 alrayes Byans do 450 00 43 8 août 1868 alrayes Byans do 450 00 36 9 mai 1870 alrayes Byans do 450 00 37 ler juillet 1877 alrayes Byans do 450 00 37 ler juillet 1877 alrayes Byans do 450 00 37 ler juillet 1877 alrayes Byans do 450 00 29 17 oct. 1875 alrayes Byans do 450 00 29 17 oct. 1875 alrayes Byans Byans do 450 00 38 31 jan. 1868 alrayes Byans Byans do 450 00 30 31 oct. 1876 alrayes Byans Byans do 450 00 39 2 oct. 1876 alrayes Byans Byans Byans Byans do 450 00 37 18 dec. 1876 alrayes Byan	omas Smith					
Second Second						
Mes Bvans.	arles McNeil					
hn Scally do 450 00 43 4 mai 1870 omas Moore do 450 00 36 9 mai 1870 hn Morton do 450 00 37 1er juillet 1877 do 450 00 43 1er jan 1871 emiah Dillon do 450 00 43 1er jan 1871 emiah Dillon do 450 00 43 1er jan 1871 emiah Dillon do 450 00 62 20 juin 1868 emin Mills do 450 00 29 17 oct 1875 emish McCauley do 450 00 38 31 jan 1868 emish McCauley do 450 00 38 31 jan 1868 emish McCauley do 450 00 30 31 oct 1876 emish Mills do 450 00 39 2 oct 1876 emish Mills do 450 00 39 2 oct 1876 emish Mills do 450 00 37 18 déc. 1876 emish Mills do 450 00 37 18 déc. 1876 emish Murst do 450 00 39 13 mars 1877 emish McConville do 450 00 31 1er juillet 1877 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1877 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1877 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 31 1er juillet 1878 exander Atkins do 450 00 32 1er juillet 1878 exander At			450 00			
omas Moore do 450 00 36 9 msi 1870	mes Doyle					
hn Morton do 450 00 37 ler juillet 1877 remiah Dillon do 450 00 43 ler juillet 1877 remiah Dillon do 450 00 22 0 juin 1868 hn Mills do 450 00 29 17 oct. 1875 bert McCauley do 450 00 38 31 jan. 1868 orge McCauley do 450 00 30 31 jan. 1868 mes Weir do 450 00 30 31 oct. 1876 mes Weir do 450 00 37 18 dec. 1876 wrence Walsh do 450 00 37 18 dec. 1876 lliam Hurst do 450 00 37 18 dec. 1876 lliam Hurst do 450 00 37 18 rejuillet 1877 exander Atkins do 450 00 31 ler juillet 1877	omes Moore					
remiah Dillon do 450 00 43 ler jan. 1871						
ward Burke						
hin Mills do 450 00 29 17 oct 1875	ward Burke					
Deft McCauley	hn Mills			29	17 oct. 1875	
mes Weir do 450 00 30 31 oct. 1876			450 00	38	31 jan. 1868	
mes Mills	orge McCauley					
wrence Walsh do 450 00 37 18 déc. 1876 illiam Hurst do 450 00 38 13 mars 1877 arles McConville do 450 00 38 12 mars 1877 exander Atkins do 450 00 23 1er juillet 1877	mes Mills					
do	wrence Walsh					,
arles McConville	lliam Hurst.					
exander Atkins do 450 00 23 ler juillet 1878	arles McConville					
	exander Atkins	do	450 00			
win J. Adams	win J. Adams	do	450 00	21 1	ler juillet 1878	

Liste nominative des officiers employés au pénitencier de Kingston, etc.—Fin.

Nom.	Rang.	Salaires.	Age	Date de la nomination.	Obser- vations.
Andrew Jamieson	do	\$ cts. 450 00 450 00 450 00 450 00 450 00 350 00 350 00 350 00 350 00	29 32 25 25 27 24 29 37	2 août 1879 13 oct. 1879 7 nov. 1879 13 nov. 1879 1er jan. 1880 1er avril 1872 1er sept. 1872 April 1877 Jarv. 1877	

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 1er juillet 1880.

ETAT général de la valeur du travail fait dans les différents départements du pénitencier de Kingston, pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

Départements. Sur commandes. Pour le gouvernement. Pour le pénitencier de Kingston. Total.	**************************************			-					
Maconnerie	Départements.					\mathbf{p}	éniten-	pénitencier	
de jours. journée. Montant.	Atelier des tailleurs Cordonnerie Ferme Départem. des femmes	4,652 33 188 55 28 18 98 20 68 09	347 55 72 70	2,79 38 2,32 1,59	1 46 1 54 2 90 0 80		156 56 4 75	32,365 51 12,019 26 16,245 18 3,848 32 2,473 94 787 54 1,537 38	37,017 8 14,999 2 16,811 4 6,621 7 4,137 4 787 5 1,948 49
Departement de l'économe \$ 5,597 40 2,238 80 Ailes	Paul				de jour	·s.	de la journée. ————————————————————————————————————	\$ cts.	
	Departement de l'éconoi Ailes	dinaire, etc			5,58 4,88 3,45 5,21 1,55 22,73 1,24 62 31 62	97 33 57 16 55 86 10 80	40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	2,238 80 1,953 20 1,392 80 2,086 40 622 00 9,094 40 496 00 248 00 124 00 248 00	91 800 05
	1						}		<u></u>

Mouvement d'entrée et de sortie des condamnés au pénitencier de Kingston, du 31 juin 1872, à minuit, au 30 juin 1880, à minuit.

	Hom- mes.	Fem- mes.	Total.	Hom- mes.	Fem- mes.	Total.
Population, au 30 juin 1879, à minuit Entrés depuis :				733	26	759
Venant des prisons communes do du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. do du pénitencier d'Halifax do de l'Ille du Prince-Edouard. do de la maison de réforme de Pénétancouchine.	30 8	8 2	188 6 30 8 3		,	
Réintégré	1	*******		226	10	236
		,	į	959	36	995
Sortis depuis: Par expiration de la peine Par grâce A destin. de l'asile des lunatiques sur exp. de peine Décédés	203 35 1 9	10 2 1 2	213 37 2 11	248	15	263
Population, au 30 juin 1880, à minuit				711	21	732

		s'i ea danoN s'i eb ————————————————————————————————————	E; Husyom	48 686 6913	38 628 6453	28 549 578	15 384	23 408	21,593	18,703	22 695	26 726	26 759	21 732 7373
			H	638	590	521	369	385	572	685	110,673	200	733	711
, .		ri.	Ei	223	289	242	314	140	167	177	110	259	247	263
	.	Totaux.	E	1 9	_ 	- 82	19		_ ∞ 	11	4	7	10	15
	1	Ę.	н	207	269	224	298	134	159	166	106	252	237	248
		d'autres pé nitenciers	표.											
		oitsnirseb A					119			. 13		!		
•	l	nance d'un tribunal.	<u>F-</u>	:	<u>.</u>	<u> </u>	_	_:	_ <u>.</u>	<u>-</u> ‡	_ <u>:</u>	_	<u>-</u> ‡	- <u>-</u>
	<u> </u> _	-aobio isq	#				:	<u>:</u>	- 	<u> </u>	<u>-</u> :		-	_
		Evadés.	<u>F4</u>	<u> </u>	<u>.</u> -	:		-:	· ·	· · · ·	-	<u> </u>		
TIS.	-		_=	G-			-	- 	 -		-:		-	
Sortis.	1	Décédés.	H.	12	<u>.</u>	9			20	<u>:</u>		<u>.</u> :	_:_	<u></u>
	-		<u> </u>	-		-:	<u>_</u>	-:			-	:		
		Suicidés.	-H	- <u>-</u> :-	븎	-		╬	÷		÷	$\stackrel{\cdot}{=}$		÷
	—	aliénés.	F4	-2	7	_4.	Ť	Ť	- <u>:</u> -	_	<u>:</u>	- ;	<u></u> :-	=
	u	estinatiseb A estina esti	Ħ		10	9	4	H	9	10	_ w	_64	i	-
	-	Par grace.	E-i	63		- 61			H	_ :	-	-		- 67
		Oo gano a oa	Ħ	58	99	09	26	18	- °	19	18	40	48	35
	١.	tion de la	E-i	12	18	13	15	9	ę	10	· · ·	9	9	01
		Par Pexpira	Ħ]	158	177	151	143	111	115	114	7.9	208	182	203
	Ī		T.	196	231	163	149	164	352	287	102	290	280	236
•		Totaux.	E4	19	10	00	က	14	9	- σο ⁻	_∞	7	10	01
,		Ţ	H	177	221	155	146	150	346	279	.94	279	270	226
	-	1901900	<u></u>	:	-	-	:	-	•	:	- [i	ŀ	- :
•	ı	Réintégrés.	H			7		-:		=	-	_	_:	
ES.		peniten- ciers.	F=	_;_	Ī		<u> </u>	63	_:_		:	67		67
Entrés		D'autres	щ			<u> </u>	-		158	62	~	64	- 68	42
Ħ.		de réforme	ᄄ	<u>.</u>	<u> </u>		<u>:</u>	<u>.</u>	<u>:</u>	<u> </u>	<u>.</u>		<u>.</u>	
	ant	De l'école	쁘ᆜ		_;-			!-	<u>.</u>	<u>.</u>		-		
	Venan	Des asiles d'aliénés.	<u>_</u> <u>Fi</u>	_:-	10/	<u></u>		-2-	_ <u>;</u> _	. إ	73	_		<u>.</u>
			<u> </u>	_6I		· ~~	-	12		-	-4	<u>_</u>	6	_
		Des pri- sons com- munes.	H	1771	216 1	147	141	145 1	187	216	69	215	202	180
!			Ħ.			-	=			-				 -
	٠.	Années.		1870	1871	4 1872	1873	1874	1875	1876	1877	1877-78	1878-79	1879-80

DISTRIBUTION des détenus dans le pénitencier de Kingston le 30 juin 1880.

Départements.	Nom- bre.	Départements.	Nom- bre.
Charpentiers Forgerons Tailleurs de pierre Tailleurs. Cordonniers Fonderie et serrurerie, etc Pile de pierre, étables, seaux, etc Sécherie Buanderie. Salle à dîner et cuisine Boulangerie Ailes Infirmerie, garçons de salles, 4; patients, 5; aliénés, 26.	47 48 94 40 89 35 27	Carrières Nouvelle grange-maçons, 22; charpentiers, 8 Journaliers-carrières, 13; quai, 14 Nouvel asile-maçons, etc Ferme. Jardins Loge du nord. Chapelles. Garçons de salles. Préparation d'engrais. En cellule. Femmes. Total.	27 22 30 2 2 2

LISTE des détenus du pénitencier de Kingston graciés dans le cours de l'exercice expiré le 30 juin 1880, avec indication de leur crime et du lieu de leur condamnation.

	•		
No.	Nom.	Crime.	Lieu.
1 2 3 3 4 4 5 6 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	George T. Bull	Crime d'incendie Blessures corporelles Faux Effraction de nuit. Crime d'incendie Homicide Faux Meurtre. Larcin do Crime d'incendie Larcin do do Define d'incendie Larcin do do Define d'incendie Larcin do Define d'incendie Larcin do Define d'incendie Larcin do Definere d'incendie	Peel. Middlesex. Huron. Elgin. Wentworth. York. Wentworth. Kamouraska. York. Middlesex. Welland. Norfolk. do Welland. Montréal. York. Peterboro. Frontenac. Stormont, Dundas et Grenville. Middlesex.
24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35	James E. Brown John Ginnan John McCreary John Flood Andrew Brown Charles Leavitt Caroline Wabuck James Kennedy Robert Spencer Charles Fulman Joseph Quigley James Ward James Worthington Thomas White	Viol Larcin, lettre du B. P Bétail tué et crime d'incendie Vol Blessures Effraction de nuit Larcin Larcin do Effraction de nuit et larcin Voies de fait Décharge d'arme à feu Tentative de meurtre	Essex. do Québec. Lennox et Addington. York. Simcoe. York. Lambton. York. do Wentworth. Ontario. Middlesex. Elgin. Elgi

Liste des détenus décédés au pénitencier de Kingston dans le cours de l'exercice expiré le 30 juin 1880, avec indication de leur crime et du lieu de leur condamnation.

Numéro.	Nom.	Crime.	Lieu.
1	Isaiah Butler	Viol	Brant.
2	Peter Hollingsworth	Vol de chevaux	Essex.
3	Andrew Black	Blessures	Bruce.
4	John Arnold	Larcin et recel	Waterloo.
5	Richard Chrysler	Larcin	Middlesex.
- 6	Lucy Martin	Larcin et recel	Northumberland, etc.
7	Ellen Morrison	LarcinLarcin et recelEffraction et larcin	Oxford.
8	T. W. Ollard	Larcin	Victoria.
		Vol	
10	James Bennett		do
11	Chancey Joslyn	Effraction et larcin	Lambton.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 1er juillet 1880.

LISTE des détenus qui ont été réincarcérés au pénitencier de Kingston, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1880.

-	1	1 CVCI	cice ez	thue i	6 90)	um re	500.		
Numéro.	Noms.	Ire réincarcération.	2e réincarcération.	3e réincarcération.	4e réincarcération.	5e réincarcération,	6e réincarcération.	7e réincarcération,	Observations.
1 2 3 4 4 5 6 6 7 8 8 9 10 111 12 13 14 15 16 17 18 19 20 22 23 24 25 26 27 28 29	Henry Lemon. Patrick Cummings Henry Miller Albert Williams. George Brown Robert Collingwood. Thomas Clarke. William G. Kirkland Joseph D. Green. James Armstrong Patrick Doyle. ShankClarke. William Bridge. Frank Taylor. James Clerey. Charles Campbell Edward Willard John Gorman. Margaret Morrissey James H. Laurenson James Foster Henry Green George Weir Charles Collins. James Biggins. James Banfield William Boyd Daniel Winter. Matilda Hannibald		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1					
31 32 33	John Bell	1						1	

Etar des réductions de peine gagnées par les détenus sortis du pénitencier de Kingston pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

Nombre.		Jours gagnés.	Nombre.		Jours gagnés.
4 2 4 1 4 5 6 15 62 13 7 6 13	N'ont gagné aucune réduct. Ont gagné en moyenne do Ont gagné en moyenne do do do do do do do do do do do do do do do do do	6 1394 1394 284 33 42 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	6	Ont gagné en moyenne	1272 1313 149 157 1633 1744 1824 1925 2125 229 2331 329 394

N.B.—Sur 213 détenus élargis, par expiration de leur peine, 4 seulement n'ont pas gagné de réduction. La plus courte réduction gagnée a été de 5 jours; la plus longue, 394 jours.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, juillet 1880.

Punitions infligées dans le pénitencier de Kingston, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1880.

Mois.	Au cachot.	Isolement cellu-	Au fouet.	Coups de fouet.	Au pain et à l'eau.	Réprimande.	Déchéance partiel. du privilège de réduct. de peine.	Bannis de l'école.	Privés de lumière.	Observations,
Juillet	32 33 21 21 28 20 16 14 15 42 17 15	2 2 3 2 2 3 3 3 3 4 4 3 4			32 33 21 21 28 20 16 14 15 42 17 15	10 9 4 1 1 1 6 4 5 2 11	23 11 21 25 24 30 26 11 42 28 26 31		18 23 25 14 14 15 18 11 11 2 4 16	

Dr.	FER	ME	du	péni	tencier de Kingston.			Av.	
	\$	cts.	\$	cts.		\$	cts.	.\$	cts
Graine et fumier	250 98 231 8 15 1,450 560 900 2,715	00 73 75 00 00 84 91 40 00 00 00 60 79		0 60 7 54	650 boiss. d'avoine, à 33½c	3388 4500 150 150 150 150 150 150 150 150 150	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	7,547	14

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1880.

N° 34.—PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 1er juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice terminé le 30 juin dernier.

Détenus protestants, 1er juillet 1879 Entrés dans le cours de l'exercice	$\frac{36}{30}$	
Ré-incarcérés	2	
	6	8
Libérés par l'expiration de leur peine	11	
Graciés		
	1	4
Restant inscrits	5	4
	Ě	==

Cultes de ceux qui sont entrés ou ont été réincarcérés dans le cours de l'exercice.

*		
Anglicans	20	
Presbytériens	3	
Méthodistes	3	
Episcopaliens des Etats-Unis	2	
Baptistes	1	
Luthériens		
Juifs	$\bar{2}$	
1	_	32
•		

Les services religieux du dimanche et des fêtes ont été célébrés régulièrement. Les prières et les lectures de l'écriture sainte, et, lorsque le temps le permet, quelques commentaires, ainsi que deux classes d'écriture sainte et une classe d'hébreu, ont une excellente influence sur les détenus qui me sont confiés. J'ai visité comme je le dev ais les malades à l'infirmerie ou dans leurs cellules, ainsi que ceux qui étaient temporairement mis au cachot.

L'école continue à être d'un grand avantage pour plusieurs; les examens trimestriels ont été très satisfaisants. La bibliothèque est extrêmement bien tenue et beau-

coup de livres circulent.

A part bien peu d'exceptions, la conduite des prisonniers a été tout-à fait satisfaisante.

JOHN ALLAN,

Aumônier protestant.

A Mr J. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers, Ottawa.

No 35.

Texte original.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 1er juillet 1880.

Monsieur l'inspecteur,—L'état sanitaire du pénitencier de la province de Québec a été peur l'année qui vient de se terminer au 30 juin dernier, des plus satisfaisants. L'occupation du nouveau dortoir par une partie des détenus, ayant fait cesser l'encombrement qui existait pendant les années précédentes, a eu l'effet de diminuer sensiblement la maladie, comme le démontre les statistiques ci annexées, et préparées avec beaucoup de soin. Les 132 cellules que contient cette nouvelle bâtisse sont plus grandes que les anciennes, et elles sont aussi bien mieux aérées. Quoique les détenus qui occupent ce nouveau dortoir aient plus d'air et aussi plus d'espaze, je me permettrai cependant d'attirer votre attention sur le fait suivant. Les détenus y sont couchés sur une simple toile, ce qui est insuffisant pour les protéger contre le froid pendant l'hiver. J'ai eu à ce sujet un grand nombre de plaintes qui me paraissent bien raisonnables. C'est pourquoi, je crois qu'il serait nécessaire de mettre une paillasse ou une autre couverture en laine sur la toile qui leur sert actuellement de lit.

Je suis heureux de pouvoir vous informer que l'institution n'a été visitée par aucune maladie épidémique ou contagieuse. Il n'y a pas eu non plus de décès ni d'acci-

dent sérieux.

Dans le courant de l'année trois détenus atteints d'aliénation mentale ont été transférés par ordre du gouvernement à Kingston. Chez deux la maladie s'est manifestée graduellement. Chez le troisième la cause de la maladie est l'épilepsie. D'après les informations que j'ai pu me procurer, ce détenu, nommé Lapointe, avait déjà passé cinq mois dans un asile d'aliénés sur le rapport des médecins de la prison de Montréal. Ce malheureux avait des convulsions épileptiques deux ou trois fois par semaine. A la suite de ces convulsions il devenait furieux. Il ne mangeait presque pas, et il passait les jours et les nuits à chanter et à crier. Il brisait tout ce qui lui tombait dans les mains, ce qui a nécessité de le tenir presque continuellement enfermé depuis son arrivée dans ce pénitencier.

Dans le courant d'avril dernier, mon collègue, le Dr Pratt, malade depuis bien des années, a cru devoir donner au gouvernement sa résignation, qui a été acceptée. Depuis le mois de mai dernier, j'ai été chargée par la même autorité de faire scul les

devoirs de médecin.

Le nombre d'ordonnances qui ont été données aux détenus pour de légères

indispositions a été de 2,800 outre celles de l'hôpital.

Le nombre d'officiers qui ont manqué à leur devoir peur cause de maladie et qui ont été visités à leur domicile a été de trente-huit, le nombre de jours perdus a été de 420, ce qui fait une moyenne de 11 jours pour chaque officier.

Je crois devoir, en terminant ce rapport, offrir mes remercîments aux officiers de l'institution pour leur attention et leur empressement à m'aider chaque fois qu'il a été nécessaire. Je dois aussi mentionner spécialement M. Mackay, préfet par intérim qui, depuis qu'il a la conduite du pénitencier, m'a donné toutes les facilités possibles de remplir mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

J. T. POMINVILLE, M.D. A Mr J. G. Moylan, écr., inspecteur des pénitenciers.

Rapport annuel des malades qui ont été sous traitement à l'infirmerie et dans les cellules du pénitencier de Saint-Vincent de-Paul, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1880.

	Restant.	Entrés.	Renvoyés.	Décédés.	Restant.		Restant.	Entrés.	Renvoyés.	Décédés.	Restant.
Abcès	1	10 3 1 1 2 6 12 8 2 6 2 1 2 9 4 1 5 5 2 1 2 1 2 1 3 1 1 7 6 1 7 7 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7 8 7	10 3 1 1 2 6 2 1 29 4 1 1 5 5 5 2 1 1 2 3 1 7 6			Rheumatisme		6 3 1 1 1 4 1 2 2 6 5 1 2 2 4 1 3 3 5 1 2 7 7 2 2 2 9 6 2 2 0	6 3 1 1 1 4 4 1 2 2 6 5 1 1 2 4 1 3 3 5 2 7 7 2 2 2 9 9 6 2 19		
Hémorrhoïdes Maladie du cœur	*****	11 8	11 8			Total			321		2

J. T. POMINVILLE, M.D., chirurgien

Tableau des accidents survenus aux détenus du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice 1879-80.

Date.	Nom.	Emploi.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.	Nombre de à jours l'infirmerie.
1879. 28 août 1880.	A. Hardy	Atelier des ferbl.	Fracture du tibia	Chute d'un échafaud	80
8 mai	T. Kelaher	Char. de la pierre	Blessure au genou Dislocation de la cheville. Blessure à la jambe	Coupé avec une plane Chute d'une pierre, do	14 15 9

J. T. POMINVILLE, M.D., chirurgien.

PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 1er juillet 1880.

Monsieur,—En vous présentant mon troisième rapport annuel relatif à l'école du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, je suis heureux de dire que les progrès faits durant l'exercice qui vient de s'écouler ont été satisfaisants.

Sur un total de cent quinze (115) prisonniers sortis de cet établissement dans le cours de l'année, cinquante et un (51) ont appris à lire, à écrire et à calculer pendant la période de leur incarcération; sur ce nombre vingt-cinq (25) ne connaissaient pas à leur entrée une seule lettre de l'alphabet, les vingt-six (26) autres pouvaient épeler un peu.

Je puis aussi dire que sur un total de 160 prisonniers entrés au pénitencier dans e cours de l'exercice, 70 étaient tout à fait illettrés, 27 épelaient un peu, 50 pouvaient lire et écrire quelque peu, et les 13 autres lisaient et écrivaient assez bien.

Cela prouve que l'ignorance est encore une des causes principales qui envoient tant de gens dans nos pénitenciers; quoi qu'il en soit, si nous réussissions aussi bien à l'avenir que pendant les deux dernières années dans notre école, je suis sûr que ceux qui s'intéressent si profondément à la réforme des classes criminelles n'auront pas lieu de regretter le temps qu'ils ont si noblement dépensé à obtenir à ses infortunés les avantages de l'instruction.

Je joins à ce rapport les états de situation ordinaires, par lesquels vous verrez que le nombre de ceux qui fréquentent l'école a augmenté de 20 dans le cours de

l'exercice.

Bibliothèques.

Je suis heureux de pouvoir faire un bon rapport de nos bibliothèques.

Les détenus qui reçoivent des livres en ont bien soin.

La moyenne de la circulation hebdomadaire des livres qui est de 400, indique que nos bibliothèques sont beauconp appréciées.

Le nombre total des prisonniers auxquels il est donné des livres, est de 247; le

nombre des officiers est de 50.

Je désire offrir aux aumôniers mes remercîments pour leur bienveillance conti nuelle et leurs précieux services, auxquels sont principalement dus les progrès de l'école.

Je suis, monsieur, votre très obéissant serviteur,

HENRY HARNETT, instituteur.

TABLEAU DE CLASSIFICATION, indiquant le nombre d'hommes de chaque escouade fréquentant l'école et leurs heures de classe.

Escouades.	9 a.m.	10 a.m.	Midi.	2 p.m.	3 p.m.	Total.
Maçons	8 4 3 3 1 1 1	1 2 1	2 2 10	5 6 3 4 3 1	2 6 4 3 3 1 2 2 2	21 36 14 13 13 2 6 10 4 10
Tramway			6 15 50	25	25	$\frac{6}{15}$

ETAT de situation de l'école du pénitencier de Saint-Vincent-de Paul, indiquant le nombre de ceux qui la fréquentent, les heures de classe, et les matières enseignées.

Heures de classes et matières.	Nombre.	Lecture et épella- tion.	Epella- tion seu- lement.	Ecriture	Géo- graphie.	Gram- maire.		gles Simples.
9 a.m.—Français	13	13		13		13	5	- 8
Anglais	12	12		12		12	6	i š
10 a.m.—Français	13	13	l	13		l		13
Anglais		12		12			1	12
Midi.—Français		10	10	20				
Anglais		7	8	15				
2 p.m.—Français	13	13		13			13	
Anglais	12	12		12			i	12
3 p.m.—Français	13		13	13				/
Anglais			12	12				
A la carrière—Français	15	10	5	15				10
	150	162	48	150	·····	25	24	61
Total, français	87	59	28	87		13	18	31
do anglais	63	43	20	63		12	6	30

Etats pour 1879-80.

- 1, Liste des officiers du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.
- 2. Répartition des détenus suivant leur emploi.
- 3. Liste des détenus graciés.
- 4. do réincarcérés.
- 5. Etat des rémissions partielles de peine.
- 6. Mouvement des détenus pendant l'exercice.
- 7. Etat comparatif du mouvement des détenus.
- 8. Nombre des détenus de l'exercice et moyenne mensuelle.
- 9. Statistique des crimes.
- 10. Punitions sommaires.
- 11. Inventaire du bureau du comptable, etc., (non imprimé).

35.

36.

37.

độ

do

do

12. Dépenses. 13. Recettes. 14. Tableau comparatif des dépenses. des recettes. 15. 16. dο du travail. 17. Tableau de la valeur du travail des détenus. 18. Tableau du travail non rémunéré des détenus. 19. Frais d'entretien. 20. Valeur du travail des détenus et des matériaux employés. 21. Immeubles. 22. Valeur des immeubles, des meubles et du matériel. 23. Créances du pénitencier. 24. Réclamations contre le pénitencier. 25. Ferme et étables. 26. Département de la cordonnerie. des tailleurs. 27. do 28. des charpentiers. do 29. do des forgerons. 30. do des ferblantiers. 31. Briqueterie. 32. Département des maçons. 33. Boulangerie. 34. Rapport de l'aumônier protestant.

du chirurgien.

de l'instituteur.

du préfet provisoire.

TABLEAU No 1.

Liste nominative des officiers et des employés du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, le 30 juin 1880, indiquant le traitement, les appointements ou le salaire, l'âge et la date de la nomination de chacun d'eux.

Nom.	Grade.	Salaire.	Age.	Date de la nomination.	Observations.
		\$			
J. A. Duchesneau	Préfet	2,600	48	15 déc. 1875	
	Aumônier catholiq. romain.	1,200		20 mai 1873	
John Allan		1,200		20 do 1873	
	Sous-préfet	1,400	58	30 nov. 1875	
Desiré Beaudry	Comptable		31	20 fév. 1880	
Joseph Pratt	Chirurgien	600	71		Mis à la retraite,
			1		le ler mai.
J. T. Pominville	do	600	55	20 do 1873	Nommé médecin
Hyp. Lanctôt	!Commis	700	64	15 déc. 1875	avec un traite-
John Cooper	Gardien-chef	800		20 mai 1873	
George B. Lamarche	Garde-magasin	700		ler fév. 1880	
	Econome	650	52	20 mai 1873	
John McDermott	Infirmier	560	42 .	20 do 1873	
Télesphore Ouimet	Inst. en chef des métiers et				7
•	commis des travaux	1,000	36	15 mars 1879	
James Devlin	Mécanicien	780	30	ler déc, 1874	
	Cultivateur et jardinier	580 İ		ler jan. 1876	
Procope Dumas	Instructeur de métiers	560		20 mai 1873	
Jean Vaudry	do	700	. 53	20 do 1873	
Auguste Leduc	do	560	42	20 do 1873	
Guillaume Marcotte	do	6 00 l	44	12 juin 1877	
Joseph Desautels	do	700	31	9 do 1876	
Noel Beauparlant	do	500	47	15 avril 1877!	
David Léonard	Messager	450	49	ler déc. 1877	
John Lynch	Gardien	500		20 mai 1873	
Onésime Sigouin		500	45	19 do 1873	
	54		•		

Tableau No 1.—Liste nominative des officiers et des employés du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, etc.—Fin

Nom.	Grade.	Salaire.	Age.	Date de la nomination.	Observations.
		\$ cts			
F. P. McIlwain	Gardien	500	40	20 mai 1873	
Jean Bte. Desormeau	do	500	43	ler juil. 1873	
Michael Kerrigan	do	500	51	20 mai 1873	
James Blain	do	500	47	20 do 1873	
Joseph Demers	do	500	34	20 do 1873	*
Romuald Gadbois	do	500	33	120 do 1873	,
Alphonse Dequoy	do	500	42	19 do 1873	
John Brière	Garde	450	39	19 do 1873	
Zéphirin Lacasse	do	450	51	14 juil. 1873	
Jean Bpte. Gauthier	do	450	38	ler juil. 1873.	
Napoléon Charbonneau .	do	450	31	7 do 1873	
Adolph Lefebvre		450		113 do 1874.	
Magloire Bélanger	do	450	53	15 mai 1873	
Louis Isaïe Gibeau	do	450	38	ler juin 1876.	
Napoléon Mallette	do	450	37	ler do 1876.	
Gilbert Chartrand	do	450	39	ler juil. 1876	
James Carty		450	53	7 déc. 1876	
	do	450		119 do 1876	
Alfred Pudney	do		34	ler fév. 1877	
Nap. St. Germain	(•	450	34		
Alphonse Reid	do	450		ler mars 1877	
Joseph Lauzon	do	450	41	23 avril 1877	
Napoléon Trépannier	•	450 l 450 l	35	25 do 1877	
Dolphus O'Berne	1		37	ler juin 1877	
John Eward	,	450		12 nov. 1877	
Ubald Chartrand	do	450	36	ler janv. 1878	
Romuald Lacasse	do	450	35	ler juil. 1878.	
Camille Desormeaux		450	23	ler do 1878.	
Jean Bpte. Lemay	do	450	43	ler juin 1879.	
Octave Beausoleil	do	450	26	ler sept. 1879	
Isidore Thérien	do	450	44	12 janv. 1880	
Pierre de Montigny	do	350	46	ler mai 1880.	
Charles Taillon	do	350	42	ler do 1889.	• 1
Moise Roger	do	350	38	ler do 1880.	
	Instituteur	600		10 oct. 1877	
rerginand Unartrand	Conducteur d'attelage	250	45	9 déc. 1876	
Edouard Prévost	do	250	30	15 do 1876	

No 2.

RÉPARTITION des prisonniers du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul le 30 juin 1880 :

Boulangerie, 4; forgerons, 15; charpentiers, 21; excavation, 14; travaux agriécoles, 30; maçons, 45; carrières, 24; cordonniers, 16; département de l'économe, 42; tailleurs de pierre, 50; tailleurs, 26; plombiers et ferblantiers, 8; tramway, 6; casseurs de pierre, 23; blanchisseurs, 3; patients dans les cellules, 9; infirmerie, 5; sous punition, 4; total, 345.

No 3

Liste des détenus du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul graciés dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1880, indiquant le crime et le lieu de la condamnation de chacun d'eux.

No.	Nom.	Crime.	Lieu.
5 6 7 8	Guillaume Boisvert	Bestialité	do Richelieu do d'Arthabaska. Montréal. do do do

No 4.

Liste des détenus réincarcérés au pénitencier de Saint-Vincent de-Paul, pendant l'année expirée le 30 juin 1880.

No.	Foms.	le réincarcé- ration.	2e réincarcé- ration.	No.	Noms.	le réincarcé- ration.	2e réincarcé- ration.
11 12 13 14 15 16 17	Victor Turcotte alias Poitvin Charles Malhiot Joseph Chalifoux. François Charbonneau Alexandre Dépatie Michel Giroux. Alex Beaucage Thomas Melville Alexis Mainville Napoléon Gervais Robert McIntosh Daniel McTiernan Auguste Arcand Wm. Kenneth Baukert Peter Chartrand Charles Gendreau Alexander Smith William Winship John Robinson	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33	Charles Lymas	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 7

`No 5

Etat des rémissions de peine gagnées par les détenus du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Nombre.		 Jours.	Nombre		Jours.
1 1 2 1 1 3 3 9 2 40 1 1	do do do do do do do do do do do do do d	5 56 64 65 68 69 73 74 75 76 77 103 105 123 125	20 1 1 2 2 2 2 2 1 105	do do	129 130 279 280 281 285 330 333 335 495

No 6.

Mouvement des détenus du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour la périod écoulée entre le 30 juin 1879 à minuit et le 30 juin 1880 à la même heure.

						-
	Hommes	Femmes	Total.	Hommes	Femmes	Total.
Détenus à 12 p.m., 30 juin 1879 Entrés depuis :—			,	307		307
Venant des prisons communes	153 4 1	2	155 4 1			
				158	2	160
Sortis depuis :				465	2	467
Par expiration de la peine	10		105			•
Transférés au pénitencier de Kingston	4		2 4			
				120	2	122
			ļ	345		345

écédé		otidienne.	Moyenne que	1204 1431 1315 2004 2543 2831 327	
nt pr		nsuelle.	Moyenne me	1241 1424 1304 2023 2504 28343 32634 32634	
at o	n is	e = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	Total.	141 1117 1161 2225 225 307 345	
0	atio	it le in.	Femmes.		:
nb sos	Popul	minuit le 30 juin.	ноттез.	, 111 117 161 225 259 307 345	1,555
nuo			Total.	56 151 125 101 151 151 122	858
38.0	i	Total.	Femmes.	:0-0	8
11916		H	Hommes.	55 150 124 101 150 150 120	850
	A doe	tination d'autres péniten- ciers.	Femmes.	HHH 3H8	80
		ting d'au génije cie	Hommes.	19 53 62 62 67	263
		Décé- dés.	Femmes.		:
Mouvement compared de la population du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pendant les six dernières années qui ont ont précédé le 1et juillet 1880. Sortis. Sortis. Sortis. Fundant les six dernières années qui ont ont précédé le 1et juillet 1880.		Décé dés.	Ноттев.	1 2 1	4
		Femmes.		_:_	
	1_	Eva- dés.	Hommes	3	-
		A desti- nation d'asile d'aliénés.	Femmes.		
		A d nat d's d'sli	Hommes.	HHH 244	10
		.ee	Femmes.		
-		Par grâce.	Hommes.	20 10 10 10 10 10	-82
	:	Far Fex- piration de la sen- tence.	Femmes.		
	<u> </u>	Far pira de la ten	Hommes.	45 31 58 22 22 64 69 105	394
	-		Total.	75 127 169 165 186 199 160	1,081
	i	Total	Femmes.	2-2	00 -
	_	F	Hommes.	74 126 168 165 184 198 158	1,073
ni.		es.	Femmes.		
Entrés.		Réinté- grés.	Ноттев.	1 7	4
뎚		De l'école de sforme.	Femmes.	•	
la p	ant	De l'école de réforme.	ноттев.		2
	Venant	S Dns 1- es.	Femmes.		80
		Des prisons com- munes.	Hommes.	74 126 168 163 184 196 153	1,064
.tiuni	m % t	niuį 08 na ,	Ropulation	i	1,332
and a		Ande.		1873-74 1874-75 1876-77 1877-78 1877-78	
J [*]			i	8888888	

No 9.—Moyennes mensuelles des détenus, durant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Le plus haut chiffre atteint par la population du pénitencier pendant l'exercice est de 350; le plus bas, de 305. La moyenne quotidienne a été de 327. Moyennes mensuelles: juillet 1879, $310\frac{4}{30}$; août 1879, $305\frac{4}{31}$; septembre 1879, $310\frac{1}{30}$; octobre 1879, $302\frac{2}{31}$; novembre 1879, $318\frac{4}{3}$; décembre 1879, $320\frac{3}{31}$; janvier 1880, $335\frac{4}{31}$; février 1880, 338; mars 1880, 336; avril 1880, $340\frac{6}{5}$; mai 1880, 345; juin 1880, $348\frac{4}{3}$.

No 9.

STATISTIQUE criminelle, pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

	Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.		Catégorie.	Hommes.	Femmes.	Total.
Race	De couleur	156 2 158	2	$\frac{158}{2}$ $\frac{2}{160}$	Culte	Catholiques	126 20 2 3 3	2	128 20 2 3 3
Etat civil	Célibataires	102 56 158	1 2	103 57 160		Baptiste	1 1 2 158	2	1 1 2 1 160
Age	Au-dessous de 20 ans De 20 à 30 ans De 30 à 40 do De 40 à 50 do De 50 à 60 do Au-dessus de 6) ans	82 26	1 1	32 83 27 10 6 2	Occupation.	Journaliers	77 12 12 9 7 6 4	2	79 12 12 9 7 6 4 3
, '	Sachant lire seulement Ne sachant pas lire Lire et écrire, un peu do passable	27 69 49	1 1	27 70 50		Mouleurs	3 3 2 3 1 1		3 3 2 3 1
	Intempérants	40 118 158		40 120 160		Plombier	1 1 1 1 1 1 1		1 1 1 1 1
- 1 1	Québec		1	121 12 9 2 8 3 2	Crimes	Larcin	1 1 58	2	58
	Italie	1 158	2	$\frac{1}{160}$		Vol sur la personne	1	!	12 14 32 10

STATISTIQUE CRIMINELLE, Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul-Fin.

 Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.		Catégories.	Hommes.	Femmes.	Total.
Vol à main armée Vol à vec effraction Recel d'objets volés Vol d'argent Homicide Vol de vaches Vol de vaches Connaiss. charn. d'une fille de plus de 10 ans Dommage à la propriété !Parjure Emission d'une fausse requisition pour livraison d'effets Montréal Québec Trois-Rivières Ottawa Saint-François Saint-Hyacinthe	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		7	Peine	Terrebonne Joliette Bedford Richelieu Rimouski Montmagny Kamouraska Beauharnois. Iberville Deux années Trois do Quatre do Cinq do Six do Sept do Quatorze do A perpétuité	25 3 3 1	1 2	2 2 2 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

No 10.

Punitions infligées aux détenus dans le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1880.

	_	_				-		-	-	
	Au cachot.	Au fouet.	Coups de fouet.	Au lit dur.	Au pain et à l'eau.	Privés de l'école.	Déchéance partielle du privilége de réduct. de peine.		Réprimande.	Observations.
1879. Juillet	23 37 33 31 27 32			31 45 59 33 34 44	2 4 2 4 1	4 2 2 3 1	63 59 71 70 72 69	4	18 22 15 27 17 11	
Janvier	38 35 42 43 40 51	1	40	40 29 53 51 38 36 493	2 6 4 2 1 2	1 2 3 1 20	66 72 67 £6 60 61	2 2 1 2 1 2 1	18 15 29 32 37 35 276	

13.—REVENU.

LE CANADA en compte avec le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

1879.	Dт.		.\$	cts.		v
ler août	A traite en faveur de l'h	ho-	- 5		30 juin Forge	34 94
	norable receveur génér	al.	328	50	Charpentiers	130 71
2 sept	do	[180	93	Ferme	
2 octobre	do		183	14	Amendes	
4 nov	do	••••أ	159		Loyer	388 64
ler déc	do		80	61	Cordonnerie	234 53
31 do	do		73	24	Tailleurs de	
1880.						1,039 95
2 février	do		100	96	Atelier des te	illeurs 30 24
4 mars	do	اا	244	32	Ferblanterie.	19 48
ler avril	do		. 359	44	Comptes des	visiteurs 79 25
ler mai	do		120	84	, -	i i
ler juin	do		83	54		į
ler juill	do		188	12	l Y	
,,		- i				
.			2,103	01		2,103 01

L. J. DÉZÉRY BEAUDRY, comptable.

ETAT comparatif de la dépense et du crédit affecté aux dépenses du pénitencier de Saint-Vincent de-Paul, Québec, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880, avec indication de l'excédant ou du déficit de chaque item du crédit.

Personnel—Appointements— \$ cts. \$	Service.	Crédit.	Dépenses.	Comparai dépense ave	
1 préfet 2,600 00 2,600 00 1 sous-préfet 1,400 00 1,400 00 1,400 00 1 aumônier protestant 1,200 00 1,200 00 1 aumônier catholique romain 1,200 00 1,200 00 1,200 00 1 comptable 1,000 00 999 96 0 04 1 commis du préfet 700 00 699 96 0 04 1 premier gardien 800 00 799 96 0 08 1 garde-magasin 700 00 669 92 0 04 1 instituteur 6600 00 669 92 0 04 1 instituteur 6600 00 669 99 0 04 2 instructeurs 700 00 699 98 0 04 2 instructeurs 1,400 00 1,399 92 0 08 1 do 600 00 600	Berroot) Ordani	Doponses.	En moins.	En plus.
1 mécanicien 780 00 780 00 6 30 8 gardiens 4,000 00 4,006 30 6 30 24 gardes 10,800 00 10,513 97 286 03 1 messager 450 00 450 00 450 00 1 jardinier 560 00 559 92 0 08 2 charretiers 500 00 499 92 0 08 3 gardes à l'essai 174 96 174 96 Gratifications de retraite 1,425 00 985 43 439 57 Uniformes 1,124 00 1,124 00 Entretien 24,700 42 24,028 57 671 85 Dépenses d'exploitation 10,675 50 12,078 81 1,403 31	1 préfet	1 2,600 00 1,200 00 1,200 00 1,200 00 1,200 00 1,000 00 700 00 800 00 700 00 650 00 700 00 1,400 00 1,120 00	2,600 00 1,400 00 1,200 00 1,200 00 1,200 00 2,999 96 699 96 799 96 600 00 649 92 699 96 1,399 92 600 00 1,119 84	0 04 0 04 0 08 0 04 0 08 0 04 0 08	\$ cts.
	1 infirmier	780 00 4,000 00 10,800 00 450 00 560 00 500 00 1,425 00 1,124 00 24,700 42 10,675 50	559 92 780 00 4,006 30 10,513 97 450 00 559 92 499 92 174 96 985 43 1,124 00 24,028 57 12,078 81	266 03 0 08 0 08 439 57 671 85	

Je certifie de l'exactitude de ce compte, qui a été examiné d'après mes instructions.

Examiné, John B. Simpson.

J. L. McDOUGALL, auditeur général.

No 14.—Etat comparé des dépenses du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour les exercices 1879 et 1880.

	1	1
	1879.	1880.
	1879.	1880.
	\$ cts	\$ cts.
Salle d'armes		50 00
Literie		471 25
Chapelles		42 25
Dépenses contingentes	!	(471 25
Divers	1,274 51	585 00
Vêtements des détenus	5,751 69	3,826 70
do libérés		1,632 00
Allocation de sortie		1,600 00
Evasion des détenus	69 40	42 25
Gratification		927 10
Combustible		5,000 00
Infirmerie		448 50
Cuisine	128 03	100 00
Bibliothèque}	357 80	{ 130 00
Ecole	050.07	32 50
Eclairage	679 97	800 00
Entretien des machines	180 64 13,748 25	81 25 15,580 71
Appointements	33,851 00	
Papeterie	14 50	33,790 23 $211 25$
Tramway	1,249 77	45 00
Transfèrement des détenus	448 31	200 00
Uniforme des officiers	564 97	1,124 00
Réparation des bâtiments.		3,848 00
Forge	299 92	0,010 00
Charpenterie	253 98	
Maconnerie	119 47	s, gen
Nouvelles machines	1,540 24	détaillés en 3 les titres de 1ts, Rations,
Matériaux de construction des nouveaux bâtiments	256 69	és ti:
Outils	778 50	E i i i
Terre	250 00	été déta sous les timents,
Instruments de ferme	95 46	dé le ts,
Bestiaux, cochons, etc	209 30	8 8
Semences, engrais, etc	960 40	été sous men
Chevaux Fourage	11 00	nt pas compris des bâti
Instruments, écuries	3,231 32	pas ipris bât
Harnais et voitures	45 75 237 29	n e s
Ferrures	901 62	de contraction of the contractio
Boulangerie	175 00	် အ ၂
Tailleurs de pierre et carrière	422 96	n 8 n 3
Fourneau à chaux	410 00	eticina eticina
Briqueterie	1.256 00	es items n'ont 1879-80, mais con Réparations des Divers, etc.
Cordonnerie	1,460 41	it Pa 79-
Confections	731 25	88.87 Di
Ferblanterie	308 39	Ces 1873 Rép Div
Charpenterie	896 17	-
Total	83,068 29	71,039 24
,		

N° 15.—Etat comparé du revenu du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pour les exercices 1879 et 1880.

	1879.	1880;
	. \$ cts	. S ets
Boulangerie	1 45	
Forge	133 63	34 94
Reliure	2 10	
Briqueterie		
Charpentiers	287 01	130 71
Ferme		79 15
Amendes		5 00
Bibliothèque		
Fourneau à chaux	146 99	
Carrière		
Loyers		388 64
Cordonnerie		234 53
Département de l'économe	23 77	******
Tailleurs de pierre	144 72	61 12
Magasin	480 18	1,039 95
Atelier des tailleurs		30 24
Ferblanterie		19 48
Compte des visiteurs	106 75	79 25
Total	3,459 02	2,103 01

N° 16.—Tableau comparé du travail des détenus du pénitencier de Saint-Vincentde-Paul, pendant les exercices 1879 et 1880.

	1879.			1880.			
	Journées.	Va- leur.	Montant.	Journées.	Va- leur.	Montant.	
Физического интелементо (дорогоровную выполнения в довобудает ведовой беспект беспект		cts.	\$ cts.		cts.	\$ cts.	
Bureau du comptable	312	50	156 00	204	50	102 00	
Boulangerie	1,075	50	537 50	1,112	50	556 00	
Forge	4,374	50	2,187 00	4,5061	50	2,253 13	
Briqueterie	3,4311	50	1,715 75	341	50	170 50	
Charpentiers	6,150	50	3,075 00	8,252	50	4,126 00	
Chapelle et bibliothèque catholiques	624	50	312 00	845	50	422 50	
" protestantes	312	50	156 00	297	50	148 50	
Excavation, etc				4,668}	50	2,334 25	
rermes, jarums et ecuries	0,040	50	2,824 00	8,342	50	4,171 00	
Fourneau à chaux	624	50	312 00	594	50	297 00	
Garçons infirmiers		50	365 00	337	50	168 50	
Maçons	8,047	50	4,023 50	9,311	50	4.655 50	
Carrière et tramway	$4,742\frac{1}{2}$	50	2,371 25	5,9221	50	2,961 25	
Atelier de cordonnerie	4,402}	50	2,201 25	4,751	50	2,375 50	
Département de l'économe	$8,779\frac{1}{2}$	50	4,389 75	10,179	50	5,089 50	
Tailleurs de pierre	$15,771\frac{1}{2}$	50	7,885 75	17,373	50	8,686 50	
Casseurs de pierre	1,582	50	791 00	4,1883	50	2,094 25	
Magasin	312	- 50	156 00	297	50	148 50	
Atelier des tailleurs		50	2,580 00	6,701	50	3,350 50	
Ferblanterie	$1,437\frac{1}{2}$	50	718 75	2,0524	50	1,026 13	
Total	73,515		36,757 50	90,274		45,137 00	

N° 17.—TABLEAU de la valeur du travail des détenus du pénitencier de Saint-Vincentde-Paul, pendant l'année qui a fini le 30 juin 1880.

	Jour- nées.	Va- leur.	Montant.
		cts.	\$ cts
Bureau du comptable	204	50	102 00
Boulangerie	1,112	50	556 00
Forge	4,506	50	2,253 13
Briqueterie		50	170 50
Charpentiers		50	4.126 00
Chapelle catholique, bibliothèque, école et reliure		50	422 50
protestante et bibliothèque		50	148 50
Excavation, etc		50	2,334 25
Ferme, jardins et écuries		50	4,171 00
Fourneau à chaux, etc	594	50	297 00
Garçons d'infirmérie	337	50	168.50
Garçons d'infirmerie	9,311	50	4,655 50
Carrière et tramway		50 i	2,961 25
Cordonnerie		50	2,375 50
Econome	10,179	50	5,089 50
railleurs de pierre	17,373	50	8,686 50
Casseurs de pierre et cour à bois	4.1883	50	2,094 25
Magasin	297	50 [148 50
Atelier des tailleurs	6,701	50	3,350 50
Ferblanterie		50	1,026 13
Total	90,274		45,137 01

N° 18.—Tableau du travail non rémunéré des détenus du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, avec indication du nombre moyen employé dans chaque département et du nombre des journées de travail, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

	Moyenne des détenus.	Journées.
Bureau du comptable Boulangerie Forge Briqueterie Chapelle catholique, bibliothèque, école et reliure protestante et bibliothèque. Excavation Ferme, jardins et écuries. Fourneau à chaux. Garçons infirmiers Maçons Carrière et tramway Cordonnerie Econome Tailleurs de pierre et cour à bois	35 151 10 285 26 11 1472 2512 2 2 2 2 17 315 627 166	204 1,112 4,506½ 841 8,252 845 297 4,668½ 8,342 3,77 9,311 5,922½ 4,751 10,179 17,373 4,188½
Atelier des tailleurs	$24\frac{1}{12}$	6,701 2,052 1
Total	323 11	90,274

No 19.—Frais d'entretien du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

Dépenses de l'exercice qui a fini le 30 juin 1880	\$ cts.	\$ cts. 71,039 24
Av. Revenu de l'exercice, comme suit :— Atelier des forgerons	130 71	2,103 01
Allocation de sortie	1,600 00 1,632 00 200 00 81 25 45 00 3,848 00	68,936 23 7,406 25 61,529 98
Gain des détenus, savoir :— Bureau du comptable Boulangerie Atelier des forgerons Briqueterie Charpentiers Chapelle et bibliothèque catholiques do do protestantes Ferme, jardins, etc Fourneau à chaux,etc Garçons infirmiers Maçons Carrière et tramway Atelier des cordonniers Département de l'économe Tailleurs de pierre, etc Magasin Tailleurs Ferblanterie	102 00 556 00 2,253 12 170 50 4,126 00 422 50 148 50 2,334 25 4,171 00 297 00 298 125 2,375 50 5,689 50 8,686 50 2,994 25 148 50 3,350 50 1,026 13	

Sommaire général de la valeur du travail des détenus et des matériaux employés dans les différents départements du pénitencier de Saint-Vincent de-Paul, pendant l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

	Pénite	Pénitenciers.	Travaux publics.	publics.	Doue	Douaneg.	
	. Matériaux.	Travail,	Matériaux.	Тгатай.	Matériaux.	Travail.	Total.
Bonlangerie, Atelier des forgerons. Atelier des charpentiers Atelier des cordonniers Etables. Maçons. Atelier des ferblantiers. Ob tallenrs.	\$ cts. 7 00 1,134 68 249 00 562 29 1,864 20 1,468 61 271 85 5,133 41 64 50	\$ cts. 4,411 76 1,496 29 3,874 00 1,604 36 297 00 3,459 70 3,132 417 3,132 417 3,132 417 175 59	\$ cts. \$ cts. 58 21 2,639 59 22 98 1,535 36 11,945 96 26 89 11,945 96 108 08 16,428 08	\$ cts. \$	\$ cts. 5,126 87 2 93 2 4 25 3 4 47 7 31 7 31 1 26	\$ cts. 556 00 168 30 108 71 48 46 28 13 11 52 11,054 59	\$ cts. 5,682 87 8,415 47 8,4466 59 4,466 59 4,466 59 1,765 61 1,765 61 1,785 61 1,395 52 8,279 04 240 00

No 21.—Liste des immeubles du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul le 30 juin 1880.

	\$	cts.
Waigen de nyéfat et dénendances	10,700	00
Maison du préfet et dépendances	18,000	
M. isom do heigno of donondongos	3,000	
Maison to birque et accessoires	10,000	
Adjectio, egotis et accessores	1,000	
Maison de brique et dependances	1,875	
	•	
Bâtiments sur le terrain en dernier lieu mentionné:-	- '	
Maison de pierre et dépendances	1,000	
Hangar des tailleurs de pierre	800	00.
Maison de pierre et dépendances Hangar des tailleurs de pierre Atelier des forgerons et hangar à charbon.	500	00.
Ateliers des charpentiers, des ierblantiers et maison de la machine	2,000	
Edifices du pénitencier	245,000	
Etable.		00,
Remise des voitures, hangar aux harnais et à grains		00
2 abris des boyaux à incendie, \$75		00,
Atelier des cordonniers et des tailleurs		00
Boulangerie		F 00-
Latrines		f 00°
Glacière	175	5 00
Grange et cave à légumes	3,000	
Murs et tours de la prison	7,500	
Murs et clôture de la ierme	2,000	
Pont		00
Une rangée de huit maisons avec étables, etc	10,000	
2 remises pour les machines employées à la carrière	75	5 00
Une rangée de huit maisons avec étables, etc		00
5 guérites Hangar pour le fer	50	00
Hangar pour le fer	30	00
Remise à brique et guérites	4,000	
2 fourneaux à chaux	600	00
Porcherie		00
Tramway et matériel roulant	10,050	00
Tramway et matériel roulant	400	00
1 poteau		00
Total	334,793	3 00

L. J. DÉZÉRY BEAUDRY, $\left.\right\}$ Evaluateurs.

No 22.—Valeur des immeubles, des meubles et du matériel du pénitencier de Saint Vincent de-Paul, le 30 juin 1880.

Départements.		Montant.
Bureau du comptable Salle d'armes Boulangerie Atelier des forgerons. Briqueterie Chapelle catholique Atelier des charpentiers Bureau du gardien-chef do du commis des travaux fo du sous-préfet Maison do Perme nfirmerie Bibliothèque, protestante do catholique Chapelle protestante Jarrière Jar		2,495 3 81 4 3,918 1 868 8 1,945 7 1,957 0 155 8 155 0 26 0 73 6 4,723 4 1,012 5 119 5 237 6 286 1 1,110 6 730 88 97 5 15,029 33 13,539 7 334,793 0 831 22 445 60 248 15 125 50
Total	1	388,882 8
L. J. DÉZÉRY G. B. LAMARO	$\left\{egin{array}{l} ext{BEAUDRY,} \ ext{CHE,} \end{array} ight\} Eva$	luateu rs.
No 23.—Créances du pénitencier de Saint-Vin	cent-de-Paul, au 30 j	ain 188 0 :-
Bonnes	\$1,806 50 111 36	
Payé depuis	1,917 86 34 12	.
Balance due	***************************************	74

No 24.—Réclamations contre le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, au 30 juin 1880:--3

30 juii	1880	\$9,024	88
Payés	depuis	9,024	88

No 25.—Etables en compte avec le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

Dт.					Av.
	Prix.	Montant.		Prix.	Montant.
Fourrage		\$ cts. 1,423 58 31 03 4 00 500 00 297 00 66 89	4,645 jours de trav. des chevaux	\$ cts. 0 50	\$ cts. 2,322 50
Ţotal	•••••	2,322 50	Total	•••••	2,322 50

EDWARD KENNY, fermier.

LA FERME en compte avec le pénitencier de Saint-Vincent de Paul, pour l'exercice Dr. qui a fini le 30 juin 1880. Av.

-				
	Prix.	Montant.	Prix.	Montant.
Semences, outils, engrais, etc 7,748 jours de travail des dét. 1,010 jours de trav. des chev. Salaire du fermier	0 50 0 50	\$ cts 562 29 3,874 00 505 00 560 00 900 00 733 92	3,565 boiss. de pommes de terre. 0 60 1,632 do de navets	2,139 09 766 00 192 09 262 59 215 09 142 50 64 80 266 25 215 00 124 80 127 50
			20 do do p. chevaux 1 00 94 do d'orge	20 00 70 50 42 90 151 20 360 42 21 33 30 40 10 00 20 13 20 18 90 00 10 00 78 00 1,620 70 40 00 35 00
Total		7,135 21	Total	7,135 21

No. 26.—Travail fait au département de la cordonnerie pendant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

-	ie 30 juin 1000.			
Quan- tité.	Description.	Matériaux.	Main- d'œuvre.	Total.
	Institution.	\$ cts.	\$ c.s.	\$ cts.
31	Paires de balmorales pour les détenus libérés	52 25	41 25	93 50
42 42	do gaêtres pour les détenus libérés	60 75 57 95	57 75 52 55	118 50 110 50
98	do longues bottes	144 50	149 50	294 00
257 7	de souliers irlandais	230 59	227 16	457 75
134	do do en drap	7 86 155 75	7 14 75 25	15 00 231 00
4	do do en toile	3 50	3 75	7 25
44 1	do bottes réglementairesbalmoral d'hommes	145 75 1 50	52 00 1 00	197 75 2 50
2 .	do souliers pour enfant		1 50	4 00
6 6	do pantoufles en cuir	3 80	3 00	6 80
201	do do en drapdo do en toile	3 50 8 8 25	2 50 62 50	6 00
2	Tabliers en cuir	1 50	1 00	2 50
1,860 107	Paires de bottes et souliers raccommodésdo mitaines de cuir, raccommodés	601 75 7 75	626 56 11 10	1,228 31 18 85
44	Couvertures raccommodées	2 50	1 50	4 00
160	Visières	7 15	2 45	9 60
$\frac{344\frac{1}{2}}{44}$	Paires de mitaines en cuirdo de courroies en cuir	57 72 9 40	34 63 11 00	92 35 20 40
7	Douzaine de lacets à courroies	3 07	2 38	5 45
327 12	Paires de paumelles	17 00 15 37	6 10	23 10
7	Courroles	197	8 88 0 88	24 25 2 85
4	Paires de poignées de valises	0 75	0 60	1 35
- 2 3 3	Lbs. cuir espagnol	1 25 1 15	9 75	2 00 1 15
. 9	Boucles	1 10	0 50	9 50
6	Cuirs à rasoir	0 05	0 70	0 75
1 12	Surdos Doigtiers	1 00 0 30	1 00 0 10	2 00 0 40
2	Courroies raccommodées	0 10	0 25	0 35
1	Courroies de machine	1 00 0 10	1 00 0 30	2 00 0 40
ì	Sac de cuir	2 73	1 27	4 00
1 83	Bandage raccommodé	0.10	0 40	0 50
2	Ceintures de gardes	2 50 0 75	41 50 0 25	44 00 1 00
1	Ceintures de gardes	0 35	0 15	0 50
	Total	1,695 76	1,492 10	3,187 86
l	Compte des officiers.		~	
2 1	Paires de longues bottes, pour hommes	0 20	1 80	2 00
2	do souliers do	3 81	1 19	5 00
1 1	do guêtres dodo do pour garçons	2 43 1 00	0 57 0 75	3 00 1 75
4	do balmorales, do	2 96	2 04	5 00
1	do chaussures, pour garçons	0 62	0 28	0 90
1	do guêtres dodo bottines en prunelle, pour filles	1 28 9 48	0 47 0 27	1 75 0 75
3	do balmorales, pour filles	0 25	1 75	2 00
21 1	do chaussures dodo balmorales, pour enfants	1 00 0 62	5 25 0 13	6 25 0 75
25	do pantoufles, pour filles	2 44	4 26	6 70
50½	do bottes et souliers raccommodés	5 87 1 00	8 53 1 00	14 40 2 00
-	Total	23 96	28 29	52 25
ļ	70			

ETAT de l'ouvrage fait dans le département de la cordonnerie, etc.—Fin.

Quan- tité.	Description.	Matériaux.	Ouvrage.	Total.
سيديني السماسي	Compte de la ferme.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts
65 1 2	Courroies	9 15 0 50 5 00	7 30 0 50 3 00	16 45 1 00 8 00
43 2 12 1	Harnais raecommodés	63 13 0 25 1 10 1 00	67 12 0 25 1 90 1 00	130 25 0 50 3 00 2 00
25 6	Mitaines de cuir	3 10 1 40	1 90	5 00 2 40
	Total	84 63	83 97	168 60
27 121 2	Paires longues bottes	27 00 3 63 3 84	22 10 24 20 2 16	49 10 27 83 6 00
ا ر	Total	34 47	48 46	82 93
	RÉCAPITULATION.			
fficiers erme	n	1,695 76 23 96 84 63 34 47	1,492 10 28 29 83 97 48 46	3,187 86 52 25 168 60 82 93
	Total	1,838 82	1,652 82	3,491 64

NOEL BEAUPARLANT.

Nombre d'hommes employés au département de la cordonnerie et nombre de leurs journées de travail, exercice qui a fini le 30 juin 1880.

	Nombre d'hom- mes.	Jours.	Valeur de la journée.	Montant.
1879—Juillet Août	15	339 347 358 421 358 446	50 50 50 50 50 50	169 50 173 50 179 00 210 50 179 00 223 00
#880—Janvier Février Mars Avril Mai Juin	18 18 18 19 18 18 214	409 417 445 481 371 359	50 50 50 50 50 50	204 50 208 50 222 50 240 50 185 59 179 50 2,375 50

Moyenne du nombre d'hommes, 17.

No 27.—Travail fait dans l'atelier des tailleurs pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

Description.	Quantité.	Matériaux.	Ouvrage.	Total.
Vêtements pour le pénitencier.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Pantalons d'hiver	195 194 300 70 84 366 688 688 428 271 226 193 57 87 106 162 172 172 172 172 173 174 175 175 175 175 175 175 175 175 175 175	404 37 705 04 25 85 45 44 45 00 130 32 80 82 39 35 472 75 304 10 99 93 41 50 19 89 18 00 17 00 1 29 18 09 31 60 552 60 101 91	102 63 66 96 12 90 4 62 26 40 52 68 28 94 12 81 122 90 68 80 17 80 12 65 7 06 3 20 7 30 0 24 4 50 9 80 1,101 70 697 04	507 00- 772 00 38 75- 50 06 71 40 183 00- 109 76- 62 16 595 65- 372 90 117 73 54 15 26 95 21 20 24 30. 1 44 22 50- 40 80 1,654 30- 798 95
Total		3,154 07	2,360 93	5,515 00-
Vêlements de sortie pour les détenus. Habits de tweed	26 108 108 12 51 216 108	114 00 291 00 198 00 58 00 352 00 251 00 61 00 1,325 00	42 00 108 60 72 00 26 00 153 00 73 00 47 00	156 00 399 60 270 00 84 00 510 00 324 00 108 00
Vêtements pour les officiers. Pardessus Saute-en-barque Gilets en drap de pilote Pantalons de drap militaire Habits de tweed d'Halifax Gilets do Pantalons do Pantalons do Pantalons do Pantalons do Pantalons de doeskin noir Gilets en drap bleu	26 26 26 26 2 2 2 2 2 1	184 94 249 40 98 00 90 00 10 00 4 00 6 50 8 00 3 50	140 06 75 60 6 00 14 00 5 09 1 00 1 50 1 50 0 66	325 00 325 00 104 00 104 00 15 00 5 00 8 00 9 50 4 16
-				

TRAVAIL fait dans l'atelier des tailleurs, etc.—Fin.

RÉCAPITULATION.

Vêtements des détenus	1,325 00 654 34	2,360 93 526 60 245 32 11 52	5,515 00 1,851 60 899 66 12 78
Total	5,134 67	3,144 37	8,279 04

G. MARCOTTE, instructeur.

Nombre d'hommes employés au département des tailleurs et nombre de leurs journées de travail durant l'exercice qui a fini le 30 juin 1880.

	Nombre d'hom- mes.	Journées.	Valeur de la journée.	Montant.
		1	cts.	\$ cts.
1879—Juillet	21	4863	50	243 25
Août	19	436	50	218 25
Septembre	. 20	487	50	243 50
Octobre	23	563	50	281 50
Novembre	26	569	50	284 59
Décembre	24	574	50	287 00
1880—Janvier	25	604	50	302 00
Février	26	589	50	294 50
Mars	25	609	50	304 50
Avril	26	625	50	312 50
Mai	26	548	50	274 00
Juin	28	619	- 50	305 00
Total	289	6,701		3,350 50

Moyenne du nombre d'hommes, 24,12.

G. MARCOTTE, instructeur.

28.—Travail fait et matériaux employés dans l'atelier des charpentiers, durant l'exercice expiré le 30 juin 1880.

	Matéria	ux.	Main- d'œuvr		Total	١.
1879—Juillet	\$	ets.	\$ 90	cts.	\$ 120	
Août	17		147		164	
Septembre			361		393	
Octobre	14	80	284	05	298	85.
Novembre	14	38	336	98	351	36-
Décembre	34	11	349	28	383	39
1880—Janvier	10	51	258	91	269	42;
Février	24	60	271	93	2 96	5 3 ·
Магв	55	12	303	83	358	95
Avril	15	36	261	43	276	79
Mai		90	179	48	251	38
Juin	6	29	295	30	301	59
Total	326	23	3,140	36	3,466	59

Destination des ouvrages faits dans l'atelier des charpentiers, durant l'exercice expiré le 30 juin 1880.

Destination.	Matériaux.	Main- d'œuvre.	Total.
Pour le département des travaux publics Etablissement	179 63	\$ cts. 1,535 36 1,247 79 248 50 108 71	\$ cts. 1,558 34 1,427 42 317 87 162 96
Total	326 23	3,140 36	3,466 59

PROCOPE DUMAS, instructeur.

Nombre d'hommes employés dans l'atelier des charpentiers, et nombre de leurs jour nées de travail, durant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

	Hommes.	Journées.	Valeur de la journée.	Montant.	
	-		cts.	- \$ cts	
1879—Juillet	25	652	59	326 00	
Août		577	50	288 50	
Septembre	26	653	50	326 50	
Octobre	27	698	50	349 00	
Novembre		741	50	370 50	
Décembre	33	820	59	410 00	
1880—Janvier	33	780	50	390 00	
Février	30	704	50	352 00	
Mars	30	753	50	376 50	
Avril	31	743	50 i	371 50	
Mai	26	588	50	294 00	
Juin	24	543	50	271 50	
Total	340	8,252		4,126 00	

Moyenne des journées d'ouvrage par homme, 281.

PROCOPE DUMAS, instructeur.

No 29.—Rapport de l'ouvrage fait et des matériaux employés dans la forge durant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Destination.	Matériaux.	Main- d'œuvre.	Montant.
Tailleurs de pierre	\$ cts. 452 55	\$ cts. 2.971 71	\$ cts. 3,424 26
Ferme	142 09	275 42 170 98	417 51 207 68
Tramway à la carrière	305 51	291 97	597 48
Ateliers des charpentiers.	1 20 1	589 41 46 61	775 85 48 50
Ateliers des ferblantiers Atelier du tailleur	0.10 1	6 20 1 00	6 30
Ateliers des cordonniers	0 63	1 17	1 80

RAPPORT de l'ouvrage fait et des matériaux employés dans la forge, etc.—Fin.

Destination.	Matériaux.	Main- d'œuvre.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Boulangerie Briqueterie Hôpital Aquedue Etablissement Chapelle catholique Garde-magasin (outils pour détenus élargis) Bureau du comptable Rellure Résidence du préfet. Ouvrage de commande	1 68 0 08 1 28 9 07 2 93	0 32 18 17 9 35 0 10 28 13 0 17 6 12 0 50 0 68 2 75 168 30 2,639 59	6 40 23 40 0 70 0 10 29 81 0 25 7 40 0 50 0 75 2 75 171 23 2,697 80
Total	1,195 82	7,219 65	8,415 47

RÉCAPITULATION.

Etablissement	1,134 68	4,411 76	5,546 44
	2 93	168 30	171 23
	58 21	2,639 59	2,697 80
Total	1,195 82	7,219 65	8,415 47

A. LEDUC, instructeur.

Nombre d'hommes employés dans l'atelier des forgerons, et nombre de leurs journées de travail, durant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

	Hommes.	Journées.	Valeur de la journée.	Montant
			Cts.	\$ cts.
879 - Juillet	19	486 1	50	243 25
A oût	18	454	50	227 00
Septembre	16	405	50	202 50
Octobre	17	452	50	226 00
Novembre	17	4031	50	201 75
Décembre	15	339	50	169 50
880—Janvier	13	329	50	164 50
Février	13	308	50	154 00
Mars	14	345	50	172 50
Avril	14	3441	50	172 25
Mai	13	3111	50	155 75
Juin	14	328	50	164 13
Total	183	4,5061		2,253 13

Moyenne du nombre d'homme, 154:

30.—Travail fait et matériaux employés dans l'atelier des ferblantiers, durant l'exercice expire le 30 juin 1880.

Destination.	Matériaux.	Main- d'œuvre.	Tot	al.
Etablissement.	\$ cts.	\$ cts.	\$	cts
Bureau du comptable	1 12	2 63		3 75
Boulangerie	1 81	2 09		3 90
Forge et machine	13 51	10 15		3 66
Reliure Charpentiers	0 08 2 14	0 67 7 93		0 75 0 07
Ferme et jardin	4 23	12 17		6 40°
Infirmerie	4 20	0 60		60
Maçons	0 13	2 97		3 10
Carrière	0 92	3 38		4 30·
Résidence du préfet	2 62	9 63		25.
do du sous-préfet	3 17	5 13		30
do du gardien-chef	0 20 5 48	1 05		25 7 29
Tailleurs de pierre	1 13	2 87		1 29°
Garde-magasin	85 96	216 17		23
Tailleurs	2 10	7 40		50
Ferblantiers	22 42	17 12		54
Tramway	0 12	, 038		50·
Cour	2 01	2 59		60
Divers Sacristie et chapelle catholique	0 15	1 25 3 95		. 25
Excavation	1 14	1 37		10· 51
	149 54	323 81	472	85
Aqueduc.				
Divers	2 27	26 13	28	40
Département de l'économe.				
Chapelle et sacristie catholique	5 76	18 59		?5
Réfectoire	36 04	83 74	119	
Dortoirs	28 47	76 45	104	
Fours des gardes	1 66 2 80	3 07 19 86		73° 66
Saile des gardiens	0 56	2 79		35
Duisine	32 09	126 54	158	
Bureaux	3 43	6 84	10	27
Geole		2 25		25
Magasin	0 29	1 41		70
Buanderie	3 18	13 64		82
717 618	5 76	49 55		31
Travaux publics.	120 04	404 73	524	77
labitations des gardes		2 65	2	65
loge	0 78	9 97	10	75
Cours des gardes.	15 27	22 21		48
Vouvelle chapelle et sacristie catholique	7 86	192 53	200	
do sous-préfetdo sous-préfet		2 50 9 25		50 25
do sous-préfetdo gardien-chef	0.39	2 00	2	25 39
Jorps de bâtiment du sud	1 58	54 17	55	
livers	1 01	11 89	12	
Ouvrages de commande.	26 89	307 17	334	06
livers	7 31	28 13	35	44
	1	20 10		

TRAVAIL fait dans l'atelier des ferblantiers, etc.—Fin.

RÉCAPITULATION.

Destination.		Matériaux.		Travail.		Total.	
Par l'établissement	\$ 149 120		\$ 323 404 26	73	472 524	ets. 85 77 40	
Travaux publics Ouvrages de commande Totaux	26 7 306	89 31	307 28 1,089	17 13	334 · 35 1,395	06 44	

C. DESORMEAUX, gardien en charge du département.

Nombre d'hommes employés dans l'atelier des ferblantiers, et nombre de leurs journées de travail, durant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

<u> </u>	Nombre d'hommes.	Nombre de journées.	Valeur de la journée.	Montant.
Août	6 8 8 7	127½ 115 132½ 153¼ 157 166	Ots. 50 50 50 50 50 50 50 50	\$ cts. 63 75 57 50 66 25 76 63 78 50 83 00
Février	9 10 8 8 8 8	208½ 242 205 192 197½ 2,052½	50 50 50 50 50	104 25 121 00 102 50 96 00 98 75 1,026 13

Moyenne du nombre d'hommes, 7½.

C. DESORMEAUX, gardien en charge.

Nombre d'hommes employés à la briqueterie, et nombre de leurs journées de travail, exercice terminé le 30 juin 1880.

	Hommes.	Journées.	Valeur de la journée.	Montant.
	,		Cts.	\$ cts.
1879—Juillet			******	*****
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre		[
1880—Janvier				
Février	10	1251	50	62 75
Mars	10	225	50	112 75
Avril			0.0	112 10
Mai	***************************************	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		*********
Juin				
V			***************************************	
Total	20	351		175 50

Moyenne du nombre d'hommes, 10.

J. VAUDRY, instructeur.

LA BRIQUETERIE en compte avec le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice expiré le 30 juin 1880.

D _T .	Va- leur.	Montant.	Av.	Va- leur.	Montant.
Charriage de 655 voies de terre do 635 do sable 351 jour. de trav. des détenus.	cts. 5 5	\$ cts. 32 75 31 75 175 50	Balance		\$ cts. 240 00
Total		240 00	Total	·····	240 00

J. VAUDRY, instructeur.

LA BOULANGERIE en compte avec le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'exercice expiré le 30 juin 1880.

Dr.	Va- leur.	Montant.	Av.	Va leur.	Montant.
27 bls. farine	0 50 4 00 0 40 0 053 0 30 0 10 0 50	189 00 264 00 4,485 00 49 50 102 25 104 00 9 80	18,056 lbs. de pain	cts. 31/2 3 12/2 10 9 6	\$ cts 631 96 6,451 27 37 25 26 70 40 95 1 08 0 25

Nombre d'hommes employés au département de la boulangerie et nombre de journées de travail, exercice qui a fini le 30 juin 1880.

	Nombre d'hommes.	Journées.	Valeur de la journée.	Montant.
1			cts.	\$ cts.
1879—Juillet	3	-79	50	39 50
Août	3	78	50	39 00
Septembre	3	78	50	39 00
Octobre	3	13	50~	40 50
Novembre	4 4	96	50	48 00
Décembre		100	50	50 00
1880 — Janvier	4	100	50	50 00
Février	4	96	50	48 00
Mars	4	104	50	52 00
Avril	4	104	50	52 00
Mai	4	96	50	48 00
Juin	4	100	50	50 00
•	44	1,112		556 00

Moyenne du nombre d'hommes, 33.

J. VAUDRY, instructeur.

PÉNITENCIER DE SAINT-JEAN, 1er juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les affaires

de ce pénitencier pour l'exercice expiré le 30 juin 1880.

Il est entré dans le cours de l'année 294 individus, dont 25 forçats (tous hommes) et 269 simples prisonniers, dont 233 hommes et 36 femmes. La moyenne quotidienne-du nombre des forçats a été comme suit:

HommesFemmes	$62rac{3}{4} \ 2rac{1}{4}$
Total	65
Celle des simples prisonniers, comme suit :	
Hommes	$61\frac{1}{4}$
Femmes	15
Total	761

Moyenne totale de la population, 141½. Ce nombre, en regard du chiffre correspondant pour l'exercice précédent, accuse une diminution de 9½ dans le cours de l'année. Cette diminution est sans doute le résultat du départ de Saint-Jean et des environs, des vagabonds et des mauvais sujets qui alimentaient le pénitencier.

C'est avec beaucoup de plaisir que je puis constater que la conduite et le zèle de tous les membres du personnel sont tout à fait dignes d'éloges, et que je n'ai pas un

seul reproche à faire à aucun d'eux.

Les récoltes de la ferme ont été abondantes. Nous avons eu 20 tonneaux de bon foin et une quartité d'avoine presque suffisante pour entretenir deux chevaux toute l'année. Nous avons aussi récolté assez de légumes pour notre année, à l'exception des pommes de terre, qui semblent ne jamais réussir en cet endroit.

Je suis heureux de faire rapport que l'état sanitaire de l'établissement a été excellent cette année, qu'il n'est survenu aucun décès, et que le médecin, M. le Dr Daniel, s'est montré laborieux et zélé, ses bons traitements produisant toujours les plus heureux résultats chez ceux auxquels il avait affaire.

L'école a été fréquentée pendant l'année, par un grand nombre de détenus, qui

ont fait de rapides progrès et auxquels leur application a beaucoup profité.

La moyenne par tête des dépenses des détenus, a été de \$194.43\$ pour les forçats, et de \$175.13\$ pour les simples prisonniers, sans tenir compte de ce qu'ont rapporté les objets fabriqués par l'établissement.

La vente des articles fabriqués dans le pénitencier s'est montée à la somme de

\$9,629.84. Les recettes ont été de \$9,898.88.

La fabrication de balais de différentes qualités a été continuée cette année pour faire face à la demande du marché qui a été active la plupart du temps. La qualité supérieure de nos balais leur assure presque toujours un écoulement rapide; et je suis certain que si les affaires avaient été quelque peu actives durant les trois ou quatre dernières années, nous aurions pu quadrupler notre production et nos ventes.

Je ne puis en dire autant de notre fabrication de seaux. Mais avec un meilleur outillage, je puis risquer l'opinion que cette industrie n'en cèderait aucunement à celle de la fabrication des balais; mais dans les circonstances actuelles il est inutile

de parler d'amélioration.

En outre des travaux ordinaires, un certain nombre de détenus ont été employés à fabriquer 120 lits de fer pour le pénitencier de Dorchester, ainsi que le reste de l'ameublement des cellules, celles du réfectoire, de l'école, de l'église et de la chapelle, en même temps qu'une quantité de grillages en fer, de portes et d'outils. Sous le rapport du fini et de la qualité du travail, je crois que ce qui s'est fait ici pourra

supporter la comparaison avec le produit de tout autre pénitencier.

Le grand obstacle à cet établissement, c'est le mélange des forçats et des prisonniers simples. Depuis que je suis préfet de ce pénitencier, cette dualité de la population a été pour moi un lourd fardeau. Trouver de l'emploi pour les prisonniers simples et les tenir autant que possible séparés des forçats, a été une tâche tellement onéreuse que j'ai souvent été sur le point d'y renoncer. Néanmoins j'ai fait tout ce que j'ni pu pour l'accomplir, et dans les beaux temps, depuis le printemps jusqu'à la fin de l'automne, les prisonniers simples ont été employés à la ferme et au jardin ainsi qu'à des travaux de prison en général.

La seule évasion qu'il y ait eu dans le cours de l'année est celle du forçat John Oates, qui réussit, le 21 septembre dernier pendant qu'il travaillait à la ferme, à tromper la vigilance de la garde, et à sortir des limites du pénitencier. Il fut repris deux jours après et réintégré. Je le fis comparaître au premier terme de la cour de circuit à Saint-Jean, et il fut condamné à deux ans additionnels en sus de sa

peine de 4 ans.

C'est sans doute le dernier rapport que je fais comme préfet du pénitencier de Saint-Jean, car tout me porte à la certitude qu'avant un an le gouvernement aura abandonné cet établissement. Il n'est dès lors peut-être pas hors de propos de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la carrière que j'ai poursuivie depuis près de six ans, et de considérer si pendant cette période mes humbies services ont été récompensés par des avantages proportionne's. Il n'y a pas de vanité pour moi à prétendre que j'ai apporté à l'établissement des améliorations importantes. Si ces améliorations n'ont pas été plus considérables il n'en a pas tenu à moi. Dans l'amendement des terres incultes, dans le maintien de la discipline, de l'ordre en général, et de la salubrité de l'établissement, dans l'administration toute entière du pénitencier, j'ai toujours fait les plus grands efforts pour réussir; et bien que, pour des raisons évidentes, les difficultés ont souvent paru insurmontables, j'éprouve un certaine satisfaction à dire que j'ai réussi dans une certaine mesure, sinon autant que je désirais.

En terminant, je vous prie d'accepter mes remercîments les plus sincères pour les nombreuses marques de bienveillance que vous m'avez données dans le cours des quatre dernières années. Soyez sûr que je me rappellerai toujours avec plaisir le temps qu'ont duré nos rapports officiels.

Vous trouverez ci-joints les tableaux, statistiques et rapports ordinaires, relatifs

aux différents départements de l'établissement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHAS. KETCHUM, préfet.

A M. James G. Moylan, Inspecteur.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

SAINT-JEAN, N. B., 12 juillet 1880.

Cher monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'exercice expiré le 30 juin 1880.

Depuis mon dernier rapport, la moyenne quotidienne des détenus catholiques a

été comme suit :

Forçats, 24 hommes et 1 femme.

Simples prisonniers, 43 hommes et 12 femmes.

Entrés dans le cours de l'exercice, 158 hommes et 20 femmes.

Les différents devoirs de l'aumônier catholique envers les prisonniers ont été fidèlement remplis soit par moi-même, soit par mon substitut, et je me réjouis de pouvoir dire que le Dieu de miséricorde a bien voulu bénir nos humbles etiorts de résultats très consolants. Quelques individus, qui avaient pendant longtemps négligé la pratique de leur religion, ont été touchés enfin par la grâce divine, ont résolu de s'amender, et se sont mis sérieusement à l'œuvre.

Au temps des pâques, deux prêtres des environs m'ont prêté leur bienveillant concours pour préparer les détenus catholiques à leurs devoirs pascaux. Un grand

nombre ont eu le bonheur de recevoir la sainte communion.

J'ai employé la somme de \$50 accordée par le gouvernement, à l'achat d'un certain nombre de bons livres pour notre petite bibliothèque. L'excellent état dans lequel sont gardés ces livres est un remarquable indice du soin qu'en prennent ceux parmi lesquels ils circulent. Autant que je sache, les prisonniers catholiques, ont par la régularité de leur conduite et leur soumission, généralement satisfait leurs supérieurs dans le cours de l'exercice.

M. D. Burke, l'instituteur, mérite des éloges pour la manière habile et heureuse

dont il a conduit les classes qui lui ont été confiées.

Ce rapport étant le dernier que je fais comme aumônier du pénitencier de Saint-Jean, je désire avant de le terminer, exprimer mes remercîments aux officiers de cet établissement, pour la bienveillance et la courtoisie qu'ils m'ont toujours témoignées. J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Votre humble serviteur.

ANT. OUELLET, aumonier catholique.

A Mr J. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

SAINT-JEAN, N.-B., 30 juin 1880.

Cher monsieur,—J'ai l'honneur de rapporter que durant le dernier exercice j'ai régulièrement et de mon mieux rempli les devoirs de ma charge comme aumônier

protestant de ce pénitencier.

Les résultats de mon ministère ne sont pas aussi tangibles que dans certains autres cultes; mais ils n'en sont pas moins réels et importants. Non-seulement la voix des louanges et de la prière a régulièrement monté comme un encens vers le trône du Très-Haut, mais mes auditeurs ont été instruits sur leurs devoirs envers Dieu et les hommes. Je suis persuadé que dans plusieurs cœurs ont germé l'horreur du mal, de salutaires résolutions pour l'avenir, et des aspirations vers une vie plus pure et plus religieuse.

Je ne puis penser que tout cela sera sans fruit. Quelques individus, il est vrai, nous désappointerent, mais je crois que dans bien des cas il en résultera des existences

honnêtes, sobres et religieuses.

Je prie Dieu qu'il en soit ainsi, et que ceux à qui j'ai donné pendant près de quinze ans les soins de mon ministère, soient finalement sauvés.

L'école du jour a été régulièrement et habilement conduite par M. Burke, dont

les fonctions, quoique peu rémunérées, n'en sont pas moins importantes.

Je désire exprimer ma reconnaissance pour la bienveillance et la courtoisie que m'ont invariablement témoignées tous les officiers de l'établissement. A l'exception de deux, tous sont entrés dans le service après moi. Et au moment où nous allons être séparés, je fais pour eux les meilleurs souhaits.

Sincèrement à vous,

GEO. SCHOFIELD,

Aumönier protestant.

A Mr J. G. MOYLAN.

PÉNITENCIER DE SAINT-JEAN, 6 juillet 1880.

Monsieur,—Je vous transmets mon rapport annuel sur le département médical du pénitencier de Saint-Jean pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

La prison a été tenue proprement et dans un état salubre. La santé des prison-

niers a été très satisfaisante.

A l'exception de quatre cas de diphtérie, tous heureusement terminés, il n'y a eu aucun cas de maladie contagieuse, et l'établissement a été parfaitement exempt de maladics épidémiques.

Dans le cours du printemps surtout, il s'est présenté un grand nombre de légers

maux de gorge ou de poitrine, mais aucun n'a résisté au traitement.

Il est survenu plusieurs accidents d'une nature plus ou moins sérieuse, mais heureusement aucun n'a été fatal. Dans un seul cas l'accident pourra avoir des suites fâcheuses d'une nature permanente, mais la chose n'est pas encore certaine.

Le 10 septembre dernier, le forçat Carroll se coupa gravement avec le couteau à balais, se pourfendant les muscles extérieurs de la cuisse dans toute leur épaisseur

jusqu'à l'os. La blessure n'aura aucune suite.

Le 11 octobre un ciseau pénétra à travers la paupière inférieure de l'œil droit du forçat McFarlane et fait une incision de trois quarts de pouce de longeur dans le globe de l'œil, permettant à l'humeur vitrée de s'échapper par la blessure. McFarlane est à présent parfaitement rétabli et sa vue ne souffre aucunement de cet accident.

Le 15 avril, le forçat Warren se blessa la main sur la scie ronde; celle-ci pénétra du côté extérieur jusqu'à la moitié de la largeur de la main. La réunion fut parfaite,

et il ne reste que la cicatrice.

Le 7 mai le forçat West se prit une main dans la machine à raboter où elle s'engagea jusqu'au poignet avant que la courroie pût être poussée et la machine arrêtée. Il peut se faire que deux doigts demeurent roides mais, le patient est encore sous traitement et il est impossible de parler avec certitude des suites de sa blessure.

Tels sont les accidents les plus sérieux que nous ayons eus.

La nourriture des détenus a été abondante, saine et bien préparée.

Il n'y a pas eu de décès dans le cours de l'exercice.

Sous le rapport de la propreté et de l'état sanitaire, le département des femmes

est administré de façon à ne rien laisser à désirer.

En terminant, je dois rendre témoignage à la sollicitude du préfet et des officiers pour la santé des prisonniers, et ainsi qu'à la promptitude qu'ilsont toujours mise à me faire mander dans les cas de maladie soudaine ou d'accident.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

F. W. DANIEL, M.D., M.C.R.G., Angl., Chirurgien.

A Mr J. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE.

Pénitencier de Saint-Jean, 28 juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel relatif au département des femmes du pénitencier de Saint-Jean, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880. Le 1er juillet 1879 le nombre des détenus était de dix-huit, dont trois appartenaient à la catégorie des forçats. Entrées dans le cours de l'exercice, trentesix simples prisonnières. Sorties, par l'expiration de leur peine, une détenue appartenant à la catégorie des forcats, et quarante et une prisonnières simples. Restant, au 30 juin 1880, deux forçats et dix prisonnières simples. Les forçats et les prisonnières simples se sont très bien conduites et appliquées au travail. Une seule fois, j'ai dû en punir une par l'isolement cellulaire pour une durée de trente-six heures. Les femmes ont comme d'ordinaire, été employées à la cuisine, à la buanderie, la confection d'habillements, au tricotage et au raccommodage pour elles-mêmes et pour les hommes, ainsi qu'aux travaux domestiques de la prison des femmes. Avec l'espoir que ce rapport recevra votre approbation,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissante servante,

CATHERINE KEEFFE.

Directrice.

A Mr J. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers.

PENITENCIER DE SAINT-JEAN, 1er juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur l'école du pénitencier, pour l'exercice terminé le 30 juin. Dans le cours de l'année qui vient de finir, les classes ont été ouvertes tous les jours qu'elles ont pû commodément l'être. La conduite et l'attention des détenus en classe n'a rien laissé à désirer, et les progrès faits dans les différentes divisions ont été très-satisfaisants. L'assistance quotidienne en moyenne a été de dix-huit, se répartissant comme suit: Arithmétique, cinq; lecture et épellation, neuf; écriture, quatre; total, dix-huit. Les livres des bibliothèques ont été très recherchés par les détenus, qui semblent apprécier autant que possible les avantages incalculables d'e cette source de connaissances et d'amusement. En terminant ce rapport, je désire faire mes plus sincères remercîments aux aumôniers, pour la bienveillance et la générosité qu'ils m'ont témoignées personnellement dans le cours de nos rapports officiels, et pour l'encouragement qu'ils ont si souvent donné à l'école.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

D. BURKE, instituteur.

RAPPORT des malades qui ont été sous traitement au pénitencier de Saint-Jean, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.

· ·		į		1 .
	Entrés.	Renvoyés.	Décédés.	Restant.
A1 . 3	10	10	1	
Aleceliane	10 6	10	***************************************	·
Alcoolisme	1		***************************************	
Asthme.	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$		
Bronchites	33	32	•••••	1
Oatarrhe nasal	4	4		i
do gastrique	21	21		
do vesical	î	1		
Chancre à la bouche	2	2		L
Uéphalalgie	10	10		
Colique	10	10		1
Constipation	13	13		
Cynanchie ulcérée	ĩ	i i		
Diphthérie	4	4		
Delirium tremens	ŝ	3		1
Diarrhée	9	9		l
Dyssenterie	12	12	*****	
Débilité	9	7		2
Dyspepsie	8	8	***********	<u>-</u>
Extraction de dents	7	1 7 1		
pistaxis	i	i.		
pilepsie	2	2		
onorrhée.	10	. 8		2
Icemoptysie traumatique	*í	l i	********	-
Iémorrhoïdes	7	! 7		
ncontinence d'urine	i	l i		****************
nfluenza.	ē	6	*********	
umbago	4	4 1		
aignant la maladie	ī	1 !		
Maladie des yeux et des tarses	10	9		1
do de la peau	15	15		
do du cœur	-ī	1 1		
lécrosie	ī		******	1
Tévralgie	6	6	******	
torrhée	2	2		
aralysie aguë ascendente	1			1
aronychie.	3	3		-
leurodynie	14	14		
hthisie pulmonaire	*3	2	*********	
neumonie	ī	1 1		
theumatisme musculaire	19	19	************	
do aiguë articulaire	2	2	******	
permatorrhée	4	3		1
ynovitie	1	1	*****	
tremma.	4	4	******	
tricture de l'urètre	2	2		****
yphilis	8	7		1
onsillitie	24	24	*******	
lcère	8	8	**********	*********
lessures (contusion et lacération)	19	18		1
" (pigûres)	. 3	3		-
"` (incisions)	5	5		*
Total	355	343		12

^{*} Graciés, 2.

J. W. DANIEL, M.D., M.C.R.C., Ang., Chirurgien.

DEPENSES.

Av.	cts. \$ cts.		F 0 8 F 4 F	F08F4F0F	F08F4F0F8F8F	F08F4F0F8F8F	FOUL4FOLGEUE CEOF	F0814F0F8F8F	F08F4F0F8F8F	F08F4F0F8F8F IF8F8 0FIF8F	F08F4F0F8F8F8F8F8
n 1880.	⊕		890 200 600 890 616	890 200 600 890 616 890 1,042 890	1, 1,	890 200 600 890 890 1,042 890 1,1356	890 200 600 890 890 1,042 890 1,136 890 1,356 890 1,038 890 1,038	890 200 600 610 890 1,1042 890 1,1366 890 1,366 890 1,366 890 1,386 1,989 1,989	890 800 800 800 800 800 1,1042 890 1,1366 890 1,286 1,386 1,	890 600 600 890 1,042 1,042 1,042 1,139 890 1,389 1,989 1,293 1,293 3,184 890 890 890 890 890 890 890 890 890 890	890 600 600 600 600 1,042 1,042 1,042 1,043 1,043 1,043 1,043 890 1,043 890 890 890 890 1,043 890 890 890 890 890 890 1,043 890 890 890 890 1,043 890 890 890 890 1,043 800 1,043 800 1,04 80 1,04 80 1,04 80 80 1,04 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80
LE CANADA en compte avec le pénitencier de Saint-Jean, pour l'exercice finissant le 30 juin 1880.			30 juillet Bordereau officiel n° 0.285	100 juillet Bordereau officiel n° 0.285	30 juillet Bordereau officiel n° 0.285	Mandat officiel no 1	1 and the first section of the	1 and the control of	10 juillet Bordereau officiel n° 1 1er août Mandat officiel n° 0.286. 26 do Bordereau officiel n° 11 16 sept Autorisation de payer les notes d'août 26 do Bordereau officiel n° 20 27 do Bordereau officiel n° 28 28 do Bordereau officiel n° 28 29 do Bordereau officiel n° 24 20 do Bordereau officiel n° 53 20 do Bordereau officiel n° 53 21 do Bordereau officiel n° 53 22 dec Autorisation de payer les notes de déc 29 janv Autorisation de payer les notes de déc 20 janv Autorisation de payer les notes de déc 21 do Bordereau officiel n° 65 22 de Bordereau officiel n° 66 23 do Bordereau officiel n° 66 24 do Mandat officiel nº 76 26 do Bordereau officiel n° 66 27 do Bordereau officiel n° 80 28 do Bordereau officiel n° 80 31 do Bordereau officiel n° 91 32 do Bordereau officiel n° 91 33 do Bordereau officiel n° 91 34 do Bordereau officiel n° 91 35 do Bordereau officiel n° 91 36 do Bordereau officiel n° 91 37 do Bordereau officiel n° 91 38 do Bordereau officiel n° 91 39 do Bordereau officiel n° 93	10 juillet Bordereau officiel no '0.285 10 Autorisation de payer les notes de juil 11 Sept Autorisation de payer les notes de juil 12 do Bordereau officiel no '11 13 oct Autorisation de payer les notes de sept 14 do Morisation de payer les notes de sept 15 oct Autorisation de payer les notes de sept 16 oct Autorisation de payer les notes de déc 17 do Bordereau officiel no '41 18 do Autorisation de payer les notes de déc 18 do Autorisation de payer les notes de déc 19 do Bordereau officiel no '62 20 janv Autorisation de payer les notes de déc 20 janv Bordereau officiel no '62 20 janv Bordereau officiel no '64 20 janv Autorisation de payer les notes de fév 21 do Bordereau officiel no '62 22 dec Autorisation de payer les notes de fév 23 do Bordereau officiel no '62 24 do Mandat officiel pour payer lo fret du millet à balais 25 do Bordereau officiel no '10 26 ansi Autorisation de payer les notes de fev 27 dec Autorisation de payer les notes de fev 28 mai Autorisation de payer les notes de mars 29 do Bordereau officiel no '10 20 artil Autorisation de payer les notes de mars 20 do Bordereau officiel no '10 20 artil Autorisation de payer les notes de mars 20 do Bordereau officiel no '10 20 do Bordereau officiel no '10 21 do Bordereau officiel no '10 22 dec Autorisation de payer les notes d'artil 23 do Bordereau officiel no '10	10 juillet Bordereau officiel n° 0.285
nt-Jean, pou	1879.		30 juillet B. 1 ler août M 26 do B 26 do B 16 sept B 16 sept B	30 juillet Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 26 do . Bd. 27 do Bd. 31 do Bd.	30 juillet B 1 or soft M 26 do B 26 do B 16 sept B 18 oet B 13 do B 22 do B 22 do B 22 do B 31 do B 31 do B	30 juillet B 1 or soft M 26 do B 26 do B 16 sept B 18 oct B 13 do B 20 novy B 22 dec B 31 do B 22 dec B 31 do B 29 dec B	10 10 10 10 10 10 10 10	30 juillet B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 29 do B 29 do B 29 do B 21 do B 31 do B	30 juillet B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 26 do B 29 do B 29 do B 29 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 30 do B 31 do B	30 juillet B 1 or soft M 26 do B 26 do B 16 sept A 18 do B 22 de B 22 de B 21 do B 31 do B 31 do B 31 do B 4 do B 4 do B 4 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 31 do B 32 do B 4 do B 4 do B 32 do B 33 do B 4 do B 4 do B 30 do B 30 do B 4 do B 4 do B 4 do B 32 do B 4 do B 4 do B 4 do B 4 do B 4 do B 32 do B 4 do B 4 do B 4 do B 4 do B 4 do B 32 do B 4 do B 4 do B 4 do B 4 do B 32 do B 4 do B 5 do B 6 do B 6 do B 6 do B 6 do B 6 do B 6 do B 6 do B 6 do B 8 do B 8 do B 8 do B 8 do B 8 do B 8 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B 9 do B	10 10 10 10 10 10 10 10
ncier de Sain	ets.		11,335 74 11,832 89 2,798 79 2,820 15 235 21								
o le péniten	\$ cts.		et 50.		11,043 24 292 50 7,018 15	11,043 24 292 50 7,018 15 2,118 15 2,490 00 631 38	11,043 24 7,018 55 7,018 15 2,212 01 4,210 01 6,31 38 610 53 64 00 6 75	11,043 24 292 50 7,018 15 2,212 01 490 00 631 86 610 53 64 00 6 10 53 6 10 53	11,043 24 292 50 7,018 15 2,212 01 450 86 610 53 610 11,043 24 29,250 7,018 15 2,212 01 490 00 6,31 38 610 53 64 00 6 75 192 11 192 192 1,034 08 2,03 90 1,034 08 2,03 90 2,03 60 2	11,043 24 7,018 26 7,018 26 7,018 26 6,39 80 6,39 80 6,10 53 6,10	
Іле Сама ра еп compte аve		-	Personnel, détails ci-après	Personnel, détails ci-après							
UI.	1880.	_) juinP	:	:						

CHARLES KETCHUM, préfet.

REVENU.

cts. 20,392 18 AV. cts. 2773 34 6,639 2,572 117 1 299 8 10,762 LE CANADA en compte avec le pénitencier de Saint-Jean, pour l'exercice finissant le 30 juin 1880. 30 juin..... Balance..... Segux Divers Seaux Loyers de maison. Département des balais...... 30 do ... 30 do ... 30 do ... 1879. 1880. cts. 113 02 10,380 28 9,898 88 20,302 18 ets. 20 45 89 20 12 20 720 487 700 201 2083 107 631 675 723 946 30 jain..... Balance : : : : traite remise à l'honorable receveur 99999 စု စု စု စု စု général do do do do **ခု**ရှင်မှုရှင် 31 soft.... 30 sept.... 31 oct..... 30 nov..... 31 jany.... 28 fév..... 31 mars.... 30 avril.... maijuin.... 31 juillet.. DŢ. 1879. 1879. 1880. 1880.

CHARLES KETCHUM, prefet.

GEO. L. FOSTER, comptable.

Travail fait dans le département des femmes pendant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Pour la prison des hommes :—
60 chemises jaunes et brunes.

56 chemises de flanelle blanche.

54 paires de caleçons de flanelle blanche.

74 essuie-mains.

13 touailles.

25 draps.

20 paires de bas (tricotés).

36 chémises brunes et jaunes taillées, pour être finies dans un des ateliers de la prison des hommes.

Pour la prison des femmes :-

- 41 mantelets de coton bleu.
- 26 jupons de coton bleu.
- 10 mantelets de laine.
- 22 jupons de laine.
- 42 chemises.
- 14 tabliers.
- 17 essuie-mains.
- 25 taies d'oreiller.
- 12 paires de bas (tricotés).

Manteau de gros drap, robe et linge de corps pour une libérée.

Provisions en magasin au pénitencier de Saint-Jean, le 30 juin 1880.

Quantité. Prix. Valeur. cts. \$ cts. 3 41 0 031 QΩ $12\frac{1}{60}$ $10\frac{1}{2}$ Fèves Boiss. 2 50 30 87 1 45 3 70 15 22 Pois...... 22 20 6 0 034 Farine d'avoine..... 170 5 95 Thé 244 0 30 Sacs. 0 70 1 40 71 Lard 1,306 0 05 0 0218 252 Merlan 0 50 36 00 72 0 40 61 153 Vinaigre....... 33 0 20 0 26 17 17 68 Pommes de terre. 45 0.38 29 Tabac..... Savon 0 05 24 21 50 10 80 Carreaux de verre..... Boîtes. 6 Ğ 1 80 Boutons à pantalons Grosses. 2 00 Fil de chanvre. Lbs. 18 00 6) 109 2 30 14 95 0 771 Etoffe réglementaire (brune et jaune)..... 339 45 Oignons..... 87 0 06 22 338 0 02 6 76 Cristaux de soude..... 113 0 70 79 10 Flanelle blanche Allumettes chimiques Grosses.
Lampes pour les cellules Douz. 0 38 0 85 4 25 1 50 6 37 Chaussures...... Paires. 138 00 40 Peignes fins Douz. 1 5 60 2 25 00 Peignes de corne..... Cuir à semelle..... 0 29 78 30 0 40 Cuir à empeignes 32 00 Brosses à plancher..... Douz 2 00 12 00 \$1,105 38

MATÉRIAUX en magasins au pénitencier de Saint-Jean, le 30 juin 1880.

	Quan- tité.	Valeur.		Quan- tité.	Valeur.
` .		\$ cts.	Report.		\$ cts. 2,737 77
Millet à balais lbs Feuillard. " Broche à balais " Ficelle à balais " Blanc de céruse " Soufre " Vernis pâle galls.	33,177 15,235 332 364 264 120 50	609 40 44 82 123 76 5 28 7 20 6 50	do à valise	300 30 70 35,000 35,000	13 59 167 85 10 50 3 60 7 00 595 00 700 00
Vernis noir "	94		Suif lbs. Velours de cotonvgs.	90 20	9 90 12 00
A reporter	******	2,737 77	Total	•••••	4,257 12

D. BURKE, garde-magasin.

Produits de la ferme du pénitencier de Saint-Jean, exercice terminé le 30 juin 1880.

Produits.	Quantité.	Valeur.	Montant.
Pommes de terre boisseaux. Navets " Carottes " Choux pommes. Avoine boisseaux. Foin tonneaux. Cochon (mort) lbs. do (vivant)	48 184 832 642 45 20 5,524	\$ cts. 0 50 0 40 0 40 0 05 0 50 12 00 0 05½	\$ cts. 24 00 73 80 33 40 32 16 22 50 240 00 303 82 192 00
Total			921 62

D. BURKE, garde-magasin.

Mouvement des forçats et des simples prisonniers au pénitencier de Saint-Jean, du 30 juin 1879, à minuit, au 30 juin 1880, à minuit.

	For	Çats.	Sim prison	Total.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Restant aminuit, 30 juin 1879	67	3	6,7	15	152
Entrés jusqu'à minuit le 30 juin 1880	25		233	36	294
Sortis par expiration de la peine	26 7	1	209 3 44	41	331
Restant à minuit le 30 juin 1380	59	2	44	10	115

MOYENNE QUOTIDIENNE des prisonniers du pénitencier de Saint-Jean, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1879.

Forçats.		Simples prisonnier	`8.	Totaux.			
HommesFemmes	62 3 21 65	HommesFemmes	$\frac{61\frac{1}{4}}{15}$ $\frac{76\frac{1}{4}}{}$	Hommes Femmes	124 17 <u>1</u> 141 <u>1</u>		

CRIMES et délits des détenus du pénitencier de Saint-Jean, 30 juin 1880.

		-		***************************************	-	
	Forçats. Simp					
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Crime d'incendie Assaut grave Effraction avec intention de commettre une félonie " et vol	2 2 1 1 2 2 3 3 3 1 1 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	26	1	2 3 1 1 2 2 3 3 3 1 1 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1
Totaux	59	2	44	10	103	12

 ${
m I}_{
m NSTRUCTION}$ et état civil des prisonniers du pénitencier de Saint-Jean, 30 juin 1880.

	Forçats.		Simples prisonniers.		Total.	
	Hommes	Femmes	Hommes		Hommes	Femme
Instruction.						
Sachant lire et écrire	1 2	1 1	28 4 12	3 2 5	69 6 28	4 2 6
Totaux	59	2	44	10	103	12
Etat civil.	į					
Mariés	39	1	8 35 1	2 5 3	25 74 4	3 5 4
Totaux	59	2	44	10	103	12

Culte et caractère des prisonniers du pénitencier de Saint-Jean, 30 juin 1880

	Forçats.		Simples prisonniers.		Total.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cultes.					*	
Catholiques romains Episcopaliens Baptistes Méthodistes. Presbytériens	17 13 3	1	30 10 3 1	6 2 1 1	53 27 16 4 3	7 2 2 1
Totaux	59	2	44	10	103	12
Caractères.						
TempérantsIntempérants	34 25	2	8 36	10	42 61	2 10
Totaux	59	2	44	10	103	12

PEINES des détenus du pénitencier de Saint-Jean, 30 juin 1880.

	For	çats.	Sin prison	ples niers.	То	tal.
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
▲ perpétuité. 20 ans. 18 do 10 do 9 do 7 do 6 do 5 do 4 do 3 do 2 do 18 mois 12 do 8 do 9 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 mois 19 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 mois 19 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 mois 19 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 mois 19 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 do 19 do 10 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 do 18 do 19 do 10 do 10 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 do 18 do 19 do 10 do 10 do 10 do 10 do 10 do 10 do 10 do 10 do 11 do 12 do 13 do 14 do 15 do 16 do 17 do 18 do 18 do 18 do 18 do 18 do 19 do 10 do .	1 3 1 1 1 1 2 1 1 3 5 1 1 9 3 3 13 14 14 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	2 4 2 6 1 3 26	8	1 3 1 1 1 2 1 1 3 5 5 1 9 3 14 2 4 2 6 1 3 26	1
Totaux	59	2	44	10	103	12

Nationalité des prisonniers du pénitencier de Saint-Jean, 30 juin 1880.

<u>—</u>	For	Çats.		ples miers.	То	tal.
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nouveau-Brunswick	5 2 2 2 2 3	2	31 1 1 8 2	2 1 6 1	68 6 3 2 10 5	4 1 6 1
Ecosse		2	1 44	10	103	12

Ages des prisonniers du pénitencier de Saint-Jean, le 30 juin 1880.

	For	çats.		ples miers.	To	otal.
1	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Au-dessous de 20 ans	31	1	10 19 9 4 2	3 1 1 5	19 50 16 15 3	4 1 2 5
Totaux	59	2	44	10	103	12

Culte, instruction et nationalité de tous les prisonniers entrés au pénitencier de Saint-Jean, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Martinian Salaman (Carlo Company Salaman (Carlo Company) (Carl	For	çats.		iples nniers.		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catholiques romains Episcopaliens Baptistes Méthodistes Presbytériens Totaux	9 7 6 1 2		149 63 6 5 10	20 6 7 2 1	158 70 12 6 12 —	20 6 7 2 1
Education. Sachant lire et éerire	19 1 5 25		164 17 52 233	5 9 22 36	183 18 57 258	5 9 22 36
Vationalité. Venant du Nouveau-Brunswick do de la Nouvelle-Ecosse do de Terreneuve Québec lle du Prince-Edouard Angleterre Irlande Ecosse Etats-Unis Norvége France	1 1 1 1		157 44 2 6 47 5 6 1	13 3 1 1 2 16	172 6 6 4 7 48 6 7 1	13 3 1 1 2 16
Totaux	25		233	36	258	36

Personnel du pénitencier de Saint-Jean, 30 juin 1880.

No.	Nom.	Poste.	Traite- ment, etc.	Age.	Date de la	nomination.
			\$			K
1	Charles Ketchum	Prefet	1,400		31 octobre	1874.
2	George L. Foster	Comptable	900	40	11 août	1874.
3	J. W. Daniel, M.D	Chirurgien	600	35	15 mars	1879.
4		Aumônier protestant	400	67	ler août	1865.
5	Rev. A. Ouillette	do catholique	400			
6	George Keeffe	Gardien-chef	500		ler décembre	
7	Dennis Burke	Garde-magasin, etc	700		19 octobre	1874.
8	John Keefe	Commis du magasin	450	24	25 mars	1876.
9	John R. Perrie	Gardien et mécanicien		61	ler octobre	1859.
10	William Hogan	do	50 0	40	ler janvier	1869.
11	Henry Godsoe		500	47	ler août	1869.
12	George Campbell		450	63	ler janvier	1867.
13	John Johnston	Garde	450	39	20 mars	1871.
	Robert Earle		450	40	3 octobre	1872.
	John Duff		450	34	ler avril	1873.
16	Samuel Barnes		450	43	ler janvier	1874,
17	John C. Beatteay		400	39	ler avril	1875.
	Charles N. Darrah	do	400	34	ler juillet	187 8.
19	Dániel McNeill		400	36	ler juillet	1878.
20		Gardien de nuit	360	46	ler décembre	
21	Catherine Keefe		250	50	ler janvier	1865.
22		Sous-directrice	180	35	ler janvier	1865.

Pénitencier d'Halifax, ler juillet 1880.

Monsieur, -J'ui l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'exercice terminé le 30 juin dernier, dans lequel je suis bien aise de pouvoir exprimer mon entière approbation de la conduite tenue par mes officiers durant les douze derniers mois. rapports avec eux ont été des plus amicaux pendant mon administration. J'ai toujours reçu d'eux aide et appui, prompte obéissance, bienveillante considération, et la plus chaude sympathie; et comme nous devons bientôt nous séparer, je saisis cette occasion de les remercier des bons sentiments qu'ils ont toujours entretenus à mon égard.

Le transfèrement des 30 forçats envoyés à Kingston en décembre dernier, a déchargé mon esprit de beaucoup d'anxiété, l'établissement se trouvant ainsi libéré d'un bon nombre d'individus très incommodes pour ne pas dire dangereux. Une fois ceux-ci partis, la conduite des autres détenus a été très bonne.

En novembre dernier, un incendie s'est déclaré dans la forge et a consumé le bâtiment voisin contenant les ateliers des charpentiers et des tailleurs, et la buanderie. On a provisoirement établi dans le grand magasin à millet des ateliers qui suffisent. aux besoins.

Deux tentatives infructueuses d'évasion ont été faite cette année, l'une par Robinson, pendant qu'il était employé aux travaux agricoles, et l'autre par Crawford, à l'infirmerie, où il était occupé comme garçon infirmier. En considération de ses services en cette qualité, le ministre a bien voulu l'exempter d'être poursuivi pour Robinson a été promptement repris par les employés du pénitencier. cette tentative. et l'autre a été arrêté par le piquet et ramené.

Quant à nos industries, celle des balais s'est un peu amendée, mais les prix sont si peu élevés qu'elle ne rapporte pas grands profits. Le produit de la cordonnerie, quoique peu considérable est presque tout profit. L'entreprise de Brennau, tant qu'elle a duré, rapportait bien, et ne demandait aucune dépense. Depuis qu'elle a été aban-

les détenus ont travaillé pour le pénitencier de Dorchester.

Les rapeorts secondaires, les tableaux statistiques, etc., vous feront voir qu'elles

ont été les opérations de l'exercice.

En vous remerçiant de la bienveillance que vous m'avez témoignée, J'ai l'honneur d'être.

Votre très obéissant serviteur.

JOHN FLINN, préfet.

A M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers.

Administration du pénicier d'Halifax, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

DÉPENSES.

DT. Le Canada e	en compte avec le pénitencier d'Halifax.	Av	•
	\$ cts. 1879	\$ cts	s.
Traitements, appoint et salaires Habillements des officiers	9,750 00 25 juil Argent	492 51 730 95 639 29 730 95 511 15 730 95 595 97	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Bibliothèque Ecole Evasions	36 00 30 do Trait app. et salaires, bordereau 0 30 16 déc Mandat, compte de novembre 11 70 31 do Trait app. et salaires, bordereau	638 99	

Administration du pénitencier d'Halifax, etc.—Fin.

DÉPENSES.

Dt. Le Cana	da on compte avec le pénitencier d'Halifax.	Av	~ . `
	\$ cts. 1880	\$	cts.
Hôpital Dépenses contingentes Chauffage Eclairage Réparations aux bâtisses. Entretien des machines Salle d'armes Cuisine Papeterie Divers Fabrications Remboursés—\$86.37; \$113	130 50 31 do Trait, app. et salaires, bordereau 439 26 16 fév Mandat, compte de janvier 125 68 28 do Trait, app. et salaires, bordereau 10 00 31 do Trait, app. et salaires, bordereau 150 15 avril Mandat, compte de mars 11 07 30 do Trait, app. et salaires, bordereau 10 90 17 mai Mandat, compte d'avril 104 21 31 do Trait, app. et salaires, bordereau 479 38 18 juin Mandat, compte de mai 17,394 63 30 do Trait, app. et salaires, bordereau 17,394 63 30 do Trait	810 624 810 263 810 417 810	79 11 82 11 67 11 07 11 68
	17,594 63	17,594	63

JOHN F. COTTON, comptable.

Administration du pénitencier d'Halifax, exercice terminé le juin 1880.

REVENU.

3 oct do do do	•	\$ 148 251 169 366 143	05 94 02	 ler juillet	do	\$ 1,463 401 274 265 430 233 379	87 80 47 45 67
				} '	;		
5 mars do	artement de la ion des balais	418 455 169 903 100 336 235 178 199 1,547 5,622	85 77 36 00 45 21 15 65 33	1880. 31 janv 28 fév 31 mars 30 avril 31 mai 30 juin	do	271 192 365 221 379 744 5,622	56. 45 55 51 00

7. (1.11)	200	
RESUME de l'inventaire du pénitencier d'Halifax, le 30 juin 18	180:	
Appartements du préfet	\$50	00
Cabinet, y compris la bibliothèque générale	201	00
Infirmerie, y compris les médicaments et instruments	3	
chirurgiques	186	50
Corps-de-garde et salle d'armes	. 288	30
Cuisine et salle à dîner	95	87
Livres et objets servant à l'école	25	00
Buanderie	6	45
Magasin	1,649	54
Magasin Prison des hommes Pris	1,226	
Etables et ferme	555	
Atelier de la charpenterie		
" tailleurs		
Forge		
Département de la maçonnerie		
Atelier de la cordonnerie	518	
Atelier de la fabrication des balais		
Chapelle et bibliothèque protestante	45	
" catholique	105	
oaction que	100.	
	\$ 5,944	21
Pierre cassée, 10,000 boisseaux, à 2c	200	
Valeur approximative des récoltes:—	200	••
Foin, 1½ tonnes, à \$10 \$15 00		
Avoine, $3\frac{1}{4}$ acres, à \$8		
Pommes de terre, $\frac{1}{2}$ acre		
1 0mm os do torro, 2 aoro	63	ΩΩ
	6,207	21
Edifice, cabinets, terrain, etc., d'après évaluation	67,150	
Total,\$	73,357	21
		=

CHARLES ROSS, gardien-chef et garde-magasin.

EVALUATION du pénitencier d'Halifax, le 30 juin 1880 :		
Edifice et mur d'enceinte	\$60,000	00
Terrain, 13\frac{3}{4} acres, \hat{a} \pma 400	5,500	00
Etables, porcheries, granges et remises	400	00
Quai et remise de la chaloupe	350	00
Bains		ŨO
Latrines	150	00
Clôtures de la ferme	5 0	00
Carrières	400	00
	\$67,150	00

JOHN F. COTTON, comptable. CHARLES ROSS, gardien-chef et garde-magasin. Prisonniens entrés au pénitencier d'Halifax dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1880.

			-				
· —	Ноттев.	Femmes.	Total.		Hommes.	Femmes.	Total,
Race. Blancs De couleur Pays. Canada Angleterre Irlande Ecosse Antilles Etats-Unis Culte. Anglicans Catholiques Baptist 3 Presbytériens Méthodistes Luthériens Adventistes Instruction. Sachant lire et écrire Ne sachant ni lire ni écrire Age. De 15 à 20 " 20 à 30. " 30 à 40. " 40 à 56. " 50 à 60 " 60 à 70	12 12 15 9 9 11 11 27 21	1	49 49 49	Crime. Insubordination—militaire	HOH 3 1 1 5 5 3 2 2 1 1 1 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1	Tota
Etat civil. Non-mariés Mariés Veufs	38 8 2	1	49	Perpétuité	1		49

Moyennes quotidiennes de la population du pénitencier d'Halifax, depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 30 juin 1880.

			Simples pris. et prisonn. militaires.	Forçats.	Total.
1872 1873	Moyenne quotidienne de do	1872 1873	5 ₃₆₅	31 <u>128</u> 31 <u>188</u>	36 135
874		1874	4134	33-87	37 178
875		1875	2 3 8 5	41388	44 3 8 8
876		1876	5388	54 3 6 5	59 34 1
877	do do	1877 jusqu'au 30 juin	4148	70 188	74344
877-78.		1877-78	8388	66384	74344
878-79	dө	1878-79	13	69	82
879-80	do	1879-80	7	70	77

CHIFFRES des réductions de peine gagnées par les détenus du pénitencier d'Halifax libérés dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1880.

	Juillet.	Aout.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Total.
Nombre de jours gagués	439	267	146			521	83	107	161	676	174	314	2,908.

A. 1881

44 Victoria.

Mouvement de la population du

·					1	ENTR	ÉS				,						
				V	(NAN'	r								<u> </u>		Fn	lesti-
Mcis.	pri	es sons om- nes.	28	les iles iénés	C	e la our tiale.	D'autres péni- tenciers.		l .			rém	expira- n ou ission de ine.		ar âce.	nation d'un asile d'a- liécés.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmea.	Hommes.	Femmes.	Ноттев	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Total.	Ношшев.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1879.												 					
Juin					} 		ļ	Ì				ļ		ļ			ļ
Juillet	9								9		9	2					
Août	1								1		- 1	3					····-
Septembre	 .	ļ	} ,•••••	. 	1		ļ		1	 	1	3		ļ			
Octobre	10	1		••••					10	1	11	3	· 				
Novembre	4			 	1				5		5			 .			
Décembre] 	ļ			1		1		2		2	6					
1880,				} 			l i	ĺ					i				
Janvier		 			1	ļ	ļ		1		1	1		•	•••••	•••••	
Février				l 	ļ					· ••••		1				••••	
Mars												3					
Avril	3					ļ	! 		3		3	- 6					·•••
Mai			. .							•••••		2					••••
Juin	16					ļ	! 		16		16	4			•••••		
Totaux	43	1			4		1		48	1	49	34				•••••	

pénitencier d'Halifax—Exercice 1879-80.

44 Victoria.

										D		minuit
con		Par ordre de l'officier comman- dant.		d'a	estina- on utres enciers		Tota	ı.`	le jou	le dernier jour du mois		
Hommes		Hommes.	Femmes.		Поштев.	Femmes.	Ноттев.	Femmes.	Total.	Hon.mes.	Femmes.	Total,
•••	ļ	•••••	ļ	•••	······					13	j 79	92
		1				·····	3		3	97	1	98
•••		••••		٠		ļ	3		3	95	1	96
• • • •		•••••		•••		 	3	ļ	3	93	1	94
•••	٠	••••					3		3	100	2	102
		2			•		2	ļ	2	103	2	105
		2		···	30		38		38	67	2	69
		4				********	7	ļ	7	61	2	63
••		• •••			·····	*******	1		1	60	2	62
•••		••••					3		3	57	2	59
•••	•••	••••				•••••	6		6	54	2	56
•••		•••		¦			2		2	52	2	54
•••		••••		٠			4	ļ	4	64	2	66
		9		- ¦	30		75		75	 		

Liste des officiers du pénitencier d'Halifax, indiquant leur âge, leur rang, la date de leur nomination, etc., etc.

Nom.	Age.	Rang.	Date la nor tic	e de nina-	Service sou le gouver- nement pro vincial.	Servic le gou ment f	verne-	10	vice tal.	Traisment, point ments salais actue	ap- te- s et res
•					an moi	an	mois	an	mois	\$	cts.
John Flinn	46	Préfet	Juill.	1875		. 5	0	5	. 0	1,400	00
Ellen Flinn	39	Directrice	do	1875		5	0	. 5	0	250	00°
Alex. Romans		Aumônier protestant	Août	1877		2	11.	2	11	400	00
John Carmody		do catholique	Juill.	1878	*****************	2	0	2	0	400	00.
R. S. Black	69	Chirurgien	Juin	1844	23 1	13	1	36	2	500	00.
John F. Cotton	56	Comptable, commis et					j				
		instituteur	Sept.	1862	4 10	13	0	17	10	800	00
Charles Ross	45	Gardien-chef, et garde-		1	•		1		1		
		magasin	Nov.	1867		12	8	12	8	600	00.
John Downey	41	Chef d'atelier	Mai	1868		12	2	12	. 2	500	00
Chas. Miller	32	do	Mars	1868		12	4	12	4	500	00⊦
H. N. Wright	411	do	Déc	1871		í 8	7	8	7	700	00
Wm. Fegan	46	do	Mai	1876		4 2	2	4	2	500	00
Lathan Tattrie		dodo do faisant fonct. de	Sept.	1877	********		9		9	50 0	00
Martin Kennedy.	47	Garde	Fév.	1869	M	11	5	11	5	450	00
dam'l Corrigan	42	do	Sept.	1869		10	10	10	10 i	450	00∘
Richard Umlah	63	do	Mai	1872		7	2	7	2	450	00
Jas. McDougall!	39	do	Janv.	1873		6 2	6	6 2	6	450	00-
Hezekiah Naufft.			Avril	1878	********	2	3	2	3	450	00
John Curley	37	Messager, etc	Mai	1871		9	2	9	2	450	00⊦
	ŧ						/		- 1		

Valeur des produits agricoles consommés au pénitencier d'Halifax, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Produits.	Quantité.	Valeur	Montant.
Pommes de terre. Betteraves. Carottes. Panais. Navets. Oignons. Mangel-wurzels Choux Foin. Lard.	300 boisseaux 18 do 8 do 10 do 70 do 52 lbs 180 boisseaux 20 douzaines 4,500 lbs 1,460 do	0 60 0 45 0 45 0 30 0 03 0 25	\$ cts. 150 00 10 80 3 60 4 50 21 00 1 56 45 00 12 00 35 60 116 80
Total	***********		400 26

Valleur du travail non rémunéré des détenus, dans les différents départements du pénitencier d'Halifax, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Département.	Journées.	Valeur.	Montant.
Département de la charpenterie	1,240 160 1,224 7,850	cts. 50 50 40 50 40 40 40 40 25	\$ cts. 75 00 62 50 496 00 80 00 489 60 3,140 00 992 06 152 75
Total	********		4,087 85

Nombre de prisonniers employés dans chaque département le 30 juin 1880 :---

Département de la fabrication des balais	12
do de la cordonnerie	7
do de la charpenterie	3
do de la forge	•••
do des tailleurs	4
do maçons	•••
Réfectoire, cuisine et buanderie	8
Ferme, cassage de pierre, sciage de bois, etc	25
Au cachot	5
Département de la directrice	2
· · ·	

Nombre de journées de travail dans chaque département, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1880:--

Département de la fabrication des balais	1,508
do de la cordonnerie	2,.62
do de la charpenterie	150
do de la forge	125
do des tailleurs	1.240
do des maçons	160
Réfectoire, cuisine, buanderie, etc	2,480
Ferme, cassage de pierre, sciage de bois, etc	
Département de la directrice	601
1	

Fotal,..... 16,686

NATURE et nombre des punitions infligées dans le pénitencier d'Halifax durant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janyier.	Février,	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Total.
Réprimandes Isolement cellulaire et perte de privilèges Cachot, au pain et à l'eau Cachot, perte de privilège de reduction de peine, et chaîne	5	5	6	3	5	2 2 1	3	.3		1 1	1 1		8 34 6 1 49

PÉNITENCIER D'HALIFAX, 30 juin 1880.

Monsieur,-J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'exercice qui expire le 30 juin 1880.

En général l'état sanitaire de l'établissement a été satisfaisant.

Le nombre total des ordonnences données pour les détenus a été de deux centquarante-sept et j'ai à enregistrer deux décès, ceux de Charles. Simpson, mort d'anévrisme abdominal, et de Richard Spencer, mort de la fièvre typhoïde. Un autre cas de fièvre typhoïde s'est présenté, de même qu'un cas grave de diphtérie, dont les symptômes prirent un caractère typhoïde. Les patients furent longtemps en danger, mais finirent par en recouvrer. Je crois que leur rétablissement est en grande mesure dû aux soins infatigables du gardien chef Ross et des deux forçats Charles Spencer et George Crawford, qui s'offrirent comme garde malade, et dont la conduite fut des plus dévouée, bien que, par moment, leurs fonctions fussent des moins agréables et loin de n'offrir aucun danger. J'ose donc espérer que vous ne considérerez pascomme incompatible avec votre devoir, de porter la chose à la connaissance du ministre de la justice, dans le but de faire remettre à ces deux forçats une partie de leur peine.

À l'époque de ces maladies, je priai le préfet de faire examiner l'égoût de la cuisine. Il se rendit promptement à ma demande, mais aucune obstruction ne fut trouvée, et je suis porté à croire que ces cas étaient sporadiques et n'étaient dus à aucun vice

hygiénique de l'établissement.

Je dois remercier le préfet et les autres officiers pour leur courtoisie constante et l'aide qu'ils m'ont toujours donnée dans l'exercice de mes fonctions.

Ci-suit une liste des maladies traitées :-

Abcès Anémic Anévrisme Acné Adénite Bursite Bronchites Blessures Colique Contusion Constipation Diarrhée Diphthérie Dyssenterie.	2 1 4 4 2 11 6 4 6 15 16	Eezème. Epilepsie. Extraction de dents Fébricule. Fièvre typhoïde. Furoncles. Gastrodynie. Gonorrhée. Hémoptysie Hematémésie. Hémicranie Hématurie Hépatite Herpès.	1 15 7 2 6 10 4 4 2 6 2 1
Diphthérie	1	Hépatite	1 3
Dyspepsie	15	Hydrocèle Insomnie	1 2
	11	13	

Leucorrhée Maladie cardiaque Névralgie Otorrhée Ophthalmie Ozène Orchites Panaris.	3 10 3 5 2	Rheumatisme Stricture de l'urètre Syphilis Tonsilitie Tumeur Ulcère	9 1 2 10 1 8
---	------------------------	---	-----------------------------

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

R. S. BLACK, M.D., L.C.R.C.A., Chirurgien, pénitencier d'Halifax.

A M. JAS. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

HALIFAX, 30 juin 1880.

Monsieur,—Depuis la date de mon dernier rapport rien de remarquable ne s'est passé.

Le nombre des détenus catholiques est de 15—14 hommes et 1 femme. heureux de dire qu'en général leur conduite a été bonne, et m'a donné beaucoup ds satisfaction et de consolation. Leur conduite pendant la célébration du saint sacrifice de la messe a été non-seulement édifiante, mais digne d'être imitée ailleurs. Ils no se sont pas seulement contentés d'accepter la parole divine, mais plusieurs ont marque leur foi par des œuvres, en approchânt des sacrements, ces canaux de la grâceé institués par le Seigneur pour communiquer les mérites de sa passion et de sa mort aux âmes des pêcheurs pénitents. Sans la grâce de Dieu, il est impossible d'observer la loi de Dieu.

Si j'avais à donner une opinion, je dirais que quelques-uns des détenus devraient

être dans leurs foyers avec leurs parents affliges pour consoler leurs vieux jours.

C'est avec beaucoup de plaisir que je rends témoignage à la courtoisie et à la bienveillance que m'a toujours manifestées M. le préfet Flinn et ses aides vigilants et empressés. Personne ne saurait être plus zélé qu'eux et plus ardents dans leurs efforts continuels pour bien remplir leurs onéreuses fonctions. Par conséquent, personne plus qu'eux n'ont droit à la considération.

Le fidèle M. Cotton est toujours à son poste, jaloux d'améliorer la condition

intellectuelle de ceux qui lui sont confiés.

JOHN CANON CARMODY, aumônier catholique.

A M. JAS. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

PÉNITENCIER D'HALIFAX, 30 juin 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon troisième rapport annuel, comme aumônier protestant du pénitencier d'Halifax.

Durant l'année qui vient de finir, j'ai régulièrement rempli les devoirs de ma

J'ai beaucoup de plaisir à rendre de nouveau témoignage à la bonne conduite des détenus et à l'attention qu'ils ont portée au service divin. Le chant s'est beaucoup amélioré depuis qu'ont été introduits les psaumes de David.

Le nombre de détenus protestants actuellement dans le pénitencier est de 50-

dont 40 blancs et 10 noirs.

En terminant ce court rapport, je désire offrir de nouveau mes remercîments au préfet et aux officiers de la prison pour leur bienveillance. Je suis persuadé que leur vigilance et leur discipline a beaucoup fait pour assurer l'ordre dans l'établissement et la bonne conduite si remarquable des prisonniers.

Le tout respectueusement soumis par

ALEX. ROMANS, A.M., aumônier protestant.

A M. JAS. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers.

PÉNITENCIER D'HALIFAX, 1er jaillet 1880.

Monsieur,—Je suis bien aise de vous informer que durant l'exercice qui vient de finir, mes élèves m'ont causé beaucoup de satisfaction. Ils se sont bien conduits et se sont fort appliqués; en conséquence leurs progrès ont été aussi marqués qu'on pouvaits'y attendre. Je me suis efforcé de faire mon devoir envers eux, et ils ont répondu de leur mieux à mes efforts.

Je suis chagrin d'avoir à me séparer d'eux; et ne puis qu'espérer que le changement sera à leur profit. Somme toute, mes fonctions ont été agréables et très-intéressantes. Pour être utile à des hommes comme ceux auxquels j'ai eu affaire ici, il faut une connaissance considérable du cœur humain, qui ne peut s'acquérir que par une étude patiente constamment appliquée aux circonstances qui se présentent.

Sont inscrits sur mon registre,

12 détenus, sachant lire, écrire et calculer.

10 " lire et écrire un peu.

6 " ne sachant ni lire ni écrire.

Total .. 28

Je suis très obligé au préfet et aux aumôniers pour leur appui et leur encouragement, et je désire les en remercier.

Avec reconnaissance pour la bienveillance que vous m'avez témoignée par le passé,

et des vœux sincères pour votre bonheur à l'avenir.

Je demeure, monsieur, votre obéissant serviteur,

JNO. F. COTTON, instituteur, etc.

A M. Jas. G. Moylan, inspecteur des pénitenciers.

PÉNITENCIER D'HALIFAX, 1er juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne s'est rien passé d'important dans mon département cette année. Les deux femmes qui me sont confiées se sont conduites remarquablement bien, et ont été en général employées à des travaux utiles pour la prison.

Il n'y a eu ni nouvelle entrée ni sortie depuis la date de mon dernier rapport; et

tout s'est passé tranquillement et d'une façon satisfaisante.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

ELLEN FLINN, directrice.

A M. Jas. G. Moylan, inspecteur des pénitenciers.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 27 octobre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'exercice terminé

le 30 juin 1880.

Dans le cours de l'exercice le ministre m'a permis de visiter les pénitenciers de Kingston et de Saint-Viencent-de-Paul. La visite au premier m'a valu beaucoup de renseignements précieux sur le détail du fonctionnement pénitentiaire, et j'en ai profité dans l'administration de cet établissement. J'espère que la chose vous sera perceptible à votre prochaine visite.

Je désire exprimer mes remercîments à M. Creighton, le préfet du pénitencier de Kingston, et M. le sous-préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour leurs bienveillantes attentions. Le préfet de ce dernier établissement était absent lors de

Pendant mon absence le forçat nº 47, est parvenu à s'échapper, dans des circon-

stances qui vous ont été relatées alors.

Nous avons beaucoup souffert du froid au commencement de l'hiver, en raison des retards apportés par le département des travaux publics à l'installation des appareils nécessaires pour le chauffage de l'établissement. L'hiver a été exception-nellement rigoureux.

Je joins à mon rapport les états annuels ordinaires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

J. L. BEDSON.

A M. Jas. G. Moylan, Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

WINNIPEG, MAN., 20 oct. 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre mon rapport annuel pour le dernier exercice.

J'ai beaucoup de plaisir à pouvoir dire que la conduite générale des déteuus, pendant les exercices religieux, a été satisfaisante. Je me suis rendu aussi régulièrement que possible au pénitencier un dimanche sur trois.

Je suis heureux de pouvoir vous informer que mes rapports avec le préset et ses

officiers subalternes sont des plus cordiaux.

Les détenus catholiques se sont plus d'une fois plaints de recevoir des mauvais traitements de la part d'un des officiers; vous feriez bien de vous enquérir de la chose aussitôt que possible. Pour ma part, je mentionne seulement la plainte, sans commentaires.

La chapelle mise à ma disposition convient bien à sa destination, et est munie

de tout ce qui est nécessaire pour la célébration du service divin.

La bibliothèque ne contient qu'un petit nombre de livres, qui ont été lus et relus par les prisonniers. Comme la lecture est le seul agréable passe-temps de ces malheureux, j'ai signalé récemment au préfet qu'il serait à propos d'acheter de nouveaux livres. Il a bien voulu promettre de le faire aussitôt que possible.

Je désire beaucoup que la chapelle soit munie de cantiques, de catéchismes, de

livres de prières, etc., dont il y a grand besoin.

Permettez-moi, en terminant, d'exprimer ma profonde gratitude envers le préfet et madame Bedson, pour la généreuse hospitalité qu'ils m'accordent toujours ainsi qu'aux prêtres qu'il m'arrive d'envoyer comme remplaçants.

105

Ayant cessé d'être curé de Sainte-Marie, à Winnipeg, après avoir été chargé du soin spirituel des catholiques le long du chemin de fer du Pacifique, veuillez me permettre de vous demander d'accepter officiellement mon successenr, le révérend. Père Baudin, comme aumônier catholique romain du pénitencier du Manitoba.

Je suis, monsieur, sincèrement à vous,

A. LACOMBE, O.M.I.,

Aumonier catholique.

A M. Jas. G. Moylan, Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

COLLÈGE DE SAINT-JEAN, 22 oct. 1880.

CHER MONSIEUR,—C'est avec plaisir que je vous présente mon rapport annuel

comme aumônier protestant du pénitencier du Manitoba.

Les services religieux ont été régulièrement célébrés de deux dimanches l'un. Quand le chemin de fer aura établi des communications régulières entre Winnipeg et la Montagne-de-Pierre, j'espère que je pourrai faire au pénitencier des visites hebdomadaires. A présent, le mauvais état des chemins rend souvent très-difficiles même les visites bi-hebdomadaires. Je suis heureux de dire que la conduite générale des détenus m'a causé la plus grande satisfaction. Je trouve à ma mission beaucoup d'encouragement et d'intérêt. J'ai aussi lieu de croire que dans quelques cas les fruits spirituels en seront permanents. Nous avons pu récemment faire une nouvelle addition à la bibliothèque au moyen de l'allocation que vous avez bien voulu mettre à notre disposition. Les livres sont extrêmement appréciés par les détenus. En terminant, je rendrai encore une fois témoignage à la bienveillance et à la courtoisie avec lesquelles le préfet et les autres officiers me traitent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

SAMUEL P. MATHESON,

Aumônier protestant.

A M. Jas. G. Moylan, Ins. ecteur des pénitenciers.

> Pénitencier du Manitoba, Montagne-de-Pierre, 29 oct. 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

C'est avec beaucoup de plaisir que je puis rapporter que l'état sanitaire de l'éta-

blissement, et la santé de ses hôtes, sont très-satisfaisants.

Le chauffage du pénitencier au moyen des poëles de Kingston, l'hiver dernier, a

ajouté beaucoup au bien être des détenus.

En terminant, j'offre mes remercîments au préfet et aux officiers en général pourla lienveillante aide qu'ils me donnent dans l'exercice de mes devoirs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

RODERICK MACDONALD, M.D., Chirurgien.

A M. JAS. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

No 1.—Statistique criminelle du pénitencier de Manitoba, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

	Hommes.	Femmes.	Total.		Hommes.	Femmes.	Total
Race. Blancs	1 5 3 3 3 4 4 2 1		6 6	Emploi. Bouchers	1 1 3 1 1 3 1 1 1		6

J. L. BEDSON, gardien.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 3 septembre 1880.

No 2.—Mouvement de la population du pénitencier du Manitoba, pour la période écoulée entre le 1er juillet 1879 et le 30 juin 1880.

		Prisonnie	ers.	Observations.
	Hommes	Femmes	Total.	Observations.
Restant, au 30 juin 1879 Entrés durant l'exercice	32 13	2 2	34 15	
Total	45	4	49	
Sortis par expiration de leur peine	6 1 38	4	6 1 42	Aliéné.

J. L. BEDSON, gardien.

No 3.—Délits commis par les détenus du pénitencier du Manitoba pendant la période écoulée entre le 1er juillet 1879 et le 30 juin 1880.

									_		_	-				
Mois.	Insubordination.	Conversation entre détenus.	Tentative d'évasion.	Assant commis sur des officiers.	Manque de respect à des officiers.	Communication par signes entre détenus.	Inattention au travail.	Endomnagement de la propriété.	Larein.	Menaces à des officiers.	Assaut commis sur des détenus.	Légères contraventions.	Hesitation a obeir aux ordres.	Evasion.	Total de chaque mois.	Observa- tions.
1879.		_		-												
Juillet	6 3 4 ·2 1 5	1 4 5 10		1	3 4 1 3 9		1	3 1	1 1 1 1	1 1 1	1	10 6 2 4 7 9	1 1 1 4 4	1	25 16 13 16 29 41	,
Janvier	10 10 5 6 13	4 4 2 3 3		1	1 6 1 2 3	2	2 1 	1 3 1 1	1	1	1	4 15 6 4 11 3	9 7 7		31 49 23 17 33 10	
Juin	69	40		2	$\frac{2}{44}$	2	7	12	5	4	2	81	34	1	303	

J. L. BEDSON, gardien.

Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880.

No 4.—Punitions infligées aux détenus dans le pénitencier du Manitoba pendant la période écoulée entre le 1er juillet 1879 et le 30 juin 1880.

Admonitions.	Réprimandes.	Privés de souper.	Au pain et à l'eau.	Au cachot.	Perte du privilége de réduction de peine.	Mutation de classe.	Au boulet et à la chaîne.	Privés de lit.	Coups décernés.	Coups infligés.	Coups sur les mains.	Observations.
62	3	29	18	3	19	4	4	6	137	23	52	

J. L. BEDSON, gardien.

Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880.

No 5.—Réductions de peine gagnées par les détenus du pénitencier du Manitoba, pendant la période écoulée entre le 1er juillet 1879 et le 30 juin 1880.

Exercice.	Nombre de jours.	Nombre de jours perdus par mau- vaise con- duite.	
Du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880	$545\frac{1}{2}$	971	

J. L. BEDSON, préfet.

MONTAGNE-DE PIERRE, 23 septembre 1880.

No 6.—Tableau de la valeur du travail non rémunéré des détenus du pénitencier du Manitoba, pour l'exercice commencé le 1er juillet 1879 et terminé le 30 juin 1880

discountries .	Journée	. Valeur.	Montant.	Observations.
		\$ cts	\$ cts	
Services des étables	427	0 50	213 50	
do du fourneau à chaux	80	0 50	40 00	1
do des poéles	131	0 50	65 59	1
Construction de maisons	1,367	0 75	1,025 25	
do d'une école	239	0 75	179 25	
Cuisine, boulangerie, etc	730	0.50	365 00	
Sciage du bois	282	0 50	141 00	1
Nettoyage des lampes	110	0 50	55 00	
Charpenterie	80	0 75	60 00	
aucher et ameulonner 45 tonnes de foin	••••••	8 00	360 00	1
Vettoyage des latrines	6	0 50	3 00	1
do des terrains	34	0 50	17 00	1
ravaux agricoles	117	0 50	58 50	1
ardinage	1,044	0 50	522 00	ļ
hevaux employés au transport du sable,		3 00	240 00	į
de la chaux et de la pierre	80		175 40	77 . 344 .3
onfection et racommodage d'habillements		***************************************		Voir détail nº 14.
ransport du charbon à la cave.	10	0 50	5 00	
œufs empl. au transp. du sable, chaux et eau.		1 1 20	000.05	I
do de la pierre au fourneau	1531	1 50	230 25	1
à chaux.	300	0 50	150 00	
omper l'eau	81	0 50	40 50	l
ép. des Trav. Publics, travail aux drains, etc.	6	0 75	40 50	}
do plâtrageabourage autour des meules de foin	3	3/00		Bonn les manantin de
alèvement des eaux sales, etc	190	0 50	95 00	Pour les garantir de feux de prairie.
onfect. et raccommodage de chaussures, etc.	130	0 50	147 54	Voir détail n° 14.
ide-économe	365	0 50	182 50	Von detail if 14.
battage d'animaux	30	0 50	15 00	
arçans infirmiers	404	0 50	202 00	
lanchissage des habillements et literie	163	0 50	81 50	
hevaux employés sur la ferme	53	3 00	159 00	
tonneaux de glace		7 00	315 00	
tonneaux de glace		0 25	175 00	
lbs. de savon dur		0 08	2 88	
0 lbs. de savon mou		0 05	32 50	
		- 30		
Total	i	:	5,307 57	

GEO. E. ADSHEAD, garde-magasin. J. L. BEDSON, préfet.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 23 septembre 1880.

No 7.—Répartition du temps au pénitencier du Manitoba, pour les jours de semaine pendant l'été et l'hiver de 1879-80.

•		Eté.				HIVER.		
-	De	A	Ten	aps.	De	A	Ter	nps.
	a.m.	a.m.	h.	m.	a.m.	a m.	h.	m.
Les prisonn se lèvent, se lav. et s'habillent, etc.		6 00		10	6.20	6 30		10
Travail, temps de l'aller et du retour compris.	6.00	7.30	1	30	6.30	7.30	1	00
Déjeûner, et temps passé dans les cellules	7.30	8:30	1	00	7.30	8.30	, 1	00
en 17 , 7 31 21 , 3		pm.	١.			p.m.	١.	
Travail, temps de l'aller et du retour compris		12.30	4	00	8 30	12.30	4	00
700	p.m.	1.00	!		p.m.	!	1	
Dîner, et temps passé dans les cellules	12.30	1.00		30	12.30	1 00		30
A l'école	1 00	1.30	١.	30	1.00	1.30		30
Travail, temps de l'aller et du retour compris.		5.40	4	10	1.30	5.10	3	40
Souper, etc., etc	5.40	6 00		20	5.10	5.30		20
Total du temps			12	10			11	10
Résumé.				 I		1		1
Heures consacrées au travail, y compris le temps de l'appel, de l'aller et du retour Heures consacrées aux repas et dans les cellules			9	50			8	50
durant le jour			1	30			1	30
Heures consacrées à l'école, etc		I ,		30				30
Temps du souper	••••			20				20
Total du temps	••••••		12	10	·····	·••••	11	10

S. L. BEDSON, préfet.

Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880.

No 8.—Malades qui ont été sous traitement à l'infirmerie du pénitencier du Manitoba, du 1er juillet 1879 au 30 juin 1880.

Maladies.	Sous traite- ment au com mencement de l'année.	Entrés.	Sortis.	Evadés.	Décédés.	Restant.
Abcès Contusion Colique flatulente Constipation Engelure. Byssenterie Frièrre intermittente Gonorrhés Mal de tête Ithume de cerveau Lumbago Manie Pleurisie Rhumatisme Entorse Tonsilite Urtiraire	14	1 3 2 1 1 1 2 1 3 3 1 7 1 6 1 1	1 3 2 1 1 1 2 1 3 3 1 4 4 1 6 1			15

RODERICK MACDONALD, M.D., chirurgien.

No 9.—Bilan du pénitencier du Manitoba, indiquant les dépenses et les produits de la ferme et du jardin, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Dépenses.	Montant	. Produit.	١	luantités.	Prix.	Montant
	\$ 61	a. I	-		\$ cts	. S cts
1161 journées de travail à 50c			. 44	bottes	. 0 10	4 40
Battage en grange		0 Fèves	. 11		0 05	0 55
Instruments aratoires	164 5			boiss		5 00
Semences	1 54 2			pintes		0 50
		Betteraves		bottes	0 05	5 10
		Choux de Bruxelles	$\begin{array}{c c} \cdot & 4 \\ \cdot & 150 \end{array}$	boiss pieds	0 03	4 50
		Choux		do	0 03	1 50
	}	Choux-fleurs	1	do		1 80
	i	Carottes	379	bottes	0 05	18 95
	1	do		boiss	0 40	14 40
		Céleri		pieds	0 05	3 50
	1	Citrons			0 05	0 20
	l	Maïs de table		épis	0 01	1 66
	Į	Concombres			0 03	2 43
	1	Groseilles à grappe		pintes	0 25	0 50
	į	Groseilles		do	0 23	0 75
		Haricots		do	0 05	15 05 9 65
	i	Laitue	193	douz	0 05	0 69
	Į.	Poireaux	26	têtes	0 05	1 30
		Menthe	20	bottes	0 05	0 10
		Oignons	1	do	1	21 65
	ĺ	Panais	127	do	0 05	6 35
		do	7	boiss	0 40	2 80
		Pois	170	pintes	0 05	8 50
	!	Pommes de terre	85	boiss	0 80	68 00
		Oignons espagnols	2	do	2 00	4 00
		Radis	235	bottes	0 05	11 75 0 16
		Raifort	16	pieds	0 01 0 05	0 55
		Raifort espagnol	11 88	do	0 10	8 80
		Rhabarbe	18	do	0 05	0 90
		do	180	lb s	0 01	1 80
		Epinards	85	bottes	0 05	4 25
		Framboises	8	pintes	0 25	2 00
		Tomates	50	douz	0 10	5 00
í		Navets	287	bottes	0 05	14 35
į.		do	20	boiss	0 40	8 00
		Courges à la moëlle	11	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0 03	0 33
i i		Bœuf	165	lbs	0 11	18 15
		Agneau	101	do	0 14 0 12	14 14 40 44
		Mouton	337 248	do	0 10	24 80
		Lard	409	galls	0 32	130 88
,		Foin	45	ton'x	8 00	360 00
		Avoine	516	boiss	0 45	232 20
		Blé	82	do	0 80	65 60
		Colle,	15	lbs	0 10	1 50
·		Huile de pied de bœuf	1	gall	1 00	1 00
solde, Av	340 78	Savon mou	650	lbs!	0 05	32 50
	1,184 04	-11		1		1,184 04

Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880.

GEO. E. ADSHEAD, comptable. J. L. BEDSON, préfet.

No 10.—LA CORDONNERIE du pénitencier du Manitoba en compte avec le Canada, exercice commencé le 1er juillet 1879, et terminé le 30 juin 1880.

DT.	Montant.	Av.	Montant.
Prix des matières premières	\$ cts.	Ouvrage pour le pénitencier	\$ ets. 137 54 10 00
Solde à l'avoir	106 92	Matières prem. et outill. à l'atelier	18 50

Chaussures dont il n'avait pas été disposé le 30 juin 1880 :-

7	paires de	bottes à la Wellington	\$21	00
		bottes d'hommes		
5		souliers d'Oxford		
		•	\$53	50

Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880.

GEO. E. ADSHEAD, comptable. J. L. BEDSON, préfet.

No 11.—Revent du pénitencier du Manitoba, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Dr.	Montan	t.	Av.	Montant	
Déposé à la banque des Marchands, à Winnipeg, au crédit de l'honorable receveur général	29	58 78 02	Chaussures, travail des détenus, etc Montant dû par les gouvernements du Manitoba, du Kéwatin etdes Terri- toires du Nord-Ouest, pour l'en- tretien des aliénés		

Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880.

GEO. E. ADSHEAD, comptable. J. L. BEDSON, préfet.

No 12.—Etat comparatif de la dépense et du crédit affecté aux dépenses du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, Manitoba, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880, avec indication de l'excédant ou du déficit de chaque item du crédit.

Service.	Crédit.	Dépense.	Comparaison de la dépense avec le crédit.			
50.7764		D openso.	En moins.	En plus.		
Personnel—Appointements—	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
l préfet	1,400 00	1,400 00	i			
1 premier gardien	800 00	799 92	0.08			
2 aumôniers	400 00	399 84	0 16			
1 chirurgien	800 00	799 92	10 08			
1 comptable et garde-magasin	800 00	799 92	0 08	•		
5 gardes, \$600 chaque	3,000 00	3,124 96		124 96		
1 économe	650 00	649 92	0 08 [
Allocation de l'instructeur de métiers	220 00	220 00	1			
1 messager et garde	600 00	600 00				
l garde surnuméraire		300 00		300 00		
Allocation de retraite		313 08	11 92			
Uniformes	352 00	393 15		41 15		
Entretien		6,096 56	470 64	2,645 51		
Dépenses d'exploitation	4,322 00	6,967 51				
Compte du capital, terrain, etc	200 00	328 51		128 51		
Industries	50 00	34 90	15 10			
	20,486 20	23,228 19	498 14	3,240 13		
Surplus de la dépense		•••••		2,741 99		

Je certifie l'exactitude de ce compte, qui a été examiné d'après mes instructions.

J. L. McDOUGALL, auditeur général.

Examiné, John B. Simpson.

PÉNITENCIER DU MANITOBA.

No 13.—Lista des officiers et employés du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, 30 juin 1880.

	The state of the s	-					
	N		Lieu de naissance.	sissance.	21.5	Date de	Traitements
, g	TAGIT.	p 20 4	Ville.	Pays.	· ortro	la nomination.	ments et salaires.
Préfet. Chirurgien Gardien-chef Gardien-chef Comptable et gardien Aumônier protestant. Aumônier protestant. Aumônier catholique romain Fère Lacombe Brannel P. Matheson Père Lacombe Brannel P. Matheson Père Lacombe Brannel P. Matheson Père Lacombe Brannel P. Matheson Père Lacombe Brannel P. Matheson Branne	T. Bedson Roderick Macdonald Roderick Macdonald Edward Armstrong t. George Bd. Adshead te romain Père Lacombe ers et garde Alexander Gaarin Alexander Gaarin Alexander Alexander William Abbott William Abbott William Mulvany Arthur Mannix Hons. Stevens Henry Hall	8832446048888244446644444444444444444444444	Betley	letley	Anglican Catholique Prestytér Anglican Catholique Prestytér Catholique Anglican Anglican do	23 mai 1871	1,400 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00

J. L. BEDSON, prefet.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 28 septembre 1880.

Nº 14 - DETAIL de l'ouvrage fait dans le département de la cordonnerie et dans celui des tailleurs, au pénitencier du Manitoba, dans le cours de l'exercice terminé le 30 juin 1880.

			ı	ı		
Boutiques	 -	Nombre	Valeur.	Montant.	Total.	Observations.
De la cor- donnerie	Bottes, demi-semelles "retalonnées "rapiécées "empeignes neuves. 4 paires de pantouffles Jougs Conduit pour baril à eau. Doigtiers	78 44 66 26 4 1 1 37 61 1 15	\$ cts. 0 75 0 40 0 25 1 50 1 00 1 00 0 02 0 50 0 10 0 25	\$ cts 58 50 17 60 16 50 39 00 4 60 1 00 1 00 0 74 6 15 0 50 1 50 0 26 0 5) 0 30	\$ cts.	
Des tailleurs {	Chemises d'été Casquettes Pantalons d'été Blouses d'été Chemises de dessous Caleçons Casques d'hiver Blouses d'hiver Blouses d'hiver Blouses d'hiver Bretelles, paires Tabliers Touailles Camisoles de force Mitaines de drap, paires Blouses de pilote (drap bl) Tenue d'officier Habits de serge p'r offici Pantalons Raccommod. de bas et de lingerie pour détenus Divers Divers	1 2 1	0 15 0 10 0 20 0 20 0 15 0 15 0 20 0 75 0 50 10 0 10 0 10 0 10	4 05 1 70 2 40 1 40 2 10 1 05 8 40 0 60 4 50 6 50 1 00 2 50 0 80 1 25 0 60 3 00 6 00 2 50 0 75	117 54	Retoucher et mar quer les vêtements.
				Ī	262 94	

GEO. E. ADSHEAD, garde-magasin.

J. L. BEDSON, préfet. Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880.

Nº 15.—Créances du pénitencier du Manitoba, le 30 juin 1880.

	Dél	biteurs.	Somm due.	
Gouvernemen	du Kéwatin	st	1,204 186	

GEO. E. ADSHEAD, comptable. J. L. BEDSON, préfet.

Montagne-de-Pierre, 23 septembre 1880. $65 - 8\frac{1}{2}$

PENITENCIER DU MANITOBA.

Tableau des observations météorologiques faites nendant l'exercice de 1879-80		
• 16.—Tableau des observations météorologiques faites nendant l'exercice d		1879.80
• 16.—Tableau des observations météorologiques faites en		exercice de
• 16.—Tableau des observations météorologiques faite	=	pendant 17
O L'ARLIANTE L'ARTICLE DES OBSETABLIONS MÉLÉOROLOSICHE	MAL	Afaites
o 16,—Tableau des obse	2	étéorologique
o 16,—Tableau	TIME	bservations m
o 16,—Tableau		des o
0		
		No 16

12 12 13 14 10 10 10 10 10 10 10								
Thermone desides Thermone T		mbre jours chem. été.		Mauvais.	ļ	f-usm eórt taos	g 9gianiW k	
Thermoughte, Ther			<u> </u>	Bons.		_ <u> </u>		
Thermoughte, Ther		nbre j 'urs hem.		.eisvusM		<u> </u>	;; ;;	
Thermoughte, Ther	ĺ	Nor de de c d'bi	<u> </u>	Bons.		_	; ;	
Thermomètre, Ther		ł	kuer ree.	o ńo sruot de de de de de		!_!!_		
Mayerne des Partie Parti	ξ Σ	Neige.	еп		İ	2 33 10 98	2.06 8.50 .07 11.00	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	2610	Pluie.	Ì	Quantité.	<u> </u>	97	4.76 1.89 15.55	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	ae 1		-ixea				25 25 27 27 27 27 27 27	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	CICE		-Aom			- e e o o e e	<u>အဝေထခင်က ဆ</u>	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 61 29.086 29.086 61 29.080 29.086 61 29.080 29.080 29.081 29.080 29.080 29.080 29.080 29.080	эхөг	-		Est.			: :	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 61 29.086 29.086 61 29.080 29.086 61 29.080 29.080 29.081 29.080 29.080 29.080 29.080 29.080	1			-tse-bu2		99889	084140 8	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 61 29.086 29.086 61 29.080 29.086 61 29.080 29.080 29.081 29.080 29.080 29.080 29.080 29.080	IICai	ts.		.bu2		000000	12 12 5	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	ed s	Ven		tsəno-png		24 4 23 70 W 24	28 1 3 2 1 2 2 2 8 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3 2 3	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	ומונכ			Ouest.			004044 4	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	Son		.11	Nord-oues	1	41-01040	85-5-264 8	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	J-180			Nord-est.		10 00 H 10 10 00	21 3 3	1
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099				Nord.		404000	4864600 5	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	anali				,	-173	2 2 21	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	Q ₁	sd.		pluie.			2 4 1	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	acio	${ m Tem}$	tornm.	numid. e		8 2 2 2 8	100 208670	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	1000	,		-		25 23 21 17 16 16	17 17 17 18 23 23 23 23 23	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	2		.eminin	Lecture r		37 39 10 10 10 52	222 23 38 0	
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099	2	stre.	.amizaı	Lecture n		89 87 77 81 81		
Baro- mètre. Moyenne des lee- tures. 29.086 29.086 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.097 29.096 29.097 29.096 29.099 29.099 29.099 29.099 29.099		шош	des s.	9 p.m.		61 84 44 188 181	, ,	
Baro- mètre. 29.0567 29.066 29.086 29.086 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096 29.096	۱ ا	Ther	enne	2 p. m.		222222	37 80 60 60	
Baro Baro Baro Baro Baro Baro Baro Baro		-	Moy	7 iii		65 61 47 37 15 13	29 60 60	
	1	Baro- mètre.	qea je e-	tures.		29.057 29.086 29.106 29.132 29.132 29.222	29.006 29.085 29.142 29.051 28.969 29.090 29.081	
	-	H	Mois.		1879.			

J. L. BEDSON, prefet.

Montagne-de-Pierre, 22 sept. 1880.

	1879
	e 30 inin 1879
	nre 30
	de-Pie
	taone-
OBA.	Mon
LIZ	de 18
MA	ncier
E DO	enitei
CIE	d np
PENITENCIER DU MANITOBA.	ployés
전	t em
	No 17 Lustr des officiers et employés du pénitencier de la Montaonc-de-Pierre
	des o
	-Liste
	No 17 —
	No

	Traite-	pointements et salaires.	1,400 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
ı tolə.	Date de	la nomination.	23 mai 1871
Feel of a femigerate to in monagine terite, by Juli 1018.	Out.o	Outle.	Anglican
in mondagn	Lieu de naissance.	Pays.	etley haleterre ornwall. Ganada
	Lieu de n	Ville.	Betley Cornwall Westport Macclesfield Rivies Rouge Marshfeld Wellington Wellington Wolfr Prune Montréel
		• A gre.	24 27 27 27 27 29 29 29 26
C-I	Nom.		J. L. Bedson. Boderick Macdonald Bodward Armstrong Bodward Armstrong Bodward Armstrong Bodward Armstrong Bodward Armstrong Bodward Armstrong Bev. Samuel P. Matheson Bev. J. B. Baddin, O.M.I. Davis Little Davis Little Bodward Garvin Alexander Garvin Alexander Garvin Milliam Abbott William Abbott William Mulvaney Arthur Mannix Samuel McJormick Samuel
	Rang		Préfet Chieurgiene Chieurgiene Chieurgiene Chieurgiene Chieurgiene Chieurgiene Chieurgiene Comptable et gardien. Ed ward Armstrong Comptable et gardien. George Ed. Adshead. Aumönier prefestant. George Ed. Adshead. Chonome. Catholique romain. Rev. J. B. Baudin, O.M.I. Rev. J. B. Baudin, O.M.I. Rev. J. B. Baudin, O.M.I. Davis Little Charde Charde. Chienes D. McDonell. Chiland Chiene Chi

MONTAGNE-DE PIERRE, 9 septembre 1879.

Département de la justice, division des pénitenciers, Bureau de l'aide-inspecteur, Burrard Inlet, B.-C., 20 sept. 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon second rapport annuel sur l'état du pénitencier de la Colombie-Britannique, et d'y joindre les rapports que m'ont faits le préfet, le chirurgien, les aumôniers et l'instituteur, ainsi que les rapports

statistiques ordinaires préparés par le comptable.

Les visites périodiques qu'il a été de mon devoir de faire dans le cours de l'année, m'ont convaincu que le pénitencier a été tenu dans un état de propreté parfaite et que l'argent public y a été employé avec économie. Cette année, les détenus ont été employés aux travaux d'amendement que nécessite l'état inculte de la terre, au lieu de l'être à la fabrication d'articles dont le produit aurait pu amoindrir les frais d'entretien. Ces travaux du dehors ne peuvent se faire que pendant l'été. Durant les mauvais temps de l'hiver, à défaut de bâtiments où ils auraient pu être employés à casser de la pierre ou à d'autres travaux de cette nature, ils ont dû être enfermés dans le bâtiment principal en oisiveté complète. Un abri quelconque suffirait, et il faut espérer que l'hiver prochain l'établissement en aura un.

L'édifice principal est maintenant beaucoup moins humide que l'année dernière. Cela est dû aux excellents conduits que le sous préfet Fitzsimmons, avec le consentement du préfet, a fait construire autour de l'édifice. Il s'est produit un certain tassement dont ont souffert les murs, surtout ceux de la rangée supérieure des cellules, et la voûte en brique du département des femmes, lequel, je suis heureux de le dire,

n'est pas encore occupé.

Vous remarquerez dans le rapport du chirurgien, que cet officier se plaint de l'absence d'une infirmerie. Bien que simplement mentionné en passant par le médecin, ce besoit s'impose sérieusement à l'attention. Le système actuel de traiter les patients dans leurs cellules ordinaires est des plus pernicieux. Non seulement il est préjudiciable aux malades, mais il l'est encore à ceux qui sont en santé. Dans les cas de scrofule chez les Sauvages, accompagnée d'ulcères infectes, l'atmosphère est rendue intolérable, et il devrait y avoir une infirmerie pour cette classe de patients. La pureté de l'air est aussi indispensable aux cellules de ceux sur lesquels s'est appesantie la main de la loi, qu'elle l'est aux salles où souffrent les patients d'un hôpital. Le bruit et le mouvement de l'heure des repas, et les pas des détenus se rendant à leur travail ou en revenant, sont nécessairement préjudiciables aux patients et, dans certains cas critiques, très dangereux pour la vie du malade. Dans tous les cas, le bruit incommode et irrité ceux dont le système nerveux et la placidité ordinaire ont été dérangés par les souffrances ou les autres effets de la maladie. Ce que je viens de dire empiéte peut-être sur le domaine officiel du chirurgien de l'établissement, mais, l'importance du sujet et mon ardent désir de voir s'améliorer les choses, m'excuseront de cette indiscrétion professionnelle. Je sais que je n'ai qu'à vous signaler ce besoin pour gagner votre sympathie et votre concours officiel pour y remédier. Les malades devraient tous être isolés, ne serait ce que comme simple mesure de discipline. L'apparition de quelque maladie contagieuse serait suivie de résultats déplorables, et l'on aurait alors ample occasion de méditer sur la sagesse du proverbe: Have not thy coat to mend when it begins to rain.

Les changements demandés par l'aumônier catholique ont été faits à sa chapelle, et je crois qu'il est maintenant satisfait. Le gouvernement devrait à présent s'occuper de la chapelle protestante, pour laquelle il n'a encore presque rien dépensé. L'aumônier m'a exprimé le désir d'avoir un petit orgue pour les besoins du culte, et je

recommande fortement et respectueusement que ce désir soit exaucé.

L'école, à laquelle il n'avait été porté qu'une médiocre attention la première année, est maintenant sur un meilleur pied, sous la conduite du comptable, et dirigée de temps à autre par l'aumônier protestant, qui est un ami zélé de l'éducation.

La bibliothèque a besoin que l'on fasse quelque chose pour elle, le nombre des

volumes étant si petit qu'ils ont tous été lus.

Le terrain de la réserve a été essarté, les broussailles, les fougères et les souches, arrachés et brûlés. La plus grande partie du terrain a été traversée de canaux de

dessèchement nombreux et très-efficaces. Ces améliorations représentent une somme de travail considérable, et font honneur au sous-préfet qui les a projetés et les a fait exécuter sous sa surveillance immédiate.

Je regrette d'avoir à dire que la conduite des détenus n'a pas été aussi bonne cette année que par le passé. Quelques-uns ont manifesté un esprit rebelle et une inclination à résister à l'autorité et à la discipline, critiquant à la moindre occasion et se plaignant des choses les plus insignifiantes.

Il y a eu cinq tentatives d'évasion dans le cours de l'exercice. Les investigations que j'ai faites m'ont dans les trois cas convaincu qu'il y avait eu relâchement de vigi-

lance de la part des gardes.

On admettra que l'incurie et la négligence ne sont pas des arguments en faveur de l'érection de murailles de pierre pour relever les officiers de la responsabilité de leurs charges. Quelques-uns peuvent prétendre que la destitution immédiate devrait être la peine de tout relâchement de vigilance; mais d'un autre côté il a été affirmé, non sans beaucoup de raison, que l'expérience est une leçon, et qu'accompagné d'une réprimande convenable, elle fera de celui qui se sera oublié une fois un officier plus sûr à l'avenir. Le fait est qu'il en a été ainsi dans cet établissement.

Il va falloir que le gouvernement s'occupe bientôt d'agrandir le pénitencier. Les flots d'étrangers que nous apporte la construction du chemin de fer du Pacifique, parmi lesquels sont bon nombre de gens du niveau moral de la classe du Sand-Lot à San-Francisco, vont faire augmenter le nombre des crimes. Et puis à ces étrangers il faut ajouter une forte population indigène de métis illégitimes qui auront bientôt atteint l'âge d'hommes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant serviteur,

W. WYMOND WALKEN,

Aide-inspecteur.

A M. JAS. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORTS ANNUELS ET ÉTATS DE SITUATION.

Pénitencier de la Colombie-Britannique, ler juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon second rapport sur l'administration du pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'exercice 1879-80.

Il restait dans le pénitencier à la date du 30 juin 1879, 30 forçats; depuis il en a

été reçu 10 des prisons communes. Total, 40.

Sortis dans le cours de l'exercice par l'expiration de leur peine, 3; évadés, 2; décédés, 2. Il restait donc 33 forçats dans le pénitencier à minuit le 30 juin 1880.

Comme l'année dernière, les détenus ont été employés à essarter la terre, à arracher les souches, à miner le roc et faire en général la première façon de la ferme.

La récolte de légumes de l'année dernière a suffi aux besoins du pénitencier pour

toute l'année, une petite quantité a même pu être vendue.

Les charpentiers ont été employés à faire de la clôture, et des réparations dans l'intérieur. Plusieurs vieux bâtiments construits par les ingénieurs ont été rassemblés et réparés, et forment à présent une étable et une grange excellentes. Il y a encore beaucoup besoin d'un grand atélier où les détenus pourront être employés dans les mauvais temps, vu que pendant trois mois de l'année les pluies empêchent de travailler en plein air, et beaucoup de temps se trouve ainsi perdu.

Il y a eu cette année cinq tentatives d'évasion dont deux ont réussi; les trois autres

évadés ont été repris et réintégrés.

Les pompes Babcock envoyés par le département des travaux publics ont répondu à un besoin qui se faisait grandement sentir. J'ai aussi reçu du même

département 600 pieds de boyaux pour l'usage du pénitencier.

Il serait très-avantageux d'avoir dans le voisinage de l'édifice, des habitations convenables pour les officiers mariés. L'économe demeure en ville à environ un mille et demi du pénitencier, et les maisons occupées par les deux gardes mariés sont dans un état affreux. L'une est un petit bâtiment isolé appartenant à l'ancien hôtel du gouvernement. Elle a été froide et incommode l'hiver dernier, et elle ne vaut pas la peine d'être réparée. Non loin du pénitencier, il y a un terrain parfaitement convenable où l'on pourrait construire les maisons nécessaires, et l'ouvrage pourrait être fait entièrement par les détenus.

Le 29 avril dernier, j'ai reçu de M. l'ingénieur résident Pearse, un télégramme demandant par qui était occupé l'ancien hôtel du gouvernement, et si j'en recevais un loyer au profit du pénitencier. L'hôtel était alors et est encore inoccupé. Les dépendances étaient ouvertes au public, et en conséquence les choses se détruisaient. C'est pourquoi j'ai pris sur moi de faire fermer l'entrée qui donne sur le chemin public. Quoiqu'il en soit, depuis ma réponse au télégramme de M. Pearse, je n'ai pas entendu parler de la chose. L'entrée de derrière donne sur le terrain du pénitencier qui cette année est ensemencé, et si cette barrière est laissée ouverte, toute notre récolte sera en grand danger d'être détruite par les animaux, attendu que les clôtures qui entourent le terrain de l'ancien hôtel sont très vieilles et loin d'être sûres.

En général la conduite des détenus n'a pas été aussi bonne que je l'aurais désiré, les sujets entrés cette année ayant été particulièrement mauvais. Cependant la discipline a été maintenue, et je dois, dans une grande mesure, en remercier M. James Fitzsimmons, ci-devant gardien-chef et maintenant sous-préfet. C'est un homme essentiellement pratique et au fait de tous les devoirs qui se rattachent au départe-

ment qui lui a été confié.

Je désire mentionner qu'en juillet dernier j'ai reçu une visite de M. l'arbitre officiel Compton. J'en ai reçu une seconde en septembre. Dans les deux occasions j'ai reçu de lui beaucoup de bienveillants et précieux conseils.

Je joins à ce rapport ceux du chirurgien, des aumôniers et de l'instituteur.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

ARTHUR H. McBRIDE,

Préfet.

A Mr J. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

PÉNITENCIER DE NEW-WESTMINSTER, 1er juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de rapporter que j'ai régulièrement rempli mes devoirs d'aumônier protestant durant l'exercice, et j'espère que ce n'a pas été sans quelqu'heureux résultats. Les détenus ont observé autant d'ordre et montré autant d'attention qu'on en pouvait attendre. Il ne s'est rien passé de remarquable se rattachant à mes fonctions, et je n'ai pas besoin d'allonger ce rapport en mentionnant des choses qui se trouveront dans les rapports d'autres officiers.

J'ai beaucoup de plaisir à reconnaître la courtoisie dont j'ai été l'objet de la part

du préfet et des officiers dans le cours de l'exercice.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur.

A Mr J. G. MOYLAN, Inspecteur des pénitenciers.

ROBERT JAMIESON.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

Pénitencier de New-Westminster, 29 juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel. Rien de bien remarquable ne s'est passé durant l'exercice. Vous verrez par l'état suivant qu'il y a eu une légère augmentation de la population catholique au pénitencier. L'état sanitaire a été bon cette année comme ci-devant, et nous avons à remercier le Tout-Puissant d'avoir été exempts de maladies très sérieuses. Les forçats se sont montrés disposés à écouter la parole de Dieu, et attentifs aux instructions qui leur ont été données. La propreté de l'établissement qui est un préservatif très important contre la maladie, a reçu toute l'attention; les cellules des forçats surtout ont été tenues remarquablement propres et en bon état.

Avant de terminer ce rapport, je crois qu'il est de mon devoir d'attirer particulièrement l'attention du gouvernement sur le fait qu'il n'y a pas encore de clôture convenable autour du terrain du pénitencier, bien que celui-ci soit ouvert depuis déjà près de deux ans. Il en est naturellement résulté plusieurs tentatives d'évasion dont quelques-unes ont réussi, beaucoup de mal et de fatigue pour capturer les déserteurs, des châtiments infligés à ceux-ci une fois repris, et du blâme, des malentendus et de la confusion parmi les officiers. Pour ma part, je ne vois pas comment on pourrait avec justice reprocher à un officier l'évasion d'un foiçat tant que le pénitencier ne sera pas entouré d'un mur convenable en briques ou en pierre.

Catholiques détenus au pénitencier au 30 juin 1879 Entrés dans le cours de l'exercice	1 5 8
Décédés	23
Ivades 1	3
Restant au 30 juin 1880. Nombre de blancs " " Chinois " " Sauvages " " Mêtis	20 8 8 5 2
7	23

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

EDWARD M. I. HORRIS, chapelain catholique.

A Mr Jas. G. Moylan, inspecteur des pénitenciers.

Pénitencier de la Colombie-Britannique, 1er juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de rapporter que l'état sanitaire des détenus a été meilleur durant l'exercice qui vient de finir.

Les soins et la vigilance du préfet et de ses officiers ont entretenu l'établisse-

ment dans un état de salubrité aussi parfait que possible.

Je regrette de dire qu'il n'a pas encore été établi de cabinet de chirurgie convenable et muni des médicaments et des instruments nécessaires; et je dois ajouter que le besoin d'une infirmerie s'est fait grandement sentir, les malades étant nécessairement enfermés dans leurs cellules ordinaires pendant qu'ils sont sous traitement. Il est à espérer qu'il sera bientôt pris des mesures pour remédier à cet état de choses.

Je joins à mon rapport les états de situation de l'exercice, et j'offre aux officiers de l'établissement mes remercîments pour la bienveillante aide qu'ils m'ont donnée.

Je suis, mousieur, votre obéissant serviteur,

C. NEWLAND TREW, M.D., chirurgien. A Mr Jas. G. Moylan, inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT des malades qui ont été sous traitement à l'infirmerie du pénitencier de la Colombie-Britannique, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Maladies.	Restant.	Admis.	Décédés.	Sortis.	Restant.	Observations.
Accidents— Pouce écrasé Poignet ébouillanté Castration (pratiqué sur soi-même). Dyspepsie Furoncles Dilatation du cœur Palpitation du cœur Hémorrhoïdes Hernie. Influenza. Débilité mentale Névralgie. Phthisie Esquinancle Sarcocèle. Stricture. Serofule Vertige.	1	1 1 1 1 2 1 7 3 1	1	1 1 2 1 1 2 1 7 3 1 1 2 1 2 1 1 2 1 1 2 1 1 1 2 1 1 1 2 1 1 1 1 2 1	1 1 2	Pendant un accès de dé- mence. Même patient.

C. NEWLAND TREW, M.D., chirurgien.

PÉNITENCIER DE LA COLOMRIE-BRITANNIQUE, 1er juillet 1880.

Statistiques médicales pour l'exercice expiré le 30 juin 1880.

1.	Proportion	de ceux qu	i sont entrés en bonne santé, '60.	
2.	- "	"	" santé moyenne, 30.	
3.	"	"	" mauvaise santé, ·10.	
4.	"	"	"état d'aliénation	
			mentale—Aucun.	
	"	"	sont sortis en bonne santé, ·80.	
	"	"	" en santé moyenne, ·20.	
	"	"	" en mauvaise santé—Aucun.	
	"	` "	devenus aliénés pendant le temps de leur peine	05.
	"	"	morts, ·05.	,

Moyenne quotidienne des malades, 2.

Proportion " '08 des accidents, '05.

Service des médecins, moyenne par tête, \$12.50.

Service de l'infirmerie et médicaments, 1.60.

Proportion des infirmes, des aveugles, etc.-Aucun.

Proportion approximantive des déteus faibles d'esprit sans être absolument privés de raison, 025.

Proportion des épileptiques.—Aucun.

des scrofuleux, 025. des consomptifs, .05.

Etat des conduits et système du drainage,-bon

Ventilation,—assez bonne.

Etat de l'eau et système d'approvisionnement,-bon.

PÉNITENCIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, 1er juillet 1880.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'école.

L'assistance moyenne quotidienne a été de 16.

Les matières enseignées ont été la lecture, l'épellation, l'écriture, l'arithmétique et la géographie.

Les détenus qui fréquentent l'école se sont bien conduits et ont pris beaucoup d'intérêt à leur travail; ce qui fait que leurs progrès ont été très satisfaisants.

J'ai reçu l'aide du révérend M. Jamieson, qui s'intéresse à l'éducation et m'a aidé de ses conseils.

Le service de la bibliothèque s'est fait régulièrement durant l'exercice. La circulation des livres a été active.

Il y a grand besoin de nouveaux livres. Le nombre des volumes est si petit (113) que plusieurs des détenus les ont déjà tous lus.

Les livres sont en bon état.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

W. HENRY FALDING, instituteur.

A Mr J. G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers.

Double pour le département.

N° 5628—\$50.50.

Banque de la Colombie-Britannique, New-Westminster, 21 juillet 1880.

Reçu de W. H. Falding, comptable du pénitencier de la Colombie-Britannique, à New-Westminster, la somme de cinquante dollars et cinquante cents, pour être portée au crédit du receveur général du Canada, à Victoria, au compte du rendement de la ferme.

Signé en triplicata,

J. B. FISHER, agent.

Porté à l'entrée

J. B. F., comptable.

^{*} Grandement amélioré dans le cours de l'année par le travail des détenus. Encore défectueux dans l'édifice principal.

REVENU.

LE CANADA en compte avec le pénitencier de la Colombie-Britannique.

1880,	D _T .	Montant.	1880.	Av.	Montant.
30 juin	Déposé au crédit du receveur général à la banque de la Colombie-Britannique	\$ cts.	30 juin.	Ferme	\$ cts. 50 50
	Colombie-Britannique	50 50		'	
		50 50	İ		50 50

W. HENRY FALDING, comptable.

Créances du pénitencier au 30 juin 1880:

Bonne créance...... \$4 50

PÉNITENCIER DE LA C.-B., juillet, 1880.

Liste des officiers et employés du pénitencier de la Colombie-Britannique, le 30 juin 1880, avec indication du rang, du chiffre des appointements, de l'âge et de la date de la nomination de chacun d'eux.

Nom.	Rang.	Traite- ments, app. et salaires.	[®] Age.	Date de la nomination.
James Fitzsimmons Chas N Trew W. H. Falding Rév. R. Jamieson Rév. E. M. I. Herris Wm. Howay John Wiggins John Devoy James Fitzgerald Henry Kehoe	Préfat. Gardion-chef Unirurgien Uomptable et garde-magasin Aumônier protestant do catholique romain Econome	\$ cts. 1,200 00 800 00 500 00 800 00 200 00 650 00 650 00 600 00 600 00 600 00 600 00 600 00 600 00	40 41 22 49 49 41 40 44 39	16 mai 1878. 12 août 1878. 9 do 1878. 9 do 1878. 4 janvier 1879. 27 sept. 1878. 19 mai 1880. 25 sept. 1878. 27 do 1878. 15 avril 1879. 27 sept. 1878. 21 février 1879. 3 sept. 1878.

La ferme en compte avec le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année expirée le 34 juin 1880.

D_T.

Av.

		cts.	\$	cts.	Description.	Qua	ntités.	\$	cts.	\$	cts.
495 journées de travail, 50 cts	247 109 31 38 4 8 300	50 40 2 00 60 00	739 704 1,434	25	Pommes de terre Navets	$ \begin{array}{c} 14,C40\\ 7,300\\ 2,550\\ 450\\ 450\\ 1,100\\ 1,300\\ 1,660\\ 630\\ 32\\ 310\\ 50\\ 200\\ 300\\ 75\\ 150\\ 6\frac{1}{2} \end{array} $	lbsdo .	280 146 51 9 33 32 4 125 33 63 7 10 15 3 7 65 17	00 00 00 00 00 00 50 12 20 00 20 30 50 50 75 50 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	1,434	07

Mouvement de la population du pénitencier de la Colombie-Britannique, pour la période écoulée entre le 1er juillet 1879 et le 30 juin 1880.

Distribution.		Observations.			
Distribution.	(Hommes.	Femmes.	Total.	Observations.	
Restant à minuit le 30 juin 1880	30 10 40		30 10 40	·	
Libérés par l'expiration de leur peine	3 2 2		3 2 2		
Total	7 33	*************	7 33	•	

Réductions de peine gagnées par les détenus du pénitencier de la Columbie-Britannique, pendant l'année expirée le 30 juin 1880.

No.			Nombre de journées.	Observations.		
13	Détenus ont	gagné	60			
2	do	***************************************	59	1		
1	do	**************************************	56			
2	do	****** ** ****** ******* ******** ******	58	1		
2	do	****** ****** ***** ***** ****** ******				
1	do	****** 100000 150000 ***. 10000 20000000 10700000 10700000	51	3.4		
1	ďo	**** 10 100 000 0 1 000000 00000000 100000 1000000	50	1		
1	do	***************************************	48	Libéré.		
1	. do	****** ****** ****** ****** ****** *****	44	212010.		
1	do	***************************************	451			
1	do .	***************************************		Evadé.		
1	do	****** ***** ***** ********************		Libéré.		
1	do	****** ***** ***** ***** **************	27	1		
1	do	****** ****** ******* ****** ****** ****	22			
2 !	do	*******	174	1		
1	do	****** ******* ******* ****************		Libéré.		
1	do	** *** ****** ******* ***** ***** ******	7	Décédé.		
?	do	****** ******** ****** ****************	2			
1	do	***************************************		Evadé.		
1	do	****** ***** ***** ****** ***** ***** ****		Décédé.		
4	do	***** ***** ***** ***** ***** ***** ****				

Tableau de la valeur du travail non rémunéré des détenus du pénitencier de la Colombie-Britannique, depuis le 1er juillet 1879, au 30 juin 1880.

Description du travail.	Nombre de journées.	Valeur de la journée.	Montant total.	Observations.	
Travaux agricoles	2,066	\$ cts. 0 50	\$ ets. 1,033 00		
CharpenterieForgeronnerie	401 137	0.50 0.50	200 00 68 50		
Travaux domestiques	1,648	0 50	824 00	Į.	
Confections	20	0 50	10 00		
Blanchissage a la chaux	217	0 50	108 00		
Lessive	315	0 50	157 00		
Raccommodage de vêtements Drains	145	0 50	72 50	1	
Terrassement	489 699	0 50	244 50		
Chemins	138	0 50	349 50 69 00		
Service des attelages	44	0 50	22 00	}	
Cuisine	606	0 50	303 00		
Plâtrage	13	0 50	6 50	1 '	
Service domestique	283	0 50	141 50		
Réparations des vieux bâtiments	202	0 50	101 00	į .	
Fond. en sous-œuvre des vieux bâtim. Déplacement de vieux bâtiments	116	0 50	58 00		
Choucroute	96 6	0 50 0 50	48 00		
Nettoyage de la cour à la houille	15	0 50	3.00 7.50	!	
Minage	* 1	0 50	0 50		
Distribution des récoltes	44	0 50	22 00		
Peinturage	10	0 50	5 00	i	
Ferblanterie, etc	• 24	0 50	12 00		
Enlèvement de la neige	13	0 50	6 50	1	
Construct. d'une cheminée à la forge. Pavé de la porcherie	10	0 50	5 00		
Chevaux employés sur la ferme	10 264	0 50 1 50	5 00 396 00	Valeur totale du travail	
do à char. du bois de serv.	6	1 50	. 9 00	les détenus \$3,884.00.	
do do de la houilie.	24	1 50	36 00		
do à des courses à la ville	10	1 50	15 00	Valeur totale du travail des chevaux \$456.00.	

Liste des détenus décédés au pénitencier de la Colombie-Britannique dans le cours de l'exercice expiré le 30 juin 1880, avec indication de leur crime et du lieu de leur condamnation.

No.	Nom.	Crime.	Place.
1	Leo (Sauvage)	Meurtre	Nanaïmo,I.V.
2		Voies de fait avec intention d'infliger des bles- sures graves	,

Etat des évasions et des réintégrations, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.

Date.	Evadés.	Réintégrés.	Nom.	Crime.	Place.	Observa- tions.
9 juil 13 mars 10 avril 9 juin 9 do	1 1 1 1	1	John Steele Store Jim Geo. Alep	Assaut	Victoria New Westminster Victoria	Sauvage.

Punitions infligées aux détenus dans le pénitencier de la Colombie-Britannique pendant la période écoulée entre le 1er juillet 1879 et le 30 juin 1880.

andés.	de lit.	ckot.	n et à	du privi- de réduc- de peine,	de ère.	chaîne.	Fo	uet.
Réprimandés.	Privés de lit.	Au cacl Au pair Peau. Peau. Perte (lège c		Privés de lumière.	A la ch	Coups décernés.	Coups infligés.	
. 10	1	7	12	7	11	7	6	

STATISTIQUE CRIMINELLE du pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année expirée le 30 juin 1880.

Description.	Nombre.	Total.	Description.	Nombre.	Total.
Race.			Religion.		
Blancs Nègre	4 1 5	10	Catholique	2 3 5	10
${\it E}$ tat civil			Occupations.		
Non-mariés	5 5	10	Journaliers Cuisinier Pêcheur Briquetier	6 1 1 1	
Age.			Fabricant de valises	i	10
Au-dessous de 20 ans De 20 à 20 De 30 à 40	1 2 7	10	Crime. Voies de fait avec inten. d'in. des bles. graves	4	10
Caractères.			Décharge d'armes à feu avec intent. de tuer Blessures	1 1	
Tempérants	······	10	Recel d'objets volés	3	10
Pays.	١		Peine.	į	
Angleterre. Etats-Unis	1 1 1		2 ans	1 8 1	10
Grèce	1 5	10	Cour où les prisonniers ont subi leurs procès.		10
	!	10	Assiscs		10

MESSAGE

(66)

LORNE.

Le gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie de la correspondance échangée au sujet du transfert gratuit, du gouvernement impérial au gouvernement canadien, de la corvette à vapeur de Sa Majesté Charybdis, devant servir de vaisseau-école.

Hotel du Gouvernement, Ottawa, 3 février 1881.

Copie de la correspondance, etc., au sujet du transfert, du gouvernement impérial au gouvernement canadien, de la corvette de Sa Majesté Charybdis, devant servir de vaisseau école.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES, 18 janvier 1881.

CONTENU.

1. Copie d'une dépêche datée le 8 octobre 1880.—Le gouverneur général au

ministre des colonies.

2. Copie d'une dépêche datée le 26 octobre 1880.—Le sous-secrétaire d'Etat au ministre de la milice, transmettant copie d'un câblegramme reçu du haut commissaire du Canada à Londres, et copie de la réponse du ministre.

3. Copie d'un télégramme daté le 28 octobre 1880.—Le ministre des colonies au

gouverneur général.

4. Copie d'un télégramme daté le 28 octobre 1880.—Le gouverneur général au ministre des colonies.

- 5. Copie de câblegrammes datés le 28 octobre.—Du haut commissaire du Canada; aussi copie d'un télégramme daté le 4 novembre 1880.—Le ministre de la marine au capitaine Scott.
- 6. Copie d'une dépêche datée le 28 octobre 1880.—Le ministre des colonies au gouverneur général transmettant copie de la correspondance échangée avec les lords

commissaires de l'amirauté.

7. Copie d'une lettre datée le 2 novembre 1880.—Le ministre de la marine au capitaine Scott.

8. Copie d'une lettre datée le 5 novembre 1880.—Le capitaine Scott au ministre de la marine.

9. Copie d'un arrêté du conseil daté le 5 novembre 1880, autorisant l'émission d'un mandat de \$5,000 pour faire face aux dépenses nécessaires pour amener la Charybdis.

10. Copie d'une dépêche datée le 8 novembre 1880.—Le gouverneur général au

ministre des colonies.

- 11. Copie d'une dépêche datée le 5 novembre 1880.—Le ministre des colonies au gouverneur général transmettant une autre correspondance échangée avec l'ami-
- 12. Copie paraphrasée d'un câblegramme daté le 16 novembre 1880—Le ministre des colonies au gouverneur général.

66 - 1

13. Copie d'une lettre datée le 16 novembre 1880—Le sous-secrétaire d'Etat au ministre de la marine, transmettant copie de dépêches reçues du haut commissaire du Canada, ainsi que copie d'une lettre de ce dernier au secrétaire de l'amirauté.

14. Copie d'une lettre datée le 22 novembre 1880—Le sous-secrétaire d'Etat au ministre de la marine, transmettant copie d'une dépêche reçue du haut commissaire

du Canada.

15. Copie d'une dépêche datée le 23 novembre 1880.—Le gouverneur général

au ministre des colonies.

16. Copie d'un arrêté du conseil daté le 22 novembre 1880, recommandant que les remercîments du gouvernement canadien soient transmis au gouvernement de Sa Majesté pour le don de la *Charybdis*.

17. Copie d'une lettre datée le 24 novembre 1880.—Le capitaine Scott, Devon-

port, au ministre de la marine.

18. Copie d'un arrêté du conseil daté le 30 novembre 1880, autorisant l'émission d'un mandat pour une autre somme de \$5,000.

19. Copie d'une lettre datée le 2 décembre 1880.—Le haut commissaire du

Canada au ministre de la marine.

20. Copie d'une lettre datée le 5 décembre 1880.—Le capitaine Scott au ministre de la marine.

21. Copie d'une lettre datée le 8 décembre 1880.—Le capitaine Scott au ministre

de la marine.

22. Copie d'une lettre datée le 11 décembre 1880.—Le sous-ministre intérimaire du ministère de la milice au sous-ministre de la marine, transmettant copie d'une lettre reçue du haut commissaire du Canada.

23. Copie d'une lettre datée le 11 décembre 1880.—Le sous-secrétaire d'Etat au ministre de la marine, transmettant copie d'une dépêche reçue du haut commissaire du Canada.

24. Copie d'une lettre datée le 16 décembre 1880.—Le sous-secrétaire d'Etat au ministre de la marine, transmettant copie de dépêches relatives à l'armement et au matériel de guerre de la *Charybdis*.

25. Copie d'une lettre datée le 22 décembre 1880.—Le capitaine Scott au sous-

ministre de la marine.

26. Copie d'une lettre datée le 1er janvier 1881.—Le capitaine Scott au ministre de la marine, transmettant le rapport de M. Barbour sur les chaudières de la *Charybdis*.

27. Copie d'une lettre datée le 5 janvier 1881.—Le capitaine Scott au sousministre de la marine.

Le marquis de Lorne au comte de Kimberley.

Bureau du secrétaire du gouverneur général, Ottawa, 8 octobre 1880.

Nº 1.

MILORD.—J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir constaté que le gouvernement du Canada ne serait pas opposé à l'institution d'un vaisseau-école, si le gouvernement impérial pouvait lui accorder un navire, j'ai privément communiqué à ce sujet avec le premier lord de l'amirauté, et j'apprends que si le Trésor y consent, Leurs Seigneuries sont disposées à donner la *Charybdis*.

Le gouvernement canadien désire avoir le vaisseau tel qu'il est, et va envoyer le

capitaine Scott, ci devant de la marine royale, pour en prendre possession.

Je vous demande en conséquence de prier les lords de l'amirauté de m'informer, par l'intermédiaire du bureau colonial, par télégramme, quand cet officier devra être à Devenport.

Je vous enverrai dans un jour ou deux copie de l'arrêté du conseil rendu à cet égard, et comme le gouvernement canadien, tout en exprimant sa gratitude, désire savoir si les canons qui se trouvent à bord peuvent être transférés avec le vaisseau, j'ai l'honneur de vous demander que tout l'armement du bord dont l'amirauté peut se dispenser soit compris dans le don.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable comte de Kimberley, etc., etc., etc.

Nº 2.

OTTAWA, 26 octobre 1880.

Monsieur,—J'ai reçu instruction de vous transmettre sous ce pli, pour votre information, copie d'un câblegramme reçu du haut commissaire du Canada, annoncant que le vaisseau Charybdis est prêt à être transféré par l'amirauté à ce gouvernement.

J'ai, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN, Sous-secrétaire d'Etat.

A l'honorable sir A. CAMPBELL, C.C.M.G., Ministre de la milice et de la défense.

Télégramme de sir A. T. Galt à l'honorable secrétaire d'Etat.

Londres, 25 octobre 1880.

L'amirauté informe que la Charybdis est arrivée à Devenport; prête à la transférer et demande un agent pour la recevoir. Instruction par le câble.

GALT, Londres.

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa, Canada.

Télégramme de sir A. Campbell à sir A. T. Galt.

OTTAWA, 26 octobre 1880.

Veuillez vous entendre avec l'amirauté au sujet d'un agent pour recevoir la Charubdis et en prendre possession jusqu'à l'arrivée du capitaine Scott, de notre service qui a été envoyé pour l'amener.

CAMPRELL.

Copie d'un télégramme du comte de Kimberley au gouverneur général.

28 octobre 1880.

Le vaisseau de guerre Charybdis est prêté au Canada pour aussi longtemps que ce pays pourra en avoir besoin. Il est nécessaire que le capitaine Scott parte aussitôt que possible, car le vaisseau va être congédié à Devonport vers le 9 novembre. J'envoie les détails.

KIMBERLEY.

Copie d'un télégramme du gouverneur-général au comte de Kimberley.

28 octobre 1880.

Si je comprends bien votre télégramme, la Charybdis n'est que prêtée. Dans mon opinion, le gouvernement du Canada n'encourra pas cette dépense, excepté si le vaisseau nous est envoyé comme don, non comme prêt.

LORNE.

Télégrammes de M. Bernard, Londres, à sir A. Campbell, Ottawa.

OTTAWA, 28 octobre 1880.

J'apprends, de source privée, que la Charybdis ne sera pas congédiée avant deux semaines.

BERNARD, Londres.

OTTAWA, 2 novembre 1880.

L'amirauté va prendre soin de la Charybdis jusqu'à l'arrivée de Scott.

BERNARD.

 $\emph{T\'elg\'eramme de James C. Pope au capitaine Scott, M.R., minist\`ere de la marine, Halifax.}$

CONSEIL PRIVÉ, CANADA, OTTAWA, 4 novembre 1880.

Pas de décision encore sur la destination de la $\it Charybdis.$ Vous recevrez d'autres instructions.

JAMES C. POPE.

Le bureau colonial au gouverneur général.

.Nº 6.

Downing Street, 28 octobre 1880.

Milord,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 8 de ce mois et de vous transmettre, pour être remise à votre gouvernement, la copie ci-incluse d'une correspondance échangée avec les lords commissaires de l'amirauté au sujet du transfert du Charybdis au Canada pour y servir de vaisseau-école.

Les communications nécessaires vont être faites au ministère de la guerre ainsi qu'au haut commissaire du Canada, suivant la recommandation contenue dans les deux derniers paragraphes de la lettre de l'amirauté en date de ce jour.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au gouverneur-général,

Le très honorable marquis de Lorne, C. C., G. C. M. G., etc.

L'amirauté au bureau colonial.

Amirauté, 22 octobre 1880.

Monsieur,—Les lords commissaires de l'amirauté m'ont donné instruction de vous transmettre, pour l'information du ministre des colonies, la copie ci-incluse d'une correspondance échangée entre le marquis de Lorne et le premier lord de l'amirauté, au sujet du prêt, au gouvernement du Canada, d'un navire devant servir de vaisseau-école, et copie d'une lettre demandant le consentement du Trésor à ce que le Charyb-dis soit prêté pour cette fin.

2. Je dois aussi vous dire, pour l'information du ministre, que le Trésor a consenti à cet arrangement, et que le *Charybdis* étant arrivé à Devonport, il est à désirer que des mesures soient prises *de suite* pour le remettre à l'agent que le gouvernement

canadien pourra désigner.

3. Leurs Seigneuries seraient donc bien aises de connaître le nom de ce monsieur,

et s'il a reçu du gouvernement canadien l'autorisation nécessaire.

4. Je dois vous prier de porter à l'attention particulière du ministre les conditions du prêt, et spécialement le quatrième paragraphe de la lettre adressée au Trésor et dans laquelle il est dit que tout le matériel de guerre supplémentaire dont il pourrait avoir besoin devra être fourni, et les réparations qu'il pourrait être nécessaire

de faire pour le voyage faites aux risques et aux frais du gouvernement canadien. J'ai, etc.,

ROBERT HALL.

Au sous-ministre des colonies.

Le premier lord de l'amirauté au marquis de Lorne.

OTTAWA, 4 octobre 1880.

Votre lettre du 22 août, Charybdis, ancien modèle, pont ras, corvette à vapeur, attendue tous les jours de la Chine, pourrait vous convenir. Elle pourrait ètre congédiée telle qu'elle est et transférée à Devonport dans sa condition actuelle sans aucun frais, si le Trésor consent à ce que le gouvernement canadien l'amène à Halifax à ses frais, où il en couterait à peu près £3,000 pour enlever ses machines et la convertir en voilier. Nous pourrions le faire pour vous, à la charge du gouvernement cana-

Veuillez répondre, par le câble, si vous acceptez, et laquelle des deux alternatives vous préférez,

Au premier-lord de l'amirauté, Londres.

OTTAWA, 7 octobre 1880.

Merci pour votre concours. Les ministres promettent une réponse définitive demain.

LORNE.

Au premier lord de l'amirauté, Londres.

OTTAWA, 8 octobre 1880.

Charubdis accepté avec remerciments, tel qu'il est. Un officier va être envoyé pour en prendre possession.

LORNE.

L'amirauté au trésor.

11 octobre 1880.

Monsieur,—Les lords commissaires de l'amirauté m'ont donné instruction de vous dire, pour l'information des lords commissaires du Trésor de Sa Majesté, que le gouverneur-général du Canada a été en communication avec le premier lord au sujet de l'établissement d'un vaisseau-école à Québec ou Halifax.

2. Leurs Seigneurie ont représenté que gréer un vieux vaisseau entraînerait des dépenses considérables; mais il se présente une occasion de faire droit aux désirs du gouvernement canadien sans frais réels pour la marine.

3 Le vaisseau de Sa Majesté *Charybdis*, vieux modèle de corvette, est attendu journellement en Angleterre, venant de la Chine, après une absence de 7½ ans. Ce vaisseau n'est pas d'un modèle qui vaille les forts déboursés nécessaires pour le re-gréer pour une autre mission. Toutefois il conviendrait bien pour le but qu'a le gouvernement du Canada. Vu ces circonstances, mes lords demandent la sanction de Leurs Seigneuries du trésor pour le prêter au gouvernement canadien après qu'il aura été congédié à Devonport, absolument tel qu'il est, avec tous les aménagements, agrès et matériel,—comme dans le cas du Nelson, qui fut prêté en 1867 à la colonie de Vic-

L'artillerie et le matériel d'artillerie appartenant au ministère de la guerre seront

débarqués.

4. Tout le matériel supplémentaire dont il pourra avoir besoin et toutes les réparations nécessaires à faire pour le voyage, seront aux risques du gouvernement canadien.

5. Le gouverneur général a télégraphié qu'il est prêt à accepter le vaisseau à ces

conditions et à envoyer un officier pour en prendre possession

6. Afin de transférer le vaisseau tel que proposé, il est nécessaire de prendre des mesures, immédiatement à son arrivée, avant de faire des frais pour le désarmer. C'est pourquoi mes lords seront bien aises d'être favorisés aussitôt que possible de la décision du Trésor.

7. Des copies de la lettre du gouverneur-général au premier lord et des télégrammes qui ont été échangés sont transmises, afin que la question soit bien comprise.

J'ai, etc.,

ROBERT HALL.

Au secrétaire du Trésor de Sa Majesté.

Copie d'une lettre de l'amirauté au bureau colonial.

(Immédiate.)

AMIRAUTÉ, 25 octobre 1880.

Monsieur,—Relativement à ma lettre du 22 de ce mois au sujet du transfert du vaisseau de Sa Majesté le *Charybdis* au gouvernement du Canada, mes lords commissaires de l'amirauté m'ont donné instruction de vous prier de vouloir bien dire au comte de Kimberley qu'avis ayant été donné au département de l'agent général du Canada, il paraît que celui-ci n'a pas encore reçu d'instructions; c'est pourquoi mes lords demandent que le dit département soit prié de télégraphier à Ottawa que le *Charybdis* est arrivée à Devonport et que Leurs Seigneuries sont prêtes à livrer le vaisseau tel qu'il est à l'agent que le gouvernement du Canada enverra pour le recevoir, aux conditions déjà énumérées,

J'ai, etc.,

ROBERT HALL.

Au sous-secrétaire d'Etat, bureau colonial.

Le bureau colonial à l'amirauté.

Downing Street, 26 octobre 1880.

Monsieur—J'ai reçu instruction du comté de Kimberley d'accuser réception de votre lettre du 25 de ce mois concernant le transfert du *Charybdis* au gouvernement du Canada, et de vous prier de dire aux lords commissaires de l'amirauté que lord Kimberley va attendre, pour télégraphier au Canada, une réponse à la lettre de ce ministère datée d'aujourd'hui.

J'ai, etc.

EDWARD WINGFIELD.

Au secrétaire de l'amirauté.

Le bureau colonial à l'amirauté.

(Immédiate.)

Downing Street, 26 octobre 1880.

Monsieur.—J'ai reçu instruction du comte de Kimberley d'accuser réception de votre lettre du 22 de ce mois qui contient copie d'une correspondance échangée avec le gouverneur général du Canada et les lords commissaires de l'amirauté au sujet du transfert du Charybdis au gouvernement canadien.

2. En réponse je dois vous transmettre copie d'une dépêche du gouverneur général récemment reçue à ce ministère sur le sujet, et vous dire que lord Kimberley se propose d'envoyer au Canada par la malle de jeudi prochain une copie de votre lettre

ainsi que toutes autres nouvelles instructions que Leurs Seigneuries pourraient désirer

faire transmettre en réponse à cette dépêche.

3. On observera que le marquis de Lorne parle du vaisseau comme don, tandis que votre lettre propose que le *Charybdis* soit transféré comme prêt, et sur ce point il serait bon qu'il y eut une entente parfaite.

4. Je dois vous demander si c'est le désir de Leurs Seigneuries que le capitaine Scott, qui doit prendre possession du vaisseau, soit prié par voie télégraphique de

venir de suite en Angleterre.

5. L'arrêté du conseil dont parle la dépêche du gouverneur général n'a pas encore été reçu à ce ministère, mais il sera transmis à l'amirauté aussitôt que reçu.

J'ai, etc.,

H. R. MEADE.

Au secrétaire de l'amirauté.

L'amirauté au bureau colonial.

AMIRAUTÉ, 28 octobre 1880.

Monsieur,—Relativement à votre lettre du 26 de ce mois renfermant copie d'une dépêche du gouverneur général du Canada au sujet du prêt du vaisseau de Sa Majesté Charybdis au gouvernement canadien, et dans laquelle Son Excellence parle du vaisseau comme don, j'ai reçu instruction de mes lords commissaires de l'amirauté de vous prier de dire au comme de Kimberley qu'afin de ne pas laisser lieu à des malentendus sur les conditions auxquelles le vaisseau peut être prêté, mes lords croient qu'il est à désirer de les récapituler comme suit:—

(a.) Le vaisseau est prêté tel qu'il est, après sept ans et demi d'absence, avec

tout l'équipement, les appareils et le matériel à bord.

(b.) Tout le matériel supplémentaire dont il pourra avoir besoin sera payé par le

gouvernement canadien.

- (c.) Les réparations qu'il pourra être nécessaire de faire pour le voyage, ainsi que l'armement (si nécessaire), seront aux risques et aux frais du gouvernement canadien.
- (d.) Le navire est prêté pour servir de vaisseau école et restera la propriété du gouvernement impérial auquel il reviendra quand il ne sera plus utilisé comme tel; les machines ou les principales parties de l'équipement qui ne serviront pas au gouver, nement canadien seront remis à l'arsenal d'Halifax

2. Quant aux canons et autres pièces d'artillerie qui se trouvent à bord, mes lords

suggèrent qu'on communique à ce sujet avec le ministère de la guerre.

3. Je dois demander que le capitaine Scott, qui doit prendre possession du vaisseau, soit prié par voie télégraphique de venir de suite en Angleterre, et que l'agent général du gouvernement canadien prépare les mécaniciens et autres officiers à prendre charge du navire aussitôt que celui-ci sera congédié à Devonport, vers le 9 du mois prochain.

J'ai, etc.,

E. N. SWAINSON.

Au sous-secrétaire des colonies.

Nº 7.

OTTAWA, 2 novembre 1880.

CHER MONSIEUR,—Le gouvernement du Canada est venu en possession de la corvette de Sa Majesté *Charybdis*, d'environ 1,500 tonneaux de registre, actuellement mouillée à Devonport, Angleterre, et il voudrait l'amener iei de suite.

Ayant pleine confiance dans votre habileté et votre expérience, le gouvernement désire que vous alliez en prendre charge et l'amener à Saint-Jeau, N.-B. En conséquence vous voudrez bien partir pour l'Angleterre par le premier steamer, et, en arrivant à Londres, vous présenter au haut commissaire, pour lequel vous trouverez sous ce pli une lettre du ministre de la milice, sir Alexander Campbell.

Le vaisseau vous sera livré tel qu'il est et tel qu'il arrive de la mer, et vous trouverez probablement à son bord une quantité de charbon, de viandes-salées et autres comestibles suffisante pour votre retour. Après avoir fait un inventaire exact sous ce rapport, vous achèterez avec toute la diligence possible les provisions qui pourront être nécessaires pour le voyage et vous embarquerez votre équipage, ne

prenant pas plus d'hommes qu'il en faudra absolument pour la traversée.

Je pense qu'il vaudrait mieux amener deux bons mécaniciens avec vous plutôt que de les prendre de l'autre côté, car il en coûterait beaucoup et il serait peut-être difficile d'obtenir de bons officiers de cette catégorie disposés à faire la traversée pour être congédiés en arrivant ici. Barbour, qui fait partie de votre personnel de Québec, pourrait en être, et vous choisiriez le second à Halifax. Quant à l'équipage, il est entendu qu'il sera congédié en arrivant à Saint-Jean. Il ne sera pas difficile d'en organiser un, car il ne manque pas de matelots qui désirent venir ici.

Une somme de mille livres sterling va être déposée à la banque de Montréal, payable à votre ordre, sur laquelle vous pourrez tirer ce qu'il vous faudra pour vos besoins. Ceux-ci dépendront naturellement de la quantité de vivres, de charbon, etc.,

qui se trouvera sur le vaisseau.

Il ne me reste plus qu'à ajouter que vous exercerez en tout, je l'espère, la plus stricte économie.

Votre, etc.,

JAMES C. POPE.

Cap. P. A. Scott, M.R., Halifax, N.-E.

Nº 8. AGENCE DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÉCHERIES.

HALIFAX, N.-E., 5 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 de ce mois, an'ordonnant de me rendre en Angleterre dans le but d'amener le vaisseau école Chaybdis de Devonport au port de Saint-Jean, N.-B. Je ne perdrai pas de temps à executer vos instructions, et tout en ne perdant pas de vue l'efficacité, je vais exercer la plus stricte économie.

J'ai l'honneur, etc.,

P. A. SCOTT, capitaine.

A l'hon. J. C. POPE,

Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le gouver, neur général en conseil le 5 novembre 1880.

Vu la recommandation de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, le comité ordonne qu'un mandat spécial de Son Excellence le gouverneur général soit émis en sa faveur pour la somme de cinq mille piastres (\$5,000), afin de faire face aux frais nécessaires pour amoner la corvette à vapeur Charybdis récemment présentée au gouvernement du Canada par le gouvernement de Sa Majesté,—cette dépense imprévue n'étant pas couverte par le bill des subsides.

Pour copie conforme.

J. O. COTÉ, G.C.P.

N° 10.

Le marquis de Lorne au comte de Kimberley.

OTTAWA, 8 novembre 1880.

MILORD,—J'ai eu l'honneur d'envoyer aujourd'hui à Votre Seigneur un message télégraphique ainsi conçu:

"Le gouvernement accepte le *Charybdis* aux conditions mentionnées dans votre dépêche du 28 octobre. Le capitaine Scott part aujourd'hui d'Halifax par le *Nova Scotian* pour aller chercher le vaisseau.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable comte de KIMBERLEY.

Le comte de Kimberley au marquis de Lorne.

Nº 11.

Downing Street, 15 novembre 1880.

MILORD,—Relativement à une dépêche du 28 octobre et à mon télégramme d'aujourd'hui, au sujet du transfert du *Charybdis* au Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de votre gouvernement, la copie ci-jointe d'une autre correspondance échangée avec les lords commissaires de l'amirauté, et d'après laquelle vous verrez que les lords commissaires du Trésor ont consenti à ce que le vaisseau soit présenté au Canada comme don.

Je suis en communication avec le secrétaire de la guerre sur la question de comprendre dans le transfert du vaisseau les canons et autre matériel d'artillerie qui se

trouvent à son bord.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au gouverneur général,

Le Très honorable marquis de LORNE, C.C., G.C.M.G.

Le bureau colonial à l'amirauté.

(Immédiate.)

Downing Street, 29 octobre 1880.

Monsieur,—En réponse à votre lettre d'hier concernant les conditions du transfert du Charybdis au Canada, le comte de Kimberley m'a donné instruction de vous faire savoir, pour l'information des lords commissaires de l'amirauté, qu'au reçu de votre lettre un télégramme fut adressé au gouverneur général, déclarant que le Charybdis sera " prêté jusqu'à ce que le Canada n'en ait plus besoin," et demandant que le capitaine Scott partît immédiatement pour aller prendre charge du vaisseau à Devonport. La correspondance échangée sur le sujet a été également envoyée au gouverneur général par le courrier d'hier soir.

On vient de recevoir du marquis de Lorne une réponse télégraphique dans laquelle ilfait observer que d'après le télégramme transmis par le ministère, il conclut que le vaisseau est seulement prêté, et qu'il ne croit pas que le gouvernement canadien fasse des frais à moins que le vaisseau ne soit donné, un différend s'étant élevé sur ce point

parmi ses ministres.

Vu ces circonstances, lord Kimberley me prie de suggérer aux lords commissaires de l'amirauté qu'à moins que Leurs Seigneuries ne soient disposées à faire le don sans conditions, ce qui serrit peut-être préférable, le gouverneur général soit informé que le *Charybdis* est donné au Canada pour servir de vaisseau-école, et que tant qu'il sera ainsi employé il restera la propriété du gouvernement canadien, mais que si plus tard, en aucun temps, le Canada cesse d'avoir besoin du vaisseau, celui-ci sera remis au gouvernement impérial.

J'ai, etc.,

, E. WINGFIELD.

Au secrétaire de l'amirauté.

L'amirauté au bureau colonial.

AMIRAUTÉ, 13 novembre 1880.

Monsieur.—J'ai recu instruction de mes lords commissaires de l'amirauté de vous faire savoir, pour l'information de lord Kimberley, que le trésor a consenti à ce que le Charubdis soit présenté au gouvernement canadien comme don, à la condition que les machines ou principales parties de l'équipement qui pourraient ne pas être de service pour le gouvernement canadien, seront remises à l'arsenal d'Halifax.

Mes lords ont en conséquence donné des instructions pour que le vaisseau soit

remis au capitaine Scott.

J'ai, etc.,

ROBERT HALL.

Sous-secrétaire d'Etat, bureau colonial.

Paraphrase d'un télégramme en chiffres reçu du ministre des colonies au gouverneur général.

N° 12

16 novembre 1880.

Le vaisseau de Sa Majesté Charybdis présenté au gouvernement canadien comme don, les machines ou principales parties de l'équipement dont il n'aura pas besoin seront remises à l'arsenal d'Halifax. Je m'informe auprès du ministère de la guerre si l'armement peut être inclus.

Nº 13

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 16 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai recu instruction de vous transmettre sous ce pli, pour votre information, conformément à un renvoi de l'honorable conseil privé, copie de deux dépêches reçues du haut commissaire du Canada, ainsi que copie d'une lettre adressée par lui au secrétaire de l'amirauté au sujet du transfert du Charybdis comme vaisseauécole, au gouvernement du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
EDOUARD J. L'ANGEVIN,

Sous-secrétaire d'Etat.

A l'honorable ministre de la marine, etc.

CONFÉDÉRATION CANADIENNE, BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE, Londres, 28 octobre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous faire savoir, pour l'information de Son Excellence le gouverneur général, que M. Horace Stuart, de l'amirauté, est venu à ce bureau le 25 de co mois, et a annoncé que des négociations avaient été entamées pour le transfert du vaisseau de Sa Majesté *Charybdis* au gouvernement du Canada comme vaisseau-école; que les conditions ont été arrêtées; que le *Charybdis* était arrivé à Devonport; que l'amirauté désirait transférer le vaisseau de suite et connaître le nom de l'agent qui doit le recevoir.

J'ai dû dire qu'aucune instruction à cet égard ne m'était parvenue et que le premier lord ferait mieux de télégraphier à Ottawa par l'intermédiaire du bureau

colonial, ou que je le ferais moi-même si on le préférait.

Subséquemment M. Stuart est revenu dire que lord Northbrook était absent de la ville, et en conséquence j'expédiai le télégramme suivant :- •

"L'amirauté dit que le *Charybdis* est arrivé à Devonport. Est prête à transférer le vaisseau et demande un agent pour le recevoir. Instructions par le câble."

J'ai, etc.,

H. BERNARD,

Pour le haut commissaire.

A l'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

28 octobre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous renvoyer à ma dépêche n° 160 en date de ce jour au sujet du transfert du vaisseau de Sa Majesté *Charybdis* au gouvernement du Canada comme vaisseau-école, et vous transmettre copie d'une lettre que j'ai ce jour adressée à l'amirauté sur ce sujet.

J'ai aussi transmis le câblegramme suivant à l'honorable ministre de la milice et

de la défense en réponse à un autre reçu de lui :-

"J'apprends, de source privée, que le Charybdis ne sera pas congédié avant deux semaines."

J'ai, etc.,

H. BERNARD, Pour le haut commissaire.

A l'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

28 octobre 1880.

Monsieur,—Au sujet de la communication non-officielle reçue de l'amirauté le 25 de ce mois annonçant que le *Charybdis*, qui doit être transféré au gouvernement du Canada comme vaisseau-école, était arrivé à Devonport, et que l'amirauté désirait le transférer de suite à ce gouvernement et connaître le nom de l'agent chargé de le recevoir, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai communiqué par le câble, sur ce sujet, avec le gouvernement du Canada.

En réponse j'ai reçu un message dans lequel on demande qu'un agent quelconque reçoive le *Charybdis* et en prenne charge jusqu'à l'arrivée du capitaine Scott, du

service canadien, qui a été envoyé pour l'amener.

Je dois dire que le capitaine Scott est un officier de marine en retraite au service du gouvernement du Canada, résidant à Halifax, Nouvelle-Ecosse; et que comme les communications entre ce port et Liverpool sont fréquentes, il est probable qu'il y arrivera dans quelques jours.

J'ai, etc.,

H. BERNARD,

Pour le haut commissaire.

Nº 14.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT, OTTAWA, 22 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, conformément à un renvoi du conseil privé, copie d'une dépêche reçue du haut commissaire du Canada et de la lettre de l'amirauté dont il y est question, au sujet du transfert du vaisseau de Sa Majesté le *Charybdis* au gouvernement du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN, Sous-secrétaire d'Etat.

A l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

Londres, 1er novembre 1880.

Monsieuur,-J'ai l'honneur de vous renvoyer à ma dépêche n° 162, du 28 du mois dernier, au sujet du transfert du Charybdis au gouvernement du Canada, et de vous transmettre copie d'une lettre qui a été reçue de l'amirauté sur ce sujet. J'ai, etc.,

H. BERNARD, Pour le haut commissaire.

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

AMIRAUTÉ, 29 octobre 1880.

Monsieur,—En réponse à votre lettre d'hier, mes lords commissaires de l'amirauté m'ont donné instruction de vous informer que le Charybdis ne sera pas congédié avant le 9 du mois prochain, et que si le capitaine n'est pas alors arrivé, l'amirauté prendra charge du vaisseau jusqu'à ce qu'il arrive.

E. H. SWAINSON.

Haut commissaire du Canada, 10 Victoria Chambers, S. O.

Le marquis de Lorne au comte de Kimberley.

Nº 15.

OTTAWA, 23 novembre 1880.

MILORD, —J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un rapport approuvé du Conseil privé acceptant formellement la corvette à vapeur de Sa Majesté la Charybdis, et exprimant les remerciements du gouvernement pour ce don précieux.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable comte de Kimberley.

N° 16.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 22 novembre 1880.

Le comité du conseil a pris connaissance du télégramme reçu par Votre Excellence du très-honorable ministre des colonies annonçant que le gouvernement de Sa Majesté a présenté au gouvernement canadien, comme don, la corvette à vapeur

L'honorable ministre de la marine et des pêcheries, à qui le télégramme a été renvoyé, recommande que le gouvernement du Canada transmette ses remerciements au gouvernement de Sa Majesté pour ce don précieux, et qu'il l'informe qu'il l'accepte

avec beaucoup de plaisir.

Le comité concourt avec reconnaissance dans cette recommandation, et prie respectueusement Votre Excellence de vouloir bien les communiquer au ministre des colonies de Sa Majesté.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

Nº 17.

HOTEL ROYAL, DEVONPORT, 24 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que je suis arrivé à Liverpool le 19 de ce mois et que je n'ai pas tardé à me présenter au haut commissaire à Londres.

Le 21 nous allames voir sir Cooper Key, premier lord de l'amirauté, et M. Brassey. Ensuite le secrétaire colonial, M. Herbert.

Il fut décidé que je viendrais ici de suite pour m'enquérir de la condition du

Charybdis. \(\)
Hier j'ai fait rapport à sir Alexander Galt que je crois le navire propre à servir de vaisseau-école. Il désire que l'amirauté le mettre en bassin et corrige quelques défectuosités avant que nous en prenions possession.

J'apprends qu'il a l'intention de prier M. Herbert de demander à l'amirauté de

faire ces améliorations sans frais pour le Canada.

On croit que les chaudières devront durer encore deux ans, et la coque est tout ce qu'on doit attendre d'un navire de vingt ans de service. Il est en assez bon état, les mâts tiennent, les manœuvres basses filées en gros, et ses mâts de perroquet prêts à monter.

Les canons ont été débarqués et le matériel de guerre mis à l'arsenal; mais

j'apprends qu'ils seront rembarqués quand nous le demanderons.

Il n'y a ni vivres ni charbon à bord. Il faudra les acheter; le charbon sera probablement fourni par le gouvernement au prix du contrat, 14s. 1d. sterling la tonne, et 10 pour cent en plus pour frais.

Les gages des matelots hors de ce port varient de £3 11s. à £4 sterling par

mois; l'avance ordinaire est payée trois jours après le départ.

Il ne sera pas difficile d'avoir des mécaniciens ou des matelots; déjà plusieurs ont offert leurs services.

Je vous tiendrai au courant de nos négociations.

J'ai l'honneur, etc.,

P. A. SCOTT, capitaine.

P. S.—Comme il n'y avait pas, à Halifax, de mécaniciens en disponibilité, j'ai dû partir sans en emmener un; M. Barbour est le seul qui soit avec moi en ce moment.

P. A. S.

L'honorable ministre de la marine, Ottawa.

Nº 18.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 30 novembre 1880.

Vu le rapport, daté le 29 novembre 1890, fait par l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, qu'il a appris de sir A. T. Galt que les frais d'amener ici la corvette à hélice *Charybdis* sont estimés à près de £2,000 sterling, il recommande, comme l'affaire est urgente et le service imprévu, qu'il soit émis en sa faveur un mandat de son Excellence le gouverneur général pour une nouvelle somme de cinq mille piastres (\$5,000), afin de couvrir les frais en question.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre

Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTE, G.C.P.

CANADA, BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE 10 VICTORIA CHAMBERS, LONDRES, 2 déc. 1880.

Nº 19.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous confirmer le message que je vous ai transmis par le câble le 29 du mois dernier et qui se lit comme suit :

"Frais en rapport avec le *Charydis* estimés à près de deux mille livres. Envoyez par câble crédit pour un autre millier."

J'ai aussi l'honneur d'accuser réception du message suivant envoyé par vous en réponse :-

"Crédit envoyé par câble; autorisez Scott, si nécessaire, d'acheter de grosses ancres pour plus de sûreté, port de Saint-Jean."

J'ai communiqué le contenu de votre câblegramme au capitaine Scott pour sa

gouverne.

J'ai l'honneur, etc.,

A. T. GALT, Haut commissaire.

l'honorable ministre de la marine et des pêcheries.

Nº 20.

DEVONPORT, 5 décembre 1880.

Monsieur,—J'avais compté vous écrire par la dernière malle, mais apprenant que l'amirauté avait donné aux autorités de l'arsenal l'ordre de faire entrer le Charybdis dans le dock, j'ai attendu jusqu'à ce jour pour faire rapport sur sa condition.

Je suis heureux de dire qu'en général il est dans un bon état; il n'a besoin que de

quelques réparations à sa chaudière.

J'ai été désappointé dans le choix des seconds que j'avais espérer me procurer ici. le préposé à l'engagement des matelots n'en ayant pas trouvé qu'il pût me recommander.

J'ai télégraphié à Bristol, et j'ai reçu la même réponse.

Le préposé de Liverpool me fait espérer qu'il y a moyen d'avoir là de bons seconds, et j'attends incessamment plusieurs demandes de ce port.

Il ne sera pas difficile, je crois, d'avoir des matelots, car dix se sont déjà enrôlés.

et du moment que je le voudrai je puis en obtenir davantage.

Je suis heureux de dire qu'on peut avoir les meilleurs mécaniciens; deux sont

engagés, ainsi que la plupart des chauffeurs.

J'ai été notifié que l'amirauté n'exigera rien pour le louage du dock, non plus que les 10 pour cent ordinaires sur le prix des travaux exécutés. J'espère encore qu'il n'y aura pas de frais pour les matériaux et la main-d'œuvre.

Aussitôt que le vaisseau sera sorti du bassin, nous commencerons à embarquer le

matériel et procèderons à l'équipement général.

Les canons et le matériel nous serons transférés, je crois, dès que nous serons prêts à les recevoir.

L'approvisionnement a été confié à un officier compétent, et j'ai tout lieu de croire

que dans une quinzaine de jours nous serons très avancés.

Je ne puis m'expliquer pourquoi des officiers-marchands n'ont pas offert leurs sérvices, à moins qu'ils ne pensent que nous n'allons prendre qu'un faible équipage pour un vaisseau de si haute mâture.

Il n'y a, à bord, aucune machine qui ménage la main-d'œuvre. Le cabestan seul

exige 70 hommes pour descendre l'ancre.

Dans les mauvais temps la roue de gouvernail prendra quatre hommes et il en faudra quatre autres pour le palan de redresse. On voit donc que ce vaisseau va exiger un équipage considérable, mais je n'en prendrai pas plus que le nombre néces-

D'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur sa vitesse, elle pourra être de 7 ou 8 nœuds, sous vapeur seulement et en temps calme; mais avec vapeur et voiles, elle pourra approcher de onze nœuds.

Avec une bonne direction et un usage très économique du charbon, il peut faire

2,500 milles avec 285 tonnes dans les soutes.

J'ai l'honneur, etc.,

P. A. SCOTT, capitaine.

A l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa. N° 21.

Charybdis, Devonport, 8 décembre 1880.

Monsieur,—Nous n'avons fait que peu de progrès depuis ma lettre du 5, car en montant l'hélice sur le pont, on a découvert dans le coussinet qui supporte l'arbre de couche une avarie qui avait besoin d'être réparée de suite; j'ai demandé aux autorités de l'arsenal d'y voir immédiament, et je suis heureux de dire qu'elles y mettent toute la diligence possible;

J'espérais que nous serions prêts à prendre la mer le 21 de ce mois, mais il est possible que les réparations qu'il s'agit de faire à la chambre de la machine nous

retardent un peu plus longtemps.

Jusqu'ici, nous n'avons engagé que quelques matelots, car on ne peut faire beau-

coup avant que le vaisseau quitte la cale sèche.

Plusieurs seconds de Liverpool ont enfin offert leurs services, et je me propose d'y aller par chemin de fer afin de choisir ceux dont j'ai besoin pour le voyage.

Plusieurs officiers sont d'avis que le Charybdis ne peut être manœuvré en sûreté

par moins de 180 hommes.

L'amirauté croit que 150 hommes seront nécessaires, mais on espère que 120 suffiront.

L'équipage est engagé avec l'entente qu'il sera congédié à Saint-Jean, N.-B., et qu'il n'aura pas le droit de faire payer par le gouvernement sa traversée de retour en Angleterre.

Jusqu'ici il n'y a qu'une exception à cette règle: le mécanicien, qui est un homme très compétent, est engagé à raison de £18 sterling par mois, et si on ne

retient pas ses services après le voyage, son retour sera payé.

Je ferai remarquer que le *Charybdis* a besoin d'un nombreux équipage, et, comme nous sommes en hiver, nous devons nous attendre à du gros temps sur la Manche et sur la côte américaine.

Grand nombre de bâtiments construits en Angleterre pour des gouvernements étrangers ont pris leur équipage dans ce port, et j'apprends du préposé à l'engagement des matelots que ces équipages avaient de forts gages et leur retour au pays

était pa**y**é.

Voici comment l'équipage va être composé: 1 capitaine, 3 seconds, 2 canonniers, 2 aides contre-maîtres, 2 charpentiers, 3 quartiers-maîtres, 60 matelots de première classe, 20 matelots ordinaires, 4 mécaniciens, 2 attiseurs, 12 chauffeurs ordinaires, 2 commis aux vivres, 2 domestiques, 1 coq, 1 aide-coq, 3 mousses; total, 120.

J'ai l'honneur, etc.,

P. A. SCOTT, capitaine.

L'honorable

ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MINISTÈRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE.

Ottawa, 11 décembre 1880.

N° 22.

Monsieur,—J'ai reçu du ministre de la milice et de la défense instruction de vous transmettre sous ce pli une lettre reçue de sir A.T. Galt, C.C.M.G., haut-commissaire du Canada, au sujet du transfert du vaisseau *Charybdis* au gouvernement canadien

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

B. SULTE,

Sous-ministre intérimaire de la milice.

Au sous du ministre de la marine, etc.

CANADA, BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE, 10, VICTORIA CHAMBERS, LONDRES, 20 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous annoncer l'arrivée ici du capitaine Scott, M.

R., qui m'a remis votre lettre du 1er de ce mois.

Aujourd'hui, je suis allé, avec le capitaine Scott, voir sir Cooper Key, le premier lord de l'amirauté, qui nous a reçu avec beaucoup de bienveillance et promis de donner au capitaine Scott toute l'aide nécessaire à propos du Charybdis. Sir Cooper va envoyer des instructions à cet égard aux différents officiers de Devonport, où le vaisseau est mouillé en ce moment.

On dit que le vaisseau est en très bon ordre, venant d'arriver de la station navale de Chine, et j'espère qu'il ne sera pas nécessaire de faire de déboursés considérables

pour le mettre en état de faire la traversée de l'Atlantique.

Le capitaine Scott se rend à Devonport lundi pour le visiter; il me fera ensuite un rapport complet sur la condition du navire et sur les mesures qu'il se propose d'adopter pour le mettre en état de prendre la mer. Je lui ai fait comprendre l'importance de s'en tenir à la plus stricte économie compatible avec la sûreté du vaisseau

et de, l'équipage.

Quant à la question de l'armement de la Charybdis, je n'ai encore reçu aucune réponse du ministère de la guerre; mais je suis allé voir aujourd'hui M. Herbert, le sous-ministre des colonies, et je l'ai prié de rappeler au ministre de la guerre la demande qui a été faite. Comme le transfert de l'armement a été fortement recommandé par le bureau colonial, ainsi que par l'amirauté, je n'ai aucun doute que la réponse sera favorable.

Je vous prie d'informer le ministre de la marine de l'arrivée du capitaine Scott,

et de ce que j'ai fait.

J'ai l'honneur, etc.,

A. T. GALT, haut-commissaire.

Au ministre de la milice et de la défense, Ottawa.

Nº 23.

SECRÉTARIAT D'ETAT, OTTAWA, 11 décembre 1880.

Monsieur,—J'ai reçu instruction de vous transmettre sous ce pli, conformément à un renvoi de l'honorable Conseil Privé, copie d'une dépêche du haut commissaire du Canada annonçant que le vaisseau Charybdis a été congédié et mis dans le bassin Keyham, en attendant qu'il soit remis au gouvernement canadien.

J'ai l'honneur, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Sous-secrétaire d'Etat.

L'honorable ministre de la marine et des pêcheries.

CANADA, BUREAU DU HAUT COMMISSAIRE, Londres, 16 novembre 1880.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous informer qu'on annonce que le Charibdis, 17, corvette en bois, capitaine Charles F. Hotham, a été congédié à Devonport, en excellent ordre, le 9 de ce mois, et qu'il a été mis dans le bassin Keyham en attendant qu'il soit remis au gouvernement canadien.

Je dois ajouter que jusqu'à présent je n'ai reçu aucun avis de l'arrivée du capi-

taine Scott en ce pays.

J'ai, etc., H. BERNARD, Pour le haut commissaire.

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa,

Secrétariat d'Etat,

OTTAWA, 16 décembre 1860.

Monsieur,—J'ai reçu instruction, conformément à un renvoi de l'honorable conseil privé, de vous transmettre sous ce pli, pour rapport immédiat, copie de deux dépêches datées les 25 et 27 du mois dernier et de leur contenu, concernant la mise du vaisseau en cale sèche et l'examen de sa coque avant son départ pour le Canada; et aussi concernant le transfert du matériel de guerre comme faisant partie de l'armement du vaisseau.

J'ai l'honneur, etc., EDOUARD J. LANGEVIN, Sous-secrétaire d'Etat.

L'honorable ministre de la marine et des pêcheries.

Canada, bureau du haut commissaire, Londres, 25 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur général, copie d'une communication que j'ai adressée aujourd'hui même au ministre des colonies, au sujet de la mise du vaisseau de Sa Majesté le Charybdis en cale sèche et de l'examen de sa coque avant son départ pour le Canada.

J'ai, etc.,

A. T. GALT, haut commissaire.

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

24 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le capitaine Scott, de la marine royale, est arrivé en ce pays avec l'ordre du gouvernement canadien de prendre

charge du Charybdis.

Le capitaine Scott m'a écrit de Devonport qu'il désirerait que le vaisseau fût mis en cale sèche pour être examiné avant de partir pour le Canada, et je vous prie d'avoir l'obligeance d'inviter l'amirauté à donner la permission nécessaire. J'espère qu'en cette occasion, comme le vaisseau est un don fait au gouvernement canadien, l'amirauté donnera des ordres pour que les frais de bassin soient limités au prix réel. Il me ferait également plaisir d'apprendre que le ministre de la guerre a eu la bonté d'accorder au gouvernement canadien l'usage de l'armement et du matériel de service.

J'ai, etc.,

A. T. GALT, haut commissaire.

Au sous-ministre des colonies.

Canada, Bureau du haut commissaire, Londres, 27 novembre, 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de Son Excellence le gouverneur général, copie d'une communication que j'ai reçue du ministre des colonies en réponse à une lettre adressée à l'amirauté au sujet de la mise du Charybdis en bassin avant son départ pour le Canada, ainsi que copie d'une lettre adressée au ministre de la guerre au sujet du transfert de l'armement et du matériel de guerre faisant partie de l'équipement du vaisseau.

J'ai, etc.,

A. T. GALT, haut commissaire.

L'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa.

Downing Street, 25 novembre 1880.

Monsieur,—J'ai reçu du comte de Kimberley instruction d'accuser réception de votre lettre du 24 de ce mois, annonçant que le capitaine Scott, M.R., est arrive pour prendre charge du Charybdis, et demandant que des ordres soient donnés pour que le

vaisseau soit mis en bassin avant son départ pour le Canada.

Je vous transmets, pour votre information, copie d'une lettre que lord Kemberley a fait adresser à l'amirauté sur ce sujet; et quant au dernier paragraphe de votre lettre, je dois vous dire que Sa Seigneurie est en communication avec le ministère de la guerre relativement au transfert, avec le vaisseau, des canons et du matériel de guerre qui se trouvent à son bord.

Je vous inclus copie d'une lettre, datée du 16 de ce mois, adressée au ministère de la guerre sur ce point. Une autre lettre, demandant une prompte réponse, a été

envoyée à ce ministère.

Je suis, etc.,

EDWARD WINGFIELD.

Sir A.T. GALT, C.C.M.G., Haut commissaire du Canada.

(Immédiate.)

Downing Street, 25 novembre 1880.

Monsieur,—Relativement à votre lettre du 13 de ce mois, concernant le don du Charybdis au gouvernement canadien, j'ai reçu du comte de Kimberley, instruction de vous transmettre, pour l'examen des lords commissaires de l'amirauté, copie d'une lettre dans laquelle le haut commissaire du Canada annonce l'arrivée du capitaine Scott, M.R., à Devonport, et demande que le vaisseau soit mis en bassin pour être examiné avant son départ pour le Canada.

Lord Kimberley demande à être informé de la réponse que Leurs Seigneuries désirent faire au haut commissaire sur ce point, ainsi que relativement aux frais de

mise en bassin dont parle sir Alexander Galt.

Leurs Seigneuries savent, d'après la lettre de ce ministère datée le 16 du présent mois, que le ministre des colonies est en communication avec celui de la guerre relativement au transfert au gouvernement canadien, avec le vaisseau, des canons et du matériel de guerre qui se trouvent à son bord.

Je suis, etc.,

EDWARD WINGFIELD.

Au secrétaire de l'amirauté.

(Immédiate.)

Downing Street, 16 novembre 1880.

Monsieur,-J'ai reçu du comte du Kimberley instruction de vous approndre qu'une correspondance a été échangée entre le gouverneur général du Canada et ce ministère au sujet du transfert, au gouvernement canadien, de l'un des bâtiments de

Sa Majesté devant servir de vaisseau école.

Après avoir communiqué avec les lords commissaires du Trésor, les lords commissaires de l'amirauté ont consenti à transporter au gouvernement canadien le vaisseau de Sa Majesté Charybdis comme don graduit devant servir aux fins ci-dessus; mais Leurs Seigneuries ont informé ce ministère que demande doit être faite au ministère de la guerre pour les canons et le matériel de guerre qui se trouvent

Lord Kimberley me charge de dire qu'il apprendra avec plaisir que le ministre de la guerre consent à inclure ce matériel dans le don qui est fait au gouvernement

canadien.

Je suis, etc.,

R. G. W. HERBERT.

Au sous-secrétaire d'Etat, ministère de la guerre. N° 25.

CHARYBDIS, CHANTIER KEYHAM, DEVON, 22 décembre 1880.

Monsieur,—Depuis que je vous ai adressé ma dernière lettre, le temps a été très mauvais, mais nous avons réussi à terminer cette après-midi les réparations dans les œuvres vives, et j'espère que dans quelques jours nous en aurons fini avec les travaux de chantier.

Nous nous attendons à ce que le vaisseau soit mis à flot demain, et puis, aussitôt que les fêtes de Noël seront passées, le charbon sera embarqué, les canots seront

halés à bord et les voiles enverguées.

Les réparations ont retenu le vaisseau sur la câle jusqu'à ce moment, et malheureusement l'aide que j'avais demandée de la réserve ne peut pas être donnée, attendu que les marins attachés au vaisseau-amiral ont toujours un congé de deux semaines à Noël; mais je ferai tout mon possible pour partir au commencement de janvier.

Îl est maintenant décidé que les canons ne nous serons pas livrés: le trésor en est venu à l'opinion que comme ils ont une valeur de £8,000, il ne pourrait nous les

donner sans la sanction du parlement.

J'ai demandé tous les ustensiles du munitionnaire, tels que gamelles, poids et mesures, etc., dont l'amirauté avait ordonné le transport à l'agent du Canada lors du congé du *Charybdis*, mais l'officier en charge les a remis au dépôt, et je demande à présent qu'ils nous soient remis. J'espère les obtenir, car ils nous épargneraient beaucoup de déboursés.

Il est possible que sir Alexander Galt obtienne, par achat ou autrement, quatre

canons plus petits pour l'usage du vaisseau.

J'ai l'honneur, etc.,

P. A. SCOTT.

Au sous-ministre de la marine et des pêcheries.

CHARYBDIS, CHANTIER KEYHAM, 1er janvier 1881.

Monsieur, - Aussitôt que le vaisseau eut quitté le chantier, nous avons fait l'épreuve de ses chaudières, et avons constaté qu'elles sont beaucoup plus faibles que

nous avons été portés à le croire.

En conséquence M. Barbour a fait le rapport ci-joint. J'ai fait voir au haut commissaire l'opportunité de congédier tout l'équipage, sauf le second mécanicien (qui est un homme très compétent), le maître d'équipage, le charpentier et un chauffeur, qui prendraient soin du vaisseau jusqu'au mois d'avril, alors que je pourrais revenir le chercher.

J'ai suggéré à sir Alexander Galt que M. Barbour et moi pourrions retourner au-

Canada par un prochain paquebot-poste.

Au lieu d'essayer à passer par la route du sud, ainsi que nous en avions eu l'intention, nous pourrions alors prendre celle du nord, et le voyage serait accompli en une vingtaine de jours, au lieu de 40 dans cette saison-ci.

Le vaisseau est au grand complet, sauf pour les vivres et un peu de lest.

P. A. SCOTT, capitaine.

Au ministre de la marine, Ottawa.

NAVIRE DU GOUVERNEMENT CANADIEN "CHARYBDIS" CHANTIER KEYHAM, 5 janvier 1881.

Monsieur,—Ayant assisté à l'épreuve des quatre chaudières du *Charybdis* et observé leur faiblesse générale, qui nécessitait de diminuer la pression de 16 à 10 livres sur les soupapes de sûreté; ayant remarqué aussi qu'un boulon support et sept bouilleurs s'étaient brisés pendant l'épreuve; et ayant remarqué, en examinant atten-

tivement les fournaises, plusieurs fissures qui avaient besoin d'être aveuglées, je suis d'avis qu'elles ne sont pas bonnes pour une traversée d'hiver sur l'Atlantique.

J'ai l'honneur, etc.,

W. BARBOUR, mécanicien-chef.

Capitaine Scott, M. R., etc.

DEVONPORT, 5 janvier 1881.

CHER MONSIEUR SMITH,—Comme vous le voyez, M. Barbour a fait un rapport qui condamne les chaudières; mais il croit qu'elles suffiraient pour un voyage de printemps. Il dit que dans un gros temps nous pouvons faire côte sous le vent, et alors de mauvaises chaudières peuvent nous coûter la vie. De pareils arguments sont irréfutables.

Le vaisseau est une jolie corvette, très haute de mâture et qui paraît bien; mais

ses chaudières sont effroyables.

Nous avons éprouvé un grand déappointement, mais nous devons espérer pour le

mieux.

Il est vrai que nous ferons une économie en prenant la route du nord au printemps, et c'est mieux sous tous rapports. L'Atlantique a été dans un état effrayant pendant plusieurs mois—violents coups de vent d'ouest tout le temps. Nous aurions été obligés de prendre la route du sud, et le voyage aurait été long.

P. A. SCOTT.

WM. SMITH, éer., ministre de la marine, Ottawa.

REPONSE

(67)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 3 février 1881;—
Pour un état, en tant qu'on peut le fournir, du nombre de personnes qui sont passées du Canada aux Etats-Unis par la voie de Sarnia et de Windsor depuis le 1er janvier 1880, spécifiant, en tant qu'il est possible de le faire, le nombre de celles qui se proposaient de s'établir dans ce dernier pays; aussi, un état, aussi exact que possible, du nombre de personnes qui sont venues des Etats-Unis en Canada, pendant la même période, par la voie de Windsor et Sarnia, spécifiant aussi, autant que possible, le nombre de celles qui se proposaient de s'établir en Canada; aussi, copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée et de tous rapports faits à ce sujet.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat, 7 février 1881. JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

MESSAGE

(68).

Lor ne.

Le gouverneur général transmet au Sénat et à la Chambre des Communes, copie du procès-verbal du Conseil, en date du 5 novembre 1880, au sujet de l'aide à donner à l'émigration d'Irlande au Manitoba et au Nord-Ouest; copie de la dépêche de Son Excellence le gouverneur général transmettant ce rapport, et copie de la réponse de Lord Kimberley en accusant réception.

Hôtel du gouvernement, Ottawa, 4 février, 1881.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 5 novembre 1880.

Sur la recommandation de l'honorable ministre de l'agriculture, le comité avise Votre Excellence d'adopter le mémorandum ci-joint, contenant un projet d'organisation d'une émigration d'Irlande au Manitoba et au Nord-Ouest, et de communiquer ce mémoire au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, par l'intermédiaire du haut commissaire canadien en Angleterre, si toutefois Votre Excellence ne voit pas d'objection à se servir de cette voie.

Pour copie conforme,

J. O. Côté, greffier, C. P.

Mémorandum.

A la suggestion du haut commissaire canadien en Angleterre, sir A. T. Galt, G.C.M.G., le soussigné a l'honneur de proposer ce qui suit comme base des dispositions à prendre, de concert avec le gouvernement impérial, en vue d'encourager l'immigration d'Irlande, si le gouvernement impérial accueille ce projet.

Le gouvernement canadien, qui a beaucoup de sympathie pour le peuple irlandais en son état de détresse, participerait avec empressement à toute mesure bien conçue de secours tendant à créer un système d'émigration d'Irlande vers le Canada. Si l'on établissait un tel système d'émigration, il est évident que la coopération cordiale du Canada serait subordonnée à la condition essentielle que les émigrants ne pussent pas devenir à charge à ce pays.

Quant aux garçons et aux filles, cette classe ne donne lieu à aucune difficulté sérieuse, car elle trouve toujours aisément à se placer; mais, vu la détresse qui sévit présentement en Irlande, il est clair que c'est seulement par l'excde de familles entières que l'on pourrait alléger sensiblement la misère causée par l'excès de population

Il faudrait donc prendre des dispositions non seulement pour le transport des familles aux lieux de destination, mais encore pour leur subsistance, en attendant la première récolte.

Dans les anciennes provinces du Dominion, où les terres sont couvertes de bois épais, il serait très difficile de cantonner par groupes une émigration nombreuse; mais dans les vastes plaines fertiles du Nord-Ouest, l'entreprise en serait relativement facile à exécuter.

68 - 1

Par un arrangement préalable très-simple, on pourrait, dans le cours de la saison qui précéderait l'envoi des immigrants, mettre en état d'être occupés des lots de ferme en quantité suffisante; on bâtirait sur chaque lot un petite habitation; on défoncerait et préparerait pour l'ensemencement, et dans le cas des arrivées tardives, on ensemencerait d'avance, une certaine étendue de prairie, afin d'assurer au colon une récolte dès l'année de son entrée en possession.

Ces travaux exécutés par adjudication, sous une bonne surveillance, donneraient de l'ouvrage aux nouveaux colons dès leur arrivée, pendant la morte saison, ce qui réduirait considérablement les frais d'établissement et les maintiendrait en réalité; en fin de compte, à reu près dans les limites des frais de transport, car le remboursement des avances faites aux premiers arrivés suffirait bientôt à couvrir la dépense annuelle

des opérations pour les nouveaux défrichements.

L'acheminement d'une famille composée du père, de la mère et de trois enfants, depuis le port d'embarquement jusqu'à Winnipeg, peut coûter à présent £40 à peu près; il faut ajouter à cela le prix du trajet de Winnipeg au lieu d'établissement. L'habitation et huit acres de terre préparés et ensemencés reviendraient à £35 ou £46. Il serait peut-être nécessaire de pourvoir en partie à la subsistance de la famille à son arrivée, mais le salaire de son chef devrait ensuite fournir à ses besoins jusqu'à la moisson; après l'engrangement de celle-ci, on peut dire que le colon est en état de se suffire à lui-même.

Chaque colon reçoit du gouvernement une "concession gratuite" de 160 acres, sujette à un simple droit de patente de £2; il a la faculté d'obtenir par préemption

160 autres acres contigus, au prix courant et aux conditions ordinaires.

Afin de s'assurer le remboursement des avances faites en frais de transport et d'installation, on propose que la somme totale avancée, qui devra être certifiée par l'agent officiel et admise par le colon, dans chaque cas, emporte première hypothèque sur l'immeuble et soit acquittée en un certain nombre de versements annuels, avec intérêt.

Pour prévenir les interprétations erronées auxquelles le gouvernement de Sa Majesté pourrait être exposé en favorisant une entreprise canadienne d'émigration, il

paraît y avoir deux points importants à observer :

1. Au lieu d'une action directement exercée par le gouvernement de Sa Majesté, on suggère que l'ensemble du mouvement soit placé sous les auspices d'une commission ou d'une association nationale d'émigration, convenablement organisée, tant en Angleterre qu'en Canada, et que l'assistance pécuniaire à donner par le gouvernement impérial soit confiée à cette association ou à cette commission, sous forme d'avances garanties sur l'immeuble du colon et portant un taux minime d'intérêt.

2. L'immigration devra toujours être volontaire, et la même assistance sera

accordée à tous ceux qui acccepteront les conditions proposées.

Si une telle commission ou association était formée, on lui livrerait des étendues de terre à coloniser, que ses agents feraient préparer d'avance pour y placer les

immigrants à leur arrivée.

L'association ou la commission se chargerait de la dissémination des renseignements dans le Royaume Uni, ainsi que du choix et de l'expédition des émigrants; de son côté, le gouvernement canadien procurerait aux immigrants l'avantage de toute réduction obtenue dans le prix de la traversée, les soins nécessaires au débarquement, et les ferait acheminer, aux frais de la commission ou de l'association, sur Winnipeg, où les guides du gouvernement iraient les recevoir pour les conduire sur leurs lots respectifs. Dès lors, les agents de la commission ou de l'association auraient à veiller sur les immigrants et à les installer sur leurs terres, préparées un an d'avance pour l'occupation.

Le tout respectueusement soumis.

J. H. Pope, Ministre de l'agriculture.

Département de l'agriculture, Ottawa, 30 octobre 1880. Le marquis de Lorne au comte de Kimberley.

Nº 313.

OTTAWA, 9 novembre 1880.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus, pour l'information de votre Seigneurie, copie du rapport d'un comité du Conseil privé, adoptant un mémorandum préparé par le ministre de l'agriculture, lequel contient une proposition d'organisation d'une immigration d'Irlande au Manitoba et au Nord-Ouest.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très honorable comte de Kimberley.

Le comte de Kimberley au marquis de Lorns.

Downing Street, 9 décembre 1880.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 313, du 9 du mois dernier, renfermant copie du rapport d'un comité du conseil privé, adoptant un mémorandum préparé par le ministre de l'agriculture, lequel contient une proposition d'organisation d'une immigration d'Irlande au Manitoba et au Nord-Ouest.

J'ai fait transmettre copie de votre dépêche et de ses incluses au gouvernement

d'Irlande, pour qu'il en délibère.

J'ai, etc.,

KIMBERLEY.

Au gouverneur général le très-honorable Marquis de Lorne, C.C., G.C.M.C.

RÉPONSE

(69)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 28 janvier 1381;—
Demandant copie de toute correspondance échangée entre le ministère des douanes et le percepteur du port de Montréal, concernant les rapports de ce dernier avec l'association co-opérative; aussi, copie de tous ordres et règlements du département se rapportant aux officiers de douanes, dans de pareils cas; et l'autorité en vertu de laquelle ces règlements ont été faits.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 7 février 1881.

RÉPONSE

(70)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 février 1881;—Pour copie du rapport de A. L. Light, écuier, ingénieur en chef de la province de Québec, adressé au gouvernement du Canada à sa demande, et concernant le chemin de fer Québec au lac Saint-Jean et la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 22 février 1881. Seci étaire d'Etat.

(Pas imprimée, la réponse supplémentaire 70a étant une copie revisée.)

RÉPONSE

(71)

A une adresse du Sénat, en date du 22 décembre 1880;—Demandant:

1. Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le ministère des chemins de fer et le gérant ou quelqu'autre officier du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, relative à l'accident arrivé au mois d'août dernier sur ce chemin entre les stations d'York et de Suffolk.

2. Copie du procès-verbal ou dossier de toute enquête instituée pour connaître les causes de cet accident, avec mention du nom des témoins entendus et copie de leurs témoignages.

3. Un état du nombre des nouvelles traverses posées sur le dit chemin de fer depuis l'accident dont il s'agit, avec indication du coût de ces traverses, et aussi un état des dépenses qu'a nécessitées la réparation des dommages causés par cet accident.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 10 février 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(72)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880;—
Pour copie de tous documents et de toute correspondance concernant la création d'un service de sauvetage dans les eaux de l'intérieur du Canada.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

Sceretariat d'Etat, 10 février 1881.

RÉPONSE SUPPLEMENTAIRE

(70a.)

A un ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1881;—
pour copie du rapport de A. L. Light, écuier, ingénieur en chef de la
province de Québec, adressé au gouvernement du Canada, à sa demande,
concernant le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean et la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.

Par ordre,

J. O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 16 mars 1881.

RAPPORT SUR LE CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN, SES ÉTUDES, SA CONSTRUCTION, SES RAMPES ET COURBES, ET LES PROBABILITÉS DE SON TRAFIC.

A l'hon, Sir Charles Tupper, C.C.M.G., Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa,

Monsieur,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit sur le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean:—

Il avait d'abord été construit un chemin à lisses de bois entre Québec et Gosford,

-distance de 25 milles-qui fut utilisé pendant deux ans.

En 1879, je fus consulté, en ma qualité d'ingénieur des chemins de fer du gouvernement, au sujet de la reconstruction et du prolongement de ce chemin jusqu'au lac Saint-Jean.

Jugeant que son tracé, par la voie de Gosford, n'était pas satisfaisant, je recommandai de nouvelles études, et je fus en même temps chargé de préparer les instructions nécessaires qui devaient guider l'ingénieur en chef de la compagnie.

EXPLORATIONS ET ÉTUDES.

La région comprise entre Québec et le lac Saint-Jean a été explorée et des plans en ont été levés par les vallées des rivières Métabetchouan et Batiscan, la première en 1873, la dernière en 1879, et il y a aussi été fait des études secondaires, dans le but de reconnaître la route la plus favorable.

On a trouvé une bonne ligne passant au sud du lac Saint-Joseph, partant de la traverse de la rivière Jacques-Cartier et allant directement à Saint-Raymond, et de

là au lac Saint-Jean, avec des rampes praticables sur tout le parcours.

Les rampes et courbes ont été établies en tenant compte de la nature du pays à traverser, des frais de construction et de l'efficacité de son exploitation future.

CONSTRUCTION.

La première division du chemin, entre Québec et Saint-Raymond, est en voie de construction depuis 1879.

RAMPES.

Les remblais ont 15 pieds de largeur au niveau de la chaussée, et les tranchées ont 18 pieds, bien qu'elles soient élargies lorsqu'il faut faire un drainage spécial : ces 70a—1

dimensions sont suffisantes. Partout où la chose a été possible, la chaussée a été élevée au-dessus du niveau du terrain afin de neutraliser les effets de la neige, mais lorsque les inégalités superficielles exigeaient de profondes tranchées, on a conservé le maximum des pentes permises, afin d'en réduire les quantités au minimum.

PONCEAUX.

Ces ouvrages, soit "ouverts," soit "fermés," sont en bois partout où le remblai est bas, mais lorsqu'il est élevé, ils sont faits en pierre. Les ponceaux en bois sont bons et suffisamment forts, et ils peuvent être renouvelés sans interrompre la circulation.

MAÇONNERIE.

La maçonnerie de première et de seconde classe est faite d'après les devis du chemin de fer Q. M. O. et O. Elle est de la meilleure qualité; celle de première classe est en granite et faite partout avec du ciment de Portland.

PONTS.

Il y en a six dans cette division. Ceux des rivières Jacques-Cartier et Portneuf et de la décharge du lac Saint-Joseph ont des superstructures en fer fournies par Clarke, Reeves et Cie., de Phœnixville, Pennsylvanie, reposant sur des piliers et culées en pierre ; le premier pont a 500 pieds de longueur, et les deux derniers 60 et 80 pieds respectivement. Les ponts sont tous d'excellentes constructions ; ils sont faits avec soin et avec les meilleures matériaux, et ils ont été munis de tabliers à panneaux de charge d'une force suffisante, par pied linéaire, pour porter les locomotives de traction spéciales qu'il faudra employer pour l'exploitation économique de ce chemin.

BALLASTAGE.

Comme une grande partie de cette division traverse un sol graveleux, il n'a pas fallu employer la quantité moyenne pour bien noyer les traverses et donner une chaussée sèche et élastique.

RAILS.

La voie est munie de rails d'acier de la Compagnie Barrow, Angleterre. Ils sont du modèle le plus récent et du meilleur acier (devis et inspection de Sandberg). Les attaches sont aussi des formes les plus modernes, y compris une "éclisse à rebord" d'une grande force et très efficace. Les traverses sont posées à deux pieds de centre à centre, ce qui est plus rapproché que d'ordinaire, mais comme elles ne coûtent pas cher dans cette partie du pays, cela est efficace et économique.

AIGUILLES DE CROISEMENT, DE CHANGEMENT DE VOIE, ETC.

Les aiguilles sont du deruier modèle et de la meilleure qualité, et semblables à celles employées sur le chemin de fer Q. M. O. et O.

CLÔTURES.

Les clôtures sont en fil de fer barbelé, attaché à des poteaux d'épinette rouge plantés à 12 pieds de distance et à 3 pieds en terre. Cela fait une excellente clôture, spécialement adaptée à une région où il tombe beaucoup de neige.

GARES.

Il n'en a encore été construit qu'une seule, à la jonction avec le chemin de fer Q.M.O. et O., et bien qu'elle ne soit pas grande, elle est suffisante. D'autres gares d'une grandeur convenable doivent être construites au printemps à Lorette, la rivière Jacques-Cartier, Sainte-Catherine et Saint-Raymond.

MATERIEL ROULANT.

Le matériel roulant aujourd'hui en usage n'est que suffisant pour les besoins de la construction. Il se compose de 3 locomotives, d'une cinquantaine de wagon plateformes du dernier modèle, et de deux petites voitures à voyageurs. Les locomotives et wagons plateformes sont les meilleurs de leur genre.

LIGNE DE TÉLÉGRAPHE.

La compagnie a fait un arrangement avec la compagnie du télégraphe de Montréal pour avoir une ligne le long de son chemin de fer. On pose les fils d'avance, et les bureaux seront ouverts à mesure que les différentes sections du chemin seront prêtes pour le trafic.

REMARQUES.

A part le remblai et la tranchée de Lorette-qui sont très considérables-et le pont de la rivière Jacques-Cartier, les travaux ne sont pas au-dessus de la moyenne. Cette division est construite d'une manière solide et complète, et, sauf quant aux rampes, courbes et ouvrages en bois, elle sera, une fois terminée, égale au chemin de fer Q.M.O. et O.

TRACÉ DE SAINT-RAYMOND AU LAC SAINT-JEAN.

Le lac Saint-Jean est à 278 pieds au-dessus du niveau de la mer. Une étude topographique faite il y a quelques années a révélé l'existence d'une hauteur de 2,400 pieds entre le Saint-Laurent et le lac, mais on a pu la réduire à 1,348 pieds en faisant passer la ligne plus à l'ouest, par la rivière Batiscan et le lac Edouard, à travers une bonne région agricole et bien boisée.

La hauteur ci-dessus se trouve à 123 milles de Québec, et, sauf quatre exceptions, on peut la gravir par des rampes maximum de 118 pieds par mille en remontant au nord (ou contre le trafic léger), et de 80 pieds par mille en venant au sud (ou contre le trafic plus lourd).* Voir annexe A pour le tableau des rampes.

Ces rampes ne sont pas continues, car on arrive graduellement au sommet, de chaque côté, par des plateaux successifs sur une échelle ascendante, avec de légères dépressions intermédiaires au passage des rivières. Aucune rampe n'a plus de deux milles de longueur, ce qui permet de faire provision de vapeur entre chaque, et le fait que des étendues considérables de terrain de niveau et onduleux séparent les rampes maximum facilitera beaucoup l'exploitation du chemin. Les rampes sont parfaitement praticables, quoique inusitées sur les grandes artères canadiennes; mais on les rencontre souvent en Europe et aux Etats-Unis, lorsqu'il faut traverser des chaînes de montagnes comme celle dont il est ici question. Elles y sont exploitées avec succès et il s'y fait un trafic énorme. Voir annexe B pour des exemples de rampes raides.

LOCOMOTIVES DE TRACTION.

En établissant les rampes ci-dessus, je conseillerais l'emploi de locomotives de traction spéciales, afin d'exploiter le chemin avec économie, et je recommanderais le type Consolidation pour le trafic lourd, et le type Mogul pour le transport mixte des voyageurs et du fret léger. La première de ces machines peut traîner autant de fret, sur les rampes les plus raides du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, que les locomotives à huit roues ordinaires en traînent sur les rampes plus faciles du Grand Tronc et du Grand Occidental, c'est-à-dire, plus de vingt wagons à fret chargés du lac Saint-Jean à Québec, et le même nombre en retournant, dont un tiers chargés, tel étant à peu près la proportion qui existera entre le trafic dans les deux sens. La locomotive *Mogul* peut traîner les trois quarts d'un pareil chargement à uue vitesse raisonnable. Ni l'une ni l'autre ne causera plus d'usure et de détérioration à la chaussée ou à la voie qu'il n'en résulterait de l'emploi d'une machine ordinaire, et toutes les constructions ont été préparées à cet effet.

^{*} Trois des quatre exceptions ci-déssus mentionnées se rencontrent en allant au sud: elles forment 3 8 milles collectivement, et l'on pourra sans doute les réduire par de nouvelles explorations. La quatrième—en allant au nord—est de 132 pieds par mille sur une longueur de 2:5 mille etse trouve près de Lorette, où les travaux seront très considérables. Pour réduire cette rampe à 118 pieds par mille, il aurait fallu doubler la quantité et tripler les frais. L'alignement primitif était ici excessivement tortueux, mais il a été redressé à comparativement peu de frais et les rampes établies partout sur une tangente. De plus, on trouvera que cetté; pente est équivalente aux plus douces de 118 pieds par mille, ces dernières étant combinées avec des courbes de 8°, qui en augmentent virtuellement la raideur.

La quantité de combustible qu'elles consument est en proportion directe de la force dépensée, mais comme le bois abonde dans cette région, le surcroît de dépenses ne sera pas considérable. On trouvera de plus amples détails au sujet de la capacité de ces locomotives dans l'annexe C.

COURBES.

Le minimum des rayons de courbure, entre Québec et le lac Saint-Jean, est de 600 pieds, et cela n'a lieu qu'en trois endroits, la moyenne des courbes étant beaucoup plus facile. Pour le tableau des courbures, voir annexe D.

PRIX DE REVIENT.

En me basant sur les quantités déduites de l'exploration de la ligne jusqu'au lac Saint-Jean, j'estimerais le coût du chemin à environ \$23,000 par mille, et ceci comprend un peu de matériel roulant et quelques batiments.

LONGUEUR DU CHEMIN.

Les études portent la longueur du chemin à 179 milles. Le tracé définitif la réduira probablement et améliorera aussi les rampes. Les quatre premiers milles passent par la voie du chemin de fer de Q. M. O. et O. Trente et un milles, de la jonction à Saint-Raymond, seront ouverts au trafic en juillet prochain, et le gouvernement provincial en a déjà reçu 20 milles.

CONCLUSION.

Ainsi qu'on le verra par l'annexe E, le département des terres de la Couronne de la province de Québec estime que sur les 6,000,000 d'aeres de terre qui se trouvent dans le voisinage immédiat de ce chemin de fer, et qu'il aura pour effet d'ouvrir à la colonisation, plus de 3,000,000 sont très propices aux établissements. Les bloes A et B, indiqués sur la carte ci-jointe, ne forment qu'une petite portion de ce territoire.

La superficie totale de toutes les terres prises pour des établissements dans la province de Québec est portée, dans le dernier recensement, à 5,700,000 acres; et

Ontario n'en renferme que sept ou huit millions en tout.

La superficie totale des terres défrichées dans les deux provinces du Nouveau-

Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse n'est que d'environ 2,800,000 acres.

Le chemin de fer devra incontestablement ouvrir un immense commerce de bois, car il passe dans une région magnifiquement boisée, et son terminus se trouve au principal marché à bois du Canada, tandis que l'absence de lignes rivales par terre ou par eau aura sans doute un excellent effet sur son avenir, et l'on peut dire que ses perspectives générales de succès sont, en somme, excellentes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

A. L. LIGHT.

Quéвес, 9 mars 1881.

ANNEXE A.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN.—Relevé des rampes entre Québec et le lac Saint-Jean.

Description.	Rampes nord. Longueur en milles.	Rampes sud. Longueur en milles.	Remarques.
20 à 30 par mille	11·4 4·1 1·6 12·6 1·0 4·5 7·1 0·0 10·8	5·1 1·8 0·3 15·9 2·0 25·17 0·0 0.0 2·5 1·3	
118 " 132 "	2·5 5 7·4	54.6	-

RÉCAPITULATION.

Rampes nord	57 ·4 54·6 67·0
Total	179.0

ANNEXE B.

EXEMPLES DE RAMPES RAIDES ET DE COURBES COURTES.

J'ai personnellement inspecté la plupart des lignes suivantes:

1. Chemin de fer de Portland à Ogdensburg, E.-U. Ce chemin, qui traverse une région à peu près semblable, sous le rapport de la neige et du climat, que celle que traversera le chemin de Québec au lac Saint-Jean, passe sur une élévation de 988 pieds, avec des rampes constantes, sur 10 milles de longueur, de 107 à 116 pieds par mille, et des courbes de 637 pieds de rayon. M. Latrobe, I.C., qui a une grande i éputation professionnelle aux Etats-Unis, en est l'ingénieur consultant.

2. Le chemin de fer de Baltimore à Ohio, construit par le même ingénieur, passe sur un sommet des Alleghanies, avec des rampes continues à l'encontre du gros trafic, sur 12 milles de longueur, de 116 pieds par mille, et des courbes de 600 pieds de rayon.

3. Le *Pennsylvania Central* passe sur un sommet de 2,15 pieds et a une rampe continue, à l'ouest d'Altoona, de 95 pieds par mille et de 10½ milles de longueur.

4. Le Tyrone and Clearfield, un embranchement du précédent, a des rampes continues de 106 pieds par mille, sur 10 milles dé longueur; en outre, elle en a deux autres de 128 et 138 pieds par mille chaque, longues de trois milles collectivement.

5. Le chemin de fer *Lehigh Valley* a des rampes de 133 à 143 pieds par mille. Ces chemins de fer, à l'exception du premier, se servent avec succès de locomotives *Consolidation*.

6. Dans l'Amérique du Sud, le *Don Pedro Segundo* (le chemin de fer impérial du Brésil) traverse un sommet des montagnes d'Orange de 1,872 pieds de hauteur, par une rampe continue, longue de 16 milles, de 117 pieds par mille. On s'y sert aussi de la locomotive *Consolidation*.

7. En Europe, le chemin de fer de Brême, entre Inspruck et Vérone, passe sur un sommet des Alpes qui a plus de 4,000 pieds de hauteur, par une rampe moyenne

de 114 pieds par mille pendant 22 milles consécutifs, et sur une partie considérable de cette distance, la rampe a 132 pieds par mille. 8. Le chemin de fer de Vienne à Grätz, qui traverse le Semring, et aussi la ligne

de Bologne à Florence, qui traverse les Apennins, ont des rampes semblables.

9. Le chemin de fer de Turin à Gênes a une rampe constante de six milles de longueur et de 146 pieds par mille. Tous ces chemins de fer sont établis permanemment entre de grands centres de commerce; ils font de grandes affaires et se servent

de locomotives de traction.

Outre les précédents, il y a de nombreux exemples de voies temporaires (avec des rampes beaucoup plus raides) qui ont fonctionné avec succès et avantage, pendant plusieurs années, lors de la construction des travaux permanents,notamment la Mountain-top track, qui traversait le Blue Ridge sur le chemin de fer Virginia Central. On l'exploita avec succès, pendant que l'on pratiquait un tunnel en dessous, avec des rampes de 297 pieds par mille et des courbes de 275 pieds de rayon, avec une locomotive à réservoir à six roues.

2. Sur le Baltimore et Ohio, des voies temporaires furent exploitées sur des montagnes à travers lesquelles on construisait des tunnels, ayant des rampes de 400 pieds par mille, et sur lesquelles il se faisait un trafic mixte avec régularité et sûreté.

3. Le chemin de fer temporaire du Mont Cénis fut posé sur le sommet des Alpes avec des rampes variant de 200 à 400 pieds par mille, pendant que l'on perçait le grand tunnel en dessous. On l'exploita avec succès au moyen d'une combinaison spéciale de locomotives de voie et de traction, et le transport des voyageurs s'y fit avec

succès pendant des années entre la France et l'Italie.

Enfin, on trouvera à l'annexe C un exemple de locomotive de traction, construite aux usines de locomotives de Baldwin, qui a régulièrement traîné neuf wagons à fret chargés, ou environ 180 grosses tonnes de wagons et de charge, sur des rampes de 316 pieds par mille et des courbes de 400 pieds de rayon, sur le Bâton-Rouge, ligne du chemin de fer Southern Pacific.

ANNEXE C.

BALDWIN LOCOMOTIVE WORKS,

BURNHAM, PARRY, WILLIAMS & CIE., PHILADELPHIE, 13 déc. 1880.

CHER MONSIEUR,—Votre estimée du 10 courant nous est parvenue aujourd'hui, au sujet des locomotives Consolidation pour le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean. Nous voyons que ce chemin doit avoir des rampes maximum de 80 pieds par mille, chacune ne devant pas excéder deux milles de longueur, dans la direction du trafic le plus lourd, et des rampes maximum de 132 pieds par mille, chacune ne devant pas excéder deux milles de longueur, dans la direction du trafic léger. Nous

voyons aussi que les rails sont en acier et du poids de 50 livres par verge.

Nous nous accordons avec vous pour recommander des locomotives du modèle Consolidation pour le service de ce chemin, ayant des cylindres de 20 x 24 pouces, et pesant, en ordre de marche, environ 100,000 lbs, dont environ 88,000 lbs porteraient sur les roues de traction. Nous recommanderions, cependant, l'emploi de roues de traction de pas moins de 45 pouces de diamètre, et notre habitude est d'employer des roues de 50 pouces sur ces locomotives. Comme il n'y aurait qu'un poids d'environ 11,000 lbs reposant sur chaque roue de traction, ce qui n'est pas plus que celui qui porte sur chaque roue de traction de 16 x 24 pouces, des locomotives à voyageurs, du modèle américain, nous croyons que la voie pourrait porter une pareille locomotive sans danger.

Nous vous envoyons des comptes rendus imprimés du fonctionnement de locomotives semblables sur des rampes variant de 23 à 68 pieds par mille. Nous estimons qu'une locomotive Consoldation, ayant 88,000 lbs sur les roues de traction, pourrait traîner un train de 465 grosses tonnes de wagons charges sur une rampe de 80 pieds par mille, ou 275 grosses tonnes de wagons chargés sur une rampe de

132 pieds par mille, sans compter la résistance des courbes, la voie et les wagons étant en bon état.

Vos tout dévoués,

BURNHAM, PARRY, WILLIAMS & CIE.

A. L. Light, écr., ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, Québec.

LOCOMOTIVE "CONSOLIDATION."

Cette locomotive a quatre paires de roues de traction de 4 pieds de diamètre, avec un chariot Bissel ou parallèle; cylindre, 20×24 pouces; poids de la locomotive en ordre de marche, environ 100,000 livres; poids sur les roues de traction, environ 88,000 lbs; poids sur chaque roue, environ 11,000 lbs. Capacité—peut haler 465 grosses tonnes de wagons chargés sur une rampe droite de 80 pieds par mille, et 275 tonnes de wagons chargés sur une rampe droite de 132 pieds par mille.

LOCOMOTIVE "MOGUL."

Cette locomotive a trois paires de roues de traction de 4 pieds 6 pouces de diamètre, et un chariot à quatre roues; cylindres, 18 x 24 pouces; poids de la locomotive, en ordre de marche, environ 80,000 lbs; poids sur les roues de traction, environ 66,000 lbs; poids sur chaque roue, environ 11,000 lbs. Capacité—peut haler environ 340 grosses tonnes de wagons chargés sur une rampe droite de 80 pieds par mille, et environ 200 grosses tonnes de wagons chargés sur une rampe droite de 132 pieds par mille.

ANNEXE D.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC AU LAC SAINT-JEAN.—Relevé des courbes entre Québec et le lac Saint-Jean.

Nombre de courbes.	Longueur en milles.	Rayon.	Déviation.	Nombre de courbes.	Longueur en milles.	Rayon.	Déviation.
			. 0				. 0
3	0.23	600	268.30	1	0.12	2,050	18.25
20	3.06	700	1,322.30	1	0.19	2,200	27.00
1	0.14	764	57.15	1	0.15	2,292	27.46
5	0.67	800	253 30	1	0.24	2,500	8.00
1	6.08	8 19	29.20	2	0.60	2,600	77.15
1	0.11	900	38.00	21	6.98	2,800	755.45
5	0.86	955	273.24	8	2.05	2,865	199.33
76	12.09	1,000	3,672.35	1	0.68	3,820	54.22
2	0.42	1,146	111.00 H	ī	0.46	4,912	728.00
6	1.12	1,200	282.15	ī	0.27	5,000	13.00
120	19.84	1,400	4.276.10	ī	0.17	5,730	9.00
7	1.25	1,433	264.28	ī	0.37	9,850	11.00
5	1.19	1,600	226.00	$\bar{2}$ i	0.95	10,000	29.00
3 7	0.92	1,800	153.45	2 2	0.17	11,459	7.00
	1.60	1,910	268-28				. 00
38	7.72	2,000	1,168.30	344	65.00		13,930.46

RÉCAPITULATION.

Milles de	courburetangente	65 114
	Total	179
Courbure Proportio	par mille77 n des courbures77	° 49′ 0:36

ANNEXE E.

Département des terres de la Couronne, bois et forets,

QUEBEC, 28 juillet 1880.

Monsieur,—J'accuse réception de votre lettre en date du 20 courant, par laquelle vous demandez au nom et pour l'usage de la compagnie du chemin de Québec au lac Saint-Jean, certains renseignements ayant trait à la région que doit traverser cette ligne de voie férrée.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que le territoire devant être desservi par le chemin de for en question, comprend une superficie d'environ 6,300,000 acres, laquelle, à cause des caractères physiques opposés qu'elle présente, peut être divisée

en deux régions distinctes.

1. Celle de la vallée du lac Saint-Jean proprement dite et du bassin de la rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi, laquelle devra surtout bénéficier de la construction du chemin de fer projeté, torme une étendue de 3,500,000 acres, généralement composés

de terrain d'alluvion, ayant, comme ensemble, une surface plane et uniforme.

2. La contrée arrosée en grande partie par la rivière Batiscan, entrecoupée de grands lacs et de cours d'eau coulant dans des directions diamétralement opposées, les uns dans le lac Saint-Jean, d'autres dans le Saint-Maurice, d'autres enfin dans le Saint-Laurent directement, couvrant environ 2,800,000 acres, où l'on ne rencontre que peu de terrain d'alluvion de surface fort restreinte, n'offre en général qu'un aspect accidenté et montagneux. Ces deux régions, pour plus ample intelligence du sujet, étant désignées par les lettres A et B sur la carte ci-jointe.

De la première de ces deux sections de pays, 2,200,000 acres peuvent être considérés propres aux fins de la colonisation et de l'agriculture. De la seconde 800,000, acres peuvent être estimés susceptibles de culture, et ce principalement sur le parcours

de la ligne de chemin de fer projeté.

A la date de la présente, dans ces deux régions, il avait été vendu par le département des terres de la couronne 475,310 acres de terre, et ce pour les fins de la colonisation: 387,631 acres dans le territoire du lac Saint-Jean et de Chicoutimi, et 87,679 acres dans le comté de Portneuf; ce qui, joint aux concessions seigneuriales faites antérieurement dans le même comté, forme un total de 649,310 acres aliénés.

D'après les meilleurs renseignements recueillis jusqu'à ce jour, l'on constate qu'environ 180,000 acres des 6,300,000 mentionnés plus haut ont été défrichés, plus ou moins améliorés, et sont occupés par les acquéreurs ou leurs représentants; le reste est composé de forêts et de terres agrestes, dont environ 3,000,000 d'acres sont sous location de coupe de bois.

Les forêts que recouvrent ces vastes régions se composent des essences indiquées

dans l'état suivant :

Nom vulgaire.	Nom anglais.	Nom botanique.
Epinette blanche, Epinette rouge. Pin gris. Bouleau. Mérisier rouge. Pin blanc. Cèdre blanc.	White spruce. Tamarac. Scrub pine. White birch. Black birch. White pine. White cedar.	Albies alba. Larix Americana. Pinus rupestris. Betula papyracea. Betula lenta vel nigra. Pinus Strobus. Thuja occidentalis.

Comme règle, l'épinette est le bois prédominant, et les autres produits forestiers

s'y rencontrent, quant à la quantité, dans l'ordre ci-dessus indiqué.

Partout où, à cause de la nature ingrate du sol, l'établissement des colons ne pourra se faire d'une manière suivie sur tout un pays, comme il arrivera nécessairement dans la vallée de la Batiscan et de ses tributaires, ces terrains, entre les mains de propriétaires prévoyants et judicieux, pourront néanmoins devenir une source inépuisable de revenu par l'exploitation des bois qui y croissent, car l'expérience acquise en ce pays va à démontrer que tous les trente ou quarante ans, l'on peut facilement retirer une coupe de bois de sciage d'une forêt boisée en épinette (Abies alba.)

Je regrette beaucoup de ne pouvoir trouver dans les archives de ce département aucuns renseignements certains sur lesquels je puisse me fonder, pour vous donner une juste idée de la quantité moyenne des bois obtenus jusqu'ici, ou que l'on pourrait obtenir dans un terrain de superficie donnée, compris dans les régions ci-dessus

décrites.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

P. S.—L'acre dans la proportion de l'hectare est égal à 0,40467.

JAMES G, SCOTT, écr.,

etc., etc., etc.,

Québec.

RÉPONSE

(73)

A une Adresse de la Chambre des communes, en date du 7 février 1881;—
Demandant copie de toute correspondance échangée, l'an dernier, entre
le gouvernement du Canada et les autorités impériales au sujet de
questions se rapportant aux limites des provinces d'Ontario et de
Québec.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 11 février 1881. Secrétaire d Etat.

RÉPONSE

(74)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 janvier 1881;—Pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait des relèvements hydrographiques, en 1880, dans la rivière Saint-François, comté de Yamaska.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 11 février 1881.

RÉPONSE

(75)

A un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 janvier 1881;
—pour copie du rapport des Commissaires Canadiens à l'Exposition de Paris.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 10 février 1881.

> Ministère de l'agriculture, Ottawa, Canada, 8 février 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en réponse à votre demande du 28 janvier dernier, le rapport des Commissaires canadiens à l'Exposition de Paris.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. LOWE, secrétaire.

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

COMMISSION CANADIENNE, EXPOSITION DE PARIS,

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE EXECUTIF.

INDEX.

Introduction. Préparatifs-Grande carte. Travaux publics. Statistiques. Photographies. Pêcheries. Règlements. Trophée (dessin et préparatifs). Vitrines (dessin et préparatifs). Le Newfield. Le Canada à Paris. Section canadienne. La section anglaise. Trophée (son élection). Vitrines, (montage des). La mouche à patates. Installation. Classification.

Manufactures, Décoration du trophée, Trophées secondaires, Muséum colonial, Renvoi des articles exposés, Ventes, Fret de retour, Règlements (leur effet). Frais. Résultats. Lecons. Culture des huîtres. Sucre de betterave. Pulpe à papier. Fruits. Bois. Phosphate de chaux. Prix.

RAPPORT.

INTRODUCTION.

Les décrets français relatifs à l'Exposition de 1878 étaient datés du mois d'avril 1876, et ils devinrent loi vers le 1er août, lorsque la France se chargea de l'entreprise comme œuvre nationale, de concert avec la ville de Paris, qui fournit 6,000,000 de francs, La commission anglaise fut organisée le 23 janvier 1877, avec le prince de Galles comme président, et le même jour Son Altesse Royale adressa une lettre au secrétaire d'Etat pour les colonies dans laquelle le prince exprimait le plaisir qu'il éprouverait de voir les différents gouvernements coloniaux prendre une part active à l'exposition. Le secrétaire d'Etat adressa à son tour une circulaire, le 16 février 1877, à chacun des gouvernements coloniaux, dans laquelle il disait:—" L'éminent succès qui a couronné les travaux des commissaires coloniaux à l'Exposition de Philadelphie, en 1876, me fait espérer que votre gouvernement ne négligera aucun effort pour

répondre dignement à l'espoir de Son Altesse Royale." Le 26 février, Son Altesse Royale annonçait que l'espace disponible pour la Grande-Bretagne et ses colonies avait été réservé à "l'empire britannique collectif," que les demandes de place devaient être faites par l'entremise de l'exécutif impérial, et s'engageait à faire tous ses efforts pour que l'espace disponible fût également partagé entre le Royaume-

Uni et les colonies en proportion de leurs besoins respectifs.

Le parlement du Canada ayant ouvert un crédit, les exposants furent invités, le 25 mai, à présenter leurs demandes d'espace, et le 1er juin le ministre de l'agriculture adressa une circulaire aux principaux industriels et fabricants canadiens qui avaient exposé leurs produits au Centenaire, en l'accompagnant de règles imprimées, etc., dans laquelle il disait que "le désir exprimé par Son Altesse Royale recevra, j'en suis sûr, une prompte réponse de toutes les provinces de la Confédération. L'honorable position que vous avez occupée au Centenaire sera un nouvel encouragement pour vous à montrer aux nations européennes la belle collection que vous avez exposée à Philadelphie." Les secrétaires et le commissaire exécutif furent nommés en juillet, et commencèrent immédiatement à solliciter et réunir des effets destinés à l'exposition. Le directeur de la commission géologique fut aussi chargé par le gouvernement de faire une collection minérale pour l'envoyer à Paris.

PRÉPARATIFS—GRANDE CARTE.

Comme c'était la première fois que la Puissance avait l'occasion de figurer comme exposante parmi les nations de l'ancien monde, l'on comprit qu'il devenait nécessaire, à Paris plus qu'à Philadelphie, de bien faire connaître où et qui était le nouvel arrivant. Le Canada qui avait figuré à Londres et à Paris dans des occasions antérieures était l'ancienne province, composée d'Ontario et de Québec, et il devenait important de faire voir que le pays s'étendait maintenant de l'Altantique au Pacifique, et qu'il embrassait une superficie presque aussi vaste que celle des Etats-Unis. On ne pouvait mieux atteindre ce but qu'au moyen d'une carte dressée à une échelle correspondante à la grandeur du pays. Une échelle de dix milles au pouce, qui est celle des cartes provinciales déjà publiées, fut en conséquence adoptée comme étant la moindre qui pût bien représenter l'étroite péninsule entre les grands lacs. En omettant toutes les petites subdivisions, l'on pût profiter du champ de la carte pour illustrer, directement et sans légende, les produits naturels du pays in situ. Les chemins de fer et canaux, ainsi que les principales cités et villes, montrent les espaces occupés, et, en outre, les étendues couvertes par les principaux produits des mines, des forêts, des pêcheries et de l'agriculture, autant qu'elles sont connues, y furent indiquées en lettres lisibles. Les personnes qui visitent les expositions ont généralement peu de temps et de penchant à consulter les catalognes pour trouver des renseignements en présence des objets qui les intéressent, et en conséquence il est désirable que chaque article exposé parle pour lui-même autant que possible.

TRAVAUX PUBLICS.

Une exposition des travaux publics d'un pays aussi renommé que le Canada sous ce rapport devenait essentielle, parce que, outre le profit matériel qui devait découler de cette manière de faire connaître la route la plus directe et la plus avantageuse entre l'Europe et Chicago, nous ne pouvions manquer de nous rehausser dans l'estime de l'univers par l'exposition que nous pouvions faire sous ce rapport. La grande carte montrait la position et l'étendue de notre réseau de chemins de fer et de canaux; mais, pour en mieux faire comprendre l'importance, il fallait l'accompagner de modèles, de plans et de photographies. Il fut décidé de montrer le Saint-Laurent, entre le lac Ontario et Québec, sur une échelle d'environ un mille au pouce, qui faisait voir en même temps, outre l'immensité et les avantages de cette route sous le rapport de sa longueur, l'énorme travail de l'approfondissement du lit du fleuve en aval de Montréal, ainsi que la situation et les dimensions des canaux en amont de cette ville. Des plans des grands travaux de maçonnerie des canaux de Lachine et de Welland, et des modèles des nouvelles écluses et portes d'écluse, complétaient l'exposition, qui aurait pu être beaucoup plus considérable, n'eussent été les frais et le temps nécessaires, et embrasser les chemins de fer, comme l'Intercolonial, ainsi que ces travaux purement canadiens—les glissoires et autres améliorations des rivières faites pour faciliter le descente des bois de construction, etc.,—lesquels auraient formé un étalage fort intéressant en rapport avec nos canaux.

Une série complète de photographies des édifices publics du Canada, non-seulement ceux d'Ottawa, mais aussi les bureaux de douane et de poste dans d'autres villes, ainsi qu'une grande vue coloriée de l'intérieur de la bibliothèque parlementaire à Ottawa, fut également préparée et excita quelque surprise et beaucoup d'admiration

à Paris.

Les commissaires des chemins de fer de Québec et des grandes compagnies—le Grand Tronc, le Grand Occidental et le Sud du Canada—furent aussi invités à contribuer à cette partie de notre exposition, en sorte que notre réseau de chemins de fer était très honorablement représenté. Des plans du pont suspendu de Niagara, dont la portée est la plus grande qui soit au monde, avec une magnifique aquarelle des chutes, par M. Wise, I. C., furent envoyés par l'ingénieur canadien, M. S. Keefer, qui

reçut pour cela une médaille d'or.

Les municipalités jouent un rôle important dans les expositions internationales en Europe, les grandes villes exposant leurs travaux de drainage, leurs aqueducs et les améliorations apportées à leurs rues. Comme l'intention était de montrer le Canada tel qu'il est, ainsi que l'état d'avancement de ses villes, etc., les corporations des principales d'entre elles furent invitées à se porter exposantes à Paris. Presque toutes accueillirent d'abord cette proposition favorablement, mais aucune n'y donna suite, principalement parce qu'elles n'avaient pas de plans préparés d'avance et parce que leur préparation aurait entraîné quelque dépense de temps et d'argent. Si elles eussent exposé, toutes auraient obtenu les plus hauts prix et augmenté d'autant le total du pays. Il faut espérer que les diverses corporations s'occuperont à loisir de faire préparer des plans de leurs travaux publics, afin qu'elles puissent plus tard concourir dans les expositions, comme la chose se fait dans toutes les villes européennes. Ces plans auraient toujours pour ces villes la valeur de ce qu'aurait coûté leur préparation.

Ces mêmes considérations méritent aussi l'attention de nos compagnies de chemins de fer et du département des travaux publics, car ces albums de plans et de photographies, avec texte descriptif, forment toujours l'un des traits saillants des expositions internationales européennes.

STATISTIQUES.

C'est ici le lieu de signaler quelques autres défectuosités. Tandis que l'on peut se procurer tous les ans les statistiques relatives aux importations et exportations, au trafic des chemins de fer et des canaux, à la navigation et aux pêcheries, au système postal, aux banques, assurances, etc., etc., il n'y a au Canada aucun moyen d'obtenir les importantes statistiques de l'agriculture, des manufactures et des mines, autres que celles fournies par le recensement décennal. Les rapports de 1871 étaient trop anciens pour l'exposition de 1878. Il nous semble que l'on pourrait utiliser le système de la cotisation pour obtenir des données sur les progrès des manufactures et de l'agriculture et l'augmentation de leurs produits.

PHOTOGRAPHIES.

MM. Notman et Sandham, qui avaient pris des photographies de groupes de Canadiens montés sur des patins ou des raquettes, furent invités à les envoyer à Paris. Ils complétèrent la série de nos amusements d'hiver par un nouveau et magnifique tableau du jeu de galets (curling) sur la glace du Saint-Laurent, avec la ville et la montagne de Montréal en arrière-plan. Ils préparèrent aussi des vues des ponts Victoria et International, exposées par le chemin de fer Grand Tronc (qui n'étaient pas seulement des photographies, mais de véritables œuvres d'art), et aussi de l'intérieur et de l'extérieur de l'hôtel Windsor, Montréal, que son propriétaire, Jamos

Worthington, écr., consentit volontiers à fournir. Aucune partie de la section canadienne n'excita un plus grand intérêt que ces belles contributions.

PÊCHERIES.

Dans le but de mieux faire connaître et apprécier nos pêcheries, le professeur Hind fut engagé à préparer des cartes de l'habitat de nos poissons, qui excitèrent un grand intérêt et reçurent la médaille d'or.

REGLEMENTS.

Pour réduire les frais de transport, il fut jugé à propos d'envoyer les effets destinés à l'exposition par eau, et par la route du Saint-Laurent, et en conséquence les règlements disaient que ces effets seraient expédiés sans frais pour les exposants jusqu'au ler novembre 1877, mais à leur frais après cette date. Le peu de temps que cela donnait pour les préparatifs, seulement cinq mois (ou à peu près la moitié du temps donné pour l'Exposition de Philadelphie), empêcha sans doute quelques uns de nos fabricants d'exposer leurs produits à Paris.

Un changement plus grave apporté dans les conditions imposées à ceux-ci, comparativement à celles qui régissaient l'envoi des produits à Philadelphie, fut que les règlements stipulaient que "tous les articles exposés seront vendus pour le compte du propriétaire, pendant ou après l'Exposition, à moins qu'ils ne soient renvoyés au Canada sur requête spéciale et aux frais de l'exposant, la commission caradienne ne pouvant payer aucun frais de retour, sauf pour les collections scientifiques spéciales d'une grande valeur; et, de plus, un autre règlement disait que "la commission canadienne ne sera aucunement responsable des pertes ou avaries d'aucune sorte."

Ces règlements, qui eurent sans doute pour effet d'en empecher quelques-uns de s'inscrire, avaient été adoptés par suite des fortes réclamations pour dommages qui avaient été payées à propos des effets exposés à Philadelphie, le gouvernement s'étant chargé de leur renvoi en bon état. Enfin, l'annonce faite au commencement de l'été qu'il ne pourrait être donné qu'une portion restreinte de l'e-pace demandé, découragea sans doute un certain nombre de ceux qui se proposaient d'exposer et cutrava aussi jusqu'à un certain point les efforts de la commission. Lorsque nous considérons le fait que le Canada n'avait pas offert de médailles à ses exposants à Paris, comme il l'avait fait à Philadelphie, et que les exposants canadiens pouvaient, dans cette dernière ville, veiller à leurs propres intérêts sans avoir à faire de grandes dépenses ni perdre beaucoup de temps—ce qu'ils ne pouvaient faire à Paris—on ne peut qu'apprécier dayantage les services rendus par ces patriotiques Canadiens qui sont venus de l'avant pour soutenir la réputation de leur pays à l'Exposition de Paris en 1878.

Dans les occasions antérieures, le Canada avait été représenté aux expositions internationales en Europe par son gouvernement, qui avait choisi et acheté les effets envoyés; et c'est là le système généralement adopté par les autres colonies de l'empire. L'Exposition de 1878 est la première à laquelle la Confédération ait exposé,

et il n'y a aucun doute qu'en faisant appel à l'esprit d'entreprise et au patriotisme de ses producteurs et fabricants, le Canada a pris rang comme nation à côté de celles de l'Europe dont les particuliers représentaient leurs pays respectifs. Tandis que les exposants à Paris avaient à lutter contre ces désavantages comparativement à l'Exposition du Centenaire, les commissaires canadiens à celle de Paris furent aussi moins heureux que leurs prédécesseurs à Philadelphie. Pour le Contenaire, des commissions consultatives, présidées par des ministres de la couronne provinciaux, furent organisées dans chaque province de la Confédération et étaient composées de personnes occupant des charges officielles et autres, animées d'un grand zèle et possédant beaucoup d'expérience et de connaissances locales et techniques, dans toutes les parties du Pays, et rattachées à tous les genres d'industrie. Ces personnes étaient au nombre de 41 dans Ontario, 44 dans Québec; 22 dans la Nouvelle-Ecosse, 24 dans le Nouveau-Brunswick, 10 dans l'Île du Prince-Elouard, 6 dans le Manitoba, et 7 dans la Colombie-Britannique—formant en tout plus de 150 dont les services étaient acquis

5

à cette commission. De plus, la proximité de Philadelphie et la libéralité des compagnies de chemins de fer, qui transportaient les effets destinés à l'Exposition à moitié prix, réduisaient les frais, les délais et les maniements au minimum, tout en procurant à la commission du Centenaire l'inestimable concours de beaucoup d'exposants canadiens.

TROPHÉE.

A la fin d'août 1877, il fut reçu une lettre du prince de Galles dans laquelle il disait: "L'espace accordé à la Grande-Bretagne est attenant à un vestibule et une tour qui ont été réservés pour les trophées internationaux, dont une petite partie seulement aurait été donnée à la Grande-Bretagne. Les Français, à ma demande personnelle, m'ont donné la permission exclusive de m'en servir pour une série de trophées représentant les produits naturels et des manufactures des différents gouvernements coloniaux. Cette tour forme l'entrée principale de la galerie des machines étrangères, et elle a 115 x 142 pieds et 100 pieds de hauteur. J'ai placé les différents trophées des colonies tout près des Indes, parce que je désirais que les gouvernements coloniaux occupassent cette position saillante en sus de l'espace réservé dans l'édifice principal." Son Altesse Royale invitait le gouvernement canadien à l'informer s'il voyait jour à élever un grand trophée dans le centre de la salle. "Les Français," ajoutait Son Altesse Royale, "n'ont accordé cette tour, qui est une position très importante aboutissant à la Seine et formant la principale entrée à l'Exposition, qu'à condition que je soumettrais à leur approbation la manière dont je voulais en disposer."

C'était là une offre dont n'importe quelle nation du monde aurait été orgueilleuse. Cette tour devait être la place où toutes les nations étrangères devaient être mises en évidence, et l'on en offrait l'espace central à l'usage exclusif du Canada.

Cette offre fut promptement acceptée, et le dessin du trophée fut commencé sous la direction de M T. S. Scott, l'architecte en chef du ministère des travaux publics. L'espace qui nous avait été réservé dans la section ayant été trouvé insuffisant, des considérations utilitaires gouvernèrent en grande partie le dessin, et le trophée fut projeté de manière à assurer le plus d'espace utile pour l'exposition des objets, à une hauteur à laquelle ils pouvaient être facilement vus et examinés. Dans ce but, on donna à la base la forme d'une croix, et le premier balcon reçut un encorbellement qui augmentait l'espace sans accroître la superficie de la fondation au-delà des limites prescrites. La hauteur antorisée était de 100 pieds, et cela donnait de l'espace pour deux autres balcons plus élevés, auxquels on arrivait par un escalier en spirale dans le centre, et qui lui servaient en même temps d'ornement.

Le dessin du trophée fut expédié en octobre pour l'approbation de la commission royale, qui l'adopta immédiatement et le transmit à la commission française, qui s'en exprime très satisfaite et l'admira beaucoup. Ce fut évidemment une agréable surprise pour les Anglais et les Français que le Canada eût aussi promptement et aussi bien résolu une question difficile et produit un dessin si bien approprié à la situation. En examinant le dessin l'on verra qu'une grande partie de l'effet est dû au balcon d'encorbellement et à la "croix" au-dessous, qui doublaient presque la façade extérieure, en sorte que nous sommes redevables à cette grande mère de l'invention—la nécessité—d'un résultat qui est toujours plus satisfaisant lorsque l'utile est allié au beau.

L'espace affecté à ce grand trophée au centre de la tour avait 900 pieds carrés, outre lequel, à une distance d'environ vingt pieds, quatre espaces plus petits de cinquante pieds carrés chacun furent accordés au Canada, dans lesquels furent déposés les produits les plus volumineux de nos forêts et de nos mines.

VITRINES.

Il fut décidé que les vitrines dont nous avions besoin pour tous nos effets, à l'exception des machines, voitures, bateaux, bois et minéraux, seraient faites ici et serviraient ainsi à faire connaître les bois et la main-d'œuvre du Canada. Ces vitrines, à cause de leur hauteur, exigeaient des caisses d'emballage faites de planches

de pleine longueur, qui serviraient à faire les installations à Paris. Les caisses furent assemblées avec des vis et purent être défaites sans les endommager.

LE "NEWFILD."

Afin de diminuer le coût du fret sur un volume aussi considérable que celui que formaient nos caisses, nos bois, bateaux, voitures et instruments aratoires, il fut décidé de les expédier de Montréal par le vapeur de l'Etat, le Newfield, en novembre, après qu'il eut livré ses approvisionnements aux phares d'en bas. Il partit de Montreal, presque rempli, le 19 novembre, arrêta à Quebec et à Pictou pour prendre des effets, et atteignit Halifax le 1er décembre. Il y fut retenu jusqu'au 19, afin d'arrimer la cargaison de nouveau et lui donner plus de poids dans la cale pour son voyage d'outre-mer. Bien que le steamer pût porter un volume de 800 tonneaux, et qu'il fût rempli jusqu'au pont, le poids de sa cargaison n'était en réalité que de 135 tonneaux. Outre les considérations d'économie, il y avait encore un avantage à envoyer les produits canadiens sur la Seine dans un steamer de l'Etat, dont les officiers étaient en uniforme et portant le pavillon du Canada en tête de mât. Le Newfield remonta la Seine depuis le Hâvre jusqu'à Rouen, où il arriva le 2 janvier. L'entrée du nouvel arrivant portant un pavillon étranger fut saluée avec satisfaction comme les premiers fruits de l'invitation de la France, notre chargement étant le premier qui arrivait à l'Exposition-et la France était évidemment contente de voir que nous lui faisions honneur par la manière aussi bien que par la matière de notre envoi. A Rouen, la Chambre de Commerce, dont le président, M. Pouyer-Quertier, était également président du Sénat, visita le Newfield et présenta une médaille d'or au capitaine à l'occasion de l'arrivée du premier steamer portant le pavillon canadien.

Une barge de la Seine de 500 tenneaux accosta le Newfield et reçut toute sa cargaison, les caisses étant empilées bien haut au-dessus du pont. Le mauvais temps retarda le transbordement jusqu'au 12, et la crue de la Seine retarda aussi le voyage de la barge, en sorte que ce ne fut que le 27 janvier qu'elle arriva au quai en face du Champ-de-Mars. Malgré ce retard, les caisses canadiennes furent les premières

entrées dans le palais de l'Exposition.

LE CANADA A PARIS.

L'Exposition de Paris de 1878, par ses proportions, les frais qu'elle a entraînés, sa magnificence et la rapidité de construction des bâtiments, a de beaucoup surpassé toutes celles qui l'avaient précédée, et en conséquence elle exigeait un effort correspondant de la part de toutes les nations étrangères qui avaient accepté l'invitation de concourir à une exposition universelle dans la ville la plus richement décorée du monde.

Le tableau suivant permet d'établir une comparaison entre l'Exposition de Paris de 1878 et toutes les grandes expositions internationales.

Place.	Date.	Nombre de jours ouverte.		Nombre de visiteurs.	Superficie couverte en acres.	Coût	Recettes.
Londres	1851 1855 1862 1867 1873 1876 1878	141 290 171 210 186 159 194	13,917 23,954 28,663 50,226 42,548 35,298* 56,000	6,170,000 4,533,464 6,211,103 9,300,000 7,254,287 9,910,966 16,032,725	20 30 24 41 50 75	\$ 1,464,000 4,000,000 2,300,000 4,596,763 9,850,000 8,330,000 11,000,600	\$ 2,530,009 1,640,000 2,360,000 2,822,932 2,900,000 3,850,000 2,530,750

^{*} Américains, 12,298. Etrangers, 23,000.

Je n'ai pu savoir au juste la superficie couverte à Paris en 1878, mais le Dr Edward H. Knight, du département d'Etat à Washington, l'un des jurés de la com-

mission des Etats-Unis, écrit à ce sujet :-

"Le bâtiment du Champ-de-Mars avait, d'après les chiffres officiels, 650 mètres de longueur et 350 de largeur, ce qui, réduit à notre manière de compter, donne 2,447,536 pieds carrés; en déduisant 150,000 pieds pour deux allées entourées, l'espace couvert serait de 2,297,536 pieds. La superficie des cinq principaux édifices au Centenaire était:—

Bâtiment	principaldes machines	872320	pieds.
	des machines	594,920	ω,
"	des arts		
"	de l'agriculture	442,800	"
. "	de l'horticulture	73,319	"
7	Fotal.	1,970,409	pds.

en sorte que la différence en faveur de Paris est de 327,127 pds.

"En chiffres ronds, le palais de l'Exposition de Paris est d'un cinquième plus grand que la superficie totale des cinq édifices du Centenaire. Sans faire un calcul très exact de la superficie des annexes et des bâtiments détachés, soit à Paris ou à Philadelphie, je suis porté à croire que l'Exposition de 1876 n'était pas supérieure à celleci sous ce rapport; toutes deux surpassent, tant pour l'édifice principal que pour le nombre de bâtiments détachés, toutes les précédentes. La différence entre les Expositions de Paris de 1867 et de 1878 est comme 153 est à 240. L'Exposition de Londres de 1862 aurait, relativement à toutes deux, la proportion de 92, sans aucune annexe importante."

Les nations qui s'y trouvaient représentées étaient, en Europe—l'empire britaunique, la Russie, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la Norvége et la Suède, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Danemark, le Luxembourg, Saint-Marin et Monaco; en Asie—la Chine et le Japon, la Perse, Siam et Anam; en Afrique—l'Egypte, le Maroc et Tunis; en Amérique—les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, le Canada, la République Argentine et un syndicat des Etats de l'Amérique

Centrale et du Sud, Salvador et l'Uruguay.

Le Mexique, avec lequel la France n'avait pas de relations diplomatiques, n'a rien exposé comme nation; l'Allemagne refusa, mais lorsqu'il fut trop tard pour autre chose, elle exposa dans la galerie des Arts; la Turquie, qui avait accepté, fut

empêchée par sa grande guerre de prendre part à l'exposition.

Le palais du Champ-de-Mars, qui était l'édifice principal de l'exposition, couvrait un espace de 2,315 pieds de longueur par 1,145 de largeur, et était également partagé entre la France et les autres nations. Le devant et l'arrière étaient formés par de hauts et larges vestibules, chacun desquels avait des dômes au centre et aux encoignures. Ces vestibules étaient reliés par de longs corridors, à l'exception d'un espace de 213 pieds de largeur au centre, qui séparait la moitié française de celle des étrangers dans les cours industrielles. Les galeries des arts étaient placées dans cet espace central, qui avait une avenue ouverte de 42 pieds de largeur de chaque côté des galeries, celle du côté des étrangers portant le nom d'Avenue Internationale ou rue des Nations, parce que sur cette façade chaque nation avait érigé un bâtiment caractéristique qui reproduisait le style architectural des différents pays. Il n'y avait rien de semblable du côté français, et c'est à cause de cela et de la plus grande variété des produits du côté étranger que celui-ci devint le principal point d'attraction, et que son vestibule qui donnait sur la Seine, appelé le "grand vestibule," devint l'entrée principale du palais.

Ce vestibule, qui était la portion la plus importante de l'espace britannique, fut entièrement abandonné aux Indes et aux colonies de l'empire britannique, pour y exposer les collections spéciales de leurs produits naturels et industriels. La tour cornière du grand vestibule formait l'entrée principale de la galerie des machines étrangères, et, par suite de sa proximité aux annexes agricoles anglaises, et à la

célèbre "Bouteille" espagnole, ainsi que du voisinage immédiat du restaurant angloaméricain, cette tour devint une entrée favorite, et le premier objet qui frappait la vue du visiteur en entrant était le haut trophée canadien, entouré par quatre autres pluspetits appartenant aussi à notre pays.

SECTION CANADIENNE.

La "section" consacrée aux colonies était à l'autre extrémité de l'espace britannique, immédiatement voisine des Etats-Unis, et se composait d'une lisière d'environ 110 pieds de largeur, partant de la rue des Nations et aboutissant à la galerie des machines. Une moitié de cette largeur fut donnée au Canada, et c'était la plus importante—celle qui faisait face à la rue des Nations—l'autre moitié étant occupée par les quatre principales colonies australiennes.

Deux galèries transversales, parallèles aux vestibules, en avant et en arrière, divisaient le palais du Champ-de-Mars en trois sections. La première de ces galeries en partant de la Seine, la galerie Rapp, était une continuation de l'Avenue Rapp, la principale entrée des voitures à l'Exposition. Après l'espace réservé aux Etats-Unis se trouvait celui de la Suède et de la Norvége, qui s'étendait jusqu'à la galerie Rapp.

Les visiteurs de la section anglaise qui arrivaient par la porte Rapp et tournaient par la première aile en traversant la Suède et la Norvége, puis les Etats-Unis, se trouvaient ensuite au Canada. Ainsi les visiteurs de la section anglaise qui arrivaient par deux des principales entrées se trouvaient tout d'abord introduits au Canada.

La façade canadienne sur la rue des Nations qui n'était pes couverte de constructions était fermée à glace, ce qui permettait de recevoir la lumière du côté de l'est, et comme elle se trouvait à l'ombre passé midi, elle était, durant les chaleurs, beaucoup plus fraîche que la partie plus rapprochée de la galerie des machines, qui se trouvait réchauffée et éclairée par la toiture en verre. Un passage transversal à travers la section canadienne s'ouvrait sur un jardin faisant face à la rue des Nations et condusait à une division de cette dernière qui, vu son contenu et sa proximité de la Seine et de la porte Rapp, était plus fréquentée que toute autre partie de cette très attrayante section de l'Exposition.

Ces détails ont été donnés pour faire voir la position occupée par le Canada dans le palais du Champ-de-Mars, qui n'aurait pas pu être plus favorable. Ses droits à la priorité comme colonie furent toujours reconnus sans conteste, et ce n'était que justice, car il occupait autant d'espace de "section" que toutes les autres colonies réunies, outre qu'il était la seule des colonies qui exposât dans les annexes de l'agriculture et

de la marine.

Les autres colonies qui, avec l'Inde et le Canada, se joignirent à l'empire britannique, étaient la Jamaïque, la Guyane-Anglaise, Trinidad, Lagos, le Cap de Bonne-Espérance, Ceylan, les Strait Scttlements, l'île Maurice, les Seychelles, la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, l'Australie Méridionale et l'Australie Occidentale.

LA SECTION ANGLAISE.

La section anglaise (dont le Canada formait partie avec les autres colonies) est décrite comme suit par le rédacteur d'Engineering:—"Parmi les nations étrangères, la place d'honneur à l'Exposition de Paris a été réservée pour l'Angleterre, ses colonies et son empire de l'Inde. L'organisation de la commission britannique est particulière et bien faite. Pour la première fois dans l'histoire des expositions internationales, il n'a pas été nommé de commission générale pour conduire les opérations. Dès le commencement Son Altesse Royale le prince de Galles annonça son intention d'agir en même temps comme commission et le pays en agissant comme président et commissaire exécutif est non-seulement un honneur, mais d'une grande valeur pratique, puisqu'il apporte à ce travail une rare habileté d'organisation et d'administration, et qu'il travaille beaucoup dans l'accomplissement de cette tâche qu'il s'est imposée de luimême, en subordonnant le prince au président.

"Mais, de plus, c'est un honneur qui est en réalité mieux apprécié en France que dans notre propre pays, que l'héritier présomptif se soit ainsi identifié avec ce merveilleux monument de la grandeur et de l'industrie françaises. L'empire des Indes et les colonies apprécient également l'honneur de suivre un aussi auguste chef, et dans cette exposition au moins, l'Angleterre a pris une part digne d'elle-même et de la France.

"La façade anglaise dans l'avenue des Nations est, avec ses édifices, du caractère le plus riche et le plus intéressant, et le prince de Galles, désirant contribuer d'une manière pratique au succès de l'Exposition, consentit à prêter sa collection indienne, et à cet effet ainsi que pour les produits généraux de l'empire indien, la moitié du grand vestibule qui fait face à la Seine fut placée à la disposition de notre pays. Le pavillon qui touche au vestibule à l'ouest est réservé au Canada et aux colonies australiennes.

"Le quatrième édifice (sur l'avenue Internationale) est une construction réellement remarquable: il a été construit par MM. Cubitt et Cie, qui exposent aujourd'hui pour la première fois. Le dessin de la façade a été fait par M. Gilbert Redgrave et est d'un genre d'architecture que l'on rencontre quelquefois dans les vieux châteaux du Cheshire et du Staffordshire. Les murs, qui sont en ciment fin, sont presque entièrement cachés par des boiseries richement décorées, dont les dessins et l'exécution tombent plutôt dans la catégorie de l'ébénisterie que dans celle de la menuiserie. Cette maison a été donnée par Son Altesse Royale le président, pour l'usage de la commission canadienne."

Le Canada était la seule colonie qui eût des bureaux sur l'avenue Internationale, et ce n'est là que l'un des nombreux services que lui rendit le prince de Galles. A sa demande, notre Manuel et notre catalogue furent imprimés à l'atelier des libraires de Sa Majesté, à bien meilleur marché que nous n'aurions pu le faire faire ailleurs.

La commission canadienne fut aussi comblée de faveurs incessantes par sir Philip Owen, le représentant du prince à Paris. Sir Philip, cependant, se refusa constamment à nos remerciements, en disant qu'il avait reçu l'ordre positif de S. A. R. de faire tout en son possible pour nous aider et nous mettre sur le même pied que les exposants anglais. A la clôture de l'Exposition, les exposants anglais, y compris ceux des colonies, se réunirent pour offrir à sir Philip un témoignage de reconnaissance, auquel le Canada contribua. L'Exposition était visitée tous les jours durant l'installation par beaucoup de Parisiens et d'étrangers assez influents pour avoir leur entrée durant l'installation, et le Canada, dès les premiers arrivages, attira en conséquence plus que sa part de leur attention, ainsi que de celle de la presse parisienne. Les questions que l'on nous faisait démontraient une étonnante ignorance de la part de beaucoup de Français sur le compte de l'une de leurs anciennes possessions. Une étrenne parisienne, ou jouet d'enfant, pour le Jour de l'An de 1878, était un pantin à ressort, ou une figure dansante à double face, appelé "Po Paul et Canada," dans lequel, tandis que "Po Paul" était représenté comme un caucasien, Canada était dépeint comme un nègre du type le plus prononcé, et les vers de la chanson qui y étaient attachés nous décrivaient comme un "petit nègre" et un "oiseau du Congo." Lorsque nos bannières frappaient les yeux des jeunes Parisiens én entrant dans l'exposition, leur expression souriante montrait qu'ils se trouvaient en pays de connaissance, et ils se mettaient à chantonner l'air et les mots d'un air apparemment populaire.

Pour combattre cette idée, les cartes de nos exposants furent surmontées d'une petite sphère imprimée en couleurs, qui servit aussi de vignette à notre manuel, montrant l'Amérique du Nord divisée entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, en sorte que le visiteur, en examinant un article canadien, ne pouvait manquer de voir de quel coin du globe il venait. Quelques-uns croyaient que le Canada était un pays tropical parce que nous faisions du sucre, l'érable étant supposé être une canne à sucre. D'autres nous confondaient sans doute avec les Canaques—sauvages qui s'étaient récemment révoltés contre les Français dans la Nouvelle-Calédonie; mais, quelle qu'en fût la cause, il n'y avait aucun doute que parmi les masses le continent de l'Amérique du

Nord était presque exclusivement assigné aux Etats-Unis et au Mexique.

TROPHÉE.

Le trophée, qui ne pouvait être commencé avant que le dessin en cût été accepté par les Français, fut expédié le 29 janvier et arriva au Hâvre le 28 février. Bien que le palais devait être prêt à recevoir les effets le 1er janvier, la tour du trophée ne fut couverte qu'en mars, et le vitrage ne fut terminé et l'intérieur mis à l'abri de la pluie qu'après l'ouverture en mai. Comme l'on avait prevu que ce travail ne pouvait souffrir aucun retard, il fut décidé de le faire exécuter au Canada, avec des bois canadiens, et, comme les vitrines, il devait servir à faire connaître nos bois et notre maind'œuvre; il devait être envoyé sous les soins d'un employé du département des travaux publics, au fait de sa construction, afin qu'il pût être monté du mieux possible et sans perte de temps. M. D. Ewart, architecte, fut choisi à cette fin, et il accompagna l'ouvrage et assura la plus grande célérité dans son transport.

VITRINES.

Le montage de nos vitrines était aussi un travail considérable, car elles couvraient une façede de près d'un quart de mille de longueur. Elles étaient composées de câdres, comme des portes vitrées de grandeur uniforme, de près de trois pieds de largeur et de onze pieds de hauteur; elles étaient munies de coins en biseaux qui permettaient de les assembler sous différentes formes, carrées, oblongues, octogones, en L ou en T-et elles durent une grande partie de leur popularité à cette circonstance. Pour leur plan, leur bois et leur exécution, ainsi que pour leur effet général, elles n'avaient pas de rivales dans toute l'Exposition. Un commissaire russe exprima l'intention d'adopter ce système à l'avenir comme étant le meilleur qu'il eût vu, et l'architecte de la commission des Etats-Unis les proclama les meilleures de tout l'édifice, non pas à cause des bois ou de la main-d'œuvre, qui lui étaient familiers, mais, disait-il, comme étant les mieux adaptées aux besoins de la situation.

Les panneaux extérieurs (ou châssis) seulement furent préparés en Canada, et les dessus, dessous, cloisons et doublures en drap ou en papier restaient à faire ou acheter pour recevoir les objets exposés. Le bois nécessaire fut fourni par les caisses d'emballage. L'assemblage des onglets, des moulures des coins et le montage des

portes durent être faits en même temps que leur érection.

Les arches d'ornement, les galeries, les trophées secondaires, les écrans, les comptoirs et tablettes, etc., constituaient le travail d'installation, et, même sans le trophée, auraient exigé les services d'un architecte. Il était donc fort heureux pour la commission que nous eussions M. Ewart, architecte habile et énergique, pour veiller à ce travail d'installation, car les vitrines ayant été dessinées et en partie faites dans les ateliers du gouvernement, à Ottawa, elles lui étaient aussi familières que le trophée lui-même. Peu de temps après que l'érection du trophée eût été commencée, un jeune canadien, M.W. Brymner, autrefois employé comme dessinateur dans le bureau de l'architecte en chef à Ottawa, arriva à Paris pour étudier son art, et comme nos travaux se faisaient dans trois endroits différents—la section, l'annexe et la tour du trophée-il fut temporairement engagé pour aider à M. Ewart, qui, cependant, avait cinquante ouvriers à diriger. A Paris, nous ne pouvions rien faire par à peu près. Chaque décoration, arche, etc., était d'abord déterminée par un dessin, et c'est à ce fait plus qu'à tout autre qu'est dû l'heureux résultat de l'ensemble. Chaque commission avait un ou plusieurs architectes ou ingénieurs à son service, soit comme membres, soit comme attachés, et le Canada occupait un espace plus considérable et plus en vue que certains autres pays. L'administration française comprenait plus de vingt architectes et ingénieurs, et parmi les pays moins importants, la Suisse, la Grèce, le Luxembourg, le Portugal, Tunis, la Suède, le Danemark, le Maroc, San Marin, avaient tous des architectes sur leurs commissions, et les trois premiers avaient et des ingénieurs et des architestes. De fait, une inspection du Champ-de-Mars démontre au premier coup-d'œil que l'effet produit est principalement dû à l'art de l'architecture et du génic civil.

LA MOUCHE A PATATES.

Bien qu'ils fussent exempts des visites de la douane (le palais de l'Exposition ayant été constitué entrepôt de douane), le Canada et les Etats-Unis, comme étant les seuls pays qui produisaient la mouche à patates, furent assujétis à l'application d'une loi qui prescrivait que les caisses ne pouvaient être ouvertes qu'en présence d'inspecteurs et que tous les matériaux d'emballage devaient être brûlés. Cela nous causa quelque retard, car nous ne pouvions pas toujours trouver un inspecteur à point. Bien qu'un fourneau portatif fut apporté dans notre section, on ne découvrit aucune mouche, et, heureusement pour tout le monde, on n'essaya de rien brûler, car le feu aurait pu s'étendre plus loin qu'on ne l'aurait voulu.

INSTALLATION.

Pour le travail d'installation, lorsqu'il y avait tant à faire en si peu de temps, la commission se trouvait à court de bras. Néanmoins, elle eut la chance de s'assurer les services de gens de bonne volonté pour lui aider. M. J. A. Potter, autrefois de Toronto, mais actuellement domicilié à Paris, portait beaucoup d'intérêt à notre exposition et rendit à la commission, gratuitement, de nombreux et importants services. M. McElroy, aussi autrefois citoyen de Toronto, mais aujourd'hui établi aux Etats-Unis, était l'un des exposants dans la section des Etats-Unis immédiatement voisine de celle du Canada. Homme énergique et expérimenté dans les affaires de ce genre, il offrit à la commission de lui aider dans les préparatifs de l'ouverture. M. R. Malcolm, l'un des plus importants exposants canadiens, aussi de Toronto, et l'un du petit nombre de ceux qui restèrent à Paris après avoir terminé leur travail, offrit également ses services à la commission, et ils lui furent d'un grand secours.

Dans le partage primitif de l'espace fait par la commission royale, le Canada et les plus grandes colonies de l'Australie avaient été placés immédiatement à côté de la mère patrie, et une étroite lisière avait été réservée entre nous et les Etats-Unis pour

les plus petites colonies.

Comme nous avions besoin de plus d'espace superficiel que celui qui nous avait été départi, ainsi que beaucoup d'espace mural, que la cloison élevée entre la section des Etats-Unis et celle de l'Angleterre pouvait nous offrir, nous demandames instamment que notre section fût portée jusqu'à la limite des Etats-Unis. La difficulté était de trouver où placer les petites colonies, tout l'espace britannique étant occupé. On ne pouvait les placer qu'en resserrant les Indes dans le grand vestibule, mais pour cela il aurait fallu construire un pavillon très dispendieux. Nous avions à lutter contre cette question de dépense et aussi contre l'opposition très naturelle de l'architecte de la cour des Indes à ce que l'on rétrécît son espace. Cependant S.A.R. appuya notre demande (nonobstant l'effet défavorable qu'elle devait avoir sur sa magnifique collection indienne), ainsi que l'honorable M. Meade, sous-secrétaire d'Etat au département des Colonies, sir John Rose et sir Philip Owen, et cet espace nous fut accordé. Mais nous fumes plus tard appelés à fournir £200 pour permettre aux petites colonies que nous avions délogées de faire une figure présentable dans leurs nouveaux quartiers.

Il fallait acheter ou louer les verres des vitrines pour l'occasion, et après avoir essayé plusieurs échantillons, il fut décidé que des glaces seules pouvaient convenir à cet objet, et nous fûmes assez heureux pour les faire poser, assurer contre tout accident, et enlever, pour une somme pas plus élevée que n'aurait coûté l'achat du verre ordinaire. La première de ces dépenses aurait été la même dans les deux cas, et en comparant l'effet des deux qualités, les commissaires furent unanimement d'avis qu'il

valait mieux louer les glaces qu'acheter des vitres ordinaires.

En montant nos vitrines nous éprouvâmes un embarras à cause d'une rangée de colonnes en fonte qui marquaient les frontières de l'avenue principale à travers notre section. Le centre de ces colonnes était la ligne de façade, et comme elles n'étaient éloignées que d'une perche les unes des autres, et que tous les passages devaient nécessairement passer entre elles, il n'y avait aucun espace pour disposer nos vitrines de chaque côté des passages de manière à éviter les colonnes. Voyant que les Français tranchaient eux-mêmes la difficulté en empiétant sur l'avenue et en encaissant les colonnes dans leurs comptoirs, nous suivîmes leur exemple et fîmes de chaque colonne le centre d'un devant de vitrine, en plaçant les glaces autour de celle-ci-

Nonobstant l'allégation de ce précédent français, nous fûmes arrêtés deux fois pour empiètement, probablement parce que le directeur de la section étrangère n'était pas le même que celui de la section française, mais à la fin on nous permit de continuer, car il était évident que nous ne pouvions pas tailler nos vitrines de manière à les uniformiser avec la façade réglementaire et qu'il nous fallait les poscr soit en arrière soit en avant des colonnes.

Pour masquer les colonnes derrière la glace centrale, cette glace fut étamée, ce qui nous donna, au prix de quatorze francs chaque, un miroir central pour chaque vitrine faisant face à la Grande Avenue. Comme il y avait sept colonnes de chaque côté, nous avions quatorze de ces miroirs qui ne nous coûtaient que \$39 en tout, et comme ils se faisaient face les uns les autres, l'effet était très brillant. Les sept colonnes d'un côté furent utilisées en y posant, au dessus des vitrines et des miroirs, les écussons des sept provinces de la Confédération, et sur celles qui faisaient face aux écussons ceux des villes capitales de ces provinces.

Les entrées dans notre section des côtés de l'Angleterre, des Etats-Unis et de l'Australie, étaient surmontées d'arches qui supportaient un orignal, un ours et un

chevreuil.

La cour canadienne était bien fournie de chaises de différents patrons, et en con-

séquence elle était un lieu de repos favori pour les visiteurs fatigués.

Par suite de l'état incomplet de la tour du trophée, notre travail y fut suspendu depuis le 14 de mars jusqu'au 2 d'avril. La "cour d'éducation," dans la section qui touchait à la "façade du jardin," ne fut vitrée par les Français que vers la fin d'avril, et l'on ne pouvait rien mettre à moins de dix pieds de la ligne sans l'exposer à la pluie. Nos objets d'enseignement étaient donc les seuls qui ne fussent pas prêts pour l'ouverture le ler mai. Notre position à cette époque se trouve expliquée dans la lettre qui suit du très honorable Lyon Playfair au premier ministre du Canada:—

" Paris, 26 avril 1878.

"CHER M. MACKENZIE,—Je suis venu ici pour faire une inspection préliminaire de l'Exposition en ma qualité de président du comité des finances de la commission royale, avant l'inspection du département de l'industrie par le prince de Galles, qui doit avoir lieu dans quatre jours. Je ne puis m'empêcher de vous complimenter sur l'admirable position prise par le Canada dans l'Exposition. C'est la seule colonie qui sera prête pour l'inspection du prince lundi prochain. Le trophée, qui est admirable, ne pourra être prêt avant dix jours; mais cela n'est pas la faute de vos agents, mais celle des Français, qui n'ont pas encore terminé l'édifice dans lequel il doit être élevé; cependant, l'espace général accordé au Canada est fort avancé et rempli d'échantillons de matières premières et de produits manufacturés qui m'ont surpris. Sous le rapport des cuirs et des étoffes (tweeds) surtout, je n'avais aucune idée que le Canada fût aussi avancé; de fait, toute votre exposition fera le plus grand honneur à la Confédération et contribuera beaucoup, je n'en doute pas, à votre prospérité nationale. Vous avez très bien choisi vos agents, et ils ont bien fait leur ouvrage.

" Votre tout dévoué,

"LYON PLAYFAIR.

"L'honorable A. Mackenzie, Ottawa."

CLASSIFICATION:

L'Exposition était divisée en neuf groupes, comprenant en tout 90 classes, et le Canada a exposé dans tous les groupes et dans les deux tiers des classes.

Les groupes étaient comme suit :

GROUPES.	Nombre de classes
	DANS CHAQUE GROUPE.
1. Œuvres d'art	5
2. Education, procédés des arts libéraux, etc	11
3. Mobilier et accessoires	13
4. Tissus, vêtement, etc	
5. Industries extractives, produits bruts et ouv	rés 7
6. Outillage et procédés des industries mécaniq	ues 19
7. Produits alimentaires	7
8. Agriculture et pisciculture	9
9. Horticulture	6

Sur les 90 classes dans lesquelles ces groupes étaient divisés, le Canada expsoa dans 60. Celles dans lesquelles nous n'avions rien à exposer étaient la classe No. 1—peintures à l'huile; 23—ccutellerie; 24—orfévrerie d'or et d'argent; 25—bronzes; 28—parfumerie; 31—fils de lin; 35—châles; 39—bijouterie et pierres précieuses; 40—armes à feu, etc; 48—procédés de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt; 56 et 57—matériel et procédés du filage et du tissage; 59—matériel et procédé de la confection des objets de mobilier; 61—machines servant à la fabrication de la bimbeloterie, etc; 68—matériel de l'art militaire; 70—pain et pâtisserie; 77—chevaux, etc; 78—bœufs, etc; 79—moutons, chèvres; 80—porcs, etc; 81—volailles; 82—chiens; 83—abeilles, cochenilles et vers à soie, insectes utiles et nuisibles; 84—poissons vivants, etc.; 85—serres; 87—plantes potagères; 88—arbres fruitiers; 89—arbres forestiers; et 90—plantes de serre. Des trente classes ci-dessus énumérées qui ne figurent pas dans notre catalogue, il n'y en a pas plus d'une demi-douzaine dans lesquelles nous n'aurions pas pu exposer, et dans beaucoup de cas avec-succès.

Il ne nous avait pas été donné d'espace dans la galerie des arts ni dans celle des machines, et par conséquent nous n'avions à faire aucune démarche pour exposer dans l'une ou l'autre, et il n'aurait pas été opportun pour nous, dans les circonstances, d'essayer de figurer dans ces départements. Nous aurions pu faire assez bonne figure quant aux machines, mais cela aurait entraîné des dépenses que les circonstances ne justifiaient pas. L'exposition de nos produits ouvrés indiquait assez le genre de nos machines propres à les produire. Notre exposition était incomplète sous quelques rapports: ainsi, nous n'avions pas de fourrures. Les fabricants n'avaient pas voulu exposer des fourrures de prix à la chaleur, à la lumière et à la poussière (ainsi qu'au risque de les faire voler) pendant six mois. Une bonne collection-et il était inutile d'en exposer d'autre-aurait coûté fort cher, et l'argent qu'il aurait fallu y employer pouvait couvrir plus de terrain appliqué à d'autres articles. Voyant qu'aucun de nos fabricants n'en envoyait, nous nous adressames, mais inutilement, à la compagnie de la Baie d'Hudson, qui avait exposé à Philadelphie. Nous n'avions pas de prélarts ou toiles cirés pour plancher (nous en attendions; autrement nous en aurions acheté), ni faïencerie et autres articles secondaires, et dans plusieurs classes nos produits n'étaient pas les meilleurs que nous aurions pu envoyer. Beaucoup de variétés qui figuraient à Philadelphie n'avaient pas été envoyées à Paris, même dans les classes où nous exposions. Beaucoup de Canadiens qui s'étaient distingués à Philadelphie n'ont pas exposé à Paris.

L'incertitude où nous étions à propos de l'espace qui nous serait accordé, l'octrci définitif n'ayant été reçu qu'en octobre, entravait la commission, parce que nous ne pouvions savoir comment nous placerions les articles volumineux, comme les machines agricoles, les voitures et les modèles de navires. Nous pouvions nous en procurer plus qu'il ne nous en fallait, mais nous ne pouvions dire quelle quantité précise pourrait être admise avant que la question d'espace ne fût réglée, ni avant de savoir si les autres articles promis nous seraient envoyés. Notre emplacement dans l'édifice principal était défini, mais celui que nous devions occuper dans l'annexe ne fut réglé qu'après l'arrivée des effets. Notre position dans l'annexe était la même que dans la

section—entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis—et nous ne pûmes obtenir qu'à peuprès la moitié de l'espace de plancher dont nous avions besoin. Nous proposâmes d'élargir notre section aux dimensions de l'annexe des Etats-Unis, qui était beaucoup plus large que celle de l'Angleterre. Cela aurait exigé l'enlèvement de quelques arbres qui avaient été plantés dans l'angle formé par le prolongement de l'annexe des Etats-Unis, et c'est peut-être à cause de cela que notre demande fut refusée. Nous fûmes donc forcés de construire des galeries pour les voitures, en consacrant le plancher aux machines agricoles, comme étant les plus importantes. Notre exposant de voitures se plaignit de cet arrangement.

MANUFACTURES.

Dans tous les produits bruts de l'agriculture, des forêts, des mines et des pêcheries, la commission pût se procurer des articles représentatifs, ces industries étant en grande partie sous le contrôle du gouvernement. Mais dans la classe importante des manufactures ou produits ouvrés, qui montre le mieux les progrès et la civilisation d'un pays, nous ne pouvions compter, en l'absence du système d'achat suivi jusque-là pour les expôsitions européennes, que sur l'esprit d'entreprise des particuliers, et bien qu'il eût été reçu de nombreuses demandes d'espace, nous ne pouvions en connaître le résultat qu'après l'expédition réelle des objets à exposer. Il était désirable que notre exposition de produits ouvrés fût plus variée que considérable, car dans ce dernier cas nous n'aurions pu tous les loger dans l'espace limité que nous avions à notre disposition. Dans la majorité des cas, nous ne pûmes exposer que des échantillous.

Le Canada ayant dans le Nord-Ouest un immense champ ouvert à l'immigration. le but de la commission était de faire voir non-sculement nos ressources agricoles et minières, mais l'état actuel de nos manufactures, afin que l'immigrant pût savoir ce qu'il pourrait se procurer dans le pays et à quel prix. Ce fut sans doute à cause de la variété, dans un petit espace, autant que de la qualité des articles exposés, que la section canadienne a été tant admirée par les visiteurs. Placé au centre de la cour canadienne, le visiteur, sans changer de position, pouvait voir une plus grande variété d'objets que dans toute autre cour, et l'impression naturelle produite était que notre pays (dont il n'avait peut-être que fort peu entendu parler) produisait presque de tout. Une autre cause de succès était son caractère complet; sous ce rapport notre exposition l'était plus que celle de la mère-patrie. L'Angleterre n'exposait rien en géologie nationale, en botanique ou en génie civil, et l'empire britannique était redevable au Canada pour ce qui en était exposé à Paris, La collection de minéraux canadiens était, grâce à l'énergie et à l'habileté de M. A. R. C. Selwyn, F.RS, F.G.S., le directeur de la commission géologique, l'une des plus considérables, des plus complètes et des plus intéressantes du Champ de-Mars. Un rédacteur de journal de l'une des villes américaines sur la frontière canadienne avouait que notre exposition était supérieure à celle de son propre pays, en ce qu'elle donnait une meilleure idée du pays à un étranger; et le rédacteur d'Engineering, la plus haute autorité sous ce rapport, dit que notre cour de génie civil était l'une des plus intéressantes de toute l'Exposition. Ce deux divisions requrent chacune le plus haut prix-le "diplôme d'honneur," qui équivaut à une "grande médaille."

Tous nos articles exposés étaient des illustrations. Les photographies donnaient une excellente idée de la vie, des amusements, des costumes et des paysages

canadiens.

Une autre cause de succès fut la grosseur exceptionnelle de quelques-uns de nos objets. Nous avions le plus gros arbre, les plus gros minéraux, la plus grande carte géographique, et le trophée le plus élevé de l'Exposition. Comme il n'y avait pas de galeries dans le palais du Champ-de-Mars, des milliers de visiteurs montèrent sur notre trophée afin d'avoir une vue d'ensemble que l'on ne pouvait trouver nulle part ailleurs. La carte de la Confédération était non-seulement remarquable pour sa grandeur, mais elle faisait aussi, sous le rapport de l'exécution, le plus grand honneur à son auteur, M. J. Johnston, dessinateur en chef du ministère de l'intérieur, et à ses aides.

DÉCORATION DU TROPHÉE.

La draperie ou décoration du trophée était une question assez embarrassante à résoudre, parce qu'elle pouvait l'être de tant de différentes manières. D'après les conditions de la concession, le trophée devait représenter les produits et manufactures du Canada. Etant par lui-même un objet d'architecture complet, il constituait, sans draperie, une exposition de bois et de main-d'œuvre; mais il était destiné, avec ses accessoires, à être une miniature du pays. Pour sa décoration, nous eûmes recours aux drapeaux et aux écussons. Le centre des deux balcons supérieurs, avec leurs huit faces, (quatre à chaque), fut utilisé en y plaçant huit écussons—ceux de la Confédération et de ses sept provinces, supportés par des drapeaux; et les quatre côtés du balcon inférieur portaient chacun trois écussons, représentant douze des principales villes du Canada. Les quatre côtés du trophée furent garnis, autant que possible, de produits représentant les champs, la forêt, les mines et la mer. La façade principale fut consacrée à l'agriculture, et une charrue d'un travail supérieur fut plantée sur la balustrade du balcon au-dessus de la principale entrée en bas. herses et d'autres instruments aratoires furent suspendus en dessus ou groupés entre les ouvertures ménagées dans la charpente. Le côté affecté à la forêt faisait face au petit trophée de bois brut et était décoré de divers ouvrages en bois. La façade opposée, consacrée à la mer, représentait notre industrie maritime par des modèles de navires, des cordages, poulies, roues de gouvernail, etc. La dernière façade, affectée aux mines, se trouvait vis-à-vis notre trophée de houilles et faisait face à la galerie des machines anglaises, et ne pouvait être orné que de produits ouvrés des mines, car nous ne pouvions ni suspendre ni attacher les minéraux bruts au trophée. Cela aurait été inutile, parce que nous avions un trophée secondaire qui montrait nos minéraux, en face du côté du grand trophée qui était consacré à la mer. Les versants de l'Atlantique, de l'Arctique et du Pacifique étaient représentés par des ours noirs, blancs et gris, de chaque côté des portes, tenant des corbeilles pour recevoir les cartes des visiteurs.

Les vitrines du trophées furent disposées avec beaucoup d'effet et de goût par le Dr. May. Les deux de devant étaient occupées par la plombagine et le pétrole, à l'état naturel et manufacturé; des deux autres, l'une était remplie de menus objets en cuir, en bois et en fer, et l'autre de produits alimentaires, d'échantillons de grains, de bouteilles de bière, de vin et de liqueurs, de modèles de fruits (grandeur naturelle), pommes, poires, pêches, prunes, admirablement exécutés,—et de conserves de fruits, de poisson, de saumon, de homard, etc. Les vitrines de pétrole et de plombagine dans le trophée n'étaient surpassées par aucune du même genre dans l'édifice, et toutes deux obtinrent la médaille d'er ainsi que la décoration de la Légion d'Honneur.

Le Dr. May avait aussi arrangé d'une manière très efficace la cour des substances alimentaires dans la section, dont les nombreux et beaux poissons de nos eaux intérieures formaient le trait le plus saillant, avec le gibier, les fruits et les céréales. L'entrée de cette cour était surmontée d'un trophée composé de modèles de grandeur

naturelle et bien coloriés de légumes des champs et potagers du Canada.

Sur un comptoir placé au dessous de la grande carte du Canada étaient étalés des spécimens de la flore canadienne, formant une collection de 2,769 espèces arrangées dans leur ordre naturel par le professeur Macoun, de Belleville, qui exposa aussi une collection de 140 espèces de plantes médicinales canadiennes en usage général.

TROPHÉES SECONDAIRES.

Des quatre plus petits trophées qui entouraient le grand, ceux des deux côtés et de derrière étaient presque de la même hauteur, 18-pieds; mais celui de devant était simplement un comptoir avec une vitrine couvrant un bloc massif de plombagine. Celui-ci était bas afin de ne pas masquer la vue du visiteur qui entrait, car il se trouvait exactement entre lui et le devant du grand trophée.

Parmi les petits trophées, celui des bois, qui contenait le tronçon et la planche de sapin de Douglas, de huit pieds de diamètre, venant de la Colombie-Britannique, atti-

rait plus d'attention que tout le reste. Une inscription expliquait que l'arbre dans lequel ils avaient été taillés avait 300 pieds de hauteur et 566 ans, et qu'il avait déjà 183 ans lorsque Colomb découvrit l'Amérique. On pouvait vérifier son âge en comptant ses anneaux de croissance; son diamètre était devant les visiteurs et était une garantie de sa hauteur, et chacun comprenait ce que c'était qu'un arbre et presque tout le monde avait entendu parler de Colomb. Le rustique campagnard qui se trouvait au milieu de tant de choses qui l'étonnaient, était évidemment bien aise de se retrouver en face d'un objet qu'il pouvait comprendre, et en conséquence il y avait constamment une fou e de gens qui en comptaient les anneaux et mesuraient le diamètre.

Ce trophée était couronné d'un spécimen vivace du même arbre, l'Abies Douglasii, que nous nous étions procuré de l'une des serres en dehors du palais. Le trophée de houille avait été fourni par les propriétaires de mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse, et il affectait la forme d'une pyramide, avec une galerie ou un tunnel boisé qui en traversait la base, dans lequel il y avait un chariot à charbon sur des rails. La base avait été fournie par la Pictou Coal Association et tirée des mines Albion, Acadie, Intercoloniale, Vale et de la Nouvelle-Ecosse; le haut venait de douze des mines du Cap-Breton. Le trophée minéral était composé de nos plus grosses masses de fer, de cuivre, de phosphate, etc., surmontées par un gros octaèdre doré repré sentant, sous forme d'un cristal d'or, le volume réel de la quantité totale d'or produite en Canada jusqu'en 1877.

La tour du trophée ne fut ouverte au public qu'en juin, parce que tant que le vitrage des côtés n'était pas terminé, nous ne pouvions exposer nos effets dans un endroit où les violents orages, si fréquents à Paris, pouvaient les atteindre. Le prince de Galles monta sur le balcon supérieur, où il goûta quelques échantillons de vins canadiens et exprima en termes chaleureux sa satisfaction du trophée et de ses déco Son Altesse Royale transmit de plus son opinion par le câble à Ottawa.

Des effets destinés à l'Exposition nous arrivèrent jusqu'à la fin de juin. Les belles cartes du Saint-Laurent depuis le lac Ontario jusqu'à Québec, envoyées par les

Commissaires du Havre de Montréal, n'arrivèrent que le 17 juin.

Le grand trophée, ainsi que celui de la houille et des minéraux, furent présentés aux Français, qui ont décidé de réserver cette portion du palais du Champ de-Mars qui fait face à la Seine pour en faire un grand muséum, et qui nous exprimèrent la plus grande satisfaction de ce présent. Le grand trophée fut naturellement dépouillé de ses ornements et des objets d'exposition. Il pourrait probablement être encore utilisé par notre gouvernement ou nos compatriotes pour des contributions au muséum français, et il servirait ainsi à attirer l'attention de l'Europe sur nos produits naturels ou ouvrés que nous espérons et désirons lui envoyer.

MUSEUM COLONIAL.

La question d'un muséum colonial, dont on s'était occupé depuis quelques années, fut naturellement reprise à l'occasion de ce magnifique étalage, le plus beau qui eût jamais été fait par l'empire et ses colonies. Le Canada fut invité à se joindre aux autres colonies pour présenter une adresse au prince de Galles, le remerciant de l'intérêt personnel et actif qu'il avait pris à l'Exposition. Sans doute le fait que le prince avait pris une aussi grande part aux travaux de la commission anglaise à Paris, avait suggéré l'idée qu'il consentirait à se mettre à la tête d'un musée colonial et par là en assurer le succès. Le but que l'on voulait atteindre, comme on l'exprimait dans l'adresse, est indiqué par les extraits suivants:—" Nous croyons que l'établissement d'un muséum colonial permanent, à Londres, où les produits naturels et industriels des possessions les plus éloignées de Sa Majesté seraient en tous temps exposés, disséminerait dans toute la mère-patrie une plus grande connaissance de la nature et de l'importance des ressources des différentes dépendances de l'empire, faciliterait ses relations commerciales et aiderait aux recherches des hommes de la science. Il aiderait à marquer les progrès accomplis de temps à autre et offrirait des renseignements précieux à ceux qui désireraient émigrer. Nous prenons donc

la liberté de prier instamment Votre Altesse Royale de vouloir bien seconder ce mouvement en lui accordant votre intérêt et votre coopération personnels. Le noyau d'une collection telle que celle que l'on propose pourrait être de suite commencé avec des articles aujourd'hui à Paris, et nous supplions Votre Altesse d'en empêcher la dispersion en usant de votre influence pour leur faire donner au moins un local temporaire où ils pourraient être exposés à Londres jusqu'à ce qu'il puisse être pris

d'autres mesures."

Le prince répondit à cette adresse comme suit :-- "Je profite de cette occasion qui m'est offerte d'exprimer mes plus sincères remerciements aux gouvernements des différentes colonies que vous représentez, pour la cordialité avec laquelle ils ont accepté l'invitation que je leur ai faite, comme président de la commission royale, de participer à l'Exposition Universelle de 1878 à Paris, et je dois également remercier mes collègues commissaires pour leur coopération efficace et zélée durant toute sa durée. Le remarquable étalage de produits indigènes et des manufactures fait par les colonies n'a pu manquer de frapper tous ceux qui l'ont vu comme étant une preuve des rapides progrès faits par les différentes colonies et du bel avenir qui s'ouvre devant elles. Je crois comme vous qu'il résulterait beaucoup d'avantages de l'établissement, à Londres, d'un musée qui contiendrait, dans une mesure convenable, les produits variés et riches des colonies. Cependant, la possibilité et le moyen de mettre un pareil projet à exécution doivent nécessairement exiger une mûre délibération de la part de vos gouvernements respectifs, et son succès devra dépendre de leur bonne volonté à fournir les fonds nécessaires pour le fonder et le soutenir. Mais, voulant seconder un projet qui me paraît recommandable à tant d'égards, et qui m'est présenté par mes collaborateurs dans l'œuvre de l'Exposition, je me ferai un plaisir, en attendant, de demander aux commissaires de l'Exposition de 1851 de mettre à votre disposition un espace suffisant pour mettre à l'abri et conserver, pendant l'année prochaine, ceux des objets que vous désirerez garder comme le noyau d'une collection permanente. Durant cet intervalle, vos gouvernements auront le temps d'étudier la question, et en attendant je puis vous assurer du grand intérêt que je porterai à toute proposition qui tendra à unir les colonies entre elles et avec l'empire en général par des liens plus étroits."

Sir John Rose et sir Philip Owen manifestèrent un grand désir d'avoir les vitrines canadiennes pour le muséum colonial projeté s'il devenait un fait accompli—leur valeur devant être portée au crédit du Canada. Le gouvernement canadien décida d'offrir ces vitrimes et les autres objets en bois, les minéraux et les produits agricoles, ainsi que les spécimens d'histoire naturelle exposés par lui, au muséum de Kensington, à condition qu'ils seraient remis au muséum colonial lorsqu'il serait établi, et qu'ils seraient acceptés tels qu'ils se trouvaient à Paris. Il s'éleva quelque difficulté au sujet des frais d'emballage et de transport de Paris à Londres, car le muséum de Kensington n'avait pas de fonds pour cette fin, puisque ces objets ne lui étaient pas donnés d'une manière absolue, tandis que celui auquel ils étaient destinés en définitive

n'existait pas encore.

Sir Philip Owen trancha la difficulté en se chargeant de ces déboursés, avec l'entente que si le projet de muséum colonial venait à manquer, les effets canadiens, y compris les vitrines, seraient vendus pour le compte du Canada et que sir Philip se rembourserait alors du montant avancé par lui pour les faire transporter à Londres. Comme les instructions reçues d'Ottawa étaient de vendre ces objets là où ils étaient à Paris, s'ils n'étaient pas acceptés par le musée de Kensington aux conditions proposées, cet arrangement était évidemment des plus avantageux pour le Canada,—car alors, sans que nous eussions à faire aucuns frais nouveaux, leur emmagasinage étant fourni gratuitement par S. A. R. le Prince de Galles, la vente en était différée, et elle se ferait à Londres au lieu de Paris, ce qui substituait une vente faite à loisir à une vente forcée opérée dans les circonstances les plus désavantageuses possibles. Aucun de ces articles, à l'exception du bois, n'était bien vendable, et ils n'auraient pu rapporter qu'une fraction de leur valeur réelle sur un marché aussi emcombré que l'était Paris à la clôture de l'Exposition.

18

RENVOI DES ARTICLES EXPOSÉS.

Au lieu de renvoyer les articles exposés sans aucun frais pour leurs propriétaires, comme nous l'avions fait au Centenaire, et comme le faisaient à Paris les Etats-Unis, la Suède et tous les autres pays à l'exception de l'Angleterre et de la France, la commission s'était engagée à les vendre pour les propriétaires et avait stipulé qu'ils le seraient à leur compte à moins d'un ordre exprès de les renvoyer à leurs propres dépens.

A notre arrivée à Paris, nous apprîmes que la commission royale n'avait plus de place à disposer dans son hangar à caisses vides, et nous ne pouvions conserver les nôtres qu'en louant un terrain et y construisant un hangar, ou en payant l'emmagasinage et le charroyage ainsi que l'assurance dans l'un ou l'autre cas. Les caisses d'emballage appartenant au gouvernement ne devaient pas être renvoyées, mais nous devions en employer le bois pour notre installation. Comme nous avions besoin de plus de bois que les caisses du gouvernement ne pouvaient en fournir, il fut décidé d'employer les matériaux de toutes les caisses plutôt que de les emmagasiner, et, si c'était nécessaire, de les refaire ensuite avec les mêmes matériaux, qu'il nous fallait enlever à la clôture de l'Exposition. Le bois nécessaire à notre installation nous aurait coûté \$3,000 si nous l'avions acheté à Paris, ou plus que les frais de monter toutes les caisses d'emballage dont nous avions besoin pour le retour.

VENTES.

Au commencement, nous pensions que tout pourrait se vendre, parce que les prix canadiens étaient plus favorables que ceux des objets européens, surtout pour tous les produits dont la matière première était fournie par la forêt ou l'agriculture, comme les lainages, les cuirs et leurs dérivés, les voitures, bateaux, machines et instruments aratoires, les articles en bois, balais, etc. Si nous avions pu en faire la livraison de suite, beaucoup de visiteurs de passage à Paris en auraient acheté, mais les ne voulaient pas le faire et attendre leur livraison jusqu'à la fin de l'Exposition, tout en courant tous les risques dans l'intervalle. En somme, le Canada vendit en proportion autant que les autres pays étrangers. Les ventes à la clôture de l'Exposition se faisaient avec le désavantage d'être forcées jusqu'à un certain point sur un marché encombré, d'où tout le monde s'était retiré, à l'exception des Parisiens.

Une inspection des factures après le départ du Newfield de Montréal nous fit voir en certains cas des prix que nous ne pouvions pas espérer obtenir, et en conséquence il fut envoyé une circulaire, le 30 novembre 1877, invitant les exposants à notifier la commission à Paris, avant le 1er mai 1878, si leurs effets devaient être vendus ou renvoyés à leurs dépens, et, dans le cas de vente, si les prix portés aux factures étaient les plus bas qui seraient acceptés. A ceux qui ne répondirent pas à cette circulaire il en fut envoyé une seconde, le 19 septembre 1878, leur demandant leurs instructions. A la clôture de l'Exposition, un certain nombre d'exposants n'avaient pas encore donné d'instructions et avaient rejeté sur la commission la responsabilité de disposer de leurs propriétés en vertu du règlement relatif à la vente. La question était alors de savoir jusqu'à quel point l'autorisation de "vendre" donnait le pouvoir de "sacrifier," et aussi, en l'absence de toute instruction, si la commission serait justifiable de faire un plus grand rabais que le coût du renvoi des effets sans se rendre responsable envers les propriétaires. Pour certains effets il n'avait été reçu aucune offre, et pour d'autres les offres ne pouvaient être acceptées. S'il était décidé de vendre à tout prix, le seul moyen sûr était de vendre aux enchères, et comme cela n'était pas permis dans l'enceinte de l'Exposition, il fallait retirer les effets de l'entre pôt en payant les droits et l'octroi, les transporter à Paris chez un commissaire-priseur, supporter tous les frais de vente et d'emmagasinage, et prendre le risque de ce qui pourrait être offert pour des articles qui avaient été exposés pendant six mois devant tout l'univers sans trouver d'acheteurs. Il n'y avait aucune certitude que les effets rapporteraient la somme que la commission aurait eu à débourser pour

en faire opérer la vente, qui, dans chaque cas, aurait été beaucoup plus forte que les frais de renvoi au Canada "C.O.D." (paiement sur livraison). Ce dernier moyen fut en conséquence adopté. Dans beaucoup de cas la commission était autorisée à vendre aux meilleures conditions possibles, par ceux qui ne voulaient pas que leurs effets leur fussent renvoyés. Des plaintes reçues de quelques-uns de ceux-ci, au sujet des prix obtenus, indiquent quel aurait été le résultat si nous avions exercé les pouvoirs que nous conférait l'article 19 des règlements et si nous avions tout vendu. tentames une vente aux enchères que dans un seul cas. C'étaient des meubles appartenant à une maison en faillite, que nous reçûmes ordre de vendre, mais qui avaient été un peu endommagés par leur exposition jusqu'après le 20 décembre, ayant été sous saisie jusqu'à cette époque. Ils avaient été saisis à la poursuite de créanciers de New-York, qui levèrent leur saisie après que la commission eût terminé ses travaux à Paris. Les frais de vente s'élevèrent à environ 30 pour cent des produits, et ils auraient été beaucoup plus considérables si les droits de douane eussent été basés sur la valeur portée à la facture au lieu de n'être qu'une fraction de cette somme. vente ne rapporta pas 15 pour cent de la facture, et le syndic menace la commission de la poursuivre pour sacrifice de meubles. La commission vendit environ 100 articles ou séries d'articles en tout ou en partie, et il en fut renvoyé 70 au Canada, qui tous, à l'exception d'une vingtaine, revinrent par ordre des propriétaires. Les autres furent vendus ou transportés par les exposants ou leurs agents en Europe.

FRET DE RETOUR.

Des soumissions furent demandées pour le transport des effets de l'Exposition au retour, et la plus basse fut acceptée. Le taux de 50 chelins sterling par tonne de mesure, couvrant tous les frais à partir du palais de l'Exposition jusqu'à destination sur la route du Grand Tronc, était un prix suffisant. L'entrepreneur était la Rapid Foreign Express, "Le François et Cie., 128, Broadway, New-York," prétendant réprésenter les Messageries Parisiennes, sur le papier timbré desquelles la soumission fut faite, et qui se servaient de leurs connaissements. M. Perrault, le secrétaire françocanadien, fit un rapport favorable sur la réputation et le caractère de la compagnie. Les effets sont arrivés avec des taux à peu près doubles, dans tous les cas, de ceux sur lesquels on comptait, l'un des frais étant pour l'assurance, qui, si elle avait été effectuée, n'avait pas été autorisée par la commission. Nos règlements font retomber le fardeau de l'assurance sur l'exposant.

RÈGLEMENTS.

1. Les règlements donnent à la commission le droit de choisir et de rejeter les articles incompatibles avec le but et le décorum de l'Exposition. Cela ne lui donne pas le droit d'exclure les articles qui, par leur volume ou leurs poids, seraient, comparativement à leur valeur, très dispendieux à transporter et manier. Nous avions deux monuments et une énorme pièce de mécanisme de moulin à farine qui, n'ayant pas trouvé d'acheteurs, dûrent être renvoyés à grands frais à leurs propriétaires. Non-seulement leurs exposants n'étaient pas exclus par les règlements, mais ils avaient été invités à exposer par les circulaires et les annonces envoyées. Chaçun de ces énormes articles reçut la médaille d'argent, ce qui devrait être regardé comme une compensation des dépenses qu'ils ont entraînées. Dans une occasion comme celle-ci, il est fort douteux que la commission aurait été justifiable de refuser un article sur lequel nous avions payé le fret en allant, parce qu'il était dispendieux à manier. Il y avait une énorme différence sous ce rapport entre un exposant de machines agricoles et un autre de boutons, mais tous deux devaient avoir le même avantage du transport gratuit jusqu'à Paris.

2. On peut prétendre que les articles à expédier peuvent toujours être inspectés avant qu'ils ne soit embarqués, mais dans le cas actuel les exposants n'avaient que quelques mois pour se préparer, et ils durent travailler jusqu'au dernier moment avant d'empaqueter leurs effets pour les expédier par le Newfield. Il aurait été impossible de les retarder dans plus de cent localités pour les faire inspecter par un personnel

20

ordinaire. De plus, quand un espace est accepté et qu'un pays s'est engagé à le remplir, il n'est pas prudent de rejeter quoi que ce soit avant que l'on sache que l'on pourra se procurer mieux; et dans ces cas il vaut toujours mieux avoir trop que pas assez. Il est impossible de dire d'avance la quantité de différents articles qu'il faudra pour remplir un espace donné. Quant à l'espace principal, il faut le remplir des meilleurs matériaux possibles, et pour y arriver il faut avoir une annexe suffisante et un hangar ou magasin où l'on puisse puiser au cas de besoin. L'élasticité que l'on obtient par ce système est des plus avantageuse.

FRAIS.

Les frais de l'exposition, bien que considérables, n'ont pas été excessifs ou disproportionnés aux résultats obtenus ou au but que nous avions en vue, c'est-à-dire de faire connaître le Canada aux nations européennes comme champ d'émigration, et d'introduire les produits du sol et des manufactures du Canada sur les marchés de l'univers.

Si nos dépenses eussent été en proportion de celles de l'une des colonies australiennes, qui n'a pas le quart de notre population et occupait moins d'un quart de

l'espace que nous avions à Paris, elles auraient été doublées.

Tout ce qui nous entourait était dispendieux. M. Frederick Young dit que "quatorze des principaux exposants anglais ont dépensé entre eux, dans la galerie industrielle générale, pas mois de £80,000 sterling, dont la totalité, sauf environ £1,700, avait été fournie par des particuliers." Dans la galerie des machines, douze exposants anglais dépensèrent £31,700 en fret, installation et gages. Les frais d'ornementation ne formaient cependant qu'une légère proportion des dépenses. L'exposition de nos travaux publics, qui a entraîné des frais considérables en cartes, plans et modèles, constituait une nouveauté, de même que nos trophées canadiens, qui, par leur caractère et leur position, ne pouvaient être faits à la grosse. Le manuel avec ses eartes, ses profils et le catalogue descriptif, était aussi quelque chose de nouveau dans notre pratique. Une grande partie des renseignements donnés dans ce manuel avait été préparée par M. F. J. Falding, du ministère de la justice. Nos vitrines formaient par elles-mêmes une exposition aussi bien qu'une partie nécessaire de notre installation, et le surcroît de dépenses faites à leur égard pour le bois, la main-d'œuvre et les glaces, eut un meilleur effet pour relever le caractère de toute notre exposition que nous n'aurions pu en produire avec la même somme employée de toute autre manière.

Il fut dépensé plus de \$3,000 pour créer de l'espace, le Canada ayant été obligé de construire des galeries dans la portion de l'annexe achetée au prix de £300 de la

commission royale.

En face de tout notre entourage, la commission fit rapport à Ottawa, en mars 1878, quelle serait la dépense probable à Paris, et cette estimation fut revisée en juin, et faisait voir qu'environ la moitié du crédit ouvert aurait à être dépensée de l'autre

côté de l'Atlantique. Cette estimation n'a pas été dépassée.

Les dépenses faites pour les vitrines, trophées, cartes, le manuel, l'espace, les modèles et photographies des édifices publics, les drapeaux et écussons, dépassèrent \$40,000, et aucune de ces dépenses, à l'exception des vitrines, ne figurait dans le coût de notre exposition à Philadelphie. Elles étaient toutes essentielles à notre succès, car, vu le peu d'espace à notre disposition à Paris et la pauvreté de notre catalogue comparativement à celui de Philadelphie—où nous avions quatre fois autant d'espace et quatre fois autant d'objets à exposer—il nous fallait compenser la quantité par la qualité.

RÉSULTATS.

On se demandera naturellement: Qu'a gagné le Canada par cette dépense? Les nations de l'ancien monde exposaient principalement dans le but de se créer des marchés, qui, sauf pour les matières premières, dépendent plus de la législation que du coût de la production. Quelques-unes d'entre elles paraissaient exposer plutôt pour l'effet que pour les affaires. Mais on ce qui regarde l'Amérique et l'Australie, tout en exposant

 21

leurs produits manufacturés et bruts, l'idée dominante de leurs commissions était de faire connaître leurs pays comme champ d'émigration.

Le Canada possédant la plus grande étendue de terre arable non vendue et la plus rapprochée de l'Europe, il avait certainement autant à gagner d'une pareille exposi-

tion que n'importe quel autre pays du globe.

Secondement.—Le Canada s'est fait connaître à Paris de telle manière que, autant que les tarifs ou les traités le permettront, il pourra faire concurrence aux Etats-Unis quant aux produits industriels communs aux deux pays qui peuvent

trouver un marché commun.

Troisièmement.—L'effet produit par notre exposition sur la France et les autres pays européens devra beaucoup contribuer à nous faire obtenir les avantages de la clause de la nation la plus favorisée dans toute négociation future pour établir une réciprocité de commerce. Les droits de douane imposés sur les machines et instruments aratoires canadiens qui entrent en France sont de trois à cinq fois plus élevés que ceux dont sont frappés les mêmes articles importés d'Angleterre, parce que le Canada est exclu de l'opération du traité de commerce existant entre l'Angleterre et la France—quoique ses dispositions s'appliquent au coton des Indes et à la laine et au jute de l'Australie. Le tarif conventionnel français est en opération à l'égard de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de l'Italie, la Suisse, la Suède et Norvége, les Pays-Bas, le Portugal, l'Autriche, l'Empire Ottoman, l'Empire d'Allemagne et la Russie, et (sauf les exceptions ci-dessus mentionnées en faveur des Indes et de l'Australie) il ne s'applique qu'aux produits indigènes ou fabriqués des possessions européennes des parties contractantes.

Enfin, l'effet produit par cette première exposition faite par la Confédération a probablement été aussi grand sur l'Angleterre que sur la France, et peut-être plus grand que si elle eût eu lieu à Londres. Comme partie intégrante de l'empire, nous fûmes visités et remarqués par les visiteurs anglais peut-être plus minutieusement que si nous eussions été chez eux. Il s'est élevé une nouvelle génération depuis que le Canada a figuré à l'Exposition de 1862 à Londres, et l'Angleterre est aujourd'hui

tout à fait mûre pour une émigration sur une grande échelle.

LEÇONS.

Il y avait à Paris des choses d'un intérêt tout particulier pour le Canada. L'une des plus intéressantes était l'aquarium d'eau salée sur le quai D'Orsay, principalement consacré à la démonstration de la culture des huîtres, pour laquelle la France est renommée.

L'exportation des huîtres américaines en Europe pendant six mois de l'année est devenue un commerce important, et comme le temps est un élément précieux dans ce commerce, on choisit toujours les steamers les plus rapides pour leur transport.

Les bancs d'huîtres canadiens étant de près de deux jours plus rapprochés que les américains, et la qualité de nos huîtres étant supérieure à celle de ces derniers, elles devraient trouver un marché en Europe si on pouvait les produire en quantité suffisante et les planter dans des localités d'où elles pourraient être pêchées et expédiées durant les mois d'hiver. Les huîtres du golfe ont jusqu'ici été exclues de nos propres marchés, excepté pendant une couple de mois en automne, par suite de la clôture de la navigation et de leur exposition à la gelée dans le transport par terre.

CULTURE DES HUITRES.

Le mode de culture suivi en France est expliqué comme suit par les exposants:—
"Des deux côtés des rivières Auray et de la Trinité sont déposés des milliers, ou plutôt des millions de collecteurs de frai, qui, durant les mois de juin et de juillet, reçoivent les molécules vivantes déposées par l'huître-mère.

"Ces collecteurs sont composés de tuiles percées de deux trous, dans lesquels est placé un fil métallique galvanisé pour les retenir, au nombre de douze, dans une position entrecroisée autour d'un pieu fixe, l'ensemble de l'arrangement étant

désigné sous le nom de "bouquet" ou collecteur champignon.

"Les tuiles employées dans la confection de ces collecteurs sont préparées en les plongeant dans de l'eau de chaux et les faisant ensuite sécher au soleil. Les collecteurs sont ensuite plantés dans les parcs d'huîtres à marée basse.

"Pour retirer les jeunes huîtres des tuiles, opération qui a lieu en mars, on emploie deux méthodes. On les enlève avec un couteau pour les déposer dans des caisses faites en tissu métallique galvanisé, afin de les protéger contre leurs ennemis naturels, comme les crabes, les cardons, etc., ou bien on brise les tuiles de manière que chaque jeune huître reste attachée à un morceau qui sert à la protéger.

"Traitée de cette manière, elle peut être rejetée dans le parc sans danger. De petites claies construites avec quatre ou cinq tringles de bois enduites de chaux, servent aussi de collecteurs. On les place les unes sur les autres, lorsque les parcs

sont à découvert durant les marées basses du printemps.

"Chaque année des quantités considérables de tuiles et de claies sont déposées dans les rivières, et on recueille les jeunes huîtres par centaines de millions."

SUCRE DE BETTERAVE.

L'exposition du sucre de betterave à Paris était l'une de celles qui donnaient le plus à réfléchir au Champ-de-Mars. La France possède 500 manufactures, produisant 437,800 tonnes de sucre évaluées à \$65,670,000. C'est le résultat de la politique de Napoléon adoptée lorsque le blocus de ses ports l'empêchait de recevoir du sucre de canne. Aujourd'hui, le sucre de betterave se vend à meilleur marché que celui de canne sur les marchés anglais.

La Russie a imité l'exemple de la France et est presque, sinon tout à fait, indépendante de la canne; et, sous le rapport du climat, ce qui a été fait en Russie peut incontestablement l'être au Canada. Nos betteraves, par leurs qualités saccharines, sont regardées comme supérieures à celles de la France, et la culture des légumineux

est plus avantageuse au pays sous tous les rapports que celle des grains.

La grande difficulté est que le capital requis pour l'outillage d'une manufacture est tellement plus considérable que celui qu'il faut pour cultiver la plante, ou la matière première, que l'on ne peut espérer se procurer le premier sans garantir l'approvisionnement de la seconde, et que si l'on ne pouvait se la procurer dens des localités convenables, par un système de contrat sûr, il faudrait que les compagnies fissent la culture de la betterave en même temps que la fabrication du sucre.

PULPE À PAPIER.

La Belgique a fait un étalage remarquable de pulpe ou pâte à papier, en montrant aussi les différents bois ou végétaux qui fournissent la matière première; parmi ces dernier, le peuplier, si abondant au Canada, occ pe une place importante. Les exportations de papier des Etats-Unis se sont accrues depuis dix ans de rien a plus d'un million de piastres par année. En 1878, l'importation du papier aux Etats-Unis s'élevait à \$1,326,160, et son exportation à \$652,332; et en 1878 les importations étaient de \$130,487 et les exportations de \$1,108,318. Avec nos pouvoirs d'eau et notre matière première, le papier canadien devrait devenir un article d'exportation.

FRUITS.

L'exposition de fruits à Paris nous a démontré que, dans presque toutes les espèces que notre climat produit, le Canada aurait pu concourir avec succès. Les fruits sont devenus un article d'exportation importante d'Amérique en Europe; presque chaque steamer partant de New-York pour Liverpool ou Londres emporte de 500 à 1,000 barils de pommes durant les mois d'automne et d'hiver. Il a été débarqué 90,000 barils de pommes à Liverpool pendant un seul mois. En 1861, les exportations de fruits des Etats-Unis étaient évaluées à \$269,000; en 1871, à \$509,000; en 1877, à \$2,937,025, l'augmentation en cinq ans dépassant 500 pour cent. Il nous faudrait peut-être emmagasiner notre récolte de pommes à Halifax ou dans quelque autre port d'hiver avant la clôture de la navigation, ou avant les grands froids, afin de les expédier

23

durant l'hiver, à moins que l'on ne puisse se procurer des wagons à l'épreuve de la gelée qui les transporteraient sans qu'elles eussent à souffrir de la gelée ou de trop de chaleur.

BOIS.

L'exposition de l'administration française des bois et forêts, faite dans un bâtiment spécial d'une grande beauté, dans le parc du Trocadéro, contenait des échantillons de tous les menus articles en bois ou dont le bois fait partie, comme les sabots, les manches d'instruments en fer, les manches de pinceaux, etc. La France nous offiriait un marché non-seulement pour nos bois de construction, mais aussi pour nos bois ouvrés si nous pouvions nous procurer et copier les patrons qui conviennent aux besoins de la population—pourvu, néanmoins, qu'il y eût réciprocité de commerce et que nous pussions en rapporter des cargaisons.

PHOSPHATE DE CHAUX.

La production estimée du phosphate de chaux en France, en 1877, était d'environ 120,000 tonnes d'une qualité variant de 20 à 40 pour cent d'acide phosphorique. Comme elle en importe beaucoup, un commerce direct donnera t la plus grande valeur au phosphate canadien supérieur, qui ne parvient aujourd'hui en France que par la voie de l'Angleterre.

PRIX

Le nombre des prix décernés au Canada a été comme suit :

(1.) Diplômes d'honneur	2
(2.) Médailles d'or	2 3
(3.) Médailles d'argent	
(4.) Médailles de bronze	92
(5.) Mentions honorables	100
	263

Les prix sont classés du plus haut au plus bas, comme "grandes médailles," "médailles d'or," "d'argent" et de "bronze," et "mentions honorables." Les médailles n'étaieut données qu'aux individus ou aux compagnies privées ou maisons manufacturières. Les gouvernements, les compagnies publiques, les sociétés et institutions ne recevaient que des diplômes équivalant aux médailles, sur lesquels les médailles étaient imprimées et dorées, argentées ou bronzées, suivant leur valeur. Un diplôme semblable accompagnait chaque médaille. Les individus qui représentaient des institutions ne recevaient que le diplôme sans la médaille. Lorsque plusieurs prix étaient décernés à un même individu, la plus haute médaille seule lui était donnée, mais il recevait des diplômes pour les autres.

Le Canada reçut deux diplômes de la classe la plus élevée, appelés "diplômes d'honneur," équivalant à une grande médaille. Ils furent décernés à la commission géologique et au ministre des travaux publics. Il reçut aussi 23 médailles d'or et diplômes, 46 d'argent, 92 de bronze, et 100 mentions honorables, en tout 263 prix. Les autorités françaises, en transmettant ces prix, ne mentionnaient pas les objets particuliers pour lesquels ils ont été décernés, et les diplômes ne portent non plus aucune indication autre que la classe dans laquelle le prix a été décerné. Comme il y avait plusieurs articles dans une même classe fournis par l'exposant, il n'y a aucun moyen de dire si le prix est pour l'un d'entre eux ou pour tous. Pour cette raison il m'est impossible de remplir exactement ou complètement la colonne des "articles exposés."

La classification était tellement généralisée qu'il est arrivé plusieurs fois que différents jurys inspectèrent les mêmes articles et rendirent des décisions différentes.

Les prix remportés par les Canadiens à Paris furent plus nombreux en proportion du nombre des exposants qu'à Philadelphie, puisqu'à Paris il y eut 263 prix pour 534 exposants, tandis qu'à Philadelphie il y eut 436 "médailles du Centenaire" pour plus de 2,000 exposants. Plus de cent des exposants de Philadejphie qui avaient

24

obtenu des médailles dans les mêmes classes que nous exposions à Paris n'envoyèrent rien à cette dernière ville; d'un autre côte, nous avions plus de cent exposants à

Paris qui n'étaient pas représentés au Centenaire.

Comme d'ordinaire dans toutes ces occasions, il a été commis quelques injustices. Quelques-uns de nos meilleurs articles furent à peine regardés par les jurés. Cela était dû à ce que les jurys ne procédaient pas tous de la même manière; quelques-uns ne donnaient de prix qu'aux meilleurs articles, tandis que d'autres en donnaient aux bons de toutes les classes et de tous les pays. En conséquence, certains jurys décernèrent des médailles d'or et d'argent lorsque d'autres n'auraient accordé que des médailles de bronze et des mentions honorables.

Les prix et le nombre des exposants par province ont été comme suit :-

	Exposants	Grande médaille.	D'or.	D'argent.	Bronze.	Mention honorable.	Total des prix.
Canada	1 328 107 32 8 25 29 4 534	2	5 12 6 1 	21 20 4 1	1 47 36 6 2	1 58 26 9 3 2 1	9 138 88 20 6 2 1

Note.—L'une des médailles d'or fut décernée à l'exposition collective des objets d'éducation et d'enseignement d'Ontario et de Québec, et elle a été ajoutée à chacune de ces provinces, ce qui porte leur total à une de plus qu'il n'en a été réellement reçu.

On trouvera une liste détaillée des prix à l'annexe de ce rapport.

Sur notre total de 534 exposants, près d'un tiers ou 171 exposaient des échantillons de grains. Ces articles furent traités comme formant une exposition collective, pour laquelle la médaille d'or fut décernée au ministère de l'agriculture. Il a été décidé de donner un certificat énonçant ce fait, de la part de la commission canadienne,

à chacun des exposants.

En déduisant ces 171 exposants et les prix décernés au Canada comme tel, les 361 autres exposants ont remporté 255 prix. De ces exposants de grains, 123 appartenaient à la province d'Ontario, 5 à la Nouvelle-Ecosse, 12 à l'Ile du Prince-Edouard, 4 au Manitoba et 27 à la Colombie-Britannique. Le commissaire de l'agriculture de Québec fournit une collection de 56 échantillons de grains de cette province; M. Selwyn fournit aussi une collection d'échantillons de grains de la Colombie-Britannique. En retranchant ces 171 exposants, auxquels il fut collectivement décerné un prix, la proportion entre les prix et les exposants serait comme suit:—

	Nombre d'exposants.	Nombre de prix.	Proportion des prix.
Ontoni.			р. с.
Ontario Québec Nouvelle-Ecosse Nouveau-Brunswick Ile du Prince-Edouard Colombia produit	205 107	138 88	67 82
Nouveau-Brunswick	27. 8	20 6	74 75
lle du Prince-Edouard	13	2	15
Manitoba		1	100

Cela explique pourquoi le Manitoba ne figure pas comme ayant reçu de prix comme province. Ses articles étaient des échantillons confondus dans l'ensemble de

la collection, ou furent exposés par l'entremise des départements fédéraux.

Je dois reconnaître les services et l'appui que m'ont rendus l'honorable A. Mackenzie, premier ministre, l'honorable C. A. P. Pelletier, président, et mes collègues commissaires sir John Rose, M. Gordon Brown, M. Drolet et M. Duffus, ainsi que M. Selwyn, qui a non-seulement habilement représenté le département auquel il préside, mais nous aida constamment dans nes préparatifs et durant toute la durée de l'exposition, et généralement dans toutes les affaires qui s'y rattachaient.

Comme justification de la longueur et des détails du présent rapport, je dois dire que j'ai tant regretté l'absence de rapports semblables au sujet des expositions antérieures que j'ai cru qu'il était de mon devoir d'y consigner tout ce qu'il sera nécessaire de peser et étudier lorsque, plus tard, le pays sera appelé à prendre part à une autre

exposition internationale.

THOMAS C. KEEFER.

Commissaire exécutif, commission canadienne, Exposition de Paris, 1878.

OTTAWA, 30 avril 1880.

COMMISSION CANADIENNE.—EXPOSITION DE PARIS, 1878.]

LISTE DES PRIX.

LÉGENDES:

D.H.—Diplôme d'honneur, équivalant à une "Grande Médaille."
D. et M.O., M.A., M.B.—Diplôme et Médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.
D.O., D.A., D.B.—Diplôme de la valeur de Médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.
M.H.—Mention Honorable.

CLASSE 6.—ÉDUCATION DES ENFANTS, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, ENSEIGNEMENT DES ADULTES.

Cie pour la fabric. d'appar. d'école Toronto Ontario. Publications, etc. D. et M.O. Inst. des Frères de la Doct. Chrét. Québec. Québec. Québec. D. (O.) Chanteloup, E. Montréal do Pupitres d'école D. et M.S. Carter, J. B. Toronto Ontario. Tableau, etc. M.H. Copp, Clark et Cie. Québec. Québec. Collaborateur. D. (O.) Institut des sourds-muetts. Montréal do D. (O.) Institut des sourds-muettes. do do Départ. de l'éducation, Ontario. Toronto Ontario. D. (O.) do do Québec. Québec. Québec. Ontario. D. (O.) do do Québec. Québec. Ontario. Do D. (O.) Montréal Québec. Collaborateur. D. (O.) do do Départ. de l'éducation, Ontario. Toronto Ontario. Do D. (O.) Modgins, Dr. (Collaborateur). Toronto. Ontario. Collaborateur. do Institution des aveugles. Montréal Québec. D. (B.) Langelier, L. Québec. Do Appareil de lecture. D. et M.A. Miller, A., et Cie Toronto. Ontario. Livres de lecture, etc. M.H. Montpetit, M. Québec. Québec. Livres. D. et M.A. Novelty Works (James Smart). Brockville Ontario. Pupitres d'école. M.H. Ecole des arts et métiers. Montréal Québec. D. (B.)	Exposant.	Adresse.	Province.	Articles exposés.	Prix.
Rolland et Fils do do Collection de livres d'école M.H.	Inst. des Frères de la Doct. Chrét. Chanteloup, E Gorter, J. B. Gopp, Clark et Cie. Chauveau, l'hon. M. Institut des sourds-muets do sourdes-muettes do do Québec Hodgins, Dr. (Collaborateur). Institution des aveugles. Langelier, L. Miller, A., et Cie Montpetit, M. Novelty Works (James Smart).	Québec Montréal do Québec Montréal Toronto Québec Toronto Québec Toronto Québec Toronto Québec Erockville Montréal Montréal Montréal Montréal	Québecdo dodo Ontariodo Québecdo do Ontario Québec Ontario Québec do Ontario Québec Ontario Québec Québec Québec Québec Ontario Québec Ontario Québec	Pupitres d'école Tableau, etc	D. (O.) D. et M.S. M.H. do D. (O.) D. (B.) do do D. (O.) do M.H. D. et M.A. M.H. D. (B.)

CLASSE 7 .- ORGANISATION ET MATÉRIEL POUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Départ. de l'éducation, Ontario To do do Québec Que do do do May. Dr. S. P To	de do contréal Québec Québec Spécimens zoologiques Québec Contréal Québec Contréal Québec Contréal Québec Contréal Québec Contréal Québec Contréal Québec Contréal Québec Contréal Contrê Co	D. (O) D. (A.) D. (O) D. (B.)
--	--	-------------------------------

CLASSE 8.—ORGANISATION, MÉTHODES ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Gouvernement d'Ontario pour l'Université	Québec Belleville Montréal	Québec Ontario Québec	Flore canadienne	D. et M.A. D. (A.)
Manager 1				

COMMISSION CANADIENNE.—Exposition de Paris, 1878.—Liste des prix—Suite.

CL	CLASSE 9.—IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.						
				,			
•	1	İ		ł			
EXPOSANT.	ADRESSE.	PROVINCE.	ARTICLES EXPOSÉS.	PRIX.			
. HAI OBANT	A Ditter Dis.	I not men.	THE TOTAL PROPERTY.	7			
-							
				l			
Copp, Clark et Cie	Toronto	Ontario	Ouvrages de littérature	M.H.			
Objets collectifs	Canada	Quebec	(Provinciaux)	D. (O.)			
Copp, Clark et Cie	Toronto	Ontario	Collections typographiques.	M.H.			
Millon Adam at Cia	do	do	Tournal des écoles canadiann	M H			
Mowat Phon Oliver	do	do	Statuts Refordus d'Onterio	do			
Ministre de l'éducation, l'hon. A.	, 40	"""		1 40			
Crooks	do	do	Collection d'ouvrages	D. (A.)			
Perrault et Cie	Montréal	Québec	Impressions commerciales et	1			
		1	de fantaisie	M.H.			
Rolph, Smith et Cie		Ontario	Echantillons de gravure	D. et M.B.			
Warwick, W	do	do	Ouv. sur la littérat. en génér.	М.Н.			
	₹ 	[l	<u> </u>			
CLASSE 10.—PAPETERIE, RELI	URE, MATÉ	RIEL DES A	RTS DE LA PEINTURE ET I	DU DESSIN.			
			1				
Compagnia de plombacina du		1		,			
Compagnie de plombagine du Canada	Ottown	Onterio	Collection de cravons	Deat M.O.			
Cie de carton-cuir de la Puissance	Montréel	Onébec	Echantillons de carton-cuir	M H			
Hunter, Rose et Cie	Toronto	Ontario	Echantillons de reliure	do.			
La France	Québec	Québec	do do	D. et M.B.			
Canada	Montréal	do	Livres de compte	М. Н.			
Taylor frères	Toronto	Ontario	Echantill. d'impression, etc	do			
•							
CLASSE 11.—APPLICATION	USUELLE I	DES ARTS D	U DESSIN ET DE LA PLA	STIQUE.			
Conseil des arts et métiers	Montréal	Québec	Dessin et plans	м. н.			
			-	· " ·			
CLASSE 12.—EPI	REUVES ET	APPAREILS	S DE PHOTOGRAPHIE.				
** 1							
Henderson, A.	Montréal	Québec	Photographies	D. et M.A.			
nunter et Ule	Toronto	Untario	do	D. et M.B.			
Livernois, J. E.	Quebec	Quebec	go				
McLaughlin, S Notman et Sandham	Uttawa	Ontario	do				
Notman et Fraser	Toronto	Ontorio	do				
Poole, E	Ste-Cather	do	dodo				
	~30-Camer	40	40	uu			
CLAS	CLASSE_13.—INSTRUMENTS DE MUSIQUE.						
Cie des orgues de la Puissance	Bowmanv'le	Ontario	Orgues de salon combinés	D. et M.B.			
CLASSE 14.—MÉDECINE, HYGIÈNE ET ASSISTANCE PUBLIQUE.							
Inspecteur des asiles d'Ontario	Toronto	Ontario	Photographies des asiles	м.н.			
CLASSE 15.—INSTRUMENTS DE PRÉCISION.							
Hearn et Harrison Potter, C	Montréal Toronto	Québec	Instruments d'optique, etc,	D. et M.B.			
			ar us. des ingen.	MARKET.			

COMMISSION CANADIENNE. - Exposition de Paris, 1878. - Liste des prix - Suite.

COMMISSION CITY	1		, <u> </u>				
CLASSE 16.—CARTES ET	CLASSE 16.—CARTES ET APPAREILS DE GÉOGRAPHIE ET DE COSMOGRAPHIE.						
Exposant.	Adresse.	PROVINCE.	ARTICLES EXPOSÉS.	Prix.			
Copp, Clark et Cie	Montréal Québec Windsor . Montréal Ottawa Montréal do Québec	do	do et illustrations géolo- giques do de la Nouvelle-France. do des pêcheries du Cana- da Plan du fleuve Saint-Laurent Carte du Canada, montrant les forêts, etc., et grande carte du Canada Cartes françaises du Canada Carte de la prov. de Québec	D. d'H. D. et M. O. D. (B.) D. (O.) M. H. do			
CLASSE 17.—MEU	BLES A BO	N MARCHÉ	ET MEUBLES DE LUXE.				
Commission canadienne Lee, William Lemieux, Edmond Moorehead G. Manufacturing Co. White, I	London	1 00	Chaises	M. H. do do D. et M.B. do			
CLASSE 18.—OU	RAGES DU	TAPISSIE	R ET DU DÉCORATEUR.				
Cobban, G., et Cie Ewing et Cie	Toronto do Ottawa	Ontario do do	Moulures pour cadresdo do Encadr. de glace en fer forgé				
	CLASSE 2	o.—CÉRAMI	QUE.				
Schuler, Henry	Paris	Ontario	Collection de vases de grès	м.н.			
CL	ASSE 22.—PA	PIERS A T	APISSERIE.				
Staunton, M., et Cie	Toronto	Ontario	Echantill. de papiers à tapis.	м.н.			
CLASSE 27.—APPAREILS ET PROCÉDÉS DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE.							
Chanteloup, E	Hamilton	do	Lampes	M.H. M.H.			
CLASSE 29.—MA	CLASSE 29MAROQUINERIE, TABLETERIE ET VANNERIE.						
Brown frères	Toronto do Montréal	Ontario do Québec	Différ. genres de calendriers l Brosses à vernis et à peinture Balai de maïs, époussettes, etc	M.H. do do			
1		29					

Commission canadienne	.—Expositi	ion de Par	is, 1878.—Liste des prix	—Suite.		
CLA	sse 30.—FIL	S ET TISSU	S DE COTON.			
Exposant.	Adresse.	Province.	Articurs exposés.	Prix.		
Cie manuf. de coton du Canada do Dundas Cie de coton d'Hudon	Cornwall Hamilton Montréal	Ontario do Québec	Assort. de tissus de coton, etc. Cotons de différentes espèces. do	D. et M.B. D. et M.A. M.H.		
CLASSE 33	FILS ET	TISSUS DE	LAINE CARDÉE.	,		
Gault frères	Montréal do Oxford Sherbrooke Almonte Chambly	Québec do NEcosse Québec Untario Québec	Assortiment de tweeds Tweeds et flanelles Tweeds, couvert, toiles, etc. Assortiment de tweeds Flanelle de fantaisie Flanelle de fantaisie	D. et M.A. do M.H. D. et M.A. D. et M.B.		
CLASSE 36.—DENTE	LLES, TULI	ES, BRODE	RIES ET PASSEMENTERIE			
Russell, Mile Belle	Ottawa do	Ontario do	Dentelles, écran, bannière Ouv. au crochet, dentelles	M.H. do		
CLASSE 37.—ARTICLES DE I	SONNETERII V	E ET DE LII ÊTEMENT.	NGERIE. OBJETS ACCESS	OIRES DU		
McCrae et Cie	Guelph Montréal do Hamilton Montréal	Ontario Québec do Ontario Québec	Gilets, chemises et pantalons de laine, etc	D. et M.B. D. (B.) D. et M.B. D. et M.A. D. et M.B.		
			S DEUX SEXES			
Berlin Felt Boot Co	Montréal	Québec	Habits confectionnés	M.H. do do M.H. D. et M.B. M.H. do D. (B.) D. (B.) D. et M.B.		
CLASSE 41.—OBJETS DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT.						
Barrington et fils Dessaulles Kraft, E Malcolm, R	Montréal do do Toronto	Québec do do Ontario	Malle de cuir, dite Saratoga Trousses de voyage Malles de voyage Sacs pour le trans. des malles	D. et M.A. D. et M.B. H.M. D. et M.A.		

COMMISSION CANADIENNE—Exposition de Paris, 1878.—Liste des prix—Suite.

Commission canadienn	E—Exposit	ion de Par	is, 1878.—Liste des prix-	-Suite.		
CLASSE 42.—BIMBELOTERIE.						
Exposant.	Adresse.	Province.	Articles exposés.	Prix.		
Peacock, W	Montréal	Québe c	Poupées et jouets	м.н.		
Cı	ASSE 43.—MI	nes et mé	TALLURGIE.			
Cie manufacturière Albert Allen et Humphreys Cie Minière de Buckingham Burrell, Ellis Manufacture de limes		NBrunsw'k	Gypse	M.H.		
Allen et Humphreys	Uttawa	Ontario	Chaux phosph. verte (apatite)	M.H.		
Burrell, Ellis	Belleville	Ontario	Assortiment de haches	do		
Manufacture de limes	Montréal	Québec	do de limes	D. et M.B.		
Compagnie de plombagine du Ganada. Forsyth, R Cie d. min. de plomb de Frontenac Gilmour, G Goodfellow, J Jones, D. F., et Cie Miljer et Henshaw McDougall et Cie Association houillère de Pictou Selwyn, A. R. O Cie d'acier du Canada	044	0-4	C. N. sties de missesie	D of M A		
Canada.	Montréal	Ontario	Monuments de grénite polic	D. et M. A.		
Cie d. min. de plomb de Frontenac	Kingston	Ontario	Plomb et galène	D. (B.)		
Gilmour, G	Montréal	Québec	Mèches de tarières	м.н.		
Roodfellow, J	Northesk	NBrunsw'k	Pierre à bâtir et à aiguiser	do		
ones, D. F., et Ule	Gananoque	Ontario	Faux, fourches, etc	αo		
filler et Henshaw	Templeton.	do do	Rloc d'anatite	do		
IcDougall et Cie	Montréal	do	Fonte, scories, etc	do		
ssociation houillère de Pictou	N. Glasgow.	NEcosse	Blocs de houille	D. et M. 3.		
Selwyn, A. R. C	Montreal	Québec	Collect, stratigrap, de roches	do Dot MA		
Die d'acier du Canada	Halliax Londond'ry	NEcosse	Minorgi de fer leitier fer	M.H.		
ore a motor an eminate	Donatha 13.	ι αυ	en gueuse et en barres	D. et M.A.		
Silver Islet Co	L. Superieur	Ontario	Lingois d'argent	D. et M.B.		
Silver Islet Co	Lower Cove	NEcosse	Meul à aiguiser et pierr à faux	do		
Waterman, frères	Oshawa	do	Pétrole brut et raffine	M.H. D. et M.B.		
CLASSE 44.—PRODUITS DE	S EXPLOIT	ATIONS ET	DES INDUSTRIES FOREST	IÈRES.		
Bastien, Benoit	Montréal	Québec	Echantill. de bois canadiens	D. et M.O.		
Jastien, Benoît. Dobell, R. R., et Cie Département des travaux publics. Goulette, O. V	Québec	do	Pins blancs, etc	D (O)		
Foulette. O. V	Ganancone	untario	Manches d'outils etc	D. et M.R.		
IcMurray et Fuller	Toronto	do	Balais, brosses, etc	D. et M.A.		
Die Oil Cabinet and Novelty	Montréal	Québec	Echelles, manch. d'outils, etc.	do		
rovencher, l'Abbe L	Québec	,do	Echantillons de bois	D. et M.B.		
Withrow et Hillock	Wotton	do	Douves, manches a balai, etc.	D. et M.S.		
TIMIOW ET HIMOGRAM	TOTOILU	Ontario	parousies, porces, etc			
CLASSE 45.—PRODUITS DE L	A CHASSE, PÊCHE ET	PRODUITS DES CUEIL	ENGINS ET INSTRUMENT LETTES.	S DE LA		
Commission geologique	Ottawa do Toronto	Ontario do do	Tête de buffle, poisson Tête de buffle et d'ours, etc Oiseaux empaillés, etc	D. (O.) do D. et M.O.		
CLASSE 46.—P	RODUITS AC	GRICOLES I	NON ALIMENTAIRES.			
Yman, Clare et Cie	Montréal Hamilton	Québecdo	Huile et tourteaux de lin Laines canadiennes	D. et M.B. D. et M.B.		
-			,			

COMMISSION CANADIENNE.—Exposition de Paris, 1878.—Liste des prix—Suite.

CLASSE 47.—PR	ODUITS CH	IMIQUES ET	PHARMACEUTIQUES.	
Exposant.	ADRESSE.	PROVINCE.	ARTICLES EXPOSÉS.	Prix.
EXPOSANT:	ADRESSE.	I ROVINCE.	ARTIOLES CAPOSES.	I MIA.
Hood. A. W., et fils	.Montréal	Québec	Savons de toil, et de buander.	м. н.
Hood, A. W., et fils	Toronto	Ontario	Produits chimiq et essences.	do
Morse, G. D., et Cie	_ do	do	Savons de buanderie	D. et M. B.
Saunders, William	London	do	Préparat. pharmaceutiques	do
Waterman frères	do	do	Produits du pétrole	D. et M. O.
	CLASSE 49	-CUIRS ET	PEAUX.	
Gunn et Cie	Kingston	Ontario	Cuir à semelles	D et M. B
Hallam, J	Toronto	do	Assortiment de cuir	do.
Gunn et Cie	Montréal	Onébec	do	D. et M. A.
Pelt James	Hamilton	Ontario	Peaux de mouton, tapis de	
			pieds, etc	м н.
a so manar am			,	·
CLASSE 50.—MATERIEL ET	PROCEDES MÉ	TALLURGIE	LOITATION DES MINES ET	DELA
Cie de plombagine du Canada	Ottawa	Ontario	Creusets	н. м.
CLASSE 51.—MATÉRIEL ET PR	OCEDES DE	S EXPLOIT	ATIONS RURALES ET FOR	ESTIERES.
Abell, John	Woodbridge	Ontario	Moissonneuse "Matchless"	м. н.
Elliott, John	London	do	Faucheuse	D. et M. B.
Green, freres et Uie	Waterford	do	Moissonneuse	М. Н.
Nawyer et Ule	Hamilton	do	Faucheuse "Iron clad"	D. et M. B.
Watson John	Area	0.0	Tri-soc en ier	м. д.
Wilkinson, George	Aurora	do	Charrue de fer	M H
Whiting Manufacturing Co		40	Collection de faulx, etc	MA. AL.
Thirting manufacturing CO	OSIIA WA	u0	Confection de ladia, etc	D. C. M. D.
CLASSE 52.—MATÉRIEL ET I	PROCÉDÉS I ALI	DES USINES MENTAIRES	AGRICOLES ET DES INDI	USTRIES
Barter, Benjamin	Toronto	Onterio	Rinteria à travers lesquelles	
Dartory Donjumin	2010110	01100110	passe un courant d'air	D. et M. A.
CLASSE 53.—MATÉRIEL DES AI	RTS CHIMIQ	UES, DE LA	A PHARMACIE ET DE LA 1	TANNERIE.
Cie de plembagine du Canada	Ottowo	Onterio	Craigges nour machines	D (S)
Elliott. T. Scott	Guelph	do	Lavense	D et M. B.
Cie de plombagine du Canada Elliott, T. Scott Willett, G. B	Coaticook	Québec	Machine à tordre et à laver	м. н.
CLASSE 54MACHINE	ES ET APPA	REILS DE	LA MÉCANIQUE GÉNÉRAL	Е.
Dunna Ct	U-mile	O-4	Dalaman	D -4 W P
Cio considiente de mine	Hamilton	Ontario	Canada and dita	D. et M. B.
Vic canadicine de choutchouc	(Iwen Sound	Ontario	Turbine Leffel économ Peen	Min.
Burrows, Stewart et Milne Cie canadienne de caoutchouc Kennedy, W. et fils Northey, T	Hamilton	do	Pompes vaneur	M. H.

COMMISSION CANADIENNE.—Exposition de Paris, 1878.—Liste des prix—Suite.

Classe 56MATÉR	IEL ET PRO	CÉDÉS DE	FILAGE ET DE CORDERI	E.
Exposant.	Adresse.	Province.	Articles exposés.	Paix.
Briggs, SCorderie de Dartmouth	Hamilton Dartmouth	Ontario NEcosse	Variété de courroies Carde de cuir	M.H. D. et M.B.
CLASSE 58.—MATÉRIEL E		S DE LA CO VÊTEMENTS	OUTURE ET DE LA CONFI	ECTION
Raymond, Charles	Guelph	Ontario	Machines à coudre	D. et M.B.
Classe 60.—MATÉRIEL ET	PROCÉDÉS IMI	DE LA PAP	ETERIE, DES TEINTURES	ET DES
Fonderie de caractères du Canada	Montréal	Québec	Fonte de petit texte	м.н.
CLASSE 6	2.—CARROS	SERIE ET C	CHARRONNAGE.	
Die manufacturière de ressorts de Gananoque	Ste-Cather'n Halifax Guelph Gananoque Brantford London Crillia Kingston	do NEcosse Ontario do do do do	Roues, jantes, raies, etc	D. et M.B. do M.H. do do D. et M.B. M.H. do
CLA	ASSE 63.—BUU	JRRERIE ET	SELLERIE.	
Kraft, Ernest	Hamilton Toronto do	Ontario do do	Harnais double à garnit. dorée Selles de dames, etc Harnais et selles	D. et M.B. do D. (A.)
Classe 6	34.—MATÉRI	EL DES CHI	EMINS DE FER.	
Chanteloup, E	Montréal do	Québec do	Articles de chemin de fer Roues de locom. et wagons	D. (B.) do
Classe 65.—MAT	TÉRIEL ET I	PROCÉDÉS I	DE LA TÉLÉGRAPHIE.	
hanteloup, E	Montréal	Québec	Appareils de télégraphie	D. (B.)

Commission canadienne.—Exposition de Paris, 1878.—Liste des prix—Suite.

Classe 66.—MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU GÉNIE CIVIL, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ARCHITECTURE.

Exposant	Addresse.	PROVINCE.	Articles exposés.	Prix.			
Bulmer et Shepperd	Ottawa	Ontario Québec do Ontario Ontario Québec Québec Québec do	Modèles et plans des canaux. Collaborateur Monument de granit Marbre et pierres de construc. Plans Pierres artificielles Pont suspendu de Niagara Photographies de pont Monument en marbre Barrières en fer.	D.H. D. et M.D. do D. (A.) D. et M.B. M. H. D. et G.M. D. (A.) D. et M.A. D. et M.B.			
			M-1311				

Commissaire de l'Agriculture	<u> </u>		Modèles cales	
Travaux Publics	Québec	Québec	Clippers, etc	.D. (B.)
English, William Power, William et Cie	Kingston	Untario	Modèles de vaiss'x canadiens	JD. et M.B.
Cie. de navigation du Richelieu				1
et Ontario	Montreal	Quebec	do bateaux à vapeur	D. (B.)

CLASSE 68.

Perrault, J	Montréal	Québec	Bèche militai	re	м.н.
2 02100010, 3 1000010					

CLASSE 69. - CÉRÉALES. PRODUITS FARINEUX AVEC LEURS DÉRIVÉS.

	į	l	<u> </u>	*
Brodie et Harvey	Montréal	Québec	Echantill, de farine et de blé.	D. et M.B.
Catalli franca	do	do	do magaroni	ME
Oatem freres	_ uo	a 40	macaroni	DI-II-
Catelli frères	Toronto	Untario	Farine brevetee ''flocons de	:1
<i>'</i>			neige"	ID. et M.O.
Muirhead et Gray	London	do	Farine d'avoine, pois	M.H.
Phillips, Geo	do	do	Farine	oh
T minips, Octoon	ro	3-	Chaines de inndian et de Cenin	D -+ M A
Rennie, Wm	Toronto	uo	Graines de Jardins et de iarine	D. et M.A.
Sentiner, John	Earl River	Ile du PE	Orge mondée	M.H.
Donately Constitution and the second				
	i	•	l	1

CLASSE 71 .- CORPS GRAS ALIMENTAIRES, LAITAGES ET ŒUFS.

			1	
Agence fromagère du Canada	Belleville	Ontario	Fromage .	D. et M.B.
	I		<u> </u>	

Commission canadienne.—Exposition de Paris, 1878.—Liste des prix-Suite.

CLASSES 72 ET 73 .-- VIANDES ET POISSONS .-- LÉGUMES ET FRUITS. EXPOSANT. A DRESSE. PROVINCE. ARTICLES EXPOSÉS. PRIX. Argyle Packing Co. Restigouche N.-Brunsw'k Bain, James D. Restigouche N.-Brunsw'k Barber, J. Halifax N.-Ecosse. do do do D. et M.A. do saumon........ M. H. do do М. Н. do do Holbrook et Cie. N. Westra'str Colombie-B. do D. et M. A. saumon M. H. do do Johnston A. L. Sherbrooke. Québec. Bœuf fluide, etc ... do Lockport Packing Co. Halifax. N.-Ecosse. Conserves de homards. D. et M.B. Ministre de l'Agriculture. Ottawa Untario. Collection de poissons. D. (O) Noble, B... Richio'ctou. N.-Brunsw'k Cons de homards et maquer. D. et M. B. do do do O'Mara, — London Ontario do *Shuff et Cie Halifax N.-Ecosse Conserves de homards do Betcher, J. W..... Œnfs..... do do CLASSE 74.—CONDIMENTS ET STIMULANTS, SUCRES ET CONFISERIE. Betcher, J. W. Halifax N.-Ecosse Marmelade M.H. Blackwood, R. Montréal Québec. Cidre, bière de gingemb., etc. D. et M.B. Charlton, A. E. Hamilton Ontario. Sirops et vinaigre M.H. Gray, Young et Sparling Scaforth do Sel fin, moyen et gros D. et M.A. do Sel do Vinaigre et alcool methyli-CLASSE 75.—BOISSONS FERMENTÉES. do Vins et eaux-de-yie D. (B.) do Vins purs..... D. et M.B. Hamilton, Dunlop et Cie Brantford ... Joy et Cie.......Tilsonburg ... Gooderham et Worts.....TorontoLabatt, JohnLondon...... do Whisky...... D. et M.O. Bière et porter D. et M.B. do do CLASSE 76.—SPÉCIMENS D'EXPLOITATIONS RURALES ET D'USINES AGRICOLES.

Smart, J.,

Brockville...

do Variétés et ouv. de fonderie.. D. et M.B.

^{*} Pour la "Chebucto Packing Co."

(75a)

A un ordre de la Chambre des Communes, en date du 31 mars 1880;—
pour un état donnant les noms et la date de la nomination de toutes les
personnes nommées par le gouvernement fédéral en qualité de commissaires, secrétaires, ou autrement, en rapport avec la section canadienne
de l'Exposition de Paris, tenue en 1878, ainsi que le détail de tous
deniers payés à chacune d'elles à titre d'appointements; aussi, un état
détaillé des sommes dépensées pour frais de subsistance, de voyage,
impressions, annonces et autres, à qui payées, et durée de leur service.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,

8 février 1881.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 4 février 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en réponse à votre lettre du 31 mai dernier, un rapport à la Chambre des communes indiquant les nominations et dépenses faites au sujet de l'exposition de Paris.

> J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> > H. B. SMALL, Pour le secrétaire.

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

Etat donnant les noms, etc., de toutes personnes nommées par le gouvernement fédéral en qualité de commissaires, etc., en rapport avec la section canadienne de l'Exposition de Paris tenue en 1878.

Nom.	Charge.	Date de la nomination.
L'hon. C. A. P. Pelletier	Commissaires honoraires et membres consultatifs de la Commission. Membre exécutif de la Commission	6 déc. 1877. do
Joseph Perrault	Secrétaire de la Commission do do	do do
A. R. C. Selwyn	Membre honoraire et consultatif de la Commission. Surintendant des Minéraux	

ÉTAT détaillé de toutes les sommes payées comme traitements des personnes nommées par le gouvernement fédéral au sujet des produits canadiens envoyés à l'Exposition de Paris en 1878.

Noms.	Charge.	Traitement par mois.	Montant total payé.
Thomas C. Keefer	Membre exécutif de la commission Secrétaire de la commission do	\$ cts. 500 60 225 00 225 00	\$ cts. 10,500 00 5,120 00 4,612 50

Service.	Annonces.	Payé 187		\$ ct	s. ¶	ets	. \$	eta
		00 ::				0 00		
	L'Evènement					0 00	1	
	Journal de Québec.					5 60	l	
	Monetary Times	4 5 5 11				5 00	i	
	Acadian Recorder					0 00	ĺ	
						0 00	1 .	
	Ottawa Citizen	4 do				0 60	I	
						2 00	1	
	St. John Freeman	10 do				0 00	1	
						0 00	i	
	Morning Chronicle, Québec				-	3 00	1	
	Free Press, Ottawa	26 do				0 00	Į.	
	Daily Telegraph, Québec	26 do				0 00	ĺ	
	Quebec Budget	29 UU		***************************************		4 00	ŀ	
	Brantford Expositor					0 00	1	
	Daily Free Press, Winnipeg	20 UU				0 00		
	Citizen, Halifax	26 do		j		4 00	1	
	Morning Herald, Halifax	26 do 2 6 do				9 00	!	
	Mail, Toronto	26 UO		~		0.00		
	Montreal Gazette	20 40		*******		B 00	I	
	Standard, Victoria (C.B.)	26 do				9 00	1 .	
	Halifax Chronicle	26 do				5 00	ļ	
	Toronto National	27 do					1	
	Daily News, Saint-Jean	31 do				00 0	i	
	Hamilton Times					00 0	Į	
	Hamilton Spectator			·····		00	1	
	La Minerve, Montréal	3 00		······		00	l	
	Kingston Daily News	3 00				00	l	
	L'Opinion Publique, Montréal					00	t	
	St. John Temperance Journal	17 do				5 00		
	Sherbrooke Gazette			•••••		1 00	1	
	Toronto Tribune	18 do		•••••		00	1	
	Montreal Herald	20 sept.		•• ••••••	6	5 28		
	British Colonist, Victoria, (C.B.)				13	2 50	!	
-	Toronto Evening Telegram					00	1	
	Franco-Canadien, Saint-Jean (Qué.)					3 40		
	London Advertiser					00		
	do Free Press					00	l	
	Charlottetown Patriot			••••••••		5 50	_	
	Le Constitutionnel, Trois-Riveères	6 do			34	00	l	
	<u> </u>				1		1	
		1878	5. !		1 .		i	
	Colonial Farmer, Frédéricton (N.B.)	15 jan.		••••••	,	00	!	
	Daily Telegraph, Saint-Jean (N.B.)	lo do			27	50	i	
	Gazette des Campagnes, Ste-Anne	5 mars			~ 6	80	1	
	Daily Mercury, Québec	20 40	,		1 16	00		

				·	
Service.	Impressions et lithographie.	Payé en 1877.	\$ cts.	\$ ets.	\$ cts
1877. 25 avril 25 mai	S. Marcotte	25 do 26 juil	10 00 1 00	30 50 36 00	
1878. 5 janv 7 do	J. Marion Le National Free Press do do	ler fév ler do	15 00	11 00 3 75 62 00 2 00	
8 do 9 do 11 do 17 do	dodo do do	ler do ler do	2 00	60 50	
	do I.'hon. P. J. O. Chauveau W. et A. K. Johnstone. do M. Lebrassarq W. J. Kelly. A. F. Potter.	18 mars 10 octobre 14 déc 21 sept 2 nov	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	*1,466 06 109 51 4 15 29 12	
	Papeterie du gouvernement britann S. P. May Divers.	1879. 29 jan		1,374 85	3,317 65
	Morland, Watson et Cie			4 50	
	Par Dr May	26 do		9 25 39 60 13 15 37 48	
-	En Canada.				
i n	M. Minier	22 do			
3	do (grue à vapeur)	8 do		3 07 11 70 61 39 8 28 3 31 24 79	
,	do 2 do 2 do 2 do 2	2 do		5 38 6 55 1 62 9 18 12 22	
J A J	B. Lemire fils, bois 1	5 do		23 85 11 98 45 70 2 63 14 63	
	Ising the dependent of the dependent o			31 78 9 02	· .

^{*} Cartes lithographiées pour le Manuel.

Service.	Divers.	Payé en 1878.	\$ cts.	\$ cts.	\$	et
1878.	Par Potter, drapeaux, etc	26 avril		92 17	,	
20101	Menues dépenses	26 do		19 69		•
	do			38 62		
	Par Potter			79 66 9 36		
	A. Boucicault Fils			17 34		
	Prudhomme	10 do		19 52		
	A. Boucicault Fils		****** 00 ********	11 08		
	Pierre			4 78 5 3 70 5		
	Racine, drapeaux	10 do	***************************************	23 38		
•	Racine, drapeaux	0 do		32 55	,	
	Menues dépenses	lo do)		20 36		
	Sonnet			2 38 6 60		
	Largier	7 do		116 94		
	J. Godon, (écussons)		*****			
	dorure	.7 do		56 69		
	Menues dépenses	7 do		9 39		
	Par Potter, drapeaux	7 do		358 \$ 3 27 13		
	Hemme, verrerie	4 do		10 82		
	C. Pelletier, pinceaux et huile 12	4 do'		5.91		
	Goyard et Brulé	4 do		2 63		
mei	J. Boquet	4 do	37 22	4 99		
do	Par Potter, prélart, satinette	4 do	39 76	- 		
	do diapondi	40 11111		76 98		
	Lemire Fils, moulures de cadres 2			38 98 j		
	Menues dépenses 2	4 do		20 47		
	Garnier. 3 Pelletier 3	1 do		21 38 4 78		
	Whitehead, vernis 3	i de		374 94		
	A. F. Potter, cadres de gravures et	}]	1		
	mâts de pavillon	l do		2 303 78		
	Racine, deux bannières	l do		40 95 11 26		
	Menues dépenses		•••••	7 29	, •	
	Potter et Sauze, drapeaux et écussons 31	do		238 54		
	Garnier	juin		4 82		
	Whitehead, porte-vitrine	do		19 49 483 99	ď	
	Bion, papier de tenture	do		391 69		
- 1	Per Potter, mûts de pav., vitrines, etc. Menues dépenses	do		6 23		
	Bouchard, cadres de gravures 14	. do		15 98		
	Godon, écussons14			33 12		
i	Menues dépenses	do	• ••• • • • • • • • • • • • • • • • • •	3 95 4 54		
į	Garnier, Clous, etc	do	• ••• ••••	2 67		
- 1	Bouchard, décorations	do'		3 36		
l.	Lemire, Fils, bois de service 29 Par Potter, décorations	do		6 62		
	Menues dépenses 29	do		338 32 6 23		
- 1	do \$5	iuillet		4 22		
	Par Potter, dorure en or 5 Garnier 5	do		48 64		
. !	Garnier5	do		4 29		
ŀ	Menues dépenses	do		5 27 11 13		
	Robinet, water tap	do		4 28		
i i	Potter et Sauze, pavillons, etc 20	do		116 86		
1	Menues dépenses	do		4 25		
1	Delannay27	do	***************************************	3 44		
1	Menues dépenses 3 Goyard et Brulé	do		3 88 3 45		
- 1	Menues dépenses10	do	***************************************	2 67		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Menues dépenses	do		3 02		

1878.	Service.	Divers.	Payé. 1878	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts
M. Guyot, photographies. 6 sept. 98 bl. M. Nadar do 6 do 99 st. Menues dépenses. 6 do 207 do 3 do 3 d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d d d	1878.	Menues dépenses2	24 août		3 86	
M. Guyot, photographies. 6 sept. 98 bl. M. Nadar do 6 do 99 st. Menues dépenses. 6 do 207 do 3 do 3 d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d do 4 d d d d		M. Nadar, photographies	31 do		14 21	,
Go		Menues depenses	6 sent		8 74	
Go		M. Nadar do	6 do		9 88	
Go		Menues dépenses	6 do	ļ	2 07	
Go		do	13 do		8 28	
Godon, écussons. 28 do 3 16		do1	13 do		2 23	
Godon, écussons. 28 do		1 40	N 40	1	2 16	
Menues depenses		Godon, écussons 2	28 do		4 34	
Menues dépenses		Turtle et Pearce, pavillons	38 go	······································	10 69	
Menues dépenses		Menues depenses	5 oct	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2 28	
Menues dépenses		George Frick, traduction du manuel	2 do		98 67	
Phetographies		M. Nader, photographies1	2 do		60 19	
Phetographies		Menues dépenses	9 do		2 23	
Phetographies		do2	6 do	·	3 45	
Menues depenses		Phatographics	2 nov	,	13 82	
Menues depenses		Whitehead et Martinet, paille d'emb	8 do		6 41	
A. Vaurs, futailles 15 do		Menues dépenses	8 do	ļ	1 48	
A. Vaurs, futailles 15 do		do1	3 do		19 85	
A. Vaurs, futailles 15 do		D Largier familiard	5 do		3 46	
Garnier		A. Vaure futailles	5 do		12 24	
Garnier		Per Potter, caisses d'emballage 1	5 do	l	95 03	-
Garnier		Menues dépenses 2	2 do		4 51	
Garnier		Garnier3	0 do	•••••••	2 98	
Garnier. 6 do					2 34	
Levesque, foin d'emballage		Garnier	6 do			
Levesque, foin d'emballage		Whitehead et Martinet, paille d'emb	6 do			
Combustible		Présent à sir P. Owen	6 do			
Levesque, foin d'emballage 14 do 6 93		Menues depenses	4 do			
A. Vaurs, barils		Levesque, foin d'emballage	4 do			
A. Vaurs, barils		Combustible14	4 do			
dres pour réimpress. du manuel 20 do		A. Vaurs, barils	4 do		4 24	
A. Vaurs, barils	ħ,	Per R. W. Keefer, depenses à Lon-	0.3-	i	40.40	
A. Vaurs, barils		Photographies 21	1 40	•••••		
Divers acnars par A. R. Selwyn		A. Vaurs, barils21	l do			
Divers achars par A. R. Selwyn		Menues dépenses 21	1 do		11 03	
Divers acnars par A. R. Selwyn		Emballage du monument	l do			
Wyn :- Collection zoologique. 100 00		Divers schots par Potter	ι αο		20 46	
Traines sauvages						
Traines sauvages		Collection zoologique	***************************************	100 00	1	
Echantillon de fruits		Traines sauvages		16 50 !	Į.	
Echantillon de fruits		Uuriosites inglennes		127 20 1	1	
Tête de bison		Echantillon de fruits		44 00	İ	
Tête de bison		Faïencerie		44 78		
Plomb à tirer, broquettes, etc		Tête de bison		25 00 ;	1	
Taylor frères, papier à empaqueter 31 déc. 1878. 14 14 P. L. Simmons, empaq d'un trongon d'arbre pour lord Dufferin. 29 iany. 1879. 46 19		Statuettes		12 00	į.	
Taylor frères, papier à empaqueter 31 déc. 1878. 14 14 P. L. Simmons, empaq d'un tronçon d'arbre pour lord Dufferin 29 iany. 1879. 46 19		Extincteurs	••••••	10 00	1	
Taylor frères, papier à empaqueter 31 déc. 1878. 14 14 P. L. Simmons, empaq d'un tronçon d'arbre pour lord Dufferin 29 iany. 1879. 46 19		Nettoyage de peaux d'ours		4 00		
Gants et soie		Par-dessus en fourrures		97 75	1	
Gants et soie		Scies		150 00	1	
Taylor frères, papier à empaqueter 31 déc. 1878		Gants et soie	······························	80 42	4771 OF	
P. L. Simmons, empaq d'un tronçon d'arbre pour lord Dufferin		Taylor frères, nanier à empaqueter.	déc. 1878			
d'arbre pour lord Dufferin		P. L. Simmons, empage d'un troncon	. 400. 1010.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	14 14	

Service.	Carte du Canada.	Payé en 1877.	\$ cts.	* \$ cts.	\$ cts.
	J. Bion	22 oct. 1877		10 00	
2 sept. 1877.	Walker et Miles	······	5 00		
				8 00	
20 anît	Jas. Hope et Cie	24 oct	50 00		
22 do	do		11 03 1	i	
17 sept	do	l	1 4 50 1	07. 50	
	T T-1 6	24 oct		65 53 19 00	
	J. Johnson, irais de voyage	26 pov	***************************************	23 50	
	J. Johnson, frais de voyage	4 déc		10 00	
20 nov	Jas. Hope et Cie		3 25		
26 do	J. Bion	91 460	25 00	28 25	
	J Bion	ler fév. 1878.		21 85	
7°déc	C. S. Shaw et Cie		4 90		
19 do	do		0 40	1	
4 jan. 1878 12 do	do	*************	0 55 1 05		
23 do	do				
20 40				7 85	
	J. Johnson, frais de voyage Professeur Hy. Hind	_do		-13 70	
	Professeur Hy. Hind	22 mars		90 00 1 19 00 i	
4	Prof. Henry Hind	9 avril		95 80	
	G. Mann	113 do	l	0 90	
	G. Cox	20 do		12 50	
	Russell et Allan	20 do		6 75 5 50	
	W. Borbridge	20 do	***************************************	0 90	•
	J. Hope et Cie	6 juin		1 75	
	J. Hope et Cie Dessinateurs	23 avril 1879.	·····	4,161 86	4,602 64
	CARTE DU CANAL WELLAND.) 	!		4,002 04
	Desingteurs			1,838 56	
	Dessinateurs	******		113 70	1,952 26
	CARTE DU CANAL LACHINE.			,	1,332 20
	Dessinateurs			1,790 69	
	Dessinateurs.	***************************************		732 50	
	Commission géologique.	<u> </u>	•		2,523 17
	Diming non Walkers	90 gent 1075		15 00	
	Divers par McFarren	31 oct		43 45	
	Holland frères	24 nov		43 83	
	Fret	30 do		103 61	
	Hammond et Philpot	19 dec		32 00 147 17	
	C E Selwyn	31 do		12 00	
	Fret	31 do		174 84	
	B. F. Wardell	31 jan. 1878.		45.00	
	Hammond et Philpot	131 do		27 90 12 30	7
	Fret etc	31 do		124 90	
	John Marsim	6 fév		257 00	
	C. E. Selwyn	8 do	***************************************	20 50	
	Fret, etc	28 do	*****	47 74 9 26	
	S C Stevenson	25 do		12 00	
	do S. C. Stevenson G. P. Mathew	ler avril		5 00	
	Prot .	130 do	1	15 18	
	Lacroix	'3 mai		97 47 58 66	
	W. H. Merritt	40 Q0		1 20 00	•

Service.	Commission géologique.	Payé en 1879.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts
	Lacroix	7 min		145 63	
	Fret	28 do		2 00	
	Divers	29 do		24 64	
	W. H. Merritt	ler juillet	} '	30 52	
	R. Symonds	11 do		35 60	
	Davis, Turner et Cie	'20 do	***************************************	1 14	,
	E Trenelle Congrès géologique Divers	28 do		4 80 2 40	
	Congres geologique	28 00	********	60	
	do	30 nov	**********	00	
	W H Merritt-	l .	1		
	Divers	{ {	10 56		
	De Paris à Liverpool		21 64	} `	
	Services du 10 mars au 20 sept		487 50		
		2 déc		519 70	
	C. A. Trowbridge	18 jan. 1879		22 70	
	C. A. Trowbridge	18 janvier		35 00 10 50	
	Enct	18 do	***************************************	1 10	
	Royd Eggn et Cie	26 mai	***************************************	170 45	
	A. R. C. Selwyn:	20 шаг		110 10	
4 déc. 1877.	A. R. U. Selwyn: Frais de voyage		100 28	l i	
	1878		825 00	1	* #
	Frais de voyage à Ottawa et				
C5 - 1070	retour		40 80		
er fév. 1879.	Frais de voyage, pension et loge-			ì	
	Frais de voyage, pension et loge- ment, du ler juillet au 30 nov. 1878; 153 jours à \$5.00		765 00	ì	
	Chemin de fer, de Paris à Londres,	v-•	765 00		
	et dépenses diverses de Paris à			j	
	Montréal		150 00	' 1	
	Frais de voyage et menues dépen-			ĺ	
1	ses, portefaix, voitures, et 3 voy-			!	
	ages à Londres et retour, du ler mars au 16 déc				
	mars au 16 dec		100 84	* 7 001 00	
	Ткорние.	1877.		1,981 92	4,294 51
	Chillings of Whitner	26 con t		490 43	
	Skillings et Whitney Menues dépenses.			67 60 1	•
	James Rrine	2 oct	••••••	346 95	
	James Brine Skillings et Whitney Gages des ouvriers Menues dépenses	2 do		1 51	
	Gages des ouvriers	8 do		523 60	
	Menues dépenses	8 do		152 80	
	do	18 do		191 00	
	Gages des ouvriers	25 00		1,000 00	
	Menues dépenses	29 do		68 50	
	Gages des ouvriers	6 do		1,383 79 23 50	
	Alagos dos ouvriers	20 do		414 90	
	Menues dépenses	20 do		25 50	
) do i	27 do		105 90	
	Gages des ouvriers	3 déc		180 20	•
i	Mennes dépenses	3 do		93 65	
	J. Wagner	7 do	***************************************	496 47	
	Gages des ouvriers Mennes dépenses J. Wagner Menues dépenses	13 do		110 01	
	I + a ges des on vriers	18 00		299 14 1	
	Menues dépenses	27 00		15 00	*
	Cocce des exprient	25 do	• •••••••••••••••••••••••••••••••••••••	67 00	
	Gages des ouvriers	45 UO	••••••	931 00 35 00	

	menues depenses	15 do 1	1	707 08 1	
	doAlnon et Keevill	15 do		707 08	•
	do Alnon et Keevill Menues dépenses Gøges des ouvriers	15 do		707 08 200 00 13 12	•

		l	1		
Service.	Ткорни́в.	Payé. 1878.	\$ cts	. \$ cts.	\$ ets.
	Alnon et Keevill	l 6 février		415 97	
•	Gages des ouvriers	6 do		. 109 00	
*	Menues dépenses	9 do	·	.' 91 40	1
	Gages des ouvriers.	25 do		105 80 455 CO	
	Menues dépenses	25 do		402 60	ί
*	Bois pour fondations	9 mars		35 47	
	J. W. McLaren	11 do		61 80 536 80	
	Menues dénenses	26 do	1	230 40	
	Bois pour soutenir le plancher	6 avril		26 25	
	Dobell et Cie., bois de construction.	6 do		28 80 117 8 8	
	Bois pour soutenir le plancher	13 do		105 32	
	Gages des ouvriers	23 do		119 47	,
	Couverture en ardoise du trophée	26 do	***************************************	37 96	
	Gages des ouvriers	i ler mai		1 95 41 60	,
	Menues dépenses	15 do		219 00	`
	Arbres, etc	7 juin		21 24	
	Menues depenses	10 do		5 78 32 45	
	Dobell et Cie., bois de construction. Menues dépenses Gagès des ouvriers Couverture en ardoise du trophée Menues dépenses Gages des ouvriers Menues dépenses Arbres, etc. Menues dépenses Peinturage et vernissage Menues dépenses Wenues dépenses Wenues dépenses Wenues dépenses Wenues dépenses Ward et Cie (mammifères)	14 do 15 do		11 75	
	Ward et Cie (mammifères)	31 jaillet		408 82	
	Ward et Cie (mammifères) Menues dépenses Echantillons d'histoire naturelle	23 fév. 1879		5 50	•
	D. Ewart, transport de chemin de	********		224 00	
	fer d'Ottawa à New-York		19 50		
	Voitures-Ottawa, Montréal, New-		i		
	York et Paris Vapeur—New-York au Hâvre		7 60 100 00		
	Transport de ch. de fHâvre à Paris		6 70		
	Chemin de fer et bateau de Paris à	i			
	Liverpool		16 18	,	
	Voitures et portefaix-Londres et Liverpool		2 00	ì	·
	Vapeur et chemin de fer de Liverpool			,	
	à Montréal	·····	76 38		*
	Télégrammes	***************************************	5 00 3 2 5	i	
	à Montréal Ch. de fer à Ottawa, y comp. voiture Télégrammes Frais d'hôtel		462 00		
`				698 61	14,468 51
	Vitrines.	1877.			
	J. A. Craig et Cie	27 nov		7,216 38	
	J. A. Craig et Cie Cooper et Holt Rayen—Paris	8 mai 1878		17 25	
	do	15 juin	894 30 665 09	-	
	do	23 nov	665 08	1	
	do	21 déc	3 95	J	
	Frais de port et télégrammes.	1877.		2,228 42	9,462 05
	Cie du télégraphe de Montréal	5 nov		3 29	•
•	Cie du télégraphe de Montréal Cie du télégraphe Dominion Divers	6 do		2 09	
	Divers	10 do		20 32	
	dodo	3 déc		10 30 16 90	
	Cio du tálágrapha da Montrael	20 40	1	27 33	
,	Divers	4 janv. 1878		16 13	
1	1 do	10 do 1		10 45	
	Cie du télégraphe de Montréaldo Montréal	15 do		1 37 24 27	
	Divers	15 ao}		14 63	_
,	Cie du télégraphe de Montréal!	lı février		17 20	•

Service.	Frais de port et télégrammes.	Payé 1878.	\$ cts.	\$ cts.	\$ ct
1878.	Cie du télégraphe Dominion	8 mars	!	2 72	
	do de Montréal	13 do	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	19 09	
	do de Montreal	o do		2 22 0 97	
	Divers	15 do		0 92	
	do	15 do			
	do	19 do		0 47	
	Cie du télégraphe de Montréal Divers	3 mai		18 79	
	Divers	24 do		1 18	
/	do	14 juin	•	4 00 6 28	
	dodo	29 do		3 90	
	/ do	3 août		0 54	
	do			0 76	
•	do	17 do			
	do	24 do	.]	0 82	
	· do	7 sept		16 20	
	do				
	do				
	do	28 do			
	do	12 40			
	do	19 do	• ············ ··· ······· ··	16 30	
	do	26 do	.	4 57	
	dodo do	2 nov			
	do	8 do		9 64	
,	do	12 do		38 91	
	do	13 do			
	do	22 do			
•	do	30 do		5 53 3 90	
	do	o dec			
	Divers	13 do		3 65	•
	do	14 do		12 42	
	do	21 do		5 45	
	do				
	do		ļ	17 75	
	Cie du télégraphe de Montréal	3 janv. 1879	· ··········	9 38	
	do Dominion	3 ao		7 50	509 22
i	MENUES DÉPENSES DE BUREAU.	1877.			009 Z
	MENUES DEPRISES DE BUREAU.	1011.	1 1	l	
	Jas. Jackson	29 nov	l	1 00	,
1	(! Revoon	90 <u>ፈ</u>	' 1	5 no i	
j	Thos. Shore et Cie	5 déc		5 00	
. [Thos. Shore et Cie	28 do		1 08	
	H. Peltier	31 do	·	30 00	
1	A. Mortimer	15 janv. 1878	······	3 00	
1	Cie du Free Press	15 00	••••••	0 36 ⁽ 11 02	
1	Herald Globe	21 16V. ~ 97 do		10 58	
	L'Evènement	5 mars.		12 00	
•	Cie du Free Press do Presse à copier.	13 do		11 56	
.	do	15 do		18 40	
1	Presse à copier	3 mai		25 34	
	Divers	14 juin		1 70	
i	do	29 do		3 64	
1	Divers	zu juillet		47 71	
i	Almanach des adresses de Paris Divers	Li aout		3 35 4 91	,
l	Mobilier de bureau	et uu		53 58	
	Divers			0 59	
į	do l	12 oct	******************	0 36 1	
	3 .	0 40		0 94	
I	00				
- 1	do	8 nov		6 93	

44

Service.	MENUES DÉPENSES DE BUREAU.	Payé en 187 8 ,	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1878.	Diverses	13 déc		3 95	,
10.00	1 do	14 do	·····	21 95	
	do	16 do		155 77	
	do	28 jan. 1879		4 00	
	do	31 do		1 51	
•	dò	28 fév		3 61	450 22
	FRET ET CHARRIAGE.	1877.		1	
	T. G. et G. Cie			0 65	
	Vickers	27 do		2 40 !	
	Diverses	10 nov		5 18	
	do Overy	12 00	•••••••	5 00	
	Overy	8 dec	••••••	1 35 125 00	
	Cie de fret de Montréal et Ottawa	18 00	**********	8 50	
	Gray	20 00		15 00	
	Diverses	11 do		77 85	
	Fret du Hâvre à Paris	2 marg	***************************************	446 85	
	Fret, du Hâvre à Paris	8 do		48 73	•
,	Droits de douane	9 do		7 80	
	Frais de déchargement	22 do		20 43	
	Fret, d'Halifax en France	22 do		21 58	
	Droits de douane Frais de déchargement Fret, d'Halifax en France Diverses. Duchemin	22 do		25 19	
	Duchemin	30 do		242 37	
	Diverses	6 avril		0 36 }	
	Fret, d'Halifax en France	9 do		66 17 1	
	Diverses	13 do		0 97	
	do	24 do		3 98	
	do	3 mai		3 23	
	do	31 do'		1 00	
	do	7 juin		0 98	
	do	l4 do		4 65	
	do	29 do		1 70	
	Chambre de Commerce, France	5 juil		70 33	
	Cie. du ch. de ier Londres et Brighton	3 do	*****	5 23	
•	Larget et Ule	raout	*******	493 .39 30 76	
				2 25	
	W II Wasd	7 00	*****	25 00	
	W. H. Wood	1 do	5 5A	25 00	
	do "Advantura"	6 do	10.50	İ	
	do do Matentale	.o uo	10 00	16 00	
	Diverses	6 460		5 80	
	do	3 do		21 77	1
- 1	do	4 do		21 57	
	do	0 do		8 70	
	do	1 do		4 87	
	do3			12 32	
1879.	Cie. du c. de f. St-Laurent et Ottawa	3 fév		56 48	
	P K Claira	8 40 1		65 73	
	R. Malcolm 2	8 do		60 90	
1	R. Malcolm	8 do		15 75	
	S. C. Skinner et Cie 2	8 00		27 93	
	W. Notman (fret de retour) 1	1 juin		119 70	
	Fret sur médailles de bronze	5 fév. 1880.	1 05		
	Fret sur médailles de bronzedo	5 do	10 22		
1	•			11 27	
į	Cie Générale Transatlantique 1	l fév. 1878.	1,955 95	ļ	
1	do 2	5 do	482 15	1	
1	do12	3 mars	134 86	į	
}		8 avril	237 90	1	
1	do 1	9 do	24 68	i	
- 1		6 do	44 12	Į	
		3 mai	127 25	į	
A	do	1 do)	182 44	i	

Service.	FRET ET CHARRIAGE.	Payé en 1878.	\$ cts.	\$ cts.	\$. cts
	Cie Générale Transatlantique				·
	do	29 do	14 90	3,232 93	
•	Chemin de fer Grand Tronc			5,252 55	
	do	15 fév. 1878	3 1,164 26 44 00		
		l	44 00	1,493 03	
	Chemin de fer Grand Ouestdo		162 37	•	1
		11 do 18 avril			
	Canada Farraga	0 004 1077	0.05	264 64	
	Canada Express do			`	
	do	18 mars 1878	2 50		
	do	6 juin	15 55 2 50		•
				23 00	
	Frais d'express	6 oct. 1877.		,	•
	do do	15 nov	0 80 1 20		
	: do	30 sept	1 00 !		
	do	5 déc	1 00 39 85		
	do	30 do	0 60	i.	
	do	9 mars 1878	11 30	70 05	
-	S.S. "Newfield"	26 nov. 1877	247 59	73 25	
	do	8 déc	5 25	ļ	
	dodo	15 do	49 95 9 52	.	
	do	22 fév	293 30	!	
	dodo	2 mars	50 56 12,855 62		•
	do	21 sept	40 00	į	
	Cie de navig du Richelieu et Ontario	99 oot 1977	4.05	13,551 79	*
:	do	24 do	4 85 2 06	}	
	do	24 do	0 75		
2	do		9 49 7 00	i	•
•	do	29 do	0 65		
	dodo	31 do ler nov	9 80 3 85		
	1	161 110 4	3 60	38 45	
	J. E. Jacques et Ciedo	30 oct	24 53		
	do		3 40 _[i	~
	do	17 do	2 00		
	Garnier, Rouen	2 mars 1878	211 34	42 34	
	do		25 28	i	,
	ESPACE ET LOYER.			236 62	21,170 82
					21,1,0 02
•	Bureau à Paris	13 déc. 1877		23 33	
	do de la commission géologique. Espace dans l'Exposition	16 déc		9 74 2,687-79	•
	Espace dans l'Exposition Bureau pour le travail de nuit	6 do	3 95	,	
	do	21 do	3 95	7 90	
	Papeterie.	: 1	3		2,728 76
	Jas. Hope et Cie	6 inil 1977		1 45	
	Bureau du "Free Press"		4 00	1 40	·
l5 do l9 do	do		2 00		
l9 do	do	46	3 50]	į.	

	1				
Service.	Papeterie.	Payé en 1877.	\$ cts	\$ cts.	\$ cts.
23 mai 28 do 5 juin	"Free Press"	0.00 \$ \$ 11 - 4	2 00 2 50		
1er sept 27 do 11 oct	do		8 00 45 00 45 22	19 50	
15 do 17 do 29 do 28 nov	dodo	6 nov	2 00	113 22	
4 déc	do Divers	7 déc		1 22 20 1	
	Parkins et Gotto	8 mars 20 do 20 juin 27 juillet 31 do		1 28 79 93 8 15 9 74 7 33	•
	do	17 août 24 do 2 nov 31 do		1 69 0 59 7 34 64 63	i,
	doBureau de la papeterie	13 dec		1 38 0 85 175 75	530 38
	Réclamations.				
	Cie manufacturière Geo. Moorehead. T. C. Ker et Cie Canadian School Apparatus Co S. et H. Borbridge. G. Outram et fils Bennett frères James Pett. Burrowes, Stewart et Milne. L. J. Sargeant. R. Lewis. R. Forsythe.	18 fév		19 00 80 00 191 85 145 00 150 00 300 70	1,200 82
	Salaires div. comme par bordereaux PRODUITS ALIMENTAIRES.	1877.			8,190 51
	J. N. Gregory. V. Casci. S. W. Passmore. Wm. Dubois. M. Grovenbury. Fox et Vanderlip. Divers, Montréal. do Halifax. Dredger. Grant. Malcolm. Saunders. Cameron. Lewis Grises. J. McP. Ross. Plompson et Bligh. Levi Hart.	11 do		23 50 144 50 202 50 31 70 69 00 127 67 48 15 6 20 11 50 9 75 1 75 2 00 7 60 2 00 25 00	

		·			
			1 .		1
Service.	PRODUITS ALIMENTAIRES.	Payé en	\$ ets.	S cts.	\$ cts.
Bervice.	I RODOITS ADMENTARES.	1878.	φ cus.	φ τω.	⊕ cus.
		·	<u> </u>		
	Tomas Butler et Cie	17 ovril	12 00		ļ.
	James Butler et Ciedo	17 do	4 45		
	H. R. Tupper Thos Doyle	17 do	42 00		
	Thos Doyle	17 do	30 00		
•	Allan et Urowe	17 do	75 75		4 1 4
	Dr. Honeyman, divers do services	17 do 17 do	10 05 50 00		
	20111000			265 25	l .* •
.	Racine et Cie	19 do		11 30	
	A. F. Potter	3 mai	••••••••••	11 42	
	Professor Lawson	24 00 28 féw 1870	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	47 92 12 65	
	G. Taylor.	28 do		4 80	
*	G. Taylor. Divers par M. Selwyn.	28 do		112 78	
		İ			1,178 94
	J. Gordon Brown, dépenses comme commissaire honoraire	1		baa 04	
,	G. Drolet, dépenses comme commis-	1	ı 	733 04	
•	G. Drolet, dépenses comme commis- saire honoraire		ļ	1,228 77	
	J. B. Duffus, dépenses comme com- missaire honoraire	, \	.!		
1077	missaire honoraire		*****	130 00	9 001 01
1877. 9 au 15 avril	Jos. Perrault, frais de voyage:-		25 75		2,091 81
21 " 27 "	l ·				
15 " 19 mai.	do	*********	20 75	i	
22 " 25 "	do		14 00		
25 " 27 " 4 " 9 juin.	Montréal à Québec et retour do Ottawa et retour	*************	8 00 23 00		
11 " 16 "	do Toronto, Hamilton et	******	25 00	,	
	Otlawa		31 25		
18 " 20 "	do Québec et retour		10 00	1	*
21 " 23 " 3 " 7 joil	do Ottawa et retour do Saint-Jean, Toronto		11 25 21 50		
7 " 14 "	do Toronto, Hamilton,	1	21 30		
	Sainte-Catherine,				
	Sainte-Catherine, Dundas, Sutherland. do Ottawa et retour	•••••	30 75		
16 " 20 " 23 " 26 "			18 75 15 50	. į	
ler · 4 août	do do		15 25	1	•
6 " 8 "	do dodo do Sorel et retourdo Québec et retourdo Ottawa et retour		6 00	i	
13 " 15 "	do Québec et retour		8 00		
15 " 18 "	do Ottawa et retour		15 00 29 50	1	
29 août au 1er	do Halifax, Saint-Jeando Ottawa et retour	*******	15 25	Į.	
sept	,	1	10 20	ļ	
10 " 15 sept."	do do		22 50	f	
17 " 21 " 1er " 8 "	do Quebec (exposition)		17 50	j	
9 " 13 "	do Halifax (Kentville)' do Ottawa et retour		32 25 i 17 50	ł	
.23 " 26 "			15 00	l	
1er nov.	do Québec et retourdo Ottawa et retourdo New-York		8 00	į	
7 " 10 " }	do. Ottawa et retour		15 75	·	
13 "	do New-York New York à Paris		16 00 1 150 00		
28 déc.	Paris à Rouen et retour.		9 50		
1873.					
2 au 3 jan	do	••••••	13 00	ļ	•
9 "		*****************	9 50	i	
12 "		**** ***** *****	9 50	ł	
15 "	do		9 50		
21 déc	Paris à Montréal		150 00	-	
1879.	Montréel à Ottome et retern		19.00 •	1	
6 jan . 13 février au	Montréal à Ottawa et retour	***********	13 00		
25 mars	do do		60 00		
		_		924 00	•
	4	8 .			

Service.		Payé. 1878.	\$ cts.	\$ cts	. \$ cts.
1877.	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		i	1	
26 nov. au 31 déc 1878.	Dépenses personnelles, 36 jours à \$5.		180 00		
1er janv.au10 15 do au 21	do 10 do \$5		50 00		
déc 9 mai '77 au	do 337 do \$5		1,685 00	1,915 00	1
31 mars' 79	Traitements à \$225 par mois			5,120 00	7,959 00
	S. P. MAY, FRAIS DE ROUTE.			 	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
20 juillet 1er août	Toronto à Ottawa et Montréal do Hamilton, Paris, Brant-		66 00		
6 do	do Sainte-Catherine, Mer-		25 40		
13 d o	ritton, Hamiltondo Hamilton, Dundas,	*********	26 60		
18 do	do Hamilton, Dundas, Strathroy, London do Belleville, Sidney, Nap-	******* * ********	35 10		1
3 sept,	anee, Gananoquedo Montréal, Québec, Ottawa		66 70 79 75		
19 do	do Newcastle, New Conville,		8 75		1
20 00 00000	Lesherville Mimico		5.00 i	'	1
24 do	do London (une semaine) do Guelph		37 50		1
2 oct	do Guelph		12 00		
10 do	do Ottawa		41 00		1
25 do	do Lesherville		3 75		Į.
27 do	do Eglinton		3 00		1
2 nov	do Ottawado Hamilton, London,	** /*****	38 40		
e 4.	do Hamilton, London, Strathroy do Montréal à Québec do Otawa do Otawa, Kingston Toronto à Hamilton, London, Strathroy		29 50		i
0 00	Montréal à Québec	***************************************	13 60 14 00		
26 do	do Ottowa		15 60		í
2 860	do do	*******	15 60		1
2 40	do Holifey	*****************************	43 60		l
12 do	do Ottowo Kingston		19 45		
21 do	Toronto à Hamilton, Paris, London,		15 45		1
21 40	Strathroy, Pétrolia		59 25		
31 do	do Port Hope, Cobourg, Ottawa, Belleville, Sidney, Kingston,				
1878. 14 janv	do Hamilton London		86 70		
Ĭ	Strathroy		26 00		
19 do	do Oshawa		4 50		1
21 do	do Hamilton		4 50		ì
23 do	dodo		4 50		Į
24 do 31 do 1879.	do Hamiltondo do do Ottawa, Montréaldo New-York, Paris		59 85 150 00		
20 janv	Paris à Londres et retour		26 00		
31 do	do New-York, Toronto	************	150 00		
15 fév	Toronto à Ottawa et Montréal		46 00		
28 do	Paris à Londres et retour do New-York, Toronto Toronto à Ottawa et Montréal do Ottawa (et retour)	*************	98 00	1,315 60	
	Allocations pour dépenses personn. : 9 nov. 1877, au 21 déc. 1877, 43			-,-22	
	jours, a \$3.00		129 00		1
	Voiture		0 50	•	1 1
	15 fév. 1878 au 29 janv. 1879, 342	1			1
	342 jours, à \$5.00		1,710 00	1,839 50	
	Traitement—15 juillet 1877 au 31 mars 1879, à \$225 par mois			4,612 50	7 707 00
75-	4	:	1		7,767 60
, ,,		4Ω		,	

		l							
Service.	T. C. Krefer, frais de Route.	Payé.	\$	cts.	\$	cts.	- /	\$	cts.
1877.		1877.			i				
1011.	En Canada		246	90	1				
31 déc 1878.	En CanadaOttawa à Paris		170						
22 janv	Paris à Rouen, Londres et retour		100	00	i		l		
18 fév 1879.	do au Hâvre et retour		29	80					
4 fév	Paris à Ottawa		170	00					
	Allocations pour dépenses personn : Déc. 1877, 10 jours à \$5.00	.3	50	00	716	70			
	Janv. 1878, 10 jours, à \$5.00			00					
	jours, à \$5.00 24 déc. 1878, au 4 fév. 1879, 43		1,670	00					
	jours, à \$5.00		215	00	1,985				
	Divers			•••••	1	14			
	avril 1879, 21 mois à \$500.00						Ì		
	Restant à payer Payé par divers chèques		927		9,572	40	12	,275	5 24
	Montant total payé pour l'Ex- position de Paris à la date								
	de l'ordre de la Chambre, le 31 mai 1880	ļ		•••••			113	,905	36

COMPTE DE L'EXPOSITION DE PARIS (1878.)

Av. Dt. BILAN.

	\$	cts.		\$	cts.
Livre de caisse, ministère de l'agriculture	101,71 1,54 2,21 71 6,77 52 11	3 00 0 22 33 89 8 11 8 70 66 05 11 11 9 80 00 70 2 33 1 14	Annonces Impressions Divers Carte du Canada Catte du canal Welland. do Lachine Exploration géologique Trophée Vitrines Frais de port et télégrammes. Menues dépenses de bureau Frais de transport et charriage Sapace et loyer Papeterie Réclamations Gages, d'après le bilan Produits nutritifs J. G. Brown G. Drolet J. P. Duffus Joseph Perrault Dr. S. P. May. T. C. Keefer	450 21,170 2,728 530 1,200 8,190 1,178 733 1,228 130 7,959 7,767	26 65 92 64 26 17 51 51 51 52 82 82 82 82 82 82 82 94 77 00 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60 60
	i		1		

(76)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880, demandant copie de tous arrêtés du conseil, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement canadien et les autorités impériales au sujet de l'application des cent mille piastres votées lors de la dernière session par le Parlement fédéral pour venir en aide aux Irlandais menacés de famine.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR.

Secrétaire d'Etat.

Département du secrétaire d'Etat, 12 janvier 1881.

OTTAWA, 11 janvier 1881.

Monsieur,—En réponse à votre demande basée sur une adresse de la Chambre des communes datée du 20 décembre dernier, que je vous renvoie sans ce pli, j'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du gouverneur général, copie de la corres-pondance échangée entre le gouvernement de Sa Majesté et Son Excellence au sujet du crédit voté par le parlement fédéral pour secourir les habitants de l'Irlande. J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur, F. DE WINTON, lt.-col. Secrétaire du gouverneur général.

Au sous-secrétaire d'Etat du Canada.

OTTAWA, 26 février 1880.

Le gouvernement canadien a placé cent mille piastres à votre disposition pour secourir immédiatement les pauvres d'Irlande. Le maire de Dublin en demande la distribution. Vous désirerez peut-être qu'une partie en soit distribuée par lui. Cela est laissé à votre discrétion, mais avec prière que ceux à qui cet argent sera distribué ne soient pas privés de leur droit électoral.

LORNE.

Au secrétaire d'Etat pour les colonies.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

OTTAWA, 27 février 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une adresse qui m'a été présentée par le Sénat et la Chambre des communes du Canada, exprimant une profonde sympathie pour le peuple irlandais dans sa grande pauvreté, et accordant à sa Très Gracieuse Majesté la somme de cent mille piastres pour secourir les affligés.

La substance de constance que d'hier, dont je vous inclus copie.

J'ai, etc., La substance de cette adresse vous a été communiquée par dépêche télégraphi-

LORNE.

Au très honorable sir H. E. HICKS-BEACH, baronnet, etc., etc., etc.

Reçu à Ottawa, 5 mars 1880, du secrétaire d'Etat pour les colonies.

Au sujet du crédit canadien pour secourir la misère en Irlande, xotre gouvernement voudra-t-il décider si la somme doit être donnée au fonds Marlborough ou partagée entre lui et le fonds du maire de Dublin? La premier a reçu de fortes contributions ici, et le second a reçu toutes les contributions de l'Australie.

OTTAWA, 6 mars 1880.

6e. Mon gouvernement désire que vous fassiez la distribution des fonds. Il sera parfaitement satisfait si vous partagez les cent mille piastres entre le fonds Marlborough et celui du maire de Dublin.

LORNE.

Au secrétaire d'Etat pour les colonies.

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

Downing Street, 20 avril 1880.

Miloro,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, n° 66, en date du 27 février, accompagnée de l'adresse qui vous a été présentée par le Sénat et la Chambre des communes du Canada, exprimant leur profonde sympathie pour les classes ouvrières d'Irlande dans leur grande pauvreté actuelle, et accordant une somme de \$100,000 à Sa Majesté pour les secourir.

2. J'avais déjà, avant de recevoir cette dépêche, été informé par une lettre de MM. Glyn, Mills, Currie et Cie, qu'ils étaient prêts à payer une somme équivalente en monnaie sterling comme don du parlement du Canada pour soulager la misère en Irlande, et je m'étais déjà mis en rapports avec Sa Grâce la duchesse de Marlborough et avec le lord maire de Dublin au sujet des meilleurs moyens à prendre pour appli-

quer ce généreux don à l'objet auquel il était destiné.

3. Votre Seigneurie verra par la correspondance notée en marge, dont copie est transmise avec cette dépêche, que le comité de Sa Grâce et le comité du fonds de l'hôtel du lord maire de Dublin ont accepté la proposition que trois membres de chaque comité se réunissent pour former un comité collectif charge de la distribution de ces fonds, et que le comité collectif ainsi formé s'est ensuite adjoint trois autres membres représentant le comité du fonds du Herald de New-York, qui ont consenti à fournir un tiers de la somme dépensée dans l'application du fonds du Canada.

4. En conséquence du prochain départ d'Irlande de la duchesse de Marlborough,

le vicomte Monck remplacera Sa Grâce dans le comité.

5. Mon télégramme du 23 mars vous aura déjà indiqué le plan général que l'on se propose d'adopter dans l'application du fonds pour secourir coux qui se trouvent dans l'indigence, et j'ai été heureux de recevoir votre télégramme du 13 courant, par lequel vous m'informez que votre gouvernement approuve cordialement la distribution projetée.

6. La correspondance transmise aujourd'hui, et particulièrement la lettre du comité collectif du 8 de ce mois, vous montrera d'une manière plus précise sous quelle forme les secours seront donnés, savoir: par une distribution de grains de semence; 2° par la construction de quais et de ports; 3° en fournissant des engins de pêche; 4° en exécutant d'autres travaux reproductifs, comme le drainage des terres.

7. J'ai approuvé ce plan avec l'entente que chaque fois que la chose serait possible l'on n'aiderait qu'aux contributions locales ou individuelles, excepté naturellement dans les cas spéciaux où les besoins sont urgents et lorsque ces contributions ne pourraient pas être obtenues.

8. Je prendrai la liberté d'appeler votre attention sur les lettres datées du 17 et du 18 mars, par lesquelles vous verrez qu'en apprenant cette contribution du Canada,

un vote de remerciements a été adopté par acclamation par le comité de l'hôtel du lord maire, et que le comité de la duchesse de Marlborough m'a prié de transmettre au parlement canadien l'expression de ses plus sincères remerciements pour ce don généreux.

9. Il ne me reste plus qu'a prier Votre Seigneurie de faire connaître au Sénat et à la Chambre des communes du Canada combien le gouvernement de Sa Majesté apprécie la généreuse libéralité dont ils ont fait preuve en cette circonstance, et les

sentiments qu'ils ont exprimés dans leur adresse.

J'ai l'honneur, etc.,

M. E. HICKS-BEACH.

Au gouverneur général le Très Honorable marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G.

Sir M. E. Hicks Beach à la duchesse de Marlborough, et au Très Honorable lord maire de Dublin.

Downing Street, 13 mars 1880.

MADAME, —MILORD, —J'ai l'honneur d'informer Votre Grâce —Votre Seigneurie—que le parlement du Canada a voté une somme de \$100,000 comme contribution au fonds de secours des indigents en Irlande, et que le gouvernement canadien m'a prié de décider de quelle manière ce généreux don, s'élevant à £20,547 sterling, devait être employé, en ne faisant que cette seule restriction: que l'argent ne soit pas dépensé de

manière à priver aucun de ceux qui en profiteront de leur droit électoral.

Après mûre considération, je suis porté à croire que le meilleur moyen de mettre à effet les bienveillantes intentions du parlement du Canada et d'assurer les plus grands avantages à ceux qui doivent en profiter, serait de nommer un comité spécial chargé de la distribution de ce fonds, d'après certaines règles générales que son expérience et ses connaissances locales lui permettraient d'établir, et qu'il n'aurait sans doute pas objection de soumettre à mon approbation préalable. Un pareil comité pourrait, je pense, être composé de six membres, dont trois seraient choisis dans le comité nommé pour conseiller Votre Grâce—Votre Seigneurie—dans la distribution des fonds à laquelle vous présidez, et trois dans le comité qui co-opère avec le lord maire de Dublin—la duchesse de Marlborough—dans l'emploi du fonds de l'hôtel du lord maire—de Sa Grâce.

Je n'ai nullement le désir de circonscrire les propositions que, après avoir mûrement étudié la situation, un corps constitué tel que je viens de le suggérer pourrait être disposé à faire; mais je puis dire que je crois qu'il serait agréable au Canada et satisfiaisant pour l'Irlande que cet argent soit appliqué non-seulement au soulagement des besoins immédiats du moment, mais aussi de manière à procurer un avantage durable à la population, soit par l'exécution de travaux d'un caractère reproductif, soit en aidant aux pêcheurs en leur achetant des bateaux et engins de pêche; en fournissant les contributions requises des localités intéressées, afin de leur assurer la construction de jetées ou ports de pêche; ou par des dons de grain de semence aux indigents qui ne pourraient en obtenir en vertu des dispositions de l'acte récent. Tels sont quelques-uns des moyens que l'on pourrait adopter, il me semble, dans l'emploi de ces fonds, et je me permets de les mentionner à Votre Grâce—Votre Seigneurie.

J'ai adressé une lettre identique au lord maire de Dublin—à Sa Grâce la duchesse de Marlborough—et je vous prierai de vouloir bien me répondre au plus tôt, car le

don du Canada est maintenant disponible.

J'ai l'honneur, etc.,

M. E. HICKS BEACH.

Sa Grâce la duchesse de Marlborough. Le Très Honorable lord maire de Dublin.

Le lord maire de Dublin à sir M. E. Hicks-Beach.

Fonds de secours de l'hôtel du lord maire, Dublin, 16 mars 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai soumis aujourd'hui au comité du fonds de secours de l'hôtel du lord maire pour les pauvres d'Irlande, votre lettre du 13 de ce mois, au sujet de l'emploi du généreux don fait par le gouvernement fédéral du Canada pour le soulagement des indigents irlandais, et que le comité à unanimement résolu d'accepter la proposition contenue dans votre lettre de nommer trois membres qui formeront, avec les trois tirés du comité de Sa Grâce la duchesse de Marlborough, un comité collectif pour l'emploi des fonds.

Le comité m'a élu l'un de ces trois et m'a autorisé de choisir les deux autres. Je

vais le faire et vous communiquerai leurs noms sans retard.

Je vais aussi me mettre en rapport avec le comité de Sa Grâce la duchesse de Marlborough, et le comité collectif se mettra bientôt, sans aucun doute, en communication avec vous.

Je prends la liberté d'envoyer au gouvernement du Canada les plus sincères remerciements du peuple irlandais et de ce comité pour sa splendide générosité.

Ce comité adoptera probablement et transmettra au gouvernement canadien un vote de remerciement formel.

J'ai l'honneur, etc.,

E. DWYER GRAY, Lord maire.

Au Très Honorable sir M. E. HICKS-BEACH, M.P., Secrétaire d'Etat pour les colonies.

Sir M. E. Hicks-Beach à la duchesse de Marlborough.

Downing Street, 18 mars 1880.

Madame,—Au sujet de ma lettre du 13 de ce mois et du télégramme que vous m'avez fait transmettre le lendemain, j'ai l'honneur d'apprendre à Votre Grâce que je suis informé par le lord maire de Dublin, que le comité du fonds de secours de l'hôtel du lord maire a unanimement résolu d'accepter la proposition que trois membres de ce comité s'unissent à un égal nombre de membres du comité de Votre Grâce pour former un comité collectif chargé de l'emploi des fonds votés par le parlement du Canada en faveur des indigents irlandais, et que Sa Seigneurie a été élue l'un de ces trois membres, avec pouvoir de nommer les deux autres, dont les noms me seront bientôt communiqués.

J'espère que le comité collectif pourra se réunir bientôt, afin de s'occuper de la

distribution de ce don.

J'ai, etc.,

M. E. HICKS-BEACH.

Sa Grâce la duchesse du Marlborough, etc., etc.

Le Dr Grimshaw au département des colonies.

COMITÉ DU FONDS DE SECOURS DE LA DUCHESSE DE MARLBOROUGH, CHATEAU DE DUBLIN, 17 mars 1880.

CHER MONSIEUR,—Je suis chargé par Sa Grâce la duchesse de Marlborough de vous informer que votre lettre du 13 du courant (dont la réception a déjà été accusée par télégramme) a été soumise au comité de Sa Grâce le 15, et que la proposition qu'elle contenait, au sujet de l'emploi des fonds votés par le parlement canadien pour secourir les indigents irlandais, a été prise en considération et chaleureusement approuvée. Le comité a nommé Sa Grâce comme devant être l'une des personnes

chargées de veiller à la distribution de ces fonds, et elle a en même temps été priée de choisir ses deux collègues. Sa Grâce a choisi le colonel Gerald R. Dease et moi pour agir de concert avec elle, et nous espérons que, avec le concours des représentants du comité de l'hôtel du lord maire, nous pourrons mettre vos intentions à effet. La question a été prise en délibéré par le comité de l'hôtel du lord maire, et nous crovons qu'il arrivera à une conclusion favorable.

Je suis de plus chargé de vous prier de vouloir bien transmettre au parlement du Canada les plus sincères remerciements du comité de Sa Grâce pour son généreux don en faveur des indigents irlandais, et en même temps de vous remercier personnellement de la confiance que vous lui montrez en lui permettant de faire partie d'un

corps constitué pour l'emploi de ces fonds.

J'ai etc., THOS. W. GRIMSHAW.

Co-secrétaire honoraire.

Le Très Honorable sir M. E. Hicks-Beach, M.P., Département des colonies, Londres.

Sir M. E. Hicks-Beach au lord maire de Dublin.

DOWNING STREET, 20 mars 1880.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Seigneurie en date du 16 du courant, m'informant que le comité du fonds de secours de l'hôtel du lord maire de Dublin pour les indigents de l'Irlande a unanimement résolu d'accepter la proposition que trois membres de ce comité s'unissent à un égal nombre de membres du comité de la duchesse de Mariborough pour former un comité collectif chargé de l'emploi des fonds voter par le parlement du Canada en faveur des indigents irlandais, et que Votre Seigneurie a été élu l'un de ces trois membres, avec pouvoir de nommer les deux autres, dont les noms me seront bientôt communiqués.

J'ai depuis été informé que le comité pour la distribution du fonds de la duchesse de Marlborough a nommé Sa Grâce comme l'un des membres du comité collectif, en la priant de choisir ses deux collègues, et que Sa Grâce a en consequence choisi le

colonel Gerald R. Dease et M. T. W. Grimshaw à cet effet.

J'espère que le comité collectif pourra se réunir à une date très rapprochée. J'ai l'honneur, etc., M. E. HICKS-BEACH.

Le Très Honorable le lord maire de Dublin.

Le lord maire de Dublin au département des colonies.

FONDS DE SECOURS DE L'HÔTEL DU LORD MAIRE, DUBLIN, 18 mars 1880.

Monsieur,—A propos de ma lettre du 16 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai nommé M. Thomas Pim, fils, et M. P. B. Dillon, fils, pour agir de concert avec moi dans le comité collectif chargé de la distribution de la somme votée par le gouvernement du Canada pour secourir les indigents irlandais. Le comité de l'hôtel du lord maire a aujourd'hui adopté par acclamation un vote de remerciements au gouvernement canadien.

J'ai, etc.,

E. DWYER GRAY,

Lord maire.

Le Très Honorable sir MICHAEL HICKS-BEACH, M.P., Secrétaire d'Etat pour les colonies, etc.

Le Dr Grimshaw à sir M. E. Hicks-Beach.

13, Molesworth Street, Dublin, 8 avril 1880.

Monsieur,—A une réunion du comité nommé par vous pour administrer les fonds votés par le parlement du Canada, tenue à l'hôtel Shelbourne, Dublin, le 7 avril—Présents: Sa Grâce la ducheese de Marlborough au fauteuil, et aussi le colonel Dease, M. Thomas Pim et le Dr Grimshaw.

La résolution de la réunion précédente ayant été délibérée et le comité du Herald de New-York ayant signifié son désir de co-opérer avec le comité, et qu'une députation de ce comité, composée du colonel King Harman, du Dr Hepworth et du professeur Baldwin, avait été nommée pour conférer avec le comité, il a été décidé de recevoir la députation.

Le colonel King Harman n'ayant pu être présent, le comité du fonds du Herald de

New-York fut représenté par le Dr Hepworth et le professeur Baldwin.

Le comité ayant délibéré avec les représentants du fonds du *Herald*, il a été décidé qu'il était à propos que les fonds canadiens fussent appliqués aux objets suivants:—

1. Fourniture de semence.

Construction de jetées et ports.
 Fourniture d'engins de pêche.

4. Autres travaux reproductifs, comme le drainage des terres.

Le comité du fonds du *Herald* devant avoir ses représentants dans le comité et consentant à contribuer à aucun des objets ci-dessus dans la proportion d'un tiers de la somme dépensée.

Il fut résolu de soumettre la proposition ci-dessus à votre approbation.

Conformément à cette résolution, j'ai l'honneur de vous prier de m'informer si vous sanctionnerez l'arrangement ci dessus mentionné.

Je demeure, etc.,

THOS W. GRIMSHAW

Le Très Honorable sir M. E. HICKS-BEACH, Département des colonies.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

Ottawa, 13 avril 1880.

Monsieur, - J'ai eu l'honneur de vous expédier aujourd'hui une dépêche télégra-

phique comme suit :--

"13. Le Conseil Privé me prie de vous exprimer sa cordiale approbation de la manière dont vous avez distribué la somme votée par le parlement canadien pour secourir les indigents de d'Irlande, et me charge de vous offrir ses plus sincères remerciements pour la peine que vous vous êtes donnée et les arrangements que vous avez faits."

Je vous inclus copie d'un rapport approuvé du comité du conseil privé sur lequel le télégramme ci-dessus est basé.

J'ai, etc.

LORNE.

Le Très Honorable sir M. E. HICKS-BEACH.

Le comte de Kimberley au marquis de Lorne.

Downing Street, 29 avril 1880.

MILORD,—Au sujet de la dépêche de mon prédécesseur, n° 129, du 20 de ce mois, à propos de la somme de \$100,000 votée par le parlement du Canada pour secourir la misère qui règne en Irlande, j'ai l'honneur de vous dire, pour l'information de votre gouvernement, qu'il a été reçu une lettre du comité chargé d'administrer ce fonds, annonçant qu'il a été notifié par la Banque Nationale d'Irlande que la somme de £20,547 18s. 10d., étant l'équivalent du crédit ouvert, avait été versée au crédit du fonds canadien pour secourir la misère en Irlande.

J'ai, etc.,

KIM BERLEY.

Le gouverneur-général le Très Honorable marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G., etc., etc.

RAPPORT

(77)

Des baptèmes, mariages et sépultures dans certains districts de la province de Québec, pour l'année 1880.

RÉPONSE

(78)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 février 1881;—
Etat donnant les noms de toutes les personnes employées:—1. Comme traducteurs français permanents; 2. Comme traducteurs français pendant la session, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er février courant; ainsi que le montant payé par mois ou par jour à titre de salaire ou d'appointements, à chacun d'eux respectivement, pour chaque mois de la période sus-mentionnée.

JOHN GEORGE BOURINOT, Greffier de la Chambre.

(78a)

- A un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1881;—
 Pour un état donnant les noms de toutes les personnes employées comme traducteurs français additionnels, traduisant à la page, pendant la session du parlement fédéral.
 - 2. Le nombre de pages traduites par chacune de ces personnes.
 - 3. Le prix fixé d'avance pour chaque page ainsi traduite, et le prix payé à chacun des dits traducteurs additionnels pour chacune des pages ainsi traduites.
 - 4. Les noms de chacun des officiers de la Chambre des Communes qui ont certifié séparément le nombre de pages ainsi traduites, et copie de chaque certificat donné par eux, et copie aussi de chacun des reçus donnés par chacun des dits traducteurs additionnels.

JOHN GEORGE BOURINOT,

Greffier de la Chambre.

(78b)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 mars 1881;—
Pour copie de toute correspondance relative à la division du département ou bureau de la traduction française, afin d'avoir un bureau spécial pour la traduction des lois du Canada.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

REPONSE

(79)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 2 février 1881 :—
Demandant copie de toute correspondance échangée entre aucun des gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral touchant le droit des administrations locales de nommer des magistrats de police, des juges de paix et des inspecteurs de licences.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 17 février 1881. Secrétaire d'Etat.

ÉTAT

(80)

Des recettes et dépenses, du 1er au 10 février 1881, et du 1er juillet 1880 au 10 février 1881.

RÉPONSE

(81)

- A un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 février 1881;—Pour:—1. Copie de la correspondance au sujet du contrat de tout le bois fourni au ministère de la marine pour le phare-flottant de la Traverse, en bas, pendant l'été dernier.
 - 2. Le prix payé pour ce bois, la quantité, qualité et espèce fournies.
 - 3. La personne qui a fourni ce bois.
 - 4. La personne qui a reçu et mesuré ce bois.
 - 5. Copie de tel contrat ou document qui le constate.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 16 février 1881. Secrétaire d'Etat.

(82)

A une Adresse de la Chambre des communes, en date du 2 février 1881;—
Demandant copie de toute correspondance relative à la nomination du major-général Luard, et copie de toutes plaintes faites au ministère de la milice, ou au gouvernement, au sujet de la gestion des affaires de la milice par le dit Luard.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d' Etat.

Secrétariat d'Etat, Février 1881.

REPONSE

(83)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1881;—
Pour un état donnant le nombre de tonnes de minerai d'argent exporté
d'Ontario durant les cinq dernières années.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat, '
17 février 1881.

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

(84)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 13 décembre 1880; Demandant un état donnant toutes les informations recueillies au sujet des naufrages dans les eaux canadiennes, plus particulièrement sur les rives des lacs Erié, Ontario et Huron et des rivières Sainte-Clair et Détroit; aussi, un état des sommes dépensées, pour recueillir ces informations, et à qui elles ont été payées.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 17 février 1881. Secrétaire d'Etat.

REPONSE

(85)

A un order de la Chambre des communes, en date du 23 décembre 1880;—
Pour un état faisant connaître quelles sont les parties des territoires du
Nord-Ouest, où il y a eu manque absolu des approvisionnements
ordinaires qui servent à la subsistance des Sauvages, quelles espèces
d'approvisionnements ont ainsi fait défaut, combien de Sauvages se
sont trouvés, par suite de ce manque d'approvisionnements, dépendre
du département des Sauvages pour leur subsistance, quelles espèces de
provisions ont été distribuées, les noms des fournisseurs, où ont-elles
été achetées, si c'est à vente privée ou par voie de soumission, le
montant payé pour chaque espèce, le montant payé pour transport, à
qui payé, de quels endroits ells ont été expédiées et sur quels points
elles ont été dirigées; et le montant payé pour en faire la distribution.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 16 février 1881. Secrétaire d'Etat.

(85a)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 décembre 1880;—
Pour copie de toute correspondance relative à la destitution d'aucun
agent des Sauvages ou autre fonctionnaire faisant partie de l'administration des affaires des Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 28 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(85b)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 décembre 1880 ;—
Pour un état indiquant quel progrès a été fait dans l'arpentage des réserves des Sauvages en vertu de l'acte des Sauvages de 1880.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 28 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

REPONSE

(85c)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880;—
Pour un état faisant connaître les noms et la nationalité de chacun des instructeurs des Sauvages dans les territoires du Canada; le domicile et la profession de chacun d'eux antérieurement à la date de sa nomination; si quelqu'un d'entre eux a été destitué, la date et la raison de telle destitution; le salaire ou l'indemnité payé à chacun d'eux, et un état détaillé des dépenses se rattachant à l'instruction des Sauvages; aussi, copie de tout rapport ou correspondance adressé au ministère de l'intérieur par tels instructeurs, et un état détaillé des divers articles fournis à chacun d'eux.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 25 février 1881.

REPONSE

(86)

A une Adresse de la Chambre des communes, en date du 2 février 1881, demandant un état mentionnant les divers coupes de bois (timber limits) concédées à des particuliers dans les territoires du Nord-Ouest; les noms des concessionnaires, les endroits où se trouvent situées les dites coupes de bois, et le nombre d'acres spécifié. Aussi, copie des arrêtés du conseils concédant les dites coupes.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat,

Secrétaire d'État.

22 février 1881.

RICHARD FULLER, ET CIE, COUPES DE BOIS SITUÉES SUR LE LAC DES-

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Genéral en conseil, le 22 janvier 1872.

BOIS, KEWATIN,—SUPERFICIE, 38,400 ACRES.

Vu la demande de MM. R. Fuller, Harris Buchanan, John McNab, tous de la cité d'Hamilton, d'être autorisés à acheter ou louer certaines coupes de bois dans les territoires du Nord-Ouest, adjoignant la province du Manitoba, et vu une lettre ultérieure, en date du 20 novembre 1871, signée par R. Fuller, tant en son nom propre qu'en celui des autres personnes qu'il nomme expliquant et proposant de nouvelles conditions au sujet de leur demande;

Le comité recommande d'accorder la requête de ces personnes, aux conditions spécifiées dans le rapport de l'honorable M. Howe, faisant fonctions de Secrétaire

d'Etat.

Pour copie conforme.

WM. H. LEE, G. C.P.

A l'honorable Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT DU CANADA,

OTTAWA, 20 Janvier 1872.

Relativement à la requête de MM. R. Fuller, H. Buchanan, J. Green, et John McNab, tous de la cité d'Hamilton, pour l'achat ou le louage de certaines coupes de bois dans les territoires du Nord-Ouest, adjoignant la province du Manitoba, et à une lettre ultérieure, en date du 20 novembre dernier, signée par M. Fuller, tant en son nom personnel qu'en celui des autres personnes nommées dans cette lettre qui explique et propose de nouvelles conditions au gouvernement au sujet de leur demande;

Le soussigné, croyant qu'il est du devoir du gouvernement de contribuer par tous les moyens légitimes à tout arrangement d'après duquel il pourrait fournir à un

86 - 1

prix raisonnable, aux colons qui se rendent dans la province, les matériaux de construction dont ils ont absolument besoin, a l'honneur de recommander au conseil d'accorder cette demande aux conditions suivantes, savoir:

1. Les personnes ci-dessus nommées auront la permission de construire des scieries du genre et de la capacité ci-après mentionnés, sur toute terre non réclamée sur les bords du lac Manitoba, et lorsque ces scieries seront terminées, elles auront le droit exclusif d'acheter à une piastre l'acre la section, en entier ou en partie, suivant le cas, (c'est-à-dire une superficie de 640 acres) dans les limites de laquelle, lors de l'arpentage du township, ces scieries seront situées, pourvu que le gouvernement n'en ait pas besoin pour l'établissement d'une ville ou pour des travaux publics, et dans ce cas l'agent des terres fédérales à Fort Gary déterminera et accordera la quantité de terre à vendre aux propriétaires de ces scieries.

Ces moulins seront les suivants : un moulin à scie pouvant scier 30 mille pieds de bois par jour, et un moulin à bardeaux pouvant en couper 30 mille par jour; ces moulins devront être prêts pour le service le 1er décembre 1872, et marcher sans

discontinuer.

2. Les dites personnes auront le droit, jusqu'à ce que les terres qu'elles demandent près du ruisseau du Cygne soient divisées en coupes de bois, d'abattre des arbres sur les terres publiques pour approvisionner leurs scieries, mais elles ne pourront exercer ce droit que sur les terres qui se trouvent près du ruisseau du Cygne, ou sur telles autres terres qu'indiquera l'agent des terres fédérales ci-dessus mentionné, et dans aucun cas, le bois ne pourra être pris en dehors du district dans les limites duquel le titre des Sauvages aura été éteint.

3. Lorsque les terres près du ruisseau du Cygne auront été arpentées et divisées en coupes de bois, les dites personnes en auront le choix telles qu'elles auront été arpentées par le qouvernement, mais ces coupes ainsi choisies n'excèderont pas soixante milles carrés et devront être choisies sans délai par ces personnes, aussitôt qu'elles recevront avis que les arpentages et les plans de ces coupes sont terminés, et après cet avis, le privilège provisoire ci-dessus mentionné d'abattre des arbres sur les terres publiques

(en dehors des coupes choisies) cessera dès lors.

4. Les conditions du loyer de ces coupes, sur lesquelles, lors du choix, les dites personnes paieront un bonus de quinze dollars par mille carré, seront les suivantes:

1. Le terme du permis sera de vingt et un ans.

2. Les locataires construiront des scieries du genre et de la capacité ci-dessus établis, les mettront en opération aux dates prescrites, et les exploiteront sans discontinuer.

3. Les locataires prendront sur chaque arbre qu'ils couperont tout le bois propre au service, et le fabriqueront en pièces de bois, ou autres produits vendables, et ce bois sera vendu au public, aux scieries, à des prix qui n'excèderont pas les suivants:

Le bois de service, trente dollars par mille pieds, et les bardeaux, trois piastres

par mille.

4. Ils empêcheront leurs hommes de détruire inutilement le bois qui pousse, et ils exerceront une surveillance sévère et constante pour empêcher les feux de s'allumer

et de se propager.

- 5. Ils feront au gouvernement des rapports mensuels attestés sous serment, indiquant, pour chaque mois, le montant des ventes de tous bois de construction, bois pour la fabrication des wagons de chemins de fer, bois et courbes pour les bateaux, bardeaux, lattes, bois de chauffage, enfin de tout produit de ces coupes de bois sous quelque forme que ce soit.
- 6 Ils paieront au gouvernement outre le bonus par mille carré dont il est fait mention plus haut, une rente foncière annuelle de deux dollars par mille carré, et des droits régaliens de cinq pour cent de leurs ventes mensuelles.

7. Ils ouvriront leurs livres au percepteur du revenu lorsqu'il voudra en faire

l'examen, pour vérifier les rapports de leurs ventes mensuelles.

8. Ce permis sera sujet à résiliation pour violation d'aucune des conditions ci-dessus stipulées, ou pour rapports frauduleux, dont le gouvernement sera le seul

juge, et dans ce cas la Couronne aura le droit d'annuler le permis, et pourra disposer de nouveau des coupes désignées dans ce contrat, en aucun temps pendant sa durée.

Les rapports mensuels stipulés dans l'article cinq ci-dessus, devront être régulièrement faits par les dites personnes pendant tout le temps qu'elles alimenteront leurs scieries avec des arbres abattus sur le domaine public, avant l'arpentage et le choix des coupes, et elles paieront les droits régaliens de cinq pour cent, exigés par l'article six, sur toutes les ventes qu'elles feront.

Il est de plus parfaitement entendu que les dites personnes acceptent cet arran gement de toute manière, et sujet à tous changements qu'on pourrait y faire pour le rendre conforme à la ligne de conduite que le parlement pourrait adopter au sujet des

coupes de bois sur les terres fédérales.

Respectueusement soumis,

JOSEPH HOWE, pour le secrétaire d'Etat.

(Copie-mémoire).

Secretariat d'Etat, Bureau des Terres Federales, Ottawa, 13 Janvier 1872.

Relativement à la demande de MM. R. Fuller, H. Buchanan, J. Green, et John McNab, tous de la cité d'Hamilton, pour l'achat ou le louage de certaines coupes de bois dans les territoires du Nord-Ouest, adjoignant la province du Manitoba, et à une lettre ultérieure, en date du 20 novembre dernier, signée par M. Fuller, tant en son nom personnel qu'en celui des autres personnes nommées dans cette lettre qui explique et propose de nouvelles conditions au gouvernement au sujet de leur demande; le soussigné, croyant qu'il est du devoir du gouvernement de contribuer par tous les moyens légitimes à tout arrangement en vertu duquel il pourrait fournir à un prix raisonnable, aux colons qui se rendent dans la province, les matériaux de construction dont ils ont absolument besoin, a l'honneur de recommander au conseil d'accorder cette demande aux conditions suivantes, savoir :

1. Les personnes ci-dessus nommées auront la permission de construire des scieries du genre et de la capacité ci-après mentionnés, sur toute terre non réclamée sur les bords du lac Manitoba, et lorsque ces scieries seront terminées, elles auront le droit exclusif d'acheter à une piastre l'acre la section, en entier ou en partie, suivant le cas, (c'est-à dire une superficie de 640 acres) dans les limites de laquelle, lors de l'arpentage du township, ces scieries seront situées, pourvu que le gouvernement n'en ait pas besoin pour l'établissement d'une ville ou pour des travaux publics, et dans ce cas l'agent des terres fédérales à Fort Garry déterminera et accordera la quantité de terre à vendre aux propriétaires de ces scieries.

2. Les dites personnes auront le droit, jusqu'à ce que les terres qu'elles demandent près du ruisseau du Cygne soient divisées en coupes de bois, d'abattre des arbres sur les terres publiques pour approvisionner leurs scieries, mais elles ne pourront exercer ce droit en dehors du district dans les limites duquel le titre des Sauvages

aura été éteint.

3 Lorsque les terres ci-dessus mentionnées auront été divisées en coupes de bois, les dites parties auront le choix des coupes ou parties de coupes d'une étendue à déterminer suivant l'importance de leurs scieries dans une proportion de deux milles carrés par millier de pieds de bois qu'elles peuvent couper en 24 heures, c'est-à-dire: Pour une scierie coupant 30,000 pieds en 24 heures, 60 milles carrés de coupes, qui devront être payés suivant la mise à prix de \$15 par mille carré, et devront être possédés par les dites personnes aux conditions ci-après mentionnées, et lorsque les dites parties auront reçu avis de faire un choix, le privilège provisoire dont il vient d'être parlé d'abattre des arbres sur le domaine public en dehors de ces coupes, cessera dès lors.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 17 février, 1873.

Vu la requête de R. Fuller, écr., d'Hamilton, déclarant qu'ayant constaté qu'il n'y avait aucun bois sur la rive est du lac Manitoba, près du ruisseau du Cygne, lorsqu'ils demandèrent des coupes de l'année dernière, il n'a pu, non plus que les autres personnes intéressées comme lui, en vertu de l'arrêté du conseil du 22 janvier dernier relatif à une scierie, etc., remplir les conditions imposées par cet arrêté; bien qu'ils aient poussé les travaux de bonne foi, et qu'ils aient encouru des frais considérables en transportant au Manitoba la machine et la chaudière nécessaire aux scieries, et demandant que les dispositions de cet arrêté soient changées de manière à se lire comme suit:

1. Que les rives du lac Winnipeg, ou son voisinage immédiat, ou l'embouchure ou quelqu'autre endroit de la rivière Winnipeg soient substitués au lac Manitoba.

2. Que les coupes de bois suivantes soient substituées à celles de la rivière du Cygne dont il a été parlé, savoir, celles qui se trouvent sur les nombreuses îles comprises dans cette partie du lac des Bois située au nord des "narrows" de ce lac, c'est-à-dire, au nord d'une ligne vraiment est et ouest à partir de la pointe de la Péninsule, s'étendant au sud-est de l'angle nord-ouest de ce lac, et bornées au sud de la baie qui renferme cet angle, ces diverses îles étant toutes celles qui se trouvent dans cette partie du lac des Bois, indiquée sur le plan marqué A, joint à la requête de M. Fuller,

désignées par les initiales R. F., et portant la date du 29 novembre 1872;

L'honorable secrétaire d'État dans son rapport du 13 décembre 1872, dit qu'étant convaincu que le délai de la part du requérant était dû à la rareté du bois aux endroits où l'on supposait y en avoir, et sachant que la construction de ces scieries serait utile aux intérêts du public dans le Manitoba, il recommande que l'arrêté du conseil du 22 janvier dernier soit amendé pour ce qui concerne le changement de l'emplacement de la scierie; que les coupes de bois demandées soient accordées lorsque le titre des Sauvages aura été acquis, mais qu'elles n'excèderont pas la superficie déterminée dans l'arrêté du conseil ci dessus cité, et que le temps fixé pour la construction des scieries soit prolongé d'un an a partir du jour où cette recommandation aura été approuvée.

Le comité soumet la recommendation qui précède à l'approbation de Votre Ex-

cellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

A l'honorable Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,

Ottawa, 13 décembre, 1880.

Le soussigné a l'honneur de soumettre à Son Excellence le gouverneur-général, la lettre ci-jointe de M. R. Fuller, d'Hamilton, déclarant qu'ayant constaté qu'il n'y avait aucun bois sur la rive est du lac Manitoba, près du ruisseau du Cygne, lorsqu'ils demandèrent des coupes de bois l'année dernière, il n'a pu, non plus que les autres personnes intéressées comme lui, en vertu de l'arrêté du conseil du 22 janvier dernier relatif à une scierie, etc., remplir les conditions imposées par cet arrêté, bien qu'ils aient poussé les travaux de bonne foi, et qu'ils aient encouru des frais considérables en transportant au Manitoba la machine et la chaudière nécessaires aux scieries, et demandant que les dispositions de cet arrêté soient changées de manière à se lire comme suit:—

10. Que les rives du lac Winnipeg, ou son voisinage immédiat, ou l'embouchure ou quelqu'autre endroit de la rivière Winnipeg soient substitués au lac Manitoba.

20. Que les coupes de bois suivantes soient substituées à celles de la rivière du Cygne dont il a été parlé, savoir, celles qui se trouvent sur les nombreuses îles com-

prises dans cette partie du lac des Bois située au nord des "narrows" de ce lac, c'est-à-dire, au nord d'une lignè vraiment est et ouest à partir d'un point de la Péninsule, s'étendant au sud est de l'angle nord-ouest de ce lac, et bornées au sud de la baie qui renferme cet angle, ces diverses îles étant toutes celles qui se trouvent dans cette partie du lac des Bois, indiquée sur le plan marqué A, joint à la requête de M. Fuller, désignées pour les initiales R. F., et portant la date du 29 novembre 1872.

L'honorable secrétaire d'Etat dans son rapport du 13 décembre 1872 dit, qu'étant convaincu que le délai de la part du requérant était dû à la rareté du bois aux endroits où l'on supposait y en avoir, et sachant que la construction de ces scieries serait utile aux intérêts publics dans le Manitoba, il recommande que l'arrêté du conseil du 22 janvier dernier soit amendé pour ce qui concerne le changement de l'emplacement de la scierie; que les coupes de bois demandées soient accordées lorsque le titre des Sauvages aura été acquis, mais qu'elles n'excèderont pas la superficie déterminée dans l'arrêté du conseil ci dessus cité, et que le temps fixé pour la construction des scieries soit prolongé d'un an, à partir du jour où cette recommandation aura été approuvée.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre

Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

A l'honorable secrétaire d'Etat.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 2 mars 1874.

Relativement à la lettre datée du 1er décembre dernier, de R. Fuller et cie., transmettant le bonus de \$900 sur les coupes de bois de soixante milles carrés, comprenant les îles situées dans la partie nord du lac des Bois, et demandant, maintenant que le titre des Sauvages est éteint, de faire arpenter ces îles, et d'en obtenir un bail, tel que pourvu dans l'arrêté du conseil rendu en leur faveur;

L'arpenteur-général des terres fédérales dans son rapport du 26 février 1874, recommande d'être autorisé de faire arpenter celles de ces îles qui pourraient contenir du bois vendable, et qu'après l'achèvement de cet arpentage, les requérants reçoivent un bail des îles qu'ils voudront choisir, sur une étendue de soixante milles carrés,

mais qu'il soit cependant entendu;

1. Que ce bail sera soumis au consentement des Sauvages dans le cas où les îles choisies se trouveraient comprises dans les parties mises à part comme réserves et qui d'après les traités doivent être administrées par le gouvernement.

2. Qu'aussitôt que des communications par chemin de fer auront été ouvertes entre le lac des Bois et le Fort Garry, le privilège provisoire dont jouissent ces personnes de couper du bois sur Big Block Island, dans le lac Winnipeg, cessera, et

3. Que dans le cas où les îles que ces personnes choisiraient feraient partie des terres mises à part comme réserves, ainsi qu'il vient d'être dit, et dans le cas où elles ne pourraient obtenir le consentement des Sauvages, alors les dites personnes auront le droit de choisir à leur place des coupes de bois d'une grandeur égale, ailleurs sur les terres fédérales, sauf ratification de ce choix par le ministre de l'Intérieur.

Sur la recommandation de l'honorable ministre de l'Intérieur, le comité conseille

d'approuver le rapport de l'auditeur général et d'agir en conséquence.

Pour copie conforme, W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

A l'honorable ministre de l'Intérieur.

(Mémoire.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, BUREAU dES TERRES FÉDÉRALES, OTTAWA, 18 juin 1875.

Le soussigné a lu attentivement le rapport fait par Lachlan Kennedy, écr., A.T.F., sur l'arpentage qu'il a fait des îles et de certaines parties de la terre ferme au nord du lac des Bois.

Quant aux coupes de bois de 60 milles carrés accordées à MM. Fuller et Cie, d'Hamilton, que M. Kennedy a reçu instruction d'arpenter l'année dernière, le soussigné partage l'opinion de cet arpenteur qui déclare qu'il ne serait pas dans l'intérêt du ministère de faire de nouvelles dépenses pour l'arpentage de ces coupes, et vu les faits et les circonstances, il prend respectueusement la liberté de recommander d'approuver les conseils de M. Kennedy, savoir: que tout ce qui reste de ces îles, ainsi qu'une certaine partie de la terre ferme, n'excédant pas dix milles, avec ces îles, soient comprises dans le bail de MM. Fuller et Cie, comme complétant leurs soixante milles carres de coupes, avec l'entente que l'arpentage de ces dix milles additionnels sur la terre ferme accordés pour compléter les 60 milles, sera entièrement aux frais des locataires.

Respectueusement soumis,

J. S. DENIS, arpenteur général.

A l'honorable ministre de l'Intérieur, Ottawa.

MM. MACAULAY, GINTY et SPRAGUE-Coupe de bois située dans le voisinage de la rivière Roseau, superficie 32,000 acres. Macaulay et Ginty-Coupe de bois située sur la rivière Winnipeg, superficie 32,000 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 30 janvier 1873.

Vu la requête de MM. Macaulay, Ginty et Sprague, demandant une coupe de bois sur ou près de la rivière Roseau, dans le Territoire du Nord Ouest, telle qu'indiquée

sur un plan qu'ils fournissent;

L'honorable secrétaire d'Etat, dans un rapport en date du 24 janvier 1873, dit que vu les circonstances mentionnées dans le rapport il recommande d'accorder un permis pour la coupe qu'ils demandent, (aussitôt qu'on en pourra faire l'arpentage) d'une superficie ne devant pas dépasser cinquante milles carrés; qu'une fabrique de portes et fenêtres soit mise en opération dans le cours du mois d'août prochain; que le bois de service soit vendu au moulin à un prix qui n'exédera pas trente dollars par mille pieds; que le bonus soit de vingt dollars par mille carré et qu'on se conforme à toutes les dispositions réglementaires prescrites dans l'acte concernant les terres, à l'exception de celle qui ont trait au bonus. Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui

précède.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH, G.P.C.

A l'honorable Secrétaire d'Etat.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 7 juillet 1873.

Vu les lettres de MM. Macaulay et Ginty, datées respectivement du 1er avril e t du 14 mai dernier, représentant que sur examen des coupes de bois de la rivière Roseau, accordées par arrêté du conseil du 30 janvier dernier, ils ont trouve que depuis le tracé de la ligne de frontière internationale, presque tout le bois se trouve dans les Etats-Unis et que ce qui reste de notre côté de la ligne ne vaut pas la pein® d'être coupé; et demandant l'autorisation de substituer à cette coupe de bois d'autres

terres situées sur la rivière Winnipeg;

Il honorable secrétaire d'Etat, dans un rapport daté du 23 juin 1873, dit relativement à ces lettres et aux observations et recommandations de l'arpenteur-général sur le sujet, qu'il ne trouve aucune objection à ce que de nouvelles coupes de bois de même étendue et situées aux endroits désignés, soient substituées à celles accordées par l'arrêté du conseil du 30 janvier dernier, et il recommande en conséquence à Votre Excellence de prendre en favorable considération la requête de MM. Macaulay et Ginty.

Le comité soumet la recommandation qui précède, à l'approbation de Votre

Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.P.C.

A l'honorable ministre de l'Intérieur.

SECRÉTARIAT D'ETAT, 23 juin 1873.

Relativement aux lettres de MM. Macaulay et Ginty, datées respectivement du 1er avril et du 14 mai dernier, représentant que sur examen de coupes de bois de la rivière Roseau, accordées par un arrêté du conseil du 30 janvier dernier, ils ont trouvé que depuis le tracé de la ligne de frontière internationale, presque tout le bois se trouve dans les Etats-Unis et que ce qui reste de notre côté de la ligne ne vaut pas la peine d'être coupé; et demandant l'autorisation de substituer à cette coupe de bois d'autres terres situées sur la rivière Winnipeg, et relativement aux observations et recommandations de l'arpenteur général sur le sujet, le soussigné a l'honneur de soumettre à Votre Excellence qu'il ne voie aucune objection à ce que de nouvelles coupes de bois de même étendue et situées aux endroits désignés, soient substituées à celles accordées par l'arrêté du conseil du 30 janvier dernier, et il recommande en conséquence à Votre Excellence de prendre en favorable considération la requête de MM. Macaulay et Ginty.

Respectueusement soumis,

J. C. AIKINS.

W. J. MACAULAY, écr.—Coupe de bois située entre le lac des Bois et le lac La Pluie, Kewatin, superficie 64,000 acres.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 14 avril 1874.

Vu la pétition de W. J. Macaulay, écr., demandant l'octroi d'une coupe de bois de 100 milles carrés en superficie, sur la rive est du lac des Bois, à l'endroit où il l'a demandée le 13 avril 1872, ou dans le voisinage, cette coupe de bois devant être choisie et désignée par lui dans les six mois, afin d'être certain d'avoir du bois en quantité suffisante pour ses scieries.

L'honorable M. Scott, remplissant les fonctions de ministre de l'Intérieur intéri-

maire, dit ce qui suit dans un mémoire daté du 13 janvier 1874:

M. Macaulay a demandé le 13 avril 1872 des coupes de bois sur la rive nord-est du lac des Bois, et on lui a répondu qu'on ne pouvait lui accorder sa demande parce

que le titre des Sauvages n'avait pas été éteint dans cette partie du pays.

Il demanda subséquemment une coupe de bois sur la rivière Roseau, dans la partie sud-ouest de la province, et on lui en accorda une le 30 janvier dernier. Il paraît, cependant, que lorsque la frontière internationale fut tracée, la plus grande partie du bois que cette coupe était censé contenir, se trouva dans les Etats-Unis, et en mai dernier il fit un rapport à ce sujet, et demanda d'y substituer une coupe sur la rivière Winnipeg, en demandant cependant la permission du couper du bois sur le

Roseau jusqu'à ce qu'il put se servir de celui qui se trouvait sur le Winnipeg, et cette

permission lui fut donnée.

Il fait maintenant rapport qu'il appréhende des difficultés sérieuses pour l'exploitation de cette dernière coupe en ce moment, et il exprime le désir de retenir une

nouvelle coupe dans le district du lac des Bois.

Le ministre intérimaire dit de plus que connaissant l'esprit d'entreprise de M. Macaulay et le fort capital qu'il a dépensé comme pionnier de la province du Manitoba, pour fournir aux colons de cette province le bois et les matériaux de construction dont ils ont grandement besoin, et vu toutes les circonstances, il recommande qu'on lui accorde le privilège de choisir des coupes de bois additionnelles dans ce district, ces coupes ne devant pas excéder vingt milles carrés ensemble, le bonus à payer devant être de vingt dollars par mille carré, comme pour la coupe de bois du lac Winnipeg, pourvu toutefois,—

1. Que cette coupe ne fasse partie d'aucune réserve mise à part en vertu du

dernier traité, pour être réellement habitée par les Sauvages, et

2. Que si, lors de la question de la frontière entre le Canada et la province de l'Ontario, les coupes ainsi octroyées se trouvent du côté de cette dernière province le gouvernement fédéral ne sera responsable en aucune manière envers le locataire de lui garantir la continuation de la jouissance de son privilège, non plus que d'aucun dommage qu'il pourrait éprouver en vertu de tout acte que pourrait faire le gouvernement de la dite province au sujet de l'octroi qui lui est fait aujourd'hui.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre

Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

L'honorable ministre de l'Intérieur.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 5 mars 1875.

Vu la requête de W. J. Macaulay, en date de 21 avril dernier, démontrant au sujet de la coupe de bois qui lui a été accordée sur le lac des Bois, par l'arrêté du conseil du 14 avril 1874, qu'il lui a été impossible de choisir sa coupe, en autant que ce choix, suivant cet arrêté, est en quelque sorte subordonné au choix et à l'arpentage des coupes de bois de 60 milles préalablement accordées à Fuller et Cie, d'Hamilton, choix et arpentage qui ne sont pas encore faits quoiqu'en bonne voie d'exécution, et demandant de prolonger jusqu'au 1er novembre prochain le temps fixé pour choisir sa coupe;

Le ministre de l'Intérieur en vue des fortes dépenses déjà faites à Winnipeg par M. Macauley pour ses scieries, machines à planer, etc., recommande d'accorder sa demande, mais vu que la frontière entre l'Ontario et les terres fédérales est encore incertaine, que cette permission soit sujette aux conditions énumérées dans le premier

arrêté du conseil.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence, la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

L'honorable ministre de l'Intérieur.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 8 mars 1876.

Vu le mémoire en date du 3 mars 1876, de l'honorable ministre de l'Intérieur, soumettant une lettre de W. J. Macauley, écr, de Winnipeg, au sujet de la coupe de 8

bois qui lui a été accordée sur la rive est du lac des Bois, par un arrêté du conseil du 14 avril 1874 ;

Le ministre dit que d'après les déclarations de M. Macaulay il paraîtrait qu'il lui serait impossible de prendre plus de vingt milles carrés de coupe au lac des Bois ; que M. Macaulay dit aussi que l'entente originaire était que le bonus par mille carré de sa coupe de bois serait le même que celui payé par MM. Fuller et Cie, savoir : quinze dollars par mille carré ; et que cependant l'arrêté du conseil a fixé ce bonus à vingt dollars.

Le ministre recommande d'accorder à M. Macaulay jusqu'au premier décembre prochain pour choisir les vingt milles, et une étendue additionnelle de quatre-vingts milles carrés sur la rivière et le lac Manitou, comme il le demande pour compléter ses cent milles—mais il ne devra choisir aucune terre à bois située à moins de vingt milles de distance de la ligne du chemin de fer du Pacifique. Canadien,—de plus, comme il paraît qu'on a promis à M. Macaulay de lui accorder sa coupe au prix d'un bonus de quinze dollars par mille carré, qu'on la lui laisse avoir à ce prix;

Le ministre ajoute qu'on devrait stipuler, vu que la question de la frontière entre le Canada et la province de l'Ontario est encore en suspens, que si cette ligne frontière lorsqu'elle sera tracée, passe à l'ouest de ces coupes de bois ou d'aucune partie d'elles, accordées à M. Macaulay, et décrites dans son rapport, le gouvernement ne sera nullement tenu de lui en garantir la continuation de sa jouissance et ne sera responsable d'aucun dommage qu'il pourrait éprouver à raison de tout acte du gouvernement de cette province sur le sujet.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui

précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 18 avril 1878.

Le comité du conseil, ayant examiné le mémoire ci-joint, daté du 16 avril 1878, de l'honorable ministre de l'intérieur relatif à une coupe de bois de cent milles carrés de superficie, sur la rive est du lac des Bois, ou dans les environs, accordée le 14 avril 1874, à M. W. J. Macaulay, qui devra la choisir et la faire arpenter, et dont la réclamation au sujet de la superficie a été confirmée par un second arrêté du conseil, en date du 8 mars 1878, conseille d'approuver les recommandations soumises dans ce mémoire et d'agir en conséquence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

(Mémoire,)

Ministère de l'Interieur, Ottawa, 16 avril 1878.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au conseil que M. W. J. Macaulay, à qui l'on a accordé le 14 avril 1874 une coupe de bois de cent milles carrés en superficie, sur la rive est du lac des Bois, ou dans les environs. laquelle coupe il devra choisir et arpenter lui-même, et dont la réclamation quant à la superficie a été confirmée par un second arrêté du conseil daté du 1er mars 1576, a maintenant soumis un plan et des descriptions (datés du 11 du courant) du choix et de l'arpentage des terres contenant du pin, et s'élevant en tout à une superficie de 74, 59-100 milles carrés, les diverses étendues de terres formant cette quantité se trouvant représentées sur la carte qui accompagne sa lettre, ainsi que sur des plans distincts certifiés par l'arpenteur qu'il a employé pour arpenter ses coupes de bois.

M. Macaulay explique que vu le temps qu'il a fallu prendre pour examiner le pays avant de faire son choix, et les dépenses qu'il a dû faire en conséquencé, il lui a été impossible jusqu'à ce jour de choisir et d'arpenter plus que cette quantité, mais il demande de lui permettre de faire de suite le choix des 25 55-100 milles carrés qui restent, ou en partie, aux deux points marqués A et B sur la carte, les deux localités indiqués par ces lettres se trouvant situées respectivement à l'est et à l'ouest de la partie nord du lac La Pluie; l'arpentage à faire pour le reste de la superficie de sacoupe, ainsi que les et descriptions à fournir au ministère, devant être à ses frais.

Le soussigné eut l'occasion, dans le cours de son voyage au Manitoba l'automne dernier, de visiter les scieries de M. Macaulay qui a évidemment placé de grands capitaux dans cette entreprise dont la valeur est indiscutable pour les colons à qui elles

fournissent le bois nécessaire à leurs constructions.

Eu égard à cela et à la promesse que le gouvernement a déjà faite à M. Macaulay, par l'entremise du conseil, le soussigné recommande d'approuver le choix et l'arpentage qu'il a faits.

Le soussigné recommande de plus de permettre à M. Macaulay de prendre la balance des cent milles carrés aux endroits qu'il indique, l'arpentage et ainsi que

les cartes et descriptions à fournir à ce ministère restant à charge.

Comme M. Macaulay a exprimé le désir de terminer cette affaire avec le moins de retard possible, parce qu'il désire commencer de suite la construction de scieries, au lac des Bois, afin qu'elles soient en opérations lorsque le chemin de fer atteindra le Portage du Fort, je suggérerais, si le conseil l'approuve, d'accorder à M. Macaulay un bail des 74 59 milles carrés qui font le sujet de ce rapport, le reste des 25 41 milles carrés devant être compris dans un bail supplémentaire lorsqu'ils seront arpentés et qu'il en sera fait rapport.

Il est naturellement entendu, comme il est dit dans les précédents arrêtés du conseil sur ce sujet, que lors du règlement de la question de la frontière entre le Canada et la province de l'Ontario, si les coupes de bois accordées à M. Macauley se trouvent du côté de cette dernière province, il ne pourra tenir le gouvernement responsable en aucune matière de lui en garantir la continuation de sa jouissance, ni d'aucun dommage qu'il pourrait éprouver à raison de tout acte que le gouvernement de cette province pourrait faire au sujet des coupes de bois accordées maintenant.

Respectueusement soumis,

DAVID MILLS,

Ministre de l'Intérieur.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuve par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 5 avril 1880.

Vu le mémoire, daté du 31 mars 1880, de l'honorable ministre de l'Intérieur, ayant rapport à l'arrêté du conseil de 18 ayril 1878, accordant une coupe de bois de 100 milles carrés en superficie, à M. W. J. Macaulay, le 14 avril 1874, et recommandant de passer un bail de 74 $\frac{56}{100}$ milles carrés, de cette superficie, le reste de 25 $\frac{41}{100}$ milles carrés, devant être compris dans un bail supplémentaire lorsqu'ils seront arpentés et qu'il en sera fait rapport ;

Le ministre déclare que M. Macaulay a fourni les plans et descriptions nécessaires, dressés par un arpenteur, pour les 25 $\frac{4}{100}$ milles qui devront être octroyés

comme il est dit plus haut, et qu'il demande son permis;

Que les terres en question sont comprises dans cette partie de Kewatin qui, conformément à la sentence des arbitres dans la question de la frontière, serait comprise dans la province de l'Ontario; mais que cette sentence n'ayant pas été confirmée, et comme, d'après les termes de l'arrêté du conseil du 8 juillet 1874, il avait été entendu entre le gouvernement de l'Ontario et celui du Canada, que ce dernier aurait le droit de recevoir des demandes et d'accorder des permis pour les terres situées à l'ouest d'une certaine frontière provisoire décrite dans cet arrêté du conseil, savoir, à l'ouest

d'une ligne méridienne passant à la pointe extrême est de l'île Hunter, en courant au nord jusqu'à son intersection par la 51e parallèle de latitude, et que la position des terres en question, en ce qui touche au droit du gouvernement d'en disposer, se trouve comme auparavant,—il (le ministre) ne voit aucune raison de ne pas donner effet à l'arrêté du conseil du 18 avril 1873, rendu en faveur de Macaulay, pour le bail des $25\frac{41}{100}$ milles carrés qui restent, et il recommande donc au conseil de prendre ces faits en favorable considération.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence, les recommandations qui

précèdent.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G. C. P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

Capt. H. S. MOORE,—Coupe de bois sur la rivière Saskatchewan Nord, T. N. O. superficie, 32,000 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 10 septembre 1874.

Vu le mémoire, daté du 7 septembre 1874, de l'honorable M. Scott, faisant fonctions de ministre de l'intérieur intérimaire, au sujet de la lettre du capitaine H. Stewart Moore proposant d'ériger des scieries et des moulins à farine à vapeur sur la Saskatchewan-Nord, et demandant une coupe de bois de 25 à 30 milles carrés sur la rivière Rouge, pour alimenter la scierie;

Le ministre intérimaire dit que, vu que le titre des Sauvages n'a pas encore été éteint dans cette localité, la demande du capitaine Moore ne peut être accordée, mais comme les moulins qu'il a intention d'ériger faciliteraient grandement la colonisation des terres dans cette partie de la Saskatchewan, il recommande d'informer le capitaine Moore que s'il met à exécution son projet de construction de moutins, on lui accordera sa demande aussitôt que les sauvages auront renoncé à cette partie du territoire du Nord-Ouest, vu que la superficie qu'il demande est très modérée. Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence, la recommandation qui

précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 22 août 1879.

Vu le mémoire, daté du 20 août 1879, l'honorable Sir Alexander Campbell, faisant fonctions de ministre de l'Intérieur intérimaire, rapportant que le capitaine Henry S. Moore, de l'établissement de Prince Albert, dans le Territoire du Nord-Ouest, a demandé d'augmenter la superficie de la coupe de bois qui lui a été accordée dans cette localité, en déclarant dans sa requête que vu son inexpérience dans le Nord Ouest, et dans les affaires de commerce de bois, l'étendue des coupes qu'il a demandée est insuffisante pour le capital qu'il a investi dans ses scieries;

Vu les raisons énoncées dans le mémoire, le comité conseille d'accorder au capitaine Moore, un permis de vingt milles carrés de coupes de bois, outre les 30 milles carres qui lui ont été accordes en 1874, formant en tout cinquante milles carres ;

Qu'on lui permette de garder comme partie de ces cinquante milles carrés, les quinze qu'il a déjà fait arpenter près de Prince Albert, mais qu'en localisant le reste, c'est à dire les trente cinq milles qu'il aurait encore à choisir, il soit obligé de les réduire à trois blocs dont aucun ne devra avoir moins de dix milles carrés en superficie. Le capitaine Moore, devant payer pour le tout, sur réception du permis, un bonus de mille dollars, soit au taux de vingt piastres par mille carré.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.P.C.

L'honorable ministre de l'Intérieur.

STEPHEN H. FOWLER, écr.—Coupe de bois située sur le lac La Pluie, et la rivière Seine, Kéwatin, superficie 64,000 acres.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 19 mars 1875.

Vu le mémoire, daté du 17 mars 1875, de l'honorable ministre de l'Intérieur, déclarant que M. S. H. Fowler, a fait choix des 100 milles carrés de coupes de bois dans la région du lac La Pluie, et ses affluents, qui lui ont été accordés par les arrêtés du conseil du 22 octobre et du 3 novembre 1873, et qu'il demande avec instance son permis maintenant;

Le ministre recommande d'accorder à M. Fowler, un permis pour les dites coupes de bois suivant les descriptions qui y sont annexées, en vertu des dispositions de l'article 51 de l'acte concernant les terres fédérales; avec l'entente cependant, et à la condition que vu que ces coupes de bois sont dans les limites du territoire réclamé par la province de l'Ontario, et que si, lors du règlement de la frontière entre l'Ontario et le Canada, elles se trouvent dans l'Ontario, le gouvernement fédéral ne sera tenu, par le locataire, responsable en aucune manière de lui en garantir la jouissance, ou d'aucun dommage qu'il pourrait éprouver à raison de tout acte que pourrait faire le gouvernement de cette province au sujet du permis accordé par les présentes.

Le comité approuve ces recommandations et les soumet à l'approbation de Votre

Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

L'honorable ministre de l'Intérieur.

Description de la coupe de bois No 1, de M. S. H. FOWLER, sur la rive nord du lac La Pluie, territoire du Nord-Ouest.

Commençant à l'endroit où un poteau a été planté au point marqué A sur la carte d'arpentage de dites coupes dressée par l'arpenteur Duncan Sinclair, étant le coin sud-ouest de cette carte, puis vers l'est en suivant la rive nord du lac La Pluie sur 600 chaînes plus ou moins, jusqu'au poteau planté par le dit sous-arpenteur Duncan Sinclair, puis vrai nord sur 870 chaînes, puis vrai ouest sur 420 chaînes, plus ou moins, jusqu'à la première chute de la rivière au Canot, puis vers le sud en descendant cette rivière jusqu'à son embouchure, puis en suivant la rive est du bras ouest du lac La Pluie, en allant vers le sud jusqu'au point de départ, contenant quarante-trois milles et trois quarts carrés plus ou moins.

No. 2, sur la rive nord du lac La Pluie.

Commençant à l'endroit où un poteau a été planté par le sous-arpenteur Duncan Sinclair, au point marqué B, sur sa carte d'arpentages des dites coupes, étant le coin sud-est de cette carte, et 144 chaînes à l'ouest de l'embouchure de la rivière La Seine, puis au nord quatorze degrés ouest astronomiques, 640 chaînes, plus ou moins jusqu'au bras nord du lac La Pluie, puis au sud en suivant la rive de ce bras, et à travers la baie, tel qu'il est indiqué sur la carte, jusqu'à la pointe du Pin Rouge, puis vers l'est en suivant la rive nord du lac La Pluie jusqu'au point de départ, contenant,

à l'exception de la réserve Sauvage de quinze milles carrés renfermée dans les bornes ci-dessous mentionnées, appartenant aux chefs "Waitanecomang," et "Goche," mais y compris l'île adjoignante marquée A sur la dite carte d'arpentage, la superficie nette des coupes de bois de vingt-six milles et demi carrés, plus ou moins.

No. 3, sur la rivière La Seine.

Commençant au point marqué C, sur la carte d'arpentage du sous-arpenteur Duncan Sinclair, au pied du troisième lac sur la rivière La Seine, à environ six milles en amont de son embouchure, où il a fait flamber et marqué un pin rouge, puis au nord trente-quatre degrés trente minutes ouest astronomiquement trois milles et trente-six chaînes, puis au nord cinquante-cinq degrés, est cinq milles, puis au sud trente-quatre degrés trente minutes, est six milles soixante-douze chaînes, puis au sud cinquante cinq degrés, ouest cinq milles, et puis au nord trente-quatre degrés trente minutes, ouest trois milles et trente-six chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ, contenant, à l'exclusion de la superficie du lac compris dans cette coupe, trente-neuf milles et trois quarts carrés, plus ou moins.

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 5 juillet 1880.

Vu le rapport daté du 26 juin 1880, de l'honorable ministre de l'Intérieur, déclarant que les arrêtés du conseil en date du 5 mars, du 22 octobre, et du 3 novembre 1873, et du 19 mars 1875, autorisaient respectivement l'émission d'un permis en faveur de M. S. H. Fowler, pour une coupe de bois de 100 milles carrés dans la région du lac La Pluie, et ses affluents, et qu'un permis soit en conséquence émis sous le grand sceau en faveur de M. Fowler;

Vu que M. Fowler demande maintenant en son nom et en celui de M. W. Muirhead, la permission de remettre 25 milles de l'étendue comprise dans le permis, et de choisir à la place une étendue égale dans la même région, parce qu'une exploration plus complète qu'il eût été possible d'en faire, avant l'émission du permis ayant démontré qu'une très-forte proportion de cette coupe ne renfermait aucun bois propre à être fabriqué en bois de construction, les 25 milles ainsi substitués devant être loués à MM. Fowler et Muirhead, aux conditions stipulées dans le permis actuel;

Le ministre recommande d'autoriser MM. Fowler et Muirhead de faire dans le cours de la présente saison l'exploration et l'arpentage nécessaires des. 25 milles qu'il demandent, et lorsqu'ils auront été approuvés par le ministère de l'Intérieur, que le permis soit en conséquence émis en faveur de MM. Fowler et Muirhead, et qu'il soit entendu que les frais de cette exploration et de cet arpentage seront entièrement aux frais des locataires.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G. C. P.

A l'honorable ministre de l'Intérieur.

MM. DICK & BANNING—Coupe de bois située sur le lac Winnipeg, Kewatin, superficie 12,800 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence, le gouverneur général en conseil, le 7 octobre 1878.

Vu le mémoire, daté du 4 octobre 1878, de l'honorable ministre de l'Intérieur, soumettant la demande faite par MM. Dick et Banning, de Winnipeg, d'une coupe de

bois d'une étendue de vingt milles carrés, qu'ils choisiront, sur aucun des petits cours d'eau se jettant dans le lac Winnipeg, et disant que sachant que les demandeurs font le commerce de bois, au Manitoba, depuis un certain nombre d'années, et qu'ils avaient placé un fort capital dans cette entreprise, il recommande leur requête à la favorable considération du conseil, pourvu-

1. Que le choix de leur coupe soit fait dans les deux années qui suivront cette date.

2. Qu'ils paient au gouvernement pour cette coupe de bois, un bonus de vingt

dollars par mille carré.

3. Que la coupe de bois qu'ils choisiront ne formera partie d'aucune réserve sauvage, ou d'aucune terre des sauvages que le gouvernement aurait pu mettre à part pour un usage quelconque.

4. Que cette coupe de bois sera sous tous rapports sujette aux conditions stipulées

dans les dispositions de l'acte concernant les terres fédérales.

Le corrité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

L'honorable ministre de l'Intérieur.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 4 février 1879.

Vu le mémoire, daté du 20 janvier 1879, de l'honorable ministre de l'Intérieur relatif à l'arrêté du conseil du 7 octobre dernier autorisant l'émission d'un permis pour une coupe de bois de vingt milles carrés en faveur de MM. Dick et Banning, de Winnipeg, marchands de bois, qui les choisiront sur l'un des petits cours d'eau qui se jettent dans le lac de Winnipeg; ce choix devant se faire dans les deux ans qui suivront la date de l'arrêté du conseil, à certaines conditions spécifiées;

Le ministre dit dans son rapport:

(1) Qu'il est inopportun d'accorder le privilège du choix sur tous les cours d'eau qui se jettent dans le lac Winnipeg, et qu'il n'est pas nécessaire de prolonger autant

la période pendant laquelle le choix peut être fait.

(2) Qu'il est informé que la demande d'une coupe de bois par MM. Dick et Banning mérite considération eu égard au fait que les requérants se sont livrés à la fabrication du bois dans la province du Manitoba depuis plusieurs années, et qu'ils ont grandement contribué par leurs opérations à fournir aux colons les matériaux

dont ils avaient besoin et encouragé l'immigration dans ce pays.

Dans ces circonstances, le ministre recommande d'abroger l'arrêté du conseil du 7 octobre et d'accorder à MM. Dick et Banning une coupe de bois n'excedant pas vingt milles carrés, qu'ils devront choisir sur la rivière Sandy Bar, qui se jette dans le lac Winnipeg, sur son côté est, lorsqu'ils auront fourni, à leurs frais, un rapport d'arpentage et une description faits par un arpenteur des terres fédérales dans les six mois qui suivront cette date, et que les requérants paient un bonus de (\$20) vingt piastres par mille carré.

Le ministre soumet qu'on devrait exiger comme condition que la coupe de bois en question ne sera comprise dans aucune réserve sauvage ou aucune terre que le gouvernement aurait pu réserver dans un but quelconque, et que le permis qui sera accordé à MM. Dick et Banning, soit conforme sous tous les rapports aux conditions stipulées

dans les dispositions de l'acte concernant les terres fédérales.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence, la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

W. H. HIMSWORTH, G. C. P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

JOSEPH WHITEHEAD, écr.,—Coupe de bois sur la rivière Whitemouth, Kewatin; superficie, 61,440 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 2 janvier 1872.

Vu le mémoire, daté du 28 décembre 1878, de l'honorable ministre de l'intérieur, disant que M. Joseph Whitehead, entrepreneur de la section 15 du chemin de fer Canadien du Pacifique, avait demandé une coupe de bois dans cette partie de Kéwatin, située au sud de la route Dawson, et à l'ouest de la rivière Whitemouth et recommandant pour les raisons mentionnées dans ce rapport, que sur paiement par M. Whitehead, d'un bonus de \$720, soit au taux de \$20 par mille carré, un permis d'une coupe de bois de trente-six milles carrés, forment une étendue de quatre milles sur la route Dawson par neuf milles sur la rivière Whitemouth, avoisinant et sur le côté ouest de cette dernière, soit accordé à M. Whitehead en conformité de l'article 51 de l'acte concernant les terres fédérales, lequel permis sera délivré lorsque le département aura reçu un plan et la description de la coupe faits par un arpenteur des terres fédérales, et fourni par M. Whitehead, à ses propres frais.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui

précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G. C. P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

Ministère de l'Interieur.

OTTAWA, 28 décembre 1878.

(Mémoire)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport au conseil que M. Joseph Whitehead, entrepreneur de la section 15 du chemin de fer Canadien du Pacifique, a demandé une coupe de bois dans cette partie de Kéwatin, située au sud de la route Dawson et à l'ouest de la rivière Whitemouth, en représentant que l'acquisition de cette coupe est essentielle à l'accomplissement de bonne foi, de son contrat avec le gouvernement, et démontrant la valeur qu'aurait pour les colons de la province du Manitoba le sciage

du bois dans les scieries qu'il se propose de construire.

Comme la concession de ce privilège à M. Whitehead contribuerait au succès d'importants travaux publics, avec l'entente, naturellement, que le bois employé dans l'exécution de son contrat, aussi bien que celui qu'il se propose de scier et de vendre aux colons, serait payé conformément aux dispositions de l'acte concernant les Terres fédérales, et comme cette concession tendrait à encourager la colonisation de la contrée, en établissant un marché local pour le bois, le soussigné recommande que, sur paiement par M. Whitehead, du bonus de \$720, soit au taux de \$20 par mille carré, un permis de coupe de bois de trente-six milles carrés, formant une étendue de quatre milles sur la route Dawson par neuf milles sur la rivière Whitehead, avoisinant le côté ouest de cette dernière, soit accordé à M. Whitemouth en conformité de l'article 51 de l'acte concernant les terres fédérales, lequel permis sera délivré lorsque le ministère aura reçu un plan et la description de la coupe, faits par un arpenteur des terres fédérales, et fournis par M. Whitehead, à ses propres frais.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui

précède.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN A. MACDONALD, Ministre de l'intérieur. RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 25 juillet 1879.

Vu le mémoire, daté du 23 juillet 1873, de l'honorable ministre de l'Intérieur, déclarant que M. Joseph Whitehead, entrepreneur de chemin de fer, désire faire changer l'emplacement d'une coupe de bois, qui lui a été accordée le 2 janvier dernier, parce qu'il a trouvé que la localité décrite dans l'arrêté du conseil ne contenait que peu ou pas de bois;

Le ministre dit qu'il ne voit aucune objection à accepter la proposition de M. Josph Whitehead de changer l'emplacement de sa coupe de bois, mais il suggère, au lieu d'un permis de vingt et un ans (21) renouvelable comme il le proposait auparavant, de donner à M. Whitehead un permis qui se continuerait d'année en année, pour

cette étendue de terre, aux conditions stipulées dans son mémoire.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme, L'honorable ministre de l'Intérieur. J. O. COTE, G.C.P.

(Mémoire,)

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,

OTTAWA, 23 juillet 1879.

Relativement à la lettre de M. Joseph Whitehead, entrepreneur de chemin de fer, datée du 5 février dernier, et à une lettre subséquente écrite par lui le 23 du courant (voir les copies ci-jointes), exprimant le désir de faire changer l'emplacement de la coupe de bois qui leur a été accordée le 2 janvier dernier, parce qu'il a trouvé que la localité décrite dans le dit arrêté du conseil ne contenait que peu ou pas de bois, on verra que M. Whitehead, dans sa dernière lettre, demande maintenant de substituer à la localité décrite plus haut, des terres s'étendant à vingt milles au sud, à partir du chemin de fer Canadien du Pacifique, et bornées par la rivière Whitemouth, et à l'ouest à partir de cet endroit (et parallèlement à lui) sur une distance de quatre milles, comprenant approximativement soixante milles carrés;

Le soussigné ne voit aucune objection à accepter le changement de l'emplacement de la coupe de bois que propose M. Whitehead, mais il limiterait la nouvelle coupe au sud, à la troisième ligne de base, ce qui formerait une coupe de soixante et

quatre milles carrés ou environ.

Il recommanderait de plus, qu'au lieu d'accorder un permis de vingt et un ans, renouvelable comme on le proposait auparavant, M. Whitehead reçoive un permis d'année en année pour la coupe de bois en question, conformement au paragraphe 10

de l'article 52 de l'Acte concernant les terres fédérales, 1879.

M. Whitehead paierait le même bonus qu'auparavant, et paierait aussi une rente foncière de \$2 (deux dollars) par mille carré, ainsi que tous droits régaliens ou autres, sur tout le bois scié ou autres produits manufacturés ou non, provenant de cette coupe, et serait tenu de se conformer aux dispositions de l'Acte concernant les terres fédérales, ci-dessus cité.

Il devait aussi être stipulé comme condition, que les frais d'arpentage et de bornage de la limite ouest de la coupe de bois, qui devait présenter une ligne généralement parallèle au cours de la rivière soient à la charge du requérant qui devra f·ire cet arpentage sans délais inutiles; et lorsque M. Whitehead recevra avis de la réception, à Ottawa, du rapport de l'arpenteur, il devra payer de suite le bonus. Il devrait aussi être entendu, vu que M. Whitehead se propose de construire des

Il devrait aussi être entendu, vu que M. Whitehead se propose de construire des scieries sur cette propriété, que bien que le permis doive être renouvelé tous les ans, ce renouvellement soit garanti à M. Whitehead chaque année sur demande, pendant dix ans, et qu'il devra continuer d'être renouvelé après cette période, jusqu'à ce que le gouvernement en décide autrement, après avoir à cet effet donné avis un an d'avance.

Respectueusement soumis,

JOHN. A. MACDONALD, ministre de l'intérieur.

A l'honorable conseil privé.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 5 juillet 1880.

Vu le mémoire, daté du 25 juin 1880, de l'honorable ministre de l'intérieur, déclarant que M. Joseph Whitehead, entrepreneur du chemin de fer du Pacifique, à qui l'on avait accordé le permis d'une coupe de bois, en vertu d'un arrêté du conseil du 25 juillet 1879, écrit maintenant que l'arpentage de cette coupe de bois démontre le fait que la quantité de bois qu'elle contient n'est pas suffisante pour lui permettre de construire une scierie, et demande de choisir à sa place une coupe située sur la rive est de la rivière de la Terre Blanche, commençant à un point au sud et à quatre milles de distance de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant de là, vers le sud jusqu'à la route Dawson, ayant six milles de largeur à partir de la rivière de la Terre Blanche jusqu'à la limite est, et environ seize milles de long, ou environ, du nord au sud, le permis devant être émis au nom de son fils M. Charles Whitehead;

Le ministre recommande d'accorder cette requête, et qu'autorisation soit donnée d'émettre en conséquence un permis en faveur de M. Charles Whitehead, sujet aux mêmes conditions que celles mentionnées dans l'arrêté du conseil du 25 juillet 1879,

dont il vient d'être parlé.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.P.C.

L'honorable ministre de l'intérieur.

Hugh Sutherland, Patrick Kelley, Pratt et Smith, Joseph Whitehead, et Peter MacArthur.—Coupes de beis sur les lacs Winnipogesis et de la Poule d'Eau, T.N.O.; superficie totale, 477,760 acres.

Coupes de bois sur les lacs Winnipeg et de la Poule d'Eau et sur la rivière de la Poule d'Eau, vendues à l'encan le 1er septembre 1879, et subséquemment à vente privée.

Hugh Sutherland	Coupe N	o. 1-S	upei	ficie, 30,8	320 acres
Patrick Kelly	do	2)	•	, ,	
do		11			
do	do	12			
do	do	$14 \succ$	do	166,400	do
do	do	15		,	
do	do	16			
do		1 8 j			
Pratt et Smith	do	3)	3.	48 440	3.
do	7	75	do	45,44 0	do
W. J. M. Pratt	do	4_	do	24,000	do
Wm. Smith		9-	do	26,240	do
Joseph Whitehead	do	5)		•	
_ do	do	10			
do	do	13 }	do	140,800	do
do	do	17		•	
do	do	19)			
Peter MacArthur	do	6)		44480	3.
do	do	8 🕻	do	44,16 0	do
		•			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					

Total, acres.....

477,760

Permis annuels de coupes de bois, dans le territoire du Nord-Ouest, accordés à D. W. Cummings, écr., Sharman et Pratt, Donald Gunn, écr., Alexander Cameron, écr., Robert McIntosh, écr., J. S. Armitage, écr., Edward Roberts, écr., Albert Hudson et Cie, William Hardie, écr., R. Z. Rogers, écr.

Nom et adresse du requérant.	Coupe.
D. W. Cummings, Stratford, Ont	Township 21, rang 23 ouest, et parties du township 22 et la moitié nord de 21, rang 24 ouest, situées à l'est de la crique de la Queue-d'Oiseau, moins les terres des écoles et de la compagnie de la baie d'Hudson, et toutes les réserves
Joseph Sharman et John Pratt, Strat ford, Ont	de chemin. Etendue, 48 milles carrés, ou 30,720 acres.
Donald Gunn, Lac Plat, Territoire du Nord-Ouest	baie d'Hudson, et toutes les réserves de chemin.
Alexander Cameron, Hallsford, Territoire du Nord-Ouest	milles carrés, ou 20,480. Sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, township 20, rang 19 ouest. Sections 25, 27, 28, 30, 31, 32,
Robert McIntosh, Rapid City, Territoire du Nord-Ouest	Townships 20 et 21, rang 21 ouest, moins les terres des écoles et de la compagnie de la baie
J. S. Armitage, Hallsford, Territoire du Nord-Ouest	d'Hudson, et toutes les réserves de chemin. Etendue, 44 milles carrés, ou 40,960 acres. Township 21, rang 22 ouest, moins les terres des écoles et de la compagnie de la baie d'Hudson, et toutes les réserves de chemin. Etendue, 32
Edward Roberts, Winnipeg, Manitoba	milles carrés, ou 20,480 acres. Sections 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, township 19, rang 21 ouest. Sections 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, township 19, rang 22 ouest. Etendue, 14 milles carrés, ou 28,160
Albert Hudson et Cie, Portage La Prairie, Manitoba	acres. Sections 10, 12, 13, 14, 23, 24, township 10, rang 16 ouest. Etendue, 6 milles carrés, ou 3,840 acres.
	Sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, township 10, rang 15 ouest. Etendue, 10 milles carrés, ou 6,400 acres.
R. Z. Rogers, Grafton, Ont	Sections 34, 36, 27, 25, township 7, rang 16 ouest. Sections 19, 20, 30, township 7, rang 15. Etendue, 7 milles carrés, ou 4,480 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 15 mai 1880.

D'après le mémoire (daté 29 avril 1880), de l'honorable ministre de l'intérieur, les coupes de bois désignées ci-dessus et situées dans le Nord-Ouest devaient être accordées en vertu de permis annuels aux personnes dont les noms figurent sur la lis te de ces coupes de bois.

Le ministre déclare que cette concession aura pour but de faciliter aux colons des différents districts l'acquisition du bois de construction dont ils ont besoin, et aussi d'empêcher la coupe illicite des bois sur les terres fédérales, chose qu'il ser ait

autrement difficile d'empêcher.

Ces permis seraient accordés en vertu du paragraphe 10 de l'article 52 de l'Acte des terres fédérales, 1879, et aux termes et conditions énoncés sur la formule des permis qui accompagne le mémoire.

Les personnes auxquelles on propose d'accorder des permis ont construit ou sont en voie de construire des scieries.

Il est demandé que les porteurs de permis paient une rente annuelle de cinq dollars par mille carré, et 5 p. c. (comme droit régalien) sur la vente des produits de leur exploitation.

Le ministre recommande ce projet à la favorable considération du conseil. Le comité est d'avis que le projet ci-dessus soit adopté et qu'il y soit donné suite.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

WILLIAM STUBBS, écr.—Coupe de bois située sur la rivière Winnipeg, Manitoba et Kéwatin; étendue, 46,000 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 juin 1880.

Vu le mémoire (daté 14 juin 1830) de l'honorable ministre de l'intérieur, soumettant la requête de M. William Stubbs, d'Ottawa, demandant les coupes de bois "D Est" et "Ouest," situées sur la rivière Winnipeg, et dont l'entendue, d'après l'arpentage qu'en a fait A. G. Forrest, arpenteur fédéral, est 72½ milles carrés, plus ou moins; et représentant que M. Stubbs a été engagé dans la fabrication du bois, pendant bien des années, dans la vallée de l'Outaouais; que son but, s'il obtient ces coupes, est de construire immédiatement des moulins pour fournir le bois nécessaire aux nombreux colons qui s'établissent au Manitoba et sur le territoire du Nord-Ouest; que l'expérience qu'il a acquise dans cette industrie pourrait être d'un grand avantage pour le Nord-Ouest; et que pour ces motifs il devrait être accédé à sa demande dans les conditions suivantes:

1. Qu'un bail de 21 ans, fait conformément aux dispositions de l'acte des terres fédérales 1879, article 52, soit consenti à M. Stubbs, pour le loyer des coupes de bois "D Est" et "Ouest", situées sur la rivière Winnipeg, et arpentées par M. Forrest.

2. Que M. Stubbs soit tenu de payer un bonus de \$20 par mille carré pour les dites coupes—soit une somme de \$1,450; et qu'il soit aussi tenu de payer une part des frais d'arpentage des dites coupes, c'est-à-dire \$296.80—soit une somme totale de \$1,746.80.

3. Qu'il soit tenu d'avoir une scierie en opération dans le cours de deux ans à

compter de la date du bail.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation cidessus, vu qu'il est entendu que le dit bail ne devra être aucunement nuisible aux colons occupant des terres dans les limites de ces coupes, ni empêcher le gouvernement de faire arpenter ces terres pour les frais de la colonisation.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G,C.P,

MM. SHIELDS, HAGGART, McLAREN et NICOL.—Coupes de bois situées sur les rivières Fairford et aux Coquilles, territoire du Nord-Ouest; étendue, 64,000 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 23 juin 1880.

Vu le mémoire (daté 15 juin 1880) de l'honorable ministre de l'intérieur, énoncant que des demandes de coupes de bois ont été reçues les 20 septembre, 31 décembre et 3 janvier derniers, de MM. John Shields, John Haggart, Peter McLaren et Thomas Nicol, et recommandant que 50 milles carrés, sur la rivière aux Coquilles, entre la Montagne du Canard et la rivière Assiniboine, désignés dans le dit mémoire comme étendue n° 1, soient accordés aux requérants, le bail devant être fait au nom de Peter McLaren, de la ville de Perth, province de l'Ontario;

Aussi, que 50 milles, sur la rivière Fairford ou Petite Saskatchewan, décharge du lac Manitoba, à quelque point entre les lacs Manitoba et Winnipeg, désignés dans le dit mémoire comme étendue n° 2, soient accordés aux requérants, le bail devant être fait au nom de Thomas Nicol, de la dite ville de Perth.

Dans le cours d'une année, les requérants devront avoir fait faire, par un arpenteur fédéral, une division de ces étendues, dont chacune sera de 50 milles carrés. Le bonus devra être payé lors de l'acceptation de l'arpentage et de l'octroi du permis par le ministère, permission devant être en mome temps donnée aux requérants de construire leurs scieries dans les limites de l'une ou l'autre de ces étendues, et de commencer à faire du bois de service, sur lequel ils devront payer les droits établis par l'article 52 de l'acte des terres fédérales, 1879, ainsi qu'un bonus annuel, lors de l'octroi du permis, de \$20 par mille carré pour la coupe de bois qu'ils exploiteront et dans laquelle ils auront établi leur moulin.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence les recommandations

ci-dessus, les permis étant renouvelables d'année en année.

Pour copie conforme,

J. O. COTE, G.C.P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

MM, ARMITAGE et McCULLOCH,—Coupe de bois située sur la Petite Saskatchewan, T.N.O.; étendue, 40,960 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 13 novembre 1880.

Vu le mémoire (daté 11 novembre 1880) de l'honorable ministre de l'intérieur, recommandant qu'il soit accordé aux MM, Ármitage et McCulloch, de Minnedosa, T. du N.-O., un permis annuel de coupe de bois dans les townships 19 et 20, rang 20 ouest, aux termes et conditions ordinaires auxquels ces permis ont jusqu'ici été accordés, c'est-à-dire en par eux payant \$5 par année par mille carré, et le droit ordinaire de 5 p.c. sur tous les produits de l'exploitation de cette coupe, ainsi que le veut la loi à l'égard des baux de 21 ans pour coupes de bois; le dit bail devant être substitué au permis de couper du bois précédemment accordé à Armitage; et comprenant le township 19, rang 20, 21, et le township 21, rang 22 ouest;

Vu les motifs suivants, allegués en faveur de cette substitution: 1° que le township 21, rang 22 ouest, a été trouvé plus avantageux, comme exploitation, pour les moulins sur la crique de la Queue d'Oiseau, les bois sortant de ces moulins pouvant être directement expédiés par ce cours d'eau, tandis que pour l'expédier par la Petite Saskatchewan, sur laquelle se trouve le moulin de M. Armitage, il faut faire un assez long transport par terre; 2° que M. Armitage a construit un des meilleurs, sinon le meilleur des moulins à scies et à farine qu'il y ait dans cette région, et qu'à raison de

ce moulin il paie de plus fortes taxes qu'aucun autre preneur à bail dans le territoire du Nord-Ouest;

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence les recommandations qui

précèdent.

Pour copie conforme,

J.O. COTÉ, G.C.P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

MM. WILLIAMS et HARRISON.—Coupe de bois située sur la montagne de la Tortue, territoire du Nord-Ouest.—Etendue, 3,300 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 27 décembre 1880.

Vu le mémoire (daté 29 novembre 1880) de l'honorable ministre de l'intérieur, recommandant qu'il soit fait droit à la requête de MM. William et Harrison, pour une coupe de bois sur la montagne de la Tortue, en leur accordant un permis de couper du bois dans les sections 1, 2, 3, 12 et 13 (cinq milles carrés), township 1, rang 19 ouest, tel permis devant avoir pour condition le paiement d'une rente annuelle de \$10 par mille carré, et du droit de 5 p.c. sur tous les produits de l'exploitation de la coupe de bois;

Vu les motifs allégués pour accorder une coupe de bois aux MM. Williams et Harrison—ces messieurs ayant construit un scierie pouvant débiter cinq mille pieds de bois par jour, ce qui permettra aux colons de la montagne de la Tortue de se procurer tout le bois et le bardeau nécessaires à la construction de leurs bâtiments.

Le comité soumet à l'approbation de Son Excellence la recommandation ci-dessus.

Pour copie conforme,

J. O. COTE, G. C. P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

JOHN McBETH, écr.—Demande de coupe de bois située sur la crique de la Queue d'Oiseau, territoire du Nord-Ouest.—Etendue 23,040 acres.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 27 décembre 1880.

Vu le rapport (daté 1er décembre 1880) de l'honorable ministre de l'intérieur, recommandant que l'on accorde à M. John McBeth, de Winnipeg, un permis annuel de coupe de bois dans cette partie du township 23, rang 24 ouest, qui se trouve sur le côté est de la crique de la Queue d'Oiseau, aux termes et conditions auxquels ces permis ont jusqu'ici été accordés dans cette partie du Nord-Ouest, c'est-à-dire moyennant une rente annuelle de \$5 par mille carré et un droit de 5 p. c. sur tous les produits de son exploitation.

Vu qu'il a été démontré que le requérant a construit un moulin sur la crique susdite qui pourra fournir aux colons de ce district le bois qui leur est nécessaire.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation ci-dessus.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.,

L'honorable ministre de l'intérieur.

DAVID McFADDEN, écr.—Coupe de bois située près de la Petite Saskatchewan. T. du N.-O.; étendue, 14,080 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 10 janvier 1881.

Vu le rapport (daté 5 janvier 1881) de l'honorable ministre de l'intérieur, recommandant qu'il soit accordé à M. David McFadden un permis annuel de conpe de bois dans les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 (22 milles carrés), dans le township 19, rang 19 ouest, moyennant une rente annuelle de \$5 par mille carré, et un droit de 5 p. c. sur tous les produits de cette coupe.

Vu que le moulin à scies et à raboter construit par M. McFadden à Odanah, sur la Petite Saskatchewan, T. du N. E., sera sans doute d'un grand service aux colons, car ils pourront se procurer à ce moulin le bois, les portes, cadres, etc., nécessaires à

la construction de bâtiments;

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation ci-dessus.

Pour copie conforme,

J. O. COTE, G.C.P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

A. WATTS, ecr.,—Coupe de bois dans le township 7, rang 9 ouest; township 6, rang 11 ouest, et township 6, rang 8 ouest, Manitoba; étendue, 13,440 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 10 janvier 1881.

Vu le rapport (daté 7 janvier 1881) de l'honorable ministre de l'intérieur, recommandant qu'il soit accordé à M. A. Watts, de Brantford, Ont., un permis annuel de coupe de bois dans les sections 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 20 et 22, dans le township 7, rang 9 ouest, (13 milles carrés); aussi les sections 11, 12, 13 et 14 (4 milles carrés), dans le township 6, rang 11 ouest, et les sections 4, 6, 10 et 18, dans le township 6, rang 8 ouest (4 milles carrés), formant une étendue totale de 21 milles carrés; le dit permis devant être accordé moyennant une rente annuelle de \$5 par mille carré et un droit de 5 pour cent sur le produit de la coupe;

Vu que M. Watts a construit un moulin à scies, à bardeau et à farine-lequel peut

débiter 20,000 pieds de bois par jour-dans le township 6, rang 10 ouest;

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation cidessus.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

R. Z. ROGERS, écr.—Coupe de bois située dans le township 7, rangs 15 et 16 ouest; et dans le township 8, rangs 15 et 16 ouest, T. du N.-O.; étendue, 4,480 acres.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 10 janvier 1881.

Vu le mémoire (daté 7 janvier 1881) de l'honorable ministre de l'Intérieur, recommandant qu'il soit accordé à M. R. Z. Rogers, de Milford, T. du N.-O., un permis annuel de couper du bois dans la section 25 N. ½ et S. E. ¼, section 34, N. E. ¼ 27,

dans le township 7, rang 16 ouest; section 32, N. ½ 19, S. ½ 30, township 7, rang 15 ouest; section 5, E. ½ 6, N. O. ½ 15, S. E. ½ 22. Township 8, rang 16 N.; section 7, township 8, rang 15 ouest; en tout 7 mills carrés, ce permis devant être substitué à celui accordé par applied du constitute 15 mills carrés. celui accordé par arrêté du conseil du 15 mai 1880.

Vu les motifs de ce changement—la plus grande partie de la coupe adjugée d'abord à M. Rogers n'ayant presque pas de bois;
Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation cidessus.

Pour copie conforme,

J. O. COTE, G.C.P.

L'honorable ministre de l'intérieur.

REPONSE

(87)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 15 décembre 1880;—
Pour un état indiquant, dans autant de colonnes distinctes, les noms des différents arpenteurs fédéraux qui, depuis 1873 jusqu'au 15 décembre 1880, ont été employés aux arpentages sur les terres publiques ailleurs que dans leurs différentes provinces respectives, leur âge, leur origine, leur nationalité, leur résidence (localité, comté et province), le nombre de jours, de mois ou d'années qu'ils ont été ainsi employés, le montant de leur salaire ou des sommes d'argent qu'ils ont reçues ou qui leur sont dues jusqu'à ce jour, le nom des provinces dans lesquelles ils ont fait des arpentages, avec un résumé indiquant, par province et par nationalité, le nombre d'arpenteurs qui travaillent dans la Colombie anglaise, le Manitoba et le Nord-Ouest.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 31 janvier 1881.

BUDGET

(88) Des sommes requises, pour 1881-32, par les départements de l'intérieur et des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES. Nombre. Appointements. Département. 1880-81. | 1881-82. 1880-81. 1881-82. Augment. Diminut. Total. cts. \$ cts. 3,200 00 1,700 00 3,200 00 Sous-chef..... 3,200 00 1,700 00 1,650 00 1 Commis de 1re classe... 50 00 2,800 00 6,150 00 5 *Com. de 2e classe anc. 6,150 00 3,350 00 1,000 00 5 2e do cad. 6,100 00 2.100 00 4,000 00 1,950 00 1,950 00 †Commis de 3e classe... 2,500 00 550 00 500 00 500 00 Messager 500 00 16,750 00 17,500 00 3,400 00 2,650 00 17,500 00

Note.—Somme additionnelle au budget de 1880-81, \$550 00, pour subvenir à l'augmentation des appointements de deux commis de 2e classe cadette qui ont été promus à la 2e classe ancienne, —\$50.00 chacun—et pour payer les appointements d'un commis de 2e classe cadette à compter du 1er janvier 1881, \$900.00 par année, \$450.00.

* Trois commis de 2me classe cadette promus à la 2me classe ancienne, 1881-82. † Un commis de

3me classe promu à la 2me classe cadette, 1881-82.

Département des affaires des Sauvags, OTTAWA, 23 février 1881.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR-BUDGET 1882. Nombre. Appointements. Département. 1880-81. | 1881-82. 1880-81. Total. 1881-82. Total. cts \$ cts \$ cts. 3,200 00 3,200 00 Sous-chef 1,500 00 1 Commis de 1re classe..... 1,400 00 do ... 1,500 00 2,750 00 Commis de 2me classe ancienne 1,400 00 1 750 00 2 1 do do 900 00 cadette.. Secrétaire particulier..... 600 00 600 00 8,700 00 9,100 00 Division des terres fédérales. 5,200 00 5,200 00 7,250 00 2 2 Premiers commis..... 4,800 00 3 3 Commis de 1re classe..... 4,750 00 1,250 00 6 1 Commis de 2me classe ancienne 8,200 00 6 oh do do 6,800 00 12 6 do do cadette.. 10,800 00 5,350 00 7,700 00 11 do do do .. 3me classe..... 1,950 00 do 30,500 00 38,750 00 Division de la police à cheval du N. O. 1 Premier commis..... 2,050 00 2,100 00 Commis de 1re classe..... 1,350 00 1 Commis de 2me classe ancienne. 1,300 00 1,150 00 do dο cadette... 1,100 00 4,450 00 4,600 00 5 4 Messagers 1,800 00 330 00 do 1,670 00 2,130 00 Solde du crédit pour 1880-81..... 469 00 469 00 45,789 00 54,580 90

^{*} Promu à la 2me classe cadette.

\$45,320 54 ,580	
\$9,260	00
\$1,040	'00 .
2,290	00
5,930	00
\$9,260	00
	\$1,040 2,290 5,930

J. S. DENNIS, Député du ministre de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA, 23 février 1881.

(89)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 14 février 1881;—
Demandant copie de toute correspondance que le gouvernement a pu
échanger avec son agent à Londres, le gouvernement impérial ou autres
personnes, au sujet du projet de loi accordant une prime d'encouragement pour les navires construits en France, qui a été passé par la
Chambre des députés, et qui est actuellement sous la considération du
Sénat français.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 27 février 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(90)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 7 février 1881;—
Demandant toute correspondance échangée entre le gouvernement et certaines personnes relativement aux dettes contractées pour maind'œuvre et matériaux par S. P. Tuck, comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal Saint-Pierre, au Cap-Breton, et restées jusqu'ici en souffrance; aussi, tous rapports faits sur ce sujet par le ministère de la justice et l'ingénieur en chef du ministère des travaux publics, depuis le mois d'août 1877.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 17 février 1881. Secrétaire d'Etat.

(91)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 janvier 1881;—
Pour un état donnant la date de la nomination de Thomas Brossoit dit
Bourguignon, comme payeur et percepteur sur le canal de Beauharnois,
ainsi que le montant de toute ses dépenses contingentes, dans le ministère du revenu de l'intérieur et des travaux publics, depuis sa nomination jusqu'au jour où il a cru devoir résigner.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 25 février 1881. Secrétaire d'Etat.

REPONSE

(91a)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 février 1881;— Pour copie des différents baux accordés par le gouvernement à différentes personnes ou compagnies pour l'usage de pouvoirs d'eau et pour certains privilèges, relativement à la construction de quais ou hangars sur le canal Beauharnois.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, Mars 1881.

(91b)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1881;— Pour copie du rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le changement du pont sur l'écluse du canal de Beauharnois, à Valleyfield.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

Secretariat d'Etat, 9 mars 1881.

RÉPONSE

(91c)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1881;—
Pour copie du rapport de H. Parent, ingénieur, concernant la location
de certain terrain sur la rive nord du canal de Beauharnois, à Valleyfield.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 9 mars 1881.

REPONSE

(91d)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1881;— Pour un état donnant le montant des péages perçus sur le canal Beaunois, chaque année, depuis 1872 jusqu'à date.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 9 mars 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(91e)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1881;— Pour copie de tous rapports et comptes faits par Antoine Dosithé Danis en qualité de percepteur et payeur sur le canal Beauharnois, et soumis par lui aux ministères du revenu de l'intérieur, des travaux publics, et des chemins de fer et canaux, depuis la date de sa nomination jusqu'à présent.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat,

Mars 1881.

Secrétaire d Etat.

(92)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 février 1881;—
Pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique
du havre de New-Carlisle, en 1880.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 25 février 1881.

RÉPONSE

(93)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 avril 1880;—
Pour copie de la correspondance relative à l'émission d'une licence en faveur de M. James Quinn pour le passage de la rivière Ristigouche, entre Cross Point, dans la province de Québec, et Campbellton, dans celle du Nouveau-Brunswick; aussi, copie des résolutions transmises au ministère du revenu de l'intérieur par le conseil municipal du canton de Mann, comté de Bonaventure, au sujet de la dite traverse de la rivière Ristigouche.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Socrétariat d'Etat, Secrétaire d'Etat.
15 février 1881.

(94)

A une adresse du Sénat, en date du 1er février 1881;—Demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, depuis le 1er janvier 1875, relative à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence par G. H. Ryland, écuier, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial en l'année 1841; aussi, toute correspondance échangée avec le dit M. Ryland, et toutes autres pièces ayant trait à ce sujet.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 17 février 1881. "Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE SUPPLEMENTAIRE

(94a)

A une adresse du Sénat, en date du 1er février 1881;—Demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la provinces de Québec, depuis le 1er janvier 1875, relative à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence par G. H. Ryland, écuier, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial en l'année 1841; aussi, toute correspondance échangée avec le dit M. Ryland, et toutes autres pièces ayant trait à ce sujet.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, Secrétaire d'Etat. 8 mars 1881.

(95)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 février 1881;— Pour copie de tous documents et correspondance concernant l'adjudication du dernier contrat pour le service postal sur la rive nord entre Little Current et le Sault Sainte-Marie.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétariat d'Etat, 1er mars 1881. Pour le secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(96)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 10 mars 1879;— Pour copie de tous rapports, pièces et documents concernant la mise à la retraite de M. LeSueur, ci-devant du ministère des postes, et de toute correspondance y relative.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétariat d'Etat, 21 février 1881. Pour le secrétaire d'Etat.

ETAT

(97)

Des dépenses de la police fédérale pendant l'année 1880, conformément à l'acte 31 Victoria, chapitre 73, section 6.

REPONSE

(98)

A une adresse du Sénat, en date du 25 janvier 1881, portant demande de copie de toute résolution de conventions médicales en faveur de l'établissement d'un système de statistique sanitaire.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN.

Département du secrétaire d'Etat, 1er mars 1881.

Pour le secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, CANADA, 25 février 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une réponse au Sénat, portant copie de la correspondance concernant un projet de "statistique sanitaire, selon la demande contenue dans votre lettre du 25 dernier.

J'ai l'honneur, etc.,

H. B. SMALL,

Pour le secrétaire du département de l'agriculture.

Au sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

50 DUKE STREET, TORONTO, 6 octobre 1879.

CHER MONSIEUR,—Connaissant le profond intérêt que vous avez toujours pris à tout ce qui se rapporte à notre commune profession, intérêt dont nous avons eu d'abondantes preuves durant l'année où vous avez présidé aux délibérations de l'assosiation médicale du Canada, comme en d'autres occasions, j'ose demander vos avis et le secours de votre influence pour le succès de la mise en usage d'un système de statistique sanitaire. Le plan est si bien expliqué dans les lettres que je vous communique sous ce pli, que je ne crois pas avoir à ajouter d'autres éclaircissements. On en fait ici en ce moment la première expérimentation, et la coopération des médecins est très encourageante. Je vous envoie à titre de spécimen un modèle de formule de bulletin, sans préjudice de toute proposition de votre part pour l'améliorer.

Voulez-vous me donner votre avis sur la meilleure marche à suivre, et votre opinion à l'égard de nos chances de succès? En me répondant, veuillez avoir aussi

la complaisance de me rendre les lettres ci-incluses.

votre sincère et obligé serviteur,
WM OLDRIGHT.

A l'honorable sir Charles Tupper, etc., etc., Ottawa.

BULEAU DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX, OTTAWA, 5 novembre 1879.

CHER MONSIEUR,—Sir Charles Tupper me charge de vous transmettre la lettre ci-incluse du Dr Oldright, de Toronto, et ses annexes, concernant un projet de système de statistique sanitaire en rapport avec l'influence atmosphérique; et de vous demander de prendre ces papiers en très favorable considération.

J'ai en même temps à vous prier de vouloir bien renvoyer au Dr Oldright les

lettres de MM. Monk et Botsford, lorsque vous n'en aurez plus besoin.

Bien à vous,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire particulier.

A l'honorable ministre de l'agriculture, Ottawa.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE. Toronto, 3 octobre 1879.

CHER MONSIEUR,—Comme vous avez été nommé membre d'un comité chargé de conférer avec le gouvernement sur la question de l'établissement d'une statistique 98 - 1

sanitaire, dans la vue d'obtenir son concours et son aide, peut-être ne vous sera-t-il pas inutile que j'essaie d'exposer par écrit quelques-uns des nombreux avantages que l'on espère obtenir par la mise en usage général du système actuellement en expérimentation.

Ce que l'on se propose tout d'abord, c'est de se procurer des statistiques sur les maladies régnantes afin de pouvoir déterminer l'influence de la situation atmosphérique sur la santé. Les seules données que nous ayons eues jusqu'à présent pour nous aider dans cette recherche, ont été les états de mortalité publiés en différents pays. Il est évident que ces états sont une source très imparfaite de renseignements sur les maladies régnantes, puisqu'une maladie fort courante peut ne causer que très peu de décès, tandis qu'au contraire la mortalité peut être tout à fait hors de proportion avec le nombre des cas d'atteinte. Pour que les investigations soient vraiment complètes en pareille matière, il faut avoir quelque notion du début et de la marche de la maladie, comme de sa fin. Je n'ai que faire d'indiquer ici les cas spéciaux dans lesquels on a pu déjà constater l'action de la température sur la santé; cela serait aussi inutile que de chercher à vous démontrer l'effet des influences atmosphériques sur la mortalité. D'ailleurs on n'est guère encore en mesure de parler de l'action atmosphérique au point de vue de la mortalité; tout ce que l'on sait d'une manière sûre, c'est que celle-ci augmente ou diminue durant certaines périodes de l'année.

Le rapport entre la température et la santé n'est pas le seul point important à considérer dans cette question de l'établissement d'une statistique sanitaire. Les faits requeillis par ce moyen seraient précieux de plusieurs autres façons:

(1) Ils nous aideraient, comme je l'ai dit, à déterminer la proportion entre le

chiffre des cas de maladie et celui de la mortalité.

(2) Ils permettraient de découvrir avec plus de facilité et dans de meilleures conditions d'exactitude l'action de l'atmosphère; car ni les états de mortalité ni des expériences isolées ne sauraient être des guides suffisants pour la détermination précise du rapport entre telles ou telles conditions d'insalubrité et la manière dont elles affectent la santé. De plus, il n'est pas improbable que, sachant qu'il court une maladie et qu'il existe un état de choses très propre à en favoriser le développement, nous puissions prendre des mesures capables jusqu'à un certain point de prévenir les résultats fatals.

(3) Il n'est pas douteux que la situation topographique d'une localité contribue aussi à la naissance et au progrès de certaines maladies. Témoin les fièvres tremblantes, etc., qui règnent dans les lieux bas. Si nous obtenons des données exactes là-dessus, il est probable que nous pourrons dresser une carte figurative des maladies

pour le pays durant les différents mois ou les différentes saisons de l'année.

(4) L'accumulation et la publication de pareilles données statistiques seraient infiniment utiles au médecin, qui pourrait en tirer des inductions plus satisfaisantes que du résultat de son expérience particulière et isolée. Il y a un pays qui possède un système d'enregistrements sanitaires; mais on n'y requiert du médecin que le simple avis de l'existence des maladies. On comprend sans peine que les conclusions tirées de ces renseignements ne sauraient être aussi exactes que celles qui seraient fondées sur les faits obtenus par le système proposé, c'est-à-dire sur les nombres effectifs de cas de chaque maladie.

(5) Un des plus importants résultats de ce système, c'est la connaissance qu'il procurera de l'existence des épidémies. Le taux de la mortalité, même bien constaté, donne son renseignement presque toujours à une époque trop tardive pour qu'il puisse être de quelque utilité. De promptes mesures pourront désormais se prendre à l'effet d'empêcher la propagation d'une épidémie, même avant qu'aucun cas n'ait cu une

issue fatale.

(6) Un échange de bulletins comme celui qui est déjà commencé, pourrait s'établir avec les autorités des États-Unis. Je vais joindre à la présente une lettre du Conseil national de santé, qui a son siège à Washington; par cette lettre il me demande de lui expédier des rapports sanitaires. Si nous voulous profiter des leurs, il faut évidemment nous mettre en possession des renseignements qui nous concernent. Au surplus, on ne voit pas pourquoi cet échange de faits sanitaires ne serait pas aussi avantageux, par exemple, que le système d'échange de bulletins du temps qui est actuellement en usage. Dans tous les cas, le Canada ne doit pas rester en arrière.

2

Ce ne sont pas là, il s'en faut de beaucoup, toutes les considérations à présenter en faveur du système proposé. A mesure que nous aurons une plus grande expérience de son fonctionnement, nous en verrons mieux tous les avantages. Du reste, on ne peut s'attendre à en obtenir dès le principe tout le fruit qu'il doit produire. Il faudra du temps pour le mettre parfaitement en train; mais la nécessité de le maintenir et de l'étendre en est-elle moins impérieuse? Si le gouvernement acquiesce à la proposition que vous allez lui soumettre, la dépense sera minime. Tout se bornera pour le présent à la fourniture de la papeterie à distribuer et à l'impression des rapports. Quant à moi, je consacrerai bien volontiers le temps que me laisseront mes fonctions de météorologue, à l'avancement de l'entreprise, et aux soins de réduire en tableaux les statistiques recueillies et de publier ses résultats. Je demande seulement que les frais de poste, d'impression, de papeterie, etc., ne soient pas à ma charge.

frais de poste, d'impression, de papeterie, etc., ne soient pas à ma charge.

J'ajoute, en finissant, qu'il faut espérer que votre proposition sera bien reçue, et que le gouvernement consentira à favoriser l'entreprise. Il est infiniment à désirer

qu'elle n'échoue pas.

La disposition que les membres de notre profession témoignent d'y coopérer, montre l'intérêt qu'elle excite. Nous avons reçu d'eux de grands encouragements, et je dois reconnaître ici la bonne volonté avec laquelle ils ont consenti à envoyer des bulletins. Vous me permettrez bien de vous remercier chaleureusement de l'aide et du bienveillant concours que vous avez bien voulu me prêter, et de vous exprimer combien je souhaite que votre mission soit heureuse.

Votre serviteur sincère,

THOS H. MONK.

Au Dr Oldright.

SAINT-JEAN, 17 septembre.

CHER MONSIEUR,—Je reçois ce matin votre honorée lettre du 13. Le projet d'observer les influences atmosphériques au point de vue médical, 'projet dont vous avez eu l'initiative, m'a été communiqué par le Dr Oldright, de Toronto. J'en ai parlé dans mon rapport sur les travaux de l'Association, et une délibération, basée sur cette motion, a été prise, par laquelle on a nommé un comité chargé de porter votre système de statistique sanitaire à la connaissance du gouvernement général et d'obtenir qu'il entreprenne de faire imprimer à ses frais les bulletins en blanc ou formules nécessaires et qu'il en autorise la circulation par la poste en franchise de port.

Le Dr Howard, de Montréal, président de l'association, le Dr Oldright, de Toronto, et le Dr Robillard, trésorier de l'association, composent ce comité. Je me proposais

d'écrire à Oldright à ce sujet; votre lettre va me presser de le faire.

Si le gouvernement général accueille la proposition, la dépense se réduira à peu de chose; mais non pas certes, votre tâche. Une loi qui établisse un système de statistiques vitales est devenue nécessaire pour beaucoup de raisons; seulement je la crois de plus grande conséquence encore pour le public que pour notre profession. Il y a des faits bien connus, et je puis dire bien établis, qui montrent l'action de la température et des saisons sur diverses maladies; or, il nous faut plus que des états complets de la mortalité pour être en mesure de combattre les effets de la continuelle variation des conditions de l'air; et je crois que des observations météorologiques, jointes à l'indication de la situation sanitaire régnante, le tout groupé en tableaux, permettraient aux médecins de prévoir l'approche d'événements tels que les épidémies et les maladies générales, avec presque autant de certitude qu'on indique d'avance les changements dans la marche des ondulations atmosphériques.

Si je me rappelle bien les choses, cette terrible maladie la méningite spinale a parcouru le continent du nord-ouest au sud-est. Le système que vous proposez n'exige pas le concours de tous les médecins; il suffirait d'avoir des bulletins de quelques-uns seulement par district. Je suis persuadé que le résultat serait excellent. Je suis chargé de préparer un court rapport pour notre prochaine réunion à Ottawa; s'il me fallait quelque renseignement, je me ferais un plaisir de profiter de votre offre obli-

geante.

Je vous envoie une lettre du Dr Christie, que vous voudrez bien me renvoyer

après l'avoir lue; elle a trait au sujet qui nous occupe.

Votre serviteur,

L. B. BOTSFORD.

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 7 novembre 1879.

Monsieur,—M. le ministre de l'agriculture me charge de vous faire connaître ses intentions au sujet de votre lettre à sir Charles Tupper, qui lui a été communiquée, et

où il est question d'une statistique sanitaire.

Il n'y a point en ce moment de fonds votés par le parlement qui puissent être légitimement appliqués à cet objet; mais si l'on présentait au ministre de l'agriculture un détail du système, avec indication de la somme voulue pour aider l'Association médicale à la mettre à exécution, et avec des garanties relativement au résultat à en attendre, le ministre ne se refuserait pas à l'accueillir et à la soumettre à ses collègues pour prendre les mesures jugées opportunes.

Je vous retourne, selon le désir de sir Charles Tupper, les lettres de MM. Monck

et Botsford.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. C. TACHÉ.

Au Dr Oldright, Toronto.

Député-ministre de l'agriculture.

Toronto, 25 novembre 1879.

Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 7 courant, et vous prie d'excuser mon retard à le faire. Je vous aurais répondu plus tôt si je n'avais pas espéré pouvoir vous envoyer en même temps tous les renseignements demandés. Je compte faire cet envoi très incessamment. En attendant, croyez-moi bien

Votre obéissant serviteur,

WM OLDRIGHT.

A. M. J.-C. TACHÉ, député-ministre de l'agriculture.

47, Union-Avenue, Montréal, 19 janvier 1880.

Monsieur,—A la réunion annuelle de l'Association canadienne, la question de la statistique sanitaire appliquée à tout le Canada, a été sérieusement discutée; et les nombreux avantages, au point de vue du bien public, d'un système général et complet d'enregistrement d'observations médicales de cette nature ont paru si évidents et si désirables qu'on a nommé un comité, composé du président de l'Association et des Drs Robillard et Oldright, que l'on a chargés d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur l'utilité d'un bon système de statistique sanitaire, et de solliciter son aide généreuse et sa coopération pour le mettre en usage.

Comme vous le savez, il y a déjà eu une correspondance à ce sujet entre des membres du gouvernement et l'un des membres du comité; et d'après l'instigation de l'honorable ministre de l'agriculture, il a été préparé un plan d'enregistrements sanitaires et une requête à Son Excellence le gouverneur général, tendante à obtenir une allocation d'argent raisonnable pour la mise à exécution du projet dans de bonnes conditions d'efficacité. Ces deux documents ont été transmis, aujourd'hui même, à l'honorable secrétaire d'Etat, intermédiaire officiel, me dit-on, par lequel les matières de cette sorte deivent être soumises aux ministres de Sa Majesté.

Le comité, convaincu que le ministre de l'agriculture sera favorable à ses vœux,

se félicite d'avoir son appui.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. P. HOWARD, M.D.

Président de l'Association médicale canadienne.

A l'honorable Ministre de l'agriculture.

47, Union-Avenue, Montreal, 19 janvier 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-incluse, de la part de l'Association médicale canadienne, avec le plan d'un système de statistique sani-

taire; et de vous prier de vouloir bien la soumettre à Son Excellence le gouverneur général en conseil.

Votre obéissant serviteur,

R. P. HOWARD,

Président de l'Association médicale canadienne.

A l'honorable secrétaire d'Etat du Canada.

A Son Excellence le très honorable sir John Douglass Sutherland Campbell, C.C., G.C.M.G., marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, etc., etc. En conseil.

PLAISE & VOTRE EXCELLENCE:-

La requête de vos pétitionnaires représente humblement que l'Association médicale canadienne les a constitués en comité chargé d'exposer de sa part à Votre Excellence la nécessité d'un système de statistique sanitaire; de préparer et de soumettre à Votre Excellence un plan par lequel on puisse obtenir cette statistique d'une manière tout à la fois économique et efficace; et de prier Votre Excellence de vouloir gracieusement faire affecter une somme d'argent à l'exécution de cet utile projet.

Vos pétitionnaires, en conséquence, supplient Votre Excellence de prendre en favorable considération ce système, dont un détail est annexé à la présente requête; et de vouloir bien faire l'allocation d'argent demandée pour sa mise en pratique et en usage; laquelle somme sera employée de la manière que Votre Excellence jugera la plus avantageuse. Et vos pétitionnaires, comme c'est leur devoir, ne cesseront de prier.

R. P. HOWARD, M.D., L.R.C.S., Angl.,

Prés. de l'A. M. C. et président du comité.

E. ROBILLARD, M.D., Montréal, 19 janvier 1880.

WM OLDRIGHT, M.A., M.D., Toronto, 5 janvier 1880.

Membres du comité.

Projet d'un système de statistique sur la situation sanitaire du Canada, indiquant,—

1° Le renseignement à obtenir; 2° Comment on devra l'obtenir; 3° Comment on pourra l'utiliser; 4° Les avantages qu'on en retirera.

1°-QUEL RENSEIGNEMENT ON SE PROPOSE D'OBTENIR.

(a) Le nombre des cas de chaque maladie connus du médecin. La formule de cet état est faite de manière que le nombre des cas anciens (c'est-à-dire des personnes tombées malades antérieurement à la semaine dont il est rendu compte) y est indiqué, avec le progrès de la maladie, ainsi que le nombre des cas nouveaux (autrement dit survenus dans le courant de la semaine) et le degré de force du mal; on mentionnera aussi l'âge du malade et la terminaison de la maladie par la guérison ou par la mort. Ainsi nous aurons dans ce bulletin la constatation du commencement, de la marche et de la fin de chaque cas de maladie.

(b) On tâchera de rassembler aussi sur les caractères particuliers de la localité, des faits pouvant être utiles dans la discussion des bulletins, comme par exemple des renseignements sur le drainage de la localité, l'exposition des villes et des villages, les eaux d'alimentation, la nature du sol, les traits topographiques généraux des districts, en un mot sur tout ce qui est susceptible d'influer dans les conditions sanitaires des

lieux et la santé des habitants.

20-Comment ce renseignement sera obtenu.

(a). Des bulletins de semaine, en blanc, (modèle A), seront envoyés aux médecins qui auront témoigné le désir de nous prêter leur concours; ils seront faits de manière à leur permettre d'en conserver un exemplaire. Et afin que la personne ayant à dresser le bulletin n'ait pas l'ennui de parcourir ses propres livres ou registres, on lui fournira un autre modèle (B), au moyen duquel elle pourra bien aisément tenir note, jour par jour, des cas de maladie traités. Cela ne pourra que rendre encore plus exacts les renseignements, en facilitant l'enregistrement de ces cas de maladies toutes passagères, qui ne viennent qu'une fois sous l'examen du médecin et dont il ne penserait pas autrement à prendre note. Ce modèle B ne sera point renvoyé au

bureau central; ce n'est qu'une sorte de brouillard quotidien pour la commodité du

praticien correspondant.

(b) Pour obtenir des renseignements sur les caractères topographiques et autres des diverses localités, les premières circulaires qu'on distribuera seront accompagnées d'un tableau en blanc, qui, étant rempli, fournira les données nécessaires.

(c) Le bulletin hebdomadaire régulier aura une colonne destinée pour les observations touchant soit les changements survenus dans les conditions sanitaires, soit les

maladies spéciales.

3°—Comment on utilisera les renseignements recueillis.

Tous les quinze jours, on publiera un résumé des rapports reçus, et dans ce résumé seront indiquées les maladies dominantes dans les différentes localités. (A cet effet, chaque province sera divisée en districts, et il y aura un compte-rendu spécial pour chaque district.) On dira en outre si le nombre de ces maladies a augmenté ou non depuis le précédent résumé. On aura particulièrement soin de signaler l'existence de toute maladie contagieuse ou infectieuse. Bref, on donnera sur la santé publique tous les renseignements qui pourront paraître utiles à ceux que cette matière intéresse. Il sera fourni des copies ou exemplaires de ces relevés semi-annuels au ministre de l'agriculture, au secrétaire ou au président de chaque Association médicale, aux maires et aux officiers de santé de chaque ville ou municipalité, ainsi qu'aux médecins correspondants. On n'attendrait pas nécessairement la quinzaine, si une épidémie régnait dans une lecalité; on expédierait alors à toutes les personnes intéressées un rapport spécial sur ses progrès ou sa décroissance, aussitôt que possible après la réception des bulletins hebdomadaires.

Il sera aussi préparé un rapport annuel, pour l'instruction du gouvernement; ce sera une compilation de tous les renseignements reçus durant l'année; et on pourra y joindre des cartes figuratives des maladies les plus communes dans les diverses parties du pays. Les données contenues dans l'ensemble des rapports seront en outre comparées avec les états météorologiques, pour l'étude de l'influence atmosphérique, au point de vue médical.

4°-Des avantages à retirer de ces renseignements.

Il est évident que les observations d'une seule personne sur une maladie régnante peuvent être souvent bien peu sûres. Pour arriver à une entière exactitude en pareil cas, il ne faut rien moins que l'expérience accumulée d'un grand nombre de médecins.

Les bulletins réunis, dépouillés et discutés à un bureau central, et les résultats publiés ensuite, doivent donc avoir une très grande utilité. Il n'est pas improbable que les officiers de santé des villes et des municipalités, en recevant ces renseignements, sentent à l'occasion l'importance de prendre des mesures promptes pour protéger la santé publique; il n'est pas improbable qu'il en résulte parmi eux un esprit d'émulation infiniment avantageux aux populations. Sachant que l'existence d'une épidémie dans leurs localités vient d'être annoncée publiquement, ils seront assurément plus portés à recourir aux moyens d'en prévenir la propagation, non seulement pour

le bien de l'humanité, mais aussi pour leur honneur.

Lorsque le chiffre de la population de chaque district aura été constaté par le recensement, il sera relativement facile d'extraire des bulletins le rapport du nombre des cas d'une maladie au nombre des habitants. La connaissance de ce rapport serait fort utile puisqu'elle permettrait de reconnaître les districts où il y aurait eu plus ou moins de malades que d'ordinaire. On pourrait ainsi indiquer au public, comme aux intéressés, les lieux exempts de telle ou telle maladie spéciale; et les personnes atteintes ou prédisposées à être atteintes de maladies telles que la consomption, le rhumatisme, les fièvres malariennes et autres, etc., sauraient de la sorte les endroits les plus favorables pour elles, c'est-à-dire ceux où elles ne seraient plus soumises à des influences tendant à entretenir ces maladies ou à en accroître la force ou la gravité. Les questions qui nous ont déjà été faites à cet égard témoignent que c'est là une nature de renseignement fort désirée. Au reste, l'influence du lieu, au point de vue de la production ou de la modification de toute maladie spéciale, est l'un des objets les plus importants de nos investigations.

Comme les bulletins indiquent l'âge des malades, nous aurons là une base pour établir les probabilités d'attaque, de guérison ou de mort, pour chaque maladie, dans

les différentes phases de la vie. Il sera facile de déterminer la proportion entre le chiffre des affections et la mortalité, pour les diverses maladies, à certains âges; renseignement des plus importants pour la recherche, par exemple, des causes de la mortalité si grande parmi les enfants.

L'échange des rapports avec les autorités des États-Unis nous procurera un moyen de connaître aussi les maladies contagieuses ou infectieuses qui y règneraient, et de prendre des précautions pour empêcher qu'elles ne s'introduisent dans le Canada.

Un autre résultat important du recueillement et de l'examen de ces statistiques, c'est la connaissance que nous pourrons acquérir de l'influence de la température sur la santé. Que les changements de l'air aient une connexion sensible avec les variations de la mortalité, M. Alex. Buchan, secrétaire de la Scottish Meteorological Society, et le Dr Arthur Mitchell, l'ont démontré avec habileté dans leur étude sur la statistique mortuaire de Londres et de New-York*; mais l'influence exacte de l'état atmosphérique sur la naissance et le progrès de certaines maladies n'a encore jamais été reconnue d'une manière satisfaisante, faute de données pour les déterminer. Quand on aura bien constaté l'action des variations de l'air sur la santé, la connaissance du

temps prochain sera d'une grande utilité.

Que le besoin d'un système de statistique sanitaire existe, voici un fait, entre autres, qui le prouve: les associations médicales de Toronto, de Montréal, d'Hamilton et de London—les seules auxquelles notre projet ait été soumis jusqu'à présent—ont décidé unanimement de l'appuyer. Elles sentent la vérité de cette observation d'un écrivain distingué sur la réforme sanitaire (le très honorable Lyon Playfair, membre de la Société royale), que "la statistique mortuaire représente les épaves dont est jonché le rivage, tandis que la statistique sanitaire nous annoncerait l'approche des tempêtes et nous permettrait de mettre nos vaisseaux en état de les parer ou de les combattre. Jusqu'à ce que nous possédions un système de statistique des maladies, le service de la santé publique ne pourra se faire avec pleine connaissance de cause."

Dépenses présumables du fonctionnement d'un système de statistique sanitaire basé sur un ensemble de bulletins fournis par 1000 médecins.

real real real real real real real real		
52,000 exemplaires de la formule A		00
52,000 " B à 2.00	104	00
52,000 enveloppes pour bulletins	130	00
Reliure de 1,000 registres	100	00
Loyer, salle de bureau	200	00
Mobilier	150	00
Papeterie (livres de copie de lettres, formules d'extraits, papier, etc.)	250	00
Impression de 2,000 rapports chaque quinzaine, à \$15 le mille	780	00
" 5,000 circulaires contenant le détail du système, environ	40	00
" d'autres circulaires et instructions	50	00
Frais de poste, bulletins hebdomadaires à 1c. par semaine	520	00
" au bureau, rapports semi-mensuels, lettres, circulaires, etc.	300	00
Traitement du surintendant	1,500	00
" d'un aide	300	00
Dépenses imprévues	446	00
• •		

\$5,000 00

Le plan et l'estimation ci-dessus sont les meilleurs que nous puissions dresser, dans le présent état de nos connaissances, pour obtenir pratiquement les résultats les plus positifs; mais si la somme requise paraissait hors de proportion avec les avantages qu'on croirait pouvoir raisonnablement attendre du système (appréhension bien mal fondée, nous en sommes convaincus), en ce cas, il serait possible d'inaugurer un système partiel, capable de procurer une bonne partie des renseignements voulus, à la condition, toutefois, de supprimer presque toute publicité. Les avantages immédiats seraient naturellement bien moindres sous ce système restreint que sous le premier, plus ample et plus compiet.

^{*} On trouvera ci-annexés leurs diagrammes pour certaines maladies.

		OBSBRVA. TIONS.		
,		Par mort.		
	r gué-	Perminaison pa rison,		
		eb susub-uA		
		30 % 60.		
	AGB.	12 y 30°	e union <u>annihila in individual di annihila individual individual individual annihila annihila annihila annihila a</u>	
	¥	2918.		
		De 1 à 5.		
		Au-dessous d'un an,		
	ess esb al tasb	Istor etato. Momolio de conservés pen de conservés pen de conservés de conserves de conservés de conservés de conservés de conservés de conserves de		
		.ètisnetæl		
		Коптевих сая.		
		Progrès.		
	de la erei	eètroqer eaO nreb eniames		
		MALADIES.	Absoes Accouchement prématuré Alcoolisme Anstinie Asthme Apoplearie Bright, Maladie de, aigué Bron-ehite Calcoir Calcoir Choléra des cufants Choléra des cufants Chorée. Congestion célébrale Conponettivité Co	

-	
	Ì
	1
	i
Programming the second	
•	
•	
	1 1
	·
	1 1 1 1 1 1 1 1 1
	i.i.
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	ğ
e le le le le le le le le le le le le le	In Ind
olina artimue	g
autres. gué. gué. ironique. spricadmie septicadmie septicadmie apigu, articulaire chronique.	autre que pulmonaire.
Fole, cirrhose du Folis Folis Folis Gastrite Gonorrhée Hémoptisie Hémortagies, autres Influenza Insolation Laryngite, aigué do chronique Maladie de cœur. Névralgies Péritonite Péritonite Péritonite Pharysie Ph	Scarlatine Scorbutt Scorbutt Typbilis Tonsilite Tuberculosis, siguë. do autre que pulmonsire. Variole
a si co ce ce ce ce ce ce ce ce ce ce ce ce ce	gis,
riche. The control of the control o	tine fr. s. s. nulo
ile, cii lie	rlat rbn billi gc dc iole
Rough Repute Running Rough Repute Running Runn	Variable Variable
98-2	

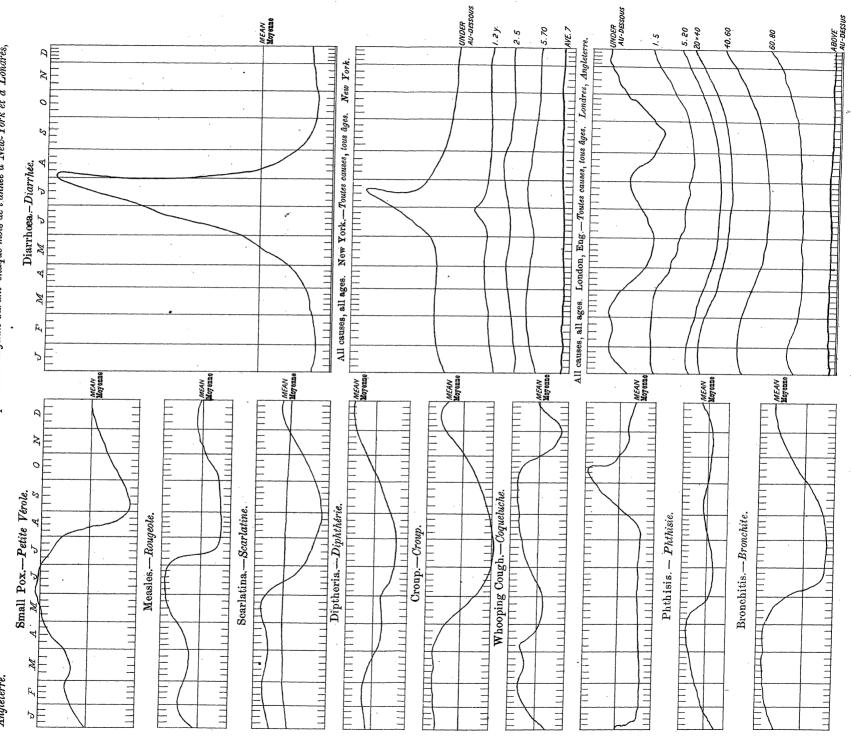
PROJET DE LA FORMULE B.

Brouillard destiné à aider le médecin à recueillir les renseignements nécessaires pour le bulletin.

Maladies.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	Observations.
					ļ.	,		,

Diagrams showing the variation of the death rate from the mean in the different months in the year, in New York and London, England.

Diagrammes indiquant la variation de la mortalité à compter de la moyenne durant chaque mois de l'année à New-York et à Londres, Angleterre.



DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 4 février 1880.

Monsieur,—Je suis chargé par le ministre de l'agriculture de vous faire connaître qu'il a pris connaissance de la pétition en faveur d'un système de statistique sanitaire, et du plan de mise à exécution, que vous avez adressés à Son Excellence le gouverneur

général, et que le secrétaire d'État a transmis à ce département.

M. le ministre vous informe que le gouvernement ne veut plus faire, pour la partie des statistiques, de dépenses extraordinaires, jusqu'à ce que le prochain recensement ait eu lieu. Mais, en attendant, il désirerait savoir combien coûterait approximativement le système partiel dont vous parlez dans votre lettre, et si ce système-là ne serait pas, au point de vue du résultat cherché, aussi satisfaisant, quant à présent, que le système plus ample dont le fonctionnement à votre estimation, coûterait quelque \$5,000.

J'ai l'honneur d'être, etc., JOHN LOWE,

Secrétaire, département de l'agriculture.

R. P. HOWARD, écuier, M.D., Montréal,

47 Union-Avenue, Montréal, 28 juin 1880.

Monsteur.—En réponse à votre communication du 4 février dernier, au sujet d'un système de statistique sanitaire, j'ai eu l'honneur de vous transmettre le 9 de ce même mois, une lettre à laquelle était jointe une estimation de ce que pourrait coûter le système partiel mentionné par moi dans une précédente lettre (du 22 janvier 1880.)

D'après le ton favorable de votre dernière communication, j'avais espéré que le gouvernement voudrait se rendre au vœu de l'Association médicale canadienne, et accorder une petite somme d'argent, chaque année, à titre d'aide, pour permettre de subvenir aux dépenses inévitables du système de statistique sanitaire qui vient d'être commencé dans la province d'Ontario. Voulez-vous avoir la bonté de m'informer, aussitôt que vous en aurez le loisir, de la décision prise par le gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. P. HOWARD,

Président de l'Association médicale canadienne.

A l'honorable ministre de l'agriculture.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 14 juillet 1880.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 dernier, concernant un projet de statistique sanitaire, et de vous informer que ce projet a été soumis à un examen; mais, en l'absence temporaire du ministre, il ne peut vous être donné maintenant aucune réponse décisive.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN LOWE,

Secrétaire au département de l'agriculture.

R. P. Howard, écuyer, M.D., Montréal.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 21 janvier 1880.

Monsieur,—Le ministre de l'agriculture me charge d'accuser réception de votre lettre du 19 courant, sur le sujet de la statistique sanitaire.

En réponse j'ai à vous informer que le ministre a déjà reçu une lettre pareille, adressée de Toronto à sir Charles Tupper, et renvoyée par lui à ce département.

Voici la réponse faite à cette dernière lettre: "Si l'on présente au ministre de l'agriculture un détail du système, avec indication de la somme voulue pour aider l'Association médicale à le mettre à exécution, et avec des garanties relativement au résultat à en attendre, le ministre ne se refusera pas à l'accueillir et à le soumettre à ses collègues, pour prendre les mesures jugées opportunes."

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. B. SMALL. Faisant fonction de secrétaire.

R. P. Howard, écuyer, M.D., Montréal.

> DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, OTTAWA, 22 janvier 1880.

Monsieur,-Me référant à la lettre que le département vous adressait hier, j'ai aujourd'hui à accuser la réception d'une pétition en faveur de l'établissement d'un système de statistique sanitaire et d'un plan de ce système, transmis par vous au secrétaire d'Etat, et renvoyés par lui à ce département. Je suis chargé de vous faire savoir que ces documents seront pris en considération par le ministre, sous les conditions que comporte la réponse qui vous a déjà été faite.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. B. SMALL. Faisant fonction de secrétaire.

R. P. Howard, ecuyer, M.D., Montréal.

(99)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 janvier 1881;—
Pour un état faisant connaître tous les permis donnés pour fonds de pêche sur les lacs Huron et Supérieur, pendant les deux dernières années, avec les noms des concessionnaires et la désignation, dans chaque cas.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Secrétariat d'État, 1er mars 1881. Pour le secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(99a)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 28 janvier 1881;—Pour copie de toutes correspondances, cartes et autres documents relatifs aux patentes émises pendant les quatre dernières années, pour des fonds de pêche à Killarney et les environs, dans le district d'Algoma; aussi, un état faisant connaître quelles patentes ont été renouvelées d'année en année, pendant combien de temps les mêmes personnes en ont eu la jouissance et les noms des preneurs.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN.

Pour le secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 1er mars 1881.

[[]Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

REPONSE

(100)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1881;—
Pour copie de tous rapports d'ingénieurs ou autres concernant les réparations faites à la digue ou au brise-lames de Shippegan, N.-B., en 1880; et de tous rapports faits par les officiers ou autres qui ont servi d'intermédiaires pour le paiement des personnes employées à ces travaux; et aussi, copie des bordereaux de paie et de toute correspondance relative à ces réparations et paiements.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat. 11 mars 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(101)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 février 1881;—
Pour un état faisant connaître les noms des gradués du collège militaire
qui ont obtenu des certificats de première classe, et de ceux qui ont
obtenu des certificats de seconde classe lors du dernier examen annuel;
les noms de ceux qui sont entrés dans l'armée anglaise; les noms de
ceux qui ont été employés par le gouvernement canadien; les noms de
ceux qui ont quitté le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis, et le
domicile et la profession des autres, en tant que l'on peut s'en rendre
compte.

Par ordre,

rai orare,

Sccrétariat d'Etat, 5 mars 1881. JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

(102)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 février 1881;—
Pour copie de toute correspondance échangée avec le ministère des chemins de fer pendant les deux dernières années, concernant l'établissement de voies ferrées, pour relier l'Intercolonial au Cap Tourmente, dans le comté de Westmoreland, et le Cap Traverse, dans l'Île du Prince-Edouard, au chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 26 février 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(103)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1881;—Pour un état donnant tous les renseignements que possède le gouvernement concernant le nombre de personnes inscrites lors du dernier recensement, bien qu'elles fussent absentes de la localité où leurs noms ont été enregistrés; le dit état devant mentionner séparément chaque province, et faire la différence entre les personnes que l'on prétendais être temporairement absentes, (1) en d'autres parties de la même pravinces; (2) en d'autres parties du Canada; (3) aux Etats-Unis, et (4) en d'autres pays étrangers.

Aussi, un état faisant connaître les moyens (si aucuns) adoptés pour s'assurer combien d'absents ont été enregistrés, et pour empêcher l'enregistrement des personnes qui avaient définitivement quitté le pays, et de celles qui n'étaient présentes que temporairement.

Aussi, un état faisant connaître les moyens (si aucuns) à prendre pendant le prochain recensement, pour obtenir les renseignements suggérés, et pour se prémunir contre les défectuosités signalées, lorsque le prochain recensement sera fait.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 5 mars 1881. Secrétaire d'Etat.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

REPONSE

(103a)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1881;—Pour une liste donnant les noms des divers officiers chargés de faire le prochain recensement, et mentionnant la fonction assignée à chacun d'eux et le district pour lequel il est nommé.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 5 mars 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(103b)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 février 1881;—
Pour copie de toutes instructions écrites et de toutes formules et pièces
préparées pour l'usage de chacun des officiers qui ont fait le recensement en 1871, et qui n'ont pas encore été produites, y compris les
documents mentionnés dans le rapport du recensement; aussi, un
mémoire donnant, en substance, les instructions verbales données aux
commissaires, à cette occasion; aussi, des renseignements analogues
sur ces instructions écrites, formules et pièces, et instructions verbales
se rapportant au recensement de 1881.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, Secrétaire d'Etat.
5 mars 1881.

(104)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 9 février 1881;—Demandant copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et le professeur Henry Y. Hind, au sujet de prétendues statistiques inexactes soumises à la "Commission d'Halifax," instituée sous l'autorité du traité de Washington.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 7 mars 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(104a)

▲ une Adresse du Sénat, en date du 18 janvier 1881;—Pour copie de toute correspondance relative à une prétendue falsification de certaines données statistiques présentées comme partie de la cause anglaise, à la Commission des Pêcheries qui a siégé à Halifax en 1877; aussi, copie de tout rapport fait ou de toutes explications fournies par le commissaire des pêcheries ou autre fonctionnaire du gouvernement canadien sur cette prétendue falsification.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 7 mars 1881.

(105)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 11 février 1881;—
Pour copie de toute correspondance concernant la substitution de noms nouveaux aux noms anciens et historiques dans les territoires du Nord-Ouest, plus particulièrement le long de la route du chemin de fer du Pacifique.

Par ordre.

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 24 février 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(106)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 21 février 1881;—
Pour copie de toute correspondance concernant les droits des squatters établis sur les réserves navales à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, Secrétaire d'Etat.

(107)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 février 1880;—
Pour un état détaillé des dépenses encourues pendant les années 1878
et 1879 pour la publication, dans les feuilles publiques du Canada,
d'annonces du gouvernement ou de toutes branches de l'administration,
la somme payée à chaque journal, et à quel titre; aussi, le montant payé
pour abonnements, à quels journaux, et, si ces journaux ont été
demandés pour les départements publics ou autrement.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 14 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(108)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 7 février 1381;—
Pour un état détaillé des sommes d'argent qui ont été payées à J. B.
Eager, ci-devant commis dans le bureau de poste de Hamilton, depuis
la date de sa mise à la retraite; copie de toute correspondance, certificats, etc., adressés au directeur général des postes ou au ministère des
postes touchant la mise à la retraite du dit J. B. Eager, et le motif de
cette mise à la retraite.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, 17 février 1881. Secrétaire d'Etat.

(109)

A un ordere de la Chambre des communes, en date du 13 décembre 1880;—
Pour un état mentionnant le chiffre des immigrants qui se sont rendus
dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année
expirée le 31 octobre 1880; le nombre de personnes qui ont acheté
des terres et de celles qui ont acquis des homesteads et des droits de
préemption; le nombre d'acres de terre vendus; le chiffre total d'acres
de terre pris et achetés; la recette totale provenant des terres vendues
ou prises pendant la période précitée et le montant restant à percevoir.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 17 février 1881.

(110)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 février 1880;—
pour un état donnant le détail des dépenses encourues par les différents
membres du gouvernement et toute autre personne, ou toutes autres
personnes au service du gouvernement, ou payées par le gouvernement,
qui ont été envoyés en Angleterre, ou ailleurs, par le gouvernement, ou
pour affaires se rattachant au service du gouvernement, depuis le 1er
novembre 1878 jusqu'à date.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 13 janvier 1881.

OTTAWA, 12 janvier 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en conformité à un ordre de la Chambre des communes en date du 16 janvier 1880, un état préparé d'après les comptes publics, indiquant les dépenses faites par les membres du gouvernement et autres personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, entre le 1er novembre 1878 et le 16 février 1880.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> J. M. COURTNEY, Sous-ministre des finances.

Sous-secrétaire d'Etat.

Etat des dépenses faites par les membres du gouvernement et autres personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, entre le 1er novembre 1878 et le 16 février 1830, telles que portées dans les comptes publics.

 1878—L'hon. sir S. L. Tilley, dépenses en Angleterre
 867 97

 Sandford Fleming,
 do
 600 00

 1879—L'hon. sir C. Tupper (avec son secrétaire), dépenses en Angleterre
 2,433 33

 L'hon. sir S. L. Tilley do
 do
 do
 2,141 33

 Le Très-hon. sir John A. Macdonald, avec son secrétaire
 2,524 37

\$8,567 00

Département des finances, 12 janvier 1881.

REPONSE

(110a)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 23 février 1880;—
pour un état détaillé des dépenses encourues par des membres du
gouvernement et des personnes au service du gouvernement, envoyés
en Angleterre, ou ailleurs, pour affaires du gouvernement, du 1er
janvier 1874 1er octobre 1878.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR, Secrétaire d'Etat

Secrétariat d'Etat, 2 février 1881.

OTTAWA, 1er février 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un état préparé d'après les comptes publics, des dépenses encourues par des membres du gouvernement et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, pour affaires du gouvernement, du 1er janvier 1874, au 1er octobre 1878.

J'inclus aussi les memoires reçus des départements suivants sur le même sujet :-

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Conseil Privé;

Ministère de l'intérieur;

do la milice;

do des travaux publics;

do des chemins de fer et canaux;

do du revenu de l'intérieur;

do de la marine et pêcheries;

do des douanes;

do l'agriculture.

Ces renseignements sont fournis en réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 23 février 1886.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Sous-secrétaire d'Etat.

J. M. COURTNEY, Sous-ministre des finances

ETAT des dépenses encourues par des membres du geuvernement et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, pour affaires du gouvernement, du 1er janvier 1874, au 1er octobre 1878, telles qu'indiqués dans les comptes publics.

1874-5 L'hon. R. J. Cartwright J. M. Courtney L'hon. A. Mackenzie Colonel H. C. Fletcher 1875-6 L'hon. R. J. Cartwright. W. A. Blackmore L'hon. E. Blake H. Kinloch 1876-7: L'hon. R. J. Cartwright. 1877-8. do do	do do do do do do	do do à West P	terre	1,023 1,072 1,966 500 1,351	12 32 00 31 95 00 66 99
1877-8 do do	do	, do		8,544	10

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, OTTAWA, 13 avril 1880.

Monsieur,—En réponse à votre lettre reçue aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous informer qu'aucun employé du bureau du secrétaire du gouverneur général n'a été envoyé en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à cette date.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. DEWINTON, major, A.R. Secrétaire du gouverneur général.

Sous-ministre des finances, Ottawa.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ, OTTAWA, 16 avril 1880.

Monsieur,—Au sujet de votre communication (sans date) demandant certain^S renseignements exigés par un ordre de la Chambre des communes, pour "un éta^t détaillé des dépenses encourues par des membres du gouvernement et des personne^S au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, pour affaires du gouvernement, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à cette date,

J'ai l'honneur de vous dire que ce département n'a fait aucune dépense de ce

genre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. O. COTÉ, G.C.P.

Sous-ministre des finances.

OTTAWA, 1er mai 1880.

Monsieur,—En réponse à votre lettre circulaire en date du 12 du mois dernier, et aussi à votre communication du 16, me demandant un état détaillé des frais de route des employés publics de ce département qui ont été envoyés hors du Canada, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'a été fait aucune dépense de ce genre dans ce département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissantserviteur,

J. S. DENNIS,

Sous-ministre de l'intérieur.

Sous-ministre des finances, Ottawa.

OTTAWA, 22 avril 1880.

Monsieur,—En réponse à votre récente demande, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'est pas à ma connaissance qu'aucun employé de ce département ait été envoyé en Angleterre, ou ailleurs en dehors du Canada, au nom du gouvernement, entre le 1er janvier 1874 et la date du rapport demandé par la Chambre des communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obeissant serviteur, C. EUG. PANET.

Sous-ministre de la milice et de la défense.

Sous-ministre des finances, Ottawa.

OTTAWA, 15 avril 1880.

Monsieur,—Rélativement à votre circulaire, par laquelle vous demandez qu'il vous soit fourni un état des dépenses faites par les employés de ce département envoyés en Angleterre, ou ailleurs, au nom du gouvernement, entre le 1er janvier 1874 et cette date, pour en faire rapport à la Chambre des communes, j'ai l'honneur de vous informer que le département des travaux publics n'a fait aucun paiement se rattachant à un pareil service.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

S. CHAPLEAU, secrétaire.

Sous ministre des finances, Ottawa.

Ottawa, 29 janvier 1881.

Monsieur,—Rélativement à votre circulaire, par laquelle vous demandez qu'il vous soit fourni un état des dépenses faites par les employés de ce département envoyés en Augleterre, ou ailleurs, au nom du gouvernement, entre le 1er janvier 1874 et le 1er octobre 1878, pour en faire rapport à la Chambre des communes, j'ai l'honneur de vous informer que le département n'a fait aucun paiement de ce genre durant cette période.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

Sous-ministre des finances, Ottawa.

RAPPORT en réponse à une lettre du sous-ministre des finances, demandant certains renseignements concernant ce département pour un état détaillé des dépenses faites par des membres du gouvernement et des personnes au services du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, entre le 1er janvier 1874 et cette date.

Dépenses faites par le commissaire du revenu de l'intérieur lors d'un voyage en Europe, en 1875, par ordre du ministre de l'intérieur alors en charge.

aller et retour	* :	200 125 870	00
	\$1.	 195	00

A. BRUNEL, Commissaire.

Déparsement du revenu de l'intérieur, Ottawa, 15 avril 1880.

ETAT des dépenses faites par le sous-ministre de la marine, en 1874, pendant une mission officielle en Angleterre pour acheter un steamer et se consulter avec le gouvernement britannique au sujet de la législation sur la marine marchande. Départ d'Ottawa pour Londres le 28 mai 1875, et retour à Ottawa le 16 septembre 1875.

Frais de route par chemin de fer et autres, d'Ottawa à Québec, Liverpool, Londres, Southampton, Sunderland et Glasgow, et retour à Québec et Ottawa, à peu près		00
Voitures, pour boires, télégrammes, frais de port, etc., à peu		00
Frais d'hôtel, à peu près	300	00
•	\$475	00

Wm. SMITH, Sous ministre de la marine,

27 avril 1880.

N.-B.—Je n'ai reçu aucune rémunération pour ces services en sus de mon traitement ordinaire.

Etat des dépenses faites par le sous-ministre de la marine, en 1876, lors d'une mission officielle en Angleterre comme représentant du gouvernement canadien dans le but de conférer avec le gouvernement impérial au sujet de la législature sur la marine marchande alors soumise à la considération du parlement impérial. Parti d'Ottawa pour Londres, viá Portland, le 28 avril 1876, et revenu à Ottawa, viá Québec, le 1er septembre 1876.

	No.	
Payé MM. Ailan pour passage par steamer, aller et retour	\$240	00
Frais de route par chemin de fer et autres, d'Ottawa à Portland et de		
Liverpool à Londres, et dépenses à bord, à peu près	60	00
Frais de route par chemin de fer et autres en Angleterre, voitures, pour-		
boires, frais de port télégrammes, etc	150	00
Frais de route par chemin de fer et autres, de Londres à Ottawa, viá		
Liverpool et Québec, et dépenses à bord du steamer, à peu près	60	00
Frais d'hôtel et autres dépenses en Angleterre	626	00
		٠
\$ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1,136	00

En outre, j'ai payé \$83.56 pour dépêches par le câble, impressions et papeterie. Je n'ai rien reçu pour ces services à part de mon traitement ordinaire.

Marin.

WM. SMITH, Sous-ministre de la marine.

27 avril 1880.

DOUANES, CANADA.

Etat indiquant en détail les dépenses faites par les membres du gouvernement et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, pour affaires du gouvernement, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à date.

Noms.	Date du paiement.	Observations.	Montar p ay és	
J. Kerr		Voyage à Boston, EU., pour le service des dou-	\$ 122	cts. 35
T. C. Mewburn	1876. 2 juin	Voyage à New-York et retour	58	85
J. E. Smith	1879. 18 août	Voyage à Washington et retour,	340	19
T. S. Brown, jun	14 do	Voyage à et de Saint-Pierre	78	00
E. Young	8 déc	Voyage à New-York, Washington, etc	123	74
		Total	\$72 3	13

J. JOHNSON, Commissaire des douanes.

Ministère des douanes, Ottawa, 3 mai 1880.

ETAT des dépenses encourues par des membres du gouvernement et des personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre, ou ailleurs, en dehors du Canada, pour affaires du gouvernement, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à avril

Frais de route et dépenses à propos de l'exposition de Philadelphie, en 1875-6-7:-
*J. Perrault, secrétaire
Frais de route et dépenses à propos de l'exposition de Sydney, Australie, en 1876-7-8:—
L'hon. J. Young, commissaire
Frais de route et dépenses à propos de l'exposition de Paris, en 1877-8-9: -
T. C. Keefer, commissaire
1878-9 jusqu'à avril 1880:—D. McEachran, M.V., voyage professionnel aux Etats-Unis, au sujet de la maladies des bestiaux \$1,052 47
1879-80:—Sir A. T. Galt, voyage à Washington pour obtenir la rescision de l'ordre des EU., défendant l'importation des bestiaux canadiens dans ce pays
Note.—Les frais de route des agents d'immigration et de ceux qui voyagent dans l'intérêt de l'immigration ne sont pas compris ici, parce qu'ils forment partie des devoirs ordinaires du personnel.

(111)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 8 mars 1880;— Pour un état détaillé des deniers payés à la compagnie de la Baie d'Hudson par les différentes branches de l'administration, depuis la cession de son territoire au Canada.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR.

Secrétariat d'Etat, 7 janvier 1881. Secrétaire d'Etat.

RÉPONSE

(111a)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 10 février 1881;—
Demandant copie de toute correspondance échangée. avec la compagnie
de la Baie d'Hudson ou toute personne agissant en son nom, concernant le
quart sud-est et la moitié nord de la section 7 du canton 17, rang 20, à
l'ouest de la première grande méridienne, et de tous documents, ordres
en conseil, etc., concernant la concession du dit territoire à la compagnie aux lieu et place d'autres terres que l'on prétend être occupées par
des colons.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, 8 mars 1881.

(111b)

A une adresse de la Chambre des communes, en date du 14 mars 1881;— Demandant copie de toute correspondance adressée au gouvernement ou à quelque département, depuis la dernière session du parlement, concernant la navigation de la Baie d'Hudson.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat, Mars 1881.

RÉPONSE

(112)

A un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 décembre 1880; — Pour copie des documents qui ont été à différentes époques, adressés au gouvernement en faveur de la réclamation faite par Henry A. P. Holland, pour obtenir possession du jardin du Château, à Québec.

Par ordre,

JOHN O'CONNOR,

Secrétariat d'Etat, Secrétaire d'Etat.

8 mars 1881.